

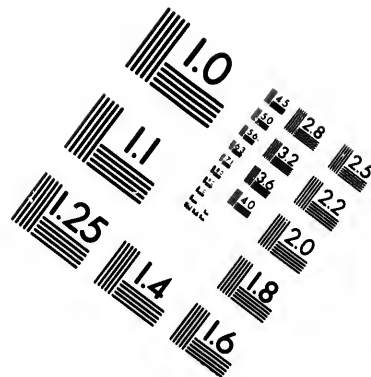
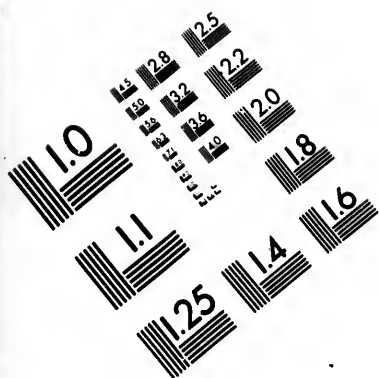
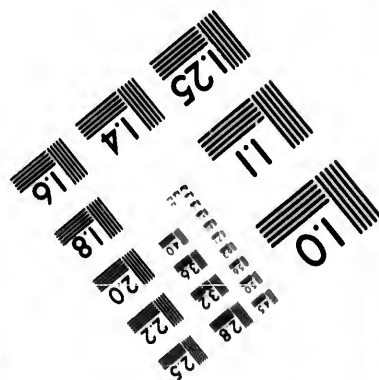
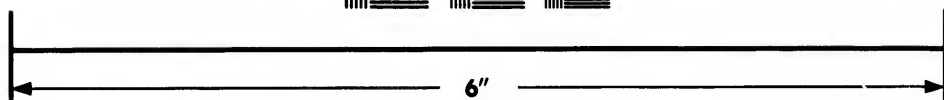
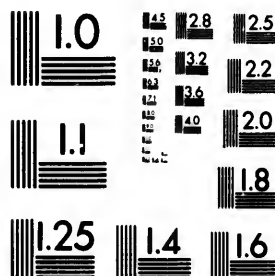


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						☒					

ails
du
odifier
une
nage

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

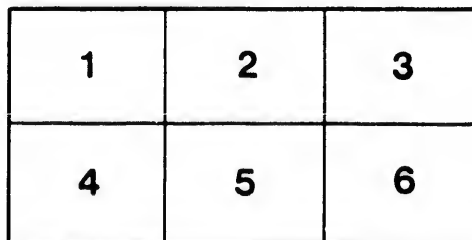
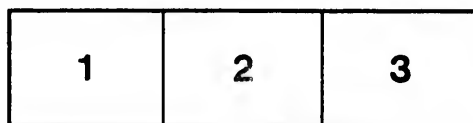
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

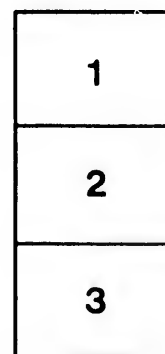
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

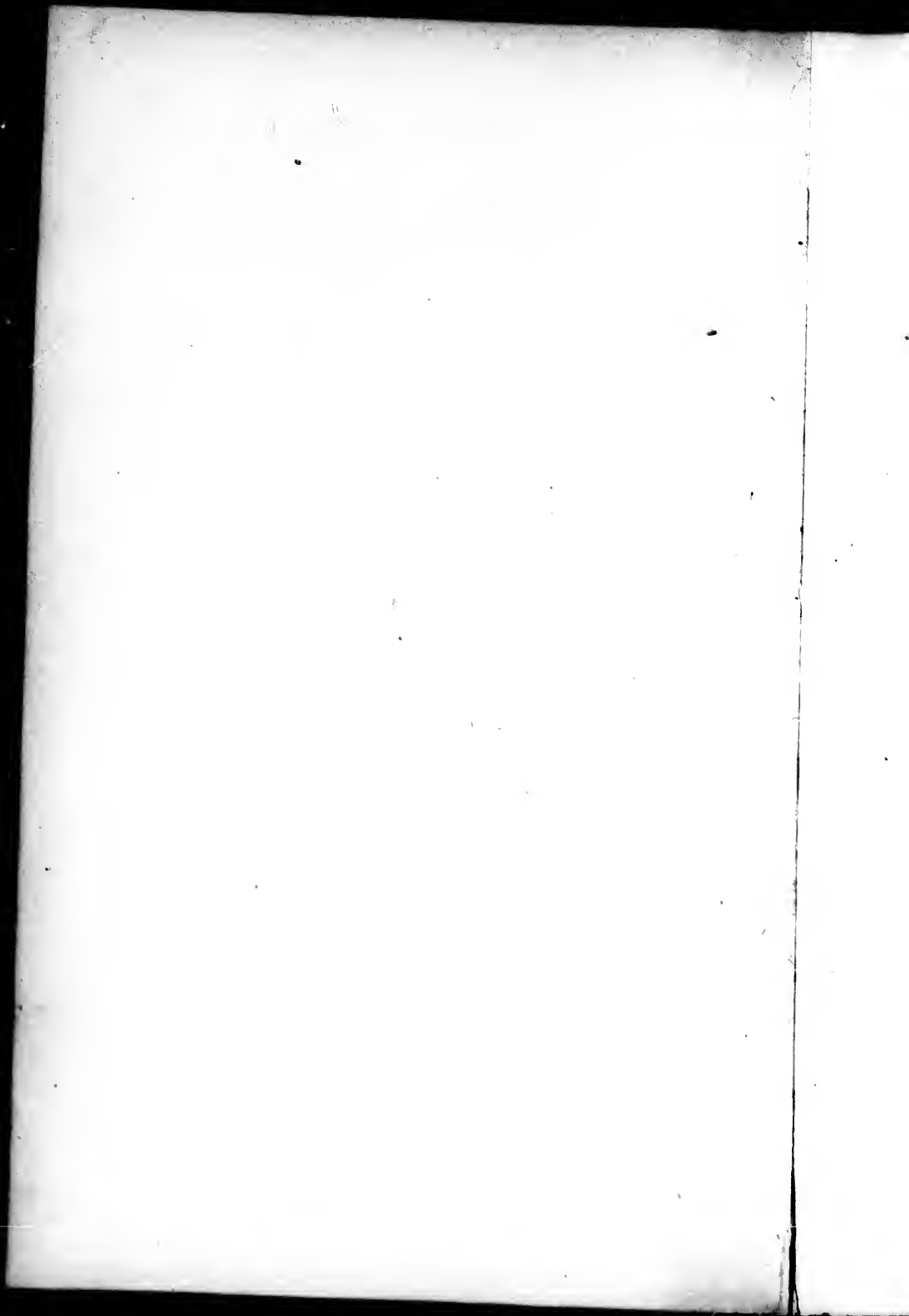
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



rata
o

elure,
à



HISTOIRE
UNIVERSELLE

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de reproduction
et de traduction.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESSIL (EURE).

232B

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

CÉSAR CANTU

TRADUITE

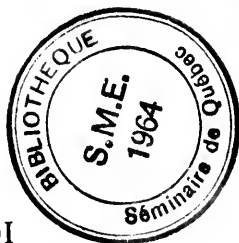
PAR EUGÈNE AROUX

ANCIEN DÉPUTÉ

ET PIERSILVESTRO LEOPARDI

REVUE PAR

MM. AMÉDÉE RENÉE, BAUDRY, CHOPIN, DEHÈQUE, DELATRE
LACOMBE ET NOEL DES VERGERS



TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE PAR L'AUTEUR

revue et traduite

D'APRÈS LA HUITIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION ITALIENNE

PAR M. LACOMBE

SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

TOME QUATRIÈME



A PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXII

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

HISTOIRE UNIVERSELLE.

LIVRE V.

GUERRES CIVILES.

SOMMAIRE.

Rome : Conquêtes extérieures, dissensions. — Loi agraire. — Proscriptions.
— Triumvirats. — Guerres civiles. — Empire. — Siècle d'or de la littérature
romaine. — Arts et sciences. — Inde. — Siècle d'or de la littérature indienne.

CHAPITRE PREMIER.

L'ESPAGNE ET PERGAME (1).

Victorieusement assise sur les ruines de Carthage et de Corinthe, Rome pouvait proclamer le triomphe de la force sur l'industrie. Aucun ennemi nouveau, capable d'engager le terrible duel,

(1) L'histoire de cette période a été traitée par plusieurs écrivains contemporains ; mais aucun de leurs ouvrages ne nous est resté. Parmi les auteurs à consulter nous citerons :

PLUTARQUE, *Vies de Gracchus, Sylla, Marius, Lucullus, Crassus, Sertorius, Pompée, César, Caton d'Utique, Cicéron, Brutus, Antoine* ;

APPIEN, *Des guerres civiles* ;

VELLÉIUS PATERCULUS.

Il nous est resté, des histoires de SALLUSTE, la *Guerre de Catilina* et celle de *Jugurtha*, qui nous donnent les renseignements les plus utiles sur la situation intérieure du pays.

DE BROSSES, en le traduisant, a suppléé au texte par ses études propres, et comblé la lacune entre les deux fragments ; de 79 à 67 avant J.-C. C'est un ouvrage bien pensé sur une époque très-importante (*Hist. de la république romaine dans le cours du septième siècle*), par SALLUSTE ; Dijon, 1777, 3 vol. in-4°.

Les *Discours* et les *Lettres* de CICÉRON ne peuvent être classés que parmi les meilleures sources.

ne se présentait. Il ne restait plus assez d'énergie aux vaincus pour remuer sous la javeline des soldats de l'Italie, et Rome, cependant, ne pouvait déposer le glaive; car, en ce moment même, un peuple, invincible toutes les fois qu'il eut à défendre son indépendance, osa protester contre le grand acte de spoliation des aigles latines. Nous parlons des Espagnols. La nature a marqué les confins de la péninsule ibérique : environnée par la Méditerranée et l'Océan, elle a pour limites les Pyrénées au nord, et au sud le détroit de Gibraltar, qui la met à quelques lieues de l'Afrique. Les provinces du midi jouissent d'une température tropicale, tandis que, sur le plateau de la Castille et dans les régions montagneuses, elle est exposée aux rigueurs des latitudes septentrionales; c'est de là qu'elle tire de grandes richesses en produits forestiers, en pâturages, en mines de fer, d'argent et d'or. Les Grecs l'appelèrent Hespérie, c'est-à-dire occidentale; les Phéniciens lui donnèrent le nom d'Espagne; quant à la dénomination d'Ibérie, elle lui vient peut-être d'une colonie d'Ibères partie de l'Asie.

En effet, Varron lui donne pour premiers habitants les Celtes, les Ibères et les Persiens, qui ne sont autres que les Persiens ou Thraces, nation d'origine probablement celtique qui, sortie de la Thesprotie et de l'Illyrie, passa en Italie, où elle fut connue sous le nom d'Ombriens; chassée de là par les Pélasges, elle se réfugia aux environs du lac de Constance (Brigantinus), et dans le pays qui s'étend entre le Rhône et l'Isère, où elle prit le nom d'Allobroges; plus tard, elle s'étendit, au sud et à l'occident, sur les côtes d'Espagne qui avoisinent les Pyrénées. Les lieux où séjournèrent ces peuplades sont signalés par la désinence *briga*, qui rappelle celle de *bria*, affectée aux localités habitées par les

Les *Commentaires* de CÉSAR ne sont pas moins recommandables pour le fond que pour la forme.

Tout en regrettant que l'Histoire romaine de NIEBUHR n'arrive pas jusqu'à cette époque, on peut consulter parmi les modernes :

VERTOT, *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la république romaine*; Paris, 1796.

MABLY, *Observations sur les Romains*; ouvrage bien superficiel.

Pour les mœurs :

MEINERS, *Histoire de la décadence des mœurs et de la constitution des Romains*; Leipzig, 1782 (allemand).

MEINOTTO, *Mœurs et manière de vivre des Romains aux différentes époques de la république*; Berlin, 1776 (allemand).

C.-A. BOTTIGEN, *Sabine, ou la Matinée d'une dame romaine*; Leipzig, 1806.

MAZois, *Palais de Scavrus*; Paris, 1820.

Thraces aux environs du Bosphore et du Pont-Euxin, comme le remarque Strabon à propos de Selymbria, Mésembria, Goltiobria. Des noms ainsi composés se rencontrent dans tout le pourtour de l'Espagne depuis les sources de l'Èbre jusqu'au promontoire Sacrum; ce qui porterait à supposer que quelques-unes de ces émigrations se firent par mer.

La similitude d'un grand nombre de noms, dans les deux péninsules, témoigne de la parenté de ces peuplades avec celles qui se sont établies en Italie, et ces dénominations locales sont trop anciennes pour qu'on puisse les attribuer aux établissements romains (1), de beaucoup postérieurs. Anciennement déjà, ceux de Zacynthe et les Pélasges Ardéates y avaient fondé Sagonte, entourée comme Tarragone, de murs cyclopéens semblables à ceux qu'on retrouve en Toscane.

Les Euskaldonac ou Basques se vantent de parler encore aujourd'hui un idiome que leur ont transmis des peuples primitifs, et qui diffère des autres langues indo-germaniques, quoique de la même famille. Du mélange des Celtes avec les Ibères se formèrent les Celtibères, nation belliqueuse, armée de grands boucliers gaulois, de longues javelines et d'épées faites avec du fer dont la rouille durcissait la trempe; ils se faisaient gloire de mourir en combattant.

Un bétail d'une race supérieure, la laine, les vins, l'huile, les fruits, et surtout l'or, l'argent, l'ambre, l'étain et le mercure, attirèrent de bonne heure les Phéniciens sur les rivages de la Bétique; ils en emportaient de préférence l'argent dont les naturels leur donnaient des morceaux massifs en échange de verroterie et autres bagatelles. Sétabis était renommée pour les lins et la finesse de ses toiles, et Bilbilis pour son acier. Les Carthaginois, dans les Pyrénées surtout, exploitaient des mines d'or et d'argent, d'où ils tiraient pour cinq millions de livres; les Romains y employèrent jusqu'à quarante mille ouvriers. Les mines d'or dans les Asturies étaient peu productives; mais celles de mercure de Céto-briga (Almaden) rendaient abondamment, et sont encore les plus riches de l'Europe. Les Romains payaient jusqu'à quatre mille francs un bélier mérinos, et tenaient en grande estime les armes fabriquées en Espagne.

Ce n'était donc pas sans de solides raisons que les Phéniciens tenaient à l'Espagne, où, comme on l'a dit plus haut, ils fondèrent Cadix, puis Malaga, Cordoue, Isbilis et d'autres villes sur

(1) Voyez vol. II, Petit-Radel, *Mémoires de l'Institut*, t. VI.

le littoral et sur les fleuves; avec le commerce, ils y répandirent l'alphabet et les éléments de la civilisation.

Ceux de Zacynthe, les Rhodiotes et les Phocéens, vinrent aussi commercer sur ces côtes, où ils construisirent Rosas, Emporia (*Ampurias*), Paléopolis et Sagonte. Inquiétées par les populations indigènes à demi soumises, les colonies phéniciennes, peut-être pour réprimer une révolte des Turditans, appelèrent les Carthaginois, qui fondèrent dans le pays de riches établissements et assurèrent leur domination sur les montagnards de la région orientale des Pyrénées et de l'Idubéda, de l'Ortospéda et de l'Illipula, des grandes vallées de l'Èbre inférieur, du Bélas, de l'Anas, du Tage et de la rive droite de Duero. Au delà de ce fleuve et dans la vallée supérieure de l'Èbre, les tribus belliqueuses et incultes se conservèrent toujours indépendantes.

Les Romains, durant la guerre de Carthage, firent la conquête de cette riche péninsule qui, quarante ans plus tard, à la fin de la seconde guerre punique, fut divisée en deux provinces : à l'orient la Tarragonaise, et au sud-ouest la Lusitanie ou Bétique, sous le gouvernement de deux préteurs. Mais les Espagnols, qui n'avaient subi qu'avec répugnance le joug de Carthage, secouèrent bientôt celui de Rome; neuf ans après la chute de la puissance carthaginoise dans la Péninsule, ils commencèrent contre les Romains une guerre rendue très-meurtrière, soit à cause de la nature des lieux, ou du grand nombre et du caractère des habitants. Hommes et femmes, jeunes et vieux, combattaient avec intrépidité et se faisaient une gloire d'expirer sans pousser un gémissement. Chaque hauteur, chaque buisson devenait pour eux un fort, et partout on trouvait cette guerre de partisans qui, de nos jours, ébranla le trône de Napoléon. Les Espagnols formaient de nombreuses associations, dont les membres faisaient serment de vivre et de mourir ensemble; jamais l'un d'eux n'abandonnait son compagnon ou ne lui survivait. Une mère cantabre égorgea son fils plutôt que de le laisser au pouvoir de l'ennemi; un jeune homme, par l'ordre de son père, lui donna la mort ainsi qu'à sa mère pour les délivrer de leurs fers. Les prisonniers expirant sur la croix entonnaient des chants belliqueux et insultaient leurs bourreaux (1). Souvent vaincus, jamais subjugués, ils portaient sur eux du poison, pour y recourir en cas de défaite; s'ils se trouvaient réduits en esclavage, ils tuaient leurs maîtres, ou faisaient couler bas les bâtiments destinés à les transporter. Après une dé-

(1) PLUTARQUE, *Vie de Sertorius*; APPIEN, *Ibérie*, 33, 72.

route, ils firent dire aux Romains vainqueurs : Nous vous laisserons sortir de l'Espagne à la condition que vous nous donnerez un habit, un cheval et une épée par tête.

Les Romains, de leur côté, employaient contre les Espagnols toute espèce d'armes, celles surtout dont l'ennemi savait le moins se servir, la ruse et la trahison. Ils suscitaient des querelles entre eux, armaient frères contre frères, et les attaquaient au moment favorable. Avec une bienveillance feinte, Lucullus dans la Celtibérie, et Servius Galba dans la Lusitanie, offrirent des terres fertiles à ces Espagnols, qu'ils ne pouvaient dompter; puis, lorsqu'ils les virent établis et pleins de sécurité, ils les massacrèrent. Galba se fit gloire d'en avoir égorgé trente mille.

Comme on peut le croire, les Espagnols usaient de représailles; aussi, toute campagne dans la Péninsule inspirait une terreur si grande, que les tribuns du peuple demandaient l'exemption de leurs protégés, et, s'ils ne l'obtenaient pas, ils les mettaient en prison pour les soustraire au péril. Le consul Fulvius Nobilior essuya une telle défaite en combattant contre eux, que ce jour néfaste resta dans le calendrier comme celui de la bataille de Cannes. Cependant, Caton et Sempronius Gracchus, à la suite d'une longue guerre dans l'Espagne citérieure (Castille et Aragon), et en attaquant les Celtibères dans leurs montagnes, accablèrent tout ce qui était entre l'Èbre et les Pyrénées; ils se vantèrent d'avoir pris, l'un quatre cents villes, l'autre trois cents. Dans l'Espagne ultérieure, P. Cornélius Scipion, Posthumus et d'autres encore soumièrent les Lusitaniens, les Turdétans, les Vaccéens (Portugal, Léon, Andalousie), et les Romains purent s'enorgueillir d'avoir subjugué toute la Péninsule.

Mais une domination de fer amenait bientôt la rupture de la paix. Les Romains considéraient l'Espagne comme celle-ci, des siècles plus tard, considéra l'Amérique, c'est-à-dire comme un pays d'où il s'agissait de tirer le plus d'or possible. Le triomphe le plus heureux était celui du général qui rapportait le plus de ce métal en barres; en outre, les proconsuls, envoyés dans cette province pour contenir ces lions enchaînés, assouvissaient leur propre avarice en exerçant le monopole des blés et en affamant le pays.

Les vaincus trouvèrent un vengeur dans le Lusitanien Viriathès. La garde des troupeaux et la chasse avaient fait de lui un excellent chef de bandes. Il connaissait tous les passages, la moindre haie, le plus petit fossé; un instant lui suffisait pour réunir sa troupe, qu'il dispersait aussi rapidement. A peine ve-

151.

155 179.

193-178

Viriathès.

148. nait-il d'escarmoucher contre l'ennemi au fond de la vallée, qu'on le voyait le provoquer par des insultes du haut de quelque montagne. Secondé par les peuples de l'Espagne citérieure, surtout par les Numantins, il porta ses vues plus haut qu'on n'aurait pu l'attendre d'un chef de partisans, et se proposa de confédérer les Lusitaniens avec les Celtibères, seul moyen pour l'Espagne de tenir tête aux Romains.

Guidant les siens de victoire en victoire, il défit successivement cinq préteurs; mais Métellus le Macédonique, celui qui disait, *Si ma tunique savait ce que je pense, je la brûlerais*, mot souvent répété depuis, lui fut opposé avec succès. Rhétogène, un des principaux citoyens de Nertobrige, assiégée par les Romains, étant sorti de la ville pour se livrer à eux, les assiégés, afin de se venger du transfuge, exposèrent sur la brèche sa femme et ses enfants aux coups de l'ennemi; mais Métellus fit suspendre l'assaut, et renonça à une conquête assurée. Cet acte d'humanité inattendu lui concilia l'Espagne tarragonaise, qui s'empressa de faire sa soumission; mais, au milieu de ses triomphes, il apprit qu'il était rappelé, et qu'on lui donnait pour successeur Quintus Pompée, homme obscur et son ennemi particulier. Loin d'avoir la générosité de sacrifier son ressentiment à l'intérêt public, il chercha à décourager l'armée, en laissant s'épuiser les magasins, mourir les éléphants, et en faisant briser jusqu'aux dards; il restait cependant encore un noyau d'armée redoutable, si Pompée n'eût compromis l'état des choses par sa témérité. Viriathe parvint à enfermer le proconsul Fabius Servilianus, et pouvait même passer ses légions au fil de l'épée; mais il se contenta de lui offrir la paix, à la seule condition que les Romains, gardant le reste de l'Espagne, le reconnaîtraient maître du pays sur lequel il dominait. Le sénat confirma le traité, et Viriathe acquit ainsi ce qu'il désirait, un royaume indépendant aux dépens de la république romaine.

149. Il pouvait devenir le Romulus de l'Espagne; mais Servilius Cépion, consul sans considération, sollicita de Rome la permission de violer la paix; il l'obtint, et, voyant qu'il ne réussissait pas, à l'aide d'une foule de petits griefs mis en avant, à pousser Viriathe à une rupture, il lui déclara ouvertement la guerre, sans raison ni prétexte, et ravagea le pays. Après des chances diverses, Viriathe se trouva forcé de demander la paix. Cépion exigea de lui qu'il livrât ceux qui avaient excité certaines villes à la révolte; il se soumit à cette lâche obligation, bien que son beau-père fût du nombre, et souffrit qu'on leur tranchât la main

droite ; mais , quand le consul , devenu plus audacieux , prétendit qu'il désarmât ses troupes , Viriathe , retrouvant son mâle courroux , recommença les hostilités , sans négliger toutefois , dans l'espoir d'obtenir la paix , d'envoyer souvent au consul des messagers. Cépion en corrompit quelques-uns , qui assassinèrent le vaillant Lusitanien , et revinrent au camp romain pour réclamer leur salaire ; mais le consul leur répondit que les généraux de Rome étaient peu disposés à récompenser les assassins de leur propre général , et qu'il pouvait tout au plus leur accorder la vie sauve. Le sénat , de son côté , refusa les honneurs du triomphe à l'infâme Cépion.

La mort de ce grand capitaine , redouté de l'ennemi et respecté des siens , fit cesser l'accord entre les deux Espagnes , et la Lusitanie se résigna au joug ; mais la résistance de Numance n'en devint que plus acharnée. Cette ville , protégée de trois côtés par les montagnes , était assise au midi de la rivière du Ter , au centre du pays des Arévaques , et non loin des sources du Douro. Là , protégés par deux fleuves , par des bois épais et de profondes vallées , les assiégés , auxquels s'étaient joints les restes des partisans de Viriathe , soutinrent une lutte généreuse , bien qu'ils fussent à peine huit mille guerriers. Les redoutables légionnaires eux-mêmes tremblaient au nom des Numantins plus qu'à celui d'Annibal et de Philopœmen. Pompée se trouva contraint de traiter avec eux , mais les conventions furent violées par son successeur. Bien que réduits au nombre de quatre mille , ils tuèrent vingt mille soldats au consul Hostilius Mancinus qui , cerné par eux , dut se rendre à discrétion , lui et son armée.

Numance.

137.

Ils ne se montraient pas moins généreux dans les négociations que vaillants dans l'action. Le questeur Tibérius Gracchus étant entré dans la ville pour réclamer des registres qui lui avaient été enlevés dans le pillage du camp , non-seulement ils les lui rendirent , mais ils le comblèrent d'honneurs , et lui offrirent de prendre ce qui serait à sa convenance dans le butin ; il ne voulut accepter qu'une petite mesure d'encens à brûler sur l'autel des dieux. Rome , au contraire , se montrait perfide dans les traités , repoussait les ambassadeurs numantins , et , comme dans la guerre contre les Samnites , faisait conduire aux portes de Numance le consul Mancinus enchaîné. Les Numantins , à l'exemple de Pontius , refusèrent de le recevoir , à moins qu'il ne leur fût remis , conformément au traité , avec son armée entière.

La guerre s'étant donc rallumée , la famine obligea Émilius Lépidus de lever le siège de Numance. Les consuls Fulvius Flaccus

et Calpurnius Pison ne furent pas plus heureux, et les tribus de Rome s'écrièrent unanimement que la petite cité espagnole ne pourrait être domptée que par le vainqueur de Carthage.

134

Scipion fut donc de nouveau élu consul, contrairement à une loi récente ; comme on ne lui permit pas de lever de nouvelles troupes, il arma cinq cents volontaires à cheval, qu'il appela la Cohorte de ses amis, et environ cinq mille hommes que lui fournirent différentes villes de l'Italie. Il rejoignit l'armée avec ces forces, et, grâce à la confiance inspirée par ses victoires précédentes, à une discipline sévère qui occupait le soldat à des travaux continuels, ce tacticien habile parvint à entourer Numance d'une circonvallation. Malgré des sorties désespérées, il refusa la bataille et repoussa toutes les propositions pour la reddition de la ville. Rhétogène Caranius, s'étant ouvert le passage de vive force, courut tout le pays des Arévaques pour obtenir des secours et provoquer des soulèvements ; mais la crainte avait glacé les cœurs. La seule Lutia, où il trouva un accueil favorable, fut surprise par Scipion et obligée de lui livrer quatre cents citoyens, auxquels le héros fit couper les mains avec la même cruauté qu'il avait montrée à Carthage, en faisant déchirer par des lions les déserteurs italiens.

133.

Les Numantins furent réduits par la famine à une telle extrémité, qu'après avoir dévoré les animaux et les objets les plus immondes, ils se mangeaient entre eux ; ils finirent par mettre le feu à la ville ; et se tuèrent les uns les autres. Le vainqueur n'en put sauver que cinquante pour orner son triomphe, que signalait l'absence de toutes dépouilles. La petite cité tomba plus glorieusement que Carthage et Corinthe, et le souvenir de sa résistance vécut au cœur des Espagnols, qui seuls parmi les peuples des provinces romaines, prouvèrent encore, même après leur défaite, qu'ils avaient des bras et du cœur.

Pergame.

Une conquête plus facile que celle de l'Espagne, mais non moins importante, fut celle du royaume de Pergame. Les anciens distinguaient la grande et la petite Mysie : la première confinait à la Phrygie et à la mer Égée ; la seconde s'étendait de la Propontide au mont Olympe. Cyzique, bâtie dans une île de la Propontide qu'Alexandre avait réunie au continent, avait été surnommée la Rome de l'Asie ; on admirait son port, ses murailles, ses tours, son temple principal surtout ; elle était habitée par une population pacifique et efféminée, et appartenait à la petite Mysie, ainsi que Paros, que l'on croit la patrie d'Archiloque, et Lampsaque, qui révérait Cybèle et Priape, divinités dont le culte était une école de

tarpitudes. Alexandre, que révoltaient ces mœurs infâmes, avait résolu de détruire la ville, et quand il en vit sortir des ambassadeurs en suppliants, il jura de ne pas faire ce qu'ils demanderaient. Alors Anaximène, chef de la députation, le pria de raser la ville; Alexandre fut donc obligé de l'épargner, pour ne pas violer son serment.

La principale cité de la grande Mysie était Pergame, patrie du médecin Galien, et située sur les rives du Caïque; elle était célèbre par ses fabriques de riches tapis, et lorsque Ptolémée défendit l'exportation du papyrus, elle inventa le parchemin, sur lequel étaient copiés les meilleurs ouvrages de l'antiquité, qui, au nombre de cent mille volumes, ornaient la bibliothèque royale.

Durant les guerres entre Séleucus et Lysimaque, Pergame devint la capitale d'un royaume que constitua l'eunuque paphlagonien Philétère, qui, nommé gouverneur de cette ville par Lysimaque, se fit prince avec l'aide des Gaulois d'Asie et se maintint vingt années. Eumène I^{er}, son frère ou son neveu, lui ayant succédé, profita des divisions des Séleucides pour accroître ses domaines en Asie, et s'en assura la conquête par une victoire signalée sur Antiochus. Après lui, Attale I^{er} commença par repousser glorieusement les Gaulois, prit le titre de roi, et devint l'allié d'Antiochus le Grand; il fit avec lui la guerre aux Achéens, puis s'unit aux Étoliens contre Philippe III de Macédoine. Il se concilia ainsi l'amitié des Romains, dont il accueillit magnifiquement les ambassadeurs lorsqu'ils vinrent lui demander le simulacre de la grande déesse, comme une sauvegarde contre Annibal. D'un caractère généreux, d'un esprit droit, son activité prodigieuse lui rendait tout facile; dans la seconde guerre macédonique, il commandait la flotte de Rhodes, et détourna Philippe d'assiéger Athènes, qui, en reconnaissance de ce service, donna le nom d'Attale à une de ses tribus. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, des efforts qu'il fit en haranguant les Béotiens, pour les déterminer à s'unir aux Romains; aimant et protégeant les lettres, il écrivait lui-même, et la faveur que ses prédécesseurs et lui accordèrent à l'industrie, aux sciences et à l'architecture, mit le royaume de Pergame en état de rivaliser avec d'autres beaucoup plus vastes.

Eumène II, son fils et son successeur, se montra digne de lui; il favorisa ouvertement les Romains, en surveillant tous les mouvements d'Antiochus le Grand, et en les secondant dans leurs guerres contre ce prince. Son zèle fut récompensé après la bataille de Magnésie: Antiochus dut lui payer quatre cents talents, et les

283-263.

241.

211.

198.

Eumène II.
198.

Romains lui abandonnèrent les provinces que ce roi avait possédées en deçà du Taurus; il joignit donc à son royaume le reste de la Mysie, la Phrygie hellespontique et la grande, la Lydie, l'Ionie, Telmesse en Lycie, et, dans l'Europe, Lysimachie avec la Chersonèse de Thrace. Prusias II de Bithynie était parvenu, grâce aux conseils d'Annibal, à le vaincre par terre et par mer, quand l'entremise de Rome fit cesser la guerre par la mort de celui qui la fomentait.

183.

Une protection aussi puissante l'aida à triompher d'autres ennemis, et son autorité s'étendit sur la Phrygie, la Mysie, la Lycæonie, la Lydie, l'Ionie et sur une partie de la Carie; mais d'un côté, cette grandeur l'obligeait à louvoyer, non sans péril, au milieu des guerres renaissantes; de l'autre, la gratitude le tenait sous la dépendance de Rome. Le sénat conçut même de l'ombrage de sa conduite durant la guerre de Persée, et fit conseiller sous main, à son frère Attale, de demander pour lui le royaume de Pergame; mais ce prince généreux, étant venu à Rome en qualité d'ambassadeur, félicita la république de ses victoires en Macédoine, réclama ses secours contre les Gaulois, et ne demanda rien pour lui. Eumène accourait à Rome pour se justifier, quand il reçut l'invitation de retourner dans ses États. Menacé d'abord sourdement par le sénat, il le fut bientôt à découvert; mais il mourut sur ces entrefaites, et eut pour successeur son frère Attale II, qui, plus constamment fidèle aux Romains, s'immisça dans toutes les affaires de l'Asie Mineure; il se montra surtout hostile à Prusias, qui employait tantôt la force, tantôt la trahison, pour se maintenir et s'agrandir.

Attale II.
137.

Il laissa, en mourant, la couronne au fils d'Eumène, Attale III, qui, bien que son oncle lui eût fait donner l'éducation la plus libérale, se conduisit en tyran, et fit égorger ses parents et les amis de sa famille; plus tard, il en conçut de tels remords, qu'il ne sortait plus de son palais, et négligeait même de se raser et de se baigner. Bientôt, de nouveaux soupçons lui faisaient ordonner de nouveaux meurtres, et, pour se distraire dans sa solitude, il s'occupait à fondre des métaux; mais il contracta dans ce travail une fièvre qui délivra Pergame de ce monstre.

Attale III.
137.

Soit raison ou folie, il institua le peuple romain héritier de ses biens (1), et le peuple romain, grammairien subtil, prétendit que par le mot *biens* on devait entendre le royaume; aussi, sans égard pour les droits d'Aristonic, frère naturel d'Attale, et

182.

(1) *Populus Romanus bonorum meorum hæres esto.*

sans tenir compte des réclamations des princes voisins, il occupa ses États. Aristonic entreprit de faire valoir ses droits avec l'appui des Thraces, des Phocéens et des villes du royaume. Mais ces peuples avaient horreur de la domination étrangère. Licinius Crassus, consul et grand pontife, fut envoyé contre lui ; mais, avare comme il l'était, il songea plutôt à entasser du butin qu'à combattre, et finit par être fait prisonnier ; puis un Thrace, qu'il avait provoqué, le tua.

Le consul qui fut envoyé à sa place, Perpenna, homme obscur, qui n'était pas même Romain, accourut pour le venger, et fit Aristonic prisonnier. Après lui, M. Aquilius triompha de la résistance des Pergamiens, en empoisonnant jusqu'aux sources qui fournissaient de l'eau à la ville assiégée. La plus belle et la plus grande partie de l'Asie Mineure fut ainsi réduite en province sous le nom d'Asie.

Par combien de maux intérieurs, par combien de guerres Rome ne devait-elle pas expier l'indigne moyen à l'aide duquel elle s'était procuré un héritage d'un genre si nouveau (1)!

CHAPITRE II.

CONSTITUTION ET ÉCONOMIE DE ROME.

Comment Rome, cette petite communauté, put-elle suffire à tant de conquêtes, dont nous n'avons pas encore signalé les plus importantes ? Ce fut en empruntant toujours de nouveaux principes de vitalité aux peuples qu'elle subjuguait.

On a vu, dans l'histoire incertaine de ses origines, qu'après avoir appelé des fugitifs de tous pays, elle s'incorpora les Sabins, les Étrusques, les Latins (2). Jamais elle ne s'écartera de ce système ;

(1) SÉVIN a inséré des *Recherches sur les rois de Pergame* dans le XII^e vol. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. On trouve aussi dans le *Voyage pittoresque de la Grèce*, par CHOISEUL-BOUFFON (1809, t. II), d'excellentes réflexions sur les monuments de Pergame, des côtes et des îles voisines.

(2) Illud sine ulla dubitatione maxime nostrum fundavit imperium, et populi Romani nomen auxit, quod princeps ille creator hujus urbis Romulus federe Sabino docuit, etiam hostibus recipiendis, augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate et exemplo nunquam est intermissa a majoribus nostris largitio et communicatio civitatis. Cic. *pro Corn. Balbo*, XXXI.

Quid aliud exilio Lacedæmonis et Atheniensibus fuit, quamquam armis polerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant ? At conditor noster Romulus



130.

120.

mais il fallait passer par de nombreux degrés avant qu'on pût jouir des droits de citoyen dans leur plénitude. Ici, comme dans les sociétés de l'Asie, nous trouvons un peuple privilégié qui domine sur une plèbe sans nom; seulement, il ne s'entoura point de barrières infranchissables, et loin de se faire caste, il accueillit toujours dans son sein de nouveaux éléments.

Personnes.

Toutes les législations font une distinction entre les personnes qui jouissent des droits politiques ou civils, et celles qui ne peuvent les exercer. A Rome, comme chez tous les peuples guerriers, le droit dans sa plénitude n'appartenait qu'à ceux qui portaient les armes. Les célibataires restaient donc en tutelle; les femmes en puissance de père ou de mari ne pouvaient posséder de biens-fonds, ni les vendre une fois veuves, sans l'autorisation du tuteur. Les citoyens de droit complet (*cives optimo jure*) étaient les patriciens, descendants des premiers Quirites, ceux que leur mérite avait fait entrer dans cet ordre, ou qui descendaient de person-nages ayant exercé les fonctions curules, c'est-à-dire la dictature, le consulat, la préture, la censure et la haute édilité. A ces patriciens appartenait le *jus imaginum* ou le droit de conserver dans leur maison et de faire porter dans les cérémonies funèbres les images en cire de leurs aïeux; ils possédaient seuls l'*ager publicus*, se réunissaient dans les comices par curies, et, la lance à la main, pouvaient seuls être juges et pontifes, et prendre les augures sans lesquels les décisions restaient sans autorité.

La plèbe était un peuple différent; elle avait ses riches, ses chefs et ses assemblées propres, mais elle restait subordonnée aux patriciens (1).

Les luttes entre les patriciens et les plébéiens eurent pour résultat d'introduire peu à peu les seconds dans la société des premiers; formant un ordre distinct, la plèbe jouissait de la liberté civile des biens et des personnes, et finit, avec le temps, par acquérir les droits politiques. Dans cette voie, sa première conquête fut de faire reconnaître ses chefs qui, sous le nom de tribuns, étaient les protecteurs du peuple. Le *veto* de l'un d'eux suffisait pour suspendre la volonté du sénat, et leur personne était inviolable; organes infatigables des intérêts des plébéiens, ils soutenaient leurs prétentions, et mettaient en accusation les magistrats qui sortaient de charges. A force d'instances, ils firent tomber les restrictions qui

tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives haberet. Tac. Ann., lib. XI.

(1) Cela est si vrai qu'après la prise de Véies, ils avaient proposé d'aller s'y établir.

général des mariages et le droit de propriété des plébéiens, lesquels finirent par être reconnus capables de remplir les hautes magistratures et même le consulat.

Nous avons parlé ailleurs de l'origine des tribus et des curies. Les tribus, dont chacune était divisée en dix curies avec un curion, furent portées jusqu'au nombre de trente-cinq (1); dont quatre urbaines, savoir : *Palatina*, *Suburrana*, *Collina*, *Esquilina*. Les autres, qui étaient rurales, empruntaient leurs dénominations à des familles illustres, ou à des localités voisines de Rome; or, comme dans les premières vinrent se fondre tous ceux qui n'avaient point de patrimoine déterminé, les tribus rurales se maintinrent en honneur plus que les autres.

Les privilèges de l'aristocratie patricienne une fois détruits, le peuple fut divisé en six classes, en proportion de la fortune de chacun; c'était un moyen d'amalgamer les deux ordres et de protéger les franchises des plébéiens, en laissant néanmoins le gouvernement entre les mains des familles patriciennes.

Pour être inscrit dans la première classe, il fallait posséder cent mille as; dans la seconde, soixante-cinq mille; dans la troisième, cinquante mille; dans la quatrième, vingt-cinq mille; dans la cinquième, douze mille cinq cents. Tous ceux dont l'avoir n'atteignait pas ce dernier chiffre, étaient rangés dans la sixième. Au-dessous de ces classes se trouvaient les *ærarîi*, qui ne contribuaient que par l'impôt aux charges de l'État, mais qui étaient exempts du service militaire et privés du droit de suffrage. Cette distribution de la population indique l'existence d'un *Cens* où étaient enregis-

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| (1) 1. <i>Æmilia</i> . | 19. <i>Publilia</i> . |
| 2. <i>Aniensis</i> . | 20. <i>Pollia</i> . |
| 3. <i>Arniensis</i> . | 21. <i>Pomptina</i> . |
| 4. <i>Claudia</i> . | 22. <i>Pupinia</i> . |
| 5. <i>Crustumina</i> . | 23. <i>Quirina</i> . |
| 6. <i>Collina</i> . | 24. <i>Romilia</i> . |
| 7. <i>Cornelia</i> . | 25. <i>Sabatina</i> . |
| 8. <i>Esquilina</i> . | 26. <i>Scaptia</i> . |
| 9. <i>Fabia</i> . | 27. <i>Sergia</i> . |
| 10. <i>Falerina</i> . | 28. <i>Stellatina</i> . |
| 11. <i>Galeria</i> . | 29. <i>Suburrana</i> . |
| 12. <i>Horatia</i> . | 30. <i>Terentina</i> . |
| 13. <i>Lemonia</i> . | 31. <i>Tromentina</i> . |
| 14. <i>Mæcia</i> . | 32. <i>Vejentina</i> . |
| 15. <i>Menenia</i> . | 33. <i>Velina</i> . |
| 16. <i>Oufentina</i> . | 34. <i>Veturia</i> . |
| 17. <i>Palatina</i> . | 35. <i>Vollinia</i> . |
| 18. <i>Papiria</i> . | |

trés les citoyens, ainsi que l'évaluation de leur fortune. Le cens avait lieu tous les cinq ans.

Voilà donc la noblesse des richesses substituée à la noblesse d'origine ; désormais on peut dire que les questions intérieures de l'État sont débattues entre les riches et les pauvres, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent point. Les riches, pour éloigner les pauvres du pouvoir, eurent alors recours aux mêmes moyens que les nobles avaient employés pour en exclure les plébéiens.

Comices.

Comme dans les États républicains, le pouvoir suprême résidait dans l'assemblée générale de tous les citoyens, qui se réunissait d'abord par curies de Quirites ; mais le peuple lui opposa les comices *par tribus* convoqués et présidés par les tribuns, où l'on ne consultait pas les auspices, privilège réservé à l'aristocratie. Dans ces comices, qui formaient les véritables assemblées populaires, intervenaient les tribus pour nommer les magistrats inférieurs de Rome et tous les fonctionnaires des provinces, le souverain pontife et les autres prêtres, pour conférer le droit de cité et juger certaines transgressions qui étaient punies d'une amende.

Les comices *curiates*, réunions immédiates par sections locales, n'étaient plus qu'une formalité conservée par respect pour les auspices, afin de confirmer les testaments et de sanctionner les décisions des tribus ; mais le peuple négligeait de s'y rendre, et les trente curies n'étaient représentées que par les licteurs, autrefois chargés de les convoquer.

Tout Romain de la ville ou de la campagne, s'il payait l'impôt et faisait le service militaire, intervenait dans les grands comices ou comices *centuriates*, pour élire des magistrats, approuver les lois, statuer sur les crimes d'État et discuter sur les questions de guerre. En un mot, le pouvoir législatif résidait de fait dans ces comices, puisqu'il élisait le pouvoir exécutif, le jugeait, acceptait ou rejetait les lois proposées (1).

Chacune des six classes dans lesquelles on avait partagé les citoyens comprenait plusieurs centuries : la première, quatre-vingt-dix-huit ; la seconde, vingt-deux ; la troisième et la quatrième vingt et une ; la cinquième, trente et une, et la dernière, une seule. Comme chaque centurie donnait un vote collectif, celles qui ne se composaient que d'un petit nombre de riches, lesquelles formaient la majorité, l'emportaient de beaucoup sur les autres, où se trouvaient agglomérés tous les pauvres.

(1) *Comitia centuriata, ex censu et aetate; curiata, ex generibus hominum; tributa ex regionibus et locis.*

Les dix-huit premières, formées de citoyens opulents, pouvaient faire la guerre à cheval, ce qui leur fit donner le nom de chevaliers, de même que les nobles de l'ancienne constitution avaient tiré leur dénomination de Quirites du mot *quir*, lance. Ce titre de chevalier restait donc à ceux qui n'avaient aucune autre distinction politique.

Plus une classe renfermait de centuries, plus s'élevait son contingent en impôts et en hommes pour le service militaire; mais le nombre des voix qu'elle avait dans les comices se réglait sur cette proportion.

La première classe l'emportait donc à elle seule sur toutes les autres, et lorsque ses centuries votaient d'accord, il devenait inutile d'interroger les cinq dernières classes. Par une conséquence naturelle, l'influence des citoyens tenait à la classe dont ils faisaient partie, influence d'autant plus grande qu'ils étaient plus riches et que leur centurie comptait moins de membres.

Le même système réduisit à rien le rôle des pauvres jusque dans les comices par tribus; les censeurs, élus pour cinq ans dans les assemblées centuriées, avaient soin d'entasser les nouveaux pauvres dans les tribus urbaines qui votaient les dernières, en classant les riches dans les tribus rurales; or, comme le nombre des membres ne changeait en rien le vote collectif, les tribus riches plus nombreuses, bien que formées d'un petit nombre de citoyens, conservaient facilement la prépondérance.

Ainsi l'ordre sénatorial et celui des plébéiens constituaient le peuple, auquel on ajoute l'ordre équestre; mais là règne une grande obscurité. Quelques-uns font dériver cette institution de la garde à cheval créée par Romulus; cependant on ne les voit jamais, dans les cinq premiers siècles de Rome, figurer comme ordre distinct. D'autre part, il y avait des chevaliers nobles et plébéiens (1), de sorte que ce titre n'exprimait peut-être qu'une distinction accidentelle de personnes ou de familles. Plinie l'Ancien, témoignage tardif sans doute, mais qui était chevalier, dit que ce furent seulement les Gracques qui placèrent cet ordre entre les plébéiens et les patriciens, en lui attribuant les jugements; plus tard Cicéron le consolida à l'occasion des troubles soulevés par Catilina, et depuis ce temps l'ordre équestre prit rang entre les deux autres.

Il paraît donc que, dans le principe, le titre de chevalier indi-

Chevaliers.

(1) Livius Salinator, plébéien, et Claudius Néron, tous deux chevaliers, furent consuls en même temps.

quait seulement le citoyen qui pouvait combattre à cheval ; cette distinction purement militaire le suivit jusque dans la cité, et finit par constituer une sorte de troisième ordre. Ce qui contribua sans doute à ce résultat, ce fut le contrôle des censeurs qui, à chaque lustre, épuraient cette classe ; pour y être admis, il fallait être né libre et d'une famille honnête, posséder un cens déterminé, ou avoir bien mérité de l'État par ses actions et ses vertus. Cette institution fut nuisible aux plébéiens, parmi lesquels elle recrutait les membres les plus distingués pour les rapprocher de l'aristocratie ; mais, en réalité, on ne peut considérer les chevaliers, comme un corps politique, puisque chaque membre de l'ordre équestre restait patricien ou plébéien, et que la qualité de chevalier ne conférait aucune participation spéciale au pouvoir législatif.

Il est donc hors de doute que l'ordre équestre ne reposait point sur des conditions stables, mais que l'admission ou l'exclusion de ses membres dépendait, pour ainsi dire, du caprice des censeurs. Les deux autres ordres ne restaient pas stationnaires ; en effet, parfois un patricien se faisait adopter par un plébéien pour arriver aux charges exclusivement réservées au peuple, et le plébéien, par l'adoption et son admission dans le sénat, pouvait s'élever au rang des nobles.

Sénateurs.

Les trois cents (1) membres du sénat furent élus d'abord par les rois, puis par les consuls, et enfin par les censeurs qui, dans leur choix, n'avaient égard ni à l'ancienneté ni à l'éclat de la famille (2) : les fonctionnaires sortis de charge et les plus considérables entre les chevaliers, étaient notés par les censeurs pour être élevés à cette dignité, peut-être moyennant certaines conditions de cens et d'état, qu'il est difficile de préciser. Les sénateurs formaient le conseil supérieur de la république, gardaient le trésor, examinaient les comptes de l'État, décrétaient les dépenses publiques, fixaient l'impôt affecté aux embellissements de la ville, nommaient aux magistratures provinciales, correspondaient avec les nations étrangères, conféraient le titre de roi ou d'allié du peuple romain, et prononçaient sur les contestations entre les villes alliées ou sujettes ; ils délibéraient sur la paix ou la guerre, sur les alliances et les protections, levaient ou congé-

(1) Sylla en porta le nombre à quatre cents, les triumvirs l'augmentèrent tellement qu'on ne comptait pas moins de mille sénateurs sous Auguste, qui n'en conserva que six cents.

(2) *Deligerentur ex (non ab ut a nonnullis legitur) universo populo, aditusque in illum summum ordinem omnium civium industria et virtuti pateret.* Cic. *pro Sextio*.

diaient les troupes, donnaient des ordres aux généraux, jugeaient en dernier appel les crimes d'État, ceux de meurtre et d'empoisonnement, ou plutôt ils dirigeaient la procédure sur ces questions; ils exerçaient la haute inspection religieuse, et l'on ne pouvait sans leur intervention introduire quelque divinité nouvelle ni consulter les livres sibyllins. Ils interprétaient la loi dans les cas douteux, et, dans les circonstances graves, ils conféraient aux consuls un pouvoir illimité. Leurs décrets (*senatusconsultum*), sans être des lois, avaient force obligatoire, et ne pouvaient être abrogés que par le sénat lui-même (1); mais la faculté d'interpréter et de suspendre les lois emportait de fait celle de modifier la législation.

Les lois étaient d'abord proposées au sénat; lorsqu'il les avait acceptées, on les publiait dans trois marchés successifs, afin que les gens de la campagne pussent aussi en prendre connaissance. Alors le peuple était convoqué à jour fixe au Champ de Mars; là, après les avoir lues, discutées, puis mises aux voix, on recueillait les suffrages de la manière suivante: On disposait cent quatre-vingt-treize ponts, c'est-à-dire un par centurie, et chaque votant recevait, en passant sur le pont affecté à la sienne, les deux tablettes destinées à exprimer son vote. Les votes se comptaient ensuite collectivement par centurie. S'il s'agissait d'une loi, les tablettes affirmatives portaient les deux lettres UR (*uti rogas*, comme tu le proposes); sur les tablettes qui exprimaient le rejet était inscrite la lettre A (*antiquo*, je suis pour le maintien des anciennes lois). S'il était question d'un jugement, chaque votant en recevait trois: la première avec un A (*absolvo*, j'absous); la seconde avec un C (*condemno*, je condamne); la troisième avec un N et un L (*non liquet*, je ne me trouve pas suffisamment éclairé). La loi est donc ce qui est établi, après délibération, par l'accord du sénat et des plébéiens, ou par les comices centuriates (2).

Les décisions du peuple délibérant seul (*plebiscita*) étaient obligatoires pour tous les ordres; les plébiscites sont les lois les plus célèbres du droit romain, qui ne fut ébranlé par aucune révolution soudaine ou violente. Demeuré ferme sur la base de l'ancienne législation, jamais il ne dérogea aux Douze Tables (3), et laissa aux

(1) *Poléstus in populo, auctoritas in senatu*. CIC.

(2) *Lex est quod populus Romanus, senatorio magistratu interrogante, veluti consule, constituebat. Plebiscitum, quod populus, plebeio magistratu interrogante, constituebat.* GAIUS.

(3) On disait encore du temps de Tit-Live: *In hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatiq. juris est.*

magistrats le soin de compléter ou d'interpréter la loi ; ce que firent principalement les édits des préteurs et des édiles.

Le système politique était donc des plus compliqués, en raison de la réunion des pouvoirs judiciaire et législatif ; d'un autre côté, les lois émanaient des assemblées par tribus, par curies et centuries, et variaient encore à cause des divers modes de sanction et d'initiative.

Consuls.

Deux consuls étaient placés à la tête du gouvernement : rois annuels et choisis parmi les patriciens ou les plébéiens. Ils présidaient les assemblées du peuple et du sénat, recueillaient les votes, veillaient à l'exécution des décrets, introduisaient les ambassadeurs étrangers, choisissaient parmi les citoyens et les alliés ceux qui devaient porter les armes, et nommaient les tribuns des légions. Leur pouvoir était illimité en temps de guerre, on quand le sénat leur conférait la dictature, pour détourner quelque imminent péril. Chargés de la surintendance des cérémonies religieuses et des finances, ils étaient encore considérés comme les gardiens suprêmes des lois, de l'équité et de la discipline. Ils devaient tâcher de se concilier et le sénat, qui pouvait proroger leur commandement militaire, accorder ou refuser les sommes nécessaires, et le peuple, qui devait les accompagner à la guerre, contrôler leurs dépenses et les traités conclus par eux avec l'ennemi.

Tant que Rome borna son ambition à l'Italie, le consul, quoique chef de l'armée, était soumis à la surveillance active du sénat ; mais, lorsque les mers s'ouvrirent devant ses flottes, comme l'observe Polybe, les consuls furent tout à la fois préteurs, censeurs, édiles, peuple et sénat. Ils traitaient avec les vaincus, imposaient des tributs et des lois, levaient des soldats ; en un mot, ils régnaient, et c'est ainsi qu'ils firent l'apprentissage d'un pouvoir illimité, qui est un attrait et un péril.

Préteurs.

Les consuls, comme jadis les rois, exerçaient aussi l'autorité judiciaire ; mais, quand le peuple eut acquis le droit de parvenir à cette première charge de l'État, les nobles cherchèrent à réduire ses prérogatives, en faisant rendre la justice par des préteurs, toujours choisis dans leur ordre. Bientôt d'ailleurs un plébéien fut élevé à la préture.

Deux droits naissent de la distinction entre citoyens et étrangers : le droit civil et le droit des gens. Le premier réglait les prérogatives du citoyen, et le protégeait dans ses actes ; le second, qui différerait de ce qu'on appelle aujourd'hui le droit des gens, embrassait les relations sociales et l'ensemble des principes juridiques sur lesquels tous les peuples civilisés sont d'accord, ainsi

que les règles de l'équité naturelle (1). Pour l'application de l'un et l'autre de ces droits, on élit, au temps de la première guerre punique, un préteur pour l'extérieur et un préteur urbain; plus tard, le nombre de ces magistrats fut porté à quatre, puis à huit, à seize et au-dessus. Leurs fonctions se résumaient dans la formule *do, dico, addico* : ils *donnaient* l'action, l'exception, la possession, les juges, les arbitres, les tuteurs; ils *disaient* les sentences sur les affaires plaidées et dans les cas de possession; ils *adjugeaient*, quand il y avait cession du droit, comme dans l'émancipation et autres cas semblables.

Sous le poids d'une grande responsabilité, commune d'ailleurs à tous les magistrats romains, sur le savoir et l'équité desquels la loi comptait beaucoup trop, les préteurs, dans leur propre intérêt, étaient tenus d'exposer, dès leur entrée en fonctions, le système qu'ils voulaient suivre durant leur année d'exercice; car même sur les points où la constitution leur laissait le libre arbitre, ils ne devaient jamais porter atteinte au droit civil (2). Ils faisaient donc rédiger par d'habiles jurisconsultes un édit, ou comme nous dirions aujourd'hui un programme, où ils conservaient ce qui leur paraissait bon dans les édits de leurs prédécesseurs. Ces réformes introduisaient dans la législation une amélioration progressive, qui suivait les mœurs et l'opinion, et sans bouleversements radicaux. La rigueur de la loi écrite fléchissait d'ordinaire dans l'application à l'aide de certaines fictions qui changeaient la dénomination du point légal, ou admettaient l'exception, etc. (3).

Mais, comme la constitution romaine avait le grave défaut de mal déterminer les limites des diverses magistratures, les qualités personnelles donnaient une autorité plus ou moins grande et facilitaient les usurpations. Il arrivait parfois que, dans la nécessité où l'on se trouvait de recourir à des remèdes plus prompts et plus efficaces, la constitution se détruisait elle-même, en investissant d'un pouvoir suprême un dictateur qui, magistrat législateur et général, n'avait, pour se faire tyran, qu'à le vouloir; or,

(1) Le Digeste en définit ainsi les attributions : *Ex hoc jure gentium introducta bella, discretæ gentes, regna condita, dominia distincta, agris termini positi, ædificia collocata, commercium, emptiones, venditiones, locationes; conductiones, obligationes institutæ, exceptis quibusdam quæ a jure civili introductæ sunt.*

(2) *Jura reddebant : et ut scirent cives quod jus de quaqua re dicturus esset, seque præmunirent, edicta proponebant.* POMPOSIUS.

(3) On feignait, par exemple, la prescription d'une chose qui n'était pas, ou qu'un fils était une fille, ou qu'un mort agissait. On changeait le mot d'hérédité en celui de possession, dans le cas où la loi contestait la première.

il s'en rencontra qui le voulurent, et Rome ne fut délivrée de Sylla que par une abdication volontaire, de César que par un assassinat.

Censeurs.

Les censeurs finirent par exercer une partie importante du pouvoir consulaire. D'abord (comme l'indique leur nom dérivé du cens), ils se bornaient à administrer les revenus de la république, à dresser le rôle des contributions, et à enregistrer les Romains selon la classe à laquelle ils appartenaient, chevaliers, citoyens, *æuarii*.

Le droit d'admettre ou d'éliminer dans toutes les classes de l'État, qu'il s'agit des sénateurs, des chevaliers et des tribus, de faire descendre un citoyen d'une classe supérieure dans une inférieure ou de l'inscrire parmi les *æuarii*, ajouta beaucoup à leur puissance; ils parvinrent donc à s'ériger en gardiens des bonnes mœurs.

Le tuteur ou l'associé infidèle, le parjure, celui qui avait manqué à l'honneur ou embrassé une profession honteuse, le militaire chassé de l'armée, comparaissait devant le tribunal des censeurs qui pouvaient le dégrader, mais non le réintégrer; cependant, s'il avait été statué contre lui par conviction individuelle, un censeur pouvait effacer la note (*animadversio*) imposée par un autre.

Cette note s'infligeait pour des actions honteuses en elle-mêmes, mais contre lesquelles la loi n'établissait aucune peine: comme l'ingratitude du client envers son patron, l'indulgence ou la dureté excessive à l'égard des enfants, les traitements gratuitement rigoureux envers les esclaves, l'abandon des parents, l'ivresse, la négligence des devoirs religieux et de ceux que réclament les morts; le délaissement ou la séduction de la jeunesse, le célibat sans motif valable, les unions illégales, l'exposition d'un enfant légitime; en un mot, tout acte contraire à la décence et à la salubrité publique (1).

Les censeurs notaient aussi le plébéien qui, d'agriculteur, se faisait marchand ou artisan, et le cultivateur qui laissait dépérir sa vigne. M. Émilien Lépidus fut noté pour avoir loué une maison six mille sesterces (525 fr.) et donné trop de hauteur à une maison de campagne (2); L. Antonius se vit exclu du sénat parce qu'il avait répudié sa femme, sans avoir convoqué un conseil d'amis (3); Publius Cornélius Rufinus, un des ancêtres de Sylla, fut dégradé parce qu'on trouva chez lui plus de dix livres pesant en

(1) DIONYSI *Exc. Maji* 64.

(2) VAL. MAXIME, VIII, 1; VELLEIUS PATERC., II, 16.

(3) *Id.*, II, 9, 2.

vaisselle d'argent. Les censeurs Domitius Ahénobarbus et Licinius Crassus ordonnèrent aux rhéteurs de fermer leurs écoles, où l'on enseignait à parler avec une impudence inconnue aux grands orateurs. Le même Ahénobarbus fit un grief à son collègue Licinius Crassus d'avoir trop aimé une murène accoutumée à venir prendre des miettes de pain dans les mains de son maître, qui la paraît de bijoux, la pleura quand elle mourut et lui fit ériger un tombeau; Crassus éluda l'accusation en la tournant en plaisanterie, et en élevant aux nues la force d'âme de Domitius, qui avait vu mourir ses trois femmes sans verser une larme.

La censure se montrait surtout sévère envers les sénateurs, que la loi entourait de précautions pour les faire respecter : il leur était interdit d'aliéner leur fortune, de s'enrichir par des fermages, de prêter plus de quatre cents livres, de se donner en spectacle dans les jeux de gladiateurs, d'épouser des danseuses et de se mêler de brigues. On pronettait à celui qui pouvait convaincre un sénateur d'une infraction à la loi, le poste d'où sa condamnation l'avait fait déchoir. En justice, il ne suffisait pas, comme pour les autres citoyens, que de nombreux témoins vinsent répondre de leur bonne conduite; ils étaient tenus de se disculper directement.

On voit assez, par ce qui vient d'être dit, qu'il régnait dans les attributions administratives, judiciaires et législatives une confusion qui ne permet guère de préciser nettement le rôle de chaque magistrature.

L'autorité religieuse ne fut jamais d'un grand poids à Rome, où l'on comptait quatre grands collèges sacerdotaux : les pontifes, les augures, les quindécemvirs et les *epulones*. Le *rex sacrificulus* accomplissait les rites, anciennement réservés aux rois; bien qu'il fût choisi dans l'ordre des patriciens, il n'affectait aucune pompe, et le grand pontife lui était bien supérieur. Quinze pontifes, gardiens suprêmes des choses sacrées, prononçaient sur les questions qui pouvaient naître dans un système traditionnel. Les quindécemvirs, portés à ce nombre sous Sylla, gardaient les livres sibyllins dont ils interrogeaient les prophéties; ils étaient inamovibles, et spécialement dévoués à Apollon. Les sept *epulones*, dont Sylla avait aussi réglé le nombre, présidaient aux cérémonies dans les festins en l'honneur du Jupiter.

Les quatre collèges inférieurs se composaient des *fratres arvali* (1), des vingt-cinq *Titii*, des vingt féciaux et des trente curions

Culte.

(1) MARINI, *Gli atti e monumenti dei fratelli Arvali*; Roma, 1795, 2 vol. in-4°, ouvrage d'une érudition profonde.

qui assistaient aux réunions des curies. En dehors des collèges étaient les aruspices, qui lisaient dans les entrailles des victimes tout ce que la prudence du sénat jugeait opportun pour le bien public.

D'autres corporations étaient chargées du culte spécial de quelque divinité : les *Galli*, consacrés à Cybèle, les Luperques à Pan, les Saliens à Mars, les Flamines à Jupiter, les *Potitii* à Hercule, les Vestales à Vesta. Les trois flamines de Jupiter, Mars et Quirinus représentaient peut-être les trois nations dont la réunion primitive forma le peuple romain. Ces différents ministres du culte étaient assistés de sacristains, de scribes, de sacrificateurs et de jeunes gens des deux sexes qui chantaient les hymnes.

Chaque collège avait un *magister* ou chef particulier. Au-dessus de tous était le souverain pontife, qui présidait un conseil de quatre membres; il était élu en assemblée générale et inamovible. On choisissait les prêtres parmi les nobles et les citoyens notables. Les plébéiens n'entrèrent dans les collèges sacerdotaux qu'après qu'on en eut augmenté le nombre. Jusqu'à Tibérius Coruncanius, dans le second siècle avant J.-C., le souverain pontife fut toujours un patricien; encore à cette époque, les quatre membres de son conseil étaient-ils patriciens; mais, l'an de Rome 453, on nomma quatre pontifes plébéiens, et sous Sylla leur nombre fut porté à quinze, puis à seize. On appelait de leurs décisions à l'assemblée du peuple. Il paraît que les fonctions sacerdotales n'étaient point lucratives, mais qu'elles procuraient la considération et le crédit. Les frais matériels étaient couverts par les grandes familles, par les sacrifices qu'offraient les particuliers, et par l'État.

Dans l'origine, alors que la constitution conservait encore son origine orientale, et qu'on regardait les auspices comme indispensables, c'étaient les nobles qui se chargeaient de les prendre, sans que les prêtres formassent un corps homogène et prépondérant. La religion, loin d'être indépendante, se mit au service de la politique, et devint, comme tout le reste, un ressort du gouvernement. Ses ministres, nommés à temps, n'en étaient pas moins citoyens et magistrats. Par les rites des *féciaux*, elle intervenait, pour déclarer la guerre et consacrer la paix, sanctionnait tout acte public, préluait par des augures à toutes les déterminations, interrogeait tantôt les oracles, tantôt les livres sibyllins; mais son essence était la politique et non l'inspiration. Aussi les poètes satiriques ne lui épargnaient par les railleries (1); Cicéron, membre

(1) ENNIUS appelle les augures :

Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat,

les collèges
ctimes tout
ien public.
spécial de
uperques à
titi à Her-
r, Mars et
la réunion
es du culte
teurs et de

Au-dessus
l de quatre
ovible. On
tables. Les
près qu'on
us, dans le
urs un pa-
on conseil
ma quatre
à quinze,
du peuple.
ucratives,
s frais ma-
s sacrifices

ncore son
indispem-
ndre, sans
ondérant.
de la po-
gouverne-
moins ci-
ervenait,
nait tout
inations,
mais son
êtes sati-
membre

du conseil des augures, dont il parle avec tant de respect (1), s'étonnait que deux augures pussent se rencontrer sans rire. Lælia demandait à son mari, Q. Mutius Scévola, pourquoi il ne faisait pas entrer dans le sacré collège leur servante Fabricia, qui savait si à propos affamer les poulets ou leur ôter l'appétit; néanmoins, l'admission de dieux étrangers, et la consécration des nouveaux rites, étaient du ressort du sénat. Six vestales, qui avaient fait vœu de virginité, gardaient le feu sacré de Vesta (2) et les objets mystérieux sur lesquels reposait le salut de Rome. Lorsque ce feu venait à s'éteindre, c'était une calamité publique, et aucun prodige n'épouvanta autant les Romains, pendant la seconde guerre punique. Un licteur précédait les vestales; si les consuls et les préteurs les rencontraient sur la voie publique, leurs faisceaux s'abaissaient devant elles; on les voyait aller en char quand la loi le défendait à tout autre; une place d'honneur leur était réservée dans les spectacles; leur déclaration en justice équivalait à un serment, et le condamné à mort qui se trouvait sur leur passage restait absous. Si elles se paraient avec plus de recherche qu'il ne convenait à la sainteté de leur ministère, elles étaient admonestées par le souverain pontife, qui les frappait de verges pour négligence dans les devoirs du culte; celle qui violait le vœu de chasteté était enterrée vive, et son complice puni de mort.

Il serait trop long d'énumérer toutes les superstitions romaines. Superstitious.
Des divinités présidaient à chacun de leurs actes, sans en excepter les plus insignifiants et les plus vils. Toute localité spéciale, dans la ville, dans la maison, dans le champ, avait son dieu tutélaire;

*Qui sui questus causa fictas suscitavit sententias,
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.*

ET PACUVIUS :

Magis audiendum quam auscultandum censeo.

(1) « Le droit le plus grand, le droit par excellence dans la république, est celui des augures, dont l'autorité est supérieure à tout. Je n'en parle pas en ces termes, parce que je suis augure, mais parce qu'il en est ainsi de fait. Quel pouvoir plus grand que celui de dissoudre les comices et les assemblées convoquées par les magistrats suprêmes, pour les réunir ensuite? L'augure remet-il à un autre jour une entreprise, elle est suspendue. Quoi de plus magnifique que de pouvoir enjoindre aux consuls d'abdiquer leur magistrature? Quoi de plus religieux que de pouvoir autoriser ou non l'assemblée du peuple, que d'abroger une loi quand elle n'est pas proposée dans les formes? En somme, rien de ce que font les magistrats, soit dans la cité, soit au dehors, ne peut se passer de l'autorité des augures. » Cic. *de Legibus*, II, 12.

(2) Voyez le II^e vol.

chaque jour, chaque heure avait le sien. Un faux pas sur le seuil, une salière renversée, le cri ou l'aspect de certains oiseaux, la rencontre d'un serpent, quelque mot sinistre prononcé; les épouvantaient comme des augures néfastes. Ils frottaient de certaines préparations la porte de la rue afin de préserver les jeunes mariées de tous maléfices; ils enterraient des serpents dans les fondements de leur demeure, inscrivaient des noms regardés comme heureux à l'entrée de leur maison, ou y tenaient des pies instruites à les répéter. Ils attachaient des hiboux sur leurs portes, fixaient dans l'architrave des clous arrachés aux sépulcres, ou y plaçaient d'obscènes Priapes pour éloigner de leurs jardins les voleurs et les maléfices. Le gouvernement lui-même, condescendant aux croyances populaires, changeait le nom de certains pays, comme Malévent en Bénévënt; on ouvrait toujours les enchères publiques par le nom du lae Lucrin (*lucrum*), mot qui promettait une vente heureuse. Le grave Caton discutait sérieusement la question de savoir si un éternument involontaire devait frapper de nullité une assemblée, et l'on congédiait le sénat toutes les fois que le bruit se répandait qu'un bœuf avait parlé.

Droit de bourgeoisie.

Rome, comme on peut le voir par ce qui précède, était un municipe, et lorsqu'elle s'étendit au dehors, elle n'offrit qu'un mélange complexe d'institutions municipales: poussée instinctivement dans les voies d'un développement indéfini, elle admit d'abord dans son sein des aventuriers; ensuite, en 368, pour récompenser les Cérites de l'hospitalité donnée aux dieux de Rome, à l'époque de l'invasion gauloise; elle transporta, pour ainsi dire, le droit de cité au dehors; puis, elle subdivisa le droit lui-même des citoyens, d'après certaines règles que déterminaient les circonstances qui donnaient lieu à la concession. Quelquefois, les Grecs accordaient aussi le droit de cité, mais comme un honneur et une exception; tandis que Rome le faisait pour s'agrandir, pour arriver à une association de peuples favorable à sa puissance propre.

Elle avait de bonne heure accordé des privilèges aux cités vaincues, et selon la proximité de ces États; les sept collines étaient donc environnées d'une ceinture de villes jouissant du même droit de suffrage que les Romains eux-mêmes, parmi lesquelles on comptait : Tusculum, Cæré, Lanuvium, Aricia, Pédum, Nomentum, Acerra, Anagnia, Cumes, Priverna, Fundi, Formia, Suessa, Trébuta, Arpinum et plusieurs autres. Quelques-unes étaient *alliées*, c'est-à-dire qu'elles avaient fait une soumission volontaire, sans combat, ou formaient des colonies; elles jouissaient du plein

droit; d'autres étaient *fédérées*, et n'avaient que des droits inférieurs, parce que leur incorporation résultait d'une défaite.

Venaient ensuite les *municipes*, gouvernés par leurs propres lois, où l'ordre des *curions* et les *duumvirs* correspondaient au sénat et aux consuls; mais ces *municipes* n'obtenaient le droit de suffrage à Rome, que lorsqu'ils faisaient partie intégrante d'une tribu. Après eux venaient les colonies, au nombre de cinquante, fondées, à l'exception de trois, dans l'Italie centrale, avant la première guerre punique; puis une vingtaine d'autres, établies dans un rayon plus étendu (entre 197 et 177 (1) av. J.-C.), toutes jouissant du droit de cité, mais privées du droit de suffrage (2), ou plutôt ne pouvant l'exercer à cause de certains empêchements. Les anciens habitants y restaient étrangers, et les nouveaux possédaient le *jus romanum*, ou seulement le *latinum*. Comme anciennement ceux qui se réfugiaient à Rome se constituaient clients de quelque noble, de même des peuples entiers se mettaient sous le patronage d'une famille; ainsi les *Allobroges* avaient pour patrons les *Fabius*; les *Siciliens*, les *Marcellus*; ceux de Bologne, les *Antoine*.

Municipes.

Afin de mieux surveiller la péninsule italique (3), le sénat la divisa en quatre parties dont chacune formait le ressort d'un questeur provincial. Le premier résidait à Ostie; il avait sous ses ordres l'*Étrurie*, la *Sabine*, le *Latium* jusqu'au *Liris*; le second, dont le siège était à *Calès*, administrait la *Campanie*, le *Saunium*, la *Lucanie* et le *Bruttium*; le troisième régissait l'*Ombrie*, le *Picentin*, les *Tarentins* jusqu'à la lisière de l'*Apulie*; le quatrième, l'*Apulie* avec la *Calabre*; à laquelle se rattachaient les *Salentins*, les *Ménapiens*, les *Tarentins*.

Les *Latins* occupèrent un rang intermédiaire entre les citoyens et les étrangers, aussi longtemps que tous les Italiens ne furent pas appelés à participer au droit de cité; ils conservaient leurs lois propres avec exemption de tributs, mais il leur était interdit de tenir des assemblées générales, de faire la guerre, de contracter

Droit Italique.

(1) Cinq en 197 dans la *Campanie* et dans l'*Apulie*; six dans la *Lucanie* et le *Bruttium* en 194 et 193; quelques-unes en 192 et 190, dans la *Gaule Cisalpine*; en 189; celle de *Bononia*; en 181 celles de *Pisaura* et de *Polentia*; en 183 celle de *Mutina* et *Parma*; en 181 celles de *Graviscu*, *Saturnia*, *Aquilee*; en 180 celle de *Pise*; en 177 celle de *Lucques*.

(2) *SIGNIFICAT* est pour la négative; des auteurs plus modernes, comme *RUPERTI* et *MADWIC*, de *Jure colon. (Opuscul. acad., pag. 228-245)*, sont pour l'affirmative.

(3) Par l'Italie on entendait tout l'espace qui s'étend depuis le détroit de *Sicile* jusqu'à une ligne tirée des bouches du *Rubicon* au port de *Luna*.

des mariages hors du territoire. Cette constitution municipale, dans son indépendance, caractérise l'Italie politique.

Le municipe ou la colonie de *droit italique* avait ses comices et son sénat (*curia*); des décevirs qui connaissaient de certaines causes et du contentieux jusqu'à un chiffre limité, divers autres magistrats, comme le quinquennal, le censeur ou curateur, le défenseur, des édiles, des greffiers. Celui qui pouvait s'élever à ces emplois était *municipes*, c'est-à-dire citoyen romain et admissible à tous les honneurs de la métropole. Les Latins avaient aussi la faculté de parvenir à ce droit complet, soit en se faisant représenter par leurs fils dans la ville natale, tandis qu'ils allaient remplir à Rome quelques magistratures, soit en convainquant de prévarication un magistrat romain, entreprise pleine d'incertitude et de périls.

Le droit italique ne conférait d'ailleurs aucun avantage au citoyen isolé; mais il attribuait à la cité le droit quiritaire du territoire et le *commercium*, d'où naissaient l'exemption de l'impôt prérial et la capacité à la mancipation, à l'usucapion et à la vindication (1). Telle était la distinction entre le droit latin et celui des colons et des municipes : bien que, dans les variations que subit la constitution de Rome, les formes de ces gouvernements extérieurs se soient altérées, ce point capital resta invariable, que dans la seule métropole résidait l'exercice des vrais pouvoirs nationaux; et chaque fois qu'on les accorda à un peuple, ce fut à la condition qu'il n'userait de son droit que dans Rome.

En résumé, tous ces droits divers se réduisaient à la faculté de grossir les légions, sans pouvoir se soustraire aux vexations les plus criantes des magistrats (2). L'année de la défaite de Persée, époque à laquelle commencent réellement les excès de la tyrannie publique et privée, le consul exigea pour la première fois que les alliés de Préneste vinssent à sa rencontre et lui fournissent des chevaux et des logements. Un autre fit battre de verges les magistrats d'une ville alliée qui n'avaient pas mis à sa disposition une

(1) Les idées de Sigonius, Heineccius et autres sur le *jus italicum* le cèdent en précision et en recherches à celle de SAVIGNY. Voyez l'introduction à l'*Histoire du droit romain au moyen âge* (Heidelberg, 1814-1826), l'explication de la *tabula Heraclea*.

Consultez aussi sur la constitution romaine les travaux de GOTTING, WALTER, DRUMANN, RUPERTI, *Handbuch der Römischen Alterthümer*; Hanovre, 1842.

(2) CIC. pro lege Manilia : *Quod fanum nostris magistratibus religiosum, quam civitatem sanctam, quam domum satis clausam et munitam putatis fuisse?.. Difficile est dictu quanto in odio sumus apud exterarum nationes, propter eorum quos cum imperio misimus, injurias et libidines.*

assez grande quantité de vivres. Un pâtre de Vénusium voit des esclaves porter dans une litière un simple citoyen romain : *Quoi! demande-t-il, est-ce que vous portez un mort?* Pour cette plaisanterie, on le fait expirer sous le bâton. Un censeur pour orner le temple qu'il construit enlève celui de Junon Lacinienne, le plus révééré de l'Italie.

Un consul vient à Téanum ; sa femme veut se baigner dans les bains des hommes, et comme ils ne sont pas évacués assez promptement, le premier magistrat du lieu est battu de verges sur la place publique. Effrayés de cette exécution, les habitants de Callenum interdisent par une ordonnance l'accès des bains publics à qui que ce soit, tant qu'un magistrat romain sera dans la ville. A Férentinum, pour un motif aussi futile, le préteur fait arrêter les questeurs ; l'un d'eux est frappé de verges, et l'autre, pour se soustraire à l'ignominie de ce traitement, se précipite d'un lieu escarpé (1).

L'état des provinces était pire encore. Un pays une fois conquis, Rome, par un semblant de reconnaissance ou de générosité, le laissait d'abord gouverner par des princes de la nation ou par des chefs qu'elle désignait ; puis, dès qu'elle le voyait façonné au joug, elle annulait ces concessions et le réduisait en province. Les alliances qu'elle contractait avec les villes et les États indépendants avaient le même résultat. Son premier soin, dans le but d'y fonder solidement l'esclavage, était de lui ôter toute force publique, toute franchise constitutionnelle, et surtout de désorganiser ces confédérations qui lui avaient fait payer si cher ces victoires sur l'Étrurie, la Gaule et la Grèce.

Une fiction politique supposait que le sol de la province appartenait au peuple romain, propriétaire suprême, et que les habitants n'en avaient que l'usufruit. Or, bien que ce dernier mode de possession fût irrévocable et pût se transmettre par vente, échange, donation ou succession, ce n'était point là la propriété telle que l'entendaient les Romains, qui seuls avaient le droit de mancipation et d'usucapion ; et même pour eux, ce droit complet ne pouvait se communiquer que par des moyens naturels et par la simple tradition (2).

Un sénatus-consulte déterminait l'administration des provinces, qui variait de l'une à l'autre ; ce qu'elles avaient de commun, c'était une sujétion absolue. L'ancien droit public et civil devait

Provinces.

(1) TH. GRACCHUS, ap. A. GELLE, X, 3.

(2) CAIUS, *Inst.*, I, II, 3, 40, 46, 7, 27, 31, 21, etc.

faire place à la législation nouvelle ; le pouvoir souverain s'effaçait devant le magistrat romain, auquel appartenait la juridiction, l'administration et souvent même le commandement militaire. Les provinciaux payaient un tribut sur les immeubles et un impôt personnel. Ils n'étaient point admis au service militaire ; on laissait seulement aux villes une administration propre, en rapport avec les anciennes institutions, mais avec la précaution d'abolir les formes démocratiques et de favoriser l'aristocratie opulente. Prenons un exemple particulier à l'Italie : la première loi que reçut la Sicile lui fut donnée par Marcellus ; mais, après l'insurrection des esclaves, Rupilius la réforma, et nous en retrouvons l'esprit dans Cicéron. Cette province comprenait dix-sept cités, ou peuples tributaires, c'est-à-dire que leurs terres avaient été soustraites au fisc et restituées aux anciens propriétaires, moyennant une rétribution annuelle. Messine, Taormina, Nétina, étaient des villes alliées ; cinq autres jouissaient de l'immunité (1). Le reste de l'île payait l'impôt d'un dixième sur les propriétés (2). Les terres du domaine public étaient soumises à la taxe fixée pour cinq ans par les censeurs ; les villes qu'atteignait l'impôt du dixième le versaient selon les règlements institués par Gélon ; celles qui jouissaient de l'immunité étaient tenues de vendre et de transporter à leurs frais à Rome cent mille boisseaux de froment, à raison de quatre sesterces le boisseau. Ce *frumentum imperatum* servait aux distributions (3).

Quant à la justice, les causes entre la cité et un citoyen étaient portées devant le sénat d'une autre ville, du consentement des parties ; les contestations entre individus d'une même ville étaient jugées d'après les lois locales, tandis que, s'il s'agissait de procès entre individus appartenant à des villes diverses, on suivait les lois de Rupilius. Si un Romain traduisait en justice un Sicilien, le tribunal sicilien était compétent, et *vice versa*. Les contestations entre les cultivateurs et les agents du fisc se décidaient conformément à la loi de Gélon sur les céréales. Les autres affaires étaient portées devant une sorte de cour d'assises, composée de citoyens romains.

Le sénat envoyait pour régir les provinces des consuls sortis de charge et des préteurs. A leur arrivée, ils exposaient dans un édit de juridiction ce qu'ils comptaient conserver dans les institutions,

(1) *Verrina*, II, 13 ; I, 65 ; V, 22.

(2) *Id.*, III, 6.

(3) *Id.*, V, 21.

les innovations qu'ils se proposaient de faire, et ce qu'ils jugeaient opportun d'emprunter à celles de la métropole (1).

Ordinairement ce magistrat était accompagné d'un questeur pour la perception de l'impôt, et d'un intendant ou directeur des finances. Ce fut vers l'époque où nous nous trouvons amené par notre récit, qu'on introduisit les *questiones perpetuae*, à l'effet de continuer les préteurs dans leurs fonctions, avec le titre de vice-préteurs; cette prorogation a le plus contribué à la ruine de Rome.

Bien que la constitution donnée aux provinces fût généralement assez libérale, elle n'en blessait pas moins le sentiment national, par l'introduction des usages romains et même de la langue latine quand on ne parlait pas le grec. Quelquefois même, on changeait la religion, ou si l'on tolérait l'ancienne, comme en Judée et dans l'Égypte, les réunions que prescrivait le culte étaient prohibées.

Par un esprit de fiscalité, on défendait parfois les cultures les plus propres à certaines localités, pour qu'elles ne fissent pas concurrence avec les produits de Rome; ainsi, la vigne et l'olivier étaient prohibés dans les pays transalpins (2).

Ce qu'il y eût de pire, ce fut que les gouverneurs, exerçant une autorité absolue, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire (*jurisdictio et imperium*), se trouvèrent entraînés à la tyrannie par la certitude de pouvoir tout oser impunément, et par l'appui qu'ils trouvaient dans les troupes cantonnées dans les provinces. Les provinces, en outre, étaient soumises à un droit d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises; Rome elle-même et l'Italie n'en furent libérées qu'en 694 par la loi de Métellus Népos. Dans les

(1) Voici, en quels termes s'exprimait Cicéron, au moment où il rendait comme proconsul en Cilicie (*Ad Fam.*, III, 8) : *Romæ composui edictum; nihil addidi, nisi quod publicani me rogerent ut de tuo edicto totidem verbis transferrem in meum. Deligentissime scriptum caput est, quod pertinet ad minuendos sumptus civitatum, quo in capite sunt nova, salutaria civitatibus, quibus ego magnopere delector.* — Il dit ailleurs (*Ad Att.*, VI, 1) : *Breve autem edictum est propter hanc meam διαίρεσιν, quod duobus generibus edicendum putavi : quorum civium est provinciale, in quo est de rationibus civitatum, de ære alieno, de usura, de syngraphis ; in eadem omnia de publicanis : alterum quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hæreditatum possessionibus, de bonis possidendis, vendendis, magistris faciendis, quæ edicto et postulari et fieri solent. Tertium de reliquo jure dicundo ἀρχαίων relinqui. Dixi me, de eo genere, mea decreta ad edicta urbana accommodaturum.*

(2) Nos vero justissimi homines, qui transalpinas gentes oleam et vineam severe non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostræque vineæ; quod quum faciamus, prudenter facere dicimur, juste non dicimur. Cic., de Rep.

ports de la Sicile, ce droit représentait le vingtième de la valeur (1).

Les provinces, même après que Rome eut appris qu'il était de son intérêt de se les concilier, au lieu de les épuiser et de les aigrir par un joug aussi pesant qu'injurieux, furent toujours considérées comme des annexes et non comme des parties intégrantes de la république ; jamais non plus elles ne se virent appelées , à l'aide d'une représentation quelconque, à constituer un seul et même corps social. Formés pour vivre isolément, ces divers États n'arrivèrent donc point à l'unité de nos gouvernements modernes. Excepté dans les trente-cinq tribus qui environnaient Rome, partout l'administration et la législation étaient purement locales ; on ne savait point étendre l'action d'un gouvernement central à toutes les parties d'un vaste empire ni à tous les délais des affaires publiques. Il aurait fallu pour cela autant de précision que de vigilance, une gradation régulière dans les dépendances, et des communications rapides, toutes choses qui manquaient aux États de l'antiquité ; aussi Rome, comme les monarchies absolues de l'Asie, était forcée de limiter son influence dans un cercle étroit, abandonnant la plupart du temps des intérêts partiels, soit à des agents envoyés de la métropole, ou à des magistrats élus par la population locale.

Deux pouvoirs étaient donc en vigueur dans les pays soumis à Rome : l'un suprême qui ordonnait, exécutait et jugeait comme bon lui semblait, quand même il n'eût été disposé de sa nature à n'empiéter que lorsque l'intérêt de l'État lui paraissait l'exiger ; l'autre subordonné, et plus ou moins précaire, attendu qu'on laissait aux cités le droit de juger certaines causes civiles ou criminelles, et qu'un grand nombre d'actes d'un caractère législatif étaient à la décision de la bourgeoisie réunie en assemblées politiques et judiciaires, et exécutés par des magistrats municipaux. Que la direction suprême et oppressive vienne à se ralentir, et ces corps aspireront à l'indépendance, en invoquant des droits ou en étendant leurs attributions, souvent en formant une espèce de ligue fédérative : c'est précisément ce que nous verrons à l'époque de la décadence de l'empire romain, lorsque s'élaborait l'élément de la civilisation moderne.

Sénèque a dit : *Le Romain habite là où il a conquis* (2). Les Italiens se répandaient en foule dans les pays vaincus, attirés par les emplois, par l'agriculture, par l'exploitation de l'impôt affermé

(1) Verr., II, 75.

(2) De Consolatione, 6.

aux publicains, surtout par le commerce qui a toujours été la vie de l'Italie. Nous les trouverons en si grand nombre en Numidie, qu'ils peuvent suffire à la défense de Cirta. Il y avait quarante ans à peine que l'Asie était réduite en province lorsque Mithridate faisait égorgé à la fois quatre-vingt mille Romains. Ajoutons que les vétérans étaient établis à demeure fixe sur les terres des vaincus, et que Rome envoyait de nombreuses colonies pour maintenir dans la sujétion les pays dont elles occupaient les parties les plus fertiles. L'Espagne seule en reçut vingt-cinq, qui répandirent, avec la langue et la civilisation de Rome, le respect de son nom.

Après tant de conquêtes, les revenus de la république s'accroissent dans la même proportion; bien qu'elle n'eût pas comme Carthage la richesse pour base, l'équilibre qu'elle établit dans ses finances n'en est pas moins digne d'attention. Les sources du trésor étaient :

Finances.

1^o Le tribut; il pesait d'abord sur les citoyens soumis à une taxe immobilière que fixait le sénat en proportion des besoins, et qui cessa d'être nécessaire après la guerre de Persée; puis sur les alliés d'Italie, qui acquittaient leurs contributions en diverses denrées selon les lieux; enfin, sur les provinces, dont quelques-unes étaient soumises à une redevance agraire ou à des capitations onéreuses, outre l'obligation de fournir certains objets en nature pour le traitement du gouverneur, ou pour l'approvisionnement de la capitale et les cas extraordinaires.

2^o La république possédait des terres (*ager publicus*) en Italie d'abord, surtout dans la Campanie, et dans les provinces; elle les cédait à des cultivateurs moyennant le dixième de leur récolte en grains, le cinquième du bois et une légère rétribution pour le bétail.

3^o Des droits étaient perçus sur les marchandises dans les ports et aux frontières; de plus, le fisc prélevait sur l'achat ou la vente des esclaves un vingtième, dont le produit, déposé dans un trésor particulier, servait pour les besoins extraordinaires.

4^o Enfin, un impôt frappait l'exploitation des mines, surtout celles de l'Espagne, où l'argent abondait tellement que, du temps de Polybe, on occupait quarante mille hommes dans le voisinage de Carthagène, et qu'on tirait d'une seule vingt-trois mille drachmes par jour, c'est-à-dire douze millions par an (1).

Ce système d'agréations successives de municipes ne permettait pas de ramener toutes les dépenses à un centre commun, de sorte que, sous Sylla, à peine entraient-ils au trésor quarante millions

(1) Voyez DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains*.

dans l'année. Ce chiffre ne peut se comparer aux ressources financières des États modernes, si ce n'est peut-être à celles des États-Unis, où la recette générale se monte à environ cent trente millions, parce qu'un grand nombre de dépenses sont à la charge des provinces.

Dans les cas extrêmes, on avait recours à l'emprunt. Vers la fin de la première guerre punique, le censeur Livius introduisit le monopole du sel, ce qui lui valut le surnom de *Salinator*; quelquefois il fallut altérer les monnaies, comme dans la première guerre punique, où l'on réduisit le poids des espèces d'un cinquième, sans que leur valeur courante en fût dépréciée. Dans la seconde guerre punique, il fallut, pour apaiser les créanciers, recourir à une double mesure, en vertu de laquelle ceux de l'État perdaient moitié, et ceux des particuliers un cinquième. Les guerres finies, le butin et les contributions des vaincus servaient à payer les dettes; le trésor n'était pas encore la proie des généraux. Quand un État était vaincu, un tribut exorbitant ruinait ses finances, de sorte que le mécontentement du peuple devenait un prétexte pour le soumettre totalement et passer à de nouvelles conquêtes.

A proprement parler, toute la science économique des Romains se résumait dans la conquête; ils ignoraient comment se crée, se consomme, s'échange et se répand la richesse. Dans son traité *de la République*, Cicéron, lorsqu'il recherche le principe du gouvernement, sa forme la meilleure et les éléments essentiels de la vie des peuples, traite de la famille, de l'éducation publique, de la justice, de la religion; mais il ne fait mention qu'incidemment de l'économie. Du reste, bien qu'il mette l'agriculture au nombre des causes qui font le plus prospérer une nation, il déclare qu'un peuple de vainqueurs déroge à sa dignité en se faisant douanier (1), maxime en opposition directe avec les systèmes des modernes.

Dans les beaux temps de la république, les Romains, jaloux de la liberté, veillaient au maintien de l'égalité; alors la pauvreté était en honneur, et le laurier ornait la charrue (2); ils réprimèrent le luxe par des lois somptuaires, quoique les arts fussent abandonnés aux esclaves, comme une occupation vile, et que tout le commerce consistât dans l'approvisionnement de la capitale. Après la prise de Carthage, de Corinthe, de Syracuse, après la soumission de la Macédoine et de Pergame, Rome regorgea de

(1) *Nolo eundem populum imperatorem esse, et portitorem.*

(2) *Gaudebat tellus romere laureato.* PLIN.

sources finan-
cières des États-
unis, trente mil-
lions de dollars à la charge des

unions. Vers la
fin du siècle, l'introduction
de la première
guerre civile. Dans la
première guerre punique, re-
venus de l'État
quatrième. Les
Romains servaient
le génie des gé-
néralistes, se
ruinait ses
devenait un
de nouvelles

des Romains
se crée, se
son traité de
du gou-
vernement de la
publique, de
décidément
au nombre
éclaire qu'un
l'ouanier (f),
modernes.

s, jaloux de
la pauvreté
ils réprimè-
ssent aban-
que tout le
la capitale.
e, après la
éorgena de

richesses accumulées par tant de conquêtes et par des relations commerciales si étendues. On enleva de Tarente quatre-vingt mille livres d'or et trois mille talents d'argent; les trésors de Persée dépassaient quarante-cinq millions, et Scipion rapporta de Carthage dans le trésor cent vingt mille livres d'argent; Cépion y versa au moins cent vingt mille d'or et autant d'argent, provenant de Toulouse. L'Égypte, qui donnait douze mille talents aux Ptolémées, rendit beaucoup plus aux Romains, et les conquêtes de Pompée portèrent à cent millions les tributs de l'Asie. Dans ses cinq triomphes, César étala une valeur de soixante-cinq mille talents, outre deux mille huit cent vingt-deux couronnes d'or. Dans la première guerre punique, Carthage dut payer un tribut de deux mille deux cents talents, et de dix mille à la fin de la seconde. Antiochus fut taxé à quinze mille talents, Philippe à mille, ainsi que les Éoliens. Cinq guerres seulement enrichirent donc Rome de cent soixante-quinze millions. Au commencement de la première guerre civile, le trésor renfermait un million neuf cent vingt mille cent vingt-neuf livres d'or. Vers la fin du siècle où nous sommes parvenus, le revenu général des provinces romaines est évalué de trois cent cinquante à quatre cent cinquante millions.

Parmi les citoyens, c'était à qui entasserait le plus de richesses : Crassus, dont l'héritage paternel ne s'élevait qu'à trois cents talents, l'augmenta jusqu'à sept mille, environ trente-huit millions, déduction faite des huit millions qu'il avait prodigués en libéralités et en banquets. Lucullus et César s'enrichirent énormément en épuisant les provinces par les contributions qu'ils en tiraient sous forme de dons et d'emprunts. Nous verrons plus tard la fortune de l'affranchi Pallas s'élever à sept millions d'or, cinquante-neuf millions; le philosophe Sénèque en avait autant, outre cinq cents tables de citronnier incrustées d'ivoire, toutes pareilles, destinées aux splendides festins où il oubliait cette tempérance qu'il vantait dans ses écrits. Des palais somptueux s'élevaient à Rome et dans les campagnes; des lits magnifiques, des sculptures, des tables précieuses par la matière et le travail, des statues, des bijoux de prix composaient un luxe qu'aucun peuple n'égalait jamais dans ses demeures.

Par quels moyens les Romains, étrangers à toute industrie, pouvaient-ils acquérir tant de trésors? Lorsqu'ils n'eurent plus rien à piller, ils vendirent, par d'indignes adoptions, leurs noms illustres et jusqu'à leur liberté en s'enrôlant dans les légions dont les chefs, pour capter leur bienveillance, fermaient les yeux sur leurs exactions et négligeaient l'ancienne discipline. Quand Rome se cour-

bera sous un empereur, ils l'entoureront d'un empressement servile, et s'ingénieront à l'envi l'un de l'autre à trouver des formes nouvelles d'adulation.

Publicains.

La ferme des impôts était une source abondante de richesses pour les fortunes privées. Tous les cinq ans, les censeurs mettaient aux enchères les revenus de la république, et, comme les sénateurs ne pouvaient exercer les fonctions fiscales, les chevaliers se chargeaient généralement de la perception des impôts. Ces publicains, comme on les appelait, avaient dans chaque province des sous-fermiers qui recevaient l'argent et leur en rendaient compte. Là, comme ailleurs, les grands coupables étaient honorés, et l'infamie n'atteignait que les petits. Les opprimés n'osaient s'en prendre aux personnages considérables, ni les accuser, et leur ressentiment tombait sur les subalternes, auxquels ils reprochaient leur insatiable avidité; mais nous ne voyons pas qu'aucun de ces peuples ait jamais songé au refus de l'impôt, moyen de résistance tout moderne.

Les exacteurs doubleront par leurs vexations la dette des provinces, et absorberont par des usures énormes les revenus de l'année suivante. Les habitants de Salamine s'engagèrent avec Scaptius, lieutenant de Brutus, à payer annuellement un intérêt de quarante-huit pour cent. Cicéron se fait gloire d'avoir réduit dans sa province l'intérêt à un pour cent par mois, et de réunir à la fin de l'année l'intérêt au capital. Toutes les mesures pour réprimer l'usure, furent méprisées ou éludées.

Cicéron dans une lettre à son frère Quintus, gouverneur en Asie, lui dit : « On approuve le zèle que tu as mis à ne pas laisser
« les villes contracter de nouvelles dettes, à alléger pour le plus
« grand nombre les charges qui pesaient sur elles et à exempter
« l'Asie de l'onéreuse obligation de faire des dons aux édiles. Un
« de nos patriciens se plaint de ce que tu lui as fait perdre deux
« cent mille livres en empêchant de fournir plus d'argent pour
« les jeux. Je me figure bien que les publicains mettront de grands
« obstacles à tes bonnes intentions. Si nous leur résistons, nous
« aliénerons à la république et à nous-mêmes un corps qui a
« rendu de grands services, et que nous avons attaché au gou-
« vernement; d'un autre côté, lui lâcher la bride, ce serait con-
« sentir à la ruine de ceux dont nous devons assurer le salut et
« protéger les intérêts. Je juge de tout ce que nos alliés ont à
« souffrir de la part des publicains, d'après les derniers mouve-
« ments de nos concitoyens, qui, lorsqu'il fut question d'abolir
« les péages en Italie, ne se plaignirent pas autant de l'institu-

« tion en elle-même que des abus des préposés. Après avoir entendu ces doléances, je ne puis ignorer comment sont traités nos alliés à l'extrémité de l'empire. On pense ici que, pour satisfaire les publicains, surtout dans une si grosse affaire, et pour empêcher en même temps la ruine des alliés, il ne faudrait rien moins qu'une vertu divine (1). »

L'argent perçu par les publicains était versé dans le trésor; le sénat en réglait la destination, et ne consultait guère plus le peuple sur l'emploi que sur l'assiette de l'impôt. Le trésor public était sous la surveillance de vingt questeurs. Deux résidaient à Rome; chargés de surveiller la perception des impôts de toute nature et de vérifier les comptes, ils réprimaient encore les concussion des publicains, et gardaient même les lois et les décrets du sénat. Les autres accompagnaient les consuls et les préteurs dans les provinces, pour fournir aux troupes la solde et les vivres, exiger les contributions en argent et en nature dues à la république, et vendre les dépouilles de l'ennemi. Le questeur était le second magistrat de la province; quand les préteurs sortaient de leurs fonctions, il les suppléait jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés. Leurs comptes étaient arrêtés par les gouverneurs, puis déposés au trésor général et dans les archives des provinces.

Le trésor était déposé dans le temple de Saturne, et renfermé dans trois caisses. Dans la première étaient versés les revenus destinés à couvrir les dépenses ordinaires; dans la seconde, les fonds provenant du vingtième prélevé sur le produit des émancipations légales et de la vente des esclaves; dans la troisième, l'or monnayé ou non, fourni par les conquêtes. Les commis du trésor, bien qu'employés subalternes, n'en étaient pas moins des personnages importants, parce que, nommés à vie, ils acquéraient une expérience financière, indispensable aux questeurs, qui se renouvelaient sans cesse par l'élection.

Les armées étaient donc considérées comme la source principale de la puissance et de la richesse de Rome; par suite, la discipline militaire était très-sévère, et l'on regardait la science mili-

Questeurs.

Trésor.

Armée.

(1) Lettre XXX, de l'année 693. Ces lettres, et surtout celles à Atticus, fournissent des renseignements précieux sur cette matière, qui n'a été traitée à fond par aucun auteur latin. On peut consulter SIGONIUS : *De antiquo jure provinciarum*, dans le *Thes. ant.* de GRIEVLUS; P. BURMANI, *Vectigalia populi rom.*; LEYDE, 1734; D. H. HEGERWICH, *Essai sur les finances de Rome*; ALTONA, 1804; K. BOSSE, *Esquisse sur l'état des finances dans l'empire romain*; BRUNSWICK, 1803. Ces deux derniers ouvrages, écrits en allemand, regardent les temps de la république et de l'empire. DE VILLENEUVE BARGEMONT, *Cours sur l'histoire de l'économie politique*; PARIS, 1838.

raire comme la première de toutes. En temps de paix, Rome n'avait point de milice, nationale ni étrangère, et le port d'armes était même défendu; au premier danger, le consul ou le préteur appelait tout le monde aux armes. Les édiles ou les triumvirs envoyaient les soldats, munis du javelot et du glaive, sur les points menacés, ou les chargeaient de faire des rondes; ce ne fut que plus tard que les factions introduisirent des bandes de barbares ou des esclaves armés. Quant au service militaire, il était obligatoire pour tout citoyen au-dessous de quarante-six ans, ou qui n'avait pas fait seize campagnes comme fantassin, ou dix dans la cavalerie.

La légion, ainsi nommée parce qu'elle se composait d'hommes d'élite, comprenait d'abord quatre mille deux cents hommes; le nombre en fut ensuite porté à douze mille huit cents. Chaque consul levait deux légions. En ordre de bataille, elle formait cinq divisions : les princes ou *classici*, les hastats, qui formèrent ensuite le premier rang, les triaires ou *pilani*, les roraires ou les *accensi*. Chaque division comprenait six *manipules*; deux manipules formaient la *centurie*, et six centuries la *cohorte*, qui fut ensuite réorganisée par Marius. Les manipules des hastats et des princes se composaient dans l'origine de cent vingt hommes, et ceux des triaires de soixante; le nombre en fut augmenté dans la suite. Les *accensi* et les roraires changèrent de nom selon les temps, et comptèrent aussi plus ou moins d'hommes.

Les armes étaient les flèches, la fronde et le terrible pilum, javelot long de sept pieds; une fois qu'il était lancé, le combat se terminait avec l'épée. Les triaires se servaient d'un javelot un peu plus long. La lance et le sabre étaient les armes de la cavalerie. Les Romains avaient pour armes défensives le casque, la cuirasse et un bouclier léger. L'infanterie faisait la principale force des armées. Bien que la cavalerie formât quelquefois un corps séparé, elle ne servait ordinairement qu'à couvrir le flanc des fantassins, et l'infériorité des Romains dans cette arme leur rendit plus difficiles leurs victoires contre les Germains, les Numides et les Parthes. Les roraires, les frondeurs et les archers engageaient le combat; les projectiles épuisés, les hastats lançaient une grêle de javelots, et, tandis que les ennemis étaient occupés à en dégager leurs boucliers, ils tombaient sur eux l'épée à la main. S'ils trouvaient une forte résistance, ils étaient appuyés par les princes, qui arrivaient tout frais, ensuite par les triaires. Exposé à trois attaques successives, l'ennemi pouvait difficilement tenir. Les *accensi* formaient la réserve.

Outre les vivres, les soldats portaient avec eux des pieux pour se retrancher; car ils ne s'arrêtaient jamais sans munir le camp d'un terre-plein de forme carrée, et d'un fossé de deux pieds de profondeur. Au milieu du camp, on élevait la tente du chef (*prætorium*); autour étaient celles des officiers, puis celles des soldats, et du centre partaient quatre allées en droite ligne, pour aboutir aux quatre portes qui ouvraient sur la tranchée rectangulaire.

Les projets du général étaient soigneusement cachés non moins aux siens qu'à l'ennemi. Dans les marches, on s'avancait en colonnes; mais si l'on prévoyait une attaque, l'armée se rangeait en ligne, en mettant les bagages au milieu. Le soldat romain faisait de vingt à vingt-cinq milles en cinq heures avec sa charge entière, les pieux compris, c'est-à-dire avec un poids de soixante livres. On lui épargnait, il est vrai, ces brusques transitions de l'inaction à la fatigue qui tuent tant de soldats aujourd'hui; les armes de combat étaient de moitié moins pesantes que celles dont il se servait pour l'exercice, et, en temps de paix, on le tenait continuellement occupé, surtout à tracer des routes. Quand Scavrus ramena son armée des Gaules, il lui fit creuser des canaux pour garantir les territoires de Parme et de Plaisance contre les débordements du Pô.

Les règlements militaires étaient d'une extrême rigueur; la loi Porcia exemptait le citoyen des punitions corporelles, mais non le soldat. Celui qui avait jeté ses armes, déserté son poste ou combattu sans ordre, était jugé publiquement et condamné à mort; mais si le général le touchait de sa baguette, il lui était permis de prendre la fuite, à la condition de ne plus reparaitre au camp, où tout soldat avait ordre de le tuer. Si un corps avait montré de la lâcheté, le général le décimait, et ceux que n'avait pas atteints le supplice étaient exilés et notés d'infamie.

L'esprit militaire était partout; les ambassadeurs comme les généraux sortaient du sénat, et l'on ne parvenait aux premières charges de la république qu'après avoir fait des campagnes; les guerres étaient donc conduites avec une grande habileté politique, et une ardeur belliqueuse respirait dans les assemblées. L'ambassadeur avait appris à connaître pendant la paix l'ennemi qu'il devait combattre, et les mêmes hommes qui délibéraient dans les conseils, agissaient sur le champ de bataille. La jeunesse était élevée dans le double but de faire des harangues et de discuter, de combattre et de triompher. Comme le triomphe portait au consulat, les généraux recherchaient les occasions de livrer bataille,

et le sénat les faisait naître en s'immisçant dans les intérêts des peuples. Celui qui venait de commander en chef ne dédaignait pas d'obéir dans le même corps. Au commencement d'une campagne, le général choisissait les tribuns, qui désignaient les officiers subalternes, et rien ne contribuait plus à resserrer les liens entre les chefs et les soldats; mus par un même sentiment et une espérance commune, l'amour de la gloire et de la patrie exaltait leur courage, tandis que l'obéissance envers le chef rendait celui-ci tout-puissant.

Mais ces guerriers, la terreur des ennemis, n'étaient que trop souvent victimes de l'ambition patriotique : ils sacrifiaient l'amour des dieux pénates à leur vénération pour l'aigle de la légion; entraînés à combattre au delà des mers, ils ne pouvaient plus cultiver le champ paternel, qu'ils perdaient même souvent, soit par les suites de la guerre ou de leurs dettes personnelles. Ainsi, tandis qu'ils érigeaient des trophées, qu'ils forgeaient des chaînes aux autres peuples, qu'ils construisaient ces voies éternelles destinées à réunir vaincus et vainqueurs, ils mouraient brisés de fatigue sur la terre étrangère sans que les larmes pieuses de leurs proches vinssent honorer leur sépulture.

« Lorsqu'il fut question d'entreprendre la guerre contre Persée,
 « un centurion se présenta devant les tribuns et le sénat, et parla
 « en ces termes : Quirites, je suis *Spirius Ligustinus*, né au pays
 « des Sabins, dans la tribu *Crustumine*. Mon père m'a laissé pour
 « héritage un arpent de terre et la chaumière où j'ai été né et que
 « j'habite encore aujourd'hui. Quand je fus en âge de me marier,
 « il me fit épouser la fille de son frère, laquelle ne m'apporta pour
 « dot que la liberté, la vertu et une fécondité que même une famille
 « riche n'eût point désirée plus grande. J'ai six fils et deux filles;
 « toutes deux mariées. Quatre de mes fils portent la robe virile,
 « et les deux autres n'ont pas encore quitté la prétexte; j'ai donné
 « mon nom à la milice sous le consulat de *P. Sulpicius* et de *C. Aurelius*;
 « j'ai servi deux ans comme simple soldat contre *Philippe*
 « dans l'armée qui a passé en Macédoine; la troisième année,
 « *T. Quintius Flaminius* récompensa mon courage en me confiant
 « le commandement de la dixième compagnie des *hastats*. Après
 « la défaite de *Philippe*, licencié avec mes compagnons d'armes et
 « ramené en Italie, j'ai suivi comme volontaire le consul *Porcius*
 « *Caton* en Espagne; or tout le monde sait qu'il appréciait
 « avec une justice sévère le courage du soldat. Il me donna le
 « grade de premier centurion dans le premier manipule des *hastats*.
 « Je suis parti pour la troisième fois comme volontaire dans

« l'armée envoyée contre Antiochus et les Étoliens, et, dans cette
 « guerre, Marcius Acilius m'a élevé au premier grade dans la pre-
 « mière centurie des princes. Après l'expulsion d'Antiochus et
 « la soumission des Étoliens, nous sommes revenus en Italie, où
 « je suis resté deux ans sous le drapeau; ensuite j'ai servi deux
 « ans en Espagne, d'abord sous les ordres de Q. Fulvius Flac-
 « cus, puis sous le préteur T. Sempronius Gracchus. Je fus du
 « nombre de ceux que Flaccus ramena pour partager l'honneur
 « de son triomphe; mais, bientôt après, je retournai dans cette
 « province à la sollicitation de T. Gracchus. En quelques années,
 « j'ai été mis quatre fois à la tête de la première centurie de ma
 « légion, et trente-quatre fois mes généraux m'ont décerné des ré-
 « compenses militaires, parmi lesquelles six couronnes civiques. Je
 « compte déjà vingt-deux ans de service, et j'ai plus de cinquante
 « ans. »

Et ce glorieux vétéran était appelé à de nouvelles luttes ! J'ai rapporté ce discours, parce qu'il faisait mention des guerres précédentes, et plus encore pour montrer à quelle condition étaient réduits à Rome les soldats sortis des rangs du peuple; vivant sans cesse dans les camps, ils n'avaient pas comme nos vétérans, après trente ans de service, un coin de terre pour nourrir leur nombreuse famille. La plupart n'existaient que des distributions d'argent qui se renoublaient à chaque triomphe, ressource que rendait précaire l'imprévoyance si ordinaire dans la profession des armes; aussi le petit nombre de ceux qui pouvaient rapporter de l'Espagne ou de l'Asie un corps mutilé passaient-ils leurs derniers jours dans les plus dures privations.

Cette misère et la dépopulation avaient pour cause la constitution, devenue, comme nous l'avons dit, une aristocratie d'argent. Le véritable patriciat, celui qui laissait les plébéiens dans la servitude, qui contestait à cet ordre le mariage légal et la famille, qui réduisait le débiteur à l'esclavage et le frappait impitoyablement de verges, ce patriciat avait succombé depuis longtemps sous les lents efforts des plébéiens, lesquels, avec le droit de vote, avaient fini par s'ouvrir l'accès de toutes les magistratures. Il ne restait plus aux nobles de naissance (*ingenui*) que l'avantage qu'on tire de l'illustration des ancêtres; jamais il ne fut question de le leur enlever, et, à vrai dire, cela n'en valait guère la peine, puisque cette distinction reposait uniquement sur l'opinion. La différence réelle était dans la richesse; le plébéien, qui, sous le rapport des droits, allait de pair avec le noble, restait son inférieur, privé qu'il était des moyens de les faire valoir, et réduit

Propriétés.

à vivre des aumônes patriciennes ou des largesses publiques. Les grands avaient trouvé le moyen de s'attribuer la meilleure part des terres conquises sur l'ennemi ; puis, au moyen de la chicane et des subtilités légales, ils absorbèrent les petits lots accordés aux plébéens. De là l'immense accroissement des domaines, et la plèbe, qui ne pouvait se livrer aux arts mécaniques, abandonnés aux esclaves, n'eut d'autre refuge que la mendicité.

En effet, que voyons-nous prévaloir à Rome ? La richesse. C'est elle qui décide du vote dans les assemblées, qui donne les premières places de l'État, domine dans les comices, ouvre l'accès du sénat et des hautes charges, livre les provinces à l'avidité des consuls et des préteurs, et laisse à l'arbitraire des censeurs les terres du domaine en Italie ; ces magistrats, en effet, pouvaient enlever les biens de l'État aux pauvres qui en jouissaient moyennant une faible redevance, pour les affermer aux chevaliers, lesquels, de connivence avec les censeurs, cessaient peu à peu d'en payer le loyer, et en devenaient propriétaires directs.

Les riches n'étaient pas tous également privilégiés ; le cens pesait sur les petits propriétaires. En effet, tandis qu'un impôt variable, déterminé de cinq en cinq ans, les atteignait en frappant sur les terres, les maisons, les esclaves, le bétail et le bronze monnayé (*res mancipii*), les grands propriétaires ne payaient rien pour les biens dont nous venons d'indiquer l'origine ; ils échappaient à l'impôt même pour les objets de luxe (*res nec mancipii*) qui souvent composaient la plus grande partie de leur fortune. Les nobles, c'est-à-dire les membres du sénat, et ceux qui avaient rempli les hautes charges, s'enrichirent tellement par les dons qui affluaient dans le sénat et par les immenses profits qu'ils rapportaient les magistratures et le commandement des provinces, qu'ils renoncèrent aux bénéfices de l'usure, et cherchèrent même à la réprimer chez les chevaliers, c'est-à-dire chez les riches non titrés. On attribuait à ces derniers, comme compensation, les terres du domaine public enlevées aux pauvres, ou la ferme des impôts. Les petits propriétaires, inscrits dans les quatrième et cinquième classes, tiraient quelques ressources de la solde militaire, du patronage qu'ils donnaient aux étrangers ou aux plébéens lorsqu'ils réclamaient en justice (1). Parfois aussi, ils obtenaient quelque parcelle du territoire conquis ; mais en général, le peuple roi languissait dans la pauvreté.

(1) La sportule se payait au patron en argent ; elle était taxée à 25 as, ou 1 fr. 25 c.

« Ce qui explique cette disproportion dans les richesses, à Rome comme dans les autres républiques de l'antiquité, c'est l'absence totale de l'industrie, du commerce et des arts, à l'exception de l'agriculture et de la guerre. Aujourd'hui, nous disons au mendiant : *Va travailler*; tenir ce langage à un Romain, c'eût été l'injurier et le traiter en esclave. Comment le commerce, qui vit de loyauté, de bonne foi, de paix et de respect pour le droit commun, aurait-il pu fleurir à Rome? A l'intérieur, les arts étaient abandonnés, comme occupation vile, aux esclaves et au bas peuple; jusqu'au temps de Constantin, une femme qui tenait boutique était méprisée comme la dernière des servantes. Cicéron disait que le négoce est au-dessous de la servitude, et que les marchands ne peuvent gagner qu'en mentant (1).

La société romaine n'était donc composée que de deux classes, les riches et les pauvres; elle n'avait point cette classe moyenne, si importante, de commerçants et d'artisans qui vivent de leur industrie et en accumulent les fruits. La science économique des premiers temps de Rome était celle d'un peuple guerrier et agricole; entièrement étranger au commerce. Les propriétés étaient très-divisées; dans le peu de terres qu'on affermaient, le revenu formait une quote-part des fruits; mais le sol, le capital consacré à le faire valoir, les instruments de travail et le cultivateur lui-même étaient la propriété d'un seul. Dans des conditions de cette nature, il n'y a point de différence d'intérêts entre le maître, le fermier et le paysan; les économistes d'alors n'avaient point étudié tous ces moyens que recherchent les nôtres, comme les conventions entre le patron et l'ouvrier, la question du salaire, l'intérêt du capital, l'influence du prix des denrées sur la valeur des objets, les principes régulateurs de l'impôt et de sa répartition.

D'abord, on ne demandait à la terre que le plus grand produit brut qu'elle pût donner, c'est-à-dire des grains pour la consommation; plus tard, on se préoccupa seulement des avantages du produit net, et l'on transforma les champs en pâturages. Le premier mode de culture favorisait l'accroissement de la population, et le paysan ne souffrait pas; mais après la conquête de l'Asie et de Carthage, au milieu de l'extension que prenait Rome, on vit diminuer, avec la population libre de l'Italie, les produits de l'agriculture, bien qu'on ne payât point d'impôts, qu'il y eût moins de bras employés à la guerre, et malgré le perfectionnement des instruments, l'abondance des capitaux et les progrès du luxe. En

(1) *De officiis*, I, 25.

effet, ce fut justement alors que les champs cultivés en blés se changèrent en prairies, qu'on substitua l'esclave au travailleur libre, que la petite propriété s'absorba dans le vaste domaine, et que l'excédant des produits, au lieu de se répandre sur les campagnes, ne servit qu'à alimenter le luxe inutile des villes.

Plèbe.

Que faire donc de la plèbe romaine, étrangère à toute industrie et ne possédant rien? La mener à la guerre : la guerre était profitable au sénat, qui s'engraissait de la dette publique; aux nobles, qui rétablissaient leur fortune aux dépens des vaincus, et enfin aux pauvres, qu'elle nourrissait ou qui y trouvaient ce qu'on appelait une mort glorieuse. Si, par hasard, il n'y avait pas d'ennemis à combattre, la plèbe était obligée pour vivre, soit à vendre son vote aux candidats, soit à recourir à l'aumône publique, décorée du nom de largesses, ou bien à payer à prix réduits les grains et le sel dont souvent elle devait se contenter pour toute nourriture (1). Après les triomphes, il se faisait des distributions de monnaie de bronze et quelquefois de terres lointaines, comme celles qu'on avait enlevées aux Italiens qui s'étaient montrés favorables à Annibal; enfin, on envoyait dans les provinces des colons pour fonder une nouvelle patrie.

Le sénat n'accordait point ces secours par commisération, générosité ou prévoyance, mais par la crainte des dangers présents, et quelquefois pour satisfaire aux réclamations menaçantes du peuple. Depuis la guerre contre Persée, le sénat, enorgueilli par cette funeste victoire, ne s'inquiéta plus des souffrances de la multitude. Dès lors, les esclaves suffirent à la culture des vastes domaines, et le patricien, dans la mollesse de ses loisirs, applaudira Caton, qui lui enseigne que les propriétés du meilleur rapport sont les pâturages où un houvrier esclave suffit à conduire un nombreux troupeau.

Que fera donc le cultivateur? il ira porter à Rome des bras désormais inutiles, parce qu'il sait qu'on y distribue de temps en temps des vivres, et que les riches, par ostentation, jettent au peuple une partie de leur superflu. Il espère d'ailleurs être envoyé dans quelque colonie, où, devenu tyran à son tour, il pourra dire à l'ancien propriétaire : *Va mourir de faim ailleurs*. Enfin, au pis aller, il vendra son vote aux candidats, qui s'indemniseront largement dans des magistratures lucratives.

Mais, hélas! dans l'enivrement de sa puissance, le sénat ne songe plus à flatter le peuple, et, pendant l'espace d'un demi-siècle,

(1) PLIN, *Hist. nat.*, XXXI, 41.

il n'est pas question de colonies. Le lucre immoral du vote échappe même au peuple romain depuis que les censeurs entassent tous les pauvres dans la tribu Esquiline qui, appelée après toutes les autres, n'aura qu'en rarement l'occasion d'utiliser ses suffrages ; enfin, après l'extension graduelle du pouvoir de l'aristocratie, conséquence inévitable des longues guerres, le sénat se dispense de convoquer les tribus, et la Macédoine une fois soumise, il décide à son gré de la paix et de la guerre.

Un dernier droit restait au peuple, celui d'absoudre ou de condamner ; sous prétexte d'éviter les embarras et d'accélérer les décisions, on établit quatre tribunaux permanents, composés de sénateurs qui examinent les questions criminelles, et principalement les accusations de brigue, de concussion et de péculat, portées contre les sénateurs. De cette manière, on n'aura plus à craindre que le peuple ne trafique de son suffrage et n'oblige les nobles à compter avec lui.

Que restera-t-il donc aux pauvres échappés aux périls de la guerre ? La misère et la faim : Qu'importe ? le salut public n'en souffrira pas ; des milliers d'esclaves, qui affluent des pays conquis, féconderont les sillons de leurs sueurs vénales, et peupleront les palais et les villes, afin de flatter le luxe et les vices de leurs maîtres ; pour prix de leurs services, ils recevront la liberté, et leur vote comblera le vide laissé par la vieille race romaine (1).

A l'époque où le récit historique nous a conduit, le forum était inondé d'affranchis. Un jour que leurs clameurs interrompaient Scipion Émilien : « Silence ! » leur cria-t-il, « fils adultérins de l'Italie ! croyez-vous que je craindrai libres de leurs fers ces mêmes hommes que j'ai amenés ici enchaînés (2) ? » Cicéron lui-même insultait cette plèbe nue et affamée, cette lie de la cité (3). Toute-

(1) *Quod magis deformatum, inquinatum, perversum, conturbatum dici potest quam omne servitium, permissu magistratus liberatum in alteram scenam immissum, alteri propositum ; ut alter confessus potestati servorum objiceretur, alter servorum totus esset ? Si examen apum ludis in scenam venisset, haruspices acciendos ex Etruria putaremus : videmus universi repente examina tanta servorum immissa in populum romanum septum atque inclusum, et non commovemur. CICERO, De Harusp. responsis.*

(2) *Taceant quibus Italia noverca est. non efficiatis ut solutos verear quos alligatos adduxi. VAL. MAXIM., VI, 2. — Hostium armatorum toties clamore non territis, qui possum vestro moveri, quorum noverca est Italia ? VELL. PATERC., II, 11.*

(3) *Fex et sordes urbis : concionantis hirudo ararum ; misera ac jejuna plebecula.*

fois, ces hommes qui ne possédaient rien ou presque rien, et qui, peu soucieux d'acquérir des droits, n'aspiraient qu'à quelques avantages matériels, pouvaient devenir une arme terrible dans la main d'un démagogue se levant contre la tyrannie aristocratique.

D'autres, échappés des provinces et des municipes pour se soustraire aux vexations et au despotisme des magistrats, accouraient en foule à Rome, dans l'espoir que, devenus membres d'une nation grande et redoutée, ils pourraient parvenir aux premiers emplois et disposer un jour du sort des royaumes. Les Italiens surtout s'y croyaient appelés depuis les conquêtes accomplies par eux. Les uns obtenaient le droit de cité en se donnant à un Romain qui ensuite les affranchissait; d'autres, en se faisant inscrire par fraude lors des inspections des censeurs; mais, comme les Latins seuls pouvaient l'acquérir légalement, l'Italie affluait dans le Latium, et le Latium dans Rome. Les Samnites et les Pélignes (177 av. J.-C.) dénoncent l'émigration de quatre cents familles dans la ville latine de Frégelles, ce qui les met hors d'état de fournir leur contingent militaire. La même année, les Latins déclarent pour la seconde fois que les émigrations pour Rome dépeuplent leurs villes et leurs campagnes. Rome regorgeait donc d'habitants. Le recensement de Cecilius Metellus (131) donna 317,823 hommes en état de porter les armes, et cinq ans après 390,736. Dès l'année 187, Rome avait expulsé douze mille familles latines; quinze ans plus tard, seize mille personnes eurent le même sort.

Ce mouvement continu, chef-d'œuvre de la politique romaine, peut se comparer à la circulation du sang qui, des extrémités du corps, se porte aux parties les plus nobles pour alimenter la vie; mais, de même que son abondance excessive cause l'engorgement et la mort, ainsi ces émigrations déréglées, au lieu de régénérer la nation, devenaient un principe de dépérissement. Le seul moyen de salut eût été de conférer le droit de cité dans sa plénitude à tous les peuples de l'Italie; mais la noblesse romaine, jalouse des autres familles illustres du pays, ne permit pas de réaliser cette réforme, qui eût retardé la décadence et la dévastation de l'empire.

L'Italie avait reçu le rebut de la métropole; c'étaient des misérables qui fondaient les colonies et occupaient les meilleures terres. Mais les colonies, livrées à la cupidité des chevaliers, qui achetaient ou usurpaient les domaines, tombaient elles-mêmes dans un état déplorable: ces publicains, si après au lucre, substituaient des esclaves aux cultivateurs libres, et, délivrés désormais de la crainte des jugements rendus par la seule noblesse,

ils pr
crua
des s

Si,
l'inté
l'indu
ves e
nous
répri
de se
muni
venal
elle p
titude
mais
Grac
un cr
de ré
peine

Po
de bi
et le
prop
les t
liens
incu
moy
frui
cun
tura
pro
rép
et l
étai
ton

ils pressurèrent sans pitié les hommes libres et redoublèrent de cruauté envers les esclaves, qu'ils poussèrent plus d'une fois à des soulèvements sérieux.

CHAPITRE III.

LOIS AGRAIRES. LES GRACQUES.

Si, au milieu de cette corruption, un homme s'était levé avec l'intention de corriger les mœurs, de rendre au peuple l'amour de l'industrie et de l'agriculture, de substituer aux travailleurs esclaves et au peuple paresseux une classe laborieuse comme celle que nous voyons aujourd'hui vaincre la pauvreté à force d'énergie, de réprimer le despotisme du sénat et l'avarice rapace des chevaliers, de se faire l'écho des plaintes qui s'élevaient des provinces et des municipes, de régler l'affluence envahissante des esclaves, en prévenant la dépopulation, cette généreuse initiative ne mériterait-elle pas au moins de la reconnaissance? Je ne parle pas de la gratitude des contemporains, qui rarement pardonnent au mérite, mais de celle de la postérité. Eh bien! cette grande tâche, les Gracques tentèrent de l'accomplir. De leur temps, on leur en fit un crime, et ils périrent à l'œuvre. Plus tard, on s'est contenté de répéter les insultes des rancunes patriciennes, sans prendre la peine de rechercher si la noblesse du but n'excusait pas les moyens.

Pour comprendre l'esprit des lois agraires, il est indispensable de bien établir la distinction qui existait entre les domaines privés et les domaines publics. Une partie du territoire conquis devenait propriété publique (*ager publicus*), et l'on en faisait trois classes : les terres cultivées étaient données à des colons établis sur les lieux, ou bien vendues ou affermées par les censeurs; les terres incultes s'abandonnaient à qui entreprenait de les mettre en valeur, moyennant le dixième du produit en grains, et le cinquième en fruits; les terres de pâture étaient de jouissance commune, chacun pouvant y mener son bétail moyennant une légère taxe (*scriptura*). L'acquéreur d'un terrain cultivé n'en était pas absolument propriétaire, mais il devait payer une certaine rente (*vectigal*). La répartition se faisait par les patriciens, qui gardaient le plus beau et le meilleur; plus tard, ils s'entendaient avec les exacteurs, qui étaient de connivence avec les chevaliers et laissaient peu à peu tomber l'impôt en désuétude, de sorte qu'il devenait impossible

Distribution
des terres.

de distinguer les biens patrimoniaux des terres concédées. Une loi agraire proprement dite avait pour but de partager entre les plébéiens les terres du domaine public usurpées par les grands, qui se regardaient comme propriétaires inamovibles (1). La durée de la possession ne pouvait altérer l'origine de ces biens; l'*ager publicus* conservait un caractère indélébile de révocabilité, tellement que le sénat, toutes les fois qu'il fut question de la loi agraire, c'est-à-dire de la répartition légale de ces terrains, n'en nia point l'esprit, mais s'appliqua à l'éluder.

Chez les anciens la propriété rendait seule indépendant; la plèbe romaine ne s'éleva donc que par la lente acquisition des propriétés, favorisée par une série de rogations de ses tribuns, rogations que combattaient vainement les consuls, qui, toujours opposés aux demandes du peuple, préféraient l'envoyer posséder dans les colonies. Cassius Icilius, Manlius Capitolinus, et quelques autres s'étaient bornés à demander du pain pour les soldats de la république; Licinius Stolon, élevant la loi agraire à la hauteur d'une loi politique, demanda pour le peuple des terres et des droits, seuls moyens de remédier à la pauvreté des plébéiens; outre la diminution de l'usure, il fit cesser l'immobilisation d'un grand nombre de terres, et, à force d'instances, obtint pour le peuple la participation au consulat et au droit des auspices. La loi Licinia portait que nul ne posséderait plus de cinq cents arpents (125 hectares) de terres, ni plus de cent têtes de gros bétail; et qu'on entreprendrait dans chaque domaine un certain nombre de cultivateurs libres (*villici*). Cette loi, probablement, ne regardait que l'*ager publicus* (2); mais si cet expédient pouvait contribuer à combler l'abîme qui séparait les riches des pauvres, il ne paraît pas que Licinius voulût l'expropriation de ceux qu'atteignait la loi; il se contentait d'une amende, dans le cas où la propriété dépassait la limite fixée. Cette mesure, en arrêtant pour un temps l'accumulation des propriétés terriennes, rétablit l'équilibre qui fut une source féconde de prospérité. Cette loi, comme nous l'avons vu, ne tarda point à être éludée; mais, grâce à l'accroissement énorme des territoires conquis, les pauvres purent échapper

(1) On donnait le même nom aux lois qui, dans la fondation des colonies, distribuaient à des citoyens ou à des alliés les terres récemment conquises ou cédées à l'État. Sur la fin de la république; on appelait aussi lois agraires celles qui donnaient violemment aux colonies militaires les propriétés publiques et privées de l'Italie.

(2) Sur ce point, nous sommes d'accord avec Niebuhr; mais c'est à tort qu'il considère la loi Licinia comme identique avec celles des Gracques. Voir la *Revue de législation*, août 1846.

à la misère, et aller s'établir dans les nouvelles colonies. Toutefois, la plaie se rouvrit bientôt, et les Gracques essayèrent de la guérir.

Les familles patriciennes des Scipions et des Appius s'étaient alliées à la famille équestre des Sempronius. Tibérius Sempronius Gracchus, pendant son tribunat, avait couvert de sa protection Scipion l'Asiatique et Scipion l'Africain. Après la mort de ce dernier, il épousa sa fille Cornélie, dont un Ptolémée n'avait pu obtenir la main. Peu de temps après ce mariage, il trouva dans son lit deux dragons; effrayé de ce présage, il consulta les devins qui, après avoir longtemps considéré le sens du prodige, lui défendirent de tuer l'un ni l'autre et de les laisser échapper. La vie de Sempronius, lui dirent-ils, était attachée à celle du mâle, et celle de Cornélie à la conservation de la femelle. Épris de son épouse qui était dans la fleur de l'âge, tandis qu'il entraînait déjà dans la période de la maturité, Sempronius se défit du serpent mâle, et ne tarda point à mourir : c'est ce que rapporte Plutarque, où l'on trouve une foule de récits semblables, qui montrent à quel point les hommes étaient devenus superstitieux depuis que la religion avait perdu son crédit.

De tous les enfants qu'eut Cornélie, il ne lui resta que Tibérius, Caius et Sempronia; ambitionnant d'être appelée non la fille de Scipion, mais la mère des Gracques (1), elle mit toute sa sollicitude à bien élever ses fils, dans l'espoir de les voir dépasser les Scipions. Une dame campanienne étalait devant elle ses colliers et ses bracelets; Cornélie se contenta de lui dire, en lui montrant ses deux fils : « Voilà toute ma parure et mes seuls bijoux. »

Tibérius épousa la fille d'Appius Pulcher; Sempronia fut mariée à Scipion Émilien, le second Africain.

En entrant aux affaires, les Gracques ne se montrèrent pas au-dessous de l'attente maternelle. Ils n'avaient point d'égaux pour l'éloquence, firent sous leur beau-frère l'apprentissage des armes, et Tibérius monta le premier sur les remparts de Carthage. Jaloux de se distinguer dans les hautes charges administratives, ils

(1) HEEREN, *Histoire de la révolution des Gracques*, tome I des *Mélanges historiques*; Hegewisch, Altona, 1801.

ENGELBRECHT, *De legibus agrariis ante Gracchos*; Leyde, 1842; R. W. NITZSCH, *Die Gracchen und ihre nächsten Vorgänger*; Berlin, 1847.

ANTONIN MACÉ, *Des lois agraires chez les Romains*; Paris, 1846.

RUDORFF. Ce traité sur les lois agraires, écrit en allemand, est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus complet sur la matière. On trouve aussi dans CAS-SAGNAC, *Hist. des classes nobles* (vol. I, p. 478; Paris, 1840) une bonne explication de la loi agraire.

avaient puisé à l'école des stoïciens, avec le mépris de la corruption, des idées généreuses et peut-être exagérées sur la dignité de l'homme et l'égalité des droits. Tibérius était doux et grave dans son maintien; Caius, vif et ardent. L'aîné avait une élocution suave, étudiée et digne. Caius, le premier qui se promena dans la tribune, était brillant, passionné, impétueux, au point qu'il avait derrière lui un joueur de flûte pour lui donner le ton quand sa voix s'élevait trop haut.

Tibérius était questeur à Numance sous C. Mancinus lorsque le camp fut surpris (1), et vingt mille Romains eussent péri si le consul n'avait accepté les conditions de l'ennemi. Toutefois les Numantins ne voulurent s'en rapporter qu'à la parole de Gracchus, qui ramena l'armée saine et sauve, n'abandonnant que les bagages aux vainqueurs. Il revint réclamer ses registres enlevés dans le pillage du camp : non contents de les restituer, les Numantins le retinrent à un banquet public, en lui permettant de choisir ce qu'il voudrait dans le butin. Le questeur ne prit qu'un peu d'encens destiné aux dieux.

La capitulation qui sauvait vingt mille citoyens parut honteuse à Rome; or comme il était question, de même qu'après l'affront des Fourches caudines, de livrer à l'ennemi tous les officiers, Tibérius insista pour le maintien pur et simple du traité; ne pouvant faire prévaloir cet avis, il obtint que Mancinus fût livré seul. Tibérius se concilia ainsi la reconnaissance des familles de ceux qui avaient échappé à ce péril; mais il n'en conçut que plus de haine contre les patriciens, seuls coupables de cette iniquité.

A son retour de Numance, il traversa l'Étrurie dans laquelle il ne vit plus d'hommes libres, et qui n'était cultivée que par des esclaves; à Rome, il trouva les propriétés accumulées dans les mains de quelques individus, tandis que le plus grand nombre croupissait dans la misère. Loin de dissimuler son indignation, il disait hautement que les généraux mentaient lorsqu'ils exhortaient les soldats à défendre les tombeaux de leurs aïeux; qu'il était indigne que les animaux sauvages eussent une tanière, et que les citoyens romains, les maîtres du monde, se vissent privés d'un abri pour reposer leur tête, d'un sillon pour leur sépulture.

Gracchus, d'une famille illustre, n'était point mû par un vain désir de renommée, mais par ce patriotisme qui était l'idoie des Romains; il voulait assurer à Rome la souveraineté du monde en prévenant l'extinction de la race italique, dont la vigueur et le

(1) Voy. ci-dessus, page 7.

courage avaient conquis tant de provinces. Il n'était point question, comme du temps de Licinius Stolon, d'élever la seconde classe de l'État au rang de la première, mais d'accroître la population libre, la seule dont se recrutait l'armée. Dans nos idées modernes la loi de Tibérius était aristocratique; il n'est donc pas étonnant qu'elle fût soutenue par les patriciens. Lælius, ami de Scipion, avait tenté la réforme agraire; mais, voyant le sénat contre lui, il renonça à cette noble idée par une appréciation habile des circonstances; et fut qualifié de prudent, ce qui trop souvent veut dire pusillanime.

Tibérius fut enfin nommé tribun du peuple; d'accord avec son beau-père Appius, le grand pontife Crassus et le jurisconsulte Mucius Scévola, il proposa une loi qui limitait à cinq cents arpents les terres du domaine public qu'un riche pourrait posséder; mais ces terres ne seraient plus révocables, et deviendraient propriétés absolues: ceux qui se trouveraient lésés auraient droit à une indemnité. De l'excédant des terres, on formerait un fonds public qui se répartirait entre les pauvres et ne pourrait s'aliéner: unique moyen d'empêcher que ces lots ne retournassent entre les mains des riches. On ajoutait cent cinquante arpents pour chaque fils émancipé du propriétaire: premier exemple de rémunérations accordées pour favoriser les mariages.

Ce n'était donc pas une utopie qu'on puisse assimiler au communisme; cette loi qui constituait des propriétaires. Loin d'attaquer le droit de propriété, elle avait pour but de l'étendre, en prévenant la concentration des domaines, afin de multiplier le nombre des petits propriétaires, c'est-à-dire des soldats.

Aucune loi ne représente une plus grande apparence d'équité; le peuple, qui depuis longtemps stimulait Gracchus, accueillit la proposition avec joie; bien qu'elle fût combattue par l'autre tribun, Octavius Cécina. Toutefois, et les novateurs ne devraient pas l'oublier, il est des abus tellement invétérés qu'on ne saurait y mettre la hache sans que tout l'État en soit ébranlé (1).

Les nobles pouvaient alléguer la longue jouissance, pendant laquelle ils avaient planté, amélioré, bâti (2); la cessation du

(1) *Volebant Gracchi agros populi dividere, quos nobilitas perperam possidebat; sed tam vetustam iniquitatem audere convellere, periculosissimum.*
— *De Civ. Dei*, III, 24.

(2) Florus (III, 13) observe judicieusement: *Reducti plebs in agros unde poterat, sine possidentium eversione? Qui ipsi pars populi erant, et tamen relictas sibi a majoribus sedes, etate, quasi jure hereditario, possidebant.*

payement de la rente avait fait oublier toute distinction entre les fonds du domaine public et les propriétés absolues; les individus qui possédaient comme héritiers d'une longue suite d'aïeux, par dot ou succession, étaient de bonne foi, et avaient compté sur la légitimité de leurs titres. Un remaniement de l'*ager publicus* présentait donc aux réformateurs, d'abord la difficulté de le reconnaître, lui imposait ensuite l'obligation d'une juste indemnité et soulevait l'opposition d'une classe puissante.

Les gens ennemis de toute innovation bonne ou mauvaise, et ceux qui ne voulaient pas être troublés dans la jouissance de leurs biens, avaient gagné le tribun Octavius, dont le veto frappait légalement toute nullité toutes les propositions de son collègue. Tibérius ne négligea rien pour le ramener. D'un naturel généreux et aimant, quoique d'une volonté inflexible, il offrit de l'indemniser de ses deniers de tout préjudice que la loi pourrait lui porter; il le supplia, l'embrassa publiquement; mais, ne pouvant vaincre son obstination, il proposa sa déposition, malgré le caractère sacré du tribunat. « Le tribun est inviolable, s'écria-t-il, dût-il brûler l'arsenal et démanteler le Capitole; mais, il cesse de l'être quand il menace le peuple lui-même. La dignité royale était sacrée; cependant nos ancêtres ont expulsé Tarquin; par-dessus les vestales sont sacrées, et pourtant si l'une d'elles manque à ses devoirs, elle est ensevelie vivante. De même les prérogatives du tribun ne peuvent le mettre au-dessus du peuple lui-même, lui conférer le droit de saper de ses propres mains le pouvoir qui fait sa force. »

Tandis que les tribus commençaient à donner leur vote, Tibérius eut de nouveau recours aux prières, aux supplications, et son collègue s'attendrit jusqu'aux larmes; mais, soit obstination, soit conviction honorable, il persista, et fut déposé par les voix de la dix-huitième tribu. Premier coup porté à la sainteté de la magistrature tribunitienne, et porté par un tribun.

Quel est l'homme, surtout si sa mission est populaire, qui pourra s'arrêter à volonté sur la pente des innovations? Tibérius mit en œuvre toutes les ressources d'un esprit éclairé: doué d'un jugement sain et ami de l'ordre, il tenta tous les moyens de conciliation pour mener à fin une entreprise si hardie; mais, poussé à bout, après tant d'efforts, par les tergiversations du sénat et par la perfidie des nobles, qui attentaient à sa vie et le diffamaient, il reprit la loi Licinia dans toute sa rigueur, sans plus s'occuper d'indemnités pour l'excédant des cinq cents arpents, et ordonna aux détenteurs illégaux de vider immédiatement les terres usurpées.

Tibérius, par ses vertus et sa probité, était l'homme le plus recommandable de la faction populaire, comme l'étaient les Scipions dans le parti des patriciens : touché de compassion pour le sort des citoyens pauvres, il s'éleva jusqu'à la noble conception de l'unité italique ; en proposant que les droits de citoyen romain fussent conférés à tous les habitants de la Péninsule ; car il comprenait que la masse immense de l'empire reposait sur une base trop étroite. Le soulèvement simultané de l'Italie prouva bientôt combien la mesure eût été opportune. Pour hâter l'accomplissement de ce grand dessein, Tibérius se fait élire triumvir conjointement avec Appius et son frère Caius, afin de procéder au partage de l'*ager publicus* ; il propose alors que l'héritage du roi de Pergame ; légué au peuple romain, cessé d'être administré par le sénat, et profite aux citoyens pauvres afin qu'ils puissent acheter les instruments aratoires et le bétail nécessaires à l'exploitation de leurs nouvelles terres ; en outre, il demande que le temps du service militaire soit réduit pour les plébéiens ; que les chevaliers participent aux jugements avec les sénateurs, et que les droits de cité soient accordés à tous les Italiens.

Ces dernières propositions auraient dû lui concilier l'ordre équestre de la population de l'Italie ; mais si les chevaliers haïssaient les patriciens, qui limitaient leur pouvoir et les écartaient des hautes charges, ils redoutaient plus encore la loi agraire, qui les aurait dépouillés des terres usurpées et devait admettre au suffrage sur le même pied qu'eux les alliés des Romains ou les anciennes populations italiennes. Ainsi, tout en voulant augmenter leur influence, Tibérius ne s'en fit pas des partisans, et il excita la jalousie de la plèbe ; bien qu'elle n'eût qu'à se louer d'un magistrat si favorable à ses intérêts, vaine et désunie comme elle l'est d'ordinaire, elle ne sut pas le soutenir quand il s'agit d'exécution, et prêta l'oreille aux insinuations perfides des nobles, qui dénigraient le tribun et l'accusaient d'aspirer à la tyrannie.

Tibérius, sachant à quel péril il s'exposerait une fois sorti de charge, essaya de se faire proroger dans le tribunat, ce qui était une violation de la constitution. Il allait répétant les menaces des patriciens, paraissait vêtu de deuil sur la place publique, et montrant ses jeunes enfants au peuple, il le conjurait de leur conserver leur père. Le jour des comices où devait se faire son élection, il fut effrayé, dit Plutarque, parce qu'il trouva deux œufs de serpent dans son casque, et que le matin même les poulets n'avaient pas voulu sortir ; lui-même avait trébuché sur le seuil en entrant dans

la rue, et deux corbeaux qui se battaient à sagauche firent tomber une pierre à ses pieds; mais ce qui devait lui causer l'appréhension plus sérieuse, c'était l'attitude hostile de l'aristocratie, résolue à tout, tandis qu'il n'avait pour lui que le menu peuple, toujours irrésolu, et les tribus rustiques, que les travaux de la moisson empêchaient de se rendre en nombre aux comices.

L'assemblée venait de se réunir; aussitôt les détenteurs des terres usurpées s'élèvent contre le violateur de la loi, et les sénateurs se montrent en armes. Les amis de Tibérius sont prêts à leur résister, le tumulte s'accroît, et, comme le tribun ne peut plus se faire entendre, il porte la main à sa tête pour signaler le danger dont il est menacé. Il demande la couronne! s'écrient ceux qui veulent le perdre, et ils se jettent sur les citoyens désarmés, qu'ils égorgent; lui-même est massacré avec ses partisans dont les cadavres sont jetés dans le Tibre, et qui expient comme Tibérius, la courte et funeste faveur de la plèbe romaine.

Parmi ceux qui appuyaient les généreux projets de Tibérius, les uns furent poursuivis comme criminels, les autres assassinés. Caius Billius, sans qu'on prit la peine de le juger, périt enfermé dans un tonneau rempli de serpents. Le philosophe Blossius de Cumes, cité en jugement, s'honora de l'attachement qu'il avait porté à Gracchus et de son empressement à suivre ses volontés. *Eh quoi!* lui demanda Scipion Nasica, *s'il t'avait dit de mettre le feu au Capitole?* — *Il n'eût jamais donné un pareil ordre,* répondit Blossius; *mais s'il l'eût donné, j'aurais obéi, persuadé qu'il ne pouvait rien vouloir que d'utile au peuple.*

Ce Nasica, cousin des Gracques, s'était montré leur adversaire le plus acharné; c'était lui qui, contrairement à l'avis du consul Scévola, avait fait décider que l'on tomberait sur le peuple désarmé. A la tête de ceux qui aimaient la république, c'est-à-dire qui l'exploitaient, il osa faire justifier par un décret tout ce qui avait été commis contre Gracchus et les siens. Plein de mépris pour le peuple, il dit un jour à un cultivateur, dont il sollicitait le suffrage, en lui prenant la main qu'il trouva calleuse : *Tu marches donc sur tes mains?*

La faction populaire n'avait pas péri avec Tibérius. Toutes les fois que Nasica paraissait en public, on l'assailait d'injures malgré sa dignité de grand pontife. Le peuple lui reprochait d'avoir tué un personnage sacré dans un lieu sacré; aussi le sénat, pour donner une apparence de satisfaction, et sortir en même temps d'une situation compromettante, envoya Nasica en Asie avec une mission

qui couvrait honorablement son exil, et l'orgueilleux patricien ne rentra jamais dans Rome.

Le sénat dut s'occuper de l'exécution de la loi agraire; mais, quand on se mit à l'œuvre, il s'éleva tant de difficultés sur les limites, sur l'origine de la possession et l'estimation des valeurs, que les triumvirs ne purent suffire à les résoudre. Les alliés de l'Italie et les Latins, qui avaient obtenu la partie la plus considérable de l'*ager publicus*, voyaient avec inquiétude ces terres soumises au cadastre; ils s'en plaignirent donc au sénat, qui saisit avec empressement l'occasion de s'opposer à une loi qu'il n'avait jamais approuvée. Alors les mécontents réclamèrent l'appui de Scipion Émilien, qui cassa les triumvirs et remit toute l'affaire aux soins du consul Tuditanus; mais celui-ci la trouva tellement embrouillée que, désespérant de concilier tant d'intérêts opposés, il partit pour l'Illyrie. La plèbe, qui d'abord idolâtrait Scipion, l'avait pris en haine depuis qu'en apprenant le meurtre de Tibérius, il avait prononcé ce vers d'Homère :

Périssse comme lui quiconque l'imitera.

Persuadée qu'elle avait été jouée, toutes les fois qu'il paraissait à la tribune, elle couvrait sa voix de ses murmures et répétait les expressions orgueilleuses du patricien, qu'elle finit par accuser d'aspirer à la dictature. Scipion méprisait ces injures et leur opposait ses services et ceux de Paul-Émile. Retiré à la campagne, où, avec Lælius, il consacrait ses loisirs à l'étude, il retournait à Rome lorsqu'il s'agissait de s'opposer à quelque loi populaire. Une nuit, on le trouva mort dans sa maison, et les démagogues furent accusés de l'avoir fait périr; mais le peuple évita toute enquête dans la crainte de compromettre Caius Gracchus. Cependant, la mort du plus obstiné des aristocrates présageait que la lutte allait se renouveler plus violente et plus criminelle.

En effet, les tribuns, à qui Tibérius avait révélé combien leur autorité pouvait devenir redoutable, visaient à l'étendre encore. Le tribun Carbon, qui ne cessait de rappeler avec indignation l'assassinat de Gracchus, proposa que les tribuns pussent être prorogés tant qu'il plairait au peuple; mais la loi ne passa point. Le censeur Métellus Macédonius ayant voulu interdire l'entrée du sénat au tribun C. Atinius, celui-ci l'arrêta, et il l'aurait fait précipiter du haut de la roche Tarpéienne, comme coupable de lèse-majesté, sans l'opposition d'un autre tribun; mais on profita de l'occasion pour faire décréter que les tribuns auraient voix délibérative dans le sénat.

Caius
Gracchus.

Depuis la mort de son frère, Caius s'était tenu à l'écart, comme si cette catastrophe l'eût frappé d'épouvante. Il consacrait tout son temps à l'éloquence, art où personne ne le surpassa ; sage dans sa conduite, il était ennemi de l'oisiveté, de l'avarice et des excès de table auxquels se livrait la jeunesse romaine. Dans l'opinion de bien des gens, il passait pour un homme de peu de mérite ; on l'accusait même d'avoir désapprouvé son frère, tandis qu'il se préparait à le venger, à réintégrer la plèbe dans ses droits, et à faire trembler les riches.

126.

Il brigua la questure, et passa en Sardaigne, où il se concilia l'estime du consul et l'affection des soldats par son courage, son zèle et sa probité. Les villes se refusaient à donner des habillements ; il sut les amener à les fournir ; Micipsa, roi de Numidie, n'expédia des blés que par considération pour Caius, au grand déplaisir du sénat qui chassa les envoyés de ce roi et changea les garnisons. Déjà le sénat, sous prétexte de secourir les Massiliotes, avait éloigné le fougueux Fulvius Flaccus, un des triumvirs chargés de la répartition des terres, lequel, parvenu au consulat malgré les patriciens, remuait ciel et terre pour l'exécution de la loi agraire et l'extension du droit de cité.

127.

Tout à coup Caius Gracchus reparait à Rome ; les censeurs le mettent en jugement comme déserteur de son poste, mais il se dispense en ces termes : « J'ai servi douze ans dans l'armée, et les lois n'en exigent que dix. Nommé questeur, je suis resté deux ans près de mon général, bien que, légalement, je pusse me retirer après une année. Il est vrai que la loi m'enjoignait de retourner près du général, mais elle suppose qu'un consul ne séjournera dans le même lieu que durant le temps de son consulat. S'il vous a plu de retenir trois ans en Sardaigne Lucius Anrelius Oreste, étais-je obligé d'obéir à des ordres qui ne me concernaient pas ? Il pouvait convenir à un proconsul d'exercer longtemps un pouvoir absolu sur des légions obéissantes, mais il était pénible pour le questeur de perdre dans l'oisiveté un temps utile. Je suis rappelé par les intérêts de tant de malheureux qui implorent le partage des terres et qui m'ont député à cet effet. Quant au motif qui m'a retenu si longtemps éloigné de la capitale, c'est au peuple romain qu'il appartient de le pénétrer, et aux Italiens de s'en plaindre. Pour vous, censeurs, prenez au moins en considération la conduite que j'ai tenue dans une île où l'avarice et la débauche ont corrompu officiers et soldats toutes les fois qu'on y a envoyé une armée nouvelle. Je n'ai pas reçu des alliés un as en présent, et n'ai jamais souffert

« qu'ils fissent pour moi la moindre dépense; je n'ai pas fait de
 « ma tente un lieu de prostitution pour abriter les débauches cra-
 « puleuses de la jeunesse romaine. Quand j'ai donné des banquets,
 « j'en ai banni la licence, dans les paroles comme dans les actes.
 « Jamais femme de mauvaise mœurs n'est entrée chez moi, et je n'ai
 « point augmenté ma fortune; il y a cette différence entre moi et
 « vos officiers de Sardaigne, que je reviens la bourse vide, tandis
 « qu'après s'être gorgés du vin qui emplissait les amphores, ils les
 « rapportent pleines d'argent et d'or (1). »

Ce discours produisit l'effet attendu; Caius fut absous aux acclamations du peuple, qui croyait voir revivre en lui le Tibérius qu'il regrettait; aussi, lorsqu'il brigua le tribunat, le concours des Italiens fut si grand, que le champ de Mars ne pouvait les contenir. Les votes se donnaient du haut des toits et des terrasses par acclamation; il fut confirmé dans ses fonctions l'année suivante.

Ce fut un malheur que Caius ne vint qu'après son frère, dont la fin l'effrayait assez pour l'empêcher d'agir avec sang-froid et résolution, et que son ressentiment contre le sénat le poussât à une opposition systématique. Dans les comices, l'orateur se tournait vers le sénat; Caius se tourna vers le peuple, et, comme cet exemple fut imité, c'était affecter de donner plus d'importance à la classe plébéienne. Il ne négligeait aucune occasion de rappeler aux patriciens son frère *expirant à leurs yeux sous le bâton et son corps traîné dans le Tibre; ses amis frappés à mort sans jugement, tandis que, dans toute accusation pour crime capital, l'ancien usage prescrivait d'envoyer de grand matin le héraut à la porte du prévenu, pour le citer à son de trompe, personne ne pouvant voter contre lui avant l'accomplissement de cette formalité.*

En conséquence, il proposa qu'aucune condamnation capitale ne fût mise à exécution sans avoir été confirmée par le peuple; qu'il se fit chaque mois une vente de grain à bon marché, et tous les ans une distribution de terres. Il afferma au profit des pauvres l'héritage d'Attale, défendit l'enrôlement avant l'âge de dix-sept ans, et fit décréter qu'on fournît aux soldats leur équipement, indépendamment de la solde; en un mot, il fit accepter en détail la loi proposée par son frère. S'il était obligé de céder sur quelque une de ses prétentions, il déclarait ne le faire que par égard pour Cornélie, sa mère vénérée et chérie.

Devenu plus hardi par le succès, il demande que six cents che-

(1) Ce discours nous a été conservé par fragments, notamment par Aulu-Gelle.

valiers soient adjoints aux sénateurs, prétention excessive qui couvrait l'espoir d'obtenir une concession plus modérée; à savoir que les jugements fussent enlevés aux sénateurs pour entrer dans les attributions de l'ordre équestre, qui deviendrait ainsi un corps politique dont l'influence ferait contre-poids à celle du sénat (1). Enfin, il fait admettre tous les Italiens aux droits de cité. Son but était de désarmer l'opposition des alliés latins; en effet, à partir de ce moment, ils firent cause commune avec les plébéiens de Rome contre les nobles et le sénat. Par la loi sur les grains, il gagna l'affection des tribus urbaines; par la loi agraire, il se concilia les citoyens pauvres; l'ordre équestre, par la loi judiciaire, et l'Italie par l'espoir du droit de cité. En un mot, il opposait toutes les forces de la république et de l'Italie au sénat, qui fut contraint de céder. Mais les distributions de grains épuisaient le trésor; l'attribution du pouvoir judiciaire aux chevaliers partageait la république en deux camps, et subordonnait les sénateurs aux publicains; néanmoins, l'ordre équestre, indigné de voir ses propriétés diminuées, ne lui tint pas compte de ses faveurs, et le peuple voyait avec déplaisir les Italiens appelés à exercer les mêmes droits que lui et à prendre part aux suffrages.

Comprenant combien son autorité devait être odieuse au sénat, Caius avait soin de ne lui rien proposer qui ne fût utile et honorable. Le propréteur Fabius ayant envoyé du blé de l'Espagne, il conseilla au sénat de le vendre, et d'en envoyer le prix aux Ibères, pour que le joug de Rome leur parût moins pesant.

Il s'entoura ensuite d'artistes grecs, et fit construire des greniers; il accompagna les triumvirs chargés du cadastre de l'Italie, qu'il sillonna de belles routes, construisit des ponts, des colonnes milliaires et jusqu'à des marches en pierre pour aider à monter à cheval (2). Il surveillait lui-même tous ces travaux; enfin, il proposa d'envoyer des colonies dans les pays où Rome possédait de grands territoires, et de rétablir les anciennes rivales de Rome: Capoue, Tarente et Carthage.

Les sénateurs accueillirent ces propositions; ils lui offrirent même d'aller en personne relever Carthage et d'y fonder la première colonie envoyée hors de l'Italie. Caius accepta; mais à peine

(1) Les auteurs sont divisés sur ce point. PAUL MANUCE, de *Legibus*, affirme que Plutarque et Tite-Live se sont trompés, et partage l'opinion d'Appien, de Velléius Paterculus, d'Asconius et de Cicéron.

(2) L'usage des étriers ne s'introduisit que fort tard; il fallait donc que les Romains, pour monter à cheval tout armés, posassent le pied sur quelque point d'appui élevé.

fut-il éloigné qu'ils mirent en œuvre toute sorte d'artifices pour le perdre. On lui attribua les méfaits de Fulvius, intrigant sans honneur, auquel on reprochait ; et non sans motif peut-être, la mort de Scipion. Pour saper le crédit de Caius, le sénat feignit de prendre les intérêts des plébéiens ; il suborna Drusus, son collègue, afin qu'il proposât des lois populaires à l'excès. Si Caius disait d'envoyer deux colonies, Drusus en demandait douze ; si Caius voulait qu'on distribuât des terres aux pauvres moyennant une légère rétribution, le tribun gagné proposait de les donner gratuitement. Drusus enfin fit décréter que les généraux ne pourraient fustiger les soldats ; d'ailleurs, il avait toujours soin de présenter ces concessions comme inspirées par le sénat, tout dévoué au peuple ; puis il affectait de ne jamais demander ni fonctions ni honneurs pour lui-même, à la différence de Gracchus, dont la merveilleuse activité lui permettait de suffire à tout.

Sous ces dehors étudiés, et à l'aide de ces grands mots qui font tant d'effet sur la multitude, il parvint à partager avec Gracchus la faveur populaire ; et affaiblit l'animosité du peuple contre le sénat ; aussi, lorsque Caius revint de Carthage qu'il avait rebâtie, il parut étranger au peuple. Il demanda le tribunat pour la troisième fois ; mais ses collègues eux-mêmes manœuvrèrent avec tant d'adresse qu'il échoua ; puis, afin de rendre cette déception plus amère, L. Opimius, son ennemi mortel, fut nommé consul. Investi du pouvoir dictatorial auquel on recourait quand la république était en danger, il occupa le Capitole, déclara Caius ennemi de l'État, et mit sa tête à prix ; enfin, il marcha avec des troupes contre Fulvius qui, vaillant et homme d'exécution, l'attendit sur l'Aventin, et fut tué dans le combat. Caius s'était réfugié dans le bois des Furies, où il se fit tuer par un esclave resté seul fidèle à son malheur (1). Trois mille citoyens tombèrent dans cette journée sur le mont Aventin, et furent jetés dans le Tibre ; d'autres, mis à la torture et livrés à la hache du licteur, eurent leurs biens confisqués et l'on interdit à leurs veuves de porter le deuil. La femme de Caius fut même dépouillée de sa dot ; Opimius, sorti vainqueur de la première guerre civile, qui mériterait mieux le nom de Massacre des citoyens, éleva un temple à la Concorde.

A peine revenu de sa stupeur, le peuple manifesta comme il put

(1) « Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais en recevant le coup mortel il lança de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius ; Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu l'aristocratie romaine. » MIRABEAU.

son indignation : il commença par des inscriptions accusatrices sur les murailles; puis, il éleva des statues aux Gracques, consacra les lieux où ils avaient péri, et leur offrit les prémices des saisons.

Cornélie, qui avait essayé vainement de détourner Caius de son entreprise (1), supporta avec grandeur d'âme la double perte qu'elle avait faite. « Mes fils, disait-elle, ont des tombeaux dignes d'eux dans des lieux dignes d'eux. » Elle vécut longtemps à Misène, où elle accueillait des hommes lettrés et des Grecs, recevait des ambassadeurs des rois, et se plaisait à raconter les vertus de Scipion l'Africain et la catastrophe qui avait terminé la carrière de ses fils. Plus tard, on lui éleva une statue avec cette inscription : *Cornélie, mère des Gracques.*

La distribution des terres était commencée; le sénat, qui n'osait la suspendre, s'appliqua par des propositions habiles à éluder ce qu'il y avait de plus avantageux dans les demandes des Gracques. Les nobles firent déclarer par un des commissaires que, vu les difficultés que présentait l'exécution de la loi, il vaudrait mieux obliger les détenteurs des terres à en payer le prix, qui serait réparti entre les pauvres, et que, moyennant cette rente perpétuelle, les possesseurs ne pourraient plus être inquiétés. Cette offre spécieuse plut au peuple, qui l'adopta et reconnut ainsi l'inaliénabilité du domaine public; mais bientôt après, un autre tribun fit suspendre le paiement de cette rente, alléguant que les nobles étaient suffisamment grevés par l'obligation de soutenir la dignité de leur rang; de sorte que le peuple, n'ayant plus à espérer ni terres ni indemnité, se vit replongé dans la misère. La promulgation de la loi Thoria détruisit tous les effets de celle des Gracques.

Les lois agraires touchaient donc à tous les problèmes qui s'agitaient aujourd'hui, au paupérisme, aux secours publics, à l'arrestation préventive, au libre trafic de l'argent, au morcellement de la propriété. La loi Licinia, en établissant la division des terres et l'équilibre des pouvoirs, avait établi sur une base solide la puissance de Rome; une fois abrogée, la population libre diminua en même temps que la production. Tibérius Gracchus voulut faire revivre cette loi à une époque où, les usurpations des riches étant encore récentes et illégales, la société ne courait pas le danger d'un profond bouleversement; au contraire, on pouvait rétablir

(1) Cornélius Népos nous a conservé deux lettres où elle cherche à dissuader Caius.

entre les trois ordres l'équilibre de possessions et de richesses. L'oligarchie s'y opposa, et donna le premier exemple de ces guerres civiles où elle devait succomber.

La haine entre la plèbe et les nobles s'envenima. Les chevaliers, maîtres désormais des tribunaux et fermiers des impôts, pouvaient tenir le sénat dans leur dépendance, et s'opposer à toute réforme; ce fut donc en vain que l'éloquence de M. Antonius, de L. Crassus et de quelques autres tonnait contre les dilapidateurs de provinces, et qu'on tenta quelques efforts pour les soumettre à une meilleure administration. Cependant, les alliés du peuple romain n'avaient pas renoncé à l'espoir d'obtenir leur part de domination, et leur sourd frémissement prédisait à la tempête qui, pour éclater, n'attendait qu'un chef habile et audacieux.

CHAPITRE IV.

LES ESCLAVES. — GUERRES CIVILES.

Aux admirateurs enthousiastes des institutions et de la liberté antiques, à ceux qui nient la sainte loi du progrès, nous rappellerons l'esclavage, cette gangrène du monde ancien, qui nous apparaît sous le manteau sacerdotal de l'Inde, au milieu de la tyrannie savante des Égyptiens et jusque sous les fleurs dont la Grèce a parsemé tous ses sentiers. Rome aussi avait un grand nombre d'esclaves; la plupart provenaient de la guerre (1), et quelques-uns s'étaient vendus eux-mêmes, triste conséquence de leur dépravation; d'autres avaient été mis en vente par leurs créanciers ou en vertu de la loi (*servi pœnæ*); d'autres enfin étaient nés dans la maison du maître (*vernæ*), ou recueillis après avoir été exposés. Lorsque la république étendit au loin ses conquêtes, surtout dans la Grande Grèce et la Sicile, on amena à Rome comme esclaves des personnages nobles et des savants. Le nombre s'en accrût par milliers dans les guerres contre Carthage,

(1) Denys d'Halicarnasse, en parlant de Servius Tullius, dit que les Romains achetaient leurs esclaves par une transaction parfaitement juste, κατὰ τοὺς δικαιοτάτους ῥόγους; attendu qu'on les achetait à l'encan, où ils se vendaient avec le butin, ou qu'ils les tenaient de la faculté de garder ceux qu'ils avaient pris à la guerre, ou enfin qu'ils avaient traité de leur achat avec des gens qui les avaient acquis par les moyens que nous venons d'indiquer. Il se plaint seulement des émancipations devenues si fréquentes dans les derniers temps de la république.

l'Illyrie et les Gaules. Par suite du même calcul que font de nos jours les planteurs de l'Amérique, on se souciait peu d'en voir naître dans la maison ; car on croyait ces esclaves moins robustes ; et le temps pendant lequel il fallait laisser inoccupés la mère et l'enfant, était considéré comme une perte.

Devant la loi l'esclave était une chose, et non un homme (1) ; comme propriété d'autrui, il ne représente rien dans la vie civile ; il ne peut ni déposer ni citer quelqu'un en justice, et l'injure dont il est l'objet n'atteint que son maître. Il n'a point qualité pour tester ; son héritier naturel est son maître, qui se substitue à sa place quand il figure dans un testament. Les esclaves exerçaient les arts et les métiers ; les boutiques étaient tenues par eux ou des affranchis ; en cas de contestation, l'action était dirigée contre leurs maîtres. On pouvait avoir l'usufruit d'un esclave qui appartenait à un autre. Le maître avait la faculté de les battre, de les crucifier, de les laisser mourir de faim et d'infliger à leur corps toutes les infamies. Leurs mariages n'étaient pas légitimes, et leurs enfants ne leur appartenaient pas. La loi calculait avec une impitoyable précision la valeur d'un esclave et les indemnités qu'il fallait payer, quand on avait causé sa mort ou diminué sa valeur par un dommage quelconque. On lit dans les *Institutes* de Gaius : « Aux termes du premier chapitre de la loi Aquilia, celui qui, sans droits, tue un homme ou un quadrupède domestique appartenant à d'autres, payera au maître, pour cet objet, la plus grande valeur qu'il avait depuis un an. On ne doit pas seulement tenir compte de la valeur corporelle, mais considérer encore si la perte de l'esclave occasionne à son maître un dommage plus grand que la valeur propre de l'esclave. Si mon esclave était institué héritier, et qu'on le tue avant que par mon ordre il ait accepté l'hérédité, il faut, en sus du prix, me payer l'hérédité perdue ; de même, dans le cas où de deux jumeaux, ou de deux musiciens, ou de deux comédiens, on viendrait à tuer l'un,

(1) ULPEN, (*Frag.* 19, 1) les compte parmi les *Res mancipii* ; Théophile dit d'eux : ἀνθρώποι, οἱ οὐδενίαν εἶλον κεφαλῇ ; et Florus, *secundum genus hominum* (*Hist.*, III, 20) ; SÉNÈQUE (*Controv.*, X, 4) fait dire à Hilpon : *In servum nihil non domino licere*. JUVÉNAL (*Sat.* V, 210) flagelle ainsi la cruauté des Romains envers leurs esclaves :

*Pone crucem servo. Meruit quo crimine servus
Supplicium? quis testis adest? quis detulit? audi:
Nulla satis de vita hominis cunctatio longa est.
O demens! ita servus homo est? Nil fecerit: esto.
Sic volo, sic jubeo: stet pro ratione voluntas.*

« on doit évaluer le prix du mort et la dépréciation qui en résulte
 « pour le survivant, comme lorsqu'on tue une mule qui dépa-
 « reille un attelage ou un cheval de quadriges. Celui dont on a tué
 « l'esclave peut opter entre l'action par la voie criminelle ou celle
 « en répétition d'indemnité, en vertu de la loi Aquilia. »

Les esclaves étaient amenés sur le marché par des pirates ou des spéculateurs qui se les procuraient par les moyens indignes à l'usage des négriers modernes (1). L'entrepôt principal de cet infâme trafic était Délos, où sous les auspices du dieu, on vendait journellement des milliers de ces malheureux, tirés surtout de la Phrygie et de la Cappadoce. On préférait ceux qu'on avait enlevés à une nation indépendante, parce que les habitudes de la liberté conservaient chez eux une vigueur qui s'abâtardissait dans la servitude. Les esclaves espagnols, qui se donnaient la mort pour se soustraire à la servitude, se vendaient à vil prix.

Une coupe en Sicile se payait plus cher que l'échanson. Les Phrygiens lascifs et les gracieuses Milésiennes se vendaient jusqu'à deux mille huit cents francs, tandis que dans la Gaule, en Afrique ou dans la Thrace, on pouvait acheter une jeune fille pour quelques poignées de sel et un peu de vin.

Les esclaves étaient exposés au marché dans une grande baraque (*catasta*) à plusieurs compartiments, semblables à autant de cages; nus et les mains liées, ils portaient sur le front un écriteau qui indiquait leurs qualités bonnes et mauvaises, comme le prescrivaient les édiles (2). On distinguait à leurs pieds blanchis de craie ceux qui venaient d'Asie. Les étrangers dont on ne pouvait

(1) HEYNE : *E quibus terris mancipia in Græcorum et Romanorum fora adducta fuerint... Desinamus aliquando laudibus extollere virtutem romanam, omnis terrarum orbis vastatricem, et in generis humani calamitatem adultam et auctam. Quis enim? Unius populi victoris tantæ ut essent opes, alia post allam provinciam omnis opibusque fuit exhausta!*

Pignorius et Pogma ont écrit sur les esclaves romains; Jugler, sur le trafic des esclaves chez les anciens; Guillaume de Laon, sur l'émancipation; mais on ne trouve chez ces auteurs que des textes recueillis çà et là. REITEMEYER (*Geschichte und Zustand der Slaverie Leidengeschäft in Griechenland*; Berlin, 1780) et BLAIR (*An inquiry in the state of slavery among the Romans*; Edimbourg, 1833) se bornent à deux seules nations; mais ils se distinguent par l'ordonnance du plan et la largeur des vues. L'ouvrage de P. DE SAINT-PAUL (*Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne*; Montpellier, 1837) est digne de notre époque, et nous fait désirer celui qu'il a promis sur l'origine et la destruction de l'esclavage.

(2) *Impediti pedes, vincetæ manus, inscripti vultus.* SÉNÈQUE.

garantir la docilité, étaient exposés les pieds et les mains liés, et le pileus sur la tête (1).

Un acheteur se rendait sur la place du marché, et disait au vendeur : « Il me faut un homme pour le moulin ou le pressoir, ou j'ai besoin d'une belle femme, d'un secrétaire pour le bureau, d'un pélagogue, etc. » ; puis il regardait, palpait, examinant la vigueur et l'intelligence du sujet, et se faisait déclarer par le marchand les défauts de l'esclave.

Plus tard, on établit un tarif qui réglait les prix selon l'âge et la profession : un médecin se payait soixante sous d'or ; trente un esclave de moins de dix ans, et soixante s'il avait dépassé cet âge (2).

Des personnages illustres, comme spéculation, élevaient un grand nombre d'esclaves ; Caton les achetait chétifs et ignorants pour les revendre robustes et tout dressés. Pomponius Atticus en faisait des littérateurs ! Dans certaines parties des États-Un's de l'Afrique, on défend d'enseigner à lire aux esclaves, parce qu'on reconnaît la monstruosité d'un tel trafic ; mais les Romains en faisaient des lettrés ; tant cet usage avait jeté chez eux des racines profondes ; bien plus, les esclaves et les affranchis étaient tout à Rome. Les amis ne se rencontraient guère qu'au forum et dans les festins ; les femmes étaient considérées plutôt qu'aimées ; l'esclave, au contraire, l'emportait sur le chien par l'instruction, l'intelligence et la fidélité, et suivait partout son maître, lui rendait mille services auxquels un homme libre eût rougi de se prêter ; il l'égayait de ses bouffonneries, composait les discours qu'il devait prononcer au sénat, lui rassemblait les textes qui devaient lui faire gagner les causes au forum et les passages au moyen desquels il compilait un livre. Le but de tous ces efforts était l'émancipation. Affranchi, après avoir obtenu le bonnet, la toge et l'anneau ; il n'en était que plus utile à son maître qui lui avait donné son nom, et le considérait comme entièrement dévoué à ses intérêts ou à ses caprices, soit qu'il s'agit de ses affaires domestiques ou de celles de ses clients, de dangers ou de plaisirs.

Tout le service de la maison roulait sur les esclaves ; laboureurs, bouviers, pâtre, cuisiniers, barbiers, tailleurs, cordonniers, baigneurs, ils avaient la main à tout. Quelques-uns étaient de garde à la porte pour avertir de l'arrivée d'un étranger, j'allais dire aboyer ; d'autres, horloges humaines, devaient crier les heures ;

(1) Les liens indiquaient l'esclavage, et les pileus l'aspiration à la liberté. *Ad pileum servos vocare*. TITE-LIVE.

(2) JUSTINIEN, 539.

d'autres s'occupaient à moudre le grain, et, de peur que, pressés par la faim, ils ne portassent à leur bouche quelques poignées de farine; on leur attachait autour du cou une large planche; ceux-ci se traînaient aux pieds de leur maître pour faire disparaître sur les tapis d'Orient les souillures de son intempérance; ceux-là étaient musiciens, mignons (1), bouffons: pour ce dernier emploi, on voulait des nains; et, dans ce but, on étreignait leurs membres, dès l'enfance, à l'aide de sangles, et même on les comprimait dans des boîtes pour arrêter leur développement: Julie, fille d'Auguste, avait un nain dont la taille n'excédait pas deux pieds et une esclave tout aussi petite. On faisait aussi grand cas des hermaphrodites, qu'on obtenait en général par des moyens artificiels (2).

Un esclave robuste rapportait à son maître vingt-cinq centimes par jour; on lui donnait par mois vingt litres de grain, vingt-cinq d'une boisson préparée, d'après la recette de Caton, avec du vinaigre, de l'eau douce et de l'eau de mer corrompue.

Ils étaient soumis à des traitements dont la seule idée fait frémir. Pallas, accusé de complicité avec certains affranchis, déclare qu'il ne communiquait jamais avec eux que par signes ou par écrit. Antoine et Cléopâtre essayaient sur des esclaves l'effet des poisons. Pollion en fit jeter un aux murènes pour lui avoir brisé un vase; il en fut réprimandé par Auguste, qui lui-même ordonna de pendre à l'antenne de son vaisseau un de ces malheureux pour lui avoir mangé une caille. Les Romains les faisaient assister à leurs repas, qui se prolongeaient durant toute la nuit; ils étaient là, debout, à jeun, et malheur à eux s'il leur arrivait de tousser, d'éternuer et même d'agiter les lèvres. Quelques-uns égayaient par des combats à outrance les convives, qui applaudissaient ou sifflaient, et leur ordonnaient de s'éloigner dans la crainte qu'un sang vil ne rejaillit sur leur tunique.

Il y avait, dit Sénèque, des essaims de jeunes garçons qui, à l'issue des orgies, attendaient dans des chambres qu'on sollicitât d'eux les outrages dont la nature est le plus révoltée. Cette jeunesse sortait surtout de l'Asie qui fournissait les mignons les plus célèbres par la vivacité de l'esprit et l'effronterie dans la dépravation. On les rangeait selon le pays et la couleur; ils étaient tous de taille

(1) *Impudicitia in servo necessitas, in liberto officium, in ingenio flagitium est*.

(2) SÉNÈQUE, *Ép.* 47. — GORI (*Descriptio columbarii*), PIGNORIUS, *De Servis*; POMBA, *De servorum operibus*; Suppl. ad Gravii *Thesaurum*, vol. III. Ils citent au moins vingt-trois catégories d'esclaves femelles et trois cents pour les mâles.

ins liés, et
disait au
e pressoir,
le bureau,
iminant la
par le mar-
on l'âge et
; trente un
épasse cet

vaient un
raints pour
s en faisait
de l'Amé-
qu'on re-
ins en fai-
es racines
ent tout à
in et dans
nées; l'es-
tion, l'in-
lui rendait
prêter; il
qu'il devait
nt lui faire
desquels il
ncipation.
anneau; il
son nom;
ts ou à ses
u de celles

boueurs,
niers, bai-
de garde
allais dire
es heures;

liberté. Ad

élégante et dans la fleur de la première jeunesse, et l'on avait soin de séparer l'esclave aux cheveux lisses de celui dont la chevelure était bouclée. Quelques-uns ne voyageaient jamais sans qu'une préparation onctueuse ne préservât leur teint de l'effet du soleil ou du froid.

Pline et Quintilien (1) font mention des procédés infâmes à la faveur desquels on dissimulait les défauts de ceux qu'on destinait à de honteuses voluptés, et des herbes employées pour retarder les signes de la puberté. Dion raconte que les dames romaines avaient près d'elles des esclaves nus; d'autres sortaient accompagnées de jeunes gens sans mœurs, et, sous la sévérité de la langue sacerdotale du Latium, Juvénal laisse voir les turpitudes que flagelle son vers satirique (2). La nuit, on les renfermait dans l'*ergastulum* et dans des grottes, où hommes et femmes entassés pêle-mêle n'avaient souvent que la terre pour se reposer.

Devenus vieux ou atteints d'une maladie incurable, ils étaient transportés dans l'île d'Esculape, sur le Tibre, où on les laissait mourir sans secours. L'empereur Claude, pour arrêter cette coutume barbare, ordonna que l'esclave ainsi exposé fût déclaré libre; alors on les tua, et Claude fit poursuivre leurs maîtres comme coupables d'homicide.

Au temps d'Auguste, il avait été décrété par le sénatus consulte Silanianus, que si un esclave tuait un citoyen, tous ses compagnons de servitude seraient mis à mort; or Pédonius Secundus, préfet de Rome, ayant été tué par un de ses esclaves que la jalousie avait poussé à ce crime, quelques murmures s'élevèrent, parce qu'il s'agissait d'envoyer au supplice quatre cents esclaves probablement innocents; mais le jurisconsulte Cassius, très-versé dans la science du juste et de l'injuste, se leva dans le sénat, et gourmanda

61 ap. J.-C.

(1) PLIN., XVI, 18; XXII, 26. QUINTIL., II, 16; V, 42.

(2) *Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectant; et desperatio barba,
Et quod abortivo non est opus. Illa voluptas
Summa tamen, quod jam calida matura juventa,
Inguina traduntur medicis, jam pectine nigro.
Ergo spectatos ac jussos crescere primem
Testiculos, postquam ceperunt esse bilibres,
Tonsoris damno tantum rapit Heliodorus.
Conspicuis longe, cunctisque notabilis intrat
Balnea, nec dubie; custodem vitis et horti
Provocat, a domina factus spado. Dormiat ille
Cum domina: sed tu jam durum, Postume, jamque
Tondendum eunuchum Bromium committere noli. (Sat. VI, 366.)*

ceux que révoltait une application si barbare de la loi. « Eh quoi ! » s'écria-t-il ; chercherons-nous des raisons quand nos ancêtres, « plus sages que nous, ont prononcé ? Est-il possible que, parmi « quatre cents esclaves, aucun n'ait été dans la confidence du « meurtrier ? Aucun cependant ne l'a dénoncé, ne l'a arrêté. Des « innocents vont périr, dites-vous ; mais quand une armée, pour « avoir manqué de courage, vient à être décimée, les braves ne « courent-ils pas la même chance que les lâches ? Dans tout grand « exemple, il y a quelque chose d'injuste ; mais l'iniquité qui tombe « sur quelques-uns, est compensée par l'avantage qui en revient « à tous (1). » Grâce à ce raisonnement, force resta à la loi, et les quatre cents malheureux furent conduits au supplice entre une double haie de soldats, au milieu de l'indignation de la multitude, qui maudissait la légalité.

D'autres horreurs nous sont révélées par un édit de Constantin. Ce prince, guidé par des lumières nouvelles qui lui inspirèrent la hardiesse de faire la guerre au passé et de venir en aide à la religion de l'avenir, défendit de pendre les esclaves, de les précipiter d'un lieu élevé, de leur administrer du poison, de les brûler à petit feu, de les faire expirer de faim, ou de laisser pourrir leurs restes après avoir mis leurs corps en lambeaux (2).

Cette monotonie de souffrances n'était interrompue qu'une fois par an, lorsque, dans l'orgie des Saturnales, l'esclave recouvrait une liberté momentanée, comme si on eût voulu lui faire sentir plus durement, par ce contraste, les rigueurs de son régime habituel.

De cet état d'avilissement résultait pour les femmes esclaves l'obligation de se prostituer à la brutalité de leurs maîtres ou à leurs compagnons de servitude, ou bien d'aller chercher dans les lupanars un lucre dont le patron ne rougissait pas de profiter. L'austère Caton avait établi une taxe pour les faveurs de ses femmes esclaves : jeunes, on les livrait aux fureurs érotiques des concubines avinées ; vieilles, on insultait à leur opprobre en traçant des vers obscènes sur leur sein flétri.

Après les travaux les plus rudes, après s'être prêtées à toutes les formes de la débauche, elles devaient encore subir les mille caprices de leurs maîtresses ; nues jusqu'à la ceinture, elles se tenaient près d'elles pendant leur toilette, dont chacune avait un détail spécial à soigner. Quand une esclave se trouvait en défaut,

(1) TACITE, *Ann.*, XIV, 42 et suiv.

(2) *Code Théodosien*, IX, 12.

HIST. UNIV. — T. IV.

la dame romaine, armée d'une longue aiguille, la piquait au bras ou au sein; malheur à celles dont tout l'art ne pouvait corriger les défauts de la nature, ou rajeunir des charmes que l'âge ou la dissolution avait flétris!

Pour bien connaître la société antique, et l'apprécier à sa valeur, il ne suffit pas de considérer les esclaves en eux-mêmes et dans leurs rapports avec le patron; il faut encore les voir comme la partie active de la population: placés en dehors de la loi civile et humaine par les institutions et le préjugé, partout on les trouve suffisant aux besoins de tous. Dans les nations éclairées du monde ancien, les écrivains, les hommes d'État s'accordent à regarder le travail et l'industrie comme des choses viles et dégradantes. Xénophon dit que l'homme condamné aux labeurs manuels n'a plus le temps de rien faire pour soi ni pour la république, et qu'il devient un mauvais citoyen, un mauvais défenseur de la patrie. Cicéron trouve honteux et indigne d'un homme libre toute profession laborieuse, et c'est à peine s'il en excepte les plus élevées, comme la médecine et l'architecture; il ne tolère le commerce que lorsqu'il rapporte des bénéfices considérables. L'agriculture elle-même, cet art familier aux consuls et aux dictateurs de l'ancienne Rome, ne sauvait pas du déshonneur quiconque s'y livrait sous la dépendance d'autrui.

On peut donc dire que les esclaves formaient la totalité de la classe active. Varron classe ainsi les instruments de l'agriculture: en vocaux les esclaves, en demi-vocaux les animaux, et en muets le matériel proprement dit. Aristote dit que (1) *le bœuf tient lieu d'esclave au pauvre*; Caton que, *pour cultiver quarante arpents plantés d'oliviers, il faut trois esclaves, autant de bœufs et quatre ânes* (2). Les esclaves exploient les mines, travaillent dans les ateliers, et sont loués pour les constructions; les temples, les villes, les corporations ont leurs esclaves propres. Ils exécutent les ordres des magistrats, curent les aqueducs, réparent les routes et les édifices, rament sur la flotte et suivent l'armée; d'autant plus nécessaires que les secours de la mécanique sont moins connus, on use et abuse d'eux comme de choses communes et de peu de valeur. Ainsi, quand nous admirons le môle d'Adrien, le Colisée ou la voie Appienne, nous devrions être saisis d'un sentiment de pitié en nous rappelant combien d'hommes ont été arrachés à leur famille, à leurs foyers pour élever ces monuments du faste romain.

(1) *Politique*, 1.

(2) *De Re rustica*, X, XI.

Les esclaves, pour ce genre seul de services, ont mérité, de la part des historiens et des économistes de l'antiquité, une mention, brève d'ailleurs, à cause du mépris qu'inspira toujours le travail manuel; du reste, ils n'ont aucune fonction dans la société et ne participent ni aux louanges ni à la commisération qui accueillent les gloires et les misères des autres mortels.

Leur émancipation était un effet, non d'un sentiment moral d'égalité ni d'une compensation fraternelle, mais bien du caprice, de l'orgueil et de la corruption.

Les femmes esclaves devenaient affranchies par les moyens qui déshonorent aujourd'hui les femmes libres. Les affranchis étaient entre les mains des riches des instruments de sédition, de crimes et de brigues; ils grossissaient leur cortège, augmentaient la pompe de leurs funérailles, et leur nombre dès lors s'accrut en même temps que la corruption.

Quant au nombre de ces malheureux, on peut s'en faire une idée par la nécessité où étaient les grandes maisons d'avoir un *nomenclator*, dont l'office consistait à se rappeler les noms de chacun d'eux. Crassus possédait cinq cents maçons, dont il donnait à loyer la main-d'œuvre; un avocat n'allait pas plaider sans traîner une foule d'esclaves à sa suite, et Cépion, qui commandait quatre-vingt mille hommes, en avait dans son camp quarante mille. Ils étaient si nombreux dans les Gaules, qu'ils mirent en péril les légions de César. Caius en comptait cinq mille; du reste, quand même on taxerait d'exagération l'assertion d'Athénée selon laquelle bien des Romains (*πᾶ πολλοί*) en possédaient dix et jusqu'à vingt mille, nous trouvons dans le Testament de Claudius Isidorus qu'il se plaint d'avoir été réduit, à la suite de ses pertes, à quatre mille cent cinquante-six esclaves, à cinq mille six cents paires de bœufs, vingt et une mille têtes de menu bétail et à six cents millions de sesterces (1). Une veuve africaine, de condition médiocre, en céda quatre cents à son fils avec une maison de campagne, tout en se réservant la majeure partie du patrimoine.

Leur nombre.

On avait proposé de donner aux esclaves un quartier à part; mais on reconnut qu'il y aurait trop de danger à leur procurer ainsi la faculté de comparer leur nombre à celui des hommes libres (2).

Une société ne peut subsister sans industrie; si l'on admet

(1) SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, 16. — PLIN, XXXIII, 10.

(2) *Quantum periculi immineret, si servi nostri nos numerare cogerent.* SÉNÈQUE, *De Clementia*, I, 241.

qu'elle ne doit être exercée que par des esclaves, nous voyons dès lors pourquoi l'esclavage était considéré comme de droit naturel, comme un dogme politique aux yeux des propriétaires et des philosophes, qui ne pouvaient se figurer une société sans cette funeste condition. Bien plus, les esclaves eux-mêmes, lorsqu'ils se révoltèrent, sans contester le principe de leur condition, se bornèrent à protester contre les excès dont leurs maîtres les rendaient victimes. Si l'on se rappelle que l'esprit jaloux et exclusif des nations antiques voyait un ennemi dans tout étranger, et dans tout ennemi une proie, on cessera de s'étonner que cette plaie, qu'aucune main mortelle ne pouvait guérir, se soit envenimée à ce point; mais, de temps en temps, il fallait une satisfaction à l'humanité, une protestation contre des coutumes iniques, un commencement de justification pour la Providence.

Revolte des
esclaves en
Sicile.

La Sicile regorgeait d'esclaves, marqués d'un fer chaud. Les propriétaires en achetaient des ergastules entiers; mais aussi avares qu'opulents, ils ne leur donnaient qu'une nourriture insuffisante, et les accoutumaient à voler sur les routes, à attaquer les voyageurs, à piller les villages. Armés, comme en temps de guerre, de massues, de lances et de bâtons noueux, couverts d'une peau de loup, et accompagnés de chiens féroces, ils vivaient à ciel ouvert, de rapines et de menaces. Les préteurs n'osaient les réprimer avec rigueur, par égard pour leurs maîtres qui, en qualité de chevaliers, avaient les jugements entre leurs mains; en effet, ils auraient pu exiger d'eux qu'ils rendissent des comptes, et leur faire payer cher l'accomplissement d'un devoir.

Parmi ces propriétaires, un certain Pamphile d'Enna se distinguait par ses richesses et son arrogance. Maître de vastes domaines et d'une multitude d'esclaves, il rivalisait de luxe et de cruauté avec les Italiens qui s'étaient établis en Sicile; parcourant le pays avec une escorte d'esclaves, de mignons et d'adulateurs, il n'épargnait aucun outrage aux premiers, sans s'inquiéter si c'étaient des hommes d'une condition honorable, vendus depuis comme prisonniers de guerre. Il les marquait au visage avec un poinçon, les enfermait enchaînés dans l'ergastule, ou les envoyait garder les bœufs, leur mesurant le pain de manière qu'il suffit seulement à prolonger leurs misères. Il ne se passait pas de jour qu'il n'en fût battu de verges, soit par punition ou pour l'exemple; Magallide, sa femme, aimait à se repaître du spectacle de leurs tortures, et de celles de ses servantes.

Ces infortunés bien qu'ils et courbés par tant de souffrances, se réveillèrent sous le poids de leurs maux; après s'être consultés.

ils se soulevèrent avec l'impétuosité de gens qui brisent une chaîne insupportable (1).

Déjà, quand pour la première fois Rome voulut tenter une descente en Afrique, on avait levé quatre mille Samnites destinés au service de rameurs. Pour se soustraire à une obligation qui leur répugnait, ils se ménagèrent des intelligences avec trois mille esclaves, et causèrent de sérieuses inquiétudes à leurs maîtres; mais Errius Potitius, capitaine des auxiliaires, qu'ils avaient pris pour chef, les trahit.

Au premier bruit du soulèvement en Sicile, répondirent les sympathies de tous ceux chez qui la servitude n'avait pas entièrement brisé le courage. En Asie, un certain Aristonic, qui se donnait pour le fils d'Eumène, surprend Leuca; puis, défait par les Ephésiens, il se retire dans le cœur de l'Asie, d'où il appelle les esclaves à la liberté, et se voit bientôt à la tête d'une grosse armée. Dans l'Attique, vingt mille mineurs se lèvent; on suit leur exemple à Délos et dans la Campanie. A Rome même cent cinquante mille esclaves conspirent, non pour proclamer l'affranchissement et l'égalité parmi les hommes (paroles divines qui un siècle et demi plus tard devaient, dans une humble cabane et du haut d'un gibet, retentir à jamais dans le monde), mais seulement pour secouer un joug intolérable.

Parmi les esclaves de Sicile se trouvait un certain Eunus, natif d'Apamée en Syrie, versé dans l'art de la magie et de la divination; il prétendait que l'avenir se révélait à lui en songe d'abord, puis même lorsqu'il était éveillé; or, comme quelques-unes de ses prédictions se réalisaient, il jouissait parmi ses compagnons d'une grande considération. Tantôt il maniait un fer rouge, tantôt il lançait des flammes par la bouche, ce qui lui attirait l'admiration des simples. Il se vantait que la grande déesse de Syrie lui était apparue et lui avait prédit qu'il serait roi; il débitait ses visions à ses camarades et à son maître Antigène, qui s'en amusait, lui donnait le sobriquet de roi, et le présentait comme tel à ses amis, en lui demandant ce qu'il ferait pour eux lorsqu'il serait parvenu au trône. Eunus répondait tantôt en termes bizarres, quelquefois avec un grand sens, ce qui égayait les convives et lui valait quelques reliefs du banquet.

Lorsque l'insurrection est sur le point d'éclater, les mutins se rappellent le devin et le roi; ils accourent le consulter, et Eunus, recourant d'abord à ses prestiges, leur affirme que les dieux leur

(1) Diodore, dans ses *Fragments*, raconte cette révolte.

sont favorables et les pousse lui-même à la rébellion : on croit facilement ce qu'on désire. Guidés par lui, quatre cents esclaves surprennent Enna, où ils massacrent et violent sans épargner le sexe et l'âge. D'autres se joignent aux premiers, après avoir égorgé leurs maîtres, et les aident à se défaire des leurs. Démophile et sa femme, saisis dans une maison de campagne voisine et entraînés dans la ville, sont exposés sur le théâtre et jugés régulièrement. Démophile subit une mort ignominieuse, et Mégallide est livrée à ses femmes, qui lui font subir toutes les tortures imaginables ; mais on épargna leur fille, qui avait su compatir aux souffrances des esclaves, les visitait dans les cachots, les soignait dans leurs maladies et leur apportait de la nourriture quand ils avaient faim.

Devenu réellement roi, grâce à ses fourberies et au nom qui semblait lui présager la couronne, Eunus prend la pourpre et le diadème ; il traite sa femme de reine, adopte le nom d'Antiochus et donne celui de Syriens aux révoltés. Il choisit pour conseillers ceux qu'il a reconnus pour les plus adroits et les plus déterminés, et entre autres un certain Achéus ; exerçant alors l'autorité avec une cruauté farouche, il veut qu'on égorge tous les Ennéens, à l'exception de ceux qui savent et veulent fabriquer des armes.

Semblable à l'empereur Christophe de Saint-Domingue, il réunit en trois jours mille sept cents hommes qu'il arma comme il put, et se mit à infester le pays, commettant tous les excès qu'on peut attendre d'une troupe brutalement féroce, qui n'avait d'humain que l'instinct de la vengeance. Bientôt il compte dix mille combattants ; alors il ose affronter en bataille rangée L. Ipséus et d'autres généraux romains, et plus d'une fois l'esclave couronné remporte sur eux la victoire.

Sur un autre point, le Cilicien Cléon excitait un soulèvement d'esclaves ; or, tandis que les Romains espéraient que les deux partis devenus rivaux s'entre-détruisaient, Eunus eut l'habileté d'attirer à lui Cléon avec ses cinq mille compagnons. Un mois après le commencement de l'insurrection, il se trouvait à la tête de deux cent mille hommes ; avec ces forces il essaya d'assiéger Messène ; mais il fut repoussé par le consul Calpurnius Pison (1).

De telles armées, composées d'hommes ramassés au hasard, si elles attaquent avec cette impétuosité qui donne quelque-

(1) Auteurs de la loi *De repetundis*, destinée à mettre un frein à la rapacité des magistrats. Il était préteur en Sicile lorsque le sénat lui envoya de l'argent pour acheter du blé ; il s'acquitta de cette transaction avec tant de loyauté qu'il renvoya la plus grande partie des fonds destinés à cet effet, ce qui lui valut le surnom de *Frugi*. Cicéron, *In Verr.*, III.

fois le succès, sont exposées à tous les pièges d'une politique savante et déliée, et cèdent facilement à la puissance de la tactique et de la discipline. Les autres révoltes, dont nous avons déjà parlé, furent promptement étouffées par un déploiement de forces considérables, et surtout au moyen de nombreux supplices ; mais en Sicile, les esclaves continuèrent à vaincre et à prendre des villes, jusqu'au siège de Taormine par Rupilius, qui réduisit cette place à de telles extrémités, que ses défenseurs se mangèrent les uns les autres. Enfin, le Syrien Sérapius livra la citadelle par trahison, et les esclaves qui s'y étaient réfugiés furent précipités du haut des remparts, après avoir subi d'atroces supplices. A la défense d'Enna, qui eut le même sort, Cléon périt dans une sortie meurtrière, et vingt mille Syriens furent passés au fil de l'épée.

132.

Eunus, qui manquait de cette intrépidité indispensable à un chef de parti, s'enfuit avec six cents hommes ; ceux-ci, se voyant poursuivis sans espoir d'échapper, se tuèrent les uns les autres. On découvrit le roi Eunus dans une caverne où il s'était réfugié avec son cuisinier, son panetier, son baigneur et son bouffon ; il fut jeté dans les prisons de Murgentium, où il expira rongé de vermine. Rupilius pacifia la Sicile, on peut deviner par quels moyens. (132 av. J.-C.)

Le calme ne succéda pas sans transition à la tempête ; de temps en temps des soulèvements partiels avaient lieu en Italie, d'autant plus dangereux que les Cimbres avaient passé les Alpes, et rappelaient Brennus de terrible mémoire. A Nocéra, trente esclaves se révoltèrent et furent châtiés ; deux cents les imitèrent à Capoue et eurent le même sort. Titus Minutius Vettius, chevalier romain, dont le père possédait de grandes richesses, s'éprit d'une jeune esclave qui appartenait à une autre maison ; ne pouvant vivre sans elle, il acheta ses faveurs au prix convenu de sept talents attiques. A l'échéance, il demanda un délai de trente jours pour se procurer la somme nécessaire ; mais, le terme arrivé, il se trouva de nouveau dans l'impossibilité de s'acquitter. La violence de son amour le porte à recourir à des moyens extrêmes ; s'étant procuré à crédit cinq cents armures qu'il fait transporter à la campagne, il excite à la révolte quatre cents esclaves et ceint la couronne. Il maltraite dès lors ses créanciers, attaque les maisons de plaisance, enrôle quiconque se présente, tue ceux qui refusent de le suivre, et donne asile aux esclaves fugitifs. Le sénat envoie sans tarder Licinius Lucullus en Sicile ; Minutius vaincu se donne la mort, et ses complices sont tués à l'exception d'Apollonius, qui les avait trahis.

Durant la guerre des Cimbres, Marius avait été autorisé par le sénat à tirer des secours des provinces d'outre-mer. A cet effet, il s'était adressé à Nicomède, roi de Bithynie; mais ce prince lui répondit qu'il était hors d'état d'en fournir, attendu que le plus grand nombre de ses sujets avaient été enlevés par les exacteurs et vendus comme esclaves. Alors un décret du sénat déclara qu'aucun individu de condition libre, appartenant à une nation alliée, ne pourrait être fait esclave dans les provinces; en conséquence, les proconsuls et les préteurs eurent l'ordre de rendre à la liberté tous ceux qui étaient illégalement retenus dans l'esclavage.

En vertu de ce décret, Licinius Nerva, préteur en Sicile, en affranchit huit cents dans l'espace de quelques jours. A cette nouvelle, l'espérance de la liberté s'éveille chez tous les autres; les *honnêtes gens* s'en alarment, et, à prix d'argent, amènent Nerva à suspendre les émancipations. Le préteur ne manque pas de céder à ce genre d'arguments, et congédie avec menaces les nouveaux solliciteurs. Plus sensibles encore à cet affront qu'au préjudice souffert, les victimes ourdissent une conspiration. Trente esclaves, qui appartenaient à deux frères très-riches, prennent pour chef Oarius, égorgent leurs maîtres, soulèvent les villes voisines, et, avant l'aube, leur nombre s'élève à cent vingt; alors ils s'emparent d'une forte position, où ils laissent quatre-vingts hommes bien armés pour la défendre. Licinius Nerva accourt; mais, comme il ne peut les réduire par la force, il a recours à la trahison. Un certain Caius Titinius, condamné à mort, reçoit la promesse de sa grâce; il s'approche alors, avec une troupe d'hommes sûrs, de la forteresse des révoltés, feint de venir faire cause commune avec eux contre les oppresseurs communs, et, choisi pour leur chef, il ouvre les portes aux Romains; la plupart des insurgés périrent en combattant, et les autres furent précipités du haut des murailles. Bientôt le bruit se répand que quatre-vingts autres esclaves se sont révoltés, qu'ils ont massacré P. Clonius, chevalier romain, et que leur nombre grossit de jour en jour. Le préteur marche vers le mont Caprianus, où les muins s'étaient rassemblés; mais le succès lui paraissant douteux, il se replie sur Héraclée. Cette retraite accroît leur audace, ils se répandent dans le voisinage, et se trouvent bientôt au nombre de huit cents combattants bien équipés.

battent le traître Titinius, et les vaincus leur fournissent de nouvelles armes. L'insurrection comptait déjà six mille adhérents; alors ils nomment roi un certain Salvius, habile aruspice, joueur de flûte et qui marchait en tête des processions solennelles. Salvius les éloigne des villes, de ces lieux de mollesse qui leur rappellent

la servitude, partage sa troupe en trois corps, avec des capitaines pour battre la campagne, et qui devaient, après le pillage, se réunir dans un lieu convenu.

Salvius, à la tête de deux mille chevaux et de vingt mille fantassins tous équipés et fiers de leur liberté récente, attaque Murgantium; mais le préteur les surprend, et pénètre dans leur camp, qu'il livre au pillage; revenus de leur première stupeur, les esclaves retournent au combat et mettent l'ennemi en déroute. Sur l'ordre donné par Salvius d'épargner quiconque déposerait les armes, la plupart des Romains se rendirent; six cents tombèrent, quatre mille furent faits prisonniers.

Salvius, dont cette victoire avait accru le crédit et doublé l'armée, parcourut hardiment la campagne, et promit la liberté à tous les esclaves que renfermait Murgantium; mais les maîtres l'avaient prévenu en leur faisant la même promesse, de sorte qu'ils combattirent avec tant de résolution que Salvius dut se retirer. Le danger était à peine passé, que le préteur annula l'engagement pris par les maîtres; irrités par ce manque de foi, les esclaves sortirent en foule pour se joindre aux révoltés.

D'autres s'insurgèrent encore à Ségeste, à Lilybée et sur divers autres points, sous le Cilicien Athénion, homme énergique et astrologue, qui réunit en trois jours mille partisans; mais il avait la prudence de n'admettre que les plus vaillants des fugitifs, et conseillaient aux autres de ne point abandonner leurs travaux et de le servir en procurant des vivres et des renseignements utiles; en outre, il défendait de ravager le pays et de tuer les animaux, pour ne point diminuer les ressources d'un pays que lui promettaient les astres. À la tête d'une armée de plus de dix mille hommes, il entreprit de s'emparer de l'imprenable Lilybée; mais voyant l'inutilité de ses efforts, il dit que les étoiles lui conseillaient de s'éloigner au plus tôt de cette forteresse. Au même moment arrivaient dans le port des vaisseaux amenant des cohortes maures au secours des assiégés, qui firent une sortie pendant la nuit et tuèrent un bon nombre d'esclaves: ce malheur qu'avait prédit Athénion accrut sa réputation de prophète.

Ceux qui connaissent le soulèvement des nègres, qui eut lieu le siècle dernier dans la plus belle des Antilles, n'ont pas besoin que je m'arrête à décrire la situation du pays. Les tribunaux étaient fermés, les lois suspendues; les hommes libres, réduits à la condition la plus misérable, se livraient eux-mêmes à tous les excès, et personne n'osait franchir l'enceinte des murailles.

Salvius s'était avancé jusqu'à Léontium, où il réunit une armée

de trente mille hommes, et célèbre la fête des héros paliques, demi-dieux honorés particulièrement dans la Sicile. Il choisit ensuite pour sa résidence le port de Triocale, autour duquel il construisit une ville d'un périmètre de huit stades, avec un fossé, un forum et un palais; puis il forma un conseil et s'entoura de lieutenants et des autres insignes de l'autorité.

De là, ce roi des esclaves, émule des héros, envoya prier Athénion de venir le rejoindre, et celui-ci, faisant le sacrifice de son autorité au salut commun, lui amena trois mille hommes, tandis que d'autres bandes parcouraient la campagne et propageaient l'insurrection (1).

L'affaire traînait en longueur, et il était urgent de frapper un coup décisif. Lucius Licinus Lentulus vint donc en Sicile avec quarante mille Romains, huit cents Bithyniens, Thessaliens, Acarnaniens, six cents Lucaniens et autant de recrues pour pacifier le pays. Athénion, qui ne connaissait point cette guerre de partisans, la seule favorable à une insurrection, résolut de livrer une bataille rangée; le combat s'engagea près de Scirtée, où la discipline l'emporta sur les efforts de quarante mille esclaves. Vingt mille restèrent sur le champ de bataille, et les autres furent dispersés. Athénion, blessé, se cacha parmi les morts, et profita de la nuit pour s'échapper; les Romains mirent le siège devant Triocale.

Passant rapidement d'un excès d'audace au découragement, ils parlaient déjà de se mettre à la discrétion du vainqueur; mais les plus résolus les en détournèrent, et leur persuadèrent de vendre chèrement leur vie plutôt que de l'exposer à de lentes tortures et aux insultes de leurs bourreaux. Avec l'énergie que donne le désespoir, ils se jetèrent sur les Romains, les rompirent, et les forcèrent à s'éloigner de Triocale.

Cnéus Servilius, qui remplaça Lentulus, ne fit aucun progrès, tandis qu'Athénion, à qui le commandement avait été déferé depuis la mort de Salvius, faisait triompher la cause des esclaves; mais le consul C. Marius, précédé de l'effroi qu'inspirait aux révoltés le vainqueur des Cimbres, venait faire pencher d'un autre côté la fortune des armes. Aquilius, son collègue, poursuit les es-

100.

(1) Cet épisode de l'insurrection de Sicile offre de curieux rapprochements avec celle de Saint-Domingue, après 1801. Toussaint Louverture s'y réunissait de même à Christophe. Ils se réfugiaient dans les bois, quelquefois battus par Leclerc ou Rondet, qui les attiraient en rase campagne: mêmes dévastations, mêmes perfidies, même concert entre les habitations voisines; lutte pareille, suivie d'un accord entre Péthion, chef des mulâtres, et Christophe, celui des noirs.

claves, les bat à plusieurs reprises, et tue Athénion en combat singulier. Dix mille d'entre les vaincus se réfugient dans les lieux fortifiés; mais il les poursuit et les atteint. On dit que dans cette guerre il périt un million d'esclaves. Il n'en restait plus que mille sous les ordres de Satyrus, qui finirent par se rendre, et la magnanimité romaine les condamna à combattre contre les bêtes féroces; ils voulurent du moins périr noblement, et lorsqu'ils se virent au milieu de l'arène, avec les armes en usage pour ces sortes de combats, ils se rangèrent près des autels, et là ils se percèrent le sein les uns les autres. Resté le dernier, Satyrus se plongea son épée dans la poitrine aux applaudissements du sénat et du peuple romain.

CHAPITRE V.

GUERRES EXTÉRIEURES. — MARIUS. — LES CIMBRES.

Les dissensions intestines n'avaient pas suspendu les guerres extérieures. Outre l'Italie proprement dite, Rome dominait alors sur la Sicile, la Gaule Cisalpine, la Ligurie, la Sardaigne, la Corse, les deux Espagnes, le territoire de Carthage, la Macédoine, l'Achaïe et le royaume de Pergame, qui formaient autant de provinces. Quelques villes songèrent à conquérir par la force les droits qui leur étaient refusés; mais le sénat avait mis le pied sur les premières étincelles, et Frégelles, pour s'être déclarée en rébellion ouverte, fut rasée jusqu'à ses fondements. Fulvius Flaccus, ce fougueux ami de Gracchus, avait d'abord conduit les légions romaines au delà des Alpes, pour secourir les Massètes contre les Saliens; après lui, Sextius Calvinus, plus heureux dans ses opérations, fonda dans le voisinage une ville, nommée par lui *Aquæ Sextiæ* (Aix en Provence), qui fit bientôt sentir aux habitants de Massilie combien ils avaient été imprudents d'appeler de pareils voisins. Pour consolider cette possession, Martius Rex établit une colonie romaine à Narbonne, où il ouvrit un port pour recevoir la flotte, et le commerce de l'Italie, de l'Afrique et de l'Espagne prit cette direction au grand détriment de Marseille.

Sous le prétexte habituel de défendre les Éduens contre les Allobroges et les Arvernes, Rome fit franchir les Alpes à ses troupes. Les Arvernes avaient pour roi Bétultus, dont le père possédait tant de richesses, qu'il parcourait parfois la campagne dans

125.

Gaule
méridionale.
120.

118.

son char en semant des pièces de monnaie ; un jour il fit servir, dans une enceinte de deux mille mètres, des boissons et des mets choisis, et, durant plusieurs jours, tout individu fut admis à participer à ces largesses. Un poète regrettant d'être arrivé tard à un autre banquet, le prince des Arvernès lui jeta une bourse pleine d'or, et le barde continua à chanter que tous les biens naissaient sous les pas du roi. Bétultus fut vaincu sans peine par le consul Domitius qui, l'ayant invité à une conférence, s'empara de lui, et
 121. l'envoya enchaîné à Rome, où il orna son triomphe. Q. Fabius, qui mérita, pour avoir mis fin à cette guerre, le surnom d'Allobroge, réduisit la Gaule méridionale en province consulaire (*Provençe*), c'est-à-dire qu'il fallait y envoyer, chaque année, un consul avec une armée : preuve évidente que la soumission des vaincus était regardée comme peu sincère.

Iles Baléares.

Dans les deux grandes îles situées près de l'Espagne, habitaient les Baléares, population sauvage, qui vivait dans des grottes et faisait paître des troupeaux. Très-habiles à manier la fronde, ils étaient habitués à cet exercice dès l'âge le plus tendre ; en effet, les mères n'offraient pas le pain aux enfants, mais le suspendaient à une certaine hauteur, de laquelle ils devaient le faire tomber avec cette arme. Ils se livraient aussi à la piraterie, et s'aventuraient parfois sur la terre ferme, pour se procurer de l'huile et du vin. Rome, voulant réprimer leurs excursions, et les punir en même temps d'avoir secouru les Carthaginois, dirigea contre eux une escadre plus que suffisante pour vaincre une population de
 122. trente mille âmes. Les Baléares succombèrent, et furent exterminés jusqu'au dernier ; on fonda dans ces îles les deux villes de Palma et de Palentia ; Quintus Métellus y établit des colons, et eut les honneurs du triomphe.

Q. Métellus.

Métellus Cécilius, désireux de triompher à son tour, envahit sans motif la Dalmatie, où il ne rencontra aucun obstacle. Ces Métellus étaient fils de Quintus le Macédonique, cité par les historiens pour son bonheur extraordinaire. Né d'une illustre famille, dans une cité illustre, d'une vigueur corporelle à l'épreuve des plus grandes fatigues, doué de nobles qualités, il eut une femme sage et féconde. Sur quatre fils, il en vit trois consuls, parmi lesquels un fut surnommé le Baléarique et un autre le Dalmatique, pour leurs triomphes ; il maria avantageusement ses filles, et eut ses petits-enfants. Lui-même avait mérité le surnom de Macédonique, et obtenu dignités, honneurs, commandements, faveurs autant qu'un homme en puisse désirer. L'insulte qu'il reçut d'un

il fit servir,
et des mets
donnés à par-
venir tard à un
course pleine
naïssaient
ar le consul
ra de lui, et
Q. Fabius,
nom d'Allo-
ulaire (*Pro-*
cée, un con-
des vaincus

, habitaient
s grottes et
fronde, ils
; en effet,
suspendaient
aire tomber
t s'aventur-
huile et du
punir en
contre eux
pulation de
rent exter-
x villes de
colons, et

ar, envahit
stacle. Ces
ar les his-
tre famille,
preuve des
ne femme
parmi les-
lmatique,
es, et con-
de Macé-
s, faveurs
eçut d'un

tribun C. Atinius et l'inimitié du second Africain furent les seuls déplaisirs qu'il eût éprouvés ; mais l'outrage du premier se tourna pour lui en triomphe, et quand Scipion fut mort, il dit à ses fils : *Allez, et honorez ses funérailles ; car jamais vous ne verrez le cercueil d'un plus grand citoyen.* Il mourut prince du sénat, dans un âge avancé, et fut porté sur le bûcher par ses quatre fils, qui tous étaient devenus illustres.

Loin que la mémoire des Gracques fût éteinte, elle fournissait souvent un prétexte pour troubler la tranquillité des riches. Opimius fut appelé à rendre compte de la mort des citoyens qu'il avait immolés ; mais il fut absous. Licinius Crassus, beau-frère de Gracchus et gendre de C. Mutius Scévola, augure, réputé comme un oracle dans la science des lois et comme un prodige de savoir et de probité, se porta l'accusateur de Papirius Carbon, parce que, après avoir été l'ami intime des Gracques, il était devenu le défenseur de leur meurtrier.

C'est une particularité des mœurs romaines que cette habitude d'avoir un ennemi déclaré. Les jeunes Romains qui débutaient dans la carrière publique par la tribune aux harangues, accusaient ordinairement quelque personnage de marque, qu'ils faisaient condamner, à force d'éloquence, à l'amende ou à l'exil. Cicéron (1) met au nombre des moyens d'acquérir de la gloire ces accusations juvéniles ; il conseille cependant de prendre plutôt le parti de la défense, car il lui semble qu'il est immoral d'a mettre ainsi un homme en danger de mort, *surtout* s'il est innocent. *Quant à défendre un coupable*, continue le moraliste, *il ne faut pas s'en faire scrupule, attendu que le patron s'attache au vraisemblable, lors même qu'il paraît le moins vrai.* C'est ainsi qu'il détournait les jeunes gens de la calomnie, le pire des vices, par pure convenance ; l'art de la parole n'était pour lui qu'un simple exercice d'adresse, dans lequel il ne fallait viser qu'au succès de sa propre cause et à l'abaissement d'un rival qui devait rester, avec ses adhérents, un ennemi perpétuel.

Licinius Crassus, qui devait se rendre célèbre parmi les orateurs romains, voulut commencer aussi sa carrière par une accusation retentissante, dans laquelle il pût déployer son habileté dans l'art de la parole et ses connaissances en législation ; il attaqua donc P. Carbon, qui joignait au crédit et à l'autorité une éloquence sans égale. Crassus se troubla d'abord au point de ne pouvoir continuer sa harangue ; mais ayant repris courage, il pressa

Licinius
Crassus.

Accusations à
raison des
fonctions
exercées.

(1) De Officiis, II, 10.

vivement son adversaire, lui reprochant ses excès lorsqu'il suivait le parti des factieux, et les lâchetés dont il s'était souillé à son retour parmi les gens de bien : l'accusé prévint une condamnation en s'empoisonnant. Il est juste de dire que le jeune orateur ne s'écarta point de la voie de l'honneur pour gagner sa cause; un esclave irrité lui ayant apporté une cassette qui renfermait les papiers de Carbon, Crassus la renvoya, sans l'ouvrir, à son maître, avec l'esclave infidèle.

C. Marius.
153.

118.

Un homme se rencontra qui devait éclipser toutes ces renommées, et venger sur les nobles le sang des Gracques. C. Marius était né de parents obscurs, dans Arpinum; n'ayant connu que tard la corruption et les raffinements des mœurs de Rome, il conserva toujours quelque chose de rude et de sauvage. Au siège de Numance, où il fit ses premières armes, il montra tant de vaillance, que Scipion Émilien, à qui l'on demandait qui pourrait lui succéder un jour, répondit en désignant Marius : *Celui-ci peut-être*. Ce mot éveilla l'ambition de l'Arpinate, qui, contraint de se frayer la route lui-même, comme un homme sans aïeux et sans clientèle, dut longtemps se résigner à des refus, jusqu'au moment où il obtint la questure, puis le tribunat. Il proposa alors un nouveau mode de donner les votes, à l'effet de réprimer la brigade; le consul Cotta ayant voulu s'y opposer, Marius entra dans le sénat; l'intimida par ses menaces, et fit arrêter Métellus, prince des sénateurs, qui favorisait le consul.

116.

Tant de hardiesse avertit les pères conscrits et la plèbe qu'ils trouveraient en lui un homme inaccessible à la crainte, décidé à soutenir sans ménagements la cause du plus grand nombre. Nommé préteur, il nettoya l'Espagne des bandes qui l'infestaient; puis, de retour à Rome, il prit part aux affaires publiques. Bien qu'il fût sans richesses, sans éloquence, étranger aux manèges politiques, son caractère ferme, une infatigable opiniâtreté au travail et un genre de vie populaire ne tardèrent pas à lui acquérir de l'influence.

La domination était alors partagée entre les patriciens et les chevaliers : aux sénateurs les magistratures et la puissance politique; aux chevaliers l'argent, les terres, les jugements. D'accord pour assurer l'impunité à leurs excès, leur connivence accélérât la ruine du peuple. Marius, homme nouveau, peu habitué au tumulte du forum, manquait de l'habileté nécessaire pour se soutenir en face des deux partis, soit qu'ils fussent en lutte ou qu'ils agissent de concert, et il se montrait aussi pusillanime dans le maniement des affaires civiles qu'il était intrépide devant l'ennemi;

il reconnut donc qu'il avait besoin de la guerre pour dominer, et celle qui venait de s'allumer était d'une nature plus redoutable que les précédentes.

Quand les Romains eurent abattu Carthage, ils réduisirent en province la Zeugitanie et quelques villes du sud-est qui avaient suivi la fortune des vaincus. Les pays de l'Afrique qui avaient conservé leur indépendance étaient : la Cyrénaïque, que le roi Apion céda ensuite aux Romains ; la Mauritanie, qui s'étendait de la Méditerranée à la Gétulie et de l'Atlantique au fleuve Molocath (*Malva*) et où régnait Bocchus ; enfin la Numidie, qui, à partir du même fleuve, avançait jusqu'au territoire de Carthage : l'Ampsagas la divisait en deux parties, l'une orientale, habitée par une tribu de Massiliotes et sous le sceptre de Massinissa ; l'autre occidentale, que peuplaient les *Massæsyli*, soumis à Syphax. La fidélité de ce roi envers Carthage ayant entraîné sa chute, ses États furent donnés à Massinissa ; de sorte que les deux tribus ne formèrent qu'un peuple, des bords du Molocath jusqu'aux frontières de Cyrène.

Malgré tous les efforts de Massinissa pour lui faire adopter un genre de vie plus policé, ce peuple continua toujours d'être pasteur et vagabond. Les Romains, qui rencontraient pour la première fois une nation de ce caractère, désignèrent celle-ci par le nom de *Nomades*, d'où Numides par altération, appellation qui se perpétua, sans avoir été jamais propre à aucune de ces tribus, jusqu'à l'époque où les Arabes anéantirent la civilisation africaine.

Massinissa eut pour successeur son fils Micipsa, allié fidèle des Romains, ou plutôt leur vassal, qui laissa en mourant deux fils, Hiempsal et Adherbal ; mais, dans la crainte que Jugurtha, son neveu, d'un naturel entreprenant, ne se prévalût de leur jeunesse pour les dépouiller, il lui donna aussi une part de son héritage sans oublier de lui rappeler les bienfaits dont il l'avait comblé, et de lui recommander ses deux fils.

Mais que sont la parenté et la reconnaissance pour un ambitieux ? Jugurtha, intrépide sur le champ de bataille, rusé dans le conseil, d'un caractère fier, toujours le premier à frapper le lion à la chasse ou l'ennemi dans les combats, s'était acquis l'amour du peuple, flatté dans ses instincts par l'apparence de la force ; il avait également su plaire aux Romains, et ses relations avec les patriciens l'avaient convaincu que l'on pouvait tout obtenir d'eux à prix d'argent. Résolu à régner seul, il achète donc beaucoup d'amis à Rome, et fait assassiner Hiempsal ; il entoure alors Adherbal de

Numidie.

96.

118.

Jugurtha.

118

pièges, puis lui déclare ouvertement la guerre, et ce prince, après avoir perdu ses États, se voit forcé, pour lui échapper, de chercher un refuge à Rome.

Triste asile pour qui n'y apportait que son droit ! Il se présente donc au sénat, et, lui rappelant l'ancienne alliance, les services de Massinissa, l'iniquité et les crimes de Jugurtha, il invoqua sa protection à titre d'allié. Mais Jugurtha avait envoyé sur ses pas des ambassadeurs, chargés moins de le disculper que de prodiguer l'or pour lui assurer la bienveillance des amis qu'il s'était faits à Numance, et pour lui en procurer de nouveaux. L'intrigue l'emporta, et si quelques âmes honnêtes prirent la défense d'Adherbal, la plupart lui refusèrent l'héritage réclamé. Des commissaires furent désignés pour aller partager le royaume entre les deux compétiteurs, avec mission d'enjoindre à Jugurtha de ne point inquiéter son cousin.

Partage de la
Numide.

Bien que la meilleure part fût échue à Jugurtha, grâce à Opimius, le meurtrier de Gracchus, qui n'avait pas su résister à l'appât de l'or, le fier Numide, ne pouvant souffrir que le royaume restât partagé, ne cessa de harceler son rival ; enfin il l'appela au combat, et assiégea Cirtha, sa capitale (1). Beaucoup de marchands italiens, établis dans cette ville, l'entrepôt de l'Afrique, s'armèrent, et, réunis à quelques troupes du pays, ils repoussèrent l'assaillant.

Adherbal expédia en hâte vers le sénat romain, pour lui exposer ce qui se passait ; le père conscrits se contentèrent d'abord de faire partir des commissaires, qui accueillirent favorablement les excuses de Jugurtha ; mais, comme le siège était poussé avec plus de vigueur, le péril que couraient un grand nombre d'Italiens fit prévaloir l'avis des honnêtes gens, et l'on décréta l'envoi d'une armée. En attendant, on expédia une nouvelle députation, à la tête de laquelle était Scaurus, prince du sénat, homme d'une sévérité catonienne, auteur d'une loi somptuaire contre le luxe excessif des banquets, et qui jusqu'alors avait joui d'une grande réputation d'intégrité. Arrivés en Afrique, les commissaires citèrent Jugurtha à comparaître devant eux à Utique ; mais, avant d'obéir, il fait un dernier effort contre Cirtha, qui lui résiste. Il se présente alors, écoute les reproches et les menaces de Scaurus, se défend sous ces prétextes frivoles, et accuse Adherbal d'avoir attenté à ses jours. L'or du Numide fait pencher la balance ; Scaurus trouve ses excuses excellentes, et revient à Rome.

(1) Constantine.

Meurtre
d'Adherbal

Jugurtha n'en déploya que plus d'énergie contre Cirtba. Alors Adherbal, à l'instigation des Italiens qui lui conseillaient de conserver son existence à tout prix, puisque Rome ne pouvait manquer de lui rendre ses États, ouvrit les portes de la ville, à la condition que tous aurent la vie sauve. Jugurtha promet; mais à peine se voit-il maître d'Adherbal, qu'il le fait égorger avec tous les marchands italiens. A la nouvelle de cette barbarie, tous les honnêtes gens de Rome frémissent d'indignation; et pourtant les amis de Jugurtha ou ses protecteurs achetés auraient volontiers étouffé l'affaire, si le tribun Caius Memmius n'avait révélé cette turpitude, et démontré avec tant d'évidence la honteuse vénalité des patriciens, que le peuple voulut juger la cause. Le sénat, intimidé, décréta la guerre, dont il confia la direction au consul Calpurnius Bestia, qui considérait le métier des armes comme un trafic; il emmenait avec lui Émilius Scaurus, bien décidé à se vendre comme lui. Après quelques démonstrations vigoureuses, ils acceptèrent une conférence avec Jugurtha, lui accordèrent la paix à de larges conditions, et le sénat la ratifia par égard pour Scaurus ou par complicité.

Restait la redoutable clameur populaire. Le tribun Memmius tonne avec énergie contre la corruption effrontée des patriciens, et fait ordonner à Jugurtha de venir se justifier à Rome; connaissant désormais les armes dont il doit faire usage, le Numide n'hésite pas à se présenter. Memmius lui enjoint, devant ses juges, de nommer ceux qu'il a achetés à prix d'argent; mais l'autre tribun, C. Bébius, qu'il a gagné, lui ordonne de se taire. Bien plus, comme Massiva, parent d'Adherbal, demandait hautement vengeance de la mort de ce prince, le roi numide le fait assassiner au milieu de la cité; puis il part, et, jetant sur Rome un dernier regard, il s'écrie : *Ville vénale, il ne te manque qu'un acheteur!*

On reprend alors les hostilités; mais la guerre ne marche qu'avec lenteur sous le consul Albinus et sous son frère Aulus; le premier est exilé pour corruption, avec Calpurnius Bestia, Lucius Opimius et plusieurs autres. Aulus ne se tire des mains de Jugurtha qu'en passant sous le joug avec son armée.

Un pareil outrage demandait vengeance. Le sénat confia l'armée d'Afrique à Q. Cécilius Métellus, qui, inaccessible à l'or comme à la pitié, fit à Jugurtha une guerre d'extermination; employant les mêmes armes que lui, il corrompit ceux qui l'entouraient, et le poussa jusqu'aux limites du grand désert. Là, le Numide implora la paix; on lui enjoint de donner vingt mille livres d'argent, tous ses éléphants, une quantité déterminée de chevaux et d'ar-

110.

109.

mes, et de livrer tous les déserteurs, qui sont, au nombre de trois mille, passés au fil de l'épée, brûlés vifs ou mutilés (1). Mais, lorsqu'il apprend qu'il doit se rendre lui-même près du proconsul, Jugurtha s'écrie : *Un sceptre est moins lourd que des chaînes* ; il recommence la guerre, discipline les Gétules, et soulève contre les Romains Bocchus, son beau-père, roi de Mauritanie.

Métellus, dans cette campagne, eut à s'applaudir d'avoir Marius pour lieutenant ; mais celui-ci, au lieu de rapporter au général le mérite de ses exploits, s'efforça de le supplanter, en l'accusant à Rome de traîner en longueur une guerre que l'on pouvait finir d'un seul coup. Les chevaliers, dont ces hostilités prolongées interrompaient le commerce à leur grand déplaisir, favorisèrent Marius ; il fut appuyé par le bas peuple, qu'il enrôla le premier dans la milice, à cause de la diminution du nombre des propriétaires, et dont il se faisait le flatteur en se déchainant contre l'antique noblesse déshonorée par ses actes, tandis que les hommes nouveaux s'élevaient par leurs propres mérites.

107.

Marius obtient donc le consulat qu'il a demandé, et se met à la tête de l'armée de Numidie ; il prend Capsa, dont il passe les habitants au fil de l'épée, quoiqu'il leur eût promis la vie sauve, et poursuit, devancé par la terreur, le cours de ses victoires, qui jettent le découragement dans l'âme de Bocchus. Ce roi se décide à abandonner Jugurtha et à demander l'amitié des Romains ; elle lui est promise à la condition qu'il prouvera son repentir par ses services, c'est-à-dire qu'il trahira son hôte et son gendre ; enfin, après avoir longtemps balancé (2), il le livra à Sylla, qui l'envoya à Rome.

106.

Les citoyens coururent avec une curiosité avide pour contempler ce Jugurtha qui aurait perpétué la guerre, tant il savait varier ses ressources, unir la ruse au courage. Marius le traîna derrière son char, et ses frémissements, quand il se vit enchaîné et livré en spectacle à une foule insolente, firent dire aux Romains qu'il était tombé en démence ; il fut ensuite traîné dans une prison, et les licteurs lui arrachèrent le bout des oreilles, pour lui enlever plus vite les anneaux d'or qui les ornaient. De là, jeté nu dans un cachot humide, il ne prononça que ces mots : *Que vos étuves sont froides !* Au bout de six jours, il mourut de faim.

La Numidie fut partagée entre l'infâme Bocchus et les deux

(1) OROSE, V, 3.

(2) *Remotis ceteris, dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu, colore ac motu corporis pariter atque animo varius quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris, oris immutatione patefecit.* SALLUSTE.

petits-fils de Massinissa, Hiempsal et Iarbas, Rome se réservant la partie qui confinait à la province d'Afrique.

Marius avait rapporté d'Afrique trois mille six cents livres d'or en barres, cinq mille sept cent soixante-quinze d'argent, et vingt-huit mille sept cents drachmes en argent monnayé. Ce triomphe lui fit beaucoup d'envieux ; les nobles voyaient avec dépit cet homme nouveau qui les traitait rudement, enrôlait le bas peuple sous ses drapeaux, et mettait l'éclat des actions au-dessus d'une naissance illustre. Les partisans de la cause populaire relevèrent la tête ; ils obtinrent que l'élection des pontifes, sur la proposition des tribuns, serait transférée au peuple : en outre, il fut statué qu'un sénateur dégradé par un plébiscite ne pourrait plus être réintégré ; que tout allié latin ayant accusé un sénateur et prouvé sa culpabilité, acquerrait la plénitude des droits de cité ; enfin, on agita de nouveau la question de la loi agraire. Bientôt un nouveau danger, l'invasion des peuples septentrionaux, vint ajouter à l'importance du vainqueur de Jugurtha.

La plus forte des hordes cimbres restées au delà du Rhin, comme nous l'avons dit précédemment (1), était établie sur le rivage de l'Océan septentrional, dans la péninsule cimbrique (*Jutland*), à peu de distance des Teutons de la Baltique. Refoulés par une irruption terrible de la mer, les Cimbres descendirent, au nombre de trois cent mille guerriers, jusqu'au Danube ; après avoir franchi ce fleuve, ils se jetèrent sur le *Noricum*, et assiégèrent Noreia, chef de l'Italie du côté des Alpes tridentines. Le consul Papirius Carbon, envoyé contre eux, fut vaincu, et les barbares dévastèrent toute la contrée, du Danube à l'Adriatique, des Alpes aux montagnes de la Thrace et de la Macédoine ; puis, chargés de butin, ils s'enfoncèrent, au bout de trois ans, dans les vallées des Alpes helvétiques (2).

A la vue de ces riches dépouilles, les six tribus de Gaulois établies dans la contrée sentirent leur cupidité s'éveiller ; elles se précipitèrent avec eux sur la Gaule centrale, puis, après l'avoir ravagée, sur la nouvelle province romaine. Les barbares remportèrent une victoire signalée près du lac Léman, sur le consul Cassius Longinus, qui fut tué, et les légions n'échappèrent à la destruction totale qu'à des conditions honteuses. Le consul Q. Servilius Cépion s'avança à son tour pour conjurer le danger, et re-

Les Cimbres.

112.

107.

100

(1) Voy. t. II.

(2) AMÉDÉE THIERRY, *Histoire des Gaulois*. — *Bellum Cimbricum*, par MÜLLER ; Zurich, 1772.

prit Toulouse, où il trouva les immenses richesses que les Tectosages avaient rapportées de leurs anciens pillages, notamment de celui de Delphes. Il dirigea ces trésors sur Rome; mais il apostropha sur la route une bande de gens à lui, voleurs supposés, qui les enlevèrent pour son propre compte. Telle était la loyauté de certains généraux.

106. Sur ces entrefaites parurent de nouvelles hordes de Gaulois; Cépion et Manlius, qui était venu à son secours, furent battus si complètement, que ce fut à grand-peine si les deux généraux et dix chevaliers purent se sauver. Les barbares, pour accomplir un vœu qu'ils avaient fait, anéantirent tout le butin; l'or, l'argent, les chevaux furent jetés dans le Rhône, et les prisonniers égorgés.

Les Romains se rappellent alors la journée de l'Alia, et le Capitole assiégé par les Gaulois et les Cimbres: on consulte, avec un effroi superstitieux, un certain Batabate qui faisait le métier de prophète; on élève un temple à la bonne déesse; tout citoyen est appelé sous les armes, et tous voient un Camille dans le général que la Numidie vient de leur renvoyer triomphant.

201 101. Le consulat fut donc, en violation des lois, prorogé à Marius, qui le garda quatre ans, et se mit en marche vers la Provence avec des troupes fraîches. Les circonstances exigeaient plus d'habileté que de valeur; mais Marius recourant à un moyen aussi grossier que lui-même, se fit envoyer par sa femme une espèce de devineresse, native de Syrie, nommée Marthe, qui prédisait l'avenir et suggérait ou approuvait ce qu'il jugeait opportun. Du reste, il habitua ses recrues à la discipline la plus sévère et à la fatigue, en leur imposant des travaux très-pénibles; ainsi, il leur fit creuser un canal appelé *fossa mariana*, qui facilitait les communications avec la mer et permettait aux navires d'éviter l'embouchure du Rhône, barrée par les sables.

102. Une division des Cimbres s'était dirigée vers les Pyrénées; mais, trouvant une résistance obstinée de la part des Celtibères et du préteur Marcus Fulvius, elle revint vers l'Italie par l'Helvétie et le Noricum, tandis que les Teutons s'avançaient à travers les Alpes maritimes. Ces barbares, à la stature gigantesque, au regard farouche, aux armures bizarres, étaient d'un aspect formidable. Leur roi Teutobocus, qui franchissait d'un saut quatre et même six chevaux de front, défia à haute voix Marius en combat singulier. Le consul lui répondit: *Si tu es las de vivre, va te pendre.*

La jeunesse romaine frémissait à ces défis; elle s'indignait lorsqu'ils les Teutons, en défilant devant ses retranchements, lui criaient d'un ton railleur: *Nous allons trouver vos femmes; que voulez-*

vous
tiend
poin
l'enn
des
excit
main
faite
tués
et le
Char
on é
siècl
Vict
jusq
Ce
gliss
Tyro
l'arm
la fu
d'En
de ne
Si
Rome
avaie
s'y a
vin,
lieu
victo
dire
pour
pond
dero
main
que
vous
ceil,
disci
solei
Le
deni
dom

vous que nous leur disions de votre part? Marius modérait l'impatience de ses soldats; mais, quand il les vit animés au dernier point par cette longue attente d'une bataille, il les conduisit contre l'ennemi, qu'il défit entièrement près d'*Aquæ Sextiæ*. Les femmes des Teutons, accoutumées à suivre leurs maris à la guerre pour exciter leur courage, prirent les armes, et empêchèrent les Romains de pénétrer dans leur camp; il fallut qu'une nouvelle défaite portât à près de trois cent mille le nombre des Teutons tués ou faits prisonniers. La vallée fut engraisée de leurs cadavres, et le village de *Pourrières* rappelle encore aujourd'hui le nom de Champs de la putréfaction donné à la plaine (*Campi putridi*). Là, on éleva à Marius une pyramide, qu'on voyait encore il y a quatre siècles, et un temple à la Victoire, remplacé par une église à sainte Victoire, où les fidèles se rendirent annuellement en procession jusqu'à la révolution française.

Bataille d'Alr.
102.

Cependant, les Cimbres traversaient les Alpes, en se laissant glisser sur leurs boucliers au milieu des glaces. Descendus par le Tyrol dans la vallée de l'Adige, ils épouvantèrent à tel point l'armée du consul Catulus, que beaucoup de ses soldats prirent la fuite, pour ne s'arrêter qu'à Rome. De ce nombre fut le fils d'Émilius Scaurus, qui se tua quand son père lui eut fait dire de ne plus paraître en sa présence.

Si les Cimbres vainqueurs eussent continué leur marche sur Rome, elle eût couru le plus grand danger; mais, comme ils avaient donné rendez-vous aux Teutons sur les bords du Pô, ils s'y arrêtrèrent pour les attendre. Les délices d'un beau ciel, le vin, le pain, la viande cuite, énervèrent leur nature brutale; au lieu des Teutons, vint Marius avec une armée enhardie par la victoire. Les Cimbres lui ayant envoyé des députés chargés de lui dire qu'ils tomberaient sur Rome si on ne leur donnait des terres pour eux et leurs frères les Teutons : *Laissez-là vos frères*, répondit-il, *ils ont des terres; nous leur en avons donné qu'ils garderont éternellement*. Boiorix, leur roi, vint lui-même au camp romain afin de s'assurer que les Teutons étaient prisonniers, et pour que Marius choisît le lieu et le jour du formidable duel. Le rendez-vous fut donné pour la fin de juillet dans une plaine près de Verceil, où les Cimbres ne pouvaient déployer toutes leurs forces. La discipline et l'habileté avec laquelle Marius sut tirer avantage du soleil et du vent, déterminèrent la victoire en sa faveur.

Bataille de
Verceil.
30 juillet 101.

Les femmes cimbres, retranchées dans le camp et vêtues de deuil, demandèrent qu'on respectât leur pudeur, et qu'on les donnât pour esclaves aux vierges, prêtresses du feu. Quand elles

virent leur juste demande repoussée, elles donnerent la mort à leurs enfants, puis se pendirent aux cornes des bœufs, laissant leurs cadavres sous la garde des chiens de la horde, qu'on ne put en éloigner, et qu'il fallut exterminer à coups de flèches.

On dit que cent vingt mille Cimbres périrent dans cette bataille, et trois cents Romains seulement. Bien que le consul Catulus eût le principal mérite de cette victoire, la faveur populaire l'attribua à Marius, auquel on rendit des honneurs plus qu'humains; il fut proclamé le troisième Romulus, comparé à Bacchus, et lui-même, enorgueilli de sa fortune, ne buvait que dans la coupe dont, selon la tradition, ce dieu s'était servi après la conquête des Indes. Les prisonniers furent distribués entre les villes comme esclaves publics, ou destinés aux jeux comme gladiateurs. Quant à Marius, qui venait d'être nommé consul pour la sixième fois, sa puissance n'avait désormais pour bornes que sa volonté.

CHAPITRE VI.

GUERRE SOCIALE. — SYLLA.

Si l'on en croit la faction aristocratique, qu'il ne se borna point à réprimer mais qu'il insulta, il ne faut voir dans Marius qu'un furieux que tourmentait la soif du sang. Bien que nous nous sentions peu de sympathie, on a pu s'en apercevoir, pour l'héroïsme guerrier, il nous semble reconnaître dans la conduite de Marius en faveur de la classe plébéienne, des opprimés, et des Italiens en général, un sentiment d'intérêt qu'on ne saurait attribuer uniquement à des vues politiques. D'un naturel dur, que l'éducation n'avait pas assoupli, il ne conseilla jamais la guerre, dans laquelle il excellait, et nous le trouvons même, par intervalle, aspirant après le repos. Malheureusement, on ne pouvait, à Rome, parvenir aux premières dignités sans avoir exterminé des milliers d'étrangers : ce qui supposait un long séjour dans les camps, où l'on s'habitua à un commandement rigide et à un despotisme inexorable. Tels étaient les défauts contractés par Marius; mais c'est à tort qu'on lui reprocherait les bassesses et la déloyauté si communes parmi ses contemporains. L'orde Jugurtha fut sur lui sans pouvoir; Sylla, son ennemi, obligé de fuir, se réfugia dans sa demeure, et il le sauva; puis il s'écria : *Le fracas des armes m'a empêché d'entendre la voix de la loi.*

Ce Sylla, que nous avons déjà fait connaître, et dont il nous reste beaucoup à parler, était issu de l'illustre famille Cornélia. Sa jeunesse, selon les mœurs du temps, se passa dans les excès de tout genre; puis, lorsque la courtisane Nicopolis, qui l'aimait d'une vive tendresse, lui eut légué en mourant toutes ses richesses, le goût des plaisirs se changea chez lui en amour de la gloire. Marius, à qui on l'avait donné pour questeur dans la guerre de Numidie, le laissa en Italie comme un efféminé; mais lorsqu'il fut passé en Afrique avec la réserve, Sylla se montra intrépide dans les combats, exact à son devoir, et plus habile que Marius dans l'art de concilier les esprits. Il est vrai que, dès qu'il se mettait à l'œuvre, il déposait son maintien sévère pour devenir gai et fort, et voulait plus entendre parler d'affaires, et se livrait tout entier au plaisir. Dans la pensée de dérober ses succès à l'envie, il les attribuait à la fortune; il disait dans ses Mémoires, dédiés à Lucullus, que tout ce qu'il avait fait à l'improviste lui avait mieux réussi que les choses méditées à l'avance, et il lui recommandait de regarder comme infaillibles les ordres que les dieux lui enverraient en songe.

Il porta ombrage à Marius, surtout quand Bocchus, roi de Mauritanie, eut dédié aux dieux, dans le Capitole, un groupe où il était représenté livrant Jugurtha à Sylla; il lui sembla que c'était attribuer à son lieutenant la gloire d'avoir terminé cette guerre. De là, des inimitiés que ne devaient pas même éteindre des torrents de sang. Marius était violent, Sylla d'une cruauté calculée. Marius, élevé parmi les plébéiens et les paysans, était grossier et inculte, au point de faire élever par un artiste romain, et avec des pierres brutes, le temple en mémoire de la défaite des Cimbres; Sylla, versé dans les lettres grecques, couvrait ses vices sous des dehors agréables, et, à l'aide de ses déprédations, réunissait des livres, des tableaux, des vases, pour orner ses palais et la cité. Marius se laissait emporter à sa fougue; Sylla s'avancait à pas comptés vers un but déterminé, quel que fût le chemin à suivre; l'un et l'autre, pleins de courage dans les combats, étaient également avides d'honneurs. Marius, à force d'intrigues et d'argent, obtint six consulats presque consécutifs; Sylla brigua la préture en promettant des spectacles tels qu'on n'en avait jamais vu; en effet, Bocchus lui procura cent lions, qu'il fit combattre avec des hommes, comme s'il eût voulu indemniser Rome de ce que le sénat venait de défendre les sacrifices humains.

Marius, laissant la guerre pour s'occuper des affaires de l'État, se mit à favoriser le mouvement. Nous avons déjà vu Rome cons-

Cornélius.
Sylla.
137.

Parallèle
entre Marius
et Sylla.



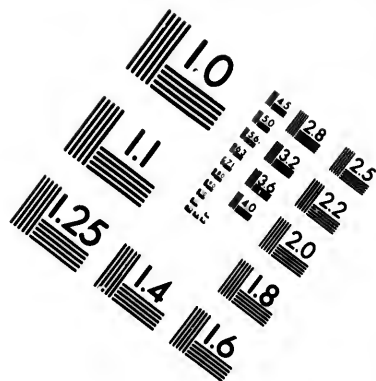
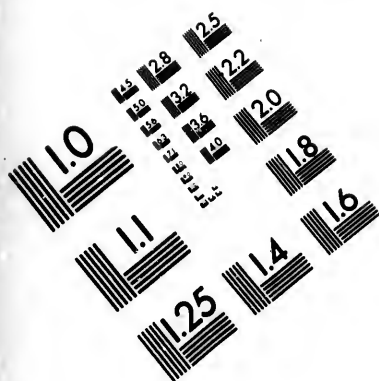
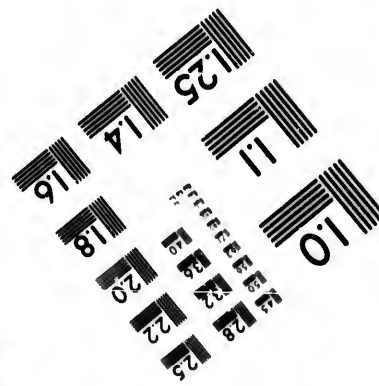
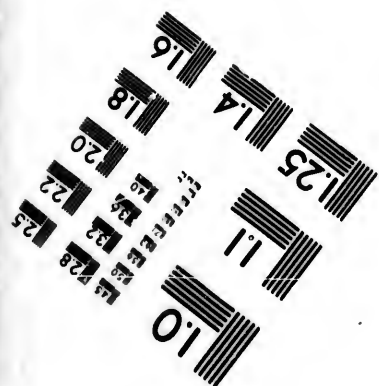
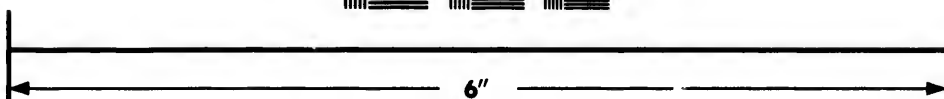
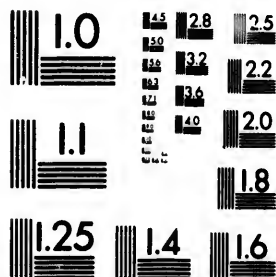


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



tituer, par une fiction légale, une cité hors de sa propre enceinte, en nommant des citoyens non d'origine et de cohabitation, mais d'idées et de sentiments. Les droits les plus étendus appartenaient aux alliés de la fédération latine; puis, au moyen d'une fiction semblable, le droit de ce peuple fut étendu à d'autres Italiens. Les patriciens, qui s'étaient d'abord opposés à la concession du droit de cité aux bandes latines ou étrusques, défendaient maintenant avec énergie les barrières de cette autre cité immatérielle de l'égalité du droit, et ne voulaient pas que les Latins devinssent citoyens, et les Italiens Latins; mais ceux-ci, qui avaient répandu leur sang pour la grandeur de Rome, voulaient être récompensés de leurs sacrifices par des droits nouveaux, ou par l'extension des premiers.

Les démocrates, nous l'avons dit, avaient eu l'adresse d'associer leur cause à celle des pauvres; mais le sénat craignait que la constitution romaine ne souffrit de cette innovation; dans sa pensée, si les routes seraient toujours encombrées de gens qui viendraient à Rome pour voter; supérieurs par le nombre aux quelques citoyens véritables, ils disposeraient de la cité et de la république, et Rome perdrait non-seulement la suprématie, mais la liberté intérieure. Comment donc concilier l'individualité de la métropole avec la formation d'une grande société italienne?

Telle était l'importante question qui s'agitait depuis un siècle. Marius, reprenant et exagérant les idées des Gracques, proposa de distribuer aux alliés les terres occupées un instant par les Cimbres dans le nord de l'Italie, afin d'opposer une barrière à de futures invasions, mais plus encore pour s'attacher les Lucaniens, les Samnites, les Marses, les Péligniens, dont on formerait des colonies. S'étant allié étroitement, dans un triumvirat despotique, au tribun Apuléius Saturninus et au préteur Glaucias, il ressuscita la loi des Gracques, moins pour favoriser le peuple que pour faire de l'opposition à Cécilius Métellus, son ancien protecteur et général, dont il était devenu l'ennemi déclaré. Métellus, chef de la faction du sénat, ayant refusé d'adhérer à la loi agraire, fut exilé; alors le parti de Marius domina dans les comices, usurpa les droits du peuple sous prétexte de le protéger, et bouleversa la république.

Glaucias aspirait au consulat; mais Memmius lui faisait une concurrence redoutable, lorsque Saturninus, qui avait déjà recouru à ce moyen pour arriver au tribunat, fit assassiner ce compétiteur. Ce forfait porta un coup fatal à la faction populaire; en effet, les consuls ayant été investis de l'autorité absolue, comme dans

les cas extrêmes, Glaucias et Saturninus furent mis à mort, Métellus rappelé, et Marius se retira dans la Galatie, sous le prétexte d'accomplir des vœux à la bonne déesse. Revenu à Rome, il fit bâtir une vaste demeure; mais ses formes grossières blessaient la délicatesse romaine, et il fut l'objet de cette insouciance publique à laquelle sont exposés en temps de paix les généraux illustrés par la guerre.

Les sénateurs se plaignaient de n'avoir plus les jugements, passés aux mains des chevaliers, et s'efforçaient de les recouvrer; la plèbe soupirait toujours après les lois de Gracchus, dont l'exécution n'arrivait jamais; les alliés italiens, après avoir contribué de leur sang et de leur argent aux conquêtes de la république, voulaient avoir part aux votes et aux emplois.

Licinius Crassus et Q. Mucius Scévola avaient fait adopter une loi aux termes de laquelle tous les alliés demeurant à Rome sans jouir des droits de cité, devaient retourner dans leur patrie. Le but de cette loi était d'enlever aux tribuns un instrument de sédition; mais ce fut la première cause de la guerre des alliés, lesquels trouvèrent un protecteur dans Livius Drusus, homme habile, éloquent et probe, qui voyait les maux de la patrie et cherchait à y remédier.

Livius Drusus.

Drusus, nommé tribun, proposa d'abord de rendre les jugements aux sénateurs, sauf à faire entrer, comme dédommagement, trois cents chevaliers dans le sénat; mais, conséquence ordinaire des réformes modérées, il mécontenta les uns et les autres, au point d'exciter un tumulte. Le tribun fit arrêter le consul; puis, dans le but de se concilier la plèbe, il proposa de prendre dans le trésor du temple de Saturne, qui contenait un million six cent vingt mille huit cent vingt-neuf livres d'or, la somme nécessaire pour des distributions de pain aux indigents. En outre il demanda que tous les privilèges affectés au droit de cité fussent conférés aux alliés; mais il eut pour adversaires les sénateurs, les chevaliers et la plèbe elle-même, indignée de voir des sujets élevés au rang de citoyens.

92.

Les alliés, qui étaient accourus en foule à Rome pour soutenir la proposition de leur protecteur, revinrent chez eux la vengeance dans le cœur, et se disposèrent à arracher par la force ce qui leur était refusé contre toute justice; ils formèrent le complot de massacrer les consuls hors de la célébration des fêtes latines. Drusus, qui l'apprit, en donna avis au consul Philippe, bien qu'il fût son plus cruel ennemi; mais celui-ci le fit assassiner. Au moment d'expirer, Drusus s'écria : *Personne ne servira la patrie avec des*

intentions plus pures que les miennes; en effet, il fut toujours supérieur à la calomnie. Son architecte promettait de lui construire sa maison de manière que nul du voisinage ne pourrait avoir de vue sur elle : *Construis-la plutôt*, répondit-il, *de façon que mes actions puissent être exposées aux regards de tous*.

Guerre sociale.

Les chevaliers obtinrent l'abrogation de toutes les lois de Drusus, comme faites contre les auspices. Ses fauteurs présumés furent cités en jugement, et une loi déclara traître à la patrie quiconque à l'avenir proposerait d'admettre aux droits de cité les alliés italiens; il ne restait donc à ceux-ci, pour l'obtenir, d'autre ressource que la révolte. Flattés par les démagogues, qui désiraient leur appui, irrités des refus dont ils étaient l'objet, ils avaient déjà pratiqué entre eux des intelligences, qui éclatèrent à la mort de Drusus. Les habitants d'Asculum tuèrent le préteur Servilius et tous les Romains qui se trouvent dans la ville; Pompédius Silo, vaillant chef des Marses, se mit en marche avec dix mille hommes, pour surprendre Rome et la saccager, et n'en est détourné que par les prières de Cnéus Domitius, qu'il rencontre à moitié chemin. Mais aux Marses s'unissent bientôt les Picentins, les Marrucins, les Féréntiniens, les Péligniens, les Campiens, les Hirpins, les Apuliens, les Lucaniens, et surtout les Samnites, qui, formant une confédération, ne manquaient pas de valeureux et habiles capitaines, habitués aux fatigues des camps et aux intrigues du forum.

Nom d'Italie.

Les divisions, si anciennes en Italie, prouvèrent bientôt aux insurgés l'impossibilité d'en faire un seul et même État, et la nécessité d'une confédération. Le nom Italie représenta cette union. On l'écrivit sur les bannières (1), et cette dénomination, qui s'appliquait pour la première fois à un vaste espace de pays, fut particulièrement appliquée à Corfinium, ville du territoire des Péligniens, dont les alliés firent leur capitale, avec un forum, une curie, un sénat de cinq cents membres; elle reçut les otages qu'ils se donnèrent réciproquement, leur dépôt d'armes, et l'on dut y élire annuellement douze généraux avec deux consuls.

Rome n'avait jamais été menacée, depuis son agrandissement, par des ennemis aussi voisins; en effet, si la victoire eût souri aux rebelles, tous les peuples sujets se seraient insurgés à leur tour, et l'auraient réduite aux limites étroites de son territoire primitif; elle multiplia donc les levées et les commandements. Le consul Lucius Julius César fut envoyé dans le Samnium; l'autre, Publius

(1) VITELIV. Lisez de droite à gauche, selon l'usage des anciens Italiens.

Rutilius, chez les Marses : le premier avait pour lieutenants Cn. Pompée, père du grand Pompée, C. Q. Cépio, C. Perpenna, Valérius Messala; le second, P. Lentulus, Cornélius Sylla, T. Tidijs, P. Licinius Crassus et M. Marcellus, en un mot, tous les hommes renommés dans les armes. Chacun de ces généraux eut sous ses ordres, avec le titre de proconsul, une division distincte; ils furent en outre autorisés à opérer où et comme il leur paraîtrait convenable, en se prêtant toutefois appui réciproquement. Les Étrusques, oubliant leurs anciens efforts pour défendre l'indépendance nationale, désertèrent la cause italienne, et, comme les Ombrions et les princes de l'Orient, ils envoyèrent des secours à Rome; le préteur Sertorius amena un corps de Gaulois. Guerre juste, s'il en fut jamais, dit un historien romain, puisque les confédérés revendiquaient le droit de cité dans un empire dont ils étaient les défenseurs.

Les Marses Présentéius et Pompédius Silon, et le Samnite Vettius Caton, heureux dans leurs premières tentatives, repoussèrent Pompée d'Asculum, défirent Julius César dans le Samnium, mirent en fuite Perpenna, tuèrent huit mille hommes de l'armée consulaire, et Rutilius lui-même. A cette nouvelle, Rome prit le deuil, les magistrats déposèrent les insignes de leur dignité, le nombre des sentinelles fut doublé, et l'on mit les rues en état de défense. L'armée de Rutilius fut partagée entre Cépio et Marius. Le premier se laissa abuser par Pompédius, qui, feignant de venir se rendre avec ses enfants et des présents, l'attira dans un défilé, où il trouva la défaite et la mort. Marius, de son côté, montra dans cette guerre une lenteur que l'on ne saurait, à ce qu'il semble, lui imputer à lâcheté, ni attribuer à un affaiblissement causé par les années; peut-être lui en coûtait-il de combattre ces Italiens qui prétendaient obtenir de vive force ce qu'il voulait qu'on leur accordât comme faveur. Il se tenait donc sur la défensive, et quand Pompédius lui adressa ces paroles : *Si tu es aussi grand général qu'on le dit, accepte le combat*, il lui répondit : *Si tu es aussi grand général que tu le crois, contrains-moi à combattre malgré moi*; puis, sous prétexte de maladie, il résigna le commandement et revint à Rome.

Cependant, le nombre des alliés augmentait avec leurs victoires. Les Ombrions et les Étrusques se rangèrent de leur parti; d'un autre côté, Aponius ayant délivré Acerra, où le fils de Jugurtha, Oxinthus, était retenu prisonnier, il le traita en roi, et les Numides désertèrent en foule l'armée romaine, au point qu'il fallut, sur la proposition de Silvanus Plautius, renvoyer leur cavalerie en

Afrique. Rome arma jusqu'aux affranchis, dont elle forma douze cohortes, qu'elle envoya en garnison dans les villes maritimes, et put ainsi mettre en campagne toutes les légions contre les Ombriens et les Étrusques; la victoire lui resta, mais elle la paya chèrement.

Cette guerre, comme toutes celles qui ont pour but de faire triompher un prince, était acharnée. Un général vaincu par les Romains, dans le Picénum, convoque ses amis et se tue; quatre mille hommes, cernés sur l'Apennin, s'y laissent mourir de froid plutôt que de se rendre. Judacilius d'Asculum avait promis de lui amener des secours à un jour indiqué; bien que ses concitoyens, qui devaient le seconder en faisant une sortie, fussent contenus par l'ennemi, il se fraye un chemin à la tête de huit cohortes, pénètre dans la ville où il passe au fil de l'épée toute la faction romaine, et fait une défense opiniâtre; puis, lorsqu'il voit l'impossibilité de tenir davantage, il donne un banquet sous le vestibule du temple, vide une coupe empoisonnée, s'étend sur son lit pour mourir, et ses soldats allument sous lui le bûcher, « pour brûler le plus vaillant des Asculans et les dieux de la patrie. » Du côté des Romains, on vit un corps qui, mécontent de son général, se jeta sur lui et le massaera; puis, en expiation de ce forfait, les soldats se précipitèrent sur les ennemis, dont ils égorgèrent dix-huit mille.

On évalue à trois cent mille le nombre des hommes tués dans cette guerre; mais Rome reconnut que le glaive des légions ne pourrait suffire à abattre les têtes sans cesse renaissantes de l'hydre. Julius César fit donc adopter une loi qui admettait aux droits de citoyens romains tous les Latins et Ombriens demeurés fideles. On vit alors, parmi les confédérés, des défections d'autant plus nombreuses, que la fortune elle-même les avait accordées, et que Sylla et Pompée, vainqueurs, faisaient couler des torrents de sang. Après avoir demandé en vain de nouveaux secours à Mithridate, et Corfinium ne leur paraissant plus assez sûre, les alliés transportèrent leur capitale à *Æsernia*, dans le pays des Samnites. Déjà les Marrucins, les Vestins, les Péligniens, s'étaient soumis à Servius Sulpicius et à Pompée. Vettius, chef des Péligniens, trahi par les siens, était conduit prisonnier au consul, quand un de ses esclaves s'empare d'une épée et l'en frappe, en s'écriant : *J'ai délivré mon maître; à moi maintenant*, et il se tue. Les Marses furent domptés à leur tour; Pompéidius ne se soutenait plus qu'à la tête de vingt mille esclaves qu'il avait affranchis, quand lui-même fut tué en *Apulie*. Enfin, après trois ans d'une lutte acharnée, les

Loi Julia.

111. 2. 111.
2111.

89.

Loi Plautia.

droits de cité furent accordés à tous les alliés de Rome. Ainsi l'équité triomphait du droit rigide, et sur ces monceaux de ruines sanglantes, on proclama l'égalité de tous les Italiens.

Le sénat, opposant encore à cet acte de justice tardive toutes les subtilités légales, fit entasser les nouveaux citoyens dans huit tribus, qui votaient les dernières; d'où il résultait que le plus souvent on ne recueillait pas leur suffrage. Marses, Ombriens, Étrusques, désireux d'exercer le droit qu'ils avaient acquis, venaient de leurs municipes pour remplir le Forum ou le champ de Mars; puis, en voyant, ou qu'on ne les consultait pas, ou que leur vote ne comptait pour rien, ils s'indignaient, et demandaient que le droit de voter ne fût point une fiction. Marius les caressait, soit par sympathie italienne, soit par ambition; il fit donc proposer par le tribun P. Sulpicius, son ami, une loi en vertu de laquelle tous les Italiens qui avaient obtenu le droit de cité seraient répartis dans les trente-cinq tribus : mesure qui établissait l'égalité entre tous les citoyens.

Sylla accourut pour s'opposer à cette loi, et cherchait même à distraire le peuple par des fêtes solennelles; mais Sulpicius, ayant armé ses satellites, entra dans le temple de Castor, où le sénat était réuni, et dispersa l'assemblée. Le fils de Pompée tomba mort dans le tumulte; Sylla se réfugia chez Marius, son ennemi mortel, qui, s'abstenant de toute violence, se contenta de la promesse que les fêtes annoncées seraient suspendues. Il fut dès lors facile à Sulpicius de faire passer la loi, et le crédit de Marius s'en accrut tellement, qu'il fut nommé, comme il le désirait, au commandement de l'armée d'Asie, contre Mithridate, roi de Pont.

Sylla, à qui ce commandement avait été conféré, s'indigne de cette injustice, et marche sur Rome avec l'armée qui assiégeait les Samnites dans Noles; il insulte les préteurs qu'on lui envoie pour l'apaiser, et s'avance la torche à la main, en menaçant de brûler la ville.

Le peuple, qu'il surprend sans armes, se défend à coups de tuiles et de pierres, armes plébéiennes; mais Sylla s'empare de Rome livrée aux flammes, et fait tuer Sulpicius et mettro à prix la tête de Marius, bien que le jurisconsulte Scévola s'écrie : *Je ne déclarerai jamais ennemi de Rome celui qui l'a sauvée des Cimbres.*

Les comices s'assemblèrent, et Sylla y porta la parole comme s'il n'eût pas coulé une goutte de sang; il demanda qu'aucune loi ne fût présentée au peuple sans avoir été préalablement approuvée

par le sénat ; que les comices ne fussent plus réunis par tribus , mais par centuries ; que nul ne pût , après avoir été tribun , exercer une autre magistrature , et que toutes les lois de Sulpicius fussent abrogées. Le sénat , effrayé , se taisait ; le peuple manifestait son mécontentement en élisant des magistrats opposés à Sylla , qui feignait de s'en réjouir comme d'une preuve de la liberté qu'il avait rendue aux élections. En effet , C. Octavius , ami de Sylla , se vit donner pour collègue , dans le consulat , L. Cinna , son ennemi ; néanmoins , celui-ci monta au Capitole , et prit une pierre qu'il lança au loin , en s'écriant : *Puisse-je être chassé de Rome comme je fais rouler cette pierre , si je montre de l'hostilité contre Sylla.*

Sans perdre de temps , Sylla fit poursuivre Marius fugitif. Le vainqueur des Cimbres se trouva réduit , seul avec son fils et son gendre , à gagner , de hameau en hameau , Ortéa , où il s'embarqua ; mais , poussé à terre à Circéi , il erra en mendiant son pain , passant la nuit dans les bois , et se dérobant dans les roseaux du Liris aux assassins qui suivaient ses traces. Enfin , on le trouva enfoncé dans la vase jusqu'aux épaules , et , après lui avoir jeté une corde autour du cou , on le traîna à Minturne. Cependant les Italiens , qui n'avaient pas oublié ses victoires ni son dévouement à la cause des alliés , ne voulurent pas lui donner la mort ; ils publièrent donc ce conte , inventé sans doute pour la circonstance , qu'ayant envoyé un esclave cimbre pour le tuer dans sa prison , il s'était écrié : *Malheureux ! oseras-tu bien tuer Caius Marius ?* et que l'esclave s'était enfui sans oser le frapper.

Les Minturniens le renvoyèrent donc en disant : *Qu'il aille où il voudra accomplir ses destinées. Nous prions les dieux de ne pas nous punir pour chasser ainsi de notre ville Marius nu et misérable !* ils l'abandonnèrent sur la plage , où il trouva un vaisseau qui le porta dans l'île d'Ænaria , puis en Afrique. Son fils , échappé à des périls non moins pressants , s'y était rendu de son côté , pour réclamer l'assistance du Numide Hiempsal. Le fugitif était protégé , et par la gloire de son nom , et par la pensée que son parti , abattu mais non détruit , pouvait , d'un jour à l'autre , se relever et le venger. Les magistrats romains n'osèrent l'inquiéter lorsqu'il le trouvèrent assis sur les ruines de Carthage.

Le jeune Marius était retenu prisonnier , sous les apparences de la courtoisie , à la cour du roi de Numidie ; mais une des femmes de ce prince s'étant éprise de lui , elle favorisa sa fuite , et il put rejoindre son père , avec lequel il s'embarqua pour l'Italie. Marius y avait trouvé un défenseur dans le consul Cornelius Cinna , qui ,

fermé et courageux jusqu'à l'imprudence; et malgré son serment du Capitole, avait fait citer Sylla par le tribun Virginius, pour qu'il rendît compte de sa conduite. Sylla, qui ne trouvait plus de sûreté en Italie, fit voile pour l'Asie dans l'intention de s'attacher les légions, en leur faisant vaincre Mithridate.

Mais l'exemple était donné; en s'appuyant uniquement sur les soldats, Sylla les avait habitués à se considérer comme les hommes de tel ou tel général, non plus comme les défenseurs de la république. Une armée avait marché contre la patrie; et montra le route par où devaient passer César, Antoine et Auguste; c'était le commencement de ces guerres civiles, dans lesquelles on ne devait plus combattre pour la liberté, mais pour se donner un maître.

CHAPITRE VII.

LA BITHYNIE, L'ARMÉNIE, LE PONT. — GUERRE CIVILE.

L'ordre du récit exige que nous parlions dès à présent de plusieurs États de second ordre, qui s'étaient formés dans l'Asie Antérieure. Ces États relevaient d'abord de la Perse; mais l'affaiblissement de cet empire permit aux différents gouverneurs de se rendre indépendants; puis, à l'époque de sa chute, ils conservèrent leur autorité, parce qu'Alexandre dirigea ses conquêtes ailleurs avant de les avoir soumis, ou bien ils s'affranchirent durant les guerres de ses prédécesseurs. Ainsi se formèrent les royaumes de Bithynie, de Paphlagonie, de Pergame, de Cappadoce, d'Arménie et de Pont, outre les républiques d'Héraclée, de Sinope, de Byzance, et quelques autres petits États subissant, comme il arrive d'ordinaire, l'influence des plus forts.

Héraclée, colonie des Béotiens (1), très-puissante sur mer, refusa de payer le tribut imposé par les Athéniens à toutes les villes de l'Asie Mineure, pour l'entretien de la flotte commune. Lama-

Héraclee.

(1) « La peste désolait la Béotie; l'oracle, consulté, répondit qu'il fallait construire une ville sur les bords de l'Euxin, en l'honneur d'Hercule. Ces hommes grossiers ne voulurent pas obéir; mais ils en subirent cruellement la peine, car les Phocédiens étant entrés sur leur territoire, y mirent tout à feu et à sang. Ils eurent donc recours de nouveau à l'oracle, et sa réponse fut que le moyen déjà prescrit ferait cesser la maladie et la guerre. Pendant qu'il voulait indiquer la colonie, ils en envoyèrent une qui fonda Héraclée. » PAUSANIAS, V. — Scholiaste d'Apollonius. — JUSTIN, XVI.

chus, envoyé pour la punir, ravagea son territoire ; mais, surpris par la tempête, il fut réduit à se rendre à discrétion aux Héracléens qui, au lieu de se venger de lui, accueillirent avec bienveillance les naufragés, et les renvoyèrent comme gage de paix. Héraclée fut gouvernée d'abord par l'aristocratie, puis par le peuple, enfin par des tyrans ; elle recouvra sa liberté, et fit alliance avec les Romains ; mais, les ayant mécontents dans leur guerre contre Mithridate, ils la détruisirent, puis envoyèrent une colonie pour la repeupler.

La Bithynie, située entre le Bosphore de Thrace, le mont Olympe et l'Euxin, avait pour capitale Nicomédie, dont Constantin fit plus tard le siège de l'Empire, en attendant qu'il pût l'établir à Byzance. Les rois de Bithynie prétendaient faire remonter leur généalogie jusqu'à Ninus, roi d'Assyrie ; mais leur histoire est incertaine jusqu'à Bassus, qui vainquit Calanthus, général d'Alexandre. Zypètès, son successeur, repoussa les armes dévastatrices d'Antiochus Soter, contre lequel son fils Nicomède appela en Asie les Gaulois, dont les secours le firent triompher. A son
 300.
 237.
 249.
 fils Zélassuccéda Prusias, qui dévasta Byzance de concert avec les Rhodiens, et fit la guerre à Eumène par les conseils d'Annibal, qu'il trahit plus tard pour obtenir l'amitié des Romains. De lâcheté en lâcheté, ce prince finit par se montrer à Rome sous l'habit d'affranchi, et parut au seuil de la curie, en se proclamant l'esclave des pères conscrits, qu'il traitait de dieux sauveurs. Il reçut pour récompense de cette indigne conduite des vases d'argent et deux cent cinquante vaisseaux enlevés à Gentius, roi d'Illyrie ; traître au malheur, lâche adulateur de la puissance, il fut, comme ses pareils, couvert d'infamie.

Nicomède II imita la bassesse de son père, et nous verrons bientôt Nicomède III en guerre avec Mithridate.

Arménie.

L'Arménie était divisée en grande et en petite : la première s'étendait depuis les montagnes de la Géorgie jusqu'à l'Euphrate supérieur ; l'autre, plus orientale, avait pour limites le même fleuve et la Cappadoce. Le Tigre et l'Araxe, dont la célébrité remonte aux premiers âges, baignaient ces contrées, où des sociétés politiques durent se former de bonne heure, s'il est vrai que l'arche de Noé s'arrêta sur le mont Ararat. Strabon prétend qu'elle avait les mêmes dieux que la Perse et la Médie. Anaitis ou Tanaïs y était spécialement adorée ; elle avait des temples magnifiques où les femmes se prostituaient, et dans lesquels, selon quelques auteurs, on sacrifiait des victimes humaines.

Les Arméniens ont conservé beaucoup d'anciennes traditions, bien qu'elles aient été altérées postérieurement à l'introduction des livres cabalistiques des Hébreux. Ils eurent très-anciennement une écriture propre, connurent et traduisirent les ouvrages grecs, chaldéens, perses; on peut trouver dans l'histoire de Moïse de Khorène un grand nombre de particularités relatives à l'Asie, et dont la critique doit élaguer beaucoup de fables : elle raconte que Taglat, le même que le patriarche Togorma, petit-fils de Japhet, engendra Haïg, qui, sorti de la Babylonie, sa terre natale, s'établit avec les siens sur les montagnes de l'Arménie, pour se soustraire à la tyrannie de Bélus; ce roi d'Assyrie, les ayant poursuivis dans leur asile, y trouva la mort (1).

Le sixième successeur de Haïg fut Aram, dont les exploits élevèrent si haut la gloire, que l'Arménie prit de lui son nom; il vainquit les Mèdes, occupa l'Assyrie septentrionale, et pénétra jusque dans la Cappadoce, où il fonda Mozaca (*Césarée*); de sorte qu'après l'Assyrien Ninus, il occupa le premier rang en Asie. Sémiramis, irritée de ce qu'Ara, fils d'Aram, avait dédaigné son amour, attaqua le royaume, s'en empara, et fit périr le souverain. L'Arménie, bien qu'elle conservât ses princes particuliers, resta donc soumise à l'Assyrie, jusqu'à Barroir, trente-sixième successeur de Haïg, qui s'unit avec (*Varbag*) et Bélésis contre Sardana-pale, et devint dès lors roi indépendant.

Sous le fils de Barroir, la puissante famille des Pagratides s'établit en Arménie; c'étaient les descendants d'un Hébreu emmené en esclavage par Nabuchodonosor, et qui, toujours au rang des premiers satrapes, finirent au neuvième siècle par devenir rois d'Arménie et de Géorgie.

L'Arménie fut rendue à son antique splendeur par Dikran, allié de Cyrus, dont le fils Vahakn est célébré par les poètes pour sa force prodigieuse, et mis au nombre des dieux. Le dernier prince de cette race fut Vahé, qui périt en combattant contre Alexandre. Le monarque macédonien donna pour gouverneur à l'Arménie le Persé Mithrine; mais, durant les troubles qui suivirent, les naturels secouèrent le joug, et choisirent pour leur chef Adoatès. Après sa mort, les rois de Syrie dominèrent sur le pays; mais Artaxias se révolta contre Antiochus III, et transmit la couronne à sa famille, après avoir consolidé son autorité par la conquête.

Quelque temps après, Mithridate II, roi des Parthes, de la famille des Arsacides, après avoir vaincu les rois de Syrie et jeté

(1) KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie*.

118. l'effroi en Asie, établit roi d'Arménie et de l'Atropatène (*Adzarbaïtchan*) son frère Vagarschag. Ce prince, qui fit sa capitale de Nisibis, conquiert une grande partie de l'Asie Mineure et pousse jusqu'au Caucase; puis il donna des lois sages à ses sujets. Tigraue II, son arrière-petit-fils, conçut le projet de soumettre toute 95. l'Asie; après avoir conquis la Syrie et plusieurs provinces de l'Asie Mineure, il attaqua les Arsacides, qui régnaient en Perse, leur enleva la Mésopotamie, l'Adiabène, l'Atropatène, prit le titre de roi des rois, que s'attribuaient les monarques parthes, et inquiéta longtemps les Romains.

Il eut à subir de nombreuses vicissitudes, ainsi que son fils Artasvade, dont le supplice fut un des spectacles offerts par le triomphe de Cléopâtre et de Marc-Antoine. Alexandre, fils du Romain et de l'Égyptienne, eut en partage l'Arménie, qui bientôt repoussa les étrangers; mais, entre les armes des Parthes et la politique romaine, sa force s'épuisa, et plusieurs seigneurs, retranchés dans leurs châteaux, peu disposés à obéir à des chefs débiles, se rendirent indépendants.

32 de J.-C.

Après la mort d'Abgar, Anan, son fils, établit sa résidence à Edesse, et gouverna une partie du royaume; l'autre obéissait à son neveu Sanadrug, qui parvint à exterminer la descendance d'Abgar, et régna seul à Nisibis. Après deux siècles d'agitation, l'Arménie fut conquise par Ardeschir, premier roi sassanide de la Perse, auquel elle obéit vingt-huit années (232-280 ap. J.-C.).

Géorgie.

Les vicissitudes de l'Arménie furent en grande partie communes à la Géorgie; habitée par une des plus anciennes nations de l'Asie, son histoire nous a été transmise par des livres d'une époque très-reculée, qui, avec des documents conservés surtout dans les couvents de Mtskétha et de Gélathi, servirent de matériaux à la chronique que le roi Vahktang V fit rédiger au commencement du siècle passé. Suivant cette chronique, les Géorgiens descendaient de Togorma, de même que les Arméniens et les autres peuples habitant entre la mer Noire et la mer Caspienne. Kartlos, son fils, vint en Géorgie, où il s'établit sur la montagne appelée depuis Arnazdi, de l'idole qu'on y adorait. Mtskéthos, fils de ce dernier, fonda, au nord du même mont, la ville qui reçut son nom et devint par là suite la capitale de la Géorgie. A sa mort commencèrent de longues guerres de famille, et chaque pays eut son chef; mais celui de Mtskétha était considéré comme supérieur aux autres, bien qu'il ne portât pas le titre de *meph'é* (roi), ni celui de *éristhawi*

(chef du peuple); et qu'il ne fût désigné que comme *mama sakli* (père de la maison).

Les Géorgiens oublièrent alors le Dieu créateur, pour adorer le soleil, la lune et les cinq planètes. Les Kasari (Scythes) pénétrèrent par le Daghestan jusque dans la Géorgie, qu'ils livrèrent au pillage et rendirent tributaire; elle fut ensuite subjuguée, au temps de Féridoun, par les Perses, qu'ils fortifièrent avec soin. Après la mort de ce prince, les gouverneurs (*éristhawi*) de la Géorgie rompirent leurs liens d'obéissance envers la Perse, jusqu'au moment où Kaikosrou marcha contre les Lésghis, et remit la Géorgie sous le joug, à l'époque où les Hébreux sortaient de l'Égypte. Elle se révolta de nouveau, et, après de longues luttes, Kaikosrou la soumit de nouveau et saccagea les villes, où il plaça des satrapes; mais la Géorgie profita du temps où il était occupé à d'autres guerres, pour recouvrer son indépendance.

Beaucoup d'Hébreux, esclaves de Nabuchodonosor, se réfugièrent en Géorgie, où ils introduisirent, ainsi que les habitants du Turan (1), des expressions, des croyances et des cérémonies nouvelles. Le pays tomba alors dans la barbarie, au point que l'on n'avait plus égard aux degrés de parenté pour les mariages, que l'on mangeait indistinctement de toutes les viandes, et que l'on dévorait les cadavres. Les temps postérieurs offrirent des alternatives de soumission et de révolte contre les Perses, jusqu'à l'époque d'Alexandre. Ce conquérant vint en personne, suivant les traditions locales, jusqu'au Caucase; soumettant le pays et massacrant tous les étrangers, à l'exception des femmes et des enfants au-dessous de quinze ans; qu'il emmena esclaves; il donna pour gouverner aux Géorgiens le Macédonien Azon, avec ordre d'adorer le soleil, la lune et cinq planètes, mais de servir uniquement le Créateur invisible, religion dont il fut l'auteur.

Alexandre, en mourant, partagea son royaume entre ses quatre généraux, Antiochus, Romus, Byzinthius et Platon: il donna au premier l'Assyrie, l'Arménie et les pays orientaux, où il bâtit Antioche; au second, les pays d'occident, où il fonda Rome; à Platon, la ville d'Alexandrie; Byzinthius eut la Grèce, la Géorgie et les pays septentrionaux, et construisit Byzance.

Azon, devenu sujet de ce dernier, changea la religion pour adorer Atsis et Aït, idole d'argent, et extermina les Géorgiens, dont il redoutait la valeur. Farnawaz, issu des anciens rois, fuyant cette tyrannie, trouva un trésor, et, s'étant ligué avec les rois de

(1) Il est nécessaire de rapprocher ces traditions de celles que nous avons tirées du *Schah-namé*.

280.

l'Iméréthie et de la Mingrélie, il leva une armée de Lesghis et d'Oxiens, puis devint roi avec l'aide d'Antiochus de Syrie ; il accorda aux Grecs, qui l'avaient favorisé, des charges et le titre d'Aznatures, c'est-à-dire appartenant à Azon, titre encore porté par la noblesse géorgienne, qui prétend descendre d'eux. Il éleva aussi sa propre effigie avec son nom perse d'Armazi (1), et adressa des félicitations au peuple.

Ses successeurs s'aliénèrent leurs sujets en voulant introduire la religion des mages, ce qui amena des soulèvements et des guerres. Enfin Arsachak, dernier rejeton de Farnawaz, fut détrôné par les Arméniens, qui mirent à sa place Aderki.

Sous son règne naquit le Christ, dont la doctrine fut répandue dans le pays par les Apôtres André et Simon. Deux lignes, issues d'Aderki, régnèrent séparément jusqu'au deuxième siècle, où elles furent réunies. Atpagur se ligua avec Kosro, roi d'Arménie, contre les Sassanides de la Perse, et les vainquit ; mais, étant sans enfants mâles, les grands de la Géorgie offrirent la couronne au fils du roi de Perse Mirian, qui devint le chef de la dynastie kosronienne dont la domination dura jusqu'au commencement du huitième siècle.

Pont.

Ses rois.

590.

597.

Le royaume de Pont prit son nom du Pont-Euxin, qui faisait sa limite au nord ; il confinait au midi avec la petite Arménie, des autres côtés avec la Colchide et le fleuve Halys. Le premier roi dont l'histoire fasse mention est Artaphase, mis sur le trône par Darius, fils d'Hystaspe, et, dit-on, l'un des sept qui aspirèrent à la couronne de la Perse après la mort du faux Smerdis (2). Après lui vint Rodobate, puis Mithridate I^{er}, et ensuite Ariobarzane, qui tourna ses armes contre Artaxercès, pour devenir maître du Pont et des provinces voisines. Il mourut à l'époque d'Alexandre, qui s'empara de ce royaume ; mais il ne tarda point à être recouvert par Mithridate II.

Mithridate IV fit la guerre aux Gaulois ; Mithridate V assaillit Sinope, qui fut prise par Pharnace I^{er}, son successeur. Les Romains se récrièrent contre cette occupation ; mais, loin de s'en inquiéter, Pharnace attaqua Eumène de Pergame, leur allié, et se

(1) Probablement l'Ormeuz des Perses.

(2) Il paraît, en effet, qu'on y observait le culte du feu, car nous verrons Mithridate faire allumer, après une victoire, de grands amas de bronzailles sur les montagnes, à la manière des Perses. Le nom même de ce grand roi (*Mithradate*) a pour racine *Mithra* ; les Romains en firent *Mithridate* pour en adoucir la prononciation.

défendit avec intrépidité : forcé de demander la paix, les Romains lui imposèrent pour conditions de renoncer à toute alliance avec la Galatie, d'évacuer la Papilagonie, de restituer les habitants qu'il avait enlevés, de rendre à Ariarate, roi de Cappadoce, le territoire qu'il lui avait enlevé, et de payer trois cents talents à Eumène.

Mithridate VI Evergète fit alliance avec les Romains ; leur fournit des secours dans la troisième guerre punique, et leur resta fidèle quand la victoire d'Aristonic sur Crassus amena une révolte dans presque tous les États de l'Asie.

Lâchement assassiné, ce prince laissa le trône à Mithridate VII Eupator, surnommé le *Grand* à aussi bon droit que Pierre de Russie, bien que le manque d'historiens particuliers et la négligence orgueilleuse des étrangers ne nous laissent que deviner ses vastes projets et les améliorations qu'il voulait introduire dans son pays. Monté sur le trône à l'âge de quinze ans, il fit périr sa mère et ses parents les plus proches, crime assez ordinaire dans les mœurs de l'Orient ; il habitua son corps et son esprit à une activité continuelle, épousa sa sœur Laodice, qu'il condamna ensuite à mort comme coupable de trahison, et parcourut ensuite l'Asie : en étudiant ses mœurs, ses lois, ses habitants, il mérita de la soumettre à son autorité.

Déjà maître du Pont, il avait hérité de la Phrygie, et faisait valoir des prétentions sur les contrées voisines. La Paphlagonie avait eu ses rois particuliers jusqu'à Pilémenè II ; à la mort de ce prince, il s'en empara malgré les Romains. La Cappadoce était d'abord une monarchie sacerdotale ; les Perses, après l'avoir vaincue, s'apercevant combien il serait difficile de la gouverner, lui donnèrent pour chef un grand feudataire de la maison royale persane. Ariarate, le dixième de ces princes, fut vaincu par Perdiccas, général d'Alexandre. Son fils, qui portait le même nom, se réfugia en Arménie, et parvint plus tard à recouvrer une portion de l'héritage paternel. Ainsi la Cappadoce resta indépendante, quoique les rois de Pont eussent essayé de l'assujettir, jusqu'au moment où Mithridate, sous prétexte de venger sur Nicomède, roi de Bithynie, Ariarate son beau-frère, roi de Cappadoce, que lui-même avait fait assassiner, subjuguait cette dernière province, et tua de sa main son neveu, qui était en même temps son compétiteur ; c'est ainsi que son ambition ne reculait jamais devant les moyens.

Nicomède, à qui l'agrandissement de ce redoutable voisin portait ombrage, envoya à Rome un fils supposé d'Ariarate, qui, faisant valoir les services paternels, était sur le point d'obtenir

222.

155.

157.

Mithridate le
Grand.
123.

121.

351-321.

98.

l'appui du sénat, quand Mithridate envoya des agents pour démasquer l'imposture ; peut-être aussi employait-il les mêmes artifices dont Jugurtha s'était servi contre les petits-fils de Massinissa. Le fait est que le sénat, à qui les deux parties étaient également suspectes, déclara la Paphlagonie et la Cappadoce indépendantes. Sylla fut ensuite chargé de se rendre près de Mithridate à titre d'ambassadeur, mais en réalité pour traverser ses desseins ; il ne put cependant empêcher le roi de Pont de mettre son fils sur le trône de Cappadoce, ni d'occuper la Bithynie après la mort de Nicomède ; mais un fils naturel de ce roi, Nicomède III, vint à Rome implorer le secours de la république, dont les armées allèrent le remettre sur le trône, et rendre la Cappadoce à Ariobarzane : ce furent comme deux sentinelles placées là pour tenir en respect l'infatigable Mithridate.

Ce monarque, qui depuis longtemps épiait l'occasion d'en venir à une rupture ouverte avec les Romains, rassembla une grosse armée, et défit les Bithyniens. Il triompha bientôt après des légions de Crassus et d'Aquilius ; puis, sans perdre de temps, il força les Romains d'évacuer la Phrygie, la Mysie, l'Asie proprement dite, la Carie, la Lycie, la Pamphylie, la Paphlagonie, la Bithynie, et tous les pays qui, jusqu'à l'Ionie, leur étaient soumis ou alliés. Lorsqu'il eut renvoyé sans rançon tous les prisonniers, il se fit un concert d'applaudissements, et l'on porta aux nues le libérateur, le père, le dieu, le seul monarque de l'Asie. Les habitants de Laodicée, afin d'obtenir son amitié, lui livrèrent Q. Appius, gouverneur de la Pamphylie, qui lui fut amené enchaîné, précédé, par dérision, des licteurs et avec tous les insignes de sa dignité. Les Lesbiens remirent entre ses mains Aquilius, qu'il fit lier par un pied avec un malfaiteur, pour avoir soulevé la Cappadoce, et conduire à sa suite, monté sur un âne, jusqu'à Pergame, où on lui coula de l'or dans la bouche, comme reproche de son avidité.

Avarice des
Romains.

En effet, ce vice dominant des Romains rendait leur domination exécrationnable. Tout se vendait dans Rome ; les chevaliers, lorsqu'il s'agissait d'acheter les dignités et des charges, distinguaient les contrées où ils devaient les exercer, en pays soumis et pays alliés. Sylla, insulté par Strabon César, lui dit : *J'userai contre toi des pouvoirs de ma charge*, et Strabon lui répondit : *Tu as raison, c'est la tienne, puisque tu l'as achetée*. Un jeune homme qui entrait par l'édilité dans la carrière des magistratures, s'il voulait se ménager pour l'avenir la faveur populaire, débutait dans cette charge par des prodigalités excessives ; il devait, dès

lors, contracter des dettes. et songer aux moyens de les éteindre, ou d'en contracter de nouvelles. Devenu *prætor urbanus*, et n'ayant à prononcer que sur des affaires sans importance, sous les yeux du sénat, des censeurs et des tribuns, il ne pouvait voler que mesquinement; mais il savait qu'on lui donnerait ensuite une province, et il l'hypothéquait par avance à ses créanciers. Ce commandement obtenu, il volait, pillait, s'entendait avec les exacteurs et les usuriers, enlevait les objets précieux, les tableaux, les statues. De retour à Rome, il pouvait élever un palais splendide, former une galerie qui lui valait le renom de protecteur des arts, siéger sur la chaise d'ivoire dans le sénat, dominer sur mille esclaves, monter à la tribune et aspirer au consulat.

On avait la faculté de se plaindre; mais comment compter sur la justice quand les coupables eux-mêmes étaient en possession des jugements? Le préteur Sempronius Asellus, qui voulut réprimer l'usure, fut assassiné sur la place publique, sans qu'on dirigeât de poursuites contre les auteurs du crime. Mucius Scévola, consul en Asie, cite les publicains à rendre un compte sévère de leurs cruautés et de leurs concussions, en fait incarcérer quelques-uns, et condamne à périr sur la croix un esclave, leur complice; aussi les Asiatiques instituèrent une fête annuelle en son honneur. Les chevaliers lui jurèrent une haine mortelle; mais, impuissants contre lui, ils tournèrent leur colère contre Publius Rutilius Rufus, dont il avait suivi les conseils dans cette circonstance, lui imputèrent précisément le crime dont il les avait accusés, et réussirent à le faire condamner; à la tête de ses dénonciateurs était cet Apicius dont la gourmandise est restée proverbiale. Rutilius, prémuni par la philosophie contre la mauvaise fortune, se retira en Asie, où il fut accueilli comme un libérateur; les Smyrniens l'adoptèrent, et, lorsqu'on le rappela plus tard, il ne voulut pas retourner dans sa patrie, dont il écrivit, dans sa retraite, l'histoire en langue grecque. Enfin Silvanus Plautius porta une loi par laquelle chaque tribu devait élire annuellement quinze juges, pris indifféremment parmi les sénateurs, les chevaliers ou le peuple; mais cette loi, qui enlevait aux chevaliers le privilège des jugements, fut la cause de la guerre civile.

On peut donc juger quelle fut la joie des cités que Mithridate délivra du fléau de l'administration romaine; toutes les villes libres de l'Asie lui ouvrirent leurs portes, Mitylène, Ephèse, Magnésie, l'accueillirent au milieu des acclamations, et renversèrent les monuments érigés par les dominateurs. Comme un grand nombre de citoyens romains s'étaient établis dans les provinces,

92.

Rutilius.

80.

Massacre des
Romains.
88.

le roi de Pont songea à s'en débarrasser d'un seul coup ; en effet, par un ordre secret, il fit massacrer le même jour tous ceux qu'on put saisir, sans épargner femmes, enfants, esclaves. Leurs biens furent partagés entre le trésor et leurs meurtriers. Les esclaves qui égorgèrent leurs maîtres obtinrent la liberté ; et les débiteurs remise de moitié de leur dette pour l'assassinat de leurs créanciers ; quiconque avait caché un Italien fut puni de mort. L'humanité frémit d'horreur à ces atrocités. A Éphèse, à Pergame, les autels et le temple d'Esculape ne sauvèrent point les victimes ; d'autres furent atteints lorsque, chargés de leurs enfants, ils s'enfuyaient à la nage vers Lesbos. Les Cauniens déchirèrent dans de longues tortures de jeunes enfants sous les yeux de leurs mères, qui expirèrent de douleur, ou perdirent la raison. Les Tralliens ne voulant pas exécuter cet ordre barbare, en chargèrent un Paphlagonien, qui égorga les Romains dans le temple de la Concorde. Quelques écrivains font monter à cent cinquante mille les victimes de cette journée (1).

Tranquille sur l'intérieur, Mithridate alla soumettre les villes voisines, et trouva à Cos d'immenses trésors que Ptolémée Alexandre y avait apportés d'Égypte ; il tenta vainement de prendre Rhodes, où s'étaient réfugiés les Romains échappés au massacre. Archélaüs, son général, après avoir occupé Athènes, fit périr ou charger de chaînes les partisans des Romains, et s'empara de Délos, dont la garnison fut surprise et passée au fil de l'épée. Bientôt l'Eubée, la Macédoine, la Thrace, la Grèce et ses îles, jusqu'aux Cyclades, furent soumises à Mithridate ; de sorte que vingt-cinq nations, au nombre desquelles les Rossaniens, qui sont les Russes d'aujourd'hui, obéissaient à ses lois ; il entendait et parlait les langues de tous ces peuples.

Son intention était de faire avec les barbares des environs de l'Euxin ce qu'avait fait Annibal avec les habitants de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule : il voulait les discipliner pour combattre Rome. Déjà, dans les premières années de son règne, appelé à secourir les Grecs lors d'une irruption des Scythes, il avait chassé ces derniers, soumis plusieurs petits princes, et fait alliance avec les tribus des Sarmates et des Germains jusqu'au Danube ; il do-

(1) Voy. PLUTARQUE, *Vie de Sylla* ; APPIEN ; CICÉRON (*pro lege Manilia et pro Flacco*) ; les *Excerpta* de DION et de MENNON ; TITE-LIVE ; VELL. PATERCULUS ; FLORUS ; EUTROPE ; OROSE ; VALÈRE MAXIME. Quelques-uns prétendirent que Rutillius Rufus avait donné à Mithridate le conseil de ce massacre, mais CICÉRON (*pro Rabirio Posthumus*) le disculpe, et nous apprend qu'il se sauva déguisé en philosophe.

minait ainsi des Cyclades à la Russie, tandis qu'il confiait par les possessions de son fils aux solitudes des Palus-Méotides; en outre, il contracta une alliance et des liens de famille avec Tigrane, roi d'Arménie. Des rives de l'Ister, du Caucase et de la Chersonèse cimmérienne (*Crimée*), il tirait sans cesse de nouvelles hordes pour les opposer aux Romains. Les villes de la côte et de l'intérieur, enrichies par la pêche de l'Euxin, la fertilité de la Tauride, les échanges avec les Scythes, et surtout par le commerce des Indes qui traversait l'Oxus, la mer Caspienne et le Caucase, lui fournissaient l'argent pour acheter ces forces.

Rome, qui vit le péril, confia le commandement de l'armée à celui qui avait combattu avec le plus d'ardeur les insurgés italiens, à Cornélius Sylla. Alors d'effrayants prodiges épouvantèrent Mithridate. Une victoire préparée par les habitants de Pergame, pour déposer à son passage une couronne sur sa tête, tomba tout à coup, et la couronne fut brisée en morceaux; on entendit sortir du fond d'un bois consacré aux Furies, auquel il avait fait mettre le feu, de longs éclats de rire, sans qu'on pût en découvrir l'auteur. Les prêtres ayant déclaré qu'il fallait sacrifier une jeune vierge à ces redoutables divinités, la victime se mit à rire; de telle sorte que l'on n'osa achever le sacrifice (1). Mithridate devait concevoir plus d'appréhension des paroles de Marius, qui, étant allé le trouver au temps de sa plus grande prospérité, et consulté par lui sur la guerre, lui avait répondu : *Fais en sorte, ô roi, de te rendre plus fort que les Romains, ou courbe le front devant toutes leurs volontés.*

87.
Sylla en Grèce.

En effet, comment ce ramas de barbares aurait-il pu résister à la discipline romaine? ils essayèrent donc à Chéronée une défaite terrible, et Sylla rapporte dans ses mémoires que cette journée, où tombèrent cent dix mille Asiatiques, ne lui coûta que douze soldats. Deux autres batailles non moins sanglantes dans la Béotie terminèrent cette campagne. Nous ne devons pas négliger de mentionner que, dans la première armée, sous les ordres d'Archélaus, se trouvaient jusqu'à quinze mille esclaves des Romains, qui combattirent en désespérés (2).

Mais, tandis que Sylla était victorieux en Grèce, son parti combattait en Italie. L. Cornélius Cinna, qui, ainsi que nous l'avons vu, s'était déclaré contre lui, proposa de nouveau de répartir les alliés italiens dans les trente-cinq tribus. Octavius, partisan incor-

(1) PLUTARQUE.

(2) PLUTARQUE, *Vie de Sylla*.

Rappel de
Marius.

ruptible du sénat (1), s'y opposa; on finit par courir aux armes, et les rues de Rome furent inondées du sang des Italiens. Il en périt, dit-on, dix mille; les autres furent obligés de sortir de la ville avec Cinna et six tribuns. Le sénat déclara déchu du consulat Cornélius Cinna, qui se mit à la tête des Italiens pour soutenir la cause des alliés, réunit assez d'hommes et d'argent pour former trente légions, et rappela les exilés, avec eux Marius. Le sénat, effrayé de ce nouveau danger, fait mettre la ville en état de défense, Marius arrive à Téliamon, et les Italiens accourent sur ses pas; il appelle les esclaves à la liberté, et enrôle les paysans les plus robustes. Sertorius, général des plus vaillants, se déclare pour lui, et tous trois ils prennent la résolution d'attaquer Rome de concert. Marius, repoussant toute espèce de titre et de distinction, et marchant courbé comme sous le poids des cruelles souffrances qu'il avait éprouvées, couvait dans son cœur et dissimulait mal dans son regard la pensée d'atroces vengeance.

On se battit sous les murs de Rome, citoyens contre citoyens, et l'on vit deux frères combattre dans les rangs opposés. L'un d'eux tomba sous les coups de l'autre, et quand le meurtrier reconnut sa victime, il se jeta dans ses bras pour recueillir son dernier soupir; puis s'écriant : *Les partis nous ont séparés, que le bûcher nous réunisse!* il se perça de l'épée fratricide (2) : terrible symbole du sort des Italiens!

Les consuls étaient peu préparés à la défense. Pompéius Strabon, qui faisait la guerre aux insurgés sur les bords de l'Adriatique, fut rappelé, et agit si mollement, qu'on le soupçonna de vouloir laisser les deux partis se détruire, dans l'espoir de dominer seul. On envoya donc l'ordre à Métellus le Numidique de terminer du mieux qu'il pourrait la guerre contre les Samnites, encore indomptés, et de revenir au plus tôt; mais, lorsqu'il était sur le point de conclure avec eux, Marius leur offrit des conditions plus avantageuses; ils tentèrent donc de nouveau la chance des armes, et Métellus dut retourner sans armée à Rome.

Prise de Rome.

Cependant, la désertion augmentait dans les rangs des Romains; Marius, après s'être assuré la possession des villes maritimes et d'Ostie, finit par bloquer Rome, que la famine, la contagion et les soulèvements d'esclaves forcèrent à se rendre, Cinna,

(1) Plutarque, pour prouver combien c'était un rigoureux observateur de la justice, raconte que, pressé de rendre la liberté aux esclaves dans un si grand péril, il protesta qu'il n'admettrait jamais les esclaves dans la patrie, après en avoir repoussé Marius pour la défense des lois.

(2) OROSE, V, 9.

avant d'entrer, voulut être reconnu de nouveau pour consul ; Marius s'arrêta à la porte, disant qu'il ne convenait pas à un misérable proscrit comme lui de pénétrer dans la cité ; mais toutes les tribus n'avaient pas encore voté son rappel , qu'il entra dans Rome , en ordonnant à son escorte d'esclaves de tuer tous ceux auxquels il rendrait le salut.

Alors commença un horrible carnage ; le consul Octavius et les sénateurs les plus illustres furent massacrés.

Quant aux maîtres, les esclaves exercèrent sur eux d'effroyables vengeances. Nous citerons comme exception ceux de Cornutus, qui, l'ayant aidé à se sauver dans sa maison de campagne, pendirent à sa place un cadavre qu'ils feignirent d'outrager ; Cornutus dut son salut à cette fraude pieuse.

Catulus, dont le crime était d'avoir eu la principale part à la victoire sur les Cimbres, s'empoisonna, pour dérober à Marius le plaisir de le faire tuer. Mérula, consul et flamine de Jupiter, se rendit au temple, déposa les bandelettes sacrées, et, s'étant assis sur le trône pontifical, se fit ouvrir les veines ; après avoir arrosé les autels de son sang, il mourut en proférant de terribles imprécations. L'orateur Marc-Antoine, la merveille de son temps, comme l'appelle Cicéron, se réfugia dans la maison de campagne d'un de ses amis, qui, joyeux de recevoir un tel hôte, envoya son esclave à l'hôtellerie voisine pour se procurer de bon vin. L'imprudent ne cacha point à l'aubergiste le nom de l'hôte à qui son maître avait donné asile, et cet homme le dénonça. Les satellites de Marius accoururent, et, bien qu'arrêtés un moment par l'éloquence et la majesté du grand orateur, ils lui tranchèrent la tête. Marius embrassa le sicaire qui lui apporta cette tête, et la fit exposer sur la tribune où, durant tant d'années, elle avait défendu le bon droit ; sur la tribune où, quelques années plus tard, devait être aussi suspendue celle d'un orateur plus illustre encore.

Les esclaves, mécontents du retard apporté au paiement de la solde promise par Cinna, se livrèrent au tumulte, et Marius les fit réunir dans le Forum, où ils furent égorgés par milliers. Enivré plutôt que rassasié de sang, consul pour la septième fois, il ne put échapper à la terrible expiation du remords ; il chercha vainement à s'étourdir dans des excès de table, et mourut à soixante-sept ans après une courte maladie. Marius, son fils, héritier de son pouvoir, fit égorger tous les sénateurs que l'on trouva dans Rome, et nommer au consulat Valérius Flaccus, sa créature, qui s'attira les bonnes grâces de la plèbe en décrétant que les créanciers seraient tenus de donner quittance moyennant paiement d'un

Fin de Marius.
13 janvier 88.

Sylla
à Athènes.
87.

quart de dette ; mais il s'agissait d'empêcher le retour de Sylla.

Ce général avait assiégé Athènes, où Ariston venait d'usurper la tyrannie ; comme l'argent lui manquait, il faisait envoyer à son camp les dépouilles de tous les temples, et répondait aux réclamations des amphictyons que ces richesses seraient plus en sûreté dans ses mains ; mais en plaisantant avec ses amis, il leur disait qu'il était sûr de la victoire, puisque les dieux eux-mêmes payaient ses troupes. Les Grecs frémissaient, et citaient avec regret Flaminus, Acilius, Paul-Émile, qui s'étaient abstenus de toucher aux objets sacrés. Mais ceux-là avaient été légalement élus, et commandaient à des guerriers sobres et disciplinés ; joignant la grandeur d'âme à des mœurs modestes, ils n'auraient pas vu moins de lâcheté à favoriser la soldatesque qu'à redouter l'ennemi. Les chefs actuels, au contraire, parvenaient au premier rang par violence ou à prix d'or ; ils étaient donc obligés de complaire à leurs partisans, et de tout vendre pour acheter des votes au Forum ou bien un parti dans l'armée. Sylla fut le premier qui donna en grand l'exemple de ces largesses corruptrices.

4 mars.

Les Athéniens, réduits aux dernières extrémités par la famine, envoyèrent à Sylla des ambassadeurs qui discoururent de Thésée, de Codrus, de Marathon, de Salamine ; il leur répondit : *Gardez vos beaux discours pour l'école ; je suis ici pour punir des rebelles, et non pour apprendre votre histoire.* Secondé par ces traîtres qui jamais ne manquèrent dans les guerres de la Grèce, il prit la ville d'assaut, fit couler des torrents de sang et voulait même la détruire ; mais il se laissa fléchir, et pardonna aux vivants par égard pour les morts.

Mais, tandis qu'il triomphait au dehors, Sylla était proscrit dans sa patrie ; il eut donc à se défendre contre les armées de la faction adverse, envoyées pour le combattre ou même pour le tuer. Le consul Flaccus, auquel était destiné le gouvernement de l'Asie, battait, à la tête de troupes nombreuses fournies par les alliés, les généraux de Mithridate. Il avait pour lieutenant Fimbria, homme odieux pour son insatiable cruauté, qui avait voulu, lors des funérailles de Marius, faire assassiner l'augure Q. Scévola ; le coup ayant manqué, il le cita en jugement, et, comme tout le monde lui demandait avec étonnement de quoi il pouvait accuser un homme aussi irréprochable, il répondit qu'il lui reprochait de n'avoir pas reçu dans le flanc toute la lame du poignard (1). Cette logique ne manqua pas d'imitateurs.

(1) CICÉRON, *Pro Roscio Amerino*.

Devenu lieutenant de Flaccus, Fimbria souleva contre son chef une partie de l'armée, le défit et le tua ; maître alors de toutes les forces romaines en Asie, il permettait, afin de se soutenir, tous les excès à ses soldats et à ses partisans. Un jour, ayant fait dresser des potences, et trouvant que leur nombre dépassait celui des malfaiteurs, il ordonna de prendre au hasard parmi les spectateurs pour remplir les places vides ; néanmoins, comme il ne manquait pas de valeur, il vainquit les généraux de Mithridate, et lui laissa à peine le temps de se réfugier dans Pitane, où il l'assiégea. Afin d'emporter cette place forte, il avait besoin du secours de la flotte ; mais Lucullus, qui la commandait, étant du parti opposé à celui de Marius et de Fimbria, refusa de le seconder ; ce qui permit au roi de Pont de chercher un asile à Mitylène. Fimbria s'empara alors de Pitane, et alla assiéger Troie. En vain Sylla lui enjoignit de l'épargner ; il prit la ville d'assaut ; massacra la population, renversa les édifices, et se vanta d'avoir accompli en dix jours l'œuvre à peine achevée en dix ans par Agamemnon.

Mithridate, resserré entre deux ennemis, fit faire des ouvertures à Sylla, qui, désireux d'aller voir ce qui se passait en Italie, et d'enlever à Fimbria la gloire de cette campagne, prêta volontiers l'oreille à ses propositions, et consentit à une conférence avec lui à Dardanum, dans la Troade. Le roi de Pont s'y rendit avec vingt mille hommes, six cents chevaux, une foule de chars armés de faux, et soixante vaisseaux ; Sylla, avec deux légions et deux cents hommes de cavalerie ; mais ce fut lui qui dicta les conditions, et Mithridate dut se borner à les accepter : il fut convenu que le roi retirerait ses troupes de toutes les villes qui ne lui auraient pas appartenu avant la guerre ; qu'il rendrait à Nicomède la Bithynie, à Ariobarzane la Cappadoce, et tous les prisonniers sans rançon ; qu'il payerait deux mille talents, et fournirait à Sylla quatre-vingts vaisseaux équipés, avec cinq cents archers ; qu'il ne témoignerait aucun ressentiment contre les villes ou les citoyens qui avaient fait preuve de zèle en faveur des Romains.

Que me laisses-tu donc ? demanda Mithridate.

Je te laisse la main qui a signé l'arrêt de mort de cent mille Romains.

Ce fut ainsi que Sylla, en moins de trois ans, termina heureusement une guerre des plus dangereuses ; dans le cours de laquelle il recouvra la Grèce, l'Ionie, la Macédoine et l'Asie ; qu'il déclara indépendants et alliés de Rome, les Rhodiens ; les Magnésiens, les Troyens, les Chiotés, et tua à Mithridate cent soixante mille

hommes; il pouvait encore le prendre lui-même, et épargner trente ans de guerre à sa patrie.

Fimbria, qui refusa de se soumettre, fut attaqué vivement, et réduit à une telle extrémité qu'il se tua.

Sylla, impatient de regagner l'Italie, exploitait l'Asie; qu'il imposait à vingt mille talents (cent millions); et envoyait ses soldats vivre à discrétion chez ceux qui s'étaient montrés les adversaires de Rome; d'ailleurs, il avait soin de se concilier les troupes, en fermant les yeux sur leurs rapines et sur leurs déportements. Après avoir dépouillé les temples de Delphes, d'Olympie, d'Épidaure, ses soldats logeaient dans les palais, où ils jouissaient des molles délices de l'Asie, bains, théâtres, esclaves, sérails; puis, tandis que la flotte congédiée par Mithridate, éparpillée en petites escadres, achevait, par la piraterie, de désoler le pays, ils s'en autorisaient pour se livrer à leurs cruautés, à leurs pillages, à leurs débauches, tout en jetant leurs regards du côté de l'Italie, comme sur une proie.

CHAPITRE VIII.

DICTATURE DE SYLLA.

Despote à Rome, Cinna, sans recueillir les suffrages, s'était déclaré lui-même consul pour la troisième fois, avec Papirius Carbon, et avait distribué les charges à qui bon lui avait semblé; mais lui-même était dominé par la soldatesque, qui, habituée au sang par Marius, finit par le tuer.

Sylla s'avancait précédé d'une renommée terrible, accompagné de soldats avides de butin et de bannis altérés de vengeance. Tant qu'il fut au delà des mers, il avait proclamé la volonté de rétablir l'ordre, et de rendre aux sénateurs leurs prérogatives; mais une fois arrivé à Brindes, avec cent vingt vaisseaux, quarante mille vétérans et six mille chevaux, sans compter quelques troupes nouvellement levées en Macédoine et dans le Péloponèse, il écrivit au sénat, en rappelant ses exploits dans les guerres de Numidie et contre les Cimbres, les alliés latins et Mithridate : *Et quelle récompense en ai-je reçu? ajoutait-il : on a mis ma tête à prix; mes amis ont été égorgés, ma femme contrainte derrer avec ses enfants loin de sa patrie, ma maison démolie, mes biens confisqués, les lois rendues pendant mon consulat abrogées. Vous me verrez*

bientôt aux portes de Rome avec une armée victorieuse, prêt à venger mes outrages, à punir les tyrans et leurs satellites.

Il n'y avait de ressources contre de pareilles menaces que dans la force des armes. Rome réunit donc cent mille hommes sous les ordres des consuls Norbanus et Scipion ; mais l'armée du premier fut mise en déroute, et celle de l'autre passa du côté de Sylla, auquel se réunit aussi le jeune Cnélus Pompée, avec les nombreux clients qu'il avait dans le Picenum, en passant sur le ventre à trois armées qui voulurent lui barrer le passage. Sylla salua le jeune et heureux guerrier du titre d'*imperator*, et l'envoya vaincre dans la Gaule cisalpine, en Sicile et en Afrique.

Pompée *imperator*.

Dans cette situation critique, les partisans de Marius, en voyant journellement les troupes et les citoyens les plus recommandables courir se ranger sous les drapeaux de Sylla, ne savaient prendre aucune mesure efficace. Dans la crainte que Sertorius, général d'une grande distinction, n'en fit autant, ils l'expédièrent en Espagne ; puis Carbon, Norbanus et Marius réunirent tous leurs efforts pour conjurer le danger, et déterminèrent Pontius Télésinus, valeureux capitaine, à venir à leur secours avec quarante mille Samnites, débris de la guerre sociale ; mais, comme les désertions se multipliaient dans les rangs des individus toujours prêts à soutenir le vainqueur, le parti populaire dut succomber. Marius se réfugia à Préneste ; Norbanus, échappé à grand-peine aux embûches d'un de ses officiers, s'enfuit à Rhodes, où il se tua, dans la crainte d'être livré à l'ennemi ; Carbon épouvanté se retire en Afrique.

Sylla, vainqueur de tous côtés par lui-même, par Pompée et ses lieutenants, entre à Rome sans coup férir, assemble le peuple, se plaint de tout ce qu'il a souffert, substitue dans les charges ses amis à ceux de Marius, et, se bornant à des menaces, retourne faire la guerre : guerre terrible, où, de part et d'autre, coulait le sang italien. Les partisans de Sylla savaient que, plus ils extermineraient d'ennemis, plus le général aurait à sa disposition de terres et d'or pour les récompenser. Pontius Télésinus s'avancit pour soutenir Préneste ; or, comme Sylla se disposait à lui couper le passage, il se dirigea droit sur Rome ; qu'il savait sans défense, déclarant hautement qu'il n'entendait combattre ni pour Marius ni contre Sylla, mais pour la cause italienne, pour venger les massacres de la guerre sociale, et exterminer Rome, cette orgueilleuse ennemie de l'Italie. A cette menace, tous les citoyens sortirent de la ville en armes, et furent repoussés. Sylla, qui survint alors, vit les siens en fuite, et fut lui-même au moment de suc-

Sylla s'empare de Rome.

Télésinus.

comber ; mais , ayant de nouveau engagé le combat , il resta vainqueur. T. Résion fut frappé à mort , et la cause italienne perdit en lui son dernier gros.

Délivré de ce côté , Sylla pensa qu'il n'avait plus d'ennemis , et il s'abandonna à sa cruauté. Trois mille Samnites lui offrirent se rendre ; il accepta , mais à la condition qu'ils égorgeraient leurs camarades décidés à résister ; ils obéirent , et revinrent plus nombreux devant lui. Après les avoir conduits à Rome , il les enferma dans le cirque , et les fit tous massacrer. Leurs cris retentirent jusqu'au temple de Bellone , où il haranguait le sénat ; comme il vit qu'on s'inquiétait à ce bruit sinistre : *Ce n'est rien , dit-il , je fais châtier quelques factieux* , et il continua son discours.

Proscription.

Épouvantable exorde de cruautés inouïes ! Aussitôt que Préneste se fut rendue , et que le jeune Marius eut mis fin à ses jours , Sylla monta sur son tribunal pour juger ceux des Prénestins qui lui avaient été contraires , ne les écoutant qu'autant qu'il le fallait pour donner à l'assassinat quelque apparence de l'égalité. Puis , voyant que les choses traînaient en longueur , il en fit enfermer ensemble plusieurs milliers , donna ordre de les massacrer , et se complut à cette terrible exécution , dont il resta le spectateur impassible. Un de ces malheureux , qu'il voulait épargner comme appartenant à une famille dont il était l'hôte , lui répondit généreusement : *Je ne veux pas devoir la vie au bourreau de mes compatriotes* , et il se mêla à ceux qui allaient mourir. Les habitants de Norba , en Campanie , redoutant un sort pareil à celui des Prénestins , mirent le feu à leurs maisons , et périrent avec leur patrie.

La guerre sociale , qui jusqu'alors n'avait pas été complètement étouffée , finissait , comme la guerre civile , avec ces dernières victimes. Sylla , de retour à Rome , rassembla les comices , et dit : *Je suis vainqueur ; ceux qui m'ont contraint à m'armer contre la cité expieront jusqu'au dernier , au prix de leur sang , tout celui que j'ai versé*.

Ainsi , c'était par des cruautés nouvelles qu'il voulait expier les anciennes. Le lendemain , on vit affichées des tables avec les noms de quarante des principaux sénateurs et de seize chevaliers tous dévoués au fer du premier qui les rencontrerait. Sylla donnait deux talents par tête à tout assassin , fût-ce , un esclave , tué son maître , ou un fils son père. Les biens des proscrits étaient confisqués , et leurs enfants déclarés infâmes jusqu'à la seconde génération. Quiconque de mort à quiconque aurait sauvé la vie à son frère , à son fils , à son père , inscrit sur la liste fatale.

Le second jour deux cent vingt autres citoyens furent portés

sur les tables, et pareil nombre le jour suivant. Les scélérats profitèrent de l'occasion pour se défaire de leurs ennemis particuliers, et l'avidité vint en aide à la vengeance, qui fut atroce et sans prétexte. Les temples ne furent plus un asile contre les assassins. Le crime de la plupart des proscrits était d'avoir palais, thermes, jardins, tableaux, un opulent héritage, une belle femme. Un citoyen, en parcourant les listes de proscription, y trouve son nom et s'écrie : *Ah ! malheureux ! c'est ma maison d'Albe qui me perd !* Il fut égorgé à quelques pas de là. Le sénateur Lucius Catilina avait tué son frère pour avoir sa succession ; afin d'effacer son crime, il le fait porter par Sylla sur ses listes de mort, et lui apporte d'autres têtes en récompense. Il lui livre un parent de Marius, qui est battu de verges dans les rues de Rome ; après lui avoir coupé les mains, les oreilles et la langue, on lui broie les os, et son cadavre mutilé est jeté dans le Tibre. Un citoyen, Marcus Plétorius, s'en montre indigné ; il est tué aussitôt. Catilina, qui porta sa tête à Sylla, fut récompensé ; puis il alla laver ses mains ensanglantées dans le bassin qui contenait l'eau lustrale, à la porte du temple d'Esculape.

Ce Robespierre aristocratique, qui croyait devoir régénérer la république et les mœurs en versant des flots de sang, déclara, après le massacre de neuf mille personnes, sénateurs, chevaliers ou citoyens, qu'il n'avait proscrit que ceux dont il s'était rappelé les noms ; que, pour les autres, leur tour viendrait. Caius Métellus lui dit alors dans le sénat : *Nous n'intercéderons pas en faveur de ceux que tu veux faire périr ; mais nous te supplions de délivrer de l'incertitude ceux que tu comptes laisser vivre.* Sylla ayant répondu froidement qu'il ne savait pas encore ceux qu'il épargnerait, Métellus ajouta : *Nomme du moins ceux que tu ne veux pas tuer ;* et Sylla : *Je le ferai.*

Les villes qui s'étaient prononcées contre lui, subirent leur part de sa vengeance insensée. Les unes furent démantelées, d'autres frappées d'énormes amendes, ou virent tous leurs habitants proscrits. L'Étrurie surtout, exempte jusqu'alors de colonies, fut livrée en proie à l'avidité des soldats.

A Spolète, Interamne et Fésules, on confisqua les biens de tous les habitants ; une ville nouvelle, destinée à être la rivale de Fésules, fut bâtie dans la vallée de l'Arno, et appelée Florentia, du nom mystérieux de Rome.

Cependant, Pompée faisait la guerre dans la Sicile qui, abandonnée par Perpenna, finit par se rendre. Carbon avait passé d'Afrique dans l'île de Cosura, d'où il fut conduit à Pompée qui, oublieux de ses anciens bienfaits, ou peut-être s'en souvenant trop,

insulta à son malheur; puis lui fit donner la mort, bien qu'il laissât à tous les autres le moyen de se sauver. Au moment où il menaçait d'exterminer tous les habitants d'Himéra, comme ardents fauteurs de Marius et de Carbon, leur premier magistrat, nommé Sthénus, déclare qu'il est injuste de punir toute une population pour le crime d'un seul.

Et qui est cet unique coupable ? demanda Pompée.

Moi, qui les ai excités contre Sylla.

Pompée, touché de tant de générosité, lui pardonna.

Dictature de
Sylla.
82.

Après avoir épouvanté les Romains par tant de supplices, Sylla se retira à la campagne, en priant le sénat d'élire qui il voudrait pour *interrex*. Le choix tomba sur Valérius Flaccus, sa créature, qui, d'accord avec lui, proposa de nommer Sylla dictateur, titre oublié depuis cent vingt ans. Le sénat lui conféra donc la dictature par acclamation, et lui érigea une statue équestre dans le Forum, où dégouttait encore le sang de tant d'illustres citoyens. Lui-même, comme pour insulter à la Providence rémunératrice, se donna le surnom d'*Heureux*, et sa femme étant accouchée de deux jumeaux, il les nomma *Faustus* et *Fausta*. Tant est loin de la vérité celui qui croit que tels actions trouvent ici-bas leur récompense !

La victoire de Sylla était le triomphe de Rome sur l'Italie, et celui des nobles sur les riches. Il ne s'agissait plus, comme dans les lois agraires, de l'*ager publicus*, mais des biens privés, extorqués pour rémunérer les soldats. En effet, les soldats n'étaient plus ces citoyens qui abandonnaient leurs champs pour aller combattre; il n'était plus question de risquer sa vie dans des expéditions lointaines, non pour se défendre, mais par un motif de gloire, et encore moins de lutter contre d'autres citoyens; il fallait donc se les attacher par l'appât des largesses. Déjà, après la conquête de Carthage, le sénat avait distribué à ceux qui avaient fait la campagne d'Afrique et d'Espagne deux arpents par tête et pour chaque année de service : premier essai de colonies militaires. A l'aide de promesses semblables, Sylla s'était fait des partisans; en outre, il avait pris l'engagement d'exterminer les anciens propriétaires. Les immenses possessions, accumulées par les chevaliers, grâce au pillage des provinces, devinrent la proie des soldats de fortune ou des sénateurs, qui soutinrent, les uns avec l'épée, les autres par l'intrigue, la cause de l'aristocratie. Des cités entières périrent, et tout ce qui restait de population libre dans les campagnes fut exterminé. Une fois possesseur tranquille du pouvoir, Sylla déclara que son intention était de faire renaitre l'ancienne républi-

que, et de rendre aux lois leur vigueur première; en effet, durant les deux années de sa dictature, il réforma l'État, restitua au gouvernement son autorité; détruisit ce que la plèbe avait mis tant de siècles à conquérir, et comprima le levain des prétentions populaires.

Il établit les règles de l'élection aux premières magistratures. Le nombre des préteurs fut fixé à huit, à vingt celui des questeurs, et l'on ne put briguer le consulat qu'après la préture; et celle-ci qu'après avoir été questeur. Les tribuns eurent les mains liées, parce qu'il leur enleva la faculté législative en abolissant les comices par tribus, et leur défendit de parler pour ou contre la loi proposée; de plus, en statuant que l'on ne pourrait, après avoir été tribun, aspirer à aucune autre charge, il détourna de cette fonction toute pensée ambitieuse. Il limita le pouvoir des gouverneurs dans les provinces, et mit un frein à leurs exactions; enfin, il restitua au sénat l'autorité judiciaire et l'élection des pontifes, sans négliger de ravir aux Latins et à la plupart des villes italiennes ce droit de cité si désiré. Afin de combler le vide laissé par tant de citoyens morts dans les guerres civiles, ou plutôt pour s'entourer d'hommes dévoués, il affranchit et fit citoyens dix mille esclaves, qui, tous du nom de sa famille, s'appelèrent Cornéliens. Comme les livres sibyllins avaient été brûlés, il envoya dans les villes d'Érythrée, de Samos, d'Ilion, pour en recueillir des fragments; dont on forma une nouvelle compilation, qui fut confiée à quinze personnes.

Lois
Cornéliennes.

Il fallait que ces réformes fussent admises bon gré mal gré. Un jour qu'il rencontrait quelque opposition, il raconta cette fable : *Un rustre, tourmenté de démangeaisons, ôta son habit, et tua la vermine qui lui tomba sous la main; comme elle se mit à le mordre de nouveau, il en tua beaucoup plus que la première fois. Sentant enfin une démangeaison plus vive encore, il jeta au feu, avec son vêtement, ces hôtes incommodes. Prenez garde qu'il ne vous en arrive autant.*

Il n'eût pas hésité à passer des menaces aux faits, et Lucrétius Ofella en fournit la preuve. Il se recommandait à Sylla par les services importants qu'il lui avait rendus; mais il osa résister au dictateur qui, du haut de son tribunal, ordonna à un centurion d'aller lui trancher la tête. N'était-il pas, en effet, dictateur, élu par le peuple et le sénat dans les formes légales? N'avait-il pas, à ce titre, droit absolu sur la vie et les biens de tous? N'était-il pas maître de détruire ou d'édifier des villes, d'abattre ou de créer des rois? Marius se laissait emporter par la fougue de la passion;

mais Sylla tuait régulièrement, dans les limites de la légalité, par conception logique, par raison d'État.

La faction de Marius se soutenait encore en Afrique, où Domitius Ahénobarbus lui avait acquis un allié dans le Numide Hiarbas. Pompée, envoyé contre eux, tua le premier et fit l'autre prisonnier. Le vieux Sylla conçut de la jalousie contre le jeune vainqueur, et lui ordonna de revenir; il obéit immédiatement, et le dictateur, satisfait de sa docilité, lui conféra le titre de Grand; et finit par lui accorder, non sans difficulté toutefois, les honneurs du triomphe.

Abdication de
Sylla.
79.

Sylla, qui continuait de se proclamer heureux, voulut donner une dernière preuve de son dédain pour l'humanité, qu'il avait foulée aux pieds : il abdiqua, et vécut en simple particulier au milieu d'un peuple décimé par lui. C'est bien à tort qu'on a vu dans cette abdication un acte de courage digne d'être admiré (1). Il avait introduit dans le sénat trois cents de ses créatures; Rome comptait dans ses murs, où ils marchaient le front haut, dix mille Cornéliens, qu'un mot du dictateur avait changés d'esclaves en citoyens; cent vingt mille vétérans, qu'il avait d'abord conduits à la victoire, puis rendus propriétaires, étaient répandus dans toute l'Italie, intéressés à conserver une vie dont dépendait leur fortune; la multitude était livrée à la terreur ou accoutumée au joug. Ce fut donc une vaine comédie de sa part, et rien de plus, quand, après avoir réuni le peuple, il lui dit : *Romains, je vous rends l'autorité sans limites que vous m'avez confiée, et vous laissez vous gouverner par vos propres lois. Si quelqu'un parmi vous veut que je lui rende compte de mon administration, je suis prêt à le faire.* Congédiant alors les licteurs, il se promena comme un simple particulier, sans que personne osât l'insulter. Seul, un jeune homme étourdi lui adressa des injures; il se contenta de s'écrier : *Celui-ci sera cause que l'on n'abdiquera plus la dictature.*

Il partagea son temps, dans sa retraite, entre l'étude et les plaisirs, écrivit ses Mémoires, rédigea un code pour les habitants de Pouzzoles, se lia d'une amitié infâme avec le comédien Roscius, le bouffon Sorex et l'acteur Métrope, qui jouait les rôles de femme dans la comédie; il passait avec eux les jours et les nuits à boire, à consulter les devins, à célébrer les rites phrygiens, et à faire

(1) « On ne peut rien imaginer de plus héroïque que son abdication. Le citoyen le plus vertueux et le plus zélé pour la liberté de la patrie aurait-il pu faire rien de plus pour elle? Non certes, » répond l'*Histoire universelle* par des hommes de lettres anglais.

pis encore. Son naturel féroce se réveillait par intervalles, avec le désir de montrer qu'il n'avait abdicqué qu'en apparence; c'est ainsi que le questeur Granius différant à rendre ses comptes, il le fit étrangler sous ses yeux. Le dictateur, alors alité, souffrait de l'étrange maladie pédiculaire qui termina sa carrière.

Sa mort.
78.

Son triomphe après sa victoire sur Mithridate, avait duré deux jours; et Rome depuis longtemps n'en avait pas vu d'aussi magnifique. On y porta quinze mille livres d'or et cent quinze mille d'argent; fruit du pillage de la Grèce et de l'Asie; venaient ensuite treize mille livres d'or et sept mille d'argent, sauvées par Marius de l'incendie du Capitole; et recouvrées à Préneste. Il fit en outre célébrer des jeux avec une pompe telle que ceux d'Olympie furent déserts (1). Ses obsèques eurent tout l'aspect d'un nouveau triomphe; son corps, apporté de Cumès à Rome sur un lit de parade, au milieu des colléges, des prêtres et des vestales, était soutenu par quatre sénateurs; derrière venaient le sénat et les magistrats, avec les insignes de leur dignité; puis les chevaliers et ses vétérans. Le cortège passa au milieu des chants funèbres à sa louange, des regrets de la foule, et des couronnes d'or envoyées par les villes, par les légions, par tous les admirateurs de sa gloire. Il fut enseveli au champ de Mars, comme les anciens rois, dont il ne lui avait manqué que le nom; on inscrivit sur son tombeau que jamais personne n'avait su comme lui faire du mal à ses ennemis et du bien à ses amis.

Son triomphe.

Ses funérailles.

Doué de qualités remarquables, aussi habile à la guerre que pendant la paix, dans la sédition que dans le conseil, il marcha toujours à un but déterminé, la restauration de l'aristocratie; mais, de son vivant même, il vit tomber plusieurs de ses lois; à peine fut-il mort, que son édifice politique s'en alla en débris, et l'unité que sa main de fer avait reformée, se décomposa. Le pouvoir législatif avait passé du peuple aux comices centuriates, c'est-à-dire aux nobles; or les patriciens, qu'il avait voulu favoriser, étaient eux-mêmes des plébéiens récemment anoblis, noblesse vicieuse jusqu'aux os. Désormais, il n'existait d'autre noblesse que celle des riches; mais cette aristocratie est toujours la moins solide, parce que la mobilité de l'élément qui la constitue ne permet pas à l'opinion de prendre racine: ses fauteurs eux-mêmes devaient bientôt faire passer la puissance à d'autres. Ni Sylla, qui caressait le passé dans ses préjugés aristocratiques, ni les Gracques, qui cherchaient à le faire revivre par la démocratie, n'avaient

(1) PLUTARQUE ET AÏPIEN.

aperçu la nécessité d'un élément intermédiaire, le seul qui pût maintenir la paix par l'équilibre de l'un et de l'autre.

Ces soldats, auxquels le dictateur avait appris à s'enrichir par le glaive et à soutenir les généraux contre la patrie, aimaient les caractères aventureux et les situations périlleuses, dans l'espoir d'une nouvelle guerre civile, avec son cortège de pillages et de proscriptions. Il tardait aussi aux familles appauvries par la spoliation de secouer la torpeur léthargique du pays, et de réparer leurs pertes. Les immenses richesses rapportées de l'Asie excitaient le désir de l'épuiser encore par des concussions, ou de la piller les armes à la main. L'heureux succès de Sylla encourageait les jeunes gens audacieux et d'une fortune récente, comme Lucullus, Crassus, Pompée, César, convaincus désormais, par l'exemple du dictateur, que Rome pouvait supporter un maître.

CHAPITRE IX.

SERTORIUS. — SECONDE ET TROISIÈME GUERRE CONTRE MITHRIDATE.

A peine Sylla avait-il fermé les yeux, qu'Émilius Lépidus tenta d'abroger ses lois et de relever la faction italienne; mais il trouva dans l'autre consul, Lutatius Catulus, un adversaire ardent et même farouche, au point que le sénat crut devoir leur faire jurer qu'ils n'en viendraient pas aux mains pour vider leur querelle. Le premier, envoyé dans la Gaule Narbonnaise, s'arrêta en Étrurie, où il enrôla beaucoup de monde, et marcha sur Rome pour demander la confirmation du consulat. Mis en fuite par Catulus et Pompée, il passa en Sardaigne, et se proposait de porter la guerre en Sicile, quand sa mort délivra la république des craintes qu'il avait fait naître. M. Junius Brutus, qui, dans la Gaule Cisalpine, avait pris les armes pour la même cause, fut fait prisonnier à Modène par Pompée, et décapité. Les partisans de Sylla s'assurèrent ainsi la jouissance de leurs biens, pour la défense desquels ils avaient ressaisi le glaive.

Le parti de Marius et des Italiens était soutenu, en Espagne, avec une bien autre vigueur par Q. Sertorius, qui avait confondu sa propre cause avec celle de l'indépendance nationale. Né à Nursia, Sertorius avait suivi la route habituelle des jeunes Romains; il commença par plaider au Forum, et combattit ensuite contre les Cimbres, dans le camp desquels il eut la hardiesse de

pénétrer comme espion. Son courage l'avait rendu cher à Marius. Il mérita de grands éloges dans les guerres d'Espagne, et, devenu questeur dans celle des alliés, il leva rapidement une armée, perdit un œil dans une bataille, et fut accueilli au théâtre par de vifs applaudissements. Il se mêla aux factions, et favorisa celle de Marius; puis, lorsqu'il la vit décliner, il courut vers l'Ibérie pour en prévenir l'occupation, et y ménager un asile à ses amis. Il acheta des montagnards des Alpes la faculté de traverser librement leurs défilés; comme on lui en faisait un reproche, il répondit : *Celui qui médite de grands projets ne saurait payer le temps trop cher.*

L'Espagne ne s'était jamais résignée au joug, et des protestations sanglantes éclataient par intervalle contre ses dominateurs. Le consul Tullius Didius, venu pour apaiser ces rébellions, traita les naturels avec barbarie. Ayant conçu des soupçons contre ceux qui, peu auparavant, avaient été conduits à Colenda pour y former une colonie, il leur promit d'autres terres; puis, lorsqu'ils furent arrivés dans son camp avec leurs familles, il ordonna de séparer les hommes des femmes et des enfants, et les fit égorger tous par ses légionnaires. Rome approuva ce massacre. Les Celtibères coururent aux armes; mais ils durent enfin courber le front et se soumettre au joug. Sertorius trouva donc le pays dans les plus mauvaises dispositions contre les gouverneurs arrogants et cupides; afin de se concilier la confiance des Ibères, il les traita avec douceur, les exempta des logements militaires, et leur rendit bonne justice.

Espagne.
98.

Sylla, devenu le maître despotique de Rome, chargea Caius Annius d'aller expulser Sertorius; mais celui-ci se soutint assez longtemps dans ce pays, si favorable à la guerre défensive; puis, écrasé par le nombre, il se transporta en Afrique, d'où il ne tarda point à revenir, les soldats qu'il avait emmenés avec lui ayant été tués par les Berbères. Repoussé de nouveau, il forma le projet de passer le détroit pour gagner les îles Fortunées, où, suivant les récits de quelques trafiquants, la température était délicieuse, le terrain fertile, avec des brises chargées de rosée, et des fruits qui croissaient naturellement (1); mais cette paix, comme les rêves de la jeunesse, échappait à ses vœux, et le laissait en butte à de rudes épreuves. Il assiégea d'abord, en Afrique, Tingis (Tanger), la prit en dépit des partisans de Sylla, et la traita avec

(1) Peut-être voulaient-ils parler des Canaries. La description que Plutarque donne de ces îles, dans la *Vie de Sertorius*, est conforme à celle d'Homère, mais ne convient à aucun pays connu jusqu'ici.

80.

générosité. Les Lusitaniens l'appelèrent alors à leur secours contre Annius ; il accourut, et repoussa successivement, à la tête de huit mille hommes, six généraux commandant à cent vingt mille fantassins, à six mille cavaliers et à deux mille archers. Les peuples désireux de recouvrer leur liberté, et tous les mécontents que faisait Sylla, vinrent grossir les rangs de son armée. Après avoir mis les Romains en déroute, il constitua dans la Lusitanie une république, avec un sénat composé des Italiens les plus distingués qui s'étaient réfugiés dans son camp. Il choisissait parmi eux les questeurs et les autres magistrats, n'accordant aucune autorité aux Espagnols, dont les armes et les bras faisaient pourtant toute sa force ; en comparant son sénat, rempli d'hommes fermes et indépendants, avec celui qui s'était fait le vassal de Sylla, il avait droit de dire : *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.*

Exempt des passions basses qui déshonoraient les autres chefs du peuple, il ne se laissait entraîner ni par la volupté, ni par la crainte, ni par la vengeance. Généreux dans les récompenses, modéré dans les châtiments, héros par la valeur, il ne le cédait à aucun capitaine dans l'art de modifier sa tactique selon le terrain et selon l'ennemi, d'éviter les engagements, de poursuivre son adversaire, de l'attirer dans une embuscade ; il tenait des armées entières en échec avec une poignée de braves, puis il les amenait peu à peu dans des lieux où la pesante légion romaine, sans eau ni vivres, ne pouvait se mouvoir librement. Aucun Espagnol ne connaissait mieux que lui tous les passages, le moindre sentier ; aucun chasseur n'était plus agile à parcourir les montagnes. Revêtu d'une armure splendide, il coupait la marche de l'ennemi, l'inquiétait dans ses campements, assiégeait les assiégeants, et parfois se présentait à la tranchée pour appeler en duel leur général. Plein d'audace et de ruse à la fois, il lui arrivait même de pénétrer, déguisé, jusque dans les rangs des Romains.

Il savait en même temps gagner l'affection des Espagnols ; s'ils combattaient pour lui, il leur donnait généreusement de l'argent et de belles armures. Il réunit à Osca (*Huesca*) les fils des principaux d'entre eux, et les fit élever à la romaine ; c'étaient pour lui des otages précieux, tandis que leurs parents les voyaient avec plaisir s'instruire et répandre la culture dans leur patrie. Lui-même avait adopté les vêtements, le langage, la croyance des Espagnols ; il maintenait parmi ses troupes une discipline rigoureuse. Informé qu'une Espagnole avait arraché les yeux à un soldat qui voulait lui faire violence, et que la cohorte à laquelle il appartenait préten-

daît le venger en imitant sa brutalité, Sertorius la condamna tout entière à la mort, pour servir d'exemple.

C'était l'usage des généraux espagnols d'avoir des écuyers dévoués, qui mouraient avec eux (1). Sertorius en eut par milliers, qui, au milieu des périls, ne songeaient qu'à sauver ses jours. Afin d'obtenir une obéissance plus prompte et un crédit surnaturel, il prétendit avoir déconvert les os du Libyen Anthée, dont la taille était de soixante coudées; Diane, disait-il aussi, lui avait fait don d'une biche blanche qui lui révélait les choses dont il était informé par ses espions, et lui suggérait ce que sa prudence lui inspirait comme opportun. Quelquefois il animait l'ardeur de ses troupes ou les persuadait à l'aide de paraboles, moyen puissant sur les esprits vulgaires; pour les faire renoncer aux attaques précipitées, il fit amener un vigoureux coursier, et ordonna à un homme des plus robustes de lui arracher la queue. Lorsque celui-ci eut essayé inutilement de réussir, il la lui fit enlever crin à crin par un vieillard débile, leur montrant ainsi que la persévérance l'emporte sur la violence.

Métellus, un des généraux romains les plus habiles, échoua contre lui, et Sylla mourut avec le regret de n'avoir pu détruire ce foyer de révolte contre Rome, l'asile de tous les mécontents. En effet, l'Asie recommençait à élever la voix contre les exactions avides des chevaliers, dont le trafic usuraire et les avanies poussaient les peuples à la révolte. Les sénateurs, remis en possession des jugements et sûrs de l'impunité, exerçaient envers les provinces une tyrannie telle, que les actes en seraient incroyables, si le procès de Verrès n'était là pour les attester. Les corsaires, d'un autre côté, régnaient en maîtres sur les mers, et dévastaient les côtes; les esclaves faisaient résonner leurs chaînes avec un bruit redoutable, et Mithridate préparait l'Asie à engager de nouveau une lutte sanglante.

A tant d'ennemis menaçants la fortune allait opposer un de ses favoris, Cnéius Pompée. Nous avons parlé précédemment de son père, dont l'avidité l'avait rendu si odieux aux soldats, qu'ils complotèrent contre ses jours. La pitié ingénieuse de son fils réussit à le soustraire au péril; mais elle ne put empêcher, après sa mort, la populace indignée d'outrager son cadavre. Né d'un père odieux, Pompée n'en devint pas moins l'idole du peuple. A peine échappé

Pompée.

(1) Il en était de même chez les Gaulois, et ils appelaient ces écuyers *scutarii*. CÉSAR, *de Bello Gall.*, III, 22. Dans l'île de Ceylan et dans le royaume de Tonkin, on trouve aussi des vassaux du roi dans ce monde et dans l'autre.

aux persécutions de Cinna et de Carbon, il se vit caressé par Sylla, qui le jugea propre à lui concilier des partisans et à le servir sans lui porter ombrage. Il seconda les cruautés de Sylla non par caractère, mais par imitation; plusieurs fois même il se montra généreux. Après qu'il eut soumis l'Afrique, comme le dictateur lui refusait obstinément le triomphe, il lui dit : *Rappelle-toi que les regards se portent plutôt vers le soleil levant que vers le soleil qui se couche.* Sa hardiesse plut à Sylla, qui s'écria : *Triomphe, triomphe.*

Pompée connut tous les moyens d'acquérir de la renommée, but des âmes médiocres. A la guerre, il s'appropriait la gloire des autres généraux; en temps de paix, il avait cent voix amies ou stipendiées qui ne cessaient de vanter ses mérites. Ce fut ainsi qu'il se fraya la route jusqu'au pouvoir suprême; mais, lorsqu'il s'agit de le saisir, il hésita par faiblesse, et se laissa devancer par ceux qu'il avait élevés jusqu'à lui. Tandis qu'il se repaissait de fincée, et se figurait que le pouvoir était dans les honneurs, ses rivaux, moins soucieux des apparences, parvenaient à la réalité.

Cependant Sertorius, qui avait étendu son autorité sur toute l'Espagne, était devenu plus redoutable que jamais. On proposa donc de remplacer Métellus par Pompée, qui venait d'acquérir de nouveaux titres à la confiance publique en apaisant la révolte de Lépide; bien que, par son âge et son habileté, il ne parût pas à la hauteur d'une mission si importante, un décret lui conféra le commandement de l'Espagne. Sur ces entrefaites, Sertorius, dont les forces s'étaient augmentées de l'armée que Perpenna lui avait amenée, avait mis le siège devant Laurona. Comme on lui dit que Pompée se vantait de le prendre entre cette ville et son armée, il répondit : *L'élève de Sylla devrait savoir qu'un bon général se garde plus derrière que devant.* En effet, Pompée se trouva lui-même cerné, et dut renoncer à secourir la ville, qui fut prise et brûlée sous ses yeux. Pompée se réunit à Métellus, mais il n'en fut pas moins défait deux fois par des forces inférieures aux siennes; de sorte que, réduit à une position des plus critiques, il écrivait au sénat, en le conjurant de lui envoyer des hommes et de l'argent.

Sertorius aurait pu, nouvel Annibal, traverser la Gaule et descendre les Alpes; défenseur de la cause nationale, il aurait eu pour lui la sympathie des peuples. Mais il aimait sa patrie, où il avait laissé une mère qu'il chérissait; dans le désir d'y rentrer pacifiquement, il fit proposer aux deux généraux de se soumettre en congédiant ses troupes, à la seule condition que le décret

qui l'avait proscrit serait abrogé. Ses offres furent repoussées.

Le bruit de ses exploits était parvenu jusqu'en Asie, et Mithridate, qui cherchait partout des ennemis à Rome, lui envoya des ambassadeurs. Ils lui offrirent de sa part, après l'avoir comparé à Pyrrhus et à Annibal, une somme de trois mille talents, quarante galères complètement équipées, pour combattre les Romains en Espagne; tandis que le roi de Pont recouvrerait les provinces qu'il avait dû céder lors de la conclusion de la paix. Sertorius, fidèle à la cause de sa patrie, et se regardant comme son représentant, répondit : *Mon intention n'est pas d'accroître ma puissance au détriment de la république; que le roi garde la Bithynie et la Cappadoce, que les Romains n'entendent pas lui contester; mais je ne consentirai pas qu'il prenne dans l'Asie Mineure un pouce de terre au delà de ce qui a été fixé par les traités.*

En entendant cette réponse, Mithridate s'écria : *S'il se montre si exigeant, proscrit et fugitif sur les rivages de l'Atlantique, que ferait-il s'il présidait à Rome aux délibérations du sénat?* Il cultiva néanmoins son amitié, lui envoya les trois mille talents avec les galères, et Sertorius, sous la réserve exprimée, lui fit passer un corps de troupes.

Pour son malheur, Sertorius mettait plus sa confiance dans les Romains attachés à sa fortune que dans les barbares, et, pour agir au gré des premiers, il s'aliénait les indigènes. Dans cette foule de hannis, il ne manquait pas de traîtres qui, pour lui enlever l'affection des peuples, les soumettaient à de lourds tributs et à des vexations de tout genre. Poussés à bout, ils se révoltèrent, et, pour les punir, Sertorius fit tuer ou vendre les jeunes gens qu'il avait réunis à Osca. Alors Perpenna, son lieutenant et l'âme de la conjuration, l'assassina dans un souper; puis il alla livrer l'armée à Pompée, auquel il remit les lettres que les partisans de Sertorius lui avaient écrites de Rome. Pompée fit mettre à mort le traître et quelques-uns de ses complices; d'autres furent massacrés par les indigènes, ou allèrent traîner en Afrique une existence misérable. Pompée brûla même les papiers qu'il avait reçus, de crainte, dit-on, d'y trouver compromis quelques grands personnages de Rome. La garde espagnole de Sertorius, fidèle à son serment, se donna la mort. Toute l'Espagne fut immédiatement réduite à l'obéissance, et la facilité avec laquelle se termina une guerre de dix ans témoigne moins du mérite de Pompée que de celui de Sertorius.

Pompée eut donc, pour la seconde fois, les honneurs du triomphe avant que son âge lui permit de siéger parmi les sénateurs. Les chevaliers, après avoir servi le temps prescrit, se rendaient

Mort de
Sertorius.
72.

Supplée de
Perpenna.

sur la place publique, et se présentaient, en conduisant leur cheval par la bride, devant les censeurs (1), comme au temps où ces magistrats se bornaient à inspecter leur équipement ; après avoir déclaré sous quels chefs ils avaient combattu, et le nombre de leurs campagnes, ils étaient congédiés, soit avec blâme, soit avec éloge. Lorsque Pompée, revêtu de la robe consulaire et précédé des licteurs, vint se présenter au censeur, celui-ci lui demanda : *Pompée le Grand, as-tu servi tout le temps prescrit par la loi ?* il répondit : *Oui, et sous mon propre commandement.* A ces mots, des applaudissements unanimes éclatèrent, et le peuple entier, les censeurs eux-mêmes l'accompagnèrent jusqu'à sa demeure.

11^e guerre
contre
Mithridate.

D'autres succès l'attendaient en Asie. Mithridate n'avait accepté la paix des Romains que pour reprendre haleine et se préparer de nouveau à la guerre ; or, dans la guerre contre lui, il s'agissait d'autre chose que de combattre des populations efféminées, ou d'abaisser l'orgueilleuse impuissance d'un monarque. Le roi qu'on avait pour ennemi dominait des confins de la Grèce au Caucase : la Scythie lui fournissait sans cesse de nouvelles troupes ; le commerce du Pont-Euxin, de l'argent ; une activité prodigieuse et un naturel indomptable, d'inépuisables ressources. Rome, occupée de ses discordes intestines, l'avait laissé grandir et se préparer à la lutte ; beaucoup de citoyens qu'elle avait pros crits étaient même venus mettre à son service leurs bras, leur habileté et leur haine. Les autres monarques n'avaient lutté contre Rome que dans le but d'obtenir la paix ; les États qui avaient embrassé leur cause craignaient donc de se voir abandonnés au plus fort du danger ; mais, dans Mithridate, ils rencontrèrent un ennemi personnel et implacable de Rome ; les villes de l'Asie et de la Grèce se déclarèrent donc ouvertement pour lui, et s'unirent au roi barbare qui les appelait à la liberté.

89.

Il commença par punir les pays qui lui avaient été hostiles, et soumit d'abord les révoltés de la Colchide, qui lui demandèrent son fils pour roi ; mais, sur le soupçon que ce prince avait été l'instigateur de leur rébellion, il le fit lier avec des chaînes d'or, et ordonna qu'il fût mis à mort. Il dirigea ensuite ses troupes de terre et une grosse flotte contre les habitants des rives du Bosphore Cimmérien ; alors, dans la crainte qu'il ne songeât à occuper la Cappadoce, Muréna, que Sylla avait laissé en qualité de préteur en Asie, envahit cette province, malgré les protestations de Mithridate, en dévasta les côtes, et ravagea les frontières du

(1) Voy. tome II.

Pont ; puis il fit une tentative sur Sinope , résidence du monarque , dans l'espoir de commettre assez de ravages pour mériter le triomphe ; mais Mithridate repoussa les Romains , et de grands feux allumés au sommet des montagnes annoncèrent au loin que la Cappadoce était délivrée des ennemis.

Il continua à soumettre les peuples des environs du Bosphore , et il paraît qu'il appela les Sarmates en Europe ; il envahit ensuite l'Asie , où les concussions des exacteurs romains le faisaient regarder comme un libérateur. Cette province , ayant été obligée d'emprunter à usure les vingt mille talents payés à Sylla , restait à la merci des publicains , qui se montrèrent si peu scrupuleux sur les moyens , que la contribution se trouva portée , en peu d'années , à cent vingt mille talents (six cent soixante millions). Les malheureux débiteurs gisaient étendus dans la fange durant l'hiver , exposés au soleil en été ; jetés dans les prisons , torturés sur les chevalets , ils vendaient , pour rassasier ces hommes de proie , les offrandes des temples , leurs femmes , leurs filles vierges , leurs petits enfants , et finissaient par se vendre eux-mêmes.

Mithridate vit entrer dans son parti beaucoup de villes mécontentes ; comme pour justifier ses expéditions , il se faisait précéder de plusieurs officiers romains , et d'un Marius que lui avait envoyé Sertorius avec le titre de proconsul. Il fabriqua des épées et des boucliers pareils à ceux de ses vainqueurs , exerça ses soldats , aux manœuvres romaines , se procura une bonne cavalerie , et dirigeait toutes ses pensées vers la guerre.

Nicomède III , roi de Bithynie , mourut alors en instituant le peuple romain pour son héritier. L'occasion parut des plus favorables à Mithridate , qui envahit ce pays et la Cappadoce , d'où Tigrane , son gendre , roi d'Arménie , enleva jusqu'à trois cent mille hommes , pour peupler sa ville nouvelle de Tigranocerte (1).

Rome vit qu'il était temps de mettre obstacle à de pareils agrandissements , et se décida à tirer de nouveau l'épée. La première guerre d'Asie avait enrichi si énormément Sylla et les siens , que de nombreux concurrents aspiraient à être chargés de diriger la seconde , et entre autres Lucius Lucullus. Partisan de Sylla , homme studieux , probe , magnifique , protecteur de tous les Grecs à Rome , il n'avait rien négligé , dans la première expédition , pour adoucir la sévérité de Sylla. En partant pour l'Italie , ce dernier l'avait laissé en Asie , afin de lever les contributions de

75.

Lucullus.

(1) Il paraît , contrairement à l'opinion de d'Anville , que la ville d'Amid , que les Arméniens appellent encore Diknagerd , est l'ancienne Tigranocerte. Voyez SAINT-MARTIN , *Mém. sur l'Arménie* , t. I , p. 170.

guerre, et lui légua en montrant la tutelle de son fils; Lucullus s'acquitta à son honneur de ce double devoir.

74. Ambitionnant le commandement de l'armée contre Mithridate, il gagna Prétia, courtisane célèbre, qui employait dans l'intérêt de ses amants le crédit que lui assurait sa beauté. Céthégus, alors tout-puissant à Rome, n'avait rien à lui refuser, et, par son entremise, elle parvint à obtenir pour Lucullus la commission lucrative de la guerre d'Asie. Le sénat décréta trois mille talents pour l'armée de mer; mais Lucullus les refusa, disant que les vaisseaux des alliés suffiraient pour vaincre Mithridate sur mer. Comme c'était la première fois qu'il commandait en chef, il étudia dans la traversée, Polybe, Xénophon et les autres ouvrages grecs sur l'art de la guerre. Jusqu'à quel point ce mode d'instruction lui fut-il profitable? c'est ce qu'il serait difficile de dire; mais ce fut déjà beaucoup s'il apprit l'art de temporiser utilement. Il jugea qu'une multitude formée de peuples différents devait bientôt manquer de vivres, se lasser de la discipline et se disperser bientôt; qu'il lui suffisait dès lors de l'observer de près, et d'éviter tout engagement. La tâche néanmoins était difficile avec une armée comme la sienne, habituée, sous Fimbria et Muréna, à l'insubordination et au pillage, plus ennemie de l'inaction que du danger. Accueilli en Asie avec une grande joie, grâce au souvenir de son ancienne bienveillance, il s'appliqua tout entier à déraciner les abus, à refréner l'avidité des publicains; il réduisit l'usure à un pour cent par mois; défendit l'accumulation des intérêts au capital et fit remise de tous ceux qui dépassaient la somme principale; les biens des débiteurs se trouvèrent affranchis, en quatre ans, des hypothèques dont ils étaient grevés. Ces réformes et la générosité avec laquelle il traitait les vaincus, firent rentrer dans le devoir un grand nombre de villes; mais ses soldats, qu'il avait eu beaucoup de peine à discipliner, se plaignaient de cette modération, qui leur enlevait ainsi le plaisir de verser le sang et les profits du pillage.

75. Mithridate avait sur pied cent cinquante mille fantassins, douze mille chevaux, cent chars armés de faux, et sa flotte se composait de quatre cents voiles; il assaillait donc sur divers points ses ennemis, réduits à l'impuissance par l'inégalité des forces. Les lieutenants de Lucullus essayèrent plusieurs déroutes sanglantes; mais le général en chef se tenait sur la défensive, dont il avait reconnu la nécessité, et jamais Mithridate ne put l'attirer à combattre que lorsqu'il se vit sûr de la victoire. Lucullus remporta un avantage signalé devant Cyzique, dont il força le roi de

Pont de lever le siège en lui tuant des milliers de soldats ; puis , il le poursuivit dans l'Hellespont , sur les côtes de la Bithynie , qui se soumit aussitôt ; ainsi que la Paphlagonie et la Cappadoce. Évitant avec habileté les projets de l'ennemi et le faisant tomber dans les pièges qu'il lui tendait , il pressa si vivement Mithridate , qu'il fut réduit , abandonné de son armée , à se réfugier , avec ses trésors , près de Tigrane , son gendre. Il serait même tombé dans les mains de l'ennemi , s'il n'eût eu la présence d'esprit de fuir en perçant les sacs remplis de pièces d'or que ses mulets portaient derrière lui ; les soldats romains et les Galates perdirent , à les ramasser , le temps , qui est tout à la guerre , et laissèrent échapper le roi.

Mithridate avait laissé ses femmes , ses concubines et ses sœurs dans Pharnacia , où il envoya l'eunuque Bacchide , avec l'ordre de leur donner la mort , pour qu'elles ne devinssent pas la proie du vainqueur. Parmi elles se trouvait l'ionienne Monime de Milet , aussi magnanime que belle. Jeune fille , elle n'avait cédé au roi de Pont , qui avait inutilement tenté de la séduire par le don de quinze mille pièces d'or , que lorsqu'il eut consenti à la prendre pour épouse. Une fois mariée , elle fut renfermée dans le sérail , où elle ne cessa de regretter la liberté grecque , en la comparant à son fastueux esclavage. L'eunuque arriva , et dit aux femmes du monarque de choisir le genre de mort qu'elles préféraient. Monime essaya de s'étrangler avec le bandeau royal ; mais il se rompit , et elle s'écria : *Misérable bandeau , tu n'es pas même bon à cet usage !*

Tigrane était devenu le souverain le plus puissant de l'Asie occidentale. Occupé de grands projets , il abaissa la puissance des Parthes , fit renoncer les Arabes Scénites à leur vie nomade , et les appela dans son voisinage , dans l'intérêt du commerce ; en outre , il transporta de la Cilicie et de la Cappadoce une multitude d'habitants pour peupler la Mésopotamie. Il était convenu avec Mithridate que , dans leurs communes expéditions , le roi de Pont garderait les terres , lui le butin et les prisonniers. Les Syriens , las des dissensions sanglantes durant lesquelles les derniers des Séleucides , recourant tantôt à la perfidie , tantôt aux armes des étrangers et surtout des Égyptiens , s'étaient disputé la couronne dans une série non interrompue de parricides , de triomphes et de défaites , avaient élu Tigrane pour leur roi. Dix-huit années lui avaient suffi pour remettre le pays dans un état florissant , principalement depuis la paix conclue avec Sylla.

Mithridate le pressait de la rompre , et , dans ce but , il lui en-

71.

Fuite de
Mithridate.

Tigrane.

83.

voya une ambassade solennelle, à la tête de laquelle se trouvait Métrodore, de Scepsis, homme d'État distingué, dont il faisait si grand cas, qu'on l'avait surnommé le Père du roi. Tigrane l'ayant pris à l'écart, le pria de lui donner avec sincérité son avis sur ce qu'il avait de mieux à faire. Métrodore, qui se tenait honoré de sa confiance, lui répondit que, comme ambassadeur, il devait le presser de se liguier avec son beau-père; mais que, comme particulier, il lui conseillait de ne pas s'attaquer à un peuple aussi puissant que les Romains. Sa réponse plut à Tigrane, et, dans la pensée que Mithridate honorerait aussi la franchise de son ministre, il lui en fit part. Métrodore mourut à son retour, ou fut assassiné.

Tigrane, qui crut pouvoir se maintenir en équilibre entre deux ennemis acharnés, envoya des secours au roi de Pont, sans toutefois se déclarer contre les Romains. Quand Mithridate fut vaincu, il se borna à rassembler toutes ses forces, pour éloigner, au besoin, les vainqueurs menaçants; il donna asile à l'illustre fugitif, mais lui témoigna beaucoup de froideur, et ne voulut ni le voir ni conclure aucun traité avec lui. Il se mit alors à faire la guerre aux Parthes, soumit la Mésopotamie et renversa Cléopâtre, dernier rejeton des princes de Syrie, qu'il mit cruellement à mort; il conquit la Phénicie, s'étendit jusqu'aux frontières de l'Égypte, et prit alors le titre de roi des rois; en effet, quatre rois se tenaient à ses côtés, l'escortant comme des écuyers lorsqu'il sortait; il les faisait assister à ses audiences, debout au pied de son trône et les mains croisées sur la poitrine; mais le faste n'est pas la force.

Rome voyait avec jalousie ces vastes États au pouvoir d'un monarque sur qui elle ne pouvait compter. Afin d'avoir un prétexte de guerre, Lucullus lui fit demander de livrer Mithridate. Tigrane reçut l'ambassade avec hauteur, et, comme il ne la trouvait pas assez humble, il refusa de leur livrer son beau-père; bien plus, à partir de ce moment, il le traita avec plus d'égards, écouta ses conseils, et lui donna seize mille hommes pour essayer de reconquérir ses États de Pont.

Lucullus, à la tête de quinze mille hommes seulement, passe hardiment le Tigre et l'Euphrate, et pénètre au cœur de l'Arménie. Le premier qui apporta cette nouvelle à Tigrane, fut pendu comme imposteur; puis, lorsqu'elle lui fut confirmée, il s'écria : *Comme ambassadeurs, ils sont trop; trop peu, comme guerriers.* Lucullus avait vaincu Mithridate par la lenteur; il triompha de Tigrane par la rapidité. En vain le roi son beau-père conseillait à Tigrane d'éviter une bataille, et de ravager plutôt le pays de manière à

ce que la petite armée de Lucullus pérît affamée; le combat fut livré. Comme on avertissait Lucullus que ce jour (6 octobre) était de mauvais augure pour les Romains depuis la défaite de Cépion par les Cimbres : *Je ferai en sorte*, répondit-il, *que ce soit dorénavant un jour heureux*. En effet, il mit en déroute, avec cette poignée de braves, deux cent mille barbares, au nombre desquels se trouvaient dix-sept mille cavaliers revêtus d'armures de fer.

Les Grecs que Tigrane avait transportés en Asie, facilitèrent à Lucullus la prise de Tigranocerte et de Nisibis; il les renvoya dans leur patrie, en les défrayant pour le voyage. Il avait fait traiter avec la même générosité Amisus, dans le Pont, et donné l'indépendance à cette ville, ainsi qu'à Sinope. Il se concilia les barbares en respectant les personnes et les propriétés. Les tribus arabes lui rendirent hommage comme à leur libérateur; il en fut de même des Sophéniens et des Gordyéniens. Il voulait porter la guerre chez les Parthes, dont la fidélité paraissait chancelante; mais les soldats refusèrent de le suivre plus loin.

Tigrane se montra aussi lâche dans les revers qu'il avait été orgueilleux dans la prospérité; mais l'indomptable Mithridate redoublait d'efforts pour réunir une nouvelle armée dans les plaines au delà du Taurus. Lucullus ne tarda point à l'atteindre, et le défit entièrement près d'Artaxate, d'où les deux rois parvinrent à s'échapper. Il pouvait désormais se flatter d'anéantir les ennemis de la république, quand ses soldats, d'un commun accord, refusèrent de lui obéir. En vain allait-il de tente en tente, les conjurant, l'un après l'autre, de rentrer dans le devoir. D'un côté, Publius Clodius, son beau-frère, lui aliénait l'armée; de l'autre, les soldats se plaignaient de ne rien gagner à la guerre, et, lui montrant leurs bourses vides, ils lui disaient d'aller combattre seul, puisqu'il avait seul tout le profit.

Peut-être, en effet, que Lucullus avait tiré des sommes énormes des villes qu'il préservait du pillage; mais à Rome les publicains, dont il avait refrené la rapacité, exagérèrent la sienne, et ils firent si bien que le sénat songea à lui donner un successeur. Le tribun Manilius proposa Pompée, qui fut soutenu par Cicéron, et le peuple le nomma malgré l'opposition des nobles.

Lois Manilia.

Le nouveau général était envoyé, non à la guerre, mais au triomphe. Lucullus, en disant qu'il venait, semblable aux corbeaux, pour s'abattre sur des cadavres, essaya de le renvoyer comme inutile, puisque l'entreprise était accomplie. Il en résulta de l'aigreur; le jeune général ne permit à personne d'avoir des rapports avec Lucullus, abrogea tout ce qu'il avait fait, et ne lui

laissa que seize cents soldats pour retourner à Rome. Lucullus ne réussit qu'avec peine à obtenir le triomphe ; il se retira alors des affaires, et peu satisfait de sa famille , il chercha des distractions dans les plaisirs et dans un luxe devenu proverbial ; il ne paraissait même plus dans le sénat que pour contrecarrer quelque projet de Pompée, qui réussit à le faire bannir de Rome.

Mithridate profita des dissensions survenues à la suite du remplacement de Lucullus pour rentrer dans le Pont, envahir la Cappadoce, et rouvrir aux barbares la route du Caucase. Rome se fût trouvée dans un grand péril , si des communications plus faciles eussent permis au roi de se réunir aux pirates et à Spartacus, qui faisaient alors la guerre à la république ; mais la fortune voulait rester fidèle au médiocre Pompée. Un fils de Tigrane se révolta contre son père , et, défait par lui , se rangea du côté des Romains, dont il conduisit l'armée dans l'Arménie.

67. Tigrane , découragé, se rend dans la tente de Pompée, et là, en présence d'un fils dénaturé, il se proclame heureux d'avoir pour vainqueur un pareil héros ; Pompée, en récompense, lui rend l'Arménie , à la condition de payer six cent mille talents , et d'abandonner la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie, et ses possessions en Phénicie. A ce prix il fut déclaré l'ami et l'allié des Romains, qui lui fournirent des secours contre les Parthes ; dès lors il cessa non-seulement de prêter assistance à Mithridate, mais encore il promit cent talents à celui qui lui apporterait sa tête.

Mithridate avait aussi demandé à traiter avec Pompée ; mais les Romains qui combattaient sous ses drapeaux, craignant de se voir sacrifiés, l'obligèrent à rompre les conférences. Défait de nouveau sur les bords de l'Euphrate et abandonné des siens, il s'enfuit seul à la faveur de la nuit. A la nouvelle de la soumission de Tigrane, 65. il se réfugia dans la Crimée, et , sans avoir rien perdu de son courage, il leva à la hâte une armée d'Albanaïs, d'Ibères et d'autres peuples du Caucase. Pompée le suivit dans cette lointaine contrée , et dispersa sans peine des hordes mal disciplinées ; puis, sans s'aventurer dans l'Hyrcanie afin de pénétrer jusqu'au Bosphore à travers les Scythes, il appuya vers le midi, soumettant, sur son passage des provinces ouvertes et disposées à subir le joug.

63. Persuadé que Mithridate n'était plus, Pompée dirigea ses armes d'un autre côté, et, dans le cours d'une expédition qui ressemblait plutôt à un course triomphale, il occupa la Syrie et la Judée. Après les avoir données à qui les voulut, il projeta imprudemment une attaque contre les Arabes ; mais Mithridate n'était pas mort. Malgré

son grand âge, rongé par un ulcère qui l'obligeait à se tenir caché, il ne méditait rien moins que de soulever tout le monde barbare, et de déchaîner contre Rome Scythes, Gaulois et Parthes; dans ce but il envoyait partout des émissaires et des ambassadeurs. Ayant reparu tout à coup dans le Pont, il arma neuf cohortes, recouvra plusieurs villes, et fit partir ses filles pour la Scythie, dans l'intention de se faire des gendres et des alliés des princes de ce pays; mais, trahies par leur escorte, elles furent livrées aux Romains. Il se proposait de conduire une armée dans la Gaule par le Bosphore Cimmérien, à travers la Scythie et la Pannonie, afin de tomber sur l'Italie avec les hordes qu'il rencontrerait dans ces contrées; mais il trouva de l'opposition de la part de ses officiers, effrayés d'une entreprise si téméraire. Pharnace, le plus cher de ses fils, se mit à la tête des mécontents, et, gagné par les Romains, ils se fit proclamer roi. Mithridate, après avoir cherché vainement à émonvoir ce fils égaré par l'ambition, s'empoisonna en faisant partager son sort à ses concubines et à deux de ses filles fiancées aux rois de Chypre et d'Égypte. Elles périrent; mais l'habitude des contre-poisons rendit impuissant le breuvage qu'il avait pris, et il dut recourir à l'épée d'un soldat pour s'arracher la vie. L'ennemi, qui venait de pénétrer dans la place, le trouva expirant; Pharnace, son fils, ordonna, dans sa pitié barbare, de panser sa blessure et de le conserver pour le triomphe; mais un Gaulois l'égorgea.

68.

Fin de
Mithridate.

Mithridate, qui joignait de grandes qualités à des vices monstrueux, avait régné soixante et un ans. Cicéron n'hésite pas à le proclamer le plus grand roi depuis Alexandre: tant de victoires, sa prodigieuse activité, ses ressources inépuisables dans la mauvaise fortune ne permettent pas de trouver cet éloge excessif, confirmé d'ailleurs par l'allégresse que sa mort causa à l'armée et au peuple romain. Mithridate avait de l'instruction et parlait les langues de vingt-quatre nations qui lui étaient soumises; il écrivit en grec un traité de botanique, avait des connaissances en médecine, et trouva l'antidote qui porte encore son nom (1).

Les historiens ne tarissent pas sur les richesses trouvées dans les trésors du roi de Pont. La seule ville de Télaure fournit deux mille

(1) PLINÉ, XXV, 2.— Sur Mithridate, consultez :

VALLANT, *Imperium Achæmenidarum*, dans le t. II de l'*Imperium Arsacidarum*, ouvrage qui s'appuie sur les médailles.

J. ERNEST VOLTERSDORF, *Commentatio vitam Mithridatis Magni per annos digestam sistens*, ouvrage couronné par la société de Göttingue en 1812. Il est pourtant impossible d'y classer les faits avec une précision chronologique.

coupes d'onyx montées en or. Les commissaires de la république furent occupés trente jours à enregistrer les vases d'or et d'argent, les selles et les brides garnies de diamants. On trouva ailleurs des statues des dieux en or massif, et une du roi haute de huit coudées ; un jeu de dames, fait de deux pierres fines, de trois pieds de largeur sur quatre de longueur, dont les dames étaient aussi en pierres précieuses, et enrichi d'une lune en or, pesant trente livres.

Partage de
l'Asie.

La mort de ce prince laissa Pompée libre de disposer à son gré de l'Asie. Les côtes septentrionales, la Bithynie, la Paphlagonie et le Pont formèrent la nouvelle province de Bithynie ; les côtes méridionales, la Cilicie et la Pamphylie, constituèrent celle de Cilicie ; Ariobarzane conserva la Cappadoce ; la grande Arménie fut donnée à Tigrane, la Judée à Hyrcan, le Bosphore à Pharnace, en récompense de son parricide ; d'autres petits États furent le partage de princes dépendants.

Les Séleucides, renversés du trône de Syrie par le mécontentement populaire, s'étaient flattés d'y remonter avec l'aide de Pompée, lors de la chute de Tigrane ; mais le proconsul reprocha à Antiochus, le dernier de cette race, d'oser redemander ce qu'il n'avait pas su conserver : les Romains, en triomphant de Tigrane, avaient acquis ce royaume, et ils devaient le défendre mieux que lui contre les Arabes et les Juifs. En vertu de ce droit de fait, Pompée fit de la Syrie et de la Phénicie une nouvelle province sous le nom de Syrie, et les Séleucides perdirent pour toujours un royaume qu'ils avaient possédé deux cents ans.

Thracées.

Les Thracées, incommodes pour la Macédoine et menaçants pour la république, avaient été d'abord battus par Sylla, puis par Appius, qui se trouvait dans la Macédoine en qualité de proconsul. Curion les avait ensuite repoussés jusqu'au Danube ; plus tard, M. Lucullus les défit entièrement tandis que son frère combattait en Asie.

Scythes.

Les Scythes, qui s'étaient de nouveau montrés redoutables avec Mithridate, disparaissent avec lui de la scène de l'histoire, et l'ignorance ou la poésie confond sous cette dénomination tous les peuples du Nord. Vaincus par les Sarmates, peut-être se mêlèrent-ils aux Gaulois refoulés par les Germains, auxquels les Russes donnent encore le nom de Tchoudes, qui se rapproche de l'ancien nom de Scythes (1).

Rome s'était délivrée de tous les rois assez puissants pour lui

(1) Voy. le chap. I^{er} du livre VIII.

tenir tête; mais elle s'était donné pour voisins les formidables Parthes, qui devaient plus d'une fois la mettre sur le bord de l'abîme.

CHAPITRE X.

LES GLADIATEURS. — LES PIRATES. — CRÈTE.

Plus d'une fois, dans cet intervalle, la tranquillité de l'Italie avait été troublée; l'inhumanité, cause de la guerre des esclaves, fit éclater celle des gladiateurs. Depuis l'instant où Rome avait commencé à se plaire aux combats des hommes entre eux et contre les animaux féroces (1), il fallut connaître l'art de frapper et de mourir, et l'éducation de ces malheureux devint un métier.

Après la conquête de la Macédoine, Métellus conduisit à Rome cent cinquante éléphants qui furent tués dans le cirque à coups de flèches. Sylla et Scaurus introduisirent les premiers des lions et des panthères. Pompée, pour orner ses triomphes et plaire au peuple, exposa dans le cirque quatre cent dix panthères et six cents lions, dont trois cent quinze à crinière, tant le nombre de ces animaux, si réduit de nos jours, était alors considérable. Dans les jeux que donna César, on vit quatre cents lions à crinière, et quarante éléphants combattirent contre cinq cents fantassins, puis contre autant de cavaliers. Dans le cirque de Flaminius trente-six crocodiles furent tués quand les spectateurs se lassèrent de les voir se battre entre eux. Ce divertissement insensé prit encore de l'extension sous les empereurs.

On peut sourire de ces folies et en avoir compassion en pensant à celles de notre siècle; mais il faut déplorer la dépravation de la société, lorsqu'on voit des malheureux obligés de lutter entre eux ou contre des bêtes féroces pour l'amusement d'un peuple et d'une noblesse sans entrailles. Les sacrifices humains que les Étrusques et les Campaniens célébraient sur les tombeaux, passèrent probablement à Rome avec les autres rites; mais il fallait à l'humeur belliqueuse des Romains le spectacle de la résistance et de la victoire. Marcus et Décius Brutus furent les premiers qui honorèrent les funérailles de leurs pères par des combats de gladiateurs; les trois fils d'Émilius Lépidus en firent lutter onze couples pendant trois jours; ceux de Valérius Lévinus, vingt-cinq, et cette progres-

(1) Voy. le livre IV, chap. xx.

sion se soutint. Jules César en porta le nombre à six cent quarante ; Titus, les délices du genre humain, prolongea le spectacle pendant cent jours ; le bon Trajan, pendant cent vingt-trois jours avec deux mille combattants. La lutte ne se borna plus aux seuls esclaves ; sous les empereurs, alors que la dignité humaine était le plus foulée aux pieds, Néron fit combattre dans l'amphithéâtre quatre cents sénateurs et cinq cents chevaliers ; Commode descendit lui-même dans l'arène ; en vain Marc-Aurèle avait ordonné de se servir d'armes émoussées ; le peuple voulait du sang, et il continua à se repaître de ce spectacle jusqu'à ce qu'un édit de Constantin, mais surtout les reproches des chrétiens et la patience héroïque des martyrs vinssent mettre un terme à cet usage barbare. Que ceux qui se plaignent que les mystères de la passion du Christ nuisent aujourd'hui au caractère historique du Colisée, se rappellent le sang des martyrs.

Des maîtres spéciaux (*lanistæ*) enseignaient dans Rome à des hommes libres et à des citoyens à donner et à recevoir la mort, de manière à mériter les applaudissements du peuple ; mais il préférait de beaucoup à cette lutte savante l'énergie et la vigueur des esclaves et des prisonniers amenés de contrées non amollies par la civilisation, qui déployaient dans l'arène leurs membres gigantesques et suppléaient à l'adresse par la férocité.

De riches entrepreneurs tenaient chez eux une foule d'hommes choisis avec soin, qu'ils nourrissaient et exerçaient à cet usage. Selon Pétrone, ces malheureux devaient prêter le serment suivant : *Je jure de souffrir la mort dans le feu, dans les chaînes, sous le fouet et l'épée, et de me soumettre, corps et âme, à toute les volontés d'Eumolpus, en véritable gladiateur.*

« Il y aura des combats de gladiateurs (*munus gladiatorium*) ; l'édile récompensera le peuple pour l'avoir élevé à cette fonction, en lui offrant cinquante couples de combattants. »

A cette annonce le peuple bondissait de joie ; oubliant alors que ses frères tombaient sous le poignard des Espagnols ou sous les projectiles que lançaient les machines de Corinthe ou de Carthage, sans penser à la faim de la veille ni à celle qui l'attendait le lendemain, il courait en foule au cirque dès la pointe du jour. Ses maîtres, qu'il domine au Forum et sert dans leurs demeures, sont moins pressés ; viennent ensuite les dames romaines dans tout l'éclat de leur parure, et enfin celui qui donne les jeux. Les applaudissements retentissent à son arrivée, et déjà il se flatte d'obtenir dans les comices la préture ou le consulat.

Mais qui peut retarder les gladiateurs ? Toute l'assemblée mur-

mure et frémit d'impatience ; enfin ils paraissent. Quelle vigueur de muscles ! quelles poses ! Le peuple se réjouit à l'idée que la vie de ces hommes va dépendre d'un geste qu'il fera.

La lutte commence avec des armes courtoises (*arma lusoria*) ; c'est un bâton en bois destiné seulement à montrer l'habileté des combattants à porter les coups ; mais ces jeux d'enfants ne peuvent satisfaire longtemps la majesté du peuple romain. Bientôt ils brandissent le fer ; leur courage s'échauffe , et les spectateurs contemplent avec anxiété les blessures , les contusions et le sang.

L'un des deux succombe ; il lève le doigt en se retirant pour implorer sa grâce ; s'il a fait preuve de courage dans le combat et montré un généreux mépris de la mort , le peuple lui laisse la vie et le réserve pour de nouvelles fêtes. Dans le cas contraire, ou si l'on veut s'assurer jusqu'à quel point il peut porter la constance , et compter les dernières convulsions de l'agonie dans un corps plein de vie et de vigueur , on ferme le poing en dirigeant le pouce vers le lutteur , et , au cri de *recipe ferrum* , le vainqueur l'immole. A peine la trompette avait-elle annoncé la mort d'un gladiateur , qu'on le traînait dans le *spolarium* , où celui qui l'avait vaincu le dépouillait de ses habits et de ses armes , et l'achevait s'il respirait encore ; souvent un épileptique accourait pour boire le sang qui jaillissait de ses blessures , ce qui était regardé comme un remède contre cette maladie.

Le vainqueur obtenait une couronne de lentisque et une palme , quelquefois la liberté. Les applaudissements qu'on lui donnait ainsi qu'à celui qui faisait célébrer les jeux , signifiaient l'immortalité , comme la désapprobation signifiait la mort (1).

Quelle société que celle dont la politique ne retrace que des guerres et dont les amusements eux-mêmes offrent des combats et du sang !

L'édile qui avait un spectacle à donner au peuple , le riche qui voulait obtenir sa bienveillance ou son admiration , allait trouver l'entrepreneur et traitait avec lui , soit en louant seulement les combattants , soit en les achetant à ses risques et périls. Les luttes étaient plus ou moins sanglantes ; dans le premier cas , le spéculateur faisait en sorte que les hommes s'en tirassent le moins maltraités possible ; mais le peuple vantait la générosité de ceux qui abandonnaient à sa discrétion les gladiateurs exposés dans l'arène.

(1) *Plausum immortalitatem, sibi tum mortem videri necesse est. Cic., Pro Sextio.*

Ces dépôts étaient aussi un fonds de réserve pour les factieux ; qui, après en avoir acheté une bande, pouvaient disposer à leur gré de gens habitués au sang , et qui ne connaissaient ni les sentiments de la famille ni l'amour de la patrie.

Spartacus.
72.

Capoue était le principal entrepôt de cette marchandise ; un certain Lentulus Bariatius entretenait, dans cette ville, une multitude de lutteurs, la plupart Gaulois et Thraces. Spartacus, l'un d'eux, Thrace de naissance, Numide d'origine, qui, à une grande force de corps et à un courage extraordinaire, joignait une prudence et une douceur bien supérieures à sa fortune , ayant été choisi pour s'offrir en spectacle dans l'arène, dit à ses compagnons : *Puisqu'il faut combattre, pourquoi ne combattrions-nous pas plutôt contre nos oppresseurs !*

Ce sont là de ces paroles qui font l'effet de l'étincelle sur la mine préparée à la recevoir. Deux cents gladiateurs concertent avec lui leur évasion ; mais, ne pouvant l'exécuter secrètement, ils terrassent leurs gardiens, s'arment de broches et de couteaux, dont ils s'emparent dans la boutique d'un rôti-seur, puis de tout ce qui leur tombe sous la main, et s'enfuient sur le Vésuve. D'autres brisent les portes de leurs prisons, et vont se joindre à eux, tous gens résolus et habitués aux armes. Ils repoussèrent d'abord les troupes qu'on envoya contre eux, puis deux préteurs romains ; leur nombre s'étant accru jusqu'à dix mille , Spartacus traverse l'Italie et pénètre dans la Gaule Cisalpine, patrie de la plupart de ses compagnons. Son projet était de s'établir dans cette contrée et au delà des Alpes ; mais plusieurs , dans l'espoir de saccager Rome, se séparèrent du gros de l'armée, sous la conduite de Cuixus, et se firent battre par le consul Gellius.

72.

A la nouvelle de cette défaite, Spartacus revient sur ses pas, attaque et défait le consul Lentulus, qui le poursuivait, puis Gellius lui-même. Enorgueilli de voir ces légions invincibles et les deux premiers magistrats de Rome fuir devant lui, esclave méprisé, il défend de faire quartier à aucun Romain, dévaste l'Italie à la tête de vingt mille hommes, et va camper dans la Lucanie. Là, il établit des magasins pour ses soldats, dont le nombre croît tous jours, et se rapproche de la mer, pour donner la main aux pirates qui avaient fondé sur les flots une nouvelle Carthage, et rallumer en même temps dans la Sicile la guerre des esclaves.

Le sénat confie le soin de le dompter à Licinius Crassus , un des capitaines les plus habiles de Sylla ; le nouveau chef, connaissant la grandeur du péril, demande que Pompée soit rappelé de l'Espagne, Lucullus de l'Asie. Mummius, son lieutenant , attaque

Spartacus à la tête de deux légions, et se fait battre. Crassus accourt avec dix autres, décime les cinq cents soldats qui, les premiers, ont donné le signal de la fuite, et dix mille révoltés.

Au moment où Spartacus cherche à gagner la Sicile, il se trouve acculé dans une presqu'île, près de Rhégium, où il est renfermé par Crassus. Comme on lui donnait le conseil de se rendre, il fit mettre en croix un prisonnier, et, le montrant aux siens : *Voilà, dit-il, le sort qui vous attend, si vous ne savez pas résister* ; puis, à la faveur d'une nuit orageuse, il s'échappe à travers les bataillons ennemis. Crassus, craignant qu'il ne marchât droit sur Rome, se hâta de le rejoindre, le défit, et douze mille trois cents révoltés tombèrent sur le champ de bataille, tous frappés par devant, à l'exception de deux. Le gladiateur aurait voulu entraîner les débris de son armée dans les montagnes, refuge de la rébellion et de la liberté ; mais un léger avantage les ayant enorgueillis, ils exigèrent qu'il les conduisit contre Crassus. Avant d'engager le combat, Spartacus égorgea son cheval, en disant : *Vainqueur, je n'en manquerai point ; vaincu, je n'en aurai pas besoin*. Il fut vaincu, mais après des prodiges de valeur ; quarante mille des siens tombèrent dans le combat. On le vit, blessé grièvement, combattre agenouillé, renversant quiconque l'approchait, jusqu'à l'instant où, criblé de flèches, il tomba sur un monceau de cadavres.

71.

Cinq mille seulement avaient survécu, et se rallièrent dans la Lucanie, au moment où Pompée revenait d'Espagne ; il les rencontra, les chargea, et les défit sans peine. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il enlevât à Crassus la gloire d'avoir mis fin à cette guerre. Pompée, qui s'était vanté d'avoir soumis, en Espagne, huit cent soixante-six villes, écrivit au sénat : *Crassus a remporté la victoire sur les esclaves, j'ai extirpé la révolte* ; cette forfanterie, appuyée des louanges de ses partisans, lui valut d'être proclamé le seul général capable de sauver la république, et le peuple, entraîné par l'enthousiasme, le nomma consul.

Fin de
Spartacus.

70.

Crassus, au contraire, à qui revenait réellement le mérite de cette victoire, fut obligé de donner au peuple le dixième de ses biens, de lui servir un festin de dix mille tables, et de distribuer à chaque citoyen du blé pour trois mois ; encore n'obtint-il qu'avec peine d'être nommé consul. De là, entre lui et Pompée une inimitié profonde qui devint funeste à la république. Pompée prétendit ne devoir congédier qu'après son triomphe l'armée avec laquelle il avait vaincu Sertorius. Crassus refusa de licencier celle qui avait dompté les gladiateurs tant que son collègue, qui mena-

çait de devenir un nouveau Sylla, resterait entouré de ses satellites. Le peuple et le sénat, tremblant de voir se renouveler les guerres civiles, les supplièrent de se désister l'un et l'autre. On fit intervenir les songes et les dieux ; mais Pompée résista jusqu'à ce que Crassus fût venu au-devant de lui en lui tendant la main. Ils se réconcilièrent alors, au moins en apparence.

Pirates.

Pompée, en se montrant favorable au peuple et en restituant aux tribuns leur autorité, s'était rendu l'homme nécessaire ; on lui confia donc le commandement de l'expédition contre les pirates, amas confus de Ciliciens, de Syriens, de Pamphyliens, d'habitants du Pont, d'Isauriens et autres Asiatiques, de Cypriotes, qui semblaient avoir pour but de venger sur l'Italie les extorsions des publicains. L'insouciance de Rome pour sa marine après la destruction de Carthage, et ses guerres tant intérieures qu'extérieures, leur avaient donné de l'audace, tandis que les vexations des Romains dans l'Asie supérieure grossissaient leur nombre d'une foule de fugitifs. Mithridate les avait soudoyés durant la guerre pour harceler les Romains ; à la paix, beaucoup de marins licenciés des flottes royales étaient accourus se joindre à eux.

La facilité avec laquelle tout révolté trouve des gens prêts à le suivre est toujours le symptôme de quelque plaie sociale. Nous avons vu se soulever les esclaves, puis Sertorius et Spartacus ; voici maintenant le tour des pirates, et ce n'étaient pas seulement des misérables qui se jetaient dans leurs rangs, mais des hommes bien nés et riches semblaient se faire un honneur d'aller en course avec eux. Ils avaient des arsenaux, des ports, des vigies, les rameurs et les pilotes les plus habiles, des bâtiments de toute espèce, aussi splendides que redoutables, avec des poupes dorées, des rames argentées et des tapis de pourpre.

Leurs vaisseaux, au nombre de plus de mille, infestaient les mers ; non contents de piller les navires, ils avaient pris plus de quatre cents villes, dont ils exigeaient d'énormes rançons, et ils profanèrent des temples respectés jusqu'alors. Ils osaient même descendre à terre, et l'Italie ne fut pas épargnée ; ils infestaient la voie Appienne, et menacèrent Rome elle-même. La rougeur devait couvrir le front des orateurs en montant à cette tribune ornée des rostres enlevés aux Carthaginois vaincus, tandis que ces écumeurs envahissaient les maisons de plaisance voisines, pillant ce qu'elles contenaient de précieux, et enlevant les jeunes filles et les personnages de haut rang, pour en tirer de grosses rançons. Ils surprirent même deux préteurs revêtus de leurs insignes, et les

emmenèrent dérisoirement en triomphe, précédés de leurs lieuteurs. Si quelque prisonnier, dans l'espoir d'être respecté, invoquait son titre de citoyen romain, ils lui faisaient d'humbles excuses et lui rendaient sa chaussure et sa toge ; puis, en lui disant de retourner en liberté dans son illustre ville, ils le forçaient de descendre par l'échelle à la mer, où il se noyait.

Publius Servilius, qui remporta sur eux une victoire, obtint le surnom d'Isaurique ; mais il ne parvint pas à les dompter. Marc-Antoine, fils de l'orateur, les attaqua de nouveau près de l'île de Crète, perdit plusieurs vaisseaux, et vit ses guerriers pendus aux antennes des bâtiments ennemis avec les chaînes qu'il avait apportées pour les pirates.

Cette guerre causait à Rome de vives inquiétudes ; les rebelles facilitaient les communications entre ses ennemis de l'Atlantique aux Palus-Méotides, et Spartacus, comme Mithridate, avait cherché à s'en faire un appui ; on craignait encore qu'ils n'affaiblissent l'Italie en interrompant les communications avec l'Afrique. Le tribun Gabinius, créature de Pompée, dont il désirait accroître le pouvoir, proposa une loi pour leur extermination : il demandait que l'on investît un général d'une autorité absolue sur mer, de la Cilicie aux colonnes d'Hercule, et, sur les côtes, à la distance de quatre cents stades ; qu'il eût la faculté de lever autant de soldats, de matelots et de rameurs qu'il le jugerait nécessaire, de prendre tout l'argent qu'il voudrait dans le trésor sans en rendre compte, et que ces pleins pouvoirs durassent trois ans.

Le sénat vit bien que Gabinius avait en vue Pompée ; mais le peuple était aveugle dans son amour pour ce soldat heureux ; d'autre part, fatigué de la tyrannie des oligarques, il penchait pour la domination d'un seul, pourvu qu'il ne s'appelât point roi ; il avait donc favorisé les Gracques, Marius, Sylla, et maintenant il soutenait Pompée. Les discours des orateurs, les protestations des consuls, les remontrances des gens sages, tout échoua contre l'engouement public. Le consul Calpurnius, qui dit à Pompée que, s'il aspirait à devenir un Romulus, il pourrait aussi finir comme lui, échappa difficilement à la fureur populaire. Pompée obtint pour cinq ans le proconsulat de la mer, avec cinq cents vaisseaux, cent vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux ; en outre, on lui donna vingt-cinq sénateurs pour lieutenants, deux questeurs et deux mille talents attiques par anticipation. Qui pouvait alors empêcher Pompée d'imiter Sylla, et de se faire le maître absolu de la république ? Sa médiocrité.

Avec de telles forces, il était aisé de vaincre des gens dispersés,

Destruction
des pirates.

73.

70.

Loi Gabinia.
67.

et de poursuivre dans tous leurs refuges ces flottilles éparses ; d'un autre côté, Pompée eut le bon esprit de montrer de l'humanité (1). Il assigna des terres dans la Cilicie et dans l'Achaïe à tous ceux qui se rendirent, et peupla les villes de Malles, d'Adana, d'Épiphania et de Pompéiopolis, qu'il bâtit sur les ruines de Soles. La guerre fut terminée en moins de deux mois ; un grand nombre d'esclaves, qui proclamèrent les louanges de leur sauveur, recouvrèrent la liberté ; tous les citoyens qui avaient été forcés de fuir rentrèrent dans leur patrie, et la sécurité fut rendue à toutes les côtes.

Crète.

La Crète avait toujours secondé les Romains dans leurs guerres sur mer comme sur terre, mais surtout en leur fournissant des archers et des frondeurs contre Antiochus et les Gaulois. Les Romains l'admirent à leur alliance par l'entremise d'Eumène ; puis, avec leur déloyauté habituelle, ils lui reprochèrent d'avoir favorisé d'abord Mithridate, et plus tard les pirates. Le véritable motif, c'est qu'il convenait aux Romains de l'assujettir ; elle eut beau députer pour se justifier ou s'excuser, il fut démontré dans le sénat qu'on ne pourrait jamais purger les mers des pirates tant que la Crète ne serait pas réduite en province, et la guerre fut décrétée. Cécilius Métellus débarqua sans obstacle dans la patrie de Jupiter, et se rendit bientôt maître de Cydonie et de Lycta ; l'île entière était soumise, lorsque les habitants, irrités de ses traitements sévères, invoquèrent l'appui de Pompée. Celui-ci, toujours prêt à s'approprier la gloire de ses rivaux, déclara que la Crète faisait partie de la province qui lui était échue ; que Métellus usurpait le titre de général, et n'avait pas le droit de traiter. Octave, son lieutenant, envoyé par lui sur les lieux, alla jusqu'à se joindre aux pirates pour entraver les opérations de Métellus ; mais ce général, sans s'en inquiéter, acheva la conquête, et réduisit l'île en province. Cependant, tout l'éclat de cette expédition rejaillit encore sur Pompée ; en effet, selon ses admirateurs, pour « une guerre interminable, qui embrassait un grand espace et « pesait sur toutes les nations, il fit ses préparatifs sur la fin de

66.

(1) « Il ne se détourna pas du chemin qu'il s'était tracé pour courir au butin ; le libertinage ne l'entraîna point aux voluptés, ni la nature aux jouissances, ni la renommée du pays au désir de le connaître, ni même la fatigue au repos. Bien plus, les tableaux, les statues et les autres ornements des villes grecques, que quelques hommes espéraient bien ravir, il ne voulut pas même les voir. Aussi pensait-on partout non que Pompée fût envoyé d'ici, mais qu'il était tombé du ciel ; et l'on commençait à croire qu'il y avait eu autrefois à Rome des hommes d'un désintéressement pareil, ce qui jusqu'alors avait paru incroyable aux étrangers. » Cicéron, *Pro lege Manilia*, 14.

« Phiver, commença ses opérations dans les premiers jours du printemps, et termina l'entreprise au milieu de l'été (1). »

+ Pompée, vainqueur en Europe, en Asie, sur les mers, eut le plus magnifique triomphe que l'on eût encore vu. Ce ne fut pas assez d'une procession de deux jours pour faire passer sous les regards du peuple les dépouilles et les noms des vaincus : le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Médie, la Colchide, l'Ibérie, l'Albanie, la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie, la Phénicie, la Palestine, la Judée, l'Arabie, les pirates; plus de mille places fortes et près de neuf cents villes prises; huit cents navires de course capturés, trente-neuf villes repeuplées; les revenus publics portés de cinquante millions de drachmes à près de quatre-vingt-deux; vingt mille talents versés au trésor, sans compter mille cinq cents drachmes distribuées à chacun de ses soldats, tels étaient les trophées étalés par Pompée. Derrière son char marchaient, outre les otages albanais et ceux du roi de Comagène, trois cent vingt-quatre prisonniers de marque, entre autres le chef des pirates, le fils de Tigrane avec sa mère, sa femme et sa fille; Aristobule II, roi des Hébreux; la sœur de Mithridate avec cinq filles et plusieurs femmes scythes. Au lieu de faire égorger tous ces malheureux, selon l'usage romain, il les renvoya dans leur pays, à l'exception d'Aristobule et de Tigrane. Aussi, toutes les bouches répétaient-elles ses louanges, et le titre de Grand lui fut confirmé d'une voix unanime, bien qu'il le dût à la fortune plutôt qu'à lui-même; il ne devait pas même savoir le conserver (2).

Triomphe de
Pompée.
62.

CHAPITRE XI.

POMPÉE, LES CHEVALIERS, VERRÈS, CATON, CRASSUS, CÉSAR.

L'autorité conférée à Pompée par la loi Gabinia dépassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les patriciens avaient donc raison de

(1) CICÉRON, *Pro lege Manilia*.

(2) L'inscription placée par Pompée dans le temple de Minerve, qu'il fit élever au champ de Mars, est remarquable par son élégance. Elle nous a été conservée par PLINÉ, *Hist. nat.*, VII, 27 : CNEIUS POMPEIUS MAGNUS IMPERATOR, BELLO TRIGINTA ANNORUM CONFECTO, FUSIS, FUGGATIS, OCCISIS, IN DEDITIONEM ACCEPTIS HOMINUM CENTIES VICIES SEMEL, CENTENIS OCTOGINTA TRIBUS MILLIBUS; DEPRESSIS AUT CAPTIS NAVIBUS SEPTINGENTIS QUADRAGINTA SEX; OPTIDIS, CASTELLIS MILLE QUINGENTI VIGINTIS OCTO IN FIDEM RECEPTIS; TERRIS A MÆOTI LACU AD RUBRUM MARE SUBACTIS, VOTUM MERITO MINERVÆ.

s'écrier que c'était faire de la république une monarchie, et que Sylla lui-même, avec ses violences, avait poussé moins loin ses usurpations. Catulus, voyant qu'on ne l'écoutait pas, prononça ces paroles : *Fuyons, pères conscrits ; retirons-nous, comme firent nos pères, sur quelque montagne ou sur des rochers, où nous pourrions trouver un asile contre la servitude qui nous menace.*

En effet, le pouvoir public avait été partagé jusqu'alors entre plusieurs magistrats, dont l'un faisait obstacle à l'autre ; ce qui empêchait les abus, ou rendait du moins le concert difficile. Cette sage précaution était désormais détruite par les commissions extraordinaires ; or dès que, dans les grands périls, on ne crut pouvoir sauver la république qu'en confiant à un seul homme une autorité sans limites, la liberté ne subsista plus que de nom. Pompée dissimulait son ambition ; quand il se vit appelé à combattre Mithridate, il s'écria : *Quoi ! jamais un instant de repos ! je ne pourrai donc jamais vivre tranquille près de ma femme ! Heureux qui passe ses jours dans l'obscurité !* Puis, lorsque tous craignaient qu'il n'imitât Sylla (1) et ne dirigeât contre la république l'armée levée avec l'argent de la république, il la licencia, traversa l'Italie en simple particulier, partout accueilli avec des démonstrations de joie incroyables, et entouré jusqu'à Rome d'un cortège toujours croissant ; mais, s'il avait la vanité d'être chef de parti, et s'il eût pu facilement arriver à la tyrannie après avoir rendu aussi précaire l'existence de la république, il manqua de résolution ou d'habileté.

Il s'était d'abord détaché des chevaliers et de la cause italienne, pour se ranger du côté des nobles, ce qui le fit haïr des uns comme un déserteur et mépriser des autres. Sylla, pour se l'attacher, flatta sa vanité ; mais il ne fit pas même mention de lui dans son testament, où il n'oublia aucun de ses amis. Pompée resta fidèle au parti aristocratique jusqu'à l'instant où, voyant que celui des vétérans de Sylla s'effaçait, tandis que la cause des chevaliers et de la plèbe reprenait vigueur, il revint à elle et s'en fit le principal appui.

Sylla avait à peine fermé les yeux, que les tribuns s'efforcèrent de recouvrer l'autorité qu'ils avaient perdue ; puis, lorsque la guerre des pirates eut causé une disette dans Rome, le consul Aurélius Cotta proposa, comme remède aux maux présents, de

76.

(1) Cléon écrivait à Atticus (IX, 10) : *Hoc turpe Cneius noster biennio ante cogitavit ; ita syllaturit animus ejus et proscripturit.* Et dans une autre lettre (IX, 7) : *Mirandum in ro'um Cneius noster Syllani regni similitudinem concupivit : εὐδὼς σοὶ λέγω, nihil unquam minus obscure tulit.*

rendre aux tribuns leur ancien pouvoir, et il fit décréter qu'ils pourraient à l'avenir posséder les premières charges de la république. Afin de compléter l'œuvre, Pompée proposa de restituer à la plèbe l'élection de ses tribuns, de rétablir les comices par tribus et d'enlever les jugements aux sénateurs; mais, pour réaliser ce dernier projet, il fallait prouver au peuple combien les provinces souffraient de la tyrannie depuis que les sénateurs étaient les seuls juges de leurs propres méfaits, et trouver un gouverneur des plus iniques à faire poursuivre par un accusateur éloquent : deux hommes, Verrès et Marcus Tullius Cicéron, se rencontrèrent à point pour servir les vues de Pompée.

Cicéron, natif d'Arpinum et chevalier, joignait à une façon de merveilleuse une souplesse de talent extraordinaire (1). Il composa d'abord un poème en l'honneur de Marius, son compatriote, et qui lui aurait valu la réputation de poète distingué, s'il ne fût devenu le premier des orateurs. Formé d'abord par des rhéteurs et des sophistes grecs, Cicéron apprit ensuite tous les secrets de la jurisprudence sous Lucius Licinius Crassus, grand partisan des prérogatives du sénat; loin d'arborer un drapeau, il cacha sa manière de penser, et se tint dans ce juste milieu qui fait avancer, mais n'élève point aux grades supérieurs. Il défendit Roscius Amérinus, qu'un affranchi de Sylla voulait faire condamner pour s'approprier ses dépouilles. Tullius ne courait sans doute aucun danger dans cette plaidoirie, où il flattait avec mesure le dictateur, dont l'attention, disait-il, distraite par des occupations trop nombreuses, ne pouvait empêcher les prévarications de quelques serviteurs infidèles; mais on lui sut gré, jeune comme il était, d'élever la voix en faveur de l'humanité, qui trouvait rare-

Cicéron.
100.

(1) C. MIDLETON trace dans la *Vie de Cicéron* (Dublin, 1741, in-8°), l'histoire de ce temps; mais il est partial à l'excès pour son héros. Avant lui, FRANCESCO FABRICIO avait écrit l'ouvrage intitulé *Sebastiani Corradi quasura et M. T. Ciceronis historia*, dans lequel il embrasse, en très-bon latin, la défense de l'arpinate contre Dion et Plutarque. Il fatigue néanmoins par une allégorie perpétuelle, alors à la mode, supposant qu'un questeur présente comme monnaie de bon aloi les actions de Cicéron, en opposition à la fausse monnaie des historiens grecs. On ne saurait mieux étudier cette époque que dans les lettres de Cicéron, dans l'ordre surtout où elles ont été classées et traduites en allemand par C. M. WIELAND, Zurich, 1808, 6 vol.; ou Vienne, 1813, 12 vol. in-12, en latin et en allemand. CH. G. SCHUTZ, professeur à Iéna, a publié la même année un ouvrage important aussi à consulter, sous le titre de : *M. Ciceronis epistolæ ad Atticum, ad Q. fratrem, et quæ vulgo ad familiares dicuntur, temporis ordine dispositæ*, etc. Il a été réimprimé à Milan en 12 vol. in-8°, avec une traduction par Cesari et des éclaircissements.

ment des défenseurs (1). On se plut à l'entendre reprocher leur iniquité à ceux qui s'étaient enrichis par les proscriptions : maintenant, s'écriait-il, possesseurs heureux de maisons de plaisance aux environs de Rome, de palais ornés de vases de Corinthe et de Délos, de trépieds valant une métairie, d'argenterie, d'étoffes, de tableaux, de statues et de marbres, entourés d'une foule de cuisiniers, de boulangers et de porteurs de litière, ils se promènent triomphalement dans le Forum.

Pompée jugea donc que sa popularité et l'éloquence de Cicéron le serviraient à souhait pour frapper l'aristocratie. Le sénateur Verrès, ami de Métellus et des Scipions, avait passé sa jeunesse dans la débauche ; questeur de Carbon dans la guerre civile, il déserta à l'ennemi avec la caisse. Lieutenant de Dolabella, envoyé en Asie pour combattre les pirates, il fit lui-même la course et commit les forfaits les plus atroces. Scaurus, les ayant tous énumérés dans un pamphlet, le lui présenta, en le menaçant de se porter son accusateur, s'il ne lui révélait pas tous les méfaits de Dolabella ; Verrès trahit son chef, et déposa en jugement contre lui.

Epris à Lampsaque de la fille de Philodamus, il ordonne à ses licteurs de la lui amener ; mais les frères et le père de la jeune fille repoussent la violence par la force, et provoquent un soulèvement que les chevaliers et les négociants romains ont beaucoup de peine à apaiser. Peu après, Verrès cite Philodamus à son tribunal, et l'envoie à la mort. Revenu à Rome en qualité de préteur, il siège comme juge, et se laisse gouverner par une courtisane grecque, Chélidone, et par un infâme favori qui trafique des jugements. Qu'attendre d'un pareil homme envoyé en Sicile, avec le titre de proconsul, c'est-à-dire d'arbitre suprême du pays ?

La Sicile.

Cette île, malgré tous les maux qu'elle avait soufferts, était encore la plus florissante des provinces : la première elle avait enseigné aux Romains combien il est beau de commander à d'autres peuples (2) ; servant de point de relâche sur la route d'Afrique, elle avait facilité la conquête de Carthage par les approvisionnements qu'elle fournissait aux consuls ; Scipion, en récompense, lui avait rendu les déponilles enlevées par les Carthaginois dans les guerres précédentes. Rome, qui tirait de grands avantages de son commerce, la regardait comme le grenier de l'Italie ; en effet,

(1) « Tous ceux que vous voyez assister à cette cause pensent qu'il faut porter remède à de telles iniquités : la perversité des temps les empêche d'y remédier eux-mêmes. » *Pro Roscio Amerino*.

(2) Cicéron, *In Verrem*, II.

durant la guerre sociale, outre la fourniture de toiles, de blés et de cuirs, elle avait entretenu, habillé, armé des troupes considérables. Cicéron évalue à trente millions de boisseaux le froment produit annuellement par la Sicile; ce qui représente une valeur de quatre cent cinq millions de francs. Des Siciliens industriels et riches affermaient de vastes domaines, dans lesquels ils employaient avec profit de grands capitaux; on peut se faire une idée de ce que rapportait l'impôt du vingtième sur les objets de commerce dans une île où les ports étaient en si grand nombre, si l'on songe que, du seul port de Syracuse, Verrès, suivant Cicéron; avait, dans l'espace de quelques mois, tiré douze millions de sesterces. Beaucoup de Romains s'étaient enrichis dans cette province fertile et si voisine, qu'elle pouvait être considérée comme un faubourg de Rome; mais l'amitié des forts est funeste. La Sicile avait oublié son ancienne grandeur; elle était tombée dans cet abîme d'oppression où les âmes découragées, avilies, ne trouvant plus même la force de s'indigner et de se plaindre, baissent la main qui les enchaîne (1).

Ce que n'aurait pu faire les guerres des Carthaginois ni celle des esclaves, fut accompli par Verrès. Après s'être assuré la faveur des Siciliens, en faisant égorger tous ceux des soldats de Sertorius qui avaient cherché un refuge dans cette île, il disposa de tout selon son bon plaisir. Sous un tel magistrat, la Sicile ne fut pas plus gouvernée par les lois romaines que par ses institutions nationales; personne ne put sauver le moindre objet de prix, à moins de l'avoir dérobé soigneusement à sa rapacité clairvoyante. Durant trois années les jugements n'eurent pour règle que son caprice; il avait des calomniateurs à gages, et c'était lui qui citait, lui qui instruisait, lui qui prononçait. Des propriétés patrimoniales furent adjugées à des étrangers; des amis dévoués de la république, déclarés ses adversaires; des citoyens romains, mis à la torture ou envoyés au supplice; des criminels, absous à prix d'argent; les personnes les plus honnêtes, poursuivies et condamnées en leur absence; des ports et des places bien fortifiées, ouverts aux pirates.

Verrès en
Sicile.

72-71.

(1) Telle est, selon nous, l'idée que l'on peut déduire raisonnablement des éloges ampoulés de Cicéron : *Sic porro homines nostros diligunt, ut his solis neque publicanus neque negotiator odio sit. Magistratum autem nostrorum injurias ita multorum tulerunt, ut nunquam ante hoc tempus ad aram legum, præsidiumque publico consilio confugerint... Sic a majoribus suis acceperunt, tanta populi Romani in Siculos esse beneficia, ut etiam injurias nostrorum hominum perferendas putarent. In neminem civitates ante (Verrem) testimonium publice dixerunt; hunc denique ipsum pertulissent, si, etc., etc. (in Verrem, II.)*

Des officiers, dont les troupes s'étaient laissé vaincre parce que Verrès ne leur payait pas leur solde, subirent la mort, et des flottes entières, d'une grande utilité pour la défense des côtes, furent perdues ou vendues honteusement. Nous ne disons rien des violences dont les malheureux Siciliens ne pouvaient sauver leurs femmes et leurs filles.

Sans parler de l'ignorance grossière de Mummius, jamais les Romains n'eurent pour les arts un véritable amour ni un goût éclairé; Cicéron lui-même croit devoir s'excuser de l'estime qu'il fait des ouvrages de peinture et de sculpture (1); cependant le prix énorme qu'en donnaient les amateurs, et le déplaisir que témoignaient les villes grecques vaincues en se les voyant ravir, leur avaient appris à les apprécier et à les considérer comme un trophée glorieux pour la ville, comme un ornement dans les palais. Lorsque Pison était proconsul dans l'Achaïe (nous passons sur les exactions, les actes de tyrannie et de libertinage auxquels des vierges et des matrones ne purent se soustraire qu'en se jetant dans des puits), il dépouilla Byzance des nombreuses statues qu'elle avait conservées religieusement au milieu des plus grands périls de la guerre contre Mithridate; il n'y eut pas un temple dans la Grèce, pas un bois sacré dont il n'enlevât les simulacres et les ornements (2).

La Sicile, grecque elle-même, ancienne résidence de souverains puissants, florissante par le commerce et mère d'artistes illustres, était surtout riche en chefs-d'œuvre. Verrès n'eut garde de laisser échapper l'occasion de se procurer une galerie des plus magnifiques. Avant son arrivée, il avait eu la précaution de s'informer des villes où se trouvaient les morceaux les plus estimés; dès lors, au moyen de prix qu'il fixait lui-même, mais le plus souvent par la fraude et la violence, il en dépouilla le pays. « J'affirme, dit Cicéron, que dans toute cette opulente et ancienne province, où « sont tant de villes, tant de familles, tant de richesses, il n'est « pas un vase d'argent, de Corinthe ou de Délos, pas une pierre « précieuse, pas un ouvrage d'or ou d'ivoire, une statuette de « bronze, de marbre ou d'autre matière, pas un tableau sur bois « ou sur toile, qu'il n'ait examiné, sauf à s'approprier ce qui lui « convenait. » Il proteste que ce n'est point de sa part une amplifica-

(1) *Dicit aliquis : Quid ? Tu ista permagno aestimas ! Ego vero ad meam rationem usumque non aestimo : verumtamen a vobis id arbitror spectari oportere, quanti hæc eorum judicio qui studiosi sunt harum rerum, aestimantur, quanti venire soleant, etc. (In Verrem, IV.)*

(2) CICÉRON, *de Provinciis consularibus*, 4.

tion oratoire, un expédient pour aggraver l'accusation; mais qu'il exprime les faits dans toute la précision des termes. Une partie de son accusation contre Verrès roule sur les ouvrages d'art enlevés par ce proconsul, et ce n'est pas la moins intéressante à lire, en ce qu'elle fait connaître la multitude des chefs-d'œuvre (1) qui passèrent de l'île ainsi dépouillée dans la galerie de Verrès, et les moyens qu'il mit en œuvre pour s'en emparer.

Un jour, ayant remarqué sur une lettre l'empreinte d'un beau cachet, il envoya chercher le propriétaire et se fit donner l'anneau. Antiochus, fils du roi de Syrie, s'était proposé, en venant à Rome pour solliciter la bienveillance du sénat, de faire don à Jupiter Capitolin d'un candélabre digne, par le travail et la richesse, de la magnificence du donateur et du lieu qui devait le recevoir. Le prince, après avoir débarqué en Sicile, est invité à souper par Verrès, qui étale dans la salle du festin tous ses admirables vases d'argent et une pompe vraiment royale. Antiochus invite à son tour le prêteur, et déploie à ses yeux les richesses asiatiques qu'il traîne à sa suite, des vases, des métaux du plus grand prix, une vaste coupe d'une seule pierre précieuse, une aiguière à anse d'or. Verrès s'extasie à l'aspect de si beaux ouvrages, et ne tarit pas en éloges; puis, de retour chez lui, il envoie prier le roi de les lui prêter, afin de les montrer à ses orfèvres. Antiochus se rend à ce désir sans le moindre soupçon, et lui confie jusqu'à ce magnifique candélabre qu'il conservait si précieusement; mais, quand il est question de restituer, Verrès diffère de jour en jour et finit par lui demander effrontément en don les objets qui lui avaient été prêtés. D'abord, le prince refuse, puis se décide à ne réclamer que le candélabre destiné au peuple romain, faisant le sacrifice de tout le reste; mais Verrès, sous un prétexte frivole, lui enjoint de sortir de la province avant la nuit.

Il y avait à Ségeste une Diane non moins remarquable par la beauté du travail que vénérée des habitants. Les Carthaginois s'en étaient jadis emparés; mais Publius Scipion l'avait rendue à la ville. Verrès la trouve à son goût, la demande et ne peut l'obtenir; pour se venger de ce refus, il vexe les habitants et les magistrats, au point d'empêcher l'approvisionnement des marchés. Il fallut donc, afin d'éviter de plus grands maux, lui permettre d'enlever la statue

(1) Dans le nombre étaient un Apollon et un Hercule de Myron, un Cupidon de Praxitèle; et Syracuse (dit l'orateur dans son exagération) perdit alors plus de statues qu'elle n'avait eu à regretter d'hommes lors du siège de Métellus. III, 9, 10. Voy., dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, une dissertation de Fraugier, intitulée *la Galerie de Verrès*.

de la déesse; néanmoins, telle était la dévotion qu'on avait pour cette image, qu'il ne se trouva personne à Séste, homme libre ou esclave, citoyen ou étranger, pour oser y porter la main. Verrès fit donc venir du cap Lilybée des ouvriers étrangers, qui la transportèrent pour un prix convenu. Il serait impossible de dire l'indignation des hommes, les lamentations des femmes, qui, répandant sur la statue des huiles odorantes et la couvrant de couronnes, l'escortèrent, au milieu des parfums, jusqu'aux limites de leur territoire; puis, comme les citoyens ne cessaient de se plaindre de ce que le piédestal, sur lequel était inscrite le nom de P. Scipion, fût seul resté dans leurs murs, Verrès donne ordre de l'enlever également.

L'île entière considérait comme plus sacrée encore la Cérès d'Enna, magnifique symbole de la civilisation répandue par l'agriculture, et dont les aventures, selon les traditions, avaient eu cette contrée pour théâtre. Sa statue, en marbre, n'échappa point à la convoitise du préteur; les Siciliens s'en montrèrent plus irrités qu'ils ne l'avaient été par les spoliations arbitraires, les jugements iniques, les adultères et les violences.

Ce Verrès osa substituer une fête en son honneur à celle que l'on célébrait en commémoration de la prise de Syracuse par Métellus : infortunée Sicile, réduite à fêter ou son vainqueur ou son spoliateur!

Ce qui, plus que tout le reste, excita l'indignation à Rome, ce fut d'apprendre qu'il avait osé faire battre de verges un citoyen. *Un citoyen romain, s'écriait Cicéron, a été battu dans le forum de Messine, sans que ce malheureux fit entendre, au milieu des douleurs et des coups, un seul gémissement, ni d'autres paroles que celles-ci : Je suis citoyen, romain!* Tous frémissent d'horreur au récit d'un fait si odieux, sans songer aux milliers de malheureux entassés dans les ergastules, fustigés jusqu'à la mort, selon le caprice des maîtres ou des gardiens; mais les esclaves, hommes tout au plus, n'étaient pas citoyens.

Voilà ce qu'un préteur, dans l'espace de trois années, osa faire aux portes de Rome. Personne n'ignorait ses excès criminels, et personne ne l'accusait. Verrès expédiait tous les ans à Rome deux navires chargés de butin, et il se vantait hautement d'avoir tant volé, qu'on ne pouvait plus le condamner. Les Siciliens, qui n'osaient s'adresser directement au sénat pour obtenir justice, réclamèrent l'appui de Cicéron; cependant, même après que l'accusation fut intentée, préteurs, licteurs menaçaient ceux qui venaient se plaindre, et empêchaient les témoins de déposer. Malgré ces obstacles, et

quoique Verrès fût protégé par des personnages considérables, défendu par le fameux Hortensius et par la toute-puissance de Porcius Cicéron osa se charger de l'accuser; cédant aux instances des Syracusains et des habitants de Messine, il ne recueillit des témoignages, et, bien que Verrès mit tout en œuvre pour retarder le jugement, il présenta l'acte d'accusation. Dans les diverses phases du procès, il déploya toute la puissance et tout le prestige de son éloquence. Les sénateurs, dans l'espoir d'éviter les scandaleuses révélations du Forum, se hâtèrent de condamner Verrès à l'exil et à restituer aux Siciliens quarante-cinq millions de sesterces, la moitié à peine de ce qu'il leur avait volé.

Mais les discours de Cicéron circulèrent manuscrits; ils sont restés comme un témoignage des excès de l'aristocratie romaine et pour justifier la haine que lui portaient les provinces. Quelque bien appuyé que fût Cicéron, on doit lui tenir compte de la franchise avec laquelle il révéla une foule de prévarications et démasqua les nobles qui avaient prêté la main aux crimes de Verrès; entre autres, ce Néron qui condamna à mort un père coupable d'avoir défendu contre Verrès l'honneur de sa fille. Toute la noblesse fut donc frappée du même coup, et l'on vit le danger de laisser les sénateurs en possession des jugements.

Cicéron n'avait pas dissimulé au sénat qu'il était nécessaire de frapper Verrès d'un châtiment sévère, afin de prouver qu'il ne se laissait pas diriger uniquement par la faveur et la brigue, et qu'il savait aussi condamner un homme perdu de crimes. Après avoir rappelé que Q. Catulus avait dit, peu auparavant, que les pères conscris s'acquittaient mal et avec iniquité des fonctions judiciaires, il ajouta que, s'ils les avaient exercées à la satisfaction du peuple romain, on n'eût pas regretté les jugements tribunitiens; enfin, il cita Pompée lui-même qui ayant manifesté, après avoir été nommé consul, l'intention de rétablir la juridiction des tribuns, avait obtenu des applaudissements unanimes (1). Mais l'avis ne fut pas écouté, et le parti démocratique, dont Pompée était l'idole par ses victoires, son caractère et sa popularité, prit de nouvelles forces.

Au lieu d'imiter, au milieu de ses triomphes, le luxe fastueux que l'on voyait afficher à Lucullus et aux autres généraux ou magistrats revenus de l'Asie, Pompée affectait, au contraire, du mépris pour leur conduite, tout en laissant ses amis étaler insolemment des richesses mal acquises. Touché de pitié pour le sort

l'irrédominance
des chevaliers,

(1) *In Verrem*, I.

d'Athènes, il donna cinquante talents destinés à sa reconstruction, et fit distribuer aux philosophes de Rhodes, où il s'était arrêté pour les entendre discuter, un talent par tête. Lors de l'ouverture solennelle de son théâtre, il offrit au peuple le spectacle de combats dans lesquels des éléphants furent mis aux prises, et où périrent cinq cents lions : moyens infaillibles pour se procurer les bonnes grâces du peuple, qui allait jusqu'à s'apitoyer sur les chagrins que lui causait l'inconduite de Mucia, sa femme, qu'il se vit contraint de répudier. Son nom fut porté aux nues quand il rétablit les comices par tribus ; cette mesure rendait au peuple un droit qu'il confond trop souvent avec la liberté, celui de pouvoir la vendre.

Dès ce moment, sa médiocrité, soutenue par les soldats qu'il avait rendus victorieux, par les chevaliers à cause de leurs espérances, par le peuple ébloui de ses largesses, passa pour du génie, et tous s'inclinèrent devant sa grandeur. Avec cet appui, il put obtenir que l'élection des tribuns fût rendue au peuple, et que les sénateurs partageassent avec les chevaliers les jugements civils, réforme qui détruisit entièrement l'ouvrage de Sylla. La censure même, qu'on avait suspendue durant les guerres civiles, fut rétablie, et l'inspection des nouveaux censeurs amena la radiation de soixante-quatre sénateurs.

Caton
d'Utique.

Ce fut à cette époque que Porcius Caton prit à tâche de jeter le blâme à son siècle, de faire revivre le passé, et de substituer la loi à l'humanité. Descendant de Caton l'Ancien, sévère comme lui, il avait retrempe son inflexibilité patricienne dans les doctrines stoïques qu'il avait apprises d'Antipater de Tyr ; dans son enfance, il montra un caractère dur et obstiné, apprenait difficilement, mais n'oubliait rien de qu'il avait une fois appris. Il eut le bonheur d'avoir pour maître Sarpédon, qui répondait aux questions continuelles de son élève avec une patience que rien ne lassait. Un jour, en se rendant chez Sylla, il vit emporter de la maison du dictateur des têtes d'hommes éminents, et il demanda à son maître pourquoi personne ne tuait un pareil tyran ; sur sa réponse, que Sylla était encore plus redouté que haï : *Que ne me donnes-tu pas une épée, reprit-il, pour que je délivre la patrie ?*

Les ambassadeurs des alliés italiens s'étant présentés chez Drusus, prièrent Caton, qui demeurait alors chez son oncle, d'intercéder auprès de lui en leur faveur ; mais il ne répondit pas. Ils insistèrent ; même silence. Ils le menacèrent alors de le jeter par la fenêtre, et l'y tinrent même suspendu. Sa fermeté n'en fut point ébranlée : *Il est heureux, dirent alors les ambassadeurs, que ce ne*

soit encore qu'un enfant ; sans quoi notre demande ne serait certainement pas exaucée.

C'était un de ces hommes aux proportions antiques , qui apparaissent dans l'histoire , au milieu de leurs concitoyens , comme une ancienne colonnade parmi d'élégantes maisons de plaisance. Il aimait tant son frère Cépion , qu'à l'âge de vingt ans il n'avait jamais sans l'avoir avec lui , ni soupé , ni voyagé , ni fait de promenade sur la place publique. Il étudiait l'éloquence , mais sans songer à en faire étalage ; quand on lui disait que les citoyens blâmaient son silence , il répondait : *Il me suffit qu'ils ne blâment pas ma manière de vivre ; d'autres fois : Je commencerai à parler quand je saurai dire des choses qui méritent d'être écoutées.*

La futilité des reproches qu'on lui faisait prouve combien il était au-dessus de la corruption générale ; le peuple en rendit témoignage lors des jeux Floraux , lorsqu'il attendit , pour demander une danse obscène , que Caton se fût retiré. Le tribun Clodius , cet homme sans mœurs , qui voulait bannir de Rome tout sentiment honnête , saisit un prétexte pour envoyer Caton dans l'île de Chypre comme le seul citoyen dont l'intégrité le gênât ; on disait aussi proverbialement : *Je ne le croirais pas , quand même Caton le dirait.*

Appelé à la questure , il fit d'une charge qui avant lui n'était qu'un titre aux dilapidations , une magistrature honorable ; il acquitta les dettes du trésor envers les particuliers , mais exigea jusqu'à la dernière obole le paiement de celles des particuliers envers le trésor. Ayant trouvé les quittances données aux sicaires et aux espions du temps de Sylla , il les dénonça et les contraignit à rapporter l'argent reçu pour leurs méfaits. Le roi galate Déjotarus lui offrit des présents considérables pour qu'il se chargeât de la tutelle de ses fils ; mais il la refusa , et ne voulut pas que ses amis l'acceptassent. Imitant avec ostentation les anciens usages , il allait à pied , tandis que sa suite venait derrière lui à cheval. Il accostait le premier venu pour s'entretenir familièrement avec lui ; on le voyait même , dans sa préture , traverser la place en simple tunique , nu-pieds comme un esclave , et siéger sur son tribunal. Toujours et partout d'une implacable sévérité , il reprenait indistinctement tout le monde , même sur les choses d'une importance minime.

Cicéron se plaint plus d'une fois de son inflexible austérité , en disant qu'il avait pris l'habitude de s'exprimer comme s'il eût vécu dans la république de Platon , non au milieu de la populace de Rome ; il le tourna même en ridicule dans son discours pour Mu-

réna (1); mais Caton, après l'avoir entendu, se contenta de dire :
Nous avons là un consul bien facétieux!

Il était assidu au sénat, et remplissait ses fonctions exactement,

(1) Cléon dans cette harangue, lui reproche sa sévérité stoïque; et bien que l'orateur manque de sincérité, comme il lui arrive trop souvent, il est bon de rapporter ses paroles, pour montrer l'opinion vulgaire sur les stoiciens.

« La nature t'a formé, ô Caton, à l'honnêteté, à la gravité, à la tempérance, à la grandeur d'âme, à la justice, pour exceller dans toutes les vertus. Tu joins à cela une doctrine, non pas douce et modérée, mais à mon avis, tant soit peu plus froide et plus âpre que ne le comporte la vérité ou la nature. Comme je ne parle pas devant une multitude ignorante ni dans une réunion de gens grossiers, je m'expliquerai avec quelque liberté sur les penchants que la nature a mis en nous; vous les connaissez comme moi, et ils ne vous sont pas moins chers qu'à moi-même. Sachez, ô juges, que les nobles et divines qualités que vous admirez dans Caton lui appartiennent en propre; celles que parfois nous reprenons en lui, il les tient non de lui-même, mais de l'école. Il a existé jadis un certain Zénon, homme d'un grand esprit, dont les sectateurs se nomment stoiciens. Voici quels sont leurs préceptes et leurs opinions. Le sage ne doit jamais se laisser émouvoir, il ne doit pardonner à aucun tort; la miséricorde ne convient qu'à l'étranger ou au fou; il ne sied pas à l'homme de se laisser apaiser. Les sages seuls sont beaux, quelles que soient leurs difformités; riches, quelle que soit leur pauvreté; réduits en servitude, ils sont rois dans l'esclavage. Nous autres, qui ne sommes pas des sages, nous sommes, selon eux, des fugitifs, des exilés, des insensés. Toutes les fautes sont égales; tout manquement est un odieux forfait, et celui qui égorge un poulet est aussi coupable que celui qui tue son père. Le sage ne se règle point sur l'opinion, ne se repent de rien, ne se trompe sur rien, ne change jamais d'avis.

« Séduit par les ouvrages de savants écrivains, Caton, ce citoyen d'un esprit si distingué, a embrassé ces doctrines, non comme sujet de discussion, ainsi que d'autres le font, mais comme règle de sa vie. Les publicains réclament-ils quelque chose, il a bien soin que l'amitié n'y soit d'aucun poids. Des infortunés, des misérables se présentent-ils en suppliant, tu serais un scélérat, un monstre d'iniquité, si tu cédais à la compassion. Quelqu'un s'avoue-t-il coupable et implore-t-il son pardon, ce serait un crime que de le lui accorder. — Mais la faute fut légère? — Tous les délits sont égaux. — L'erreur est moins dans le fait que dans l'opinion? — Le sage n'a pas d'opinion. — Vous êtes-vous trompé sur quelque point, il pense que vous parlez avec malice. — Telles sont les conséquences de cette doctrine. Il prétend qu'il est d'un méchant homme de débiter des mensonges, honteux de changer d'avis; que c'est un tort de céder, un crime de s'attendrir.

Ceux, au contraire, qui partagent notre manière de voir (car je vous avouerai que dans ma jeunesse, me défiant de mon esprit, j'ai cherché les secours de la doctrine), ceux-là, dis-je, disciples modérés de Platon et d'Aristote, affirment que la grâce à quelque valeur auprès du sage; que c'est le propre d'un homme de bien de s'apitoyer; qu'il y a différentes classes de délits, et que les peines doivent être différentes; que l'homme le plus ferme ne doit pas exclure le pardon; que le sage lui-même a une opinion sur ce qu'il ne sait pas avec certitude; qu'il s'irrite parfois, se laisse toucher et fléchir; il revient sur ce qu'il a erré; parfois il modifie son opinion, parce que la véritable vertu doit éviter l'exagération et rester dans un certain milieu.

sans pour cela négliger les affaires de ses clients; sollicitant le consulat, il ne voulut pas se livrer aux brigues ordinaires, et se vit repoussé. Cicéron l'en blâma, lui reprochant; alors que la république avait si grand besoin d'un homme comme lui, de ne pas avoir fait assez d'efforts pour arriver à un poste dans lequel il aurait pu la servir utilement.

Une fois, comme il sortait de la ville, il rencontra Métellus Népos, homme déconsidéré et vendu à Pompée, qui accourait pour briguer une charge. Caton revint aussitôt sur ses pas pour demander le tribunat, et jura qu'il se ferait l'accusateur de quiconque donnerait un denier pour acheter des votes. Il fit tellement honte à Clodius, que cet homme souillé de crimes sortit de Rome; comme Cicéron le remerciait de ce service : *Remercies-en la cité*, dit-il, *car je n'agis que dans son intérêt.*

Il avait pourtant son côté faible : blessé de s'être vu préférer Métellus par celle qu'il désirait épouser, Caton le poursuivit de satires virulentes; il céda à un ami, pour l'obliger, Marcia sa femme, et la reprit lorsqu'elle fut devenue riche. C'est ainsi que, chez les anciens, les vertus étaient vacillantes et ne brillaient que par éclairs. En outre, son engouement pour le passé ne lui permettait pas de voir les améliorations dont le présent était susceptible; du reste, bien qu'il s'obstinât à faire rétrograder l'humanité, il réussit quelque temps à suspendre le mouvement qui pouvait la bouleverser.

Crassus était d'un caractère tout opposé. D'abord, il favorisa Marius; mais lorsque ses parents tombèrent les victimes de ce général, il abandonna son parti pour se donner tout entier à Sylla, à qui son dévouement fut loin d'être inutile; il voyait pourtant de mauvais œil la prédilection que le dictateur semblait montrer pour Pompée. Les biens confisqués dont il s'était rendu acquéreur durant les proscriptions avaient porté sa fortune de trois cents à sept mille talents (trente-neuf millions); il fallait, selon lui, pour être en droit de se dire riche, pouvoir entretenir une armée à ses frais. Il avait chez lui cinq cents esclaves; architectes et maçons; après des incendies ou des démolitions (les uns et les autres étaient fréquents à cette époque), il achetait les terrains, baïssait, et achetait pour revendre. Il louait aussi à un prix élevé ses autres esclaves, comme écrivains; banquiers, économes,

Crassus.

« Qu'il le hasard comme la nature elle-même, ô Caton, l'avait dirigé vers des maîtres de cette sorte, tu n'en serais pas meilleur sans doute, ni plus fort, ni plus modéré, ni plus juste; cela ne serait pas possible; mais tu aurais un peu plus de propension à la mansuétude. » (*Pro L. Murena.*)

cultivateurs; voyant qu'il ne pouvait rivaliser avec Pompée en succès militaires, il chercha à se faire autrement des amis. Excellent orateur, il se tenait prêt à défendre toutes les causes; lorsque Marc-Antoine, Hortensius, César, Cicéron, gardaient le silence, il se levait et prenait la parole. Grâce à son éloquence, qu'il mettait à la disposition de quiconque avait besoin d'un avocat, il augmentait beaucoup son crédit. Sa maison était toujours ouverte à ses amis, qu'il traitait avec une frugalité de bon goût et une politesse enjouée. S'ils avaient besoin de suffrages pour arriver aux charges, il les aidait de son influence; il prêtait de l'argent sans intérêt; mais, au jour convenu, il réclamait le paiement avec une rigoureuse exactitude.

Il est vrai qu'à travers l'éclat qui l'entourait, perceait quelque chose de mesquin, et qui décelait le parvenu; comme il se plaisait beaucoup à la conversation du Grec Alexandre, il l'emmenait avec lui à la campagne, et lui prêtait pour le voyage un chapeau qu'il lui reprenait au retour.

Quoi qu'il en soit, il s'était formé un parti puissant dans un pays où tout se vendait. Durant la guerre des esclaves, beaucoup de citoyens l'accompagnèrent par attachement; or, comme il n'était ni un ami constant ni un ennemi irréconciliable, il faisait pencher la balance du côté où il se rangeait.

César.
100.

Tous ces personnages étaient dépassés de bien loin par Jules César, un des plus grands hommes de l'antiquité. Il se vantait de descendre de Vénus et d'Ancus Martius, des dieux et d'un roi, origine qui lui permettait d'aspirer à tout sans témérité. Débauché, audacieux, aimé des femmes, coureur d'aventures comme tous les jeunes patriciens de son temps, plus prodigue qu'eux tous, il vendait ou empruntait pour donner et se faire des amis; cette prodigalité alla si loin, qu'avant d'avoir obtenu aucune charge, il devait mille trois cents talents (sept millions). Il s'enveloppait avec une négligence affectée dans sa toge mal attachée; bien qu'il fût affligé d'une maladie nerveuse, sa taille souple et vigoureuse, son œil d'aigle, sa hauteur naturelle, révélaient l'homme capable de fortes résolutions et d'actes énergiques. A l'âge de dix-sept ans, il osa désobéir à Sylla, qui voulait lui faire répudier sa femme; ce qui lui valut d'être proscrit par le dictateur, qui finit cependant par accorder sa grâce aux supplications de la noblesse et des vestales elles-mêmes, en leur disant : *Dans cet enfant mal accoutré, j'entrevois plusieurs Marius*. Son coup d'œil exercé lui faisait deviner le coup décisif que César devait porter à l'aristocratie.

Soit que César dédaignât le pardon, ou qu'il s'en défiât, il se réfugia en Asie jusqu'à ce que l'orage fût passé. Tombé dans les mains des pirates, loin de se montrer effrayé, il les maltraitait et les menaçait, comme s'il eût été leur chef, non leur prisonnier. Ils avaient fixé sa rançon à vingt talents : *C'est trop peu*, leur dit-il ; *vous en aurez cinquante, mais une fois libre, je vous ferai mettre en croix.* Et il leur tint parole.

De retour à Rome, il se déclara l'adversaire des partisans de Sylla ; pour son début, il accusa de concussion Cornélius Dolabella, ex-gouverneur de la Macédoine, personnage consulaire et triomphateur. Dolabella avait assez pillé pour trouver des défenseurs. Q. Hortensius et C. Aurélius Cotta, orateurs des plus célèbres, lui prêtèrent l'appui de leur parole ; mais les hommes instruits admirèrent l'esprit du jeune César, dont une éducation soignée avait développé les heureuses qualités. Le peuple applaudit au courage avec lequel il soutenait la cause de la justice et les Grecs opprimés contre les magistrats romains ; c'est ainsi qu'il s'annonça comme le défenseur de l'humanité entière contre les fauteurs de la tyrannie privilégiée de Rome.

Une fois entré dans la voie politique, il punit les sicaires de Sylla, sans avoir égard aux ordres qu'ils avaient reçus du dictateur ; il se déclara le protecteur de quiconque était opprimé, et, durant sa questure, il aida les colonies latines à recouvrer les droits dont Sylla les avait dépouillées en partie. Les barbares, les esclaves même étaient l'objet de son attention, et si, comme édile, il offrit en spectacle au peuple trois cents couples de gladiateurs, il ne lui laissa point l'atroce satisfaction de les voir expirer.

Bien que les femmes romaines, révérees dans la famille, ne fussent rien dans la cité, selon l'ancienne constitution ; il rendit des honneurs publics à sa tante Julia, veuve de Marius, et à sa femme Cornélie, et prononça leur éloge funèbre dans le Forum ; il commença, en un mot, à entr'ouvrir les barrières de la cité romaine, que l'empire et le christianisme devaient bientôt renverser, pour admettre l'humanité entière.

Comme édile, il fit réparer la voie Appienne presque entièrement à ses frais ; afin que l'on pût voir commodément les jeux Mégalésiens, il éleva un vaste théâtre en bois, avec sept rangs de sièges, ce qui, joint à la splendeur du spectacle et à la quantité des gladiateurs, lui gagna la faveur du peuple. Dans les funérailles de Julie, il osa exposer aux regards l'effigie de Marius ; puis, se voyant appuyé par la plèbe, il fit relever les statues et les trophées du vainqueur des Cimbres, que l'on retrouva un

matin au Capitole, d'où ils avaient été enlevés sous Sylla. Les amis des arts admiraient le fini de ces ouvrages; le peuple en pleurait de joie; les nobles frémissaient, accusant César d'aspirer à la même puissance que Marius, et Catulus s'écriait en plein sénat : *Ce n'est plus par des voies détournées, mais à ciel ouvert, que César attaque la république.* Cicéron disait : *Je prévois en lui un tyran; mais, quand je le regarde, avec cette coiffure si soignée, se gratter la tête du doigt, je ne saurais croire qu'un pareil homme songe à renverser la république.*

CHAPITRE XII.

SITUATION DE L'ITALIE. — CATILINA.

Mœurs de
l'Italie.

Tels étaient les principaux personnages à côté desquels s'agitait un peuple malheureux. Les funestes exemples d'un pouvoir illimité ne permettaient plus d'apprécier les avantages d'une liberté jalouse, outre qu'ils inspiraient de la hardiesse aux soldats, désormais les instruments dociles des chefs qui, durant des années, les avaient guidés à la victoire. A la suite des guerres civiles et des proscriptions, les biens avaient changé de maîtres, dont les seuls titres étaient l'injustice et l'usurpation. Les expéditions d'Asie introduisirent un luxe corrompeur, que l'on entretint par l'oppression des pauvres et le pillage des provinces. La vénalité des magistratures obligeait les nobles à se grever de dettes pour les obtenir, sauf à s'indemniser comme ils pourraient dans les provinces ou dans les tribunaux.

La plèbe s'était habituée, durant des guerres prolongées, à la licence, au luxe, au vol; revenue chargée de butin, elle avait prodigué son argent avec l'insouciance profusion de gens qui ont acquis sans peine. Retombée ensuite dans son indigence première, elle n'en sentait que plus vivement les privations, enviait les riches, et aspirait après de nouvelles guerres, de nouveaux troubles, incapable tout à la fois de posséder et de souffrir que d'autres possédassent. Le grand nom de Rome, qui avait confondu patriciens et plébéiens dans la gloire commune, perdait son prestige depuis que Marius et Sylla, poussant les citoyens les uns contre les autres, avaient amené chacun à se regarder, non comme membre d'une même république, mais comme l'instrument d'un parti.

Les largesses de Sylla avaient eu pour effet de rendre toute possession incertaine et périlleuse, et ses créatures s'étaient enrichies par les confiscations, par les procès, par l'assassinat (1). Les Italiens, d'abord expulsés des champs paternels, puis réduits à l'extrémité par Sylla, mendiaient sans asile au milieu des domaines qu'ils avaient possédés; dans les montagnes erraient des pâtres qui s'étaient dérobés à leurs maîtres avec leurs troupeaux, et des gladiateurs fugitifs prêts à vendre chèrement leur vie; ceux qui avaient moins de fierté dans l'âme affluaient à Rome pour vendre leur suffrage, et vivre des distributions publiques, en laissant les campagnes sans habitants. Le pays des Volsques, d'où nous avons vu sortir des armées si nombreuses, était désert au temps de Tite-Live; on n'y rencontrait que les esclaves et les garnisons des Romains (2). Il en était de même du territoire des Éques, du Samnium, de la Lucanie, du Bruttium (3).

Et qu'on ne croie pas que l'Italie fût repeuplée par les colonies fondées en si grand nombre. D'abord certains municipes acceptaient ce nom par pure adulation; ou pour ressembler davantage à la métropole (4); mais, en réalité, ils ne recevaient d'elle ni émigrants ni soldats. Lors même que l'on envoyait des habitants au dehors, c'était la lie de Rome; ces misérables, après avoir invoqué la loi agraire, et réclamé des champs, étaient à peine arrivés à leur destination, qu'ils regrettaient l'oisiveté voluptueuse de la cité, où on leur fournissait du pain et des spectacles; ils vendaient à vil prix le terrain qu'on leur avait donné, et retournaient à leur fastueuse misère. Ainsi faisaient les vétérans, auxquels on accordait en récompense de leurs services, non pas une partie des immenses domaines des riches, selon le vœu des Gracques, mais l'autorisation de dire au paisible cultivateur : *Va-t'en; le petit champ qui nourrit ta famille est à moi* (5). Ce bien si facilement acquis ne

(1) Suivant Cicéron, un Roscius fut assassiné, et l'autre accusé de parricide par un favori de Sylla, qui convoitait leur héritage.

(2) TITE-LIVE, VI.

(3) STRABON, VI, *passim*.

(4) AULU-GELLE, XVI, 13. — Tacite, *Ann.*, XIV, 27. — MARTELLI, *Verona illustrata*, V. — DENINA, *Revoluzioni d'Italia*, II, 6.

(5) *Nos patriæ fines et dulcia linguimus arva;*

Nos patriam fugimus.

Impius hæc tam culta novalia miles habuit!

Barbarus hæc segetes! En quo discordia cives

Perduxit miseros! En quæ consecimus agros!

O Lyæda, viæ pervenimus, advena nostri

tardait pas à être dissipé; expropriés par les usuriers, les vétérans revenaient à Rome aussi pauvres qu'auparavant, plus vicieux seulement et plus incapables de travail, ne rêvant que combats, troubles et proscriptions.

Dès lors il était facile à ceux qui n'aliénaient pas leurs biens, d'acquérir de vastes propriétés. Les terres qui ne restèrent pas aux premiers concessionnaires furent réunies en domaines, ce qui fit disparaître la classe la plus utile, celle des paysans libres et des petits propriétaires; ainsi, les contrées dont la conquête avait valu, deux siècles auparavant, les honneurs du triomphe à d'illustres généraux devinrent l'héritage de simples particuliers (1). Chevaliers et sénateurs cherchaient à retirer de leurs immenses propriétés le plus grand revenu possible; dans ce but, ils les convertissaient en pâture, dont l'exploitation n'exigeait qu'un petit nombre de bras.

Quiconque élevait un drapeau au milieu d'une si grande confusion était sûr d'entraîner à sa suite une multitude désireuse de changer l'ordre de choses présent. Celui qui aurait voulu, non pas hasarder une émeute, mais faire une révolution, ne pouvait la commencer que par un bouleversement total de la propriété; il devait afficher de nouvelles listes de proscription contre ceux qui avaient profité des premières, déclencher toutes les vengeances, inonder l'Italie de sang. Mais ensuite? Les possesseurs illégitimes une fois dépouillés, à qui rendre les terres usurpées? La guerre, la proscription, la misère avaient fait périr une partie des propriétaires primitifs; les autres, oubliés, vivaient entassés dans les logements insalubres de Rome, se mêlaient aux agitations du Forum, se nourrissaient des distributions publiques, on faisait entendre tout au plus quelque misérable plainte, que la désunion affaiblissait encore, contre la force qu'on s'était habitué à considérer comme un droit.

César songeait à améliorer la position de ces infortunés, soit par bonté naturelle, soit par un calcul de cette ambition qui lui faisait désirer d'être plutôt le premier dans un village que le second dans Rome. Après avoir abattu l'orgueil des nobles, en punissant les sicaires de Sylla, il atteignit les chevaliers en accusant Rabirius, leur agent, lequel, quarante ans auparavant, avait tué le tribun

Accusation
contre
Rabirius.

(*Quod nunquam verilli sumus*) ut possessor agelli
Dice ref: *Hæc mea sunt; veteres, migrate, coloni.*

(VING., *Eclogæ.*)

(1) Τότε μὲν πολίχνισι, νῦν δὲ κώμαι, κτῆσεις ἰδιώτων. (STRABON, V.)

Apuléius Saturninus au moment où le sénat appelait tous les citoyens à s'armer pour Marius et Flaccus. Il s'agissait donc, dans cette accusation, d'enlever au sénat le droit de conférer aux consuls la plénitude de pouvoirs extraordinaires, c'est-à-dire le droit de vie et de mort, même sur les tribuns, dont l'opposition cessait lorsqu'on proclamait la loi martiale.

Chevaliers et sénateurs, apercevant le péril commun, se réunirent, et payèrent Cicéron pour qu'il se chargeât de défendre l'inculpé; mais l'éloquence qu'il déploya, ses invectives chaleureuses contre les perturbateurs du repos public, les louanges qu'il prodigua à Marius, dont la mémoire était toujours chère au peuple (1), n'auraient pas suffi pour sauver le coupable, si Métellus Celer n'avait enlevé du Janicule l'étendard qu'on y arborait quand le peuple délibérait au champ de Mars. Aussitôt qu'il disparaissait, l'assemblée était dissoute (2). César comprit que le fruit n'était pas encore mûr.

Le tribun Rullus Servilius conçut aussi le projet de porter un remède au mal universel, en proposant des lois agraires modelées sur les précédentes. A cet effet, il envoya des décevirs élus, non plus par les trente-cinq tribus, mais seulement par dix-sept, comme lorsqu'il s'agissait de nommer les augures et les pontifes (3). Ces décevirs avaient le droit de vendre les terres du domaine public en Italie, et, hors de l'Italie, celles qu'on avait conquises depuis le premier consulat de Sylla. On mettait à l'encan la ferme des impôts que payaient ces biens, et, avec le capital obtenu, on devait acheter des terres en Italie, les coloniser et rétablir ainsi la petite propriété. Comme compensation, la loi de Rullus confirmait toutes les ventes du domaine public depuis l'année 82 (av. J.-C.) c'est-à-dire celles qui s'étaient faites sous Sylla, ainsi que les usurpations. Les riches s'effrayèrent à la pensée de voir leurs propriétés soumises aux investigations du représentant du peuple; ils eurent donc de nouveau recours à Cicéron, qu'ils excitèrent à repousser la loi. Et lui, quoiqu'il eût déclaré hautement, en acceptant la magistrature suprême, qu'il voulait être un consul populaire, se hâta de mettre à leur service son éloquence passionnée pour com-

Loi de Rullus.

(1) *C. Marium quem vere patrem patriæ, parentem, inquam, vestræ libertatis atque hujusce reipublicæ possimus dicere.* (Cic Pro Rabirio, 10.)

(2) Dion, 129. Voyez le plaidoyer de Cicéron, *Pro Rabirio*, et MICHELET, *Histoire romaine*, ouvrage dans lequel sont si bien retracés ces faits importants, que le commun des historiens a laissés inaperçus.

(3) Cicéron, avec la subtilité d'un rhéteur, jette de la confusion sur ces lois, dont il ne fait qu'une question de personnes.

battre Rullus. Pour flatter la multitude, il dit que les Gracques étaient d'illustres citoyens, d'un esprit supérieur, de chauds amis des plébéiens, dont les avis, la sagesse, les lois avaient contribué beaucoup à l'affermissement de la république (1); il caressa l'orgueil des Romains en exaltant la grandeur de leur puissance, mais jamais Rome, disait-il, n'avait acheté à prix d'argent l'entplacement de ses colonies, et il était indigne d'une mère aussi illustre de transplanter ses enfants sur des terres acquises autrement que par le droit du glaive. Il s'attacha notamment à leur démontrer que l'on en viendrait, par la loi proposée, à diviser des terres qui avaient été le théâtre de glorieuses victoires (2), entre autres la Campanie, ces délices du monde, et les terres d'où provenaient les blés qu'on distribuait au menu peuple. Ce dernier argument l'emporta sur tous les autres près de cette multitude qui craignait, avant tout, pour sa subsistance. Habile à mettre en jeu tous les subterfuges, tous les préjugés, il affirma que Rullus, odieux et farouche tribun, était bien loin de l'équité et de la modération de Tibérius Gracchus. Cette loi agraire, selon lui, ne livrait des champs aux plébéiens que pour leur ravir la liberté; elle enrichissait des particuliers, pour dépouiller le public. Et comme les Romains avaient en horreur le nom de roi, il prétendit que la loi

(1) Il dit au contraire dans les *Offices* : *Tib. enim Gracchus, P. filius, tandem laudabitur dum memoria rerum romanarum manebit; at ejus filii nec viui probantur boni, et mortui numerum obtinent jure censorum.* Et dans la harangue sur la *Réponse des Aruspices* : *Tib. Gracchus convellit statum civitatis. Qua gravitate vult qua eloquentia? qua dignitate? nihil ut a patris avique Africani præstabili insignique virtute, præterquam quod a senatu desciverat, desecisset. Secutus est C. Gracchus. Quo ingenio! quanta vi! quanta gravitate dicendi? ut dolerent boni omnes, non illa tanta ornamenta ad meliorem mentem voluntatemque esse conversa.*

(2) « On vous fait vendre les champs d'Attale et des Olympiens, que les victoires de Servilius, homme d'un si grand courage, ont réunis aux possessions du peuple romain; puis les domaines royaux de la Macédoine, acquis en partie par la valeur de Flaminius, en partie par celle de Paul-Émile, vainqueur de Persée; puis la riche et fertile campagne de Corinthe, qui vint accroître les revenus du peuple romain, grâce à la fortune et aux armes de L. Mummius; en outre, les terres d'Espagne près de Carthage, dues à l'héroïque valeur des deux Scipions; puis la vieille Carthage elle-même, sans maisons ni murailles, qui doit pour signaler le désastre des Carthaginois, soit en témoignage de notre victoire, ou par quelque motif religieux, fut consacrée aux dieux par Publius l'Africain. Une fois que seront vendus ces appanages, glorieux ornements avec lesquels vos pères vous ont transmis la république, on vous fera vendre les champs que le roi Mithridate possédait dans la Paphlagonie, dans le Pont, dans la Cappadoce. Comment ne suivez-ils pas l'armée de Pompée avec les éricurules (enchéores), ceux dont le projet est de vendre les champs même sur lesquels il combat, où l'honneur qu'il est de... » (*De Lege agraria*, I.)

agriculteur ferait dix rois des dix tribuns; que leur projet était d'ériger une nouvelle Rome, rivale de l'ancienne, dans Capoue qui, naguère encore, avait osé demander que l'un des consuls fût Campanien; cette Capoue qui, fière de sa position, de la fécondité de son territoire, se raillait de Rome, bâtie sur des collines et dans des vallées, avec ses rues tristes, ses étroits sentiers et sa campagne sans culture (1). Tels furent les moyens auxquels il dut le gain de sa cause.

Un autre tribun, Roscius Othon, proposa d'assigner aux chevaliers une place distincte dans les jeux. Les plébéiens en furent tellement irrités, que l'on allait passer des huées à la force ouverte, quand Cicéron reparut à la tribune, et parla si éloquemment, confondit si bien l'ignorance de la populace, qui osait faire du tumulte alors même que jouait le grand comique Roscius (2), que la loi d'Othon finit par être votée.

On peut dire avec vérité que les chevaliers devaient à Cicéron la position qu'ils occupaient, puisqu'il n'avait cessé de travailler à leur élévation; bien plus, il fit de ce corps, lorsqu'il fut parvenu au consulat, un ordre intermédiaire entre les sénateurs et la plèbe. En retour, les chevaliers lui prêtaient leur appui, et grâce à eux, le peuple faisait abandon à l'habile orateur de ses propres intérêts, de ses plaisirs, même de ses vengeances. Sylla avait décrété que les fils des pros crits resteraient exclus du sénat et des honneurs publics. Ces infortunés s'efforçaient d'obtenir l'abrogation de cette loi inique; Cicéron s'y opposa, non à titre de justice, mais en démontrant qu'il était inopportun de relever le parti vaincu, dont la première pensée serait une pensée de vengeance. Il conseilla donc aux réclamants de se résoudre à souffrir pour l'avantage commun, et il les invita à supporter patiemment une injustice utile à la république, qui, se gouvernant par les décrets de Sylla, se trouverait ébranlée s'ils étaient abrogés. Il laissa entendre qu'en donnant des charges à des hommes honorables sans doute

(1) Le jugement porté par Cicéron, dans son discours contre Rullus, sur l'influence des sites, mérite d'être remarqué : « Les mœurs des hommes n'ont pas tant pour causes la race et la famille, que les influences résultant du lieu et de la manière de vivre. Les Carthaginois sont durs, faux et menteurs, non par l'effet du sang, mais par la nature du lieu : en effet, les ports, et la fréquentation de marchands et d'étrangers aux langages divers, les conduisent au désir du gain à la tromperie. Les montagnards liguriens, durs et agrestes, ont été façonnés par leur sol, qui ne produit rien qu'à force de culture et de travaux pénibles. Les Campaniens sont orgueilleux, par suite de la bonté de leur territoire, de l'abondance de ses fruits, de la distribution et de la beauté de leur ville. »

(2) MACROBE, *Saturn.*, II, 10. Voy. les harangues contre Rullus et Pison.

et dignes de les obtenir, mais réduits à une condition de fortune précaire, il serait à craindre qu'ils ne cherchassent à réparer leurs pertes (1). Il triompha cette fois encore, et ceux qu'avaient enrichis les confiscations de Sylla se rassurèrent; mais des plaintes amères s'élevaient contre l'homme qui s'était fait le fauteur de ceux qui, plus que tous les autres, avaient grossi leur fortune dans les révolutions précédentes, et que l'on appelait les *sept tyrans* : c'étaient les deux Lucullus, Crassus, Catulus, Hortensius, Métellus et Philippe.

Catiline.

Quand les voies légales sont fermées, que reste-t-il pour réformer l'État? La révolte. Ce fut aussi par la révolte et par l'effusion du sang que le sénateur Lucius Sergius Catilina songea à se frayer un chemin à la souveraine puissance. Homme d'un esprit cultivé, d'un caractère énergique, dévoué à ses amis, mais de mœurs dépravées, tout jeune encore il s'était épris d'Aurélia Orestilla, veuve d'une grande beauté et sans fortune; pour la posséder, il se débarrassa d'un beau-fils qui le gênait, et, plus tard, il épousa une fille qu'il avait eue d'elle. Invincible à la fatigue, hardi par leur, prodigue du sien, avide des richesses d'autrui, plein de ruse et de dissimulation, non moins propre à l'action qu'au conseil, il nourrissait une ambition démesurée, et les heureux succès de Sylla encourageaient ses espérances.

Il s'était signalé sous le dictateur par son audace à exécuter et même à outre-passer les ordres qu'il avait reçus; aussi, parvenant aux premières dignités, il avait été questeur, lieutenant dans plusieurs guerres, enfin préteur en Afrique. Ses concussions n'avaient pas suffi à ses prodigalités, et il était perdu de dettes; dans une pareille situation, n'ayant ni assez de puissance ni assez de richesses pour faire oublier ses assassinats et ses incestes, il cherchait à renverser la république, pour s'élever sur ses ruines.

A force de prêter son argent, son appui, son bras et même ses crimes, il s'était fait une foule d'amis : quelques-uns honnêtes, séduits par certaines apparences de vertus; la plupart plongés dans le vice, en proie à la misère, aiguillonnés par l'ambition ou l'avarice; vétérans de Sylla ruinés, fils de famille qui avaient consumé d'avance leur héritage; Italiens dépossédés et provinciaux obérés; gens faisant métier de vendre leur témoignage en justice, ou leurs bras dans les luttes civiles, qui voyaient les riches d'un œil jaloux.

(1) Il s'en vanta plusieurs années après : *Ego adolescentes fortis et liberos sed usos ea conditione fortunæ ut si essent magistratus adhiberentur, statim convulsuri videretur...* comitiorum ratione. (IN PISON., II.)

et n'attendaient qu'un signe pour se jeter sur leur proie. Catilina devait l'ascendant qu'il exerçait sur ses familiers, à son énergie et à une connaissance profonde de son époque. Cicéron lui fait dire : *Je vois dans la république une tête sans corps, et un corps sans tête; or, je serai cette tête* (1).

Les bruits les plus sinistres sur le compte de Catilina et des siens circulaient accueillis par le vulgaire, toujours prêt à attribuer des infamies ou des atrocités aux associations secrètes, et propagés par les riches, dans le désir de lui faire perdre tout crédit. Ils scellaient leurs serments, disait-on, en buvant le sang l'un de l'autre; ils avaient retrouvé l'aigle d'argent de Marius, et lui offraient des sacrifices humains. Le chef envoyait ses sicaires assassiner tel ou tel, uniquement pour les exercer au meurtre; il voulait mettre le feu aux quatre coins de Rome, et massacrer la plupart des sénateurs. Ces bruits de basses et inutiles atrocités ne méritaient guère confiance, d'autant plus que des personnages de haut rang, sénateurs et chevaliers, prirent part à la conjuration : tels que Antonius Gétus, qui fut déposé du consulat; Cnéus Pison, d'une famille illustre; un Céthégus; deux Sylla, fils du dictateur; un Bestia; Lentulus Sura, qui se vantait d'être, après Cinna et Sylla, le troisième Cornélien à qui les livres sibyllins avaient promis l'autorité suprême; enfin, pour passer sous silence beaucoup de

(1) *Tum enim dixit, duo corpora esse reipublicæ, unum debile infirmo capite, alterum firmum sine capite : hinc, cum ita de se meritum esset, caput se vivo non defuturum.* (Cic., *pro L. Murena*, 25.) Il est représenté comme un monstre dans les Catilinaires de Cicéron, et de même dans Salluste; mais le premier dépeint ainsi son caractère (*Pro Cælio*, 5) : « Il eut, comme il vous en souvient, plusieurs caractères des hautes vertus, je ne dirai pas gravés, mais esquissés en lui. Il caressait les méchants, et pourtant il feignait d'être dévoué aux bons; il avait beaucoup de penchant à la débauche, mais on le voyait aussi poussé par un aiguillon contraire à l'activité et au travail; il possédait en outre des connaissances militaires, et je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur terre un monstre réunissant tant d'inclinations diverses. Qui plus que lui fut mieux accueilli, dans un temps, près d'illustres personnages? Quel citoyen fut de meilleur conseil? Quel ennemi fut plus que lui redoutable pour cette ville? Qui plus que lui se plongea dans la fange des voluptés? Qui fut plus dur à la fatigue, plus avide pour spolier, ou plus généreux pour donner? Il posséda un talent admirable pour s'attacher au grand nombre de personnes, les protégeant de son dévouement, partageant avec elles ce qu'il avait, subvenant à leurs besoins de son argent, de son amitié, de la fatigue de son corps, d'un crime même au besoin, et de son audace. Nul mieux que lui ne sut laisser libre carrière à son naturel ou le refréner à temps, le tourner et le retourner à son gré; se montrer sévère avec les gens mélancoliques, joyeux avec les gens amis de la gaieté, grave avec les vieillards, de mœurs faciles avec les jeunes gens, audacieux avec les scélérats, splendide avec les débauchés fastueux. »

jeunes gens de bonne famille, Jules César et Crassus ; tous deux désireux de dominer la république, non de la détruire (1).

Catilina s'attachait surtout à flatter les Italiens ; en effet, la liberté italique n'avait pas de plus grand ennemi que Rome. Qui forgeait et rivait toutes les chaînes de tous les peuples ? Cette aristocratie qui avait pour elle l'éclat du nom, les richesses et les jugements. Il ne s'agissait donc de rien moins que de mettre Rome à feu et à sang, d'égorger les magistrats, et de faire de cet incendie le signal de l'affranchissement de toute l'Italie.

L'éloignement des armées et l'absence de Pompée encourageaient les espérances des conjurés. La conspiration devait éclater le premier jour de la 691^e année de Rome ; mais une circonstance fortuite la fit ajourner alors, et même plus tard au mois de février. Enfin Catilina se fit le compétiteur de Cicéron au consulat (tant il comptait sur l'argent et la brigue des siens) ; mais l'orateur fut favorisé dans sa candidature par les sourdes rumeurs qui couraient déjà sur le complot. Catilina, par dépit, résolut de précipiter l'attaque, et enrôla dans son parti chevaliers, sénateurs, plébiens, tout ce qu'il y avait de mécontents.

De ce nombre était Quintus Curius, qui, après s'être ruiné pour plaire à Fulvie, femme de bonne famille, mais de très-mauvaise réputation, s'était vu éconduit dès que ses profusions avaient cessé. Plein d'espoir dans les promesses de Catilina, il était revenu aux pieds de sa maîtresse, en lui faisant part de ses belles espérances ; une fois mise sur la voie, elle lui tira peu à peu son secret, et courut le porter à Cicéron.

Cicéron, qui disait : *Les juges sont ce que nous voulons qu'ils soient*, avait plaidé quelquefois pour Catilina, certain, assurait-il, de le faire déclarer innocent, pour peu qu'il fût possible de démontrer, avec des mots, qu'il fait nuit en plein midi ; mais, dans cette circonstance, il déploya contre lui, son activité et son éloquence. Animé d'un vif désir de triompher sans avoir à courir le péril des armes, il fit beaucoup de bruit, exagéra les dangers de la conspiration, et proposa contre Catilina dix ans d'exil, outre les peines portées contre la brigue (2). Catilina, reconnaissant

(1) Cicéron, qui, dans ses *Catilinaires*, parle des conjurés comme de l'écurie la plus abjecte de la cité, dit ailleurs : *Multi boni adolescentes illi (Catilina) homini nequam atque improbo studuerunt* (Pro Caelio, 4) ; et plus loin : *Cum omnes omnibus ex terris homines improbos audacesque collegerat, tum etiam multos fortes viros et bonos, specie quadam virtutis assummatos, tenebati*.

(2) Dion, 430.

la nécessité de se hâter, réunit tout l'argent qu'il lui fut possible de se procurer, et le fit passer à Mallius, soldat de Sylla, qui s'était fait une grande réputation de bravoure; comme Mallius habitait Fesules dans l'Etrurie, colonie de vétérans fondée par le dictateur, il les gagna facilement, et en fit de nouveau une armée imposante.

Cicéron, instruit par des émissaires adroits et par la perfide Fulvie de toutes les démarches de Catilina, révèle la trame au sénat, indique le jour et l'heure où l'on devait mettre le feu à Rome, massacrer les sénateurs et le consul. Investi alors de l'autorité illimitée, il est chargé, d'après la formule consacrée, de pourvoir à ce que la république n'éprouve aucun dommage.

Le consul envoie, sans perdre de temps, des personnes sûres pour maintenir dans le devoir les villes d'Italie, toujours disposées à seconder quiconque menaçait le pouvoir qui les tyrannisait. Il remplit Rome d'espions, promet l'impunité et des récompenses aux complices qui feront des révélations; puis il rassemble le sénat, et lorsqu'il voit que Catilina a en l'audace d'y paraître, il lui adresse cette fameuse harangue dans laquelle il le presse de ses invectives, lui jette ses projets à la face, en lui prouvant qu'il sait tout, qu'il a pourvu à tout.

Catilina l'écouta jusqu'au bout, immobile sur sa chaise curule; puis il invita tranquillement les sénateurs à ne pas ajouter foi aux forfanteries du consul, qui avait juré sa perte à quelque prix que ce fût. parvenu, disait-il, qui n'aurait pas même eu dans sa maison quelque chose à perdre, au milieu de cet incendie imaginé par lui pour éprouver jusqu'où pouvait aller leur crédulité; mais les sénateurs, le prenant sur un ton non moins violent que Cicéron, étouffèrent la voix de Catilina, et le chargèrent de malédictions, en le traitant de meurtrier, d'incendiaire, de parricide. Alors, ne se contenant plus, il leur lança ces paroles : *Puisque vous m'y poussez, j'éteindrai cet incendie que vous allumez, non avec de l'eau, mais sous des ruines.*

Si le consul avait en son pouvoir assez de preuves pour convaincre Catilina, pourquoi ne le faisait-il pas arrêter? Pourquoi ne pas le retenir dans la ville, au lieu de le pousser malgré lui à en sortir, et à déclarer la guerre? La présence de Catilina était-elle plus menaçante pour la sécurité personnelle du consul, que ne devait l'être pour la république l'armée à la tête de laquelle il allait se mettre?

Quoi qu'il en soit, Catilina, qui avait jeté le masque, s'élança hors de la curie, et sortit de la ville avec trois cents de ses com-

plices, en recommandant à ceux qui restaient de se débarrasser de leurs ennemis les plus acharnés, de Cicéron surtout, avec promesse de ramener de l'Etrurie une armée qui ferait trembler les plus audacieux. Le sénat déclare alors Catilina et Mallius ennemis de la patrie, et un décret charge Cicéron de veiller à la sûreté de la ville, tandis qu'Antonius, l'autre consul, marchera contre les rebelles. Bien qu'on dut punir comme criminels d'État tous ceux qui se réuniraient à Catilina, beaucoup de citoyens accoururent sous ses drapeaux, entre autres le fils d'Aulus Fulvius, vénérable sénateur, qui, l'ayant fait poursuivre et saisir, le condamna à mort en vertu de l'autorité paternelle.

Une fois à la tête de l'armée d'Etrurie, Catilina prit les insignes du pouvoir, et vit chaque jour s'accroître le nombre de ses troupes. Les pâtres, esclaves des chevaliers, se soulevèrent dans le Bruttium et dans l'Apulie; les cimes des Apennins se couronnèrent d'hommes armés, et les vétérans de Sylla fournirent des lances et des glaives aux paysans dépossédés. Comme il était de la plus haute importance d'amener la Gaule à seconder ce mouvement, les conjurés à Rome pressèrent les ambassadeurs des Allobroges de soulever leurs compatriotes; mais ceux-ci, non contents de révéler ces tentatives à Cicéron, s'abaissèrent, par son conseil, au rôle infâme de délateurs, et continuèrent la négociation jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu des conjurés un traité signé des principaux d'entre eux. Fort de ce document, Cicéron, qui ne se montrait en public que revêtu d'une grande cuirasse (1), pour se mettre à couvert des poignards qu'il voyait partout, fait arrêter Lentulus, Céparius, Gabinius, Statilius, Céthégus, dans la demeure duquel on trouve des armes et des matières incendiaires (2). Lentulus reconnut avoir écrit la lettre aux Allobroges, et se croyait garanti par la loi Sempronia, qui permettait à un citoyen romain de prévenir la peine capitale par un exil volontaire; mais Cicéron, au mépris des éloges donnés par lui-même aux anciens Romains qui, effaçant dans la ville affranchie tous les vestiges de la cruauté royale, ne voulaient protéger la liberté que par la mansuétude des lois (3), insista alors pour que Lentulus fût condamné au dernier supplice. Les sénateurs parlaient son avis, que leur suggérait aussi la frayeur; mais il était

(1) *Illa lata insignique lorica.* (Pro Murena)

(2) On ne mettait pas en prison les personnages de marque; ils étaient confiés à quelque magistrat ou citoyen notable; quelquefois on les envoyait dans une ville alliée ou dans un municipé. Cependant il y avait des prisons préventives.

(3) *Pro C. Rabirio*, 3.

combattu par L. Néron et J. César, qui déploya une grande énergie. « La colère et la pitié, dit-il, sont mauvaises conseillères. Nos « pères pardonnèrent aux Rhodiens, dans la crainte de paraître « tentés par leurs richesses. Jamais ils n'imitèrent les Carthaginois, qui violèrent si souvent les trêves et les traités. Agissez de « même; songez moins au crime de Lentulus qu'à votre propre « dignité; consultez plutôt votre renommée que votre ressentiment. Les préopinants vous ont retracé les maux horribles engendrés par la guerre civile. A quoi bon ? Est-il besoin des paroles pour exciter les autres à ressentir les injures souffertes ? « Dans les positions élevées il convient de se garder de tout excès. Je ne sais trop pourquoi l'on ne décrète même que la peine « de mort contre les coupables, et non pas aussi la flagellation. « C'est peut-être parce que la loi Porcia le défend ? mais vous violez d'autres lois, qui veulent que les hommes accusés de pareils « crimes aient la faculté de s'exiler. Quelle crainte peut-on avoir « avec tout ce que notre consul a rassemblé de forces ? Souvenez-vous que tout mauvais exemple dérive de bons commencements. « Les trente tyrans d'Athènes débutèrent par condamner des gens « odieux, et le peuple s'en réjouit ; mais ils prirent de la hardiesse, « et finirent par immoler à leur gré les méchants et les bons. Ainsi, « de notre temps, quand Sylla fit étrangler Damasippe et autres « misérables, chacun l'applaudit ; mais vous savez de quel massacre cette exécution fut le prélude. Nous n'avons point à redouter pareille chose de Cicéron ni de notre époque ; mais si, « à son exemple, un autre consul tire l'épée du fourreau, qui pourra l'arrêter ? »

Tout fut inutile ; la sûreté de l'État, ou plutôt la peur, fut le principe de la justice suprême, et, pour toute réponse aux raisons qu'il avait alléguées, César se vit accusé lui-même de complicité avec les conjurés. Ses rapports d'amitié avec Catilina, l'interprétation un peu large de quelques papiers, auraient suffi pour lui faire intenter un procès, si Cicéron n'eût craint que les nombreux amis de César n'eussent, en voulant le sauver, déterminé l'absolution des autres. Comme il sortait du sénat, les satellites du consul coururent après lui ; mais Curion le couvrit de sa toge, et Cicéron fit signe de le respecter. Crassus fut aussi dénoncé ; mais, par le même motif sans doute, on ne dirigea contre lui aucune poursuite.

Quant aux autres, on décida que, comme ennemis de la patrie, ils n'étaient plus citoyens ; on rendit donc un arrêt de mort contre Lentulus et ses complices. Quoique la séance se fût prolongée

fort tard, le consul, dans l'ardeur de son zèle, se rendit aux prisons pour être témoin du supplice des condamnés. L'exécution terminée, lui-même annonça qu'ils *avaient vécu*. Il put donc venir, le lendemain, rassurer les Quirites, et leur dire que, *par un effet de l'amour particulier des dieux immortels, il avait, grâce à ses efforts, à ses fatigues, à sa prudence, et au risque de sa propre vie, arraché à la flamme, au glaive, et presque des bras de la mort, pour les leur rendre, la république, leur vie à tous, leurs biens, leurs fortunes, leurs femmes, leurs enfants, la capitale du glorieux empire, l'heureuse et belle cité* (1). Alors, sénateurs et peuple de le proclamer *père de la patrie*, libérateur et second fondateur de Rome : d'autres avaient étendu les frontières de la république; mais lui, cette nuit l'avait sauvée de sa ruine.

62.

Il était plus facile d'égorger des prisonniers que de triompher d'ennemis armés; on proposa donc de rappeler Pompée de l'Asie. Comme le retour de ce général aurait enlevé à Cicéron la gloire d'avoir éteint l'incendie, César appuya chaudement la proposition; Caton, au contraire, la combattait énergiquement, lorsqu'il se vit arraché de la tribune par César, aidé des tribuns. Ceux-ci furent cassés en punition de cette audace; et l'on enleva la préture à César, qui, en se soumettant docilement au châtiment, mérita que le sénat lui pardonnât.

Cependant Catilina ne s'endormait pas. Sa confiance était déjà si grande dans les intelligences qu'il s'était ménagées; qu'il refusait le secours des esclaves accourus sous ses étendards, dans la crainte qu'on l'accusât de faire de la cause des citoyens celle des esclaves révoltés. Comme il se dirigeait de l'Etrurie vers la Gaule, toujours prêt à s'insurger, le consul Q. Métellus Celer, qui l'attendait au pied des Apennins, lui barra le passage; Marcus Pétreius, lieutenant du consul Antoine, se montra bientôt sur ses derrières; dès lors, pris entre deux ennemis, il se vit forcé d'accepter la bataille, qui se livra près de Pistoie. La victoire fut disputée avec un acharnement extrême; Catilina perit en combattant héroïquement; et avec lui trois mille conjurés qui avaient déployé un courage digne d'une meilleure cause.

Il ne faut pas demander si Marcus Tullius fut dans l'ivresse de l'orgueil; il se crut un héros, et célébra lui-même ses hauts faits. *Que les armes cèdent à la toge!* s'écriait-il; *Heureuse Rome, d'être née sous mon consulat!* Lorsqu'il sortit de charge, il voulut adresser un long discours au peuple; empêché de le faire par un

(1) *In Catil., ad Quirites.*

tribun du peuple, il ne jura pas, selon l'usage, de n'avoir rien fait au préjudice de la république, mais de l'avoir sauvée tout seul (1). Tant d'orgueil lui attira l'envie et la malveillance. Ses ennemis disaient de lui : *C'est le troisième roi étranger que nous ayons depuis Tatius et Numa*; ils attendaient donc l'instant et le lieu favorables pour lui faire expier les triomphes de sa vanité.

CHAPITRE XIII.

PREMIER TRIUMVIRAT. — CÉSAR DANS LES GAULES.

Pompée, occupé en Asie contre Mithridate, était resté étranger à ces troubles, et son retour faisait redouter de nouvelles commotions; mais, tout en visant à se rendre le maître de l'État, il croyait que le plus sûr moyen d'y parvenir était de faire en sorte qu'on ne pût l'en soupçonner. Dans ce but, après avoir congédié son armée et joui des honneurs du triomphe, il feignit de ne prendre aucun souci des affaires publiques. Ses ennemis qui, dès son arrivée en Italie, l'avaient forcé de congédier ses troupes, traversaient obstinément tous ses projets. C'était Lucullus, qui, ne pouvant lui pardonner d'être venu en Asie lui ravir ses lauriers, s'arrachait de sa retraite voluptueuse toutes les fois qu'il s'agissait d'agir contre lui; c'était Crassus, irrité de ce qu'il lui avait fait perdre le triomphe sur Spartacus, qui mettait son or en balance avec le crédit militaire de son rival; c'était César, qui, dès ses premiers pas, le considéra comme un obstacle; enfin, c'était Cicéron, qu'il avait élevé sans le connaître, et qu'il cherchait à abaisser par jalousie, maintenant qu'il le voyait parvenu à une puissance si inattendue (2).

(1) « Q. Catulus m'appela, en pleine assemblée du sénat, *père de la patrie*. Lucius Gellius, homme des plus illustres, dit qu'une couronne civique m'était due. Le sénat me rendit ce témoignage, à moi citoyen, non, comme à beaucoup, d'avoir bien administré, mais, ce qu'il n'avait fait pour nul autre, il déclara que j'avais sauvé la république; et il ouvrit les temples des dieux immortels, où retentirent des prières spéciales. Quand je déposais la magistrature, comme le tribun m'empêchait de dire ce que j'avais préparé, et me permettait seulement de jurer, je jurai, sans hésiter, que la république et cette ville de Rome avaient été sauvées par moi seul. Le peuple romain tout entier m'accorda dans cette assemblée, non des félicitations d'un jour, mais l'éternité et l'immortalité, quand d'une voix unanime il approuva un tel serment. » (*In L. Pisonem.*)

(2) Il écrivit en effet au sénat, sans même dire un mot du grand exploit de Cicéron, qui s'en plaignait à lui en ces termes : *Litteras quas misisti, quam-*

co.

Il réussit cependant à faire nommer consuls deux de ses amis, Q. Métellus et Afranius ; mais celui-ci était incapable, et l'autre lui gardait rancune en secret pour avoir répudié Mucia, sa sœur ; aussi, quand Pompée proposa dans le sénat de sanctionner par un seul décret ce qu'il avait fait en Asie, et de distribuer des terres à ses soldats, ses demandes furent repoussées. Il fit faire la même proposition au peuple par un tribun, qui, trouvant une opposition tumultueuse, arrêta le consul Q. Métellus ; mais Pompée, craignant de s'attirer l'hostilité du sénat, le fit relâcher. Cependant, il ne dédaigna point de s'unir à un homme perdu de crimes, qui fut nommé consul par son influence ; dès lors, il s'aliéna Cicéron et beaucoup d'honnêtes gens, et n'eut pour appui que la faction populaire.

César en
Espagne.
et.

César, après sa préture, avait obtenu le gouvernement de l'Espagne ultérieure (Portugal et Andalousie) ; mais ses créanciers ne l'auraient pas laissé partir, si Crassus ne se fût porté sa caution pour huit cent trente talents. Arrivé en Espagne, il fit la guerre sans souci des motifs, et poussa ses conquêtes jusqu'aux bords de l'Océan ; puis il revint assez riche pour éteindre ses énormes dettes. Il renonça aux honneurs du triomphe, pour obtenir le consulat ; dans ce but, il louvoya de telle sorte entre Crassus et Pompée, chefs des factions opposées, qu'il se les concilia tous deux, et forma avec eux une ligue, connue sous le nom de *premier triumvirat*, qui leur livrait la direction des affaires publiques. Le sénat accorda de grands éloges à César, pour avoir mis fin à une inimitié dangereuse ; mais Caton prévint que Rome avait perdu la liberté.

Triumvirat.
co.César consul.
59.

César, nommé consul, désirait pour collègue Lucius Hirtius, homme instruit (1), mais peu au courant de l'administration ; Caton lui-même proposa au sénat de *laisser sommeiller la loi*, et d'acheter des suffrages pour Calpurnius Bibulus, qui l'em-

quam exiguam significationem tuæ erga me voluntatis habebant, tamen mihi scito jucundas fuisse... Ac ne ignores quid ego in tuis litteris desiderarim, scribam aperte, sicut et mea natura et nostra amicitia postulant. Res eas gessi, quarum aliquam in tuis litteris et nostræ necessitudinis et reipublicæ causa gratulationem expectavi. Quam ego abs te prætermissam esse arbitror, quod verebare ne cujus animum offenderes ; sed scito ea, quæ nos pro salute patriæ gessimus, orbis terræ iudicio ac testimonio comprobari. Quæ, cum veneris, tanto consilio tantæque animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi multo majorem quam Africanus fuit, me non multo minorem quam Lælius, facile et in republica et in amicitia adiunctum esse patiare. Lib. V, ad Fam.

(1) Cicéron le met au rang des meilleurs historiens de Rome. Il avait raconté la guerre des alliés et le consulat de Cicéron.

porta; mais César n'en exerça pas moins une sorte de dictature, sous une apparence de grande popularité. Il proposa une loi agraire portant que beaucoup de terres du domaine public, dans la Campanie, seraient partagées entre les citoyens pauvres ayant au moins trois enfants (1); si ces terres ne suffisaient pas, le surplus devait être acheté des particuliers, d'après le taux du revenu, sur les trésors rapportés d'Asie : proposition fort sage, puisqu'il s'agissait d'employer les bras d'une multitude oisive et affamée pour fertiliser des champs déserts. Il ajoutait qu'il ne voulait rien faire sans le sénat auquel était laissé le choix des commissaires.

Aucun des sénateurs ne la combattit ouvertement, mais elle était toujours remise. Comme le consul se plaignait de cette manière d'agir, Caton, son constant adversaire, lui déclara que la distribution des terres, telle qu'il la proposait, n'avait aucun inconvénient; mais qu'elle pouvait avoir des résultats funestes par la suite, et qu'il ne convenait pas au sénat de voir César se concilier la multitude au prix des richesses publiques. Son collègue Bibulus et d'autres sénateurs repoussèrent opiniâtrément la loi, sous prétexte qu'il n'était pas bon d'introduire des nouveautés dans l'administration.

César, indigné de ces fins de non-recevoir, convoque l'assemblée du peuple, lui expose le fait, et, se tournant vers Pompée et Crassus, leur demande d'exprimer leur opinion en termes clairs et précis. Tous deux déclarent non-seulement qu'ils approuvent le consul, mais qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour appuyer sa loi contre les opposants; *dussé-je même*, ajoute Pompée, *la défendre avec l'épée et le bouclier*. Le peuple, on peut le penser, prit la chose à cœur. Bibulus, qui résistait obstinément, vit ses faisceaux brisés, ses lieutenants maltraités, et fut blessé lui-même dans le tumulte; les autres, épouvantés, se turent, et la loi passa.

Caton seul persistait à la repousser, bien qu'il fût menacé de l'exil; mais Cicéron, en lui disant que, s'il pouvait se passer de Rome, Rome ne pouvait se passer de lui, finit par l'adoucir, et lui-même approuva la loi. Bibulus se retira des affaires, de sorte que le pouvoir resta tout entier à César (2), qui, pour s'unir plus

(1) Dion (XXXVIII, 1, 7) nous a transmis beaucoup plus fidèlement que tout autre l'histoire du consulat de J. César.

(2) On disait l'année du consulat de Jules et de César, et l'on répétait ce distique :

*Non Bibulo quiddam nuper, sed Cesare factum est ;
Nam Bibulo flet consule nil memini.*

53.

étroitement à Pompée, épousa sa fille et fit sanctionner par le sénat tous les actes qu'il avait accomplis en Asie, en réduisant d'un tiers la ferme des impôts, il se ménagéa l'amitié des chevaliers. Enfin, il vendit l'alliance de Rome au roi d'Égypte et au roi des Suèves, Artoviste; puis il se fit donner pour cinq ans les provinces des Gaules et de l'Illyrie, dans l'espoir d'acquérir de la gloire par la conquête et de former une armée aguerrie et dévouée. A la nouvelle que les Helvètes, habitants des montagnes, s'apprétaient à pénétrer dans la Gaule par Genève, César accourut pour mettre cette province à l'abri; en huit jours, rapidité prodigieuse, il était au bord du Rhône.

Gaul.

L'ancienne Gaule s'étendait du Rhin à la Méditerranée et au Pô, de l'Atlantique à la Germanie; la Bretagne et l'Irlande (1) en étaient comme des appendices. Les peuples qui lui donnèrent son nom vinrent, ignorants et grossiers, des contrées de l'Asie; après avoir longtemps erré dans la grande forêt Hercynienne, qui occupait alors le nord de l'Europe et de l'Asie jusqu'aux frontières de la Chine, ils s'établirent dans les bois autour des Alpes, des Pyrénées et des Cévennes, peuplées alors de bêtes fauves qui ont disparu depuis (2). Ils habitaient sous des huttes, se teignaient le corps et le visage de couleurs rouge et bleue, pour inspirer l'effroi; et se divisaient par petites troupes, dont plusieurs formaient la tribu; plusieurs tribus constituaient la confédération. Plus tard survinrent les Cimbres, Indo-Germains comme eux, mais moins incultes, ayant des arts propres, une organisation sociale, une religion plus pure et une hiérarchie de prêtres. Alors commença entre ces deux peuples la lutte que nous avons trouvée partout entre envahisseurs et indigènes. Les races furent déplacées; une nouvelle constitution sociale, dans laquelle prévalut d'abord le druidisme des Cimbres, s'introduisit; puis le pouvoir théocratique fut dominé par la démocratie (3).

(1) *Er-inn*, île occidentale; *Atb-inn*, île blanche.

(2) Le bison mentionné par César est le zibie; l'ur, le thur, deux espèces de bœufs sauvages dont parlent les historiens polonais du moyen âge, comme existant dans l'Europe orientale.

(3) Voir, relativement aux Gaulois : T. LE MAIRE, *Illustrations des Gaules*; Paris, 1831; G. PUGET, *Histoire des expéditions depuis le déluge, faites par les Gaulois*; Paris, 1852.

P. F. NOËL, *Histoire de l'état et république des Druides, Évidences, etc.*; Paris, 1865.

M. ZEHN, *Boxornu Originum Gallicarum liber*; Amsterdam, 1654.

P. EGIHU LACARY, *Historia tum coloniarum a Gallia in exteras nationes*

Quelques-uns font des Celtes et des Gaulois deux peuples distincts, quoique d'une même origine; d'autres ne les distinguent entre eux que par la variété de l'élément celtique; quoi qu'il en soit, l'histoire les confond.

Nous trouvons en conséquence deux religions, tantôt associées, tantôt en rivalité : l'une qui conservait beaucoup de vestiges des traditions primitives, et ressemblait aux religions mystérieuses de la Grèce; l'autre vulgaire, pleine de superstitions et d'inconséquences. Celle-ci rendait un culte aux forces naturelles; l'autre à une Intelligence infinie, éternelle, créatrice de la matière et des dieux, et dont les facultés furent ensuite personnifiées. Teut ordonna la matière; Hésus présidait à la guerre; Ogmios était le symbole de la force et de l'éloquence; Kernus, Vodan, Bélen, figuraient d'autres attributions divines.

Pour eux, comme pour tant d'autres nations, l'œuf était un symbole sacré; ils le mettaient dans la bouche d'un serpent mystique. Ils croyaient que leur dieu avait sacrifié son fils pour expier les fautes des hommes.

Nous ne connaissons que peu de chose de leur culte, dans lequel les anciens trouvaient de l'analogie avec celui des Perses (4). Le chêne pour les druides, comme le feu chez les autres, était le symbole de la Divinité. On cueillait le gui avec une serpe d'or le sixième jour de la lune, et c'était une cérémonie nationale. Les Gaulois sacrifiaient au redoutable Hésus des victimes humaines.

missorum, tum exterarum nationum in Gallias deductarum; Clermont, 1677.

PEZRON, *Antiquités de la nation et de la langue des Celtes*.

F. MARTIN, *Éclaircissements sur les origines celtiques et gauloises, avec les quatre premiers siècles des annales des Gaules*; Paris, 1744. — *Histoire des Gaules*, 1752.

PELLOUTIER, *Histoire des Celtes*; Paris, 1770.

JOS. BALT. GIBERT, *Mém. pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*; Paris, 1744.

JO. DAN. SCHÖPFLIN, *Vindicia Celticae*; Strasbourg, 1774.

CL. G. BOURDON DE SIGRAIS, *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*; Paris, 1774.

LA TOUR D'AUVERGNE-CORRET, *Origines gauloises, celle des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source*; Paris, 1801.

J. PICOT, *Histoire des Gaulois*, 1804.

ARMSTRONG, *Gaelic Dictionary in two parts*; I. Gaelic and English; II. English and Gaelic; Londres, 1825.

AN. THIERRY, *Histoire des Gaulois*; 1825-1836.

DE COUSSEON, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles Britanniques*; Paris, 1846.

(4) PRINCE, CÉMENT D'ALEXANDRIE.

Religion.

Ils construisaient avec de l'osier un énorme mannequin, auquel ils mettaient le feu, après l'avoir rempli d'hommes. A leurs yeux, il était indigne de la Divinité de la renfermer dans une enceinte de murailles; ils l'honorèrent, après la défaite de Cépion, en jetant dans le Rhône toutes les dépouilles, chevaux et soldats.

Il paraît que l'unité du dieu gaulois se serait décomposée deux siècles avant J.-C., du moins dans la Gaule Narbonnaise, où les Romains cherchaient à établir leurs croyances, pour ruiner le crédit des druides, défenseurs constants de l'indépendance. C'est peut-être de cette partie des Gaules que parle César (doit, au reste, on peut suspecter le témoignage quand il n'est pas question de guerre), quand il raconte qu'il trouva le polythéisme dans les Gaules; il désigna les dieux du pays, à la manière romaine, par les noms de Jupiter (*Tu, Taranis*), de Mercure (*Ogmios*) et d'Apollon (*Abellion, Belemon, Belenus, Peninus*), dont la figure était un œil (1). Les Gaulois rendaient un culte au soleil, dont ils célébraient les mystères le 25 décembre, en se travestissant à l'aide de peaux et de têtes d'animaux. Ils lui donnaient pour campagne Bélisana ou Bélinuncia, la lune, que les Latins nommèrent Vénus ou Minerve, de même qu'ils appelèrent Mars leur Camulus, surnommé *Scymon*, c'est-à-dire riche.

Druides.

Nous trouvons chez les Gaulois trois classes de personnes : les prêtres, les guerriers et le peuple. Les premiers, qui étaient les druides, ne formaient point une caste comme en Orient, puisqu'ils pouvaient s'agréger même des étrangers, comme nous l'avons vu parmi les mages de Persé. Le grand druide était élu à la pluralité des voix, et, s'il s'élevait une contestation, elle se décidait par les armes. Les druides portaient, comme les mages, des vêtements blancs; ils précédaient le peuple, quand il marchait au combat, en chantant des hymnes, et tenaient des réunions annuelles dans le pays des Carnutes (*Chartres*).

Prêtresses.

Les druides eurent cela de particulier qu'ils communiquaient leur doctrine et leurs rites à des femmes qui, vouées au sacré ministère, étaient regardées comme saintes et inspirées. Vêtues elles-mêmes d'une robe blanche, retenue par une ceinture de métal,

(1) Voyez, sur le prétendu polythéisme des Gaulois : CHENIAC, *Discours sur la religion gauloise*; — TRÉMOUËRE, *Revue d'Auvergne*, septembre 1846. Selon eux, les noms divers de l'Olympe gaulois ne représentent que des attributs d'un Dieu unique. *Teut* a la même racine que *Διός*, Deus; *Hes*, dont les Latins ont fait *Hésus*, signifie le feu primordial; *Teutathès* se compose de *teut*, gens; de *tad*, père, et de *hes*, c'est-à-dire père des hommes; *Belenus* vient de *bel*, puissance, autorité; *Belisman*, de *bel*, de *vis*, lumière, et de *mana*, mère, mère de la lumière; *Ogmios*, du mot celtique *ogma*, caractère, science occulte.

elles prédisaient l'avenir d'après l'observation des phénomènes naturels et des étoiles, et l'inspection des victimes humaines. Quand on amenait un prisonnier, elles accouraient pieds nus, l'épée à la main, et, après l'avoir abattu, elles le traînaient sur le bord d'un fossé. La druidesse principale lui enfonçait le couteau dans la poitrine, et tirait des augures de la manière dont le sang jaillissait de la blessure; les autres lui ouvraient ensuite le ventre, et examinaient les entrailles (1). (Quelques-unes gardaient une virginité perpétuelle; d'autres observaient la continence dans le mariage, sauf un jour, où elles se faisaient féconder.) celles du dernier rang assistaient les autres dans leurs fonctions. Neuf druidesses rendaient des oracles dans l'île de Sein, sur les côtes de l'Armorique; mais elles ne dévoilaient l'avenir qu'aux marins qui avaient fait le voyage pour les consulter. Elles commandaient à la nature, guérissaient les maladies, déchaînaient ou apaisaient les vents, se transformaient à leur gré. D'autres, qui résidaient à l'embouchure de la Loire, devaient une fois chaque année, dans l'intervalle d'une nuit à l'autre, démolir, couronnées de lierre et de rameaux verts, le toit de leur temple, enlever les matériaux, en rapporter de nouveaux, et le reconstruire en entier. Si l'une d'elles laissait tomber quelqu'un des matériaux sacrés, ses compagnes se précipitaient sur elle en hurlant, la tuaient, et dispersaient ses lambeaux sanglants. Les druidesses se maintinrent en grand honneur jusqu'à l'époque où le christianisme se répandit partout; frappées alors de réprobation, elles devinrent des objets d'horreur sous le nom de fées, de pythouisses, de sorcières.

Les druides ne devaient rien écrire, mais apprendre par cœur une certaine quantité de vers renfermant leur doctrine qui, confiée à la seule mémoire, a péri avec ceux qui l'enseignaient. Rendre un culte à Dieu ou aux dieux, s'abstenir du mal, se montrer intrépide dans l'occasion, telle était toute la doctrine pratique des druides. Les Gaulois croyaient à l'immortalité de l'âme; en effet, ils ensevelissaient ou brûlaient avec le mort ses registres de recette et de dépense, comme s'il devait rendre ses comptes dans une autre vie; ils empruntaient de l'argent sous l'obligation de le restituer dans l'autre monde, et ils correspondaient avec les morts en plaçant leurs lettres dans les tombeaux ou sur le bûcher (2).

Doctrines.

(1) STRABON, VI.

(2) CÉSAR, *de Bello Gallico*, VI; VALÈRE MAXIME, II, 4; DIONORE DE SIGALE. César dit (*de B. G.*, VI, II, 21) que les Germains diffèrent beaucoup des Gaulois, surtout parce qu'ils n'ont pas de druides. Il insiste sur cette distinction (I, 31), que n'admettent point Mezeray, Pelloutier et quelques écrivains modernes.

Comme les autres colléges de prêtres, ils possédaient des connaissances astronomiques et cosmogoniques. Ils croyaient qu'Apollon avait habité dix-neuf ans avec eux, ce qui correspond à un cycle de la lune; ils connaissaient l'opacité de cette planète dans laquelle, selon Hécatee (1), les druides de la Grande-Bretagne avaient découvert des montagnes et des rochers. Ils comptaient aussi l'année par les phases de la lune, et commençaient les mois au premier quartier. Leur siècle était de trente ans, après lesquels coïncidaient l'année civile et l'année solaire, ce qui prouve une intercalation de onze lunes. Les druides sont, par ce motif, représentés souvent avec un croissant dans la main. Pline parle aussi avec éloge de leurs connaissances philosophiques et de leurs progrès dans la médecine (2); mais il s'y mêlait beaucoup de superstitions.

Bardes.

Leurs bardes accompagnaient l'armée en exaltant la valeur des guerriers par leurs chants qui célébraient les anciens héros et promettaient la gloire et l'éternel bonheur aux braves frappés sur le champ de bataille.

Ils appartenaient à la corporation sacerdotale, sans toutefois qu'ils fussent prêtres comme les juges (*vacies*, *sarronides*), ou les augures (*eubages*); l'instruction dans les familles ou les villages leur était confiée.

Commune.

Il paraît que la classe dominatrice des druides dut le céder à celle des guerriers, qui élisaient les chefs civils et militaires à temps ou à vie (3). Cependant, les druides avaient conservé une partie de leur pouvoir, puisqu'ils nommaient les magistrats annuels des cités; quoique ces derniers exerçassent une pleine autorité, ils ne pouvaient réunir le conseil sans le consentement des druides. Il en était de même des cours de justice; en outre, ils instruisaient et formaient la jeunesse, si ce n'est dans la guerre, les prêtres étant exempts de tout service militaire et d'impôts. Ainsi les druides, lorsqu'ils virent prévaloir la classe des guerriers, favorisèrent la formation des communes; dès lors le peuple acquit de l'influence et plus tard le droit d'élire ses rois, ce qui lui permit de se constituer en un grand nombre d'États indépendants.

Les vaincus étaient réduits à l'esclavage. Bon nombre de Gau-

(1) Citée par Diodore, III, 12.

(2) *Histoire naturelle*, XXIV.

(3) Il en est qui pensent que le coq (*gallus*) était l'emblème arboré par les guerriers celtes, et qu'ils furent nommés Gaulois par les prêtres, de même que les Indiens de la caste des guerriers étaient appelés *Sina*, c'est-à-dire lions, par les brahmines.

lois, que César compare aux clients de Rome, s'attachaient à quelque chef militaire en qualité d'hommes liges, et regardaient comme une honte de l'abandonner. Le pays n'avait point de dénomination générale, mais autant qu'on peut le conjecturer, ces peuples formaient trois grandes familles : les Anémoriques, nommés Aquitains par les Romains, entre les Pyrénées et la Garonne; les Liguriens, entre la Méditerranée et la Durance; à partir des limites de leur territoire et des Pyrénées orientales jusqu'aux rives de la Seine et de la Marne, s'étendait le pays des Gaulois proprement dits ou des Celtes, dont le mélange avec les Germains forma la nation des Belges, qui habitait au nord-est entre la Marne et le Rhin. Quant à la Gaule proprement dite, elle se divisait, bien avant César, en trois régions spacieuses (1) : la Celto-Belgique, la Gaule Celtique, ou centrale, et l'Aquitaine. Chacune se divisait en un grand nombre d'États indépendants (*civitates*), et ceux-ci en bourgades (*pagi*) qui tenaient des diètes cantonales au chef-lieu. La forme de gouvernement était monarchique pour quelques-uns de ces États, aristocratique ou démocratique pour les autres; comme dans toutes les sociétés primitives, la constitution avait pour élément la famille. Les familles d'origine commune formaient une tribu; une agglomération de tribus, un peuple; plusieurs peuples confédérés, une nation. La tribu avait un chef (*penkeneld*); le peuple un roi (*brenin*); quelquefois, la confédération entière obéissait à un dictateur (*pentjern*); mais ces chefs n'exerçaient qu'un pouvoir limité. Un conseil de juges assistait le chef de la tribu, et les représentants de toutes les tribus entouraient le roi. Chaque année, au mois de zerza (décembre) et à la troisième nuit de la lune, quand on cueillait le gui, les députés des confédérés se réunissaient sur la frontière du pays des Carnutes; là, dans un lieu consacré, et sous la présidence du chef des druides, se tenait la diète générale, où l'on traitait des intérêts généraux, soit religieux, civils ou moraux (2). Un secret rigoureux était imposé sur ces conférences. Quiconque avait appris une nouvelle importante, devait la communiquer d'abord aux magistrats, qui pouvaient enjoindre le silence. Si, au contraire, il leur paraissait utile de la répandre, les gens de la campagne se la transmettaient rapidement, et tout le pays la connaissait bientôt.

Parmi les confédérations, on remarquait celle des Éduens vers

(1) *Gallia omnis divisa in tres partes* (de *Bello Gallico*). Nous sommes forté de nous écarter souvent des données d'Aimée Thierry.

(2) César, de *Bello Gallico*, VI, 13.

le cours supérieur du Rhône; des Arvernes, à l'extrémité des Cévennes; des Séquaniens dans le Jura et sur la rive droite du Rhône; des Bellovaques entre la Seine et l'Oise, et qui pouvait armer huit cent mille hommes; des Suessones, dont les douze cités donnaient un contingent de cinquante mille combattants, et qui jadis tenaient le premier rang dans les Gaules; des Armoricaïns, qui occupaient la presqu'île entre la Seine et la Loire. Mais, comme il arrive trop souvent, les jalousies et les haines empêchaient ces petites nations d'agir d'accord dans un intérêt commun.

Le citoyen gaulois était tout ensemble propriétaire, libre et soldat; en effet, la propriété supposait la liberté, et la liberté entraînait le droit de combattre; mais la population libre se classait dans trois degrés. Une naissance illustre, des charges publiques, rémunérées par des terres que donnait le roi, constituaient le noble (*uchelux, eques*), ou le seigneur (*earl, tetrarcha*). Comme chef, il était entouré de jeunes gens qui commençaient leur service dès l'âge de quatorze ans, et auxquels il donnait la table et des terres: ils juraient de lui être dévoués jusqu'à la mort, et portaient le nom de *ambacti, devoti, soldarii*. Les hôtes et les étrangers étaient d'une condition inférieure (*alltud, advena, hospes*); le propriétaire qui les accueillait leur accordait quelques terres qu'ils cultivaient sans les posséder. Venaient ensuite ceux qui, ne pouvant payer leurs dettes, étaient obligés d'aliéner leur liberté (*oberati, next*); au-dessous de ces derniers, il n'y avait plus que les esclaves (4).

Les Gaulois étaient d'un naturel vif et bruyant; propres aux combats, impétueux dans l'attaque, ils manquaient de persévérance quand la lutte se prolongeait. Ils n'étaient pas étrangers aux arts de la paix; les Phéniciens et les Grecs leur avaient appris à extraire les métaux dont ils trafiquaient. Ils trempaient le cuivre avec la même habileté que les Espagnols trempaient l'acier. Les Bituriges et les Éduens excellaient à travailler l'or et l'argent, dont ils fabriquaient des ornements pour les chevaux et les chars. Ils tissaient et teignaient avec assez de succès; on leur fait honneur de l'invention des charrues à roues et de l'emploi de la marne comme engrais. Aucune muraille ne protégeait les villes, mais ils les entouraient de palissades d'un genre particulier, et derrière lesquelles, au premier bruit de guerre, venait se réfugier la population des campagnes.

(1) Nous avons consulté les constitutions récentes, les bretonnes surtout, pour éclaircir ou redresser ce que César nous a transmis.

Le général devait son élection au courage, et ses compagnons faisaient un service volontaire; mais, dans les guerres entre Gaulois, les levées étaient forcées, sous peine, pour les réfractaires, d'avoir les oreilles coupées et les yeux arrachés. En cas de danger, le chef convoquait le conseil armé; tous, sans exception, devaient alors se rendre au lieu assigné pour délibérer sur le plan de la campagne. Le dernier arrivé était mis à la torture en présence de tous. Ils conduisaient avec eux des chiens de chasse dressés à reconnaître les traces de l'ennemi et à défendre les bagages.

Ils mettaient à mort les prisonniers de guerre, qui, après avoir servi de but à leurs dards, étaient décapités; on suspendait ces têtes au bout des lances, ou au poitrail des chevaux, pour les clouer plus tard à la porte des demeures, avec celle des animaux tués à la chasse. Quelquefois, ils les embaumaient et les rangeaient suivant l'ordre chronologique des faits, pour rappeler aux fils la gloire des pères. Les crânes servaient aussi de coupes dans les sacrifices et les festins.

Leur voix était rude et accentuée, leurs paroles coupées et hyperboliques; mais une fois échauffés par la discussion, ils s'exprimaient avec une abondante facilité. Comme tous les peuples grossiers, ils aimaient le vin passionnément et devenaient querelleurs dans l'ivresse (1). L'homme était maître absolu de sa femme et de

(1) Il est curieux de noter dans César les rapports et les différences qu'offrent les Gaulois d'alors et les Français modernes. Ils étaient d'une haute stature (*plerumque omnibus Gallis pro magnitudine corporum suorum, brevis nostris contemptui est. — De Bello Gallico II*). Prompt à prendre une résolution, avide de nouveautés, ils s'engageaient inconsidérément dans une guerre (*ut sunt Gallorum subita et repentina consilia. III. Cum intelligeret omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriterque excituri, omnes autem homines natura libertati studere et conditionem servitutis odisse, II*); mais ils manquaient de fermeté dans les revers (*ut ad bella suscipienda Gallorum atacer ac promptus animus est, sic mollis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est; III. Infirmiorem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles, et nobis plerumque rebus student; IV*).

César ajoute que les Gaulois étaient avides de nouvelles, et que souvent, sur les motifs les plus futiles, ils prenaient des résolutions dont plus tard il se repentaient : *Est autem hoc gallicæ consuetudinis, ut et viatores etiam invitos consistere cogant, et quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, querant; et mercatores in oppidis vulgus consistat, quibusque regionibus veniant, quasque ibi res cognoverint, promuntiare cogant; et his rumoribus atque conditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineant; quorum e vestigio penitere necesse est, cum incertis rumoribus serviunt, et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant; IV*.

ses enfants. Quand un personnage considérable tombait victime d'un meurtre, on mettait ses femmes à la torture, et, sur le moindre soupçon, elles étaient condamnées à périr dans les flammes.

Cependant, au temps de César, ou seulement peut-être dans les contrées qu'il avait étudiées, les biens des époux étaient mis en communauté; le mari assignait à la femme un douaire égal à la dot qu'elle lui apportait, et ce capital réuni restait avec les intérêts au survivant. Chez quelques nations de la Gaule belgique, le mari qui concevait des doutes sur la fidélité de sa femme, prenait l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, et l'abandonnait sur une planche au courant du fleuve: surnageait-il, tout soupçon disparaissait; était-il submergé, c'était une preuve irrécusable de la faute maternelle.

On trouve donc chez les Gaulois un mélange de férocité et de civilisation, qu'il n'est pas rare de rencontrer chez les anciens; mais on ne saurait les confondre, même avant la conquête romaine, avec les peuples barbares. Ils s'en distinguaient par la libéralité de leur constitution, où toutes les fonctions, même dans le sacerdoce, étaient à l'élection du peuple; et par les produits d'une industrie avancée; outre qu'ils fabriquaient des tapis et des tissus que l'Italie elle-même admirait (1), ils avaient des matelas et des lits de plume, tandis que les Grecs et les Latins n'employaient pour cet usage que de la paille (2); l'argent brillait sur leurs chars; ils ornaient les casques de figures en bronze doré, et les guerriers portaient des colliers et des bracelets d'or (3). Les Romains, ce peuple de soldats, adoptèrent leurs armes et un grand nombre de leurs machines (4); leurs navires étaient plus propres à la manœuvre que ceux des Romains; et résistaient mieux aux tempêtes (5); enfin, on comptait jusqu'à quinze mille cités dans les Gaules. Il ne faut pas oublier non plus que les seuls renseignements que nous ayons sur eux, viennent de leurs ennemis, qui avaient plus d'intérêt à les vaincre qu'à les faire connaître.

Edif. ca.

Nous avons déjà dit quelques mots des monuments celtiques, dont on rencontre un grand nombre dans les deux Bretagnes (6). Les *kromlech* (7), enceintes de pierres quelquefois circulaires et

(1) STRABON, IV.

(2) PLIN, VIII, 48.

(3) OROSE, *Hist.*, V, 10; VEGÈCE, *de Révestiaria*, II, 15, 18; DIOD., V; TITUS-LIVE, VII, 10; VIRG., VII, 660.

(4) PLIN, VII, 48; XVIII, 11, 18; XXVIII, 12; XXIX, 2.

(5) CÉSAR, *de Bello Gallico*, III, 8, 12.

(6) Vol. I, page 3.

(7) *Kroum*, cercle, *te'h*, pierre.

spacieuses, servaient peut-être de temples aux druides. Plus petits et d'une construction elliptique; on les appelait *mall*; c'étaient des chapelles cantonales; et des lieux de réunion pour les assemblées locales (1). Quelques-unes de ces constructions sont des *tumult*, ayant jusqu'à trente-deux mètres de hauteur sur cent de circonférence à la base (2); d'autres sont de longues rangées d'obélisques grossiers, disposés autour de quelque fontaine ou de pierres servant aux sacrifices. Le plus grand des monuments druidiques s'élevait dans le voisinage de Rennes; sa forme de coulisse rectiligne de douze mètres de longueur, sur une largeur vers le fond. Cinq dalles forment la couverture du temple et dominent deux autres pierres; dont les proportions sont différentes. Un espace d'environ un mètre sépare le péristyle de l'édifice principal dont l'entrée, ouvrant sous le premier toit, est formée par deux pierres placées debout comme mur de séparation, et n'a de largeur que le tiers à peine du vestibule. Trois compartiments, pratiqués vers le nord-est, devaient servir à des cérémonies mystérieuses. Tout l'édifice se compose de trente-deux pierres, dont deux sont appelées traditionnellement par les paysans le *berceau* et le *poëlon*; dans sa totalité ils le nomment la *Roche aux fées*.

Dans l'année 1835 on a découvert, à la pointe de Primel, en Bretagne, des monuments druidiques; celui qu'on appelle dans le pays *Bacheu-ar-ben*, c'est-à-dire le champ du tombeau, offre une enceinte druidique de douze mètres de long sur un et demi de large, composée de vingt énormes pierres plantées en forme de carré long. Au nord-est, vers la mer, est une pierre de un mètre et demi de hauteur, isolée comme une borne, et désignée par le nom de *Maen-ar-Bioh*; à peu de distance, on voit une éminence sonore qui se prolonge le long de la plage jusqu'à des ruines appelées *Castel-ar-Salon*; et devait embrasser un grand espace. La France savante continue avec une ardeur exemplaire ses recherches sur ce genre de constructions, qui bientôt auront pu fournir assez d'exemples pour établir une théorie complète. On a découvert près de Meudon, en juin 1846, une colline pleine d'ossements humains dont le type est gallique et cimrique, ainsi que des ustensiles de ménage, des armes et des objets servant aux sacrifices; il paraît que c'était un sépulcre où l'on ensevelissait les victimes sacrifiées (3).

(1) MANÉ, *Antiq. du Morbihan*; MANÉ, *Histoire de la petite Bretagne*, t. I.

(2) Voyez PENHOET, *Esquisses sur la Bretagne*, 1819.

(3) Voyez la relation lue à l'Académie des sciences par M. SERRÉS.



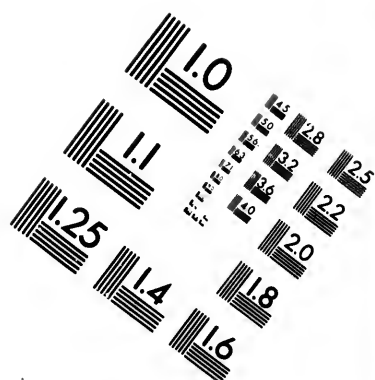
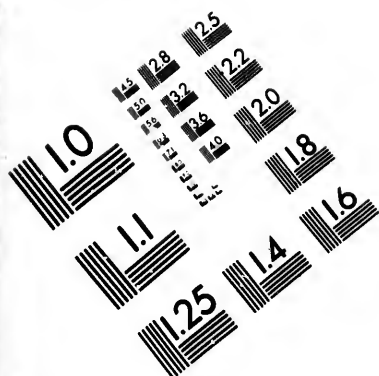
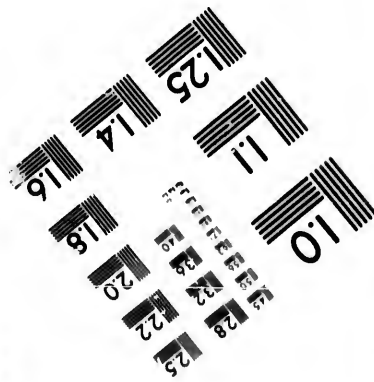
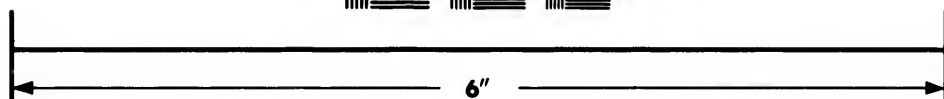
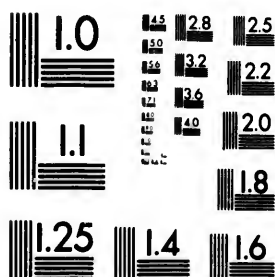


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



Nous avons vu s'établir sur les rivages de cette Gaule farouche la colonie ionienne de Marseille, exemple de corruption et foyer de discorde pour le pays voisin. Les Romains qu'elle avait appelés, après avoir affermi leur domination dans la Gaule cisalpine et la Provence, étaient devenus redoutables pour l'indépendance d'un peuple qui jadis avait menacé la leur. Rome envoie contre ces Gaulois un jeune homme, beau parleur, aimable compagnon, pâle, affaibli par les excès et l'épilepsie, mais qui sait préparer ses coups au moyen de la politique, pour n'en porter que de mortels avec l'épée.

63.
Situation de
la Gaule.

Lorsque César prit le gouvernement de la Narbonnaise, la tyrannie des druides avait alors succombé chez les Belges avec les Cimbres, qui ne conservaient plus, dans cette contrée, que la colonie d'Aduat. L'aristocratie féodale avait prévalu de même chez les Arvernes et chez les Ibères de l'Aquitaine; les druides avaient dû, pour maintenir leur autorité dans la Celtique et combattre l'esprit de tribu, favoriser la formation de communes libres dans les grandes villes, qui élisaient leurs chefs; soit à vie, soit pour un temps déterminé.

Le pays était donc partagé en deux factions : l'une ayant à sa tête les druides et les magistrats électifs des villes; l'autre, les chefs héréditaires des tribus. Dans la première dominaient les Eduens (Autun), dans l'autre les Arvernes (*Auvergne*) et les Séquanes (*Franche-Comté*), et chacun des deux partis recourait, dans ses querelles intestines, à l'intervention fâcheuse de l'étranger. Les Eduens, fiers de l'alliance du peuple romain, ferment la Saône aux Séquanes, et mettent obstacle à leur commerce de porcs; ceux-ci, par vengeance, appellent de la Germanie des tribus désignées par le nom commun de Suèves. Guidées par Arminius (*Ehren-Fest*), elles passent le Rhin et font des Eduens leurs tributaires; mais non moins redoutables à leurs alliés qu'aux ennemis qu'ils étaient venus combattre, les Suèves prennent aux Séquanes un tiers de leurs terres selon l'usage des conquérants germaniques, et finissent par en exiger autant (1).

La communauté d'infortune réconcilia les Eduens et les Séquanes, qui, pour se délivrer des Suèves, cherchèrent d'autres secours étrangers. Deux frères exerçaient chez les Eduens la principale autorité : l'un d'eux, Dumnorix, se lia avec les Gaulois hel-

(1) Napoléon a dicté à Sainte-Hélène un commentaire sur la guerre des Gaules; il est beau de voir le grand général de l'antiquité jugé par le plus grand général des temps modernes.

vétiens, et les engagea à descendre de leurs montagnes dans les plaines de la Gaule; l'autre, nommé Divitiacus, qui était druide, après avoir quitté sa patrie pour ne pas être témoin de son humiliation, se rendit à Rome, dont il réclama l'assistance en invoquant l'amitié promise. Le sénat hésita longtemps avant de se prononcer. Cependant, celui qui avait généreusement résisté à Arioviste, s'étant laissé éblouir par le luxe et les arts des Romains, s'imaginait qu'il pourrait les transplanter dans son pays; mais, par malheur, il confondit la civilisation avec Rome, et, par amour pour la première, il se fit l'instrument et le complice de la seconde.

Comme le sénat différait encore à se déclarer, on apprend que les Helvètes se mettent en marche, non moins nombreux et redoutables que les Cimbres et les Teutons. Ils habitaient entre le Rhin, le Jura et le Rhône, le lac Léman et les Alpes pennines; divisés en quatre tribus, ils comptaient douze cités et quatre cents villages. Les Suèves, les Bavares et les peuplades de l'Alsace méridionale étaient leurs alliés. Ces montagnards, peu satisfaits d'un territoire où venaient passer et combattre tous les barbares qui, tour à tour, se lançaient sur l'ancien monde pour le dévaster, prêtent volontiers l'oreille aux suggestions d'Orgetorix (1), un de leurs principaux chefs, et ils prennent la résolution d'aller s'établir sur les bords du grand Océan. Après avoir brûlé leurs demeures avec les meubles et toutes les provisions qu'ils ne pouvaient emporter, ils annoncèrent l'intention d'aller se fixer dans le pays des Santons (*Santones*), entre les embouchures de la Charente et de la Garonne; puis ils se dirigèrent, au nombre de trois cent soixante-dix-huit mille, vers la Gaule Romaine.

Au premier bruit de leur marche, le sénat avait député vers les villes transalpines, pour s'assurer de leur fidélité et concerter les moyens de défense, sans négliger de prendre sous sa protection les Éduens et les autres alliés; mais, au lieu de songer à les délivrer de la tyrannie d'Arioviste, il avait envoyé des ambassadeurs au guerrier suève, avec des présents considérables et le titre de roi, en lui promettant de ne pas le troubler dans ses possessions. César arrive près de Genève, fait couper le pont sur le Rhône, réunit toutes les forces de la Gaule Narbonnaise, munit les forts, et amuse de paroles les Helvètes, qui ne lui demandent que le libre passage. Arrêtés de ce côté, ils durent s'engager dans les âpres vallées du Jura, puis remonter la Saône, favorisés dans le trajet par Dumnorix et par les Éduens; mais César les atteignit au pas-

Invasion des
Helvètes.
61.

58.

Défaite des
Helvètes.

(1) Or, colline; ced, cent; righ, roi : roi des cent collines.

sage du fleuve, les mit en déroute, et extermina la tribu des Tigurins. Une autre victoire signalée le délivra bientôt de toute crainte de la part de ces émigrants et des alliés douteux. Les Helvètes se virent contraints de retourner dans leurs montagnes; et six mille d'entre eux, rejoints par la cavalerie romaine, lorsqu'ils s'enfuyaient, furent pris et traités en ennemis.

Les félicitations arrivaient à César de toutes les parties de la Gaule, qui se plaignait en même temps de la tyrannie d'Arioviste. Ce chef barbare avait en effet poussé à l'excès l'arrogance et la cruauté; toutefois, ce motif seul n'eût pas déterminé César à l'attaquer, s'il n'avait pas vu l'intérêt de la république et le sien propre. Ces Germains, maîtres de la Séquanie, n'étaient plus séparés des possessions romaines que par le Rhône; ce prétexte devait suffire à l'homme qui n'était venu chercher dans la Gaule que de la gloire, du pouvoir et des espérances. Dans une conférence qu'Arioviste eut avec César, il lui rappela le titre d'ami qu'il avait obtenu des Romains, lui promit de ne causer aucun dommage à la province, et même de faire la guerre aux ennemis de Rome; du reste, il appelait son attention sur les adversaires qu'il aurait à combattre. En effet, ces Germains à la taille gigantesque, indomptables à la fatigue, n'avaient pas dormi depuis quatre ans à l'abri d'un toit; il circulait parmi les Romains des récits effrayants sur leur énorme stature et leur férocité, si bien que le plus brave faisait son testament avant de marcher contre eux. César n'en déclara pas moins la guerre, ranima le courage de ses troupes, les conduisit à Besançon, et vint offrir la bataille aux Suèves sur les bords du Rhin. Leurs femmes, qui pratiquaient l'art de la divination, voulaient, d'après l'observation des tourbillons du fleuve et du bruit de ses flots, que l'on différât le combat jusqu'à la nouvelle lune; il n'en fallut pas davantage pour faire perdre courage aux superstitieux Germains, qui éprouvèrent un véritable désastre. Arioviste perdit deux femmes et deux filles, prit la fuite et mourut bientôt. Ce fut ainsi que César dompta en une seule campagne deux ennemis formidables.

Détalle.
d'Arioviste.

La Gaule en tressaillit de joie; mais, quand elle vit que César, au lieu de ramener dans les terres soumises à Rome ses légions victorieuses, organisait le pays comme une conquête, gardait les otages et levait des contributions, elle s'aperçut qu'elle n'avait fait que changer de maître. Le mécontentement ne tarda point à se manifester; les petits États du nord se concertent, et forment avec les plus grands une ligue défensive. César en prend ombrage, augmente le nombre de ses troupes, et marche contre

la Belgique, où il est appelé par des factions opposées aux mécontents, et probablement par celle des druides. Il commence donc la guerre, dans laquelle il est secondé par ces divisions; mais il trouve de rudes obstacles dans les forêts vierges, dans les marais impraticables, dans les bois défendus par des abatis d'arbres, et d'où s'élancent furieux, au nombre de cent mille, pour défendre leur sauvagerie indépendance, Suessions, Bellovaques et Nerviens (*Picardie, Hainaut, Flandre*). Les Gaulois belges résistèrent énergiquement à des forces supérieures; dès qu'un de leurs guerriers tombait au premier rang, un autre le remplaçait aussitôt; c'était, de l'aveu de César, des hommes intrépides, qui n'hésitaient pas à traverser un large fleuve, à gravir des rochers escarpés, à attaquer l'ennemi dans une position avantageuse, tant leur courage aplanissait pour eux tous les obstacles.

César les vainquit pourtant. Les Nerviens furent exterminés; les Aduatiques, débris des Cimbres et des Teutons qui avaient péri en Italie, feignirent de se rendre, envoyèrent au camp victorieux une partie de leurs armes, et, cachant les autres, s'en servirent pour attaquer les Romains; mais César les battit, et finit par s'emparer d'Aduat (*Namur*), où il fit vendre comme esclaves cinquante-trois mille individus. A la même époque, le jeune Crassus, son lieutenant, subjuguait l'Armorique.

Résolu alors à soumettre le reste de la Gaule, il pénètre dans les forêts et les marécages des Menapiens et des Morins (*Zélande et Gueldre, Gand, Bruges, Boulogne*); il conquiert l'Aquitaine, puis tombe sur les Vénètes (*Vannes*), population robuste, habituée à la mer, et qui tirait de la Grande-Bretagne des secours continuels. Les bâtiments de César ne pouvaient manœuvrer au milieu des bas-fonds à travers lesquels les Vénètes faisaient passer les leurs; d'autre part, les tranchées s'écroulaient sur ces terrains bourbeux. Cette campagne fut donc extrêmement pénible; enfin, la persévérance triompha. Une autre horde de Germains, les Usipiens et les Tenctères, envahit le territoire des Ménapiens. César, qui était toujours prêt à reprocher la violation du droit des gens à ceux dont il méditait la perte, refusa d'écouter leurs ambassadeurs, et les fit charger de chaînes; puis, attaquant à l'improviste ces nouveaux adversaires, il les vainquit sans peine et sans gloire, traversa le Rhin, et jeta l'effroi parmi les nations germaniques; mais, reconnaissant que le foyer des soulèvements de la Gaule était dans la Grande-Bretagne, il résolut d'y passer afin de détruire le mal à sa source.

Grande Bre-
tagne.

L'île (1), aujourd'hui si fameuse sous le nom d'Angleterre et d'Écosse, fut d'abord appelée, selon les traditions nationales, *Pays des vertes collines*, puis *Île du miel*, enfin *Bryt* ou *Prydain*, d'où lui vient le nom de Bretagne (2). La partie située au nord des rivières de Forth et de la Clyde était distinguée par le nom d'*Alb-in*, pays de montagnes; la partie méridionale, par celui de *Lloegr* vers l'orient, et vers l'occident par celui de *Kymru*; ces noms venaient des peuples qui l'habitaient, et qu'on appelait en latin Cambriens et Logriens. Ces peuplades cimbres, arrivées six siècles avant J.-C., avaient chassé les premiers habitants d'origine celtique: les uns se retirèrent dans l'île d'Érin, appelée *Hibernia* par les Romains, et dans les contrées du couchant; les autres dans le nord, où se formèrent les trois grandes confédérations des Magiates, dans la plaine des Albaniens; sur les montagnes au nord du Forth, et des Celtes ou Calédoniens; dans les forêts au sud des monts Grampians (3). Ces nouveaux venus reçurent dans le pays le nom générique de Scots, c'est-à-dire d'étrangers, qu'ils appliquèrent par la suite à l'Albanie, partie montagnueuse de l'île.

Ils conservèrent les mœurs nationales, divisés en *clans*, ou familles qui sortaient peut-être d'une souche unique. Là, riches et pauvres vivaient en commun, étrangers à la science des autres peuples, et ne connaissant que les exploits de leurs aïeux chantés par les bardes, soit dans les camps, soit dans les veillées d'hiver.

L'horreur de la conquête et les antipathies nationales les tinrent séparés des Cimbres, habitants des plaines méridionales, et sur lesquels tombèrent bientôt les Logriens, conduits par Hu le Puissant, et venus des côtes du sud-ouest des Gaules. Alors les

(1) Tacite attribue à Agricola le mérite d'avoir découvert que la Bretagne était une île. Virgile pourtant avait déjà dit :

Et penitus toto divisos orbe Britannos. (Épique, I, 27.)

Mais César décrit avec plus de précision la Bretagne comme une île triangulaire, etc. : *Britannia insula, natura triquetra*, etc. (*De Bello Gallico*, lib. V). Il est loin de se donner pour avoir découvert la Bretagne; qu'il désigne même comme étant une île, aussitôt qu'il vient à en parler, dans le livre IV; car, il dit que les Gaulois savaient à peine *insula magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incolerent*, etc. C'est pourquoi il envoya Caius Volusénius pour explorer les côtes avec des bâtiments plus longs. Cependant, *a compluribus ejus insula civitatibus ad eum legati veniant*; et toujours il emploie la même expression.

(2) *Archæology of Wales*. — AUGUSTIN THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*.

(3) *Magh-aile*, pays plat; *alb*, montagne; *colyddon*, forêt.

Cimbres, soit volontairement ou par force, se retirèrent le long des rivages à l'occident, qui, depuis ce moment, furent appelés Caimbrie; tandis que les nouveaux venus s'établirent sur les plages du levant et du midi. Quelques siècles après suivirent les Belges, population mêlée de Cimbres, de Cattes et d'autres Teutons et Celles; puis, les Coraniens qui, sortis des lagunes des Pays-Bas, vinrent se fixer sur la plage orientale de l'île près de l'embouchure de l'Humber.

On prétend retrouver encore les restes de ces Cimbres dans les habitants du pays de Galles et de la Bretagne française; qui s'appellent eux-mêmes *Kymri*. C'est donc à tort que des écrivains croient reconnaître dans leur langage le pur idiome celtique, qui est, au contraire, mêlé de teuton. Si l'on veut parvenir à la connaissance de l'ancien celte, à l'aide de la langue parlée dans les deux contrées que nous venons de nommer, il faut, avant tout, écarter les mots dont la racine est teutonique; or, cette étude serait beaucoup plus fructueuse sur la langue erse d'Écosse et sur l'irlandais que sur le bas-breton (1).

W. Bentham (2) prétend établir une différence essentielle entre les langages gallique et irlandais; selon lui, ce dernier serait d'origine phénicienne ou sémitique. Il base son argumentation

(1) Afin que les philologues trop superficiels puissent sentir la différence qui existe entre la véritable langue celtique et le bas-breton, mêlé de celte, de teuton et de quelques mots latins, nous donnerons ici, parallèlement, l'Oraison dominicale dans les deux idiomes; nous le faisons d'autant plus volontiers, que nous voyons ajouter trop de confiance à certains systèmes introduits par Augustin Thierry ou par ceux qui l'ont suivi :

En bas-breton ou kymrique.

Hon tad pelini a son en eon,
Hoch ano bezet sanctifiet,
Roet deomp ho ruanteles
Ho bolante bezet gret en duor evel en

eon,
Roet deomp hon bava pebtezioc,

A perdonet deomp hon offansu evel
ma perdonomp dar ne pere ho devus
hon offanset;

Ne barmettet ket e cuessomp e tenta-
tion ebet,

Oguen hon delivred a zruc.

Evelse bezet gret.

En gaélique d'Écosse ou celtique.

Ar nathialrne ata at neamh,
Gorna bennaigte luinimsa.

Gu deig do rioghachd sa

Denlar do iholli air dtaimhuin mar ata
air neamh,

Tab hair dhuinn annigh ar naran-
lathreamhuil,

Agas maith dhuinn ar bhilacha,
amhuil mhatmuid dar bhfeicheam
hnullbh,

Agas na leig ambnadheread sinn;

Achd saor sinn o ole

Oir is leatsa an rioghachd an cumhachd
agas an glair gusiorraidh. Amen.

(2) *Les Gallois et les Kimris*; Dublin, 1834.

sur l'étymologie, méthode que les savants en linguistique, c'est-à-dire ceux qui s'appliquent à la philologie comparée, ont abandonnée au vulgaire. Il réunit un grand nombre de noms des pays situés sur les côtes d'Espagne et dans d'autres parties; or, comme ces noms, donnés par les Phéniciens, peuvent être expliqués par l'irlandais, il conclut que le phénicien et l'irlandais sont une seule et même langue. Au lieu de tirer cette conclusion, il aurait dû poser l'argumentation de la manière suivante: Le phénicien et l'hébreu ont une parenté évidente; il suffira donc de comparer la construction grammaticale de l'hébreu avec celle de l'irlandais, et l'on aura la solution du problème. De l'examen de ses preuves mêmes il résulte que le gallique et l'irlandais appartiennent à la famille ethnographique indo-européenne.

Pritchard est plus heureux dans ses déductions (1); afin de prouver l'affinité du celtique avec les langues indo-européennes, il commence par examiner les rapports des mots, et montre que les expressions primitives et élémentaires, telles que les noms numériques et les racines des verbes simples, sont identiques; il soumet ensuite le verbe à l'analyse, et fait ainsi ressortir la ressemblance parfaite qui existe dans la construction des idiomes comparés. Le verbe *être*, en celtique, présente des analogies frappantes avec le verbe substantif persan. En outre, l'étude du celtique jette des données lumineuses sur les langues de la même famille. Les philologues supposent généralement que les inflexions des verbes doivent naître de l'incorporation finale des pronoms personnels. La troisième personne du pluriel en latin, en persan, en grec et en sanscrit, finit en *nt*, *nd*, *vi*, *vi*, *ti*, *nt*; on ne connaissait aucun pronom personnel qui se rapportât à cette terminaison; lorsqu'on a fini par trouver que, dans le celtique même, la troisième personne du pluriel finit en *nt*, et correspond à son pronom *hwynt* ou *ynt*.

Ja-Kel (2) a prouvé que tous les mots donnés par les anciens comme celtiques sont germaniques. Est-ce affinité dans les familles, ou les anciens confondaient-ils les idiomes barbares; c'est ce que les progrès de la science éclairciront sans doute. Le comte de Volney a fondé un prix annuel de linguistique; en 1836, l'Académie française l'a décerné à Adolphe Pictet, de Genève, pour son mémoire: *Affinités des langues celtiques avec le sanscrit*, dans

(1) *Sur l'origine orientale des nations celtiques*; Oxford, 1831, et Londres, 1836.

(2) *Origine germanique de la langue latine*; Breslau, 1830.

lequel sont mis hors de doute quelques-uns des principes que nous venons d'énoncer.

César ne connut pas la dénomination générale qui désignait les derniers habitants de l'île, mais seulement celle des diverses tribus.

Il n'y avait pas moins de différence dans leurs mœurs que dans leur origine. Les Belges, portant les longues chausses et la saie, se livraient à l'agriculture et au trafic; les Cimbres, qui se nourrissaient de chair et de laitage, vêtus de peaux de mouton, habitaient sous des cabanes de bois, entourées d'arbres; les Gaulois, sauvages et nus, vivaient de leur chasse, d'écorces et de racines. Tous portaient d'ailleurs la chevelure longue, les moustaches tombantes, et se teignaient en vert avec le pastel.

Une aristocratie militaire gouvernait les Gaulois du midi; et ceux du nord étaient organisés par tribus; les membres d'une même famille, unis par l'intimité la plus étroite, mettaient en commun chasse, butin, avoir, et jusqu'aux femmes; qui, au nombre de dix ou douze, appartenaient à père, fils et frères; quant aux enfants, ils étaient attribués à celui qui le premier avait connu la mère. (1). Julie, fille d'Auguste, voulant faire honte à une femme bretonne d'une pareille manière de vivre, celle-ci lui répondit que les Romaines n'avaient rien à leur reprocher, pour faire publiquement et avec des personnes de leur choix ce qu'elles se permettaient en secret avec des affranchis et des esclaves (2).

La Bretagne était sous la protection spéciale de la Divinité, comme la résidence particulière des druides; César ne put donc obtenir ni guides, ni provisions, ni renseignements sur les moyens d'aborder et sur les marées; aussi, son débarquement sur la pointe orientale, aujourd'hui appelée Kent, fut extrêmement périlleux. Outre que ses vaisseaux ne convenaient pas à ces côtes, on était en pleine lune, c'est-à-dire au moment des grosses marées, et les barbares faisaient pleuvoir sur ses troupes une grêle de traits. Déjà les Romains pliaient, quand le porte-enseigne de la dixième légion, la plus dévouée à César, se précipite en avant, l'aigle en main, en criant à ses compagnons: «Laissez-vous votre enseigne tomber au pouvoir des barbares?» Sa voix et son exemple rendent le courage aux soldats; ils combattent avec acharnement, et, à force d'audace, ils s'ouvrent un passage à travers les barbares, qui envoient des ambassadeurs et des otages.

Débarquement de César en Bretagne. 85.

(1) CÉSAR, de Bello Gallico, V, 14.

(2) DIODORE DE SICILE, liv. XXVI, un argument de la civilisation romaine.

Mais ils se repentent bientôt de leur faiblesse ; lorsqu'ils voient que la flotte, battue par la tempête, a subi des avaries considérables ; ils profitent de la sécurité des Romains, reprennent les armes, et tombent sur les envahisseurs pour les exterminer. César est contraint de battre en retraite, comme il le dit, ou de prendre la fuite, comme le proclamèrent ses rivaux (1), ainsi que les Cimbres, qui se vantèrent dans leurs chants d'avoir vu les Césariens (2), venus pour conquérir l'île de Prydain, disparaître comme la neige au souffle du midi.

Il tardait au proconsul de réparer cet échec ; il se prépara donc à revenir à la charge avec des bâtiments plus convenables. La division qui s'était mise entre deux des chefs, Imanwent et Caswallaun, le servait à souhait ; mais, de peur que les Gaulois ne profitassent de l'occasion pour relever la tête, il les convoqua à Itius Portus, et prit avec lui les principaux et les moins sûrs. De ce nombre était Dumnorix, à qui César avait pardonné par égard pour son frère Divitiac ; mais ce Gaulois, à qui la clémence ne pouvait faire accepter la honte de la servitude, avait d'abord cherché à soulever ses compatriotes contre l'étranger ; ayant voulu cette fois échapper à la prison où l'on se contentait de le retenir, il fut rejoint dans sa fuite, et tué en se défendant. Il est probable que Divitiac, dont il n'est plus fait mention, se trouva dégoûté, par de semblables procédés, de l'amitié des Romains.

Second débarquement.

César, après avoir atteint heureusement le rivage breton, sut amener les insulaires à lui payer un tribut et à demeurer en paix ; puis il regagna le continent. Avec deux cents voiles, il n'avait tiré que des perles et quelques esclaves de cette contrée (3), où il ne laissa point de garnisons et ne bâtit aucun fort. Le tribut ne fut jamais payé, et il s'y attendait bien. Il fut grandement raillé à Rome pour avoir vaincu un pays où il n'y avait ni or, ni argent, ni vestiges d'arts et de savoir (4). Qui eût dit alors ce que devait

(1) *Territa quæsitilis ostendit terga Britannis.*

(LUCAIN, *Pharsale*, II, 572.)

(2) Ils font bien connaître les Romains dans les *Caisariadau* du *Triodd ynnys Prydain*, p. 102-104.

(3) S'il est vrai que les perles aient déterminé César à envahir la Bretagne, il dut se trouver bien déçu, car elles y sont petites et d'une eau terne ; on n'en pêche même plus aujourd'hui, quoique l'*unio margaritifera* ne soit pas rare dans les fleuves d'Angleterre.

(4) CICÉRON, *Ep. ad famil.*, VII, 7, 8, 9. Dion raconte que toute l'infanterie fut mise en déroute, et aurait été exterminée si la cavalerie ne fût accourue. Horace et Tibulle, dans beaucoup de passages, parlent de la Grande-Bretagne

devenir cette île, en comparaison de Rome, qui la tournait en ridicule ?

Le général romain trouva à son retour dans la Gaule de nouvelles insurrections excitées par les rigueurs de la conquête et par la licence des soldats. Le Tréviriens Indutiomare, patriote infatigable, avait repris l'offensive ; il seconda puissamment Ambiorix, chef des Éburons, jusqu'à l'instant où sa tête fut apportée à La biénus. Voyant que l'épée de ses soldats était insuffisante contre ces terribles Éburons, César les mit hors la loi de l'humanité ; un décret proclama que leur corps et leurs biens appartiendraient à quiconque s'en emparerait, et que l'amitié du peuple romain serait acquise à qui l'aiderait à exterminer cette race d'hommes pervers (1). Les assassins ne manquèrent pas à l'appel, appuyés qu'ils furent par cinquante mille soldats romains, au nombre desquels étaient, avec César, un frère de Cicéron, Junius Brutus, Trébonius et la fleur de la jeunesse patricienne.

Depuis sept années que César faisait la guerre dans les Gaules, il avait peu avancé dans ses conquêtes, mais beaucoup dans ce que s'était proposé son ambition. L'armée, comme il arrive dans les longues expéditions, s'était affectonnée à celui qui la conduisait à la victoire, et l'on pouvait dire qu'elle appartenait à César plus qu'à la république. Le vague qui entoure les guerres lointaines laissait le champ libre aux imaginations pour en exagérer les dangers et le profit. Pompée se trouvait ainsi éclipsé par des triomphes dans des pays inconnus, sur des peuples séparés de l'univers entier, peuples qui naguère étaient venus des extrémités du monde dresser leurs tentes en deçà des Alpes et jusqu'au pied de la roche Tarpéienne. Leur vainqueur était comparé à Camille, à Marius, et on le trouvait plus grand qu'eux ; en effet, s'ils avaient repoussé les Gaulois, César avait osé leur porter la guerre.

Il ne manquait pas, néanmoins, d'adversaires puissants, avides d'apprendre et prompts à divulguer les vols, les massacres, les souffrances des prisonniers traités comme dans une guerre d'extermination, et surtout la trahison exercée envers les ambassadeurs ; aussi, quand on proposa de décréter des actions de grâces à César, le sévère Caton s'écria : *Que parle-t-on d'actions de grâces ? des expiations plutôt, des supplications aux dieux, pour qu'ils ne punissent pas sur nos armées les crimes du général ! la*

comme d'un pays indompté. L'expédition ne fut donc pas aussi glorieuse que la fait César dans ses *Commentaires*.

(1) *De Bello Gallico*, VI, 36.

Nonveau
troubles dans
la Gaule.

remise du coupable aux Germains, afin que Rome ne paraisse pas commander le parjure. (1) D'autres, moins rigides et plus prudents, représentaient le danger de prolonger les commandements, et de laisser les deux Gaules sous l'autorité d'un seul chef, qui pourrait ainsi aguerir l'armée dans la Transalpine, et l'amener ensuite par la Cisalpine jusqu'aux portes de Rome. De leur côté, les amis du préconsul, et entre autres Cicéron (2), rappelaient que s'il avait dompté dans la Gaule des nations puissantes, il ne les avait pas encore attachées à la république par des lois, par un droit certain et une paix solide; que cette guerre devait être terminée par celui qui l'avait commencée, et qu'il fallait savoir gré à César de préférer, au séjour de Rome et aux délices de l'Italie, ces contrées si rudes, ces bourgades si rustiques, ces hommes si grossiers.

César était redevable de ces appuis et de ces suffrages, nécessaires à la prolongation de son commandement; au succès d'abord, la plus puissante de toutes les recommandations sur la multitude; puis à l'argent, habilement prodigué pour flatter le vulgaire, et gagner les démagogues. Il acheta, au prix de vingt millions et demi, un terrain spacieux, sur lequel il fit disposer un forum entouré de portiques en marbre, grande séduction à l'adresse du peuple; au prix de huit millions et demi, il s'assura la neutralité du consul Émilien, et paya douze millions trois cent mille livres la connivence d'un tribun: c'étaient autant d'armes qu'il apprêtait contre sa patrie. Mais, pour suffire à ces énormes dépenses, il était obligé d'augmenter les tributs; il dépouillait les lieux sacrés, et remplaçait les magistrats nationaux par des individus dévoués à Rome et à lui-même. Le mécontentement général s'acerut et finit par échauffer; aussi la conservation des Gaules ne coûta pas moins que leur conquête.

La faction druidique, se voyant menacée chez les Carnutes, poussa le premier cri d'insurrection, qui fut répété le soir même de hameau en hameau, dans un espace de cent soixante milles. À Génomum (Orléans), les négociants étrangers sont massacrés, et Vercingétorix prend le commandement des insurgés. Ce jeune homme, d'une ancienne famille arverne (3), était frère de Cétill,

(1) PLUTARQUE, Vie de César.

(2) De Provinciis consularibus.

(3) La Saussaye a donné, dans la *Revue numismatique* de 1838, la description d'une pièce de monnaie attribuée à Vercingétorix du poids de cent trente-cinq grains. Elle offre le symbole , qui paraît propre à l'Arvergne, ou peut-être spécialement à Gergovia, de même que Solimariaca avait cet autre .

victime de son ambition, parce qu'il aspirait à la tyrannie. Vercingétorix, animé de sentiments généreux et patriotiques, ennemi déclaré des envahisseurs, ne s'était point laissé séduire par les avances de César; il ourdit une conspiration; parvint à révolter le pays, appelle aux armes jusqu'aux serfs des campagnes, voue les laches au feu, et se trouve bientôt prêt à attaquer la province Narbonnaise et les quartiers d'hiver des Romains.

A cette nouvelle, César accourt, malgré l'hiver, avec sa prodigieuse rapidité; il raffermît la fidélité chancelante des Narbonnais; et, franchissant les Cévennes, à travers les neiges, il tombe sur les Arvernes. Vercingétorix détermine les Gaulois à brûler toutes les habitations isolées et les villes non susceptibles de défense, pour qu'elles ne puissent ni abriter l'ennemi, ni servir de refuge aux laches. En un jour, plus de vingt mille bourgades des Bituriges furent livrées aux flammes; mêmes mesures chez les Carnutes et ailleurs. La population se dirigeait nue et souffrante vers les frontières; mais consolée par la pensée du salut de la patrie, qui ne tombe pas avec les murailles.

Il faut lire dans les Commentaires mêmes de César les prodigieux efforts qu'il dut faire tantôt contre tous ces insurgés réunis sur un même point, tantôt contre ceux qui s'embusquaient par bandes détachées dans les bois ou au débouché des vallées; mais, bien que l'intrépide Vercingétorix ne se ralentit jamais, bien que les siens eussent juré de ne rentrer dans leurs demeures qu'après avoir traversé deux fois les rangs ennemis, César, grâce à la discipline, à une rare habileté militaire, employant tour à tour la force et la douceur, et semant la discorde parmi les Gaulois eux-mêmes, parvint à se maintenir dans le pays. Il leva, parmi les plus braves, une légion dont l'alouette était l'enseigne, et qui le servit avec une valeur sans égale, dans les Gaules d'abord, puis en Italie.

Le fort de la guerre s'était concentré sous Avaricum (*Bourges*); César l'assiégea, la prit après une résistance obstinée; et trente-neuf mille deux cents personnes désarmées furent passées au fil de l'épée par les vainqueurs. Le proconsul raconte avec un effrayant sang-froid un pareil massacre, sans ajouter un mot de compassion ou d'excuse, sans que rien indiquât qu'il ait essayé de l'arrêter (1).

Prise d'Avaricum.

(1) *De Bello gallico*, VII. — *Parque ibi, quum angusto exitu portarum se ipsi premerent, a militibus pars jam egressa portis, ab equitibus est interfecta: nec fuit quispiam qui prædæ studeret: sic et genabensi caede et labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus*

Huit cents hommes, qui purent échapper à cette boucherie, se réfugièrent près de Vercingétorix, occupé à susciter de nouveaux ennemis à Rome. César, malgré sa supériorité sur les Gaulois dans l'art de l'attaque des places, fut contraint de lever le siège de Gergovia, la mieux fortifiée des villes insurgées. Les Éduens alors, entraînés par une honte généreuse, se déclarèrent pour les insurgés, et, déployant le courage de nouveaux convertis, s'unirent à Vercingétorix, qui fut proclamé généralissime. Il concentra ses forces sous les murs d'Alésia, ville que l'on disait bâtie par l'Hercule Tyrien ; mais la famine le réduisit bientôt aux dernières extrémités. Critognat proposa de manger les personnes inutiles, comme avaient fait leurs pères lors de la guerre contre les Cimbres ; on aimait mieux les renvoyer. Ces malheureux se dirigèrent donc en pleurant vers le camp de César ; mais, au lieu d'obtenir la pitié due à des gens désarmés, ils furent repoussés à coups de flèches ; ceux qui survécurent à ce barbare accueil, périrent de faim et de misère.

Au plus fort du péril, Vercingétorix avait renvoyé ses cavaliers, afin qu'ils se répandissent dans les campagnes, en allumant partout la guerre. Aussitôt, de la Garonne au Rhin, des Alpes à l'Océan, retentit le cri : Aux armes ! et deux cent quarante mille fantassins et huit mille chevaux s'avancèrent vers Alésia. On ne saurait dire combien les confédérés déployèrent de courage ; mais ils ignoraient entièrement l'art des sièges et des campements, et les Romains, sous ce rapport, étaient de grands maîtres. Bien plus, ils méprisaient la tactique, persuadés que l'unique science à la guerre consistait dans la valeur ; puis, leur caractère léger et téméraire les rendait incapables de soutenir avec persévérance des efforts commencés avec une impétuosité extraordinaire. La discipline l'emporta, et cette armée, dans laquelle était tout l'espoir de ceux d'Alésia, ayant été dispersée, ils demandèrent à traiter ; mais César exigea qu'ils livrassent leur chef et leurs armes, et se rendissent à discrétion ; alors Vercingétorix monta à cheval, se fait ouvrir la porte, et, s'élançant au galop, arrive devant le tribunal du proconsul, dont il fait le tour, puis jette aux pieds du Romain son épée, son casque et son javelot, sans prononcer une parole. Les légionnaires contemplent avec enroi sa stature gigantesque ; mais César lui reproche d'avoir mal répondu à ses faveurs. Il appelait faveurs les avances qu'il lui avait faites pour l'amener

pepercerunt. Denique ex omni eo numero, qui fuit etrotter quadraginta milium, vix cecingenti qui, primo clamore audito, se ex oppido eiecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt.

à trahir sa patrie, et ingratitude ses généreux efforts pour la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Vercingétorix, chargé de fers par son ordre, fut envoyé à Rome. Les défenseurs d'Alésia se virent réduits à l'esclavage, et chaque soldat romain en eut un pour sa part.

Prise de Vercingétorix

Les Éduens et les Arvernes se soumirent; mais l'Éduen Sur, l'Atrébate Comm, Ambiorix, Lucter, ami de Vercingétorix, Gutteruat, chef des Carnutes, Dumnac, des Andes, Corréé, des Bellovaques, Drappète le Sénone, ne désespérèrent pas encore de la cause nationale; instruits par l'expérience, ils reconnurent que la guerre serait plus sûre en combattant par bandes sur des points différents. Ils établirent donc trois centres d'action: au nord, chez les Bellovaques; à l'occident, chez les Andes; au midi, chez les Cadurques. Les Tréviriens devaient inquiéter Labiénus, lieutenant de César.

81.

Le proconsul, avec cette promptitude qui devance toute précaution, tombe sur les Bituriges, et les défait. Un grand nombre d'entre eux abandonnèrent alors leur pays, pour aller chercher au loin des contrées où du moins ils ne vissent pas les Romains. Malheur à ceux qui tombaient aux mains des vainqueurs! Les chefs étaient battus de verges, puis décapités. D'autres fois, on coupait les mains à tous les prisonniers, par l'ordre de ce même César dont on vantait d'une voix unanime l'humanité naturelle et la générosité (1), lui qui avait coutume de dire que la pensée d'une seule cruauté à se reprocher serait pour sa vieillesse une compagne trop pénible.

Enfin, dans l'espace de dix années, l'héroïque résistance de la Gaule fut domptée par la prodigieuse activité de cet homme. Dix-huit cents places prises, trois cents peuples subjugués, trois millions de vaincus, dont un million de morts et autant de captifs (2), tels furent les trophées de César; s'efforçant alors de fermer les plaies du pays, il parcourut les villes, leur montra de la douceur, et leur laissa des lois appropriées à leurs besoins: point de confiscations, point de proscriptions, point de colonies militaires pour aggraver le sort des vaincus. Un impôt de quarante millions de sesterces (8,000,000 fr.) fut dissimulé sous le nom de *solde mili-*

(1) HIRTIIUS, 44. *Quum suam lenitatem cognitam omnibus sciret, neque vereretur ne quid crudelitate naturæ videretur asperius fecisse.*

(2) PLUTARQUE, *Vie de César*, 13. *Πόλεις μὲν ὑπὲρ ὀκτακῶσιας κατὰ κράτος εἰλεν, ἔθνη δ' ἐχειρώσατο τριακῶσια, μυριάσι δὲ παραταξάμενος κατὰ μέρος τριακῶσιαι, ἑκατὸν μὲν ἐν χειρὶ διεσείρειν, ἄλλα δὲ τοσούτους ἐξώγησεν.*

taire, et la nouvelle province de la Gaule chevelue (*comata*) obtint des privilèges supérieurs à ceux de la Gaule *togata*.

Le proconsul évita tout ce qui aurait pu froisser des hommes d'un caractère irritable, encore aigris par de récentes blessures. Ses soldats retrouvèrent dans un temple son épée qu'il avait perdue en combattant dans la Séquanie : *Laissez-la*, dit-il en souriant, *elle est sacrée*. Il conquiert ainsi le dévouement des Gaulois. La légion de vétérans transalpins qui portaient sur leurs casques l'alouette, symbole de vigilance (1), fut assimilée aux légions romaines pour l'équipement, la solde et les prérogatives. César enrôla, comme auxiliaires, des Gaulois qu'il employa dans les différentes armes où ils excellaient ; il tira de la grosse infanterie de la Belgique, de l'infanterie légère de l'Aquitaine et de l'Arvernie ; il eut des archers rutènes ; sans parler de la cavalerie : c'étaient peut-être des forces qu'il enlevait à ses rivaux et à sa patrie afin de s'en faire des gages de sûreté et des instruments pour des expéditions nouvelles. Il est certain que, soit par suite de cette précaution, soit à cause de quelques irrptions des Germains, l'idée ou du moins la volonté ne vint pas aux Gaulois de profiter de la guerre civile pour recouvrer leur indépendance.

CHAPITRE XIV.

ROME DURANT LE PREMIER TRIUMVIRAT.

Durant les dix années que César avait fait la guerre dans les Gaules, Rome s'était vue en proie à une anarchie désolante ; on pouvait la comparer à un coursier sans frein qui a besoin d'un maître. La diminution des richesses chez la plupart des citoyens avait accru la puissance d'un petit nombre d'hommes. Autrefois, les magistratures de peu de durée, réparties entre tant de personnes, opposaient alternativement un obstacle aux tentatives des ambitieux, et ne laissaient pas aux citoyens le temps d'être éblouis par la gloire d'un seul ; à l'époque où nous sommes, les commandements prolongés, les commissions importantes accumulées sur une seule tête, habilitaient à considérer une cause comme identifiée avec l'homme qui la soutenait. Ce fut par suite d'un tel abus que Pompée, qui avait gagné la faveur populaire en

(1) La chouette des Vendéens dans les guerres de la Révolution semble rappeler cet emblème.

abrogeant les lois de Sylla, strictives de l'autorité des tribuns, vit deux fois le chemin du trône ouvert devant lui, et deux fois manqua de la force ou de la résolution nécessaire pour s'y élancer; aspirant à la dictature de Sylla, non par les armes comme lui, mais par les suffrages du peuple, il laissait s'user dans la paix les pouvoirs qu'il avait acquis dans la guerre, et ne négligeait rien pour se faire louer, pour se montrer nécessaire, pour flatter les passions; il se servait même des hommes les plus décriés pour troubler la tranquillité publique, dans l'espoir que les gens de bien lui offriraient le pouvoir suprême. Il parut rompre tout à fait avec le patriciat, lorsque, fatigué d'une intrigue que Mucia, sa femme, sœur des deux Métellus, avait avec César, il la répudia, et se remaria à l'âge de cinquante ans. Afin de gagner l'affection du peuple, il créait des jardins délicieux, élevait un théâtre pour les spectacles publics, et faisait combattre dans l'arène, jusqu'à la mort, des éléphants, et une fois même cinq cents lions (1).

Caton, avec sa prétention de plier les faits sous l'inflexibilité des doctrines, nuisait à sa patrie, qu'il voulait ramener vers un passé qui ne devait plus renaitre, au lieu de la bien diriger vers un avenir inévitable. Il proposait au sénat de livrer aux Germains le vainqueur des Gaulois, rendait Pompée suspect, contrariait Cicéron; néanmoins il se livrait au trafic des esclaves, et cédait au riche Hortensius sa femme, qui était jeune, pour la reprendre plus tard, enrichie par ce mariage.

Il manquait à Cicéron, pour être un grand homme d'État, cette résolution qui s'accroît devant l'obstacle; pour réformer l'ancien ordre de choses, il aurait fallu une abnégation dont son âme passionnée était incapable. Comment aurait-il pu prévoir l'avenir, lui qui ne l'envisageait qu'à travers ses prédilections, ses haines, ses espérances et ses craintes? De temps à autre, on voit qu'il a honte de ses hésitations; mais il se borne à des regrets stériles, et n'a point le courage de prendre un parti. Tout enflé de son triomphe,

(1) Cicéron, dans un moment de mauvaise humeur, veut paraître mécontent de ces jeux offerts au peuple par Pompée. « Il y a eu durant cinq jours deux classes magnifiques, qui, le nie? Mais quel amusement un citoyen qui s'occupe des affaires peut-il prendre à voir, soit un homme faible mis en pièces par une bête très-forte, soit un noble animal percé par un chasseur? On a eu le dernier jour les éléphants, ce que le vulgaire et la populace regardaient comme une merveille; mais au lieu de plaisir, il en résulta une certaine compassion, et comme une pensée que cet animal avait quelque affinité avec la race humaine. » *Lettres*, liv. VII, à M. Marius. — Chose étrange, la vue d'un homme déchiré en morceaux cause peu d'amusement, et un éléphant qu'on tue excite de la compassion!

il ne savait que rappeler son consulat, et Catilina, et l'incendie imminent, et les poignards aiguisés dans l'ombre. Cette conduite excitait l'envie, comme le prouve une violente invective, attribuée à Salluste, dans laquelle (pour laisser de côté les attaques contre ses mœurs, contre celles de sa femme et de sa fille) on lui disait :

« Toi, te vanter de la conjuration étouffée? Tu devrais rougir
« de honte de ce que la république a été bouleversée sous ton
« consulat. Tu as tout arrangé avec ta femme Térentia; vous
« avez décidé qui devait être condamné à mort, qui frappé d'une
« amende, selon que cela vous convenait. Un citoyen te construi-
« sait ta demeure, un autre ta maison de plaisance de Tusculum,
« un troisième celle de Pompéi : ceux-là étaient irréprochables
« et gens de bien. Quiconque n'en voulait pas faire autant, était
« un misérable qui te tendait des embûches dans le sénat, venait
« t'assaillir chez toi, menaçait de mettre le feu à la ville. Comme
« preuve que je dis vrai, quel patrimoine avais-tu alors? quel pa-
« trimoine as-tu maintenant? Quelle opulence n'as-tu pas acquise
« en fomentant des procès? Avec quoi t'es-tu procuré tes riches
« maisons de campagne? avec le sang et les entrailles des citoyens;
« tu es suppliant avec tes ennemis, insolent envers tes amis, ignoble
« dans tous tes actes. Et tu oses dire : *Heureuse Rome d'être née
« sous mon consulat!* Très-malheureuse, au contraire, pour avoir
« souffert une détestable persécution, alors que tu t'emparas des
« jugements et des lois. Et pourtant, tu répètes à satiété : *Que les
« armes cèdent à la toge, le laurier à la parole*; toi qui, en poli-
« tique, penses debout une chose, et une autre assis : girouette qui
« ne sais te fixer d'aucun côté (1). »

Cette dernière accusation était fondée; car Cicéron, de grand ennemi qu'il était de César et de Crassus, devint leur flatteur dès qu'il les vit d'accord; d'abord chaud partisan de Pompée, il osait maintenant décocher contre lui quelques traits, faire allusion au but et aux dangers du triumvirat, stimuler l'opposition de Caton. Ceux qui avaient le pouvoir virent de mauvais œil de telles libertés, et bien qu'ils pussent facilement l'acheter en lui donnant l'augurat qu'il ambitionnait (2), ils préférèrent lancer contre lui Publius Clodius. Il était de famille patricienne, mais il avait déshonoré sa jeunesse par un libertinage effréné (3); entre autres intri-

Clodius.

(1) QUINTILIEN, *Instt.*, IV.

(2) *Et quoniam Nepos profectus est, curiam auguratur deferatur? Quo quidem uno ego ab istis capi possum, vide levitatem meam.* Ad AL., II, 5.

(3) *Quis enim ullam ullius boni spem haberet in eo, cujus primum tempus atatis palam fuisset ad omnes libidines divulgatum? Qui ne a sanc-*

gues, il avait courtoisé Pompée, femme de César, qui, gardée par Aurélia, sa belle-mère, et Julia, sa belle-sœur, ne pouvait se trouver avec lui. Suivant un usage très-ancien, vers la fin de l'année consulaire, les femmes du plus haut rang se réunissaient avec les vestales, dans la demeure du consul ou du préteur, pour offrir un sacrifice à la Bonne Déesse, dont le nom n'était connu que des femmes. Ces rites se célébraient avec un tel mystère, que les anciens ne nous fournissent aucun renseignement à cet égard, sinon que les initiées chantaient et jouaient des instruments. Aucun homme, même le maître de la maison, ne pouvait assister aux cérémonies sacrées; on jetait même un voile sur les images d'hommes ou d'animaux mâles (1).

Comme cette cérémonie devait se célébrer dans la maison de César, alors grand pontife, Clodius s'entendit avec celle dont il était aimé, afin d'y pénétrer, travesti en cantatrice. Introduit par une esclave dans l'appartement de Pompée, le temps lui parut long, et il sortit pour la chercher; mais une autre esclave, à laquelle il parut suspect, le questionna, le reconnut à la voix pour un homme, et, poussant les hauts cris, révéla le sacrilège. A l'instant, les mystères sont interrompus et les portes fermées. Clodius, bientôt découvert, est chassé, et toute la ville se trouve en rumeur. Clodius est donc accusé publiquement de sacrilège; mais il avait, et de l'argent pour corrompre, et des caresses lascives pour séduire (2), et des sicaires pour intimider. Cicéron, d'abord très-animé contre lui par Térentia sa femme, jalouse de Clodia, sœur de l'accusé et aimée de l'orateur, cède à l'influence de la dernière, et son témoignage se borne aux faits que répétaient toutes les bouches (3). On raconte que le consul Pison,

*tissima quidem parte corporis potuisset hominum impuram intemperantiam propulsare? Qui cum suam rem non minus strenue quam postea publicam confecisset, egestatem et luxuriam domestico lenocinio sustentavit? — C'est ainsi que s'exprimait Cicéron devant le sénat (Post reditum, 5). Une autre fois, il rappelait que : *primam illam ætatulam suam ad scurrarum locupletium libidines detulit; quorum intemperantia expleta, in domesticis est germanitatis stupris volutatus, etiam Cilicium libidines barbarorumque satiauit*, etc. — De Harusp. responsis, 21.*

(1) *Ubi velari pictura jubetur,
Quæcumque alterius sexus imitata figura est.*
(JUVEN., VI, 389.)

(2) *Jam vero (dii boni ! rem perditam !) etiam noctes certarum mulierum atque adolescentulorum nobilium introductiones, nonnullis judiciis pro mercedis cunulo fuerunt.* (Cic. ad Att., I, 16.)

(3) Phtarque le dit, et Cicéron paraît lui-même l'avouer : *Nosmetipsi qui*

au lieu de faire distribuer au peuple les deux marques portant l'une la lettre pour l'absolution, l'autre celle pour la condamnation, les fit donner toutes deux avec la lettre qui indiquait l'acquiescement; malgré les efforts de Caton pour qu'il fût sursis à ce jugement inique, les hommes que Clodius avait achetés voulurent qu'on passât outre, et l'accusé fut absous. Aussi Catulus, en montrant les sentinelles destinées à réprimer le tumulte que l'on redoutait, disait qu'on les avait établies afin de protéger l'argent reçu par les juges. César lui-même s'était désisté pour ne pas déplaire à la multitude; appelé en témoignage, il déclara n'avoir rien à dire contre Clodius. Il n'en répudia pas moins sa femme, et, comme on s'étonnait de cette contradiction, il répondit : *La femme de César ne doit pas même être soupçonnée.*

Clodius, assuré de l'impunité par un pareil jugement, redoubla d'audace; escorté d'une troupe de gladiateurs à sa solde, il faisait trembler ces pauvres affranchis qui, remplissant le Forum, représentaient la majesté du peuple romain. Puis, comme il était de race noble, il se fit adopter par un plébéien, afin d'être élu tribun du peuple.

Une fois nommé à ces fonctions, il crut le moment favorable pour se venger de Cicéron, objet de sa haine depuis l'affaire du sacrilège; d'ailleurs, il savait qu'il pouvait compter sur l'appui des triumvirs, lesquels, sans le laisser paraître, exerçaient le pouvoir par ses mains. Le nouveau tribun commença par se concilier le peuple en limitant l'autorité des censeurs, auxquels il enleva le droit de dégrader les sénateurs et les chevaliers. Le sort décidait auparavant du partage des provinces entre les consuls; il fit décréter que les comices par tribus feraient à l'avenir ce partage. Alors des pays immenses furent assignés à chacun d'eux, comme à Pison, la Macédoine, l'Achaïe, la Thessalie, la Bœtie; à Gabinius, la Syrie et la plupart des États de l'Asie.

Cicéron, voyant le nuage grossir, acheta le tribun Nonius pour qu'il s'opposât en toute chose à son collègue; mais Clodius jura à Cicéron de ne rien entreprendre contre lui, ni contre ses intérêts; ce dont Pompée et César se firent garants, à la condition qu'il engagerait Nonius à se désister de son opiniâtre opposition. Tullius se laissa prendre au piège, et Clodius, délivré de son contradicteur, fit décréter par le peuple qu'il ne serait plus besoin de prendre les augures pour les lois proposées par les tribuns; il vou-

Lycurgei a principio fuisse, quotidie demittimur. Neque dixi quidquam pro testimonio, nisi quod erat. Ita notum atque testatum, ut non possem præterire. Ad Att., I, 13, 16.

lait ainsi écarter l'obstacle de la religion, dont les amis de Cicéron auraient pu se servir en sa faveur.

Lorsqu'il a tout préparé, il fait rendre une loi pour la mise en accusation de quiconque aurait envoyé au supplice un citoyen sans avoir fait confirmer la sentence par le peuple. Cicéron, ne pouvant douter que ce ne fût une arme contre lui, prit le deuil, laissa croître sa barbe, et suppliait ses amis de le défendre. Le sénat lui-même dépouilla la pourpre en signe d'affliction, jusqu'à ce que les consuls lui eussent ordonné de la reprendre. Deux mille chevaliers, vêtus de noir, intercédèrent en faveur de l'accusé, et lui servaient d'escorte contre les sicaires de Clodius, qui se faisaient un jeu d'insulter l'orateur humilié. Pour lui, aussi découragé au premier coup qu'il s'était montré orgueilleux jadis, il demandait aux autres des conseils qu'il ne pouvait trouver en lui-même. Lucullus l'invitait à rester ferme et à écraser ses adversaires, à la tête des chevaliers et de tous les citoyens qui avaient à cœur le bien public. Caton et Hortensius l'exhortaient à ne pas imiter Catilina, et à se conserver irréprochable. César lui proposait de le soustraire à l'orage et de l'emmener avec lui comme lieutenant dans la Gaule; faite d'avoir accepté cette proposition, qui était la plus honorable, il se fit de César un ennemi. Pompée lui-même, oubliant un ami assez dévoué pour déclarer juste et vrai tout ce qui lui était utile et agréable (1), l'abandonna, et se retira à la campagne. Quand Cicéron lui envoya son gendre pour implorer son assistance, il s'excusa, et lorsqu'il vint lui-même, il lui fit dire qu'il était retourné à Rome. Cicéron était donc bien en droit de s'irriter contre celui qui, le louant en face, l'enviait en secret, et qui n'avait au fond rien d'honnête en politique, rien de noble, d'énergique, d'indépendant (2).

Cicéron se trouva donc seul contre Clodius, qui l'accusa ouvertement, devant les tribuns, du meurtre de Lentulus, de Cethegus et d'autres chevaliers romains. Résolu à céder aux circonstances, il sortit de la ville durant la nuit. L'effroi qu'inspirait Clodius lui rendit plus rudes les épreuves de l'exil. Vibona, ville de la Lucanie, qui l'avait choisi pour protecteur, lui fut fermée. Il espérait trouver dans la Sicile, théâtre de sa gloire durant sa ques-

Exil de
Cicéron.
1^{er} avril.

(1) *Tantum enim animi inductio et mehercule amor erga Pompeium apud me valet, ut quæ illi utilia sunt, quæ ille vult, ea mihi omnia jam et recta et vera videantur.* Ad Famil., I, 9.

(2) *Nos, ut ostendit, admodum diligit... aperte laudat; occulte, sed ita ut perspicuum sit, invidet: nihil comæ, nihil simplex, nihil ἐν ταῖς πολιτικαῖς honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum.* Ad All., I, 13.

ture, et sa protégée contre Verrès, un asile honorable, surtout auprès du préteur Virgilius, qui lui devait tout; mais il eut à se convaincre que le malheur est la pierre de touche des ingrats (1). Repoussé de ce côté, il trouva une hospitalité courageuse à Brindes, dans les jardins de Lénus Flaccus; mais il ne crut pas prudent de demeurer longtemps dans la même lieu; et il s'embarqua.

Où aborder pourtant? La Grèce et l'Épire étaient parcourues par des bandes de soldats stipendiés par Antoine, son ennemi. Pison, créature de Clodius, gouvernait la Macédoine; il se décida pour Cyzique, dans la Mysie. Débarqué à Dyrrachium, il trouva un accueil capable d'adoucir les amertumes de l'exil; mais le grand orateur, les regards et la pensée sans cesse dirigés vers sa patrie, restait sans force contre la douleur (2). Après avoir épuisé pour le consoler tout ce que l'École enseignait; tout ce dont Cicéron, lui-même faisait étalage dans ses discussions philosophiques, les Grecs eurent recours aux songes et aux augures, lui assurant qu'ils lui promettaient un prompt retour; il les quitta dans cet espoir, et se rendit à Thessalonique.

Clodius, triomphant de sa fuite comme d'une victoire, fit prononcer par un décret le bannissement de Cicéron à quatre cents milles de Rome, la confiscation de ses biens, la démolition de ses maisons de ville et de campagne, et la consécration par les pontifes du terrain sur lequel elles s'élevaient, afin qu'il n'y eût pas de restitution possible; mais quand ses biens furent mis en vente, personne ne se présenta pour s'en rendre acquéreur.

Afin de se débarrasser aussi de l'opposition et des protestations de Caton, Clodius le fit charger d'aller mettre à exécution le dé-

(1) Voyez, outre les lettres, le discours pour Cn. Plancus, 40.

(2) Ses lettres sont remplies de lamentations déplorables : « Je me consume de chagrin, ma chère Térentia. Je suis plus malheureux que toi, si malheureuse; car, outre la commune infortune, j'ai à déplorer ma faute. Mon devoir aurait été, ou d'éviter le péril en acceptant une légation, ou de résister par la promptitude et par les armes, ou de succomber en homme de cœur. Rien ne pouvait être plus misérable, plus honteux, plus indigne que ceci... Jour et nuit, j'ai devant les yeux votre affliction... Beaucoup sont ennemis, presque tous envieux. Je vous écris rarement, parce que, si je suis découragé en tout temps, quand je vous écris ou que je lis vos lettres, je fonde en larmes, et je ne saurais y résister. Oh! que n'ai-je tenu moins avidement à la vie? Oh! je suis perdu! oh! je suis dans la désolation! Quo deviendra Tullietta? A vous de songer à elle, car je perds l'esprit... Je ne puis en dire davantage, l'angoisse m'empêchant de continuer. » Voilà pourquoi Asinius Pollion disait (*apud Senec.*) : *Omnium adversorum nihil ut viro dignum est; tulit, præter mortem*. Puis il ajoute : *Si quis tamē virtutibus vitia pensavit, vir magnus, acer, memorabilis fuit, et in cuius laudes oratione prosequendas, Cicerone laudatore vixit fuerit.* »

cret qui avait prononcé la confiscation du royaume de Chypre, dont les Romains se croyaient propriétaires en vertu d'un testament de Ptolémée Alexandre II.

Rien alors ne faisait plus obstacle aux triumvirs; mais Clodius ne craignait pas d'exercer le pouvoir contre ses protecteurs eux-mêmes; ayant contraint L. Flavius à remettre en ses mains le jeune Tigrane, que lui avait confié Pompée, il le renvoya en Arménie; où il ne pouvait qu'exciter des troubles. Pompée alors, pour se venger de l'audacieux démagogue, résolut de faire rappeler Cicéron. La proposition fut accueillie par le sénat avec une chaleur inexprimable, comme moyen de vaincre le parti populaire (1). Lorsqu'on porta la demande devant le peuple, Clodius parut dans le Forum avec sa bande de gladiateurs, afin d'effrayer les amis de Cicéron; mais Annius Milon, son collègue, homme de main non moins audacieux que lui-même, en fit autant; or, tandis que les deux troupes s'observaient d'un regard farouche, le rappel passa.

Sans perdre un instant, Cicéron partit de Thessalonique pour Dyrrachium, et de là pour Brindes; d'où il se rendit à Rome comme en triomphe. Toutes les villes municipales, toutes les colonies où il passait, le fêtèrent à l'envi; puis, le sénat vint à sa rencontre jusqu'à la porte Capène, et le conduisit au Capitole, d'où il fut reporté à sa maison sur les bras des citoyens (2).

- (1) *Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.*
(HORAT.)

(2) « Quel autre citoyen que moi a jamais été recommandé par le sénat aux nations étrangères? Pour le salut de quel autre que moi le sénat a-t-il rendu grâces publiquement aux alliés du peuple? Pour moi seul les pères conscrits ont ordonné, par un décret, aux gouverneurs des provinces, questeurs, lieutenants, de veiller au salut et à la vie d'un exilé. Dans ma cause seulement, il est arrivé, depuis que Rome est fondée, que, par décret du sénat, par lettres consulaires, on convoqua dans l'Italie tous ceux qui avaient à cœur le bien de la république. Ce que le sénat n'avait jamais décrété dans le plus grand péril de la république entière, il estima devoir le déclarer pour le salut de moi seul. Qui, plus que moi, fut redemandé par la curie, plaint par le Forum, regretté par les tribunaux eux-mêmes? Tout, à mon départ, devint désert, désolé, muet, plein de deuil et de tristesse. Quel est le lien, en Italie, où l'intérêt zélé pour ma conservation, les témoignages de ma dignité ne soient pas perpétués dans les monuments publics? Que sert de rappeler ce divin sénatus-consulte rendu à mon égard? ou ce qui se passa dans le temple de Jupiter très-grand et très-bon quand le héros, dont un triple triomphe annonça que les trois parties du monde étaient réunies à cet empire, déclara que seul j'avais sauvé la patrie; déclaration qui fut sanctionnée à l'unanimité par le sénat, à l'exception d'un seul ennemi? ou ce qui fut décrété le lendemain dans la curie, à la suggestion du peuple romain et

Rappel de
Cicéron.
57.

Réintégré dans le sénat, il mit son crédit rajeuni au service de Pompée, dont il voulait se rappeler le bienfait récent et non l'abandon; en exagérant peut-être le danger d'une disette, il obtint qu'on le chargeât de pourvoir la ville de grains pour cinq ans, avec plein pouvoir sur les ports de la Méditerranée. En récompense, Pompée lui fit restituer par les pontifes le terrain de sa maison, et assigner sur le trésor public deux millions de sesterces (quatre cent mille francs) pour la reconstruire, cinq cent mille pour sa maison de Tusculum, deux cent cinquante mille pour celle de Formies.

Caton, qui désapprouvait constamment les gladiateurs et les athlètes, comme des gens toujours dangereux pour la cité, n'en avait pas moins formé un certain nombre qu'il cherchait à vendre sous main. Milon les fit acheter, puis il divulgua la chose, à la grande hilarité du public (1); avec ses brigands, il tenait en res-

des citoyens accourus des municipes, que personne n'eût à opposer des obstacles ou à causer un retard en alléguant les auspices; que celui qui le ferait fût déclaré perturbateur du repos public, et poursuivi immédiatement? Le sénat ayant par cette sévérité, entravé l'audace scélérate de quelques-uns, ajouta que, si dans les cinq jours durant lesquels ce qui me concernait pouvait être mis en question, rien n'était résolu, je renuais dans ma patrie en recouvrant toutes mes dignités.

« En même temps, le sénat décréta qu'on remercierait ceux qui étaient venus à cause de moi de toute l'Italie, et qu'ils seraient invités à revenir quand la chose serait de nouveau débattue. L'empressement de tous était si grand pour me sauver, que ceux qui étaient sollicités pour moi par le sénat priaient le sénat en ma faveur. Et il est si vrai que, dans ces circonstances, un seul différa ouvertement de cette volonté unanime de tous les gens de bien, que le consul Q. Métellus lui-même qui, par suite de graves discordes dans la république, était mon ennemi particulier, opina aussi pour mon salut.

Qui ignore ensuite ce que fut mon retour? comment à mon arrivée, les habitants de Brindes me présentèrent les félicitations de toute l'Italie et de Rome elle-même? Les nones de septembre furent le jour de mon débarquement; c'était aussi le jour de naissance de ma chère fille, que je revis alors pour la première fois après une cruelle douleur et des larmes amères, le jour aussi de la fondation de Brindes et de la dédicace du temple de Salus, comme vous le savez. La famille de Lénus Flaccus, son père et ses frères, personnes excellentes et pleines de savoir, m'accueillirent avec la plus grande joie, de même qu'ils m'avaient reçu avec tristesse, l'année précédente, et défendu à leurs propres risques. Durant tout le voyage les villes d'Italie paraissaient féter mon retour; les rues étaient encombrées de députés envoyés de toutes parts; les alentours de Rome étaient remplis d'une multitude incroyable, qui me prodiguait des félicitations, et tel était l'empressement de ceux qui me suivirent depuis la porte de Rome jusqu'au Capitole et du Capitole à ma maison, qu'au milieu de l'allégresse générale je m'affligeais de ce qu'une cité si reconnaissante eût été si opprimée et si misérable.

Pro P. Sextio, 40 et seq.

(1) Cicéron, Lettre à son frère Quintus, II, 6.

pect Clodius, qui voulait empêcher la reconstruction des maisons de campagne de Cicéron. Chaque jour, ces deux chefs de bande, barricadés dans leurs maisons et menaçants dans les rues, troublaient la tranquillité publique. Enfin, Milon, fort de l'appui de Pompée et de Cicéron, qui avait osé dire que Clodius était une victime réservée à l'épée de son rival, l'ayant rencontré sur son chemin, en vint aux mains avec lui et le tua. Le peuple se soulève, saccage la curie pour alimenter le bûcher de Clodius, et attaque Milon qui, fortifié dans sa demeure et entouré de ses gladiateurs, repousse les assaillants. Cité en jugement, on lui demanda, suivant l'usage, de livrer ses esclaves, pour qu'ils fussent interrogés dans les tortures; il répondit qu'il les avait affranchis, et que nul homme libre ne pouvait être mis à la torture. Il était donc impossible d'avoir des témoins du fait, et, d'un autre côté, Cicéron mettait en usage pour le justifier tous les expédients d'un habile avocat. Pompée, satisfait d'être délivré de Clodius, ne prit nul souci de sauver son meurtrier; mais Tullius, beaucoup plus éloquent que courageux, effrayé des satellites de Clodius, ne prononça point la belle harangue qu'il avait préparée, et laissa Milon s'en aller en exil à Marseille, où il se consola en mangeant d'excellent poisson.

Assassinat de
Clodius.
82.

Rome se trouvait à la merci des triumvirs et de tout homme de main prêt à se mettre à la tête d'un parti. Crassus et Pompée, prenant ombrage de la gloire dont César se couvrait dans les Gaules, aspiraient au consulat; mais ils désespéraient de l'emporter sur Domitius Ahénobarbus, qui avait déclaré que son intention était de faire abroger le proconsulat de César. Or, un jour que Domitius, accompagné de Caton, parcourait la ville de grand matin pour solliciter des suffrages, une troupe de bandits tomba sur lui, blessa Caton, et tua l'esclave qui portait la torche devant eux. Les tribuns alors empêchèrent la réunion des comices, et Rome resta sans consuls. Le sénat prit le deuil; puis, voyant qu'il n'y avait pas moyen de rétablir autrement la tranquillité, il offrit le consulat à Crassus et à Pompée, qui furent élus.

Alors, pour être aussi bien traités que César, et ne pas rester désarmés tandis qu'il s'attachait une armée par ses triomphes, ils se firent décréter, Pompée l'Espagne, Crassus la Syrie, l'Égypte et la Macédoine. César y consentit, à la condition de ne pas être trouble dans son proconsulat; Caton, qui s'y opposa et voulut représenter le danger des commandements prolongés, fut mis en prison par le tribun C. Trebonius. On décréta ensuite que les gouverneurs ne seraient remplacés qu'après cinq ans, et qu'ils pour-

raient lever des troupes à leur gré, exiger des alliés les contributions et les contingents nécessaires.

Caractère de
Pompée.

Une prospérité trop facile avait empêché Pompée d'acquérir cette trempe vigoureuse que donne l'adversité. Comblé d'éloges, salué, tout jeune encore, du titre d'*imperator*, il s'était cru nécessaire à la patrie, à la liberté, au peuple et au sénat qui, parfois, se jetaient dans ses bras, certains de pouvoir s'en dégager aussitôt qu'ils auraient satisfait leurs desirs. Plus ambitieux de l'apparence que de la réalité, il ne songeait pas à se rendre populaire par les moyens habituels, qui étaient de fréquenter le forum, d'assister les clients, d'accuser et de défendre. Entouré d'une certaine auréole, il se dérobaît au contraire aux regards, ou ne se présentait en public qu'avec un cortège inconvenant; il croyait honorer ceux qu'il voulait bien appeler *ses amis*, et les traitait en protecteur. Il attendait toujours que Rome vint le chercher, comme son unique refuge; mais la liberté, qui a aussi ses délicatesses, veut qu'en paraissant lui ravir ses faveurs, on lui épargne la honte de les avoir prodiguées.

Il ne faut pas en conclure que Pompée respectât sa patrie, car s'il n'osait rien accomplir, ses desirs s'étendaient à tout; il troublait l'eau sans avoir l'habileté d'y pêcher à son profit, et agissait comme ceux qui, violant la constitution sans avoir la force de s'élever au-dessus d'elle, ne veulent pas obéir et ne savent point commander : ennemis les plus funestes des républiques, dont ils tuent la liberté sans leur procurer le calme de la monarchie. Se faire conférer des pouvoirs sans mesure, se laisser comparer à Alexandre et répéter par une tourbe de flatteurs qu'il était l'unique rempart de Rome, caresser les différents partis qui avaient recours à lui, telle était la tactique de sa vanité, et ce fut ainsi qu'il se fraya le chemin à la tyrannie : dans ce but il corrompit d'abord le peuple par ses largesses et mit les suffrages à prix; puis il excita la populace à la révolte pour faire sentir la nécessité d'une dictature; enfin il s'unit avec César et Crassus, dont l'accord, ainsi que le disait Caton, et non l'inimitié, fut la ruine de la liberté. Ces armes, que Pompée avait aiguës, devaient être tournées contre lui, parce qu'il ne savait pas s'en servir.

L'apparence du commandement étant ce qu'il ambitionnait surtout, il resta à Rome, et Crassus partit pour aller combattre les Parthes.

CHAPITRE XV.

LES PARTHES.

La Parthiène confine à l'orient avec la Bactriane et avec l'Inde septentrionale; au couchant, avec la Médie; au nord, avec l'Hyrcanie; au midi, avec la Caramanie déserte. Ses rois résidèrent à Hécatompyles, jusqu'à l'époque où, devenus maîtres de l'Assyrie, ils passèrent l'été à Ecbatane, et l'hiver à Ctésiphon sur le Tigre. Soumise d'abord à la Perse, elle tomba avec ce royaume sous l'autorité d'Alexandre. Trop pauvre pour exciter l'ambition des généraux qui se partagèrent l'empire; elle devint le partage de Séleucus Nicator, qui la laissa à ses descendants. Enfin, Arsace, ayant assassiné Agathocle et levé l'étendard de la révolte, fonda un empire qui subsista quatre cent soixante-quinze ans.

Son fils Arsace II (Tiridate), après avoir vaincu Séleucus Callinique, assujetti l'Hyrcanie et les provinces voisines, assura l'indépendance de son royaume, et fut tué en combattant contre Ariarathe IV, roi de Cappadoce.

Arsace III (Artaban) s'empara de la Médie, tandis qu'Antiochus le Grand faisait la guerre à Ptolémée Evergète; mais à peine le roi de Syrie fut-il libre d'agir contre lui, qu'il le repoussa jusque dans l'Hyrcanie. Arsace réunit cent mille fantassins et vingt mille chevaux, et revint tenter la chance des combats avec des forces telles, qu'Antiochus accepta la paix, en le laissant maître de la Parthie et de l'Hyrcanie.

Priapaze (Arsace IV), qui lui succéda, régna quinze ans, et laissa trois fils, Phraate, Mithridate et Artaban. Le premier (Arsace V), devenu roi, dompta les Mardes, un des peuples les plus vaillants de l'Orient et qui habitait sur les côtes de la mer Caspienne. Ce prince, qui avait reconnu le mérite et l'habileté de son frère Mithridate (Arsace VI), lui laissa le trône en mourant, de préférence à ses fils. Mithridate soumit, en effet, les Bactriens, les Perses, les Mèdes, les Élyméens; et poussa ses conquêtes jusqu'à l'Inde. Sa victoire sur Démétrius Nicator, qui devint son prisonnier, le rendit maître de Babylone et de la Mésopotamie, de sorte qu'il étendit l'empire des Parthes de l'Euphrate au Gange. Dans la pensée de le consolider par de bonnes lois, il examina celles de tous les pays qu'il avait subjugués, et les refondit pour rédiger un code destiné à régir l'empire entier.

Les Parthes.

285.

Arsace II.
285.Arsace III.
216.

196.

162.

161.

186. Phraate II (Arsace VII) son fils, vaincu par Antiochus Sidétès, fut réduit au territoire de l'ancienne Parthiène; mais il répara ses pertes, et, après avoir chassé l'ennemi, il allait s'emparer de la Syrie, quand les Scythes envahirent ses États. Afin de les repousser, il prit à sa solde tous les soldats mercenaires qu'il avait faits prisonniers dans la guerre contre Antiochus; mais ceux-ci, par vengeance, passèrent du côté des Scythes à la première rencontre, ce qui entraîna la défaite et la mort de Phraate.

187. Quand les Grecs et les Scythes regagnèrent leur pays, après avoir dévasté la Parthiène, le trône échut à Artaban II (Arsace VIII), troisième fils de Priapaze; mais il fut tué peu de temps après, dans une autre guerre contre les Scythes. Mithridate II (Arsace IX) régnait sur les Parthes, quand le bruit des victoires des Romains en Asie lui fit désirer leur alliance; ce prince expédia donc un ambassadeur à Sylla qui, bien que simple préteur, le fit asseoir à sa gauche, tandis qu'il avait à sa droite Ariobarzane, roi de Cappadoce. L'alliance fut conclue; mais l'ambassadeur eut la tête tranchée, à son retour dans sa patrie, pour avoir laissé toucher sa main par un préteur. Telles furent les premières relations des Romains avec ces Parthes, qui devaient être pour eux des ennemis si constants et si dangereux.

124. Les Parthes étaient une nation guerrière, courageuse, et d'une habileté particulière à tirer de l'arc en fuyant. Dès leur enfance ils s'habituèrent à monter à cheval, et c'était à cheval que les principaux d'entre eux se montraient sur la place publique; ils délibéraient à cheval et armés, au grand étonnement des Romains qui, le sagum déposé, ne portaient point d'armes dans la cité. Depuis vingt ans jusqu'à cinquante, tout homme était soldat. Dans les combats, ils ne faisaient usage ni de tambours, ni de trompettes, ni d'aucun autre instrument militaire; l'élan impétueux de leur courage leur suffisait.

La fidélité à tenir une promesse était leur vertu principale; pour se conformer à la nature de leur pays, ils vivaient avec sobriété, négligeant l'agriculture, la navigation, le commerce et toutes les autres professions. Animés de cette jalousie que montrent encore plusieurs peuples de l'Asie, ils interrompaient les communications immédiates entre l'Occident et l'Orient, exploitant seuls ou empêchant tout trafic intermédiaire, et excluaient les étrangers, surtout durant la guerre avec les Romains; aussi, le commerce avec les Indes dut alors changer de direction, ce qui contribua beaucoup à l'accroissement d'Alexandrie et de Palmyre. Ils épousaient leurs sœurs, et même leurs mères, et c'était pour eux

un grand bonheur que d'avoir une famille nombreuse. Leur religion consistait dans un culte grossier rendu aux forces de la nature, bien qu'ils eussent peut-être emprunté quelque chose aux doctrines religieuses des Perses; ils croyaient que l'immortalité attendait ceux qui périssaient sur le champ de bataille.

Bien que leurs rois eussent accepté la civilisation et les lettres grecques, répandues alors dans tout l'Orient, ils ne se livrèrent point à ce faste excessif qui causa la ruine des autres dominateurs de l'Asie. Leur souverain prenait le titre de roi des rois, de frère du soleil et de la lune, de grand monarque; mais son autorité était limitée par une sorte d'aristocratie guerrière. En effet, on laissait un grand pouvoir aux chefs militaires des dix-huit *satrapies* ou divisions de l'empire, dont onze, des confins de l'Arménie et de la mer Caspienne jusqu'à la Scythie, étaient appelées supérieures, et les autres, inférieures. L'empire comprenait en outre divers pays, la Perside entre autres, qui, moyennant un tribut, conservaient leur indépendance et leurs rois propres; des privilèges étendus et une constitution spéciale étaient notamment concédés aux colonies gréco-macédoniennes, à Séleucie, par exemple, où l'on frappait les monnaies et les médailles des rois parthes. Le sénat ou conseil d'État, composé de l'aristocratie militaire, pouvait même déposer le monarque; il est probable que cette assemblée confirmait l'élection du chef suprême avant qu'il fût couronné par les *suréna* ou généraux. Le roi devait être choisi dans la famille des Arsacides, sans ordre de succession établi: de là de nombreux prétendants, des factions, des guerres intestines, et les étrangers ne manquaient pas d'attiser le feu, pour affaiblir ces dangereux voisins.

C'est ce que fit Rome lorsque, après sa victoire sur Mithridate, roi de Pont, elle recula ses frontières jusqu'à celles des Parthes. L'empire des Arsacides brillait alors de sa plus grande splendeur: c'était le centre d'un vaste système politique qui, par la Mésopotamie, touchait aux provinces romaines et rejoignait à l'Orient l'empire de la Chine; d'un côté, il menaçait l'Italie; de l'autre, il voyait les princes chinois se mêler à leurs guerres de partis.

La famille des Arsacides se divisait en quatre branches principales, dont la plus ancienne occupait la Perse; un autre, l'Arménie; une troisième, la Bactriane, avec les tribus d'Alains et de Goths éparses sur les rives de l'Indus et dans les pays inconnus; la dernière, celle des Massagètes, possédait la Russie méridionale et dominait les tribus de Goths, d'Alains, de Saxons, de Mèdes, de Perses, établies sur les bords du Volga et du Tanais.

Le nom national des Arsacides était celui de Daces, qui passa à toute la grande nation répandue sur un vaste territoire, en Asie et en Europe, du Danube aux contrées les plus reculées de la haute Asie, de sorte que le nom de Daces, deux siècles avant J.-C., servait à indiquer également les habitants de la Hongrie et de la Bactriane (1); on l'emploie encore aujourd'hui pour désigner les descendants des anciens Perses (2).

70.

Orodes.
61.
Mithridate.
67.

Les conquêtes de Tigrane, roi d'Arménie, enlevèrent aux Parthes la Médie, la Gordiane, la Mésopotamie, la Phénicie, la Syrie; mais Phraate III le repoussa et entreprit de secourir le fils rebelle de Tigrane, roi d'Arménie; toutefois, à l'approche de Pompée, il renouela avec lui le traité d'alliance qui les unissait. Ses fils, Orodes et Mithridate, le tuèrent, et le premier monta sur le trône; mais il fut bientôt dépossédé par son frère, qui, s'étant rendu odieux à ses sujets, se vit expulsé, et Orodes reprit la couronne.

Mithridate réclama le secours de Gabinus, gouverneur de la Syrie, qui, dans le désir de piller une contrée enrichie par tant de conquêtes, passa l'Euphrate; mais Ptolémée Aulète lui ayant offert dix mille talents s'il le remettait sur le trône, il accepta et se dirigea vers l'Égypte. Mithridate, réduit à ses propres forces, échoua dans son entreprise, fut fait prisonnier, et condamné à mort par son frère.

Bien que la crainte d'une rupture avec la vaillante nation des Parthes fit peu ambitionner la province d'Asie (3), Licinius Crassus la sollicita avec ardeur, et répandit beaucoup d'argent pour l'obtenir; attiré par les déponilles d'une contrée qui était encore intacte de toute invasion, il se plaisait déjà à calculer le butin qu'il ferait, et ne cessait d'en parler; dans son désir de surpasser Sylla et Pompée, il ne rêvait que les rivages aurifères de l'Indus et du Gange et les expéditions d'Alexandre. Le tribun Ateius, qui s'opposait à ce que l'on déclarât la guerre à un peuple allié, protestait du haut de la tribune, empêchait Crassus de sortir de Rome, invoquait contre lui les dieux vengeurs des traités; mais ce fut en vain. Crassus, protégé par Pompée, et poussé par son ambition et son avarice, partit pour l'Asie. Ayant trouvé le roi des Galates, Déjotarus, qui, dans un âge avancé, commençait la construction d'une nouvelle ville : *Comment peux-tu, lui dit-il,*

11.

(1) *Deutsch*, les Allemands.

(2) Voy., sur l'affinité de l'allemand avec la langue perse, vol. II, page 61, note 2.

(3) *Sive honestas, sive negligentia, sive inertia est, sive melius fuit sub hac temperantia existimatio, nolle provinciam.* Cic., ad Famil., VIII, 8.

entreprendre un pareil travail à la dernière heure de ta vie? Mais, reprit Déjotarus, il me semble que tu ne commences pas non plus de bonne heure une semblable expédition.

La guerre contre les Parthes fut de tout temps considérée comme très-difficile. Il fallait, pour gagner leur frontière, traverser l'Arménie vers les sources du Tigre et de l'Euphrate, puis un pays montagneux, impraticable aux convois; on rencontrait ensuite un désert ou des plaines fangeuses. Lorsqu'on entrait sur le territoire ennemi, on le trouvait souvent dévasté; après avoir mis le feu aux champs et aux villages, le Parthe, qui ne laissait ni vivres pour l'armée, ni fourrage pour les chevaux, poussait devant lui les populations; à peine jetait-il quelques garnisons dans certaines places, qu'il fallait détruire quand elles étaient prises. Parvenait-on à joindre l'armée ennemie, il s'agissait de combattre d'une manière inaccoutumée contre une cavalerie qui, après avoir attaqué de loin avec l'arc et les flèches, prenait aussitôt la fuite; de sorte que la pesante infanterie romaine, avec son redoutable javelot, devenait inutile. On mettait l'ennemi en déroute, mais sans le vaincre jamais, et l'on mourait de faim tout en faisant des conquêtes.

Crassus, à qui son avidité donnait du courage, vola, en traversant la Syrie, dix mille talents au temple de Jérusalem, que Pompée avait épargné; puis, ayant passé l'Euphrate, il entra sur le territoire des Parthes. Comme ils n'avaient aucun motif pour redouter une invasion, ils furent facilement repoussés, et Crassus, enorgueilli, se laissa décerner le titre d'*imperator*. Peut-être même aurait-il réussi dans son entreprise, si, profitant du premier moment de consternation, il eût marché droit sur Ctésiphon et Séleucie; mais il revint passer l'hiver en Syrie, pour s'enrichir de dépouilles et de l'accroissement des impôts; on le vit, comme un financier, calculer les revenus et les droits de péage, piller les temples, notamment celui de la déesse syrienne Astargate, renommée dans tout l'Orient, et faire peser sous ses yeux l'argent qu'on y trouvait.

Durant ce temps, les soldats s'affranchissaient de toute discipline, tandis que les Parthes, remis de leur surprise, réunissaient leurs forces. Orodes ne voulut entamer les hostilités qu'après avoir su des Romains quel motif les avait fait agir; mais Crassus répondit aux ambassadeurs qu'il donnerait réponse à Séleucie. Alors Vagise, chef de l'ambassade, lui dit, en lui montrant la palme de sa main : *Avant que tu ne prennes Séleucie, tu verras croître ici du poil.*

Une armée parthe s'avança contre l'Arménie, dont le roi s'était déclaré pour les Romains. L'autre se dirigea vers la Mésopotamie, sous la conduite d'un *suréna*, guerrier aussi intrépide qu'expérimenté; étalant tout le faste asiatique, fardé et parfumé selon l'usage des Mèdes, ce général traînait après lui mille chameaux pour porter le bagage, deux cents chars pour les femmes, mille gardes à cheval, sans compter les gens de pied et les esclaves en grand nombre, le tout pouvant monter à dix mille individus. Il eut bientôt recouvré les places que les Romains avaient surprises; Crassus, bien qu'averti par le roi d'Arménie de ne pas traverser la Mésopotamie, mais de se diriger par les montagnes de l'Arménie, où la cavalerie parthe ne pouvait manœuvrer, s'avança au milieu des plaines. Une foule de présages sinistres avaient découragé ses soldats; mais il paraît qu'il était supérieur à ces rêveries; en effet, un astrologue de Rome lui ayant prédit que son expédition avait contre elle l'aspect sinistre du Scorpion, il répondit : *Ce n'est pas cette constellation qui m'effraye, mais bien le Sagittaire*, par allusion à l'adresse des archers parthes. En commençant sa seconde campagne, les entrailles de la victime lui tombèrent des mains : *Peu importe!* s'écria-t-il, *je serai en sorte que les armes ne m'échappent pas.*

Abgar, roi d'Édesse, qui naguère avait secondé Pompée, résolut de trahir Crassus; il l'entraîna, sur de fausses indications, dans la plaine de Carrhes, où la marche était extrêmement difficile. Les légions romaines furent assaillies par les Parthes, et, sans pouvoir se défendre, criblées de toutes parts à coups de flèches. Le fils de Crassus, qui avait quitté l'armée de César pour servir dans celle de son père, voyant qu'il ne pouvait échapper à l'ennemi, se tua après avoir vaillamment combattu. En voyant sa tête sur une lance ennemie, les Romains effrayés détournèrent leurs regards; mais Crassus leur disait : *Un tel malheur ne concerne que moi; Rome sera invincible tant que vous demeurerez intrépides. Si vous avez pitié d'un père infortuné, montrez-le en vengeant son fils sur ces barbares.*

Bataille de
Carrhes.

Les flèches pleuvaient de tous côtés, et la mort qu'elles donnaient était si lente et si douloureuse, que beaucoup préféraient la hâter en se précipitant en désespérés contre la cavalerie. La nuit mit fin à cette bataille meurtrière, et Crassus en profita pour se retirer à Carrhes. Le *suréna*, qui survint bientôt, l'obligea de fuir avec peu de monde; mais, enveloppé dans les marais, et fourvoyé par Ariamne, cheik des Arabes, qui feignait de lui être dévoué, il se vit perdu sans ressources. Le *suréna*, sous prétexte d'un traité,

proposé une entrevue au général romain, lequel, bien qu'il soupçonne un piège, est contraint par les cris de ses soldats de l'accepter. Dans le trajet Crassus dit à ceux qui le suivaient : *Quand vous serez de retour sains et saufs, dites, pour l'honneur de Rome, que Crassus a péri, trompé par l'ennemi, et non pas abandonné par ses concitoyens.*

Le suréna l'accueillit gracieusement et avec de grands honneurs; mais bientôt le combat s'engagea entre les Parthes et la suite de Crassus, qui fut tué dans la mêlée. Sa main droite et sa tête furent portées à Orodes, et son corps laissé en pâture aux animaux de proie. Dix mille hommes, qui survécurent aux vingt mille qui avaient été tués, furent faits prisonniers; puis, oubliant leur patrie, ils se mirent au service des Parthes, dont ils épousèrent les filles (1).

Le suréna fit son entrée dans Séleucie au milieu des têtes et des enseignes romaines; il traînait derrière lui un prisonnier représentant Crassus, dont il portait le vêtement et les armes, précédé, comme lui, de licteurs et de gardes, à la ceinture desquels pendaient des bourses vides; une troupe de femmes, entonnant des chants obscènes pleins d'outrages pour les vaincus, les poursuivaient de leurs insultes. Le vainqueur présenta au sénat de la ville un exemplaire des *fables milésiennes*, recueil de nouvelles licencieuses, trouvé dans le sac d'un jeune Romain, pour témoigner qu'on ne pouvait rien attendre d'une jeunesse qui se plaisait à la lecture de pareils ouvrages.

Orodes fit couler de l'or fondu dans la bouche de Crassus, pour insulter à son avarice; puis, ayant conçu de la jalousie contre le suréna, il le fit tuer, et confia le commandement de l'armée à son fils Pacorus, qui envahit aussitôt la Syrie, dans l'espoir de la surprendre sans défense. Le lieutenant Cassius l'eut bientôt repoussé, et l'ennemi cessa pour le moment toute hostilité contre les Romains, qui, depuis la défaite de Crassus, ne prononcèrent plus le nom des Parthes sans une profonde terreur.

Mort de
Crassus.

(1) *Miliese Crassi conjugē barbarā*
Turpis maritus vivit et hostium
(*Proh curia, inversique mores!*)
Consenuit socerorum in armis,
(*Sub rege medo, Marsus et Apulus, etc.*)?
(HORAT., Od., III, 5 et sqq.)

CHAPITRE XVI.

SECONDE GUERRE CIVILE.

La mort de Crassus avait fait disparaître le seul homme qui pût maintenir l'équilibre entre César et Pompée; rivaux et ennemis au fond du cœur, mais dont chacun ménageait l'autre dans la crainte que Crassus ne fît pencher la balance en se déclarant pour son compétiteur. La rupture fut encore hâtée par la mort de Julia, fille de César et femme de Pompée. Bien que Pompée fût resté à Rome, il avait levé une armée, contrairement aux lois; sous le prétexte de garantir la tranquillité publique, mais, en réalité, pour dominer les factions et n'être pas moins fort que les autres triumvirs. Domitius Ahénobarbus, nommé consul, aurait voulu, secondé par Caton, mettre un frein à cette puissance excessive; mais il vit qu'il ne pouvait rien contre la force des armes, dans un temps où, comme s'en plaignait Cicéron, il ne restait à choisir qu'entre une lâche condescendance avec le plus grand nombre et un stérile dissentiment (1); parce que la parole avait perdu toute sa dignité, et qu'on n'avait plus la liberté de discuter les affaires publiques. Caton essaya de porter remède à la vénalité éhontée des charges, en faisant punir ceux qui achetaient des suffrages; mais il excita le mécontentement de la populace, qui ne vivait que du trafic de ses votes; d'ailleurs, les candidats, au lieu d'agir par leurs brigues sur la multitude, s'adressaient directement aux triumvirs et aux consuls en charge, et traitaient avec eux de la dignité ambitionnée. Le consul Mucius Scévola, pour rendre ce trafic illusoire, suspendait toute assemblée où il apercevait quelque symptôme de brigue pour l'élection des consuls; de sorte que l'argent était répandu en pure perte; mais il en résulta que, pendant quelque temps, il n'y eut plus de consulat. Cependant, les factions fermentaient de plus en plus; des meurtres fréquents faisaient sentir la nécessité d'un pouvoir dictatorial qui rétablît l'ordre, et Pompée mettait tout en œuvre pour se faire désigner

(1) *Quæ enim proposita fuerant nobis cum et honoribus amplissimis et laboribus maximis perfuncti essemus, dignitas in sententiis dicendis, libertas in republica capessenda, ea sublata tota, sed nec mihi magis quam omnibus; nam aut assentiendum est nulla cum gravitate paucis; aut frustra dissentiendum.* (Cic., ad Lent. procons.)

comme le seul homme capable de l'exercer utilement; mais il n'osait étendre la main pour saisir ce pouvoir tant désiré.

Il fut proposé, en effet, à l'occasion de l'assassinat de Clodius, de lui conférer la dictature; puis, on aima mieux le faire consul unique, et il exerça seul le consulat durant sept mois, en dépit des protestations de Caton et du parti conservateur. Après avoir réussi dans cette première tentative, loin de marcher au but avec hardiesse, il se donna pour collègue Métellus Scipion, dont il épousa la fille; ce choix et ce mariage lui concilièrent les patri-
ciens.

Le sénat s'aperçut enfin que César, secondé par ses émissaires et appuyé d'une armée dévouée, s'acheminait vers l'autorité suprême; il demanda donc à Pompée, comme protecteur de la liberté, si l'on pouvait croire qu'il y eût liberté là où le gouvernement était réduit à se mettre sous la protection d'un citoyen.

Pompée ne voulut avouer, ni au sénat qu'il s'était uni avec César pour l'oppression commune, ni à lui-même qu'il avait été dupe de César. De là, l'hésitation qu'il montra constamment, et qui finit par l'entraîner à sa perte.

Avant tout, il fallait enlever l'armée à César, qui se montra moins que jamais disposé à céder, depuis que Pompée s'était fait proroger pour cinq ans encore dans le gouvernement de l'Afrique et de l'Espagne. Le consul Claudius Marcellus, créature de Pompée, proposa au sénat de rappeler César avant l'expiration de son commandement; n'ayant pu réussir, il se répandit en outrages de toutes sortes contre le proconsul et fit battre de verges un sénateur de Côme, uniquement, disait-il, pour qu'il pût, en retournant dans les Gaules, montrer ses épaules à César.

Celui-ci avait pour lui un parti considérable: les uns étaient achetés à prix d'argent, les autres gagnés par l'affabilité de ses manières; de plus, il se trouvait à la tête d'une armée très-dévouée.

Ainsi appuyé, il demanda que son commandement fût prolongé; mais les charges étaient toutes occupées par des créatures de Pompée, et sa demande fut rejetée. Un centurion, qui attendait à la porte du sénat, frappa sur son épée quand on lui annonça cette décision, en disant: *Voilà qui le lui prolongera.*

En effet, César, qui n'avait pas montré moins de vaillance dans les Gaules que de sagesse dans l'organisation et le gouvernement de sa conquête, repassa les Alpes, et son coup d'œil sûr découvrit les pièges que lui tendait son rival, prodiguant l'or d'une main, et tenant son épée de l'autre, il déjoua ses projets avec autant de célérité que de résolution. Le consul Paul-Émile, d'ennemi dé-

52.

51.

51.

e qui pût
ennemis
dans la
ant pour
de Julia,
fût resté
ois; sous
n réalité,
les autres
it voulu,
xcessive;
dans un
à choisir
ombre et
du toute
s affaires
éhontée
uffrages;
vivait que
d'agir par
ment aux
eux de la
rendre ce
vait quel-
sorte que
ulta que,
ependant,
fréquents
i rétablit
designer

plissimis et
ndis, liber-
ragis quam
aut frus-

claré qu'il était, devint son partisan moyennant mille cinq cents talents, comme nous l'avons dit; le tribun Scribonius Curion, autre créature de Pompée, avait des dettes immenses, et César le gagna en les payant; dès lors, au lieu de provoquer la destitution du préconsul, comme le désirait Pompée, il proposa de les prorroger tous deux dans le commandement, ou de les destituer tous deux. Bien que le sénat tergiversât tant qu'il put, le peuple adopta la loi, dont la modération ajoutait au crédit des partisans de César; mais ni Pompée ni César ne voulaient déposer un commandement acquis au prix de tant d'efforts et d'intrigues; seulement, l'un et l'autre regrettaient d'assumer la responsabilité de la guerre civile, qu'ils voyaient imminente, de même que les meilleurs citoyens présageaient la chute inévitable de la république. Cicéron écrivait alors : *L'un ne veut pas de maître, l'autre ne peut souffrir un égal; César songe à conquérir le trône, Pompée veut se le faire donner.* Et Caton disait : *Si Pompée l'emporte, je m'exile de Rome; si c'est César, je me tue.*

Mais les deux prétendants se trouvaient dans une position bien différente. Pompée voulait passer pour le protecteur de la république, et, à ce titre, il se figurait avoir à ses ordres la patrie entière; c'est pourquoi il répondait à Cicéron, qui, désireux de se porter médiateur (1), lui demandait, à son retour de la Cilicie, quelles forces il opposerait à César : *Il me suffit de frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions* : confiance présomptueuse qui lui faisait tout négliger, tandis que César, ne comptant que sur ses propres ressources, multipliait et consolidait ses points d'appui, se montrait le protecteur et l'ami du peuple contre les usurpations de ses ennemis. S'il jetait ensuite un regard autour de lui, il voyait, attentive à son moindre signe, une multitude aguerrie d'étrangers, Belges, Gaulois, Espagnols, et de vétérans, prêts à mourir avec joie, dans l'espoir d'obtenir un éloge de leur idole. En outre, il avait dans sa main la Gaule, province devenue très-importante depuis que les citoyens romains y exerçaient leur principal commerce (2); comme elle embrassait d'ailleurs, sous le même nom, le pays en deçà et au delà des Alpes, elle laissait

(1) Cicéron n'osait se déclarer contre César, parce qu'il lui devait une grosse somme d'argent (à Atticus, V, 5); il lui semblait, d'un autre côté, que c'était trop hasarder que de faire reposer toute la chose publique sur la tête d'un homme atteint chaque année d'une maladie mortelle.

(2) *Referta Gallia negotiatorum est, plena civium romanorum; nemo Gallorum sine clve romano quidquam negotii gerit : nummus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur.* (Cic., pro M. Front.)

celui qui la possédait maître de conduire sans résistance une armée jusque dans le voisinage de Rome. Soigneux cependant d'écarter toute apparence d'illégalité et jusqu'au soupçon d'ambition, César, aux premières rumeurs, avait écrit au sénat qu'il était prêt à quitter l'armée et les Gaules, si l'on consentait à lui donner l'Ilyrie avec deux légions : demande qu'il savait bien devoir être repoussée. Le sénat lui avait fait parvenir l'ordre de congédier une légion pour l'envoyer contre les Parthes, sous les ordres de Lentulus ; il obéit. Pompée, à son tour, lui réclama une autre légion qu'il lui avait prêtée autrefois ; il la rendit, mais non sans avoir pris soin de s'assurer, par de larges gratifications, des officiers et des soldats.

Marcellus, Lentulus, Scipion et les autres partisans du sénat et de Pompée, qui désormais faisait cause commune avec les membres de cette assemblée, agissaient au contraire sans aucune retenue ; ils exigèrent qu'un terme fût fixé à César, qui devait déposer toute autorité, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie ; or, comme les tribuns Longinus, Curion et Marc-Antoine s'opposaient à cette mesure, ils les chassèrent ignominieusement du sénat. Ces magistrats, protestant contre l'outrage fait à leurs personnes et contre l'atteinte portée à l'inviolabilité de leurs fonctions, s'enfuirent de Rome sous des habits d'esclaves, et se réfugièrent dans le camp de César, auquel ils apportèrent la légalité, comme il avait déjà l'équité et la force.

Le sénat décrète alors que Pompée, les consuls et les préteurs seront chargés de pourvoir au salut de la république, et que César devra céder le commandement de son armée à L. Domitius. Marcellus et Lentulus présentèrent une épée à Pompée, en lui disant : *C'est à toi de défendre la république et de commander les troupes.* A quoi Pompée répondit : *Je le ferai s'il ne se trouve rien de mieux pour arranger les choses.*

Le gant était donc jeté ; que César le relevât, et la guerre civile éclatait. Cependant, les sénateurs se réunissaient chaque jour et allaient trouver Pompée, qui ne pouvait plus, comme général, résider dans la ville. Chargé par eux de lever trente mille Romains et autant d'auxiliaires qu'il le jugerait utile, il était investi d'une autorité sans limites, et presque royale. D'abord, comme César entretenait à ses frais, à Capoue, plusieurs centaines de gladiateurs des mieux exercés, qui pouvaient d'un moment à l'autre s'insurger en faveur de leur maître, Pompée ordonna qu'ils fussent dispersés, et qu'on en placât deux dans chaque famille. Il distribua ensuite les provinces entre ses partisans : Domitius eut

7 janvier.
59.

la Gaule transalpine; Métellus Scipion, son beau-père, la Syrie; Caton, la Sicile; Cotta, la Sardaigne; Élius Tubéron, l'Afrique. Calpurnius Bibulus et Cicéron durent pourvoir à la défense des côtes. D'autres amis obtinrent le Pont, la Bithynie, Chypre, la Cilicie, la Macédoine, pays qu'il ne s'agissait pas de défendre contre des ennemis du dehors, mais de conserver à une faction, à un homme.

De son côté, César était loin de rester inactif. Après avoir excité l'indignation des soldats en leur montrant les tribuns expulsés de Rome, et animé leur courage par le souvenir de leurs victoires, il se mit en marche avec l'armée. Il put, comme gouverneur des Gaules, passer les Alpes sans être inquiété, et se trouver au cœur de l'Italie sans avoir à surmonter les obstacles qui avaient arrêté Annibal dans les montagnes, au Tésin, à la Trébie. Parvenu sur les rives du Rubicon, rien ne s'opposait à son passage; si ce n'est un décret (1) qui déclarait ennemi de la patrie le général coupable d'avoir franchi ce ruisseau avec des troupes armées. Était-ce assez pour l'arrêter? César resta un instant à réfléchir en lui-même aux horreurs d'une guerre civile; mais n'avait-il pas coutume de dire qu'il faut toujours être juste, excepté quand il s'agit d'un empire? Bientôt il s'écrie: *Le sort en est jeté!* et il s'élance sur le pont, qu'il traverse.

A cette nouvelle, la consternation fut générale dans Rome, et l'on reconnut alors la vanité des noms pompeux. Les sénateurs hésitent sur le parti qu'il faut prendre; les citoyens se réfugient à la campagne, et Pompée, dont les forces sont disséminées dans un grand nombre de provinces, ne se trouve pas en mesure de résister; quand M. Favonius lui dit: *Eh bien? grand Pompée, frappe donc la terre, que nous en voyions sortir les légions promises!* il ne peut que baisser les yeux et demander conseil (2). Or, le con-

(1)

JUSSU MANDATQUE

POPULI ROMANI

CONSUL IMPERATOR TRIBUNUS MILITUM TIRO COMMITTO ARMATE QUIQUIS ES MANIPULARIE CENTURIO TURMARIE LEGIONARIE HIC SISTITO. VEXILLUM SINITO ARMA DEPOSITO NEC CITRA HUNC FLUMEN RUBICONEM SIGNA DUCTUM EXERCITUM COMEATUMVE TRADUCITO. SI QUIS HUIUSCE JUSSONIS ERGO ADVERSUS PRECEPTA IERIT FECERITVE ADJUDICATUS ESTO HOSTIS P. R. AC SI CONTRA PATRIAM ARMA TULERIT PENATESQUE E SACRIS PENETRALIBUS ASPORTAVERIT S. P. Q. R.

SANCTIO PLEBISCITI SENATUSVE CONSULTI

ULTRA HOS FINES ARMA AC SIGNA PROFERRE LICEAT NEMINI.

(GEORG. FABRIC., *Antiq. monumentorum* lib. I.).

(2) *Animadversis Cn. Pompeum, nec nominis sui, nec rerum gestarum gloria, nec etiam regum aut nationum clientellis, quas ostentare crebro*

seil le plus désespéré lui parut le meilleur; ce fut d'abandonner Rome, sans même prendre le temps d'emporter le trésor public, et de se retirer à Capoue, en déclarant rebelle tout sénateur ou magistrat qui ne le suivrait pas.

Mais César s'avance avec sa merveilleuse rapidité (1); et chaque courrier annonce une ville prise : aujourd'hui, c'est Arrétium; le lendemain, Pisaurum, puis Fanum; ensuite Adximum; il est dans le Picénium; d'où il a gagné Corfinium, défendu par ce même Domitius que le sénat lui a substitué dans le commandement de la Transalpine; mais les trente cohortes de la garnison se hâtent d'ouvrir les portes au vainqueur, qui pardonne aux sénateurs faits prisonniers et à Domitius lui-même.

Ce triomphe, et plus encore le pardon dont il est suivi, déconragent Pompée, qui se retire à Brindes; mais César l'y poursuit et l'assiège. Pompée, avant que le port soit fermé, s'enfuit vers l'Orient, et laisse le champ libre à son rival, qui, sans avoir répandu une goutte de sang, a conquis l'Italie en soixante jours, et se dirige vers Rome.

Au lieu d'y pénétrer, il s'arrête dans les faubourgs, feignant de respecter cette ancienne légalité que son épée vient de briser; le peuple sort en foule pour admirer le grand capitaine, et les tribuns, réfugiés dans son camp, proclament ses louanges. Le sénat est invité par eux à venir écouter la harangue dans laquelle il justifie ce qu'il a fait, ranime les espérances, apaise les craintes, et conseille d'envoyer à Pompée et aux consuls des personnes recommandables, pour les amener à la paix; il voulait ainsi rejeter sur ses ennemis tout l'odieux de la guerre.

Les Romains voyaient pourtant avec dépit leur territoire inondé
solebat, esse tutum; et hoc etiam quod infimo cuique contigit, illi non posse contingere, ut honeste effugere possit. (Cic., Ep. tam., IX, ad Dolabell.)

*Sed longi pœnes Fortuna favoris
 Exigit a misero, quæ tanto pondere fomæ
 Res premit adversas, fatisque prioribus urget,
 Sic longius ævum
 Destruit ingentes animos et vita superstes
 Imperio.*

(LUCAIN, VIII, 21. et sqq.; 27. et sqq.)

(1) *Hoc τέρψ, horribili vigilantia, celeritate, diligentia est. (Cic., ad Att., VIII, 9.)*

Dum fortuna calet, dum conficit omnia terror.

(LUCAIN, VII, 34.)

Nullum spatium perteri illis dabat. (SUËTONE, LX.)

de Gaulois, de ceux surtout dont le casque portait l'alouette; ils disaient que le temps des invasions gauloises était revenu. Dès l'époque de Brennus, un trésor spécial avait été destiné à les repousser, trésor toujours respecté, même au milieu des dangers dont Pyrrhus, Annibal ou les factions avaient menacé Rome. César l'ouvrit, en disant : *J'ai délié Rome de son serment; il n'y a plus de Gaulois* (1)! Il prit dans le trésor public, si imprudemment laissé par ceux qui avaient fui, trois cent mille livres d'or, dépouilles des peuples vaincus; grâce à ces richesses, il put recommencer la guerre contre Rome, qui avait triomphé d'eux, et envoyer des gouverneurs dans toutes les provinces : M. Antoine fut désigné pour l'Italie, Caius Antonius pour l'Illyrie, et Licinius Crassus pour la Gaule cisalpine. Il confia à Émilius Lépide l'administration de Rome, la flotte à Dolabella et à Hortensius; mais, comme il ne se sentait pas encore assez fort pour tenir tête à Pompée, qui se trouvait en Asie au milieu de ses puissants amis, il résolut de se rendre en Espagne : *Allons*, dit-il, *combattre une armée sans général; puis viendra le tour d'un général sans armée.*

César en
Espagne.

Dans l'Espagne, province de prédilection pour Pompée, s'étaient réfugiés les partisans de ce qu'on appelait encore la liberté; en outre, des armées nombreuses se trouvaient sous le commandement de Varron dans l'Espagne ultérieure, de Pétreus et d'Afranius dans la Citérieure. En se dirigeant contre eux, César trouva la Gaule Narbonnaise disposée à favoriser son rival, Marseille surtout, entraînée par ce Domitius qu'il avait épargné à Corfinium. Pompée et le sénat, en récompense de cette fidélité à leur cause, avaient déclaré ville libre Phocée, métropole de Marseille. César laissa des troupes pour assiéger celle-ci, et passa les Pyrénées. A la suite d'un engagement sous les murs d'Ilerda (*Lérida*) avec Afranius et Pétreus, il se vit obligé de battre en retraite; peu après, un débordement rompit ses communications et monda son camp, de sorte qu'il se trouva en grand danger, et souffrit beaucoup de la famine. Cependant, inépuisable en ressources, non-seulement il sut se tirer du danger à son honneur, mais encore il réduisit les deux lieutenants de Pompée à lui abandonner l'Espagne citérieure et à retourner en Italie, sous promesse de ne plus porter les armes contre lui. A cette nouvelle, les troupes qui défendaient l'Espagne ultérieure vinrent déposer à ses pieds les enseignes et jusqu'à l'argent; ainsi, au bout de quatre mois, toute l'Espagne fut soumise. César re-

(1) APPIEN, *Guerres civiles*, II.

vient alors rapidement sur Marseille, la force à se rendre à discrétion, et, sans attenter à la vie ni à la liberté des habitants, il se contente de se faire livrer les armes et les vaisseaux.

Il retourne ensuite à Rome; le bruit du péril qu'il avait couru en Espagne avait déterminé un assez grand nombre de citoyens à se déclarer pour Pompée, et cet homme vain put croire qu'il était suivi par tous ceux qui fuyaient comme lui; il laissait donc ses flatteurs tourner César en ridicule, et affirmer que le nom seul du grand Pompée serait un rempart inexpugnable que ne pourrait emporter le vainqueur des Gaulois. Cicéron, que ses malheurs domestiques avaient dégoûté des affaires publiques, et qui se serait volontiers détaché de Pompée (1) lorsqu'il vit son crédit décliner, s'il n'eût été retenu par la honte ou le point d'honneur, s'était retiré à la campagne. César lui-même alla l'y presser de revenir à Rome, dans la pensée que son exemple entraînerait beaucoup d'autres sénateurs. *J'y retournerai, répondit-il, pourvu qu'il me soit permis de dire franchement mon opinion* (2). Mais cette fois, croyant César perdu, il se décida à rejoindre Pompée, bien qu'il en fût détourné par l'épicurien Atticus, son ami; César lui-même lui écrivit qu'un homme honorable devait rester neutre dans une guerre civile, et qu'en se déclarant contre lui, il ferait voir, non qu'il favorisait la justice, mais qu'il avait à se plaindre de César; rien ne put l'empêcher de se rendre au camp de Pompée.

Sa vanité dut être satisfaite de l'accueil qu'il reçut; mais il ne tarda point à reconnaître combien il s'était abusé en espérant dans la cause qu'il venait d'embrasser, et il se répandit en mots piquants. Comme Pompée lui disait : *Tu es arrivé tard*, Cicéron lui répondit : *Et pourtant je ne trouve encore rien de prêt*. Quand il lui demanda où était son gendre Dolabella, il repartit : *Il est avec votre beau-père*. Il dit à un nouveau venu qui racontait le bruit répandu alors à Rome, que César tenait Pompée bloqué : *Tu viens voir qu'il en est ainsi*. Après la défaite de l'armée, il répondit à Nonnius, qui l'exhortait à prendre courage, attendu qu'il leur restait encore sept aigles : *Ce serait bon si nous avions à combattre contre des corneilles*. Pompée, offensé de sa conduite, lui dit :

(1) Il écrivait à Atticus : « Tu dis avoir approuvé mes paroles quand je disais : J'aimerais mieux être vaincu avec Pompée que vainqueur avec César. C'est là ce que j'aimerais, oui; mais avec le Pompée qu'il était alors qu'qu'il me paraissait être. Aujourd'hui, si j'ai désiré être vaincu avec celui qui fut avant de savoir vers qui, ni en quel lieu, qui laisse nos biens au pouvoir de César, qui abandonne la patrie, l'Italie, je suis exaucé, etc. VIII, 7.

(2) A Atticus, 10.

Va-t'en une bonne fois à César, près de qui tu commenceras à me redouter. Caton lui-même représenta à Cicéron qu'il aurait mieux servi leur cause en restant neutre ; quelques-uns le soupçonnaient même d'entretenir des intelligences avec César ; de sorte qu'il finit par abandonner le camp après avoir mécontenté les deux partis, comme il arrive d'ordinaire aux gens pusillanimes.

César.
dictateur.

La plupart des autres sénateurs avaient aussi rejoint Pompée à Dyrrachium, ce qui permit aux amis de César de le faire proclamer dictateur sans rencontrer d'obstacles. Durant les onze jours qu'il exerça ce pouvoir suprême, il se concilla patriciens et plébéiens, et rappela les exilés, à l'exception du coupable Milon ; il n'abolit point les dettes, mais réduisit les intérêts au quart. Il accorda le droit de cité à tous les Gaulois transpadans, et, comme grand pontife, nomma aux postes vacants dans les collèges des prêtres ; puis, il se fit élire consul, et partit pour aller en Grèce faire la guerre à Pompée.

Ses soldats se plaignaient de n'avoir jamais de repos : *Désormais, disaient-ils, nos épées et nos boucliers ne nous servent plus ; tu vois pourtant à nos blessures que nous sommes mortels.* Mais sa stratégie était celle que le César moderne appelait la guerre des pieds ; voyant que les légions tardent trop à arriver, il s'embarqua à Brindes avec une poignée d'hommes, et renvoie les vaisseaux chercher ceux qui sont restés.

Pompée, au contraire, avait rassemblé des forces de tous côtés, de la Méditerranée à l'Euphrate ; les Cyclades, Coreyre, Athènes, le Pont, la Bithynie, la Crète, la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, l'Égypte, lui avaient fourni en abondance des hommes et des vaisseaux, sans compter les légions d'Italie, les vétérans, les nouvelles levées, les mercenaires, les tributaires et la fleur de la jeune noblesse ; il avait à ses ordres cinq cents vaisseaux de haut bord et une multitude de bâtiments légers. Pompée était couvert de lauriers, et sa cause, que l'on appelait la *bonne cause*, acquérait chaque jour d'illustres adhérents ; avec deux cents pères conscris il forma un sénat, plus nombreux que celui de Rome, qui déclara par un décret que la représentation publique résidait en lui seul, et qu'aucun Romain ne devait être mis à mort qu'en bataille rangée.

César osa pourtant affronter tant de forces réunies dans Dyrrachium et les assiéger, soit qu'il les méprisât, soit qu'il se complût dans les entreprises les plus difficiles. C'était une témérité ; mais, comme tous les grands hommes, il avait foi en sa fortune. D'ailleurs, il sentait que le peuple était avec lui, et il avait la force de ceux qui comprennent leur époque et prévoient l'avenir. Joignez

à cela le dévouement de ses soldats, qui se faisaient un honneur de périr courageusement sous les yeux de César. L'un d'eux sauve en Bretagne les centurions enveloppés par l'ennemi, et, après des exploits incroyables, il se met à la nage; puis, arrivé sur le rivage, il vient demander pardon à César d'avoir été contraint d'abandonner son bouclier. Dans le combat naval livré près de Marseille, Acilius s'élance sur le pont d'un vaisseau ennemi; sa main droite est abattue, et, au lieu de reculer, il pousse son bouclier au visage de ses adversaires, jusqu'à ce qu'il se soit rendu maître du bâtiment. A Dyrrachium, Cassius Scéva, après avoir perdu un œil, l'épaule traversée d'un trait, et son bouclier hérissé de cent trente flèches, appelle les ennemis comme pour se rendre; puis, quand il en a deux près de lui, il les tue et va rejoindre les siens. Avant la bataille de Pharsale, Crastinus, à qui César demandait ce qu'il augurait, répondit en lui tendant la main : *La victoire; les ennemis seront mis en déroute, et moi, mort ou vivant, j'obtiendrai de toi des louanges.*

Soldats de
César.

César, dans une autre occasion, informé que les Gaulois avaient en son absence investi son camp, s'était déguisé en paysan, et, à travers les postes ennemis, avait rejoint les siens; il agit non moins témérairement à Dyrrachium : impatient de voir arriver les secours que Marc-Antoine devait lui amener de Brindes, il se jette dans une barque de pêcheur et traverse ainsi la mer; il sembla que la tempête voulût punir son audace, et les matelots eux-mêmes désespéraient de pouvoir se maintenir au large, lorsque César, se découvrant, dit au pilote : *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune* (1).

Sa témérité.

Il ne put toutefois continuer le siège de Dyrrachium, et fut même battu; pour réparer sa défaite, il résolut de terminer la guerre d'un seul coup et il entra en Thessalie. Pompée voulait éviter une bataille décisive; mais pouvait-il commander au milieu de tant de chevaliers et de sénateurs? Persuadés qu'ils lui faisaient honneur en le suivant, ils prétendaient être écoutés en retour. L'un le plaisantait en l'appelant Agamemnon et roi des rois, comme s'il voulait traîner la guerre en longueur, afin de rester plus longtemps à la tête de tant de héros; un autre se plaignait de ce qu'il ne pouvait manger des figues de sa maison de Tusculum; tous, regrettant les plaisirs de Rome et l'autorité qu'ils y exerçaient, n'aspiraient qu'au moment de partager le butin, les prisonniers, les consulats, les prétores.

(1) Combien ce mot est dénaturé dans la déclamation délayée de Lucain! La poésie est tel tout entière dans la prose : *Πότῳ τῷ τότῳ, γὰρ ἐν Καίσαρι κοπιήσῃ;*

Bataille de
Pharsale.

César n'aurait point écouté de pareils soldats, ou les eût renvoyés. Pompée, faible de volonté, avait besoin d'être approuvé, loué; une défaite ne lui aurait pas été plus pénible qu'un reproche. Ébloui par quelques minces avantages (1), il commit deux fautes énormes : avec une armée non moins forte que celle de son rival, mais de formation nouvelle, il présenta la bataille dans une plaine, entre Pharsale et Thèbes; ensuite, il ne prit aucune précaution pour assurer sa retraite, en cas de mauvais succès.

César vit avec une joie extrême que ses soldats auraient désormais des hommes à combattre, et non plus la famine; il fit combler les fossés et les tranchées, en disant qu'il coucherait la nuit suivante dans le camp de Pompée : c'étaient des concitoyens, des parents, des amis, qui en vinrent aux mains et combattirent avec acharnement. César avait ordonné aux siens de frapper au visage, et la jeunesse élégante des Pompéiens, pour ne pas être défigurée, s'enfuit à toute bride. Pompée, en voyant l'élite de ses troupes mise en déroute, s'abandonna lui-même, et se retira dans sa tente; averti que les Césariens arrivaient, il s'écria : *Quoi! jusque dans mon camp!* et il s'enfuit vers Larisse.

César ne perdit que deux cents hommes, et Pompée quinze mille, ou vingt-cinq, selon d'autres. En contemplant le champ de bataille, le vainqueur soupira, et prononça ces mots : *Ils l'ont voulu; ils m'ont réduit à la nécessité de vaincre, pour ne pas périr* (2).

(1) L'avenglement de ses ennemis est admirablement dépeint dans ce passage de César : *His rebus tantum fiducia ac spiritus Pompejanis accessit, ut non de ratione belli cogitarent, sed vicisse jam sibi viderentur. Non illi paucitatem nostrorum militum, non iniquitatem loci atque angustias, preoccupatis castris, et ancipitem terrorem intra extraque munitiones, non abscissum in duas partes exercitum, cum altera alteri auxilium ferre non posset, causæ fuisse cogitabant; non ad hæc addebant, non ex concursu acri facto, non prælio dimicatum, sibi que ipsos multitudine atque angustis majus attulisse detrimentum, quam ab hoste accepissent. Non denique communes belli casus recordabantur, quoniam parvulæ sæpe causæ, vel falsæ suspensiones, vel terrores repentini; vel objectæ reliquiones, magna detrimenta intulissent; quoties vel culpa ducis, vel tribuni vitio, in exercitu esset offensum; sed, proinde ac si virtute vicissent, neque ulla commutatio rerum posset accidere, per orbem terrarum fama ac litteris victoriam ejus dei concelibrabant.*

(2) « A Pharsale, César ne perd que deux cents hommes, et Pompée quinze mille. Les mêmes résultats, nous les voyons dans toutes les batailles des anciens, ce qui est sans exemple dans les armées modernes, où la perte en tués et blessés est sans doute plus ou moins forte, mais dans une proportion d'un à trois; la grande différence entre les pertes du vainqueur, et celle du vaincu n'existe surtout que par les prisonniers : ceci est encore le résultat de la nature des armes. Les armes de jet des anciens faisaient en général peu de mal; les armées s'abordaient

La postérité, qui n'est pas éblouie par le succès, fait peu de cas du jugement que les héros portent d'eux-mêmes; mais en se rappelant Marius et Sylla, et la barbarie de tant d'autres anciens héros à l'égard des vaincus, elle tiendra compte à César de sa modération. Déjà, durant la bataille, il n'avait cessé de s'écrier : *Épargnez les citoyens romains*. Lorsqu'il fut entré dans le camp des Pompéiens, il jeta un regard de pitié sur le fastueux étalage de tapisseries, de lits, de parfums, de tables dressées, qu'on aurait pris pour les apprêts d'une solennité; ayant trouvé, dans la tente de Pompée, le coffre où il renfermait sa correspondance, il fit tout brûler sans rien lire, aimant mieux ignorer les trahisons que de se voir obligé de les punir. Sur les vingt-quatre mille prisonniers tombés en son pouvoir, il mit en liberté tous les citoyens; il fit l'accueil le plus gracieux à Marcus Brutus, qui, après avoir suivi les étendards de Pompée, venait implorer la clémence du vainqueur, et l'obtenait pour l'assassiner plus tard.

César était du petit nombre des capitaines qui savent vaincre et profiter de la victoire. Les derniers avantages qu'il venait de remporter ne l'empêchèrent pas de voir que la guerre n'était pas terminée. Les flottes de Pompée, maîtresses de la mer, assiégeaient ses galères dans le port de Messine. L'Égypte, l'Afrique, la Numidie, le Pont, la Cilicie, la Cappadoce, la Galatie, pouvaient ajouter de nouvelles troupes à celles qui avaient échappé à la dé-

tout d'abord à l'arme blanche; il était donc naturel que le vaincu perdit beaucoup de monde, et le vainqueur très-peu. Les armées modernes, quand elles s'abordent, ne le font qu'à la fin de l'action, et lorsque déjà il y a bien du sang de répandu; il n'y a point de battant ni de battu pendant les trois quarts de la journée; la perte occasionnée par les armes à feu est à peu près égale des deux côtés. La cavalerie, dans ses charges, offre quelque chose d'analogue à ce qui arrivait aux armées anciennes; le vaincu perd dans une bien plus grande proportion que le vainqueur; parce que l'escadron qui lâche pied est poursuivi et sahré, et éprouve alors beaucoup de mal sans en faire.

Les armées anciennes, se battant à l'arme blanche, avaient besoin d'être composées d'hommes plus exercés; c'étaient autant de combats singuliers. Une armée composée d'hommes d'une meilleure espèce et de plus anciens soldats avait nécessairement tout l'avantage; c'est ainsi qu'un centurion de la 10^e légion disait à Scipion en Afrique : *Donne-moi dix de mes camarades qui sont prisonniers comme moi, fais-nous battre contre une de tes cohortes, et tu verras qui nous sommes*. Ce que ce centurion avançait était vrai; un soldat moderne qui tiendrait le même langage ne serait qu'un fanfaron. Les armées anciennes approchaient de la cavalerie. Un chevalier armé de pied en cap affrontait un bataillon. Les deux armées, à Pharsale, étaient composées de Romains et d'auxiliaires, mais avec cette différence que les Romains de César étaient habitués aux guerres du nord; et ceux de Pompée aux guerres d'Asie. NAPOLÉON

Précis des guerres de Jules César.

route, si Pompée avait su déployer une intelligente activité ; mais, abattu par un revers qui ternissait sa gloire, il ne chercha plus de ressources que dans la fuite. De Larisse il passe dans la vallée de Tempé ; puis, serré de près par César, qui ne s'arrête pas, il conseille à ses esclaves de se présenter sans crainte à son rival. Ils s'embarquent avec quelques affranchis sur le Pénée, et va rejoindre un vaisseau prêt à mettre à la voile. Après s'être procuré quelque argent que lui fournirent des amis sur les frontières de la Macédoine et de la Thrace, il va prendre à Lesbos sa jeune femme Cornélie et son fils Sextus, qu'il y avait envoyés comme dans un lieu sûr ; il se décide alors à se rendre en Égypte, et à demander asile au jeune roi Ptolémée XII, dont le sénat l'avait nommé tuteur. Sourd aux instances de ses amis et de sa femme, il descendit seul dans la barque que lui envoya son royal pupille ; mais celui-ci avait pour conseillers Photin, Achillas et Théodore, qui lui avaient persuadé, au lieu de se faire un ennemi de César vainqueur et menaçant, de mériter ses bonnes grâces en le débarrassant de son rival ; Pompée fut donc assassiné à la vue des siens.

Mort de
Pompée.

Telle fut la fin de celui qu'on avait appelé le Grand. Gâté par un bonheur excessif dans ses premières campagnes, il fut incapable de s'élever plus tard au-dessus de la médiocrité et d'atteindre le but vers lequel le poussait son ambition. Un affranchi brôla son corps mutilé, et ensevelit obscurément ses cendres sur la plage (1) ; sa tête embaumée fut présentée à César, qui, en la voyant, répandit des larmes. Sa compassion était-elle sincère ?

CHAPITRE XVII.

L'ÉGYPTÉ. — DICTATURE DE CÉSAR.

Afin de ne pas laisser à l'ennemi le temps de reprendre haleine, César le poursuivit rapidement ; il rencontra dans l'Helléspont la flotte de Pompée, la somma de se rendre, et fut obéi. Les Cnidiens obtinrent de lui remise du tribut, en considération de Théopompe, leur compatriote, auteur d'un recueil de fables ; il déchargea du tiers des impôts la province d'Asie, reçut sous la

(1) Adrien fit restaurer le tombeau, et y fit inscrire ce vers :

Τῷ ναοῖς βρίζοντι, ποσὴ σπάνις ἐπλετο τύμβου.

Jadis il eut des temples, maintenant il n'a que peine à le trouver.

protection de la république les Ioniens, les Étoliens et d'autres peuples; déjà il se sentait destiné à élargir l'enceinte de la cité romaine.

Arrivé à Alexandrie, trois jours après le meurtre de Pompée, il fit élever à Némésis un temple expiatoire; il rendit la liberté à ses amis emprisonnés par Ptolémée, et il écrivit à Rome que le fruit le plus précieux de la victoire était, à ses yeux, de pouvoir sauver chaque jour quelqu'un des Romains qui l'avaient combattu.

En retraçant ailleurs (1) l'histoire de l'Égypte, cette contrée intermédiaire, selon l'expression de Napoléon, entre l'Europe et l'Asie, nous avons laissé sur le trône le roi Philométor, prince qui, bien qu'élevé mollement par un eunuque intéressé à l'élever, ne manqua pas de valeur, sut pardonner, et ne versa point de sang inutilement. Tué dans une bataille, il eut pour successeur son frère Ptolémée Physcon, qui avait l'âme aussi noire que son corps était difforme. Après s'être assuré le trône en épousant Cléopâtre, sœur et veuve de son prédécesseur, il égorga dans ses bras, le jour même de son mariage, son jeune fils qui lui portait ombrage; puis il la répudia pour épouser sa fille, appelée aussi Cléopâtre. Il s'exprimait avec facilité et n'était pas étranger aux lettres; il écrivit même une histoire et des commentaires sur Homère: Son désir d'imiter ses prédécesseurs, en favorisant les savants, lui faisait mettre en œuvre la force et la ruse pour se procurer des livres. Il attirait auprès de lui les hommes lettrés, auxquels il assignait de riches traitements (2); puis, par un caprice, il les envoyait par troupe en exil. Ces proscrits, disséminés dans l'Asie et la Grèce, y réveillaient l'amour de la science, étouffé par les guerres continuelles, et ouvraient des écoles, comme firent les Grecs en Italie, après la prise de Constantinople par les Turcs.

La force des armes lui servit à fonder un pouvoir absolu, à l'aide duquel il réunit sous sa main le royaume jusque-là divisé; mais ses cruautés, surtout à l'égard des Juifs, firent désertir Alexandrie, qu'il fut obligé de repeupler d'étrangers. Afin de les tenir en respect, il s'entoura de troupes mercenaires, auxquelles il commanda un jour de massacrer tous les jeunes Alexandrins; ceux-ci, furieux, prirent les armes et mirent sur le trône Cléopâtre, qu'il avait répudiée. Physcon, pour se venger, égorga le fils qu'il a eu d'elle, et le lui envoya par morceaux. Vainqueur des rebelles, il se maintint sur le trône en déployant au dedans au-

Égypte.

Ptolémée VII
146.

(1) Voyez tome III, page 170.

(2) Il assigna à Panarès, disciple d'Arcésilas, douze talents par an.

tant de cruauté qu'il montrait de lâcheté envers les Romains.

117. Il partagea le royaume entre Ptolémée Lathyre (*pois chiche*), qui lui succéda, Ptolémée Alexandre, qui eut Chypre, et Apion, son fils naturel, auquel il donna la Cyrénaïque; celui-ci la légua par testament aux Romains, qui laissèrent au pays son indépendance (1). La reine Cléopâtre la jeune, dans son désir extrême de voir Ptolémée Alexandre régner sur l'Égypte, amena, par ruse ou par force, Ptolémée Lathyre à consentir à un échange. Elle
86. espérait que son fils bien-aimé se laisserait entièrement diriger par elle; mais, lorsqu'elle le vit supporter impatiemment sa tyrannie perfide et brutale, elle voulut le faire périr. Alexandre la prévint; mais les Alexandrins le chassèrent lui-même, et il fut
88. tué en voulant s'emparer de Chypre. Lathyre, rappelé alors, réunit de nouveau cette île à l'Égypte. Thèbes, s'étant révoltée, soutint un siège de trois années, fut prise et détruite; bien que cette ville eût perdu de sa splendeur depuis le temps des Pharaons, elle était restée jusqu'alors une des plus riches de l'Égypte.

81. Lathyre laissa deux fils naturels, Ptolémée de Chypre et Ptolémée Aulète, et une fille légitime, Bérénice. Il existait, en outre, un fils d'Alexandre, du même nom que lui, lequel se trouvait alors à Rome auprès du dictateur Sylla, qui faisait et défaisait les rois à son gré. C'étaient autant de prétendants qui, pendant quinze ans, se disputèrent la couronne, proclamés et massacrés tour à tour, selon que les favorisaient momentanément le peuple, l'armée ou les intrigues du sénat; en effet, Rome songeait déjà à faire de l'Égypte une province, appuyée, en droit, sur un testament d'Alexandre que nous venons de nommer, qui l'institua son héritière; en fait, par les dissensions qui déchiraient le pays.

Mais les successions qu'ils venaient de recueillir de Cyrène, de la Libye, de la Bithynie, firent que les Romains voulurent bien laisser encore à l'Égypte ses princes particuliers. Aulète acheta le titre de roi et d'allié des Romains; en payant six mille talents à César et à Pompée; mais ses sujets, qu'il avait pressurés pour réunir cette somme, le renversèrent du trône.

Ptolémée,
Aulète.
89.

Le prince exilé se rendit à Chypre, où se trouvait alors Caton, qui le reçut avec une orgueilleuse sévérité; ayant appris comment il avait perdu sa couronne, et qu'il avait le projet d'aller à Rome implorer des secours, Caton le blâma de s'être aliéné ses sujets; mais plus encore de mettre sa confiance dans Rome, où toutes les

(1) On l'appelait aussi Pentapole africaine, parce qu'elle renfermait cinq villes : Cyrène, Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïs et Apollonie.

richesses de l'Égypte ne suffiraient pas à rassasier l'avidité des grands, et de laquelle il n'obtiendrait que dédains et outrages.

Aulète admira Caton, et pourtant il ne tint compte de ses avis; comme il avait des trésors à sa disposition, il fut parfaitement accueilli de Pompée. Les Alexandrins avaient envoyé des ambassadeurs pour justifier leur rébellion; le roi les fit emprisonner, et acheta avec l'impunité l'espoir de recouvrer sa couronne. Bien que le jeune Porcius Caton eût lu dans les livres sibyllins : *Si un roi d'Égypte vous demande des secours, assistez-le; mais ne lui donnez pas de troupes, ou vous aurez à vous en repentir*, Aulète, en promettant dix mille talents (1) à Gabinius, gouverneur de Syrie, obtint d'être remplacé sur le trône par une armée romaine. Il s'y maintint, en se montrant aussi lâche que cruel, jusqu'en l'année 52. Afin d'assurer sa succession à ses enfants, Ptolémée Denys qui avait treize ans, et à Cléopâtre qui en comptait dix-sept, tous deux fiancés, il les avait mis sous la tutelle du peuple romain, sous la protection duquel il laissait aussi ses deux autres enfants mineurs, Ptolémée Néotéros et Arsinoé.

Cléopâtre, par suite de démêlés avec son fiancé, s'était réfugiée en Syrie, où elle levait des troupes dans le même temps que César, vainqueur à Pharsale, débarquait dans le port d'Alexandrie; celui-ci, bien loin de savoir gré à Ptolémée du lâche assassinat de Pompée, son tuteur, réclama de lui ce qui restait dû de la somme qu'avait promise Aulète pour obtenir le titre de roi. Le ministre Photin, dans l'intention d'exciter le mécontentement, fit vendre tout ce que les temples contenaient d'objets en or, et servir le roi dans de la vaisselle commune; comme si tous les métaux précieux avaient été nécessaires pour éteindre la dette; d'un autre côté, il subvenait à peine aux besoins de l'armée romaine. César, bien qu'il n'eût avec lui que trois mille deux cents hommes de pied et huit cents chevaux, prétendit se faire le juge de la querelle élevée entre le frère et la sœur, et Cléopâtre fut invitée à se rendre près de lui. Cachée dans un paquet de hardes qu'Apolodore de Samos prit sur ses épaules, elle pénétra seule de nuit dans le palais d'Alexandrie et dans la chambre de César qui, le lendemain, se trouva tout disposé en sa faveur.

Quand Ptolémée vit sa sœur près de César, il se crut lésé dans son droit de souveraineté, et, s'écriant qu'il était trahi, il excita

Cléopâtre.

48.

Soulèvement
d'Alexandrie.

(1) Moitié de cette somme, à verser par avance, lui fut fournie par C. Rabirius Posthumus, chevalier romain, qui fut ensuite accusé pour ce fait, et défendu par Cicéron. Gabinius dut dépenser, pour se faire absoudre, autant qu'il avait reçu.

le peuple à l'insurrection. César, presque seul au milieu d'une ville habitée aux soulèvements populaires, soutint un siège plutôt que de livrer Cléopâtre; pour empêcher que sa flotte ne tombât au pouvoir des Alexandrins, il la brûla, et l'incendie gagna l'arsenal, puis la bibliothèque, où cinq cent mille volumes réunis par les Ptolémées furent réduits en cendres. Toute l'habileté du grand guerrier lui suffit à peine pour se maintenir dans la position qu'il avait prise, jusqu'à ce qu'il lui arrivât des secours. Comme il avait le roi entre ses mains, il pouvait attribuer le soulèvement aux menées de quelques factieux; puis il le rendit aux Égyptiens, sur leur promesse de cesser la guerre; mais, comme il l'avait prévu, Ptolémée la ranima. Les Romains, stimulés par le danger, encouragés par les secours qui leur étaient venus de dehors, mirent en déroute les révoltés, et Ptolémée se noya dans le Nil.

Le vainqueur donna quelque temps à des fêtes triomphales et à ses plaisirs avec Cléopâtre; il s'embarqua avec elle sur le Nil, traînant à sa suite quatre cents voiles pour visiter le pays, et il aurait pénétré jusque dans l'Éthiopie, si ses soldats avaient voulu le suivre. En quittant l'Égypte, où il avait pu s'apercevoir que le sentiment national n'était pas éteint, il partagea le trône entre Cléopâtre et Ptolémée Néotéros, qui, destiné à devenir l'époux de sa sœur, fut couronné à Memphis; mais il était si jeune, que toute l'autorité restait aux mains de la princesse, qui le fit pourtant empoisonner, et se mit sous la tutelle ou plutôt sous la dépendance de César.

À la nouvelle de la mort de Pompée, le sénat avait élu César consul pour cinq ans, dictateur pour une année, chef à vie du collège des tribuns, avec le droit de faire la paix ou la guerre : puissance plus étendue que celle qui avait été usurpée par Sylla, et qui ne fut pourtant acquise ni conservée par le meurtrier. Avant de repasser en Europe, il marcha contre Pharnace, roi du Bosphore cimmérien, qui, durant la guerre civile, avait tenté de recouvrer les possessions de Mithridate, son père. Il s'était emparé de la Colchide, de plusieurs places fortes dans l'Arménie, de la Cappadoce, de la Bithynie et du Pont; enfin, après avoir battu Domitius Calvinus, lieutenant de César, il menaçait la province d'Asie. César, à peine arraché aux voluptés d'Alexandrie, a repris toute son impétuosité guerrière; il court contre Pharnace, oblige le roi galate Déjotarus, partisan de Pompée, à lui céder une légion dressée aux manœuvres romaines, attaque le fils de Mithridate, le défait, et en donne avis à Rome, en écrivant : *Veni, vidi, vici*. Pharnace fut tué en fuyant; Mithridate de Pergame, à qui César avait donné

son royaume, fut dépossédé par un usurpateur que les Romains, occupés de soins plus importants, ne songèrent pas à punir.

César arriva inopinément à Rome, non sans exciter beaucoup de craintes et d'anxiété parmi ses nouveaux amis et ses anciens ennemis. En quittant le camp de Pompée, Cicéron s'était réfugié à Corcyre, où Caton voulait lui remettre, comme à un personnage consulaire, le commandement des cohortes échappées à la déroute de Pharsale; comme il s'en excusait, Cnéus, le fils de Pompée, le traita de lâche, et s'avança même pour le tuer; mais Caton le couvrit de son corps, et le renvoya sain et sauf en Italie.

Caton respectait dans Tullius la dignité, sans qu'il soit possible de dire jusqu'à quel point il estimait son caractère. Caton ne recherchait que la vertu, ou ce qu'il prenait pour elle; Cicéron n'avait en vue que la gloire. Caton ne considérait que la patrie et s'oubliait lui-même à un tel point, qu'il ne parvint jamais au consulat. Tullius songeait à lui d'abord, et il désirait moins sauver la république pour elle-même, que de pouvoir se vanter de l'avoir préservée du danger. Caton était plein de prévoyance dans les périls, Cicéron s'abandonnait à la frayeur; l'un calculait froidement les événements, l'autre se laissait abuser par mille préoccupations de détail. Tous deux incapables, du reste, de rétablir l'ordre, le premier par son amour aveugle du passé, le second par le peu de portée de son coup d'œil, par l'irrésolution de sa volonté, et parce que, bon pour secourir les autres, il n'avait pas ce qu'il fallait pour se mettre à la tête d'un mouvement.

Chacun d'eux agit donc conformément à son caractère. Caton persista dans la résistance; Cicéron, après avoir conseillé de déposer les armes et non de les jeter, jeta les siennes, et se rendit en Italie, redoutant tous les maux possibles de la part du nouveau Phalaris (1); mais à peine informé du retour de César, il s'avance à sa rencontre jusqu'à Tarente. Dès que le dictateur l'aperçoit, il descend de cheval, court l'embrasser, et marche longtemps à ses côtés sans lui dire un mot de ce qui s'est passé. Depuis lors Cicéron se tint dans les environs de Rome, écrivant sur la philosophie, sans se mêler des affaires publiques, et ne venait à la ville que pour faire sa cour au dictateur. Il vantait à ses amis la douceur, bienveillante de César, et les exhortait à ne rien faire qu'à son gré (2). Son espoir était que, nouveau Pisistrate, il ferait

Parallèle
entre Caton
et Cicéron.

(1) *Istum cuius phalaris nomen, omnia leterrime facturum puto.* Ad Att., VII, 12. — *Incertum est Phalarim ne sit imitaturus.* Id., ibid., 20

(2) *Adhuc in hac sum sententia, nihil ut faciamus nisi quod maxime Cæsar velle videntur.* Lib. IV, ad Sulpicium. — *Admirari soleo gravitatem*

le bien de la patrie à l'aide du pouvoir absolu, au lieu de l'attendre des progrès qui s'accomplissent successivement au sein des sociétés.

Clémence de
César.

Quintus Cicéron, frère de l'orateur, qui s'était déclaré contre César, dont il avait été le lieutenant dans la guerre des Gaules, eut aussi son pardon; il en fut de même du roi Déjotarus et de Marcus Marcellus, et de tous ceux qui implorèrent sa clémence. C'est ainsi que, renonçant à la vengeance, signe de lâcheté plus encore que de méchanceté chez ceux qui disposent du pouvoir, il se prépara un accueil favorable à Rome.

Dans la pensée qu'il ne reviendrait jamais, Cornélius Dolabella, qui marchait sur les traces de Clodius, et Marc-Antoine, maître de la cavalerie, homme adonné à tous les vices, suscitaient des troubles dans la ville. Le premier proposa l'abolition des dettes, qui fut repoussée par le second; enfin, les légionnaires de Marc-Antoine en vinrent aux mains avec les débiteurs guidés par Dolabella; et huit cents personnes perdirent la vie.

FIN DE LA
PREMIÈRE

César amena le peuple à repousser la proposition de Dolabella; il gagna la multitude par des distributions et des spectacles, récompensa ses amis en faisant les uns augures ou pontifes, les autres sénateurs ou gardiens des livres sibyllins. Il confisqua les biens des Pompéiens qui persistaient à rester en armes; mais, quand on mit en vente les domaines de Pompée, personne ne se présenta pour encherir, par respect pour ce grand nom, à l'exception de Marc-Antoine, qui les eut à vil prix, et dont le cynisme et l'insolence indignèrent César; voyant que les soldats, qui se croyaient encore nécessaires contre les Pompéiens, devenaient exigeants dans leurs prétentions, il les réunit : *Citoyens*, leur dit-il, *vous avez assez de fatigues et de blessures; je vous délève de vos serments; vous serez payés de ce qui vous reste dû.* Ce fut en vain qu'ils le supplièrent de les garder encore, et de ne les plus appeler citoyens, mais soldats; il leur distribua des terres séparées les unes des autres, leur paya la solde arriérée, et les licencia; mais tous s'obstinèrent à vouloir le suivre quand il partit pour l'Afrique.

Plusieurs personnages illustres, qui s'étaient rendus en Afrique pour rejoindre Pompée, s'étaient réunis aux cohortes que Caton,

et iustitiam et sapientiam Caesaris nunquam nisi honorificentissime Pompeium appellat. At in ejus personam multa fecit asperius. Armorum ista et victricis sunt facta, non Caesaris. At nos quemadmodum complexus est Cassium sibi legavit, Brutum Gallia præfecit, Sulpicium Græcia, Marcellum; cui maxime succensebat, cum summa illius dignitate restituit, etc.
Lib. VI, ad Cæcinam.

après la déroute de Pharsale, avait dirigées sur Corcyre. Tous, en apprenant la mort de leur chef, avaient juré de mourir pour la liberté; Caton avait accepté le commandement en promettant de ne plus monter à cheval ni en char, de manger assis, et de ne plus se coucher que pour dormir (1). Cyrène lui ayant ouvert volontairement ses portes, il traversa le désert pour rejoindre en Mauritanie Métellus Scipion, beau-père de Pompée, qui s'y était retiré avec son armée; or, comme un oracle prédisait aux Scipions une succession perpétuelle de victoires en Afrique, il lui fit décerner le titre de général. Juba, roi de Mauritanie, et tous les Numides, s'étaient rangés sous ses drapeaux; si donc, tandis que César s'oubliait dans les bras de l'amour à Alexandrie, les Pompeïens se fussent montrés plus unis et moins désireux d'avoir chacun le commandement suprême, ce qui paraissait décidé à Pharsale pouvait être remis en question.

César se réveille à temps; retrouvant son activité ordinaire, il paraît en Afrique, suivi d'un petit nombre de guerriers, mais tous d'un courage éprouvé. Parmi eux étaient quelques Gaulois, dont trente poursuivirent, l'épée dans les reins, deux cents Mauritaniens jusqu'aux portes d'Adrumète. Le dictateur se trouvait dans une position des plus difficiles à cause de la force de l'ennemi et de la disette des vivres, lorsque Scipion, contrairement à l'avis de Caton, qui voulait éviter tout engagement, accepta la bataille près de Thapsus, où il perdit cinquante mille hommes. Toutes les villes ouvrirent à l'envi leurs portes au vainqueur, et les chefs du parti opposé se tuèrent ou furent tués. Le roi Juba et Pétreus luttèrent en combat singulier; le premier succomba, et l'autre se fit tuer par un esclave. Seul, Labiénus trouva moyen de s'enfuir en Espagne, où Caton avait fait passer Cnéus et Sextus Pompée (2).

Caton, qui avait rassemblé dans la ville d'Utique un sénat de trois cents Romains, les exhorta à rester unis, seul moyen de se faire redouter sous les armes, ou d'obtenir de bonnes conditions s'il fallait céder. Rien n'était désespéré, leur disait-il, tant que l'Espagne tenait pour eux; Rome était impatiente du joug, Utique entourée de bonnes murailles et bien approvisionnée. Les

Bataille de Thapsus.

Caton à Utique.

(1) On sait que les anciens mangeaient couchés.

(2) Cicéron désigne Caton comme *patri simillimus* (Philipp., V, 5); mais Cassius, dans une lettre adressée au même Cicéron (*ad Famil.*, XV, 19) : *Scis Cnæus quam sit fatuus, scis quomodo crudelitatem virtutem putet*. Velléius écrit sur Sextus : *Hic adolescens erat studiis rudis, sermone barbarus, impetu strenuus, manu promptus, cogitatione celer, fide patri dissimilimus, libertorum suorum libertus, servorumque servus, speciosis invidens ut pareret humillimis*.

marchands italiens établis dans cette ville, résolus à se défendre, proposaient d'affranchir et d'armer les esclaves; mais Caton assura qu'on ne pouvait ainsi porter atteinte à la propriété: comme si la loi elle-même n'avait pas pour objet suprême le salut public! Bientôt, cependant, les timides l'emportèrent, et, regardant comme une folie de résister à celui dont l'univers avait reconnu la loi, ils envoyèrent faire leur soumission à César.

Caton approuva cette démarche; mais il ne voulut rien demander pour lui. *Accorder la vie, dit-il, suppose le droit de l'ôter, ce qui est un acte de tyrannie, et je ne veux rien d'un tyran.*

Inébranlable dans ses principes, il aspirait à une république dont le présent était bien loin de lui retracer l'image, et qui n'avait rien d'analogue dans le passé; cependant, faute de mieux, il vénérail les institutions telles qu'elles existaient alors, dans l'espoir qu'elles pourraient s'améliorer. Voilà pourquoi il embrassa la cause du sénat contre ceux qui allaient renverser la république; au delà de cette subversion, il ne pouvait rien prévoir, lui Romain exclusif, et, comme tel, incapable de pressentir l'action de nouveaux peuples et d'une foi nouvelle. Depuis que la question s'était décidée à Pharsale, que lui restait-il à faire? Lui convenait-il de prolonger cette guerre qu'il avait toujours déplorée, et dont l'issue était inévitable? Pouvait-il, acceptant la clémence de César, se mettre avec ceux qui abaissaient devant des Orientaux et des Gaulois les saintes barrières de la patrie; qui, au lieu de la liberté, donnaient au peuple la justice et du pain, et transigeaient avec le patriotisme jusqu'alors inflexible? L'ostentation joua un grand rôle dans sa conduite; comme il le révéla lui-même, lorsque, voyant le jeune Statilius s'obstiner à ne pas vouloir accepter la vie d'un usurpateur, il chargea deux philosophes de lui enseigner ce qui convenait à un jeune homme. Il avait toujours près de lui un certain nombre de sophistes grecs, et il passa la soirée à discuter avec eux sur différentes questions de stoïcisme, notamment sur celle-ci : *Il n'y a de libres que les hommes vertueux; les méchants sont toujours esclaves.* Après avoir congédié ses amis, il lut le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, puis il demanda son épée; comme un esclave, qui pénétrait son dessein, tardait à la lui apporter, il le frappa au visage si violemment, qu'il se blessa la main. Ses fils et ses amis essayèrent de le dissuader de sa résolution; mais il les renvoya et dit aux philosophes qu'il y renoncerait s'ils pouvaient lui prouver, par une seule bonne raison, qu'il ne serait pas indigne de lui de demander la vie à son ennemi. Ces doctes personnages ne surent

pas la trouver, et son épée lui fut envoyée; après l'avoir examinée il s'écria : *Maintenant, je me sens maître de moi.*

Il dormit tranquillement, et, dans la matinée, il se plongea le fer dans le sein. C'est ainsi que la vertu de ce philosophe rigide aboutissait à un acte de lâcheté; car il abandonnait un poste où le courage de l'homme et le devoir du citoyen lui prescrivaient de rester jusqu'à la fin (1).

(1) Il doit assurément paraître étrange que Caton se soit tué après avoir lu le *Phédon*, dans lequel le suicide est si ouvertement condamné. « Le sage, y est-il dit, ne doit jamais se tuer, cela n'étant pas permis même lorsque la vie est à charge; car Dieu a placé les hommes dans un poste qu'ils ne doivent pas quitter sans sa permission. Les dieux veillent sur nous, et nous faisons partie de leur propriété. Si l'un de vos esclaves se tuait, penseriez-vous qu'il vous eût fait tort, et ne l'en puniriez-vous pas si vous le pouviez? »

Mais aucun point de morale n'était aussi confus que celui-là pour les anciens. Les stoïciens disaient ouvertement : « Quand la vie te pèse, meurs. » Comme ils voulaient pourtant concilier leur opinion avec celle de Socrate, dont ils prétendaient être les disciples, ils s'appuyaient sur les paroles de ce philosophe, rapportées dans ce même *Phédon*, lorsqu'il dit : « Il faut que Dieu nous envoie un ordre exprès pour sortir de la vie. » Or, c'était pour eux un ordre exprès qu'un malheur, surtout un malheur public; ainsi, chacun était maître de décider quand il convenait de se tuer. Cicéron, dans le premier livre des *Tusculanes*, loue Caton de ce que « Il sortit de la vie comme s'il eût été heureux de trouver un motif pour mourir; car le Dieu qui domine en nous défend de sortir d'ici-bas sans son ordre. Mais lorsque ce Dieu nous offre une juste cause, comme jadis à Socrate, de nos jours à Caton et à bien d'autres, le sage est vraiment satisfait de sortir des ténèbres pour aller vers la lumière : il ne brise pas alors les entraves de sa prison, ce que les lois lui défendent; mais il en sort appelé du dehors et renvoyé par Dieu, comme par un magistrat ou par quelque légitime autorité. »

Que l'on réfléchisse ici à l'esprit de légalité que nous avons toujours vu substitué chez les anciens à celui de justice; que l'on s'en tienne au premier, et tout ce que Cicéron peut dire pour détourner du suicide, n'a plus aucune valeur.

Voici comment Napoléon s'exprimait, dans son exil, sur le suicide d'Utique : « La conduite de Caton a été approuvée par ses contemporains et admirée par l'histoire; mais à qui sa mort fut-elle utile? A César. A qui fit-elle plaisir, et à qui fut-elle funeste? A Rome, à son parti. Mais, dira-t-on, il aimait mieux se donner la mort que de fléchir devant César. Mais qui l'obligeait à fléchir? Pourquoi ne suivit-il pas ou la cavalerie, ou ceux de son parti qui s'embarquèrent dans le port d'Utique? ceux-ci firent revivre leurs principes en Espagne. De quelle influence n'eussent point été son nom, ses conseils et sa présence, au milieu des dix légions qui, l'année suivante, balancèrent les destinées sur le champ de bataille de Munda! Après cette défaite même, qui l'eût empêché de suivre sur mer le jeune Pompée qui survécut à César et maintint avec gloire encore longtemps les aigles de la république? Cassius et Brutus, neveu et élève de Caton, se tuèrent sur le champ de bataille de Philippes. Cassius se donna la mort lorsque Brutus était vainqueur; par un malentendu, par une de ces actions désespérées qu'inspirent un faux courage et de fausses idées de grandeur, ils donnèrent la victoire au triumvirat. Marius, abandonné par la fortune, fut plus grand

Les habitants d'Utique, et tous ceux qui le connaissaient, le pleurèrent comme le seul Romain resté fidèle à la liberté. César, toujours monogame, s'écria : *Il m'a enlevé la gloire de lui consacrer la vie*. Cependant, lorsque Cicéron écrivit un panégyrique de cet homme célèbre, il lui opposa l'*Anti-Caton*, dans lequel il révéla ses défauts et ses vertus exagérées. César, en effet, possédait les qualités modernes, Caton celles des temps passés ; l'un ambitionnait le suffrage de ses contemporains et celui de la postérité ; l'autre ne se proposait que la vertu, telle qu'il l'avait rêvée (1), et l'on peut dire qu'avec lui périt la race des anciens républicains.

Une fois Utique en son pouvoir, César, maître de toute l'Afrique romaine, entra dans la Numidie et la Mauritanie, qu'il réduisit en provinces et soumit à l'administration du proconsul Crispus Sallustius, l'historien, dont il s'était acquis l'amitié en le réintégrant dans le sénat, d'où ses vices l'avaient fait exclure ; du reste, il jugeait que son avarice épuiserait assez ces pays pour qu'ils ne songeassent plus à la révolte. L'exilé romain Sittius qui, à la tête d'une bande recrutée par lui, l'avait servi très-utilement, reçut un royaume sur les confins de la Numidie, avec la mission de surveiller la contrée. Une fille de Pompée étant tombée entre ses mains, il l'envoya en Espagne à ses frères ; par son ordre, Corinthe et Carthage, qui étaient tombées ensemble, se relevèrent la même année.

45. Les honneurs les plus signalés marquèrent son retour à Rome. Sa dictature fut prolongée pour dix ans ; élu censeur unique, il eut soixante-douze licteurs pour sa garde au lieu de vingt-quatre, et sa personne fut déclarée sacrée : à César d'émettre le premier son opinion dans les assemblées ; à César une chaise curule dans les spectacles, pour y rester même après sa mort ; à lui encore de donner le signal des courses du cirque ; quatre chevaux blancs

qu'elle : exclu du milieu des Muses, il se cacha dans les marais de Minturnes, et sa constance fut récompensée ; il rentra dans Rome et fut une septième fois consul ; vieux, cassé et arrivé au plus haut point de prospérité, il se donna la mort pour échapper aux vicissitudes du sort ; mais, lorsque son parti était triomphant. Si le livre du destin avait été présenté à Caton, et qu'il y eût vu que dans quatre ans César, percé de vingt-trois coups de poignard, tomberait dans le sénat aux pieds de la statue de Pompée, que Cicéron occuperait encore la tribune aux harangues et ferait retentir les *Philippiques* contre Antoine, Caton se fût-il percé le sein ? Non ; il se tua par dépit, par désespoir. Sa mort fut la faiblesse d'une grande âme, l'erreur d'un stoïcien, une tache dans sa vie.

(1) *Esse quam videri bonus volebat : itaque quominus gloriam petebat, eo magis illam assequabatur*. SALL., in *Cat.*

doivent traîner son char, comme celui de Camille, vainqueur des Gaulois; sa statue, appuyée sur le globe de la terre, s'élèvera à côté de celle de Jupiter.

César laissait faire; mais il apercevait la crainte sous ces démonstrations, et, pour la calmer, il protesta publiquement qu'on ne le verrait pas renouveler les massacres de Marius et de Sylla : *Pussé-je n'avoir pas versé une seule goutte du sang de mes concitoyens ! Aujourd'hui que l'ennemi est dompté, je déposerai l'épée, pour ne plus songer qu'à me concilier, par des bienfaits, ceux qui persistent à me haïr. Je conserverai les armées sur pied, non pas tant pour ma défense que pour celle de la république. Les richesses que j'ai apportées de l'Asie suffiront à leur entretien; je pourrai même, avec le surplus, fournir chaque année au peuple deux cent mille mesures de froment et trois millions de mesures d'huile.*

Les pères conscrits et le peuple rassurés, lui décrétèrent quatre triomphes dans le même mois, un sur les Gaulois, un sur l'Égypte, un sur Pharnace, un sur Juba. Dans le premier, on exposa aux regards du peuple les noms de trois cents peuples et de huit cents villes. L'essieu du char triomphal s'étant brisé, César fit venir quarante éléphants chargés de torches, pour illuminer la marche retardée du cortège. Il monta à genoux les degrés du temple du Capitole, et, lorsqu'il vit sa statue élevée près de celle de Jupiter, avec l'inscription : *A César demi-dieu*, il ordonna que ce dernier mot fût effacé. Les trois triomphes qui suivirent ne furent pas moins pompeux; mais les Romains virent avec déplaisir paraître dans le dernier les statues de Scipion, de Caton et de Pétréus. Les vases d'or et d'argent portés dans ces solennités furent évalués à soixante-cinq mille talents, et l'on ne comprenait pas dans cette estimation, mille huit cent vingt-deux couronnes, données par les différentes villes, du poids de quinze mille trente-trois livres. Ces richesses servirent au triomphateur pour payer et récompenser largement les soldats, les officiers et le peuple; vingt mille tables furent dressées, sur lesquelles on servit tout ce qu'il était possible de désirer de plus rare en mets et en vins. Pompée, connaissant les goûts du peuple qu'il voulait dominer, lui avait fait construire un cirque immense, de deux mille pieds de longueur sur neuf cents de largeur, dans lequel pouvaient s'asseoir deux cent cinquante mille spectateurs. Un canal d'eau courante récréait la vue des assistants et les préservait du danger, outre qu'ils étaient défendus par une grille de fer. César y offrit en spectacle deux mille gladiateurs, des batailles simulées de terre et de mer, des courses de

Triomphes.

chârs, des combats d'animaux, parmi lesquels une girafe, la première que l'on vit. Dion prétend même qu'il y eut des sacrifices humains; l'affluence fut si considérable, qu'un grand nombre d'individus durent passer la nuit en plein air, et que beaucoup périrent écrasés dans la foule.

On vit paraître alors les fameux mimes Publius Syrus et Labérius. Le premier, amené esclave à Rome, mérita par son esprit d'obtenir la liberté; il composa plusieurs comédies dont il nous reste quelques belles sentences; dans cette occasion, ayant défié tous les poètes dramatiques et tous les acteurs, il remporta la victoire sur les uns et les autres. Labérius avait été rayé du nombre des chevaliers lorsqu'il monta sur le théâtre; cette fois, César, en récompense de son talent dans les rôles qu'il remplit, lui restitua l'anneau d'or, et y ajouta cinq cents sesterces. Il venait donc prendre place sur les sièges réservés aux citoyens de son ordre, et passait près de Cicéron, assis au milieu des sénateurs, lorsque celui-ci lui dit : *Je te ferais place, si moi-même je ne me trouvais serré*, faisant allusion au grand nombre de sénateurs créés par César. Mais Labérius lui répondit : *Je ne m'étonne pas que tu te trouves à l'étroit, toi qui es accoutumé à occuper deux sièges*.

Les ennemis de César n'étaient pas détruits entièrement. Cécilius Bassus, chevalier romain, vaincu à Pharsale avec les Pontéens, s'était retiré à Tyr, où sous le prétexte de se livrer au commerce, il réunissait tous ceux de son parti, et se trouva bientôt en état d'en venir aux mains avec Sextus César, gouverneur de Syrie. Défait d'abord, il sut amener l'armée du vainqueur à l'assassiner et à se joindre à lui. Cette augmentation de forces, jointe à son habileté, lui permit de se soutenir contre ses adversaires, d'autant plus qu'il appela à son aide les Arabes, toujours prêts à se vendre au plus offrant, et les Parthes, qui ne demandaient pas mieux que de nuire aux Romains. Bien que César envoyât des troupes contre lui, il ne réussit pas à le dompter, et Cécilius se maintint dans Apamée jusqu'à la mort du dictateur.

La guerre d'Espagne était d'une tout autre importance. Les deux fils de Pompée y avaient réuni les débris échappés aux défaites de Thapsus et de Pharsale, auxquels s'étaient joints beaucoup d'indigènes, pleins encore du souvenir des victoires de leurs aïeux, et maîtres de la campagne, ils avaient forcé les césariens à se renfermer dans les places fortes. Le dictateur crut sa présence nécessaire pour en finir; il vint donc en Espagne, recouvra plusieurs villes, et livra dans la plaine de Munda, à peu de distance de Ma-

laga, une bataille décisive aux républicains : c'était du moins le nom qu'ils se donnaient.

Ceux-ci eurent d'abord un avantage si marqué, que César fut au moment de se tuer de désespoir ; mais, reprenant courage, il cria à ses soldats : *N'avez-vous pas honte de livrer votre général à ces enfants ?* il se précipita au milieu des ennemis, rétablit le combat, et, après avoir lutté depuis le lever du soleil jusqu'au soir, il demeura vainqueur. Trente mille ennemis, au nombre desquels étaient le vaillant Labiénus et trois mille chevaliers, restèrent sur le champ de bataille. Les césariens se servirent de leurs cadavres pour combler les fossés de Munda qu'ils escaladèrent, tandis que César poursuivait les fuyards. Cnéus Pompée, après avoir assisté à la destruction de sa flotte, fut tué, et Sextus, son jeune frère, alla se cacher parmi les Celtibères. Après avoir terminé en sept mois une guerre si difficile, César revint à Rome pour célébrer un triomphe sans gloire, acheté qu'il était au prix du sang romain, et fut proclamé dictateur perpétuel.

L'empire pacifié et le peuple séduit, César songea à de grandes réformes, qui rappellent à notre pensée un Charlemagne, un Napoléon, entourés de leur conseil d'État. Comme censeur, il fait le dénombrement du peuple, rend à Rome une foule de citoyens ex-patriés et fait défense d'en sortir à tout individu âgé de plus de vingt ans et de moins de quarante. Il attire par des libéralités qui conquirent s'est fait un nom dans les arts ou dans la science, et cherche à refréner le luxe ; mais les lois somptuaires l'obligent à remplir les marchés d'espions, et à charger de la police des magistrats qui pénétrèrent à l'heure des repas dans les maisons des riches, et enlèvent ce que le service présente de surabondant. Il complète le nombre des sénateurs, augmente celui des magistrats inférieurs, limite le pouvoir judiciaire des chevaliers et des sénateurs ; il dissémine quatre-vingt mille citoyens pauvres dans des colonies d'outre-mer, et rend publics pour la première fois les actes émanés chaque jour du sénat et du peuple (1).

En qualité de grand pontife, il fait venir d'Égypte l'astronome Sosigène, avec l'aide duquel il opère la réforme du calendrier, dont il avait aperçu l'irrégularité, méritant ainsi les railleries de Cicéron et les louanges de la postérité. Au lieu de laisser faire au peuple ou au sort, il nomme lui-même à toutes les magistratures, en proposant des candidats aux comices, avec cette formule : *César recommande tel citoyen à telle tribu, et requiert qu'il soit*

(1) *Seebeck, César, 20.*

étu. En outre, comme il savait que la prolongation du pouvoir lui avait aplani la route de l'autorité souveraine, il borne à une année les fonctions des prêteurs, à deux celles des personnages consulaires.

N'ayant point de fils, arrêté en outre par la haine que les Romains portaient au nom de roi, il ne songea ni à fonder une dynastie ni à rétablir la république, comme avait fait Sylla; on peut donc le considérer comme le véritable fondateur de l'empire, car on lui avait décerné aussi le titre d'*empereur*, non plus avec la signification ordinaire de général vainqueur, mais comme marque de suprême autorité.

Caractère de
César.

On croit voir dans ce représentant de la civilisation, le plus actif et le plus populaire de tous, une de ces créations idéales de l'enfance des peuples. Grand guerrier, grand orateur, grand politique, homme de savoir et d'action, mathématicien habile, comme le prouvent la réforme du calendrier, le pont qu'il jeta sur le Rhin, et les sièges qu'il dirigea, il avait une force d'attention telle, qu'il lisait, écrivait, écoutait en même temps, et pouvait dicter à la fois à quatre et même à sept secrétaires. Cet homme remporte des victoires signalées depuis les rivages de la Bretagne jusqu'à l'Éthiopie, et il les raconte dans un style remarquable. Il combat et se livre aux plaisirs; il domine les assemblées par un air naturellement majestueux et par l'influence de sa parole; il apaise les séditions (et sait plaire aux femmes.) Supérieur à ses contemporains, il le sentait, et c'était pour lui un encouragement à tout oser. Rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de parvenir à ses fins, même la justice, qu'il disait, avec Euripide, devoir être observée en toutes choses, sauf lorsqu'il s'agissait de gagner un royaume. Ses mœurs étaient loin d'être sévères, et les chansons de ses soldats, lui jetant à la face, durant les solennités de son triomphe, ses honteuses complaisances pour Nicomède, l'appelaient la *reine* de Bithynie. Le père de Curion le désigna publiquement, dans un discours, comme le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris; lorsqu'il entra dans Rome en vainqueur, les légionnaires répétaient autour de lui : *Romains, cachez vos femmes; nous vous amenons le galant chauve qui a acheté les femmes de la Gaule avec l'or volé aux maris.* Comme un sénateur lui reprochait d'être efféminé, en disant que jamais une femme ne pourrait tyranniser des hommes. *Qu'il te souvienne, répliqua-t-il, que Sémiramis subjuguait l'Orient, et que les Amazones conquièrent l'Asie.* En effet, avec tant de goûts efféminés, il n'y avait pas de soldat plus robuste ou plus patient lorsqu'il s'agissait de dompter un coursier, d'en-

durer le froid ou la chaleur, desouffrir la faim, de passer un fleuve à la nage, de parcourir à pied cinquante milles dans un jour.

D'une activité prodigieuse, il croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire (1). Son intelligence égalait sa grandeur d'âme plus qu'humaine, et il donna de bonne heure des preuves d'une ténacité invincible dans ses volontés; il disait un jour à sa mère en se rendant aux comices : *Aujourd'hui tu me reverras pontife ou exilé*. Les gens austères ne lui témoignaient que du mépris; mais Sylla, qui avait compris cette nature puissante, prédit qu'il serait l'héritier de Marius, le grand plébéien. César reconnut bientôt que le seul rang qui lui convint était le premier; confiant dans la fatalité, il n'hésite jamais à exposer sa vie plutôt que de compromettre son autorité. Qu'il paraît grand, même au milieu des déclamations injurieuses du poète Lucain! Quel enthousiasme il inspira à son armée! Un de ses soldats est sommé de se rendre : *Les soldats de César*, répond-il, *ont coutume d'accorder la vie et non de la recevoir!* et il se tue. C'est ainsi qu'un soldat d'un autre César s'écriait : La garde meurt, et ne se rend pas!

Sa dictature fut courte et agitée; car on sortait alors des troubles civils. On ne saurait donc dire précisément quels étaient ses projets; mais, quoiqu'il dût uniquement à l'armée son élévation, il ne se laissa jamais entraîner aux excès commis par Marius et Sylla, puis, après lui, par Auguste. Censeur, tribun, dictateur à vie, il était l'arbitre de la république; il en laissa pourtant subsister les formes, dont la destruction fut plus nuisible que celle de la république elle-même. Grand homme et mauvais Romain, il bouleversa de fond en comble la politique de sa patrie; en effet, elle n'avait eu pour but jusque-là que d'absorber les autres nations, et César la força en quelque sorte à se les assimiler. Les généraux obligeaient les pays vaincus à subir le joug de Rome, en leur enlevant leur argent et leur force, tout en respectant leurs institutions; ce qui n'était pas un mérite, mais un moyen plus sûr de les épuiser, de les écraser, de les anéantir. César change de système; il ouvre Rome à toutes les nations, et les appelle à siéger dans l'amphithéâtre et dans la curie. Il rajeunit le sang appauvri de l'Asie et de l'Italie, et greffe sur le vieux tronc les rameaux vigoureux que lui fournissent la Gaule et l'Espagne; c'est dans cette pensée qu'au moment où la

(1) *Monstrum activitatis, Cic. Nil actum reputans, si quid superesset agendum, LUCAIN.*

guerre civile éclatait, il conféra les droits de cité à tous les Gaulois établis entre les Alpes et le Pô, accomplissant ainsi le projet qui avait coûté la vie aux Gracques. Il fit même entrer dans le sénat nombre de centurions gaulois de son armée, jusqu'à de simples soldats et à des affranchis, choisis surtout parmi les vainqueurs de Pharsale; aussi, courut-il alors beaucoup de plaisanteries à ce sujet. *César, disait-on, traîne les Gaulois derrière son char, mais c'est pour les amener au sénat; ils ont laissé la brade celtique pour prendre le latiflave.* Cet avis était affiché dans Rome : *Le public est prié de ne point indiquer aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat.*

Tandis que Rome perdait ainsi sa rationalité par la trop grande extension qu'elle recevait, les peuples s'habituèrent à regarder l'Italie comme la souveraine du monde; ce qui suspendait les guerres alimentées jusque-là, d'un côté, par l'ambition et l'avarice, de l'autre par le patriotisme. Tous les parvenus étaient attachés par leur propre intérêt à la fortune du dictateur; ils ne connaissaient donc pas de mesure dans les honneurs à rendre à César, et lui s'y prêtait avec moins de répugnance depuis qu'il avait été témoin des bassesses de la cour de Cléopâtre. À l'envi de ses créatures, les restes dégénérés du sang latin se faisaient un honneur de se donner eux-mêmes en spectacle dans l'arène sanglante où César célébrait les funérailles de l'ancien monde.

Croyant désormais sa vie assez en sûreté, parce qu'il la voyait nécessaire à la paix du monde, il pardonna les satires, les propos malveillants, les complots, les inimitiés invétérées. Il fit relever les statues de Pompée, et il se promenait sans gardes, sans cuirasse, au milieu de la ville subjuguée, disant qu'il valait mieux subir une fois la mort que de la redouter toujours.

Il méditait cependant une réforme de la législation, qui devait réduire à un petit nombre de dispositions précises les nombreuses lois romaines; embellir Rome, créer une bibliothèque grecque et latine sous la direction du savant Varron, élever un temple au milieu du Champ de Mars, un amphithéâtre au pied de la roche Tarpeienne, et une curie capable de contenir les représentants du monde entier; ouvrir un vaste port à Ostie, dessécher les marais Pontins (1), dresser la carte de l'empire, et faire relever par des mathématiques Capoue, Carthage, Corinthe, des ruines sous lesquelles les Romains les avaient ensevelies,

Morale Pontins.

(1) Ce vaste territoire, traversé par la voie Appienne, occupe la partie méridionale des États pontificaux. Il est baigné à l'est et au sud par la mer Tyrrénienne.

tels étaient ses vastes projets. Il voulait encore percer l'isthme de Corinthe et joindre les deux mers ; puis, après avoir, à l'aide d'une guerre à outrance, dompté les Parthes, seuls ennemis redoutables de Rome, il serait revenu par le Caucase, la Scythie, la Dacie et la Germanie ; de sorte que l'empire, qui devait s'étendre sur tous les peuples civilisés, n'aurait eu plus rien à redouter des barbares (1).

Ces grands desseins s'anéantirent sous le poignard des conjurés, qui, par suite de réminiscences intempestives, précipitèrent de nouveau le monde dans des désastres auxquels il aurait probablement échappé. Ceux qui voulaient conserver le patriciat comme sauvegarde des traditions romaines, et idolâtraient la patrie, ou plutôt sa tyrannie sur toutes les provinces, et la domination des nobles sur les plébéiens, devaient exéquer César, qui substituait la plèbe à l'aristocratie et ouvrait Rome à toutes les nations, c'est-à-dire la détruisait. Quiconque voit la cause de l'humanité, les

rhénienne, et borné d'autre part par la chaîne des Apennins. Il s'étend parallèlement à la mer sur un espace de quarante-deux mille mètres, de Cisterna à Terracine ; sa largeur est de dix-sept à dix-huit mille mètres. Les dunes qui se sont formées à la partie occidentale, et d'autres circonstances locales, ralentissent le cours des eaux pluviales et de source qui viennent se jeter de différents côtés dans l'unique déversoir appelé Badino. L'examen du sol l'a fait reconnaître pour être de création marine ; la mer a donc dû venir battre les flancs de l'Apennin, et le mont Circello s'élever comme une île au milieu des flots ; les atterrissements, les végétaux qui se sont accumulés et carbonisés, ont élevé peu à peu la couche solide. C'était déjà un marais quand Appius Claudius y ouvrit la route qui porte son nom. Un siècle après, Cornélius Cethegus entreprit de le dessécher. Les travaux furent ensuite interrompus jusqu'à la dictature de César, qui fut arrêté par la mort dans l'exécution de ses vastes projets. Auguste y fit creuser un grand fossé qui porte encore son nom. Il n'est plus parlé des marais Pontins jusqu'à Théodoric, qui les donna au patrice Décius pour les dessécher, et les lui concéda en propriété. On y fit de grands travaux sous Léon X et sous Sixte V, c'est-à-dire le grand canal de décharge et celui d'enceinte, appelé Neuve Sixte. Mais les plus considérables furent entrepris par Pie VI, de 1777 à 1796, et coûtèrent 9 millions ; ce pontife fit réparer la voie Appienne, ses anciens ponts, le canal qui la côtoie, les admirables magasins de Terracine et d'autres édifices, qui tous ont un caractère monumental, depuis les temples jusqu'aux bibliothèques. Malheureusement ces travaux n'étaient pas bien dirigés. Quand on reconnut plus tard ce qu'il y avait à faire pour mieux réussir, on n'eut que le temps d'ébaucher le travail, et la tempête éclata. En 1810, une commission, nommée à cette effet par le gouvernement français, commença des remblais ; mais les changements politiques qui survinrent la forcèrent de s'arrêter.

(1) Voy. BURK, *Histoire de la vie de Jules César* ; Paris, 1758, 2 vol. in-8°. A. G. MEISSNER, *Vie de Jules César* (allemand) continué par J. CH. L. HAKEN, 1811.

Mais ces ouvrages peuvent encore, suivant nous, être complétés à l'aide des Commentaires de PLUTARQUE et de SUÉTONE.

souffrances de la plèbe, l'oppression du genre humain au profit d'une seule cité, d'un peuple entier au profit d'une classe, peut bénir César et maudire les hommes qui arrêteront l'exécution de ses projets.

Aucune domination nouvelle ne peut s'établir sans froisser beaucoup d'affections et d'intérêts. César, méprisant ces sénateurs, les uns inhabiles à conserver le passé, les autres parvenus jetés par lui dans la curie, faisait lui-même les décrets et les signait des noms des principaux d'entre eux, sans même les consulter (1). Un jour, cette tourbe de magistrats curules vint lui annoncer quelque honneur insigne, quelque prérogative nouvelle, et il ne se leva point de son siège. Cette marque de dédain parut plus rude à supporter que l'oppression même, et les vieilles haines s'envenimèrent. Le siège d'or et la couronne de laurier acceptés après la victoire sur l'Espagne purent faire croire qu'il pensait à la monarchie; la statue qu'on lui avait dressée entre Tarquin et Brutus était vue de mauvais œil, et l'on murmurait tout bas qu'il aspirait à la royauté. Une fois, tandis qu'il assistait aux fêtes des Lupercales (2), Marc-Antoine, enflammé par la course qu'il avait faite, se jeta à ses pieds en lui offrant un diadème entrelacé de laurier. Quelques-uns des assistants, apostés peut-être à dessein, applaudirent à l'offrande; mais, quand César repoussa ce symbole du pouvoir royal, la multitude témoigna joyeusement son approbation de la manière la moins équivoque; et son enthousiasme redoubla lorsqu'il eut dit que Jupiter pouvant seul être roi des Romains, il fallait lui porter cette couronne au Capitole. Le lendemain, toutes les statues de César se trouvèrent ornées de guirlandes de fleurs; Flavius et Marcellus, tribuns du peuple, allèrent les enlever; et punirent ceux qui avaient applaudi à l'action d'Antoine. César, irrité, cassa les deux tribuns.

Cassius,

Au nombre des mécontents était Caius Cassius, qui, dès l'enfance, avait manifesté une profonde haine contre la tyrannie; il

(1) Cicéron (*ad Famul.*, IX.) en écrivait en ces termes : « Parfois j'apprends qu'un sénatus-consulte, passé conformément à mon opinion, est parvenu en Syrie ou en Arménie, avant que j'aie eu seulement connaissance qu'il fût fait; et plusieurs princes m'ont écrit pour me remercier d'avoir opiné pour que le titre de roi leur fût donné, quand je ne me doutais pas même qu'ils fussent au monde. »

(2) Les Lupercales étaient un amusement pastoral de l'antique Latium : les patriciens et certains magistrats couraient alors à demi nus par les rues, frappant avec des lanières tous ceux qu'ils rencontraient. Les femmes désiraient avec bonheur être atteintes de ces coups, dans la croyance qu'ils favorisaient la conception et l'enfantement.

avait même donné un jour un soufflet à Faustus, fils de Sylla, qu'il avait ouï dans l'école se vanter du pouvoir illimité de son père. Les parents de celui-ci l'ayant fait appeler devant Pompée, loin de faire des excuses, il protesta qu'il battrait de nouveau son condisciple s'il osait répéter les mêmes discours. Il était devenu l'ennemi particulier de César, parce que le dictateur lui avait préféré Brutus pour la préture, et s'était permis de lui enlever des lions, ces jouets favoris des Romains, qu'il avait eus lors de la prise de Mégare.

Cette rancune privée et son ambition personnelle enflammèrent chez lui l'amour de la liberté, et Junius Brutus lui parut un instrument tout à fait propre à l'exécution de ses desseins. Ce jeune homme, écrivain instruit et discoureur élégant, élevé dans les maximes de l'ancienne Académie, adopta, pour plaire à Caton, son oncle, les doctrines des stoïciens, dont il apprit à s'endurcir contre les plus grands sacrifices et les abnégations les plus violentes. Pompée avait fait tuer son père; afin de ne pas paraître céder à une haine personnelle, il embrassa sa cause, et fut vaincu avec lui à Pharsale. César, qui le regardait comme son fils (1), à cause de sa longue intimité avec Servilie, sa mère, fut ravi de le savoir sauvé; non content de lui pardonner, il lui confia l'important gouvernement de la Gaule cisalpine, où il mérita que les habitants de Médiolanum lui érigeassent une statue.

Mais les bienfaits de César, au lieu de l'attacher à lui, l'aigrissaient au contraire, dans la crainte, que lui suggérait son orgueil exagéré, de mettre son affection privée avant la liberté commune, de préférer un homme à la chose publique. A ses yeux, César était l'oppressur de la patrie et un usurpateur. Les ennemis du dictateur ne cessaient de lui rappeler tantôt la farouche vertu de Caton, tantôt l'action héroïque de l'ancien Brutus. Il trouvait écrit sur sa porte ou dans des billets anonymes : *Que n'existe-t-il aujourd'hui un Brutus ? — Non, tu n'es pas Brutus ! — Tu dors, Brutus !* D'un autre côté, il avait soutenu, pour défendre Milon (2), qu'un citoyen peut en tuer un autre quand ce meurtre est utile à la république.

Cassius, l'instigateur principal du complot, vit avec joie que

(1) Les auteurs tragiques, par besoin d'exagérer la vérité, ont fait Brutus fils de César; mais ce n'a été de leur part qu'un moyen scénique. Brutus naquit en 85, quand César finissait à peine sa quinzième année, et il en avait quarante-sept à l'époque de ses amours avec Servilie.

(2) ASCONIUS PÉDIANUS, dans l'argument de la harangue de Cicéron *pro Milone*.

ces provocations agissaient avec force sur cet esprit enthousiaste ; il finit donc par s'ouvrir à lui de son dessein, lui représentant combien il était indigne de tolérer plus longtemps l'asservissement de sa patrie. Si le peuple, ajoutait-il, attend des autres préteurs des spectacles et des gladiateurs, ce qu'il espère de Brutus, c'est de le délivrer d'un tyran.

Brutus donna son adhésion à la conspiration, et son nom intact attira beaucoup d'autres citoyens des premières familles : les uns, anciens ennemis de César par sentiment républicain ; les autres, qui l'étaient devenus par suite des bienfaits reçus de lui. On ne mit pas Cicéron dans la confidence, de crainte qu'il ne compromît le succès par timidité, ou que, par présomption, il ne voulût tout mener à sa guise. Statilius lui demandant quel mal lui paraissait moindre, ou de supporter un tyran, ou de s'en débarrasser au risque d'une guerre civile, il répondit : *Je préfère la patience.* Porcia, fille de Caton et femme de Brutus, s'étant aperçue que son mari nourrissait quelque dessein important, se fit à la cuisse une profonde blessure ; après cette épreuve, qui la montrait capable de résister à la douleur et digne de son père comme de son époux, elle mérita d'être initiée à la conspiration.

La superstition des Romains signala une suite de prodiges précurseurs de la mort de César, à qui parvenaient de toutes parts des indices sur l'existence de la conjuration ; mais, ou il ne voulut pas y croire, ou il ne s'en effraya point. Les conjurés, qui étaient au nombre de soixante-trois, tous appartenant aux premières familles de Rome, résolurent de le tuer aux ides de mars. Au moment où il venait de s'asseoir dans le sénat, ils s'approchèrent en feignant de l'implorer pour en obtenir un nouvel acte de clémence, et se précipitèrent sur lui. Il se défendit d'abord ; mais, quand il vit le poignard de Brutus sur lui, il s'écria : *Et toi aussi, mon fils !* il s'enveloppa la tête de sa toge, et, percé de vingt-trois coups, il expira aux pieds de la statue de Pompée.

16 mars.

CHAPITRE XVIII.

SITUATION DE ROME À LA MORT DE CÉSAR.

César finissait sa cinquante-sixième année. Bien que peu disposé à admirer les héros, nous trouvons dans César des vertus qui le distinguent des guerriers précédents, ou diminuent les défauts

qu'il eut de commun avec eux. Il fut conquérant, donc il versa des torrents de sang; il porta les armes contre sa patrie, donc il fut parricide; mais, après la victoire, il suspendit les coups, refusa à ses soldats l'horrible joie des proscriptions, et accorda le pardon à ses ennemis, qui s'attendaient à la mort; du reste, puisque les anciennes institutions de Rome ne pouvaient plus se soutenir, lui seul avait le bras assez fort pour rapprocher, dans l'unité politique, la plèbe et les patriciens, et pour donner à la cité une constitution nouvelle.

On a dit : *C'était un usurpateur; tout bon citoyen pouvait donc et devait même l'exterminer.* Cela fût-il, quel avantage en revenait-il à Rome? Les faits qui suivirent ne démontrent-ils pas que le gouvernement d'un seul était désormais inévitable? Les conjurés eux-mêmes ne lisaient-ils pas la condamnation de la république dans l'immense dépravation qui viciait toutes les parties de la société? N'en firent-ils pas eux-mêmes l'aveu, quand, après avoir tué le dictateur, ils cherchèrent à exciter le peuple en leur faveur, non par les idées de liberté, mais par des distributions d'argent?

S'il fut jamais évident que le bien-être d'une société ne consiste pas dans les améliorations matérielles, ce fut certainement alors. L'administration de la chose publique, de la justice, des finances, acquérait de jour en jour une plus grande uniformité; la tyrannie inflexible de la parole patricienne avait fléchi devant l'édit du préteur, la curie devant la tribu; des routes magnifiques traversaient l'Italie et l'empire; des canaux et des ports s'ouvraient au commerce; de la Bretagne, et de l'Asie on accourait à Rome, comme au centre du savoir, de la puissance, de la civilisation, et le monde entier lui apportait le tribut de ses productions et de ses richesses.

Mais combien de plaies sous cet éclat extérieur? Les guerres intestines avaient épuisé la race italienne. Trois cents citoyens périrent dans la sédition de Tibérius Gracchus; trois mille dans celle de son frère; trois cent mille dans la guerre sociale, plus désastreuse que celles de Pyrrhus et d'Annibal. Sylla fit égorger douze mille Prénestins; détruisit Norba; fit périr les uns par les proscriptions, chassa les autres de leur patrie par les confiscations; de sorte qu'il dut renouveler la population en introduisant dans la cité les esclaves des proscrits, comme il distribua les biens confisqués aux vingt-trois légions fidèles à sa cause.

Les légionnaires, il est vrai, se partageaient les champs abandonnés; mais, après un célibat obligatoire de vingt années, ils

Population.

aimaient mieux vendre leurs terres et retourner à Rome, où les attendaient les spectacles, les largesses et les factions. Rome elle-même, qui recevait par transfusion le sang que l'on tirait à la Péninsule, ne put conserver son immense population; on comptait, sous César, quatre cent cinquante mille citoyens, de dix-sept ans à soixante, et un million huit cent mille hommes libres en Italie, tandis que le dénombrement de Polybe, entre la première et la seconde guerre punique, donne trois millions et demi d'habitants sans compter les esclaves, et sept cent cinquante mille citoyens en état de porter les armes.

Richesses.

Les richesses étaient inégalement réparties; et tandis que les uns n'avaient que le choix des délices, le plus grand nombre était en proie à la misère. Trois cent mille personnes recevaient, dans la ville, des secours comme indigents, consommaient sans produire, et offraient une arme terrible à qui voudrait les acheter ou pourrait les menacer de la famine. Marcius Philippus, en présentant une loi agraire, eut à constater qu'il y avait à peine dans la ville deux mille citoyens qui justifiasent d'un patrimoine (1). La rapacité prodigieuse des triumvirs avait détruit l'ancienne race agricole; les nouveaux propriétaires, qui avaient acquis leurs terres avec l'épée, aimaient mieux prendre part aux plaisirs oisifs du théâtre et aux agitations tumultueuses du Forum, que de conserver et d'accroître leur patrimoine par le travail (2). Les champs étaient donc abandonnés à des bras serviles.

Jusqu'au troisième siècle avant J.-C., l'agriculture était florissante en Italie; le territoire de Rome, qui n'est pas des plus fertiles, produisait de quinze à vingt espèces de semences. Les denrées étaient donc à bon marché, et l'on exportait même une grande quantité de grains (3); on élevait beaucoup de bétail; au point que l'Italie dut son nom au mot *vitulus*, *vitellus* (veau); et que l'argent (*pecunia* de *pecus*) fut ainsi appelé parce que primitivement le même bétail servait aux échanges. Mais, du temps de Cicéron et de Varron, on ne cultivait déjà plus à Rome que huit à dix espèces de semences; aussi, les sept arpents distribués par Licinius rapportaient plus à cette époque, au dire de Columelle, qu'au temps de César les domaines les plus étendus. Ils étaient pourtant si vastes, que leurs maîtres ne pouvaient en faire

(1) CICÉRON, *de Offic.*, II, 21.

(2) Varron se plaint de ce que la plèbe préfère *manus in theatrum movere, quam in agro*.

(3) Voyez TACITE, *Ann.*, XII, 43; PLINÉ, XVII; COLUM., *Præf. ad lib.* I; POL., lib. II, c. 15.

le tour à cheval; qu'ils les laissaient piétiner par les troupeaux, dévaster par les bêtes fauves, exploiter par des bandes d'esclaves enchaînés, ou par des citoyens réduits à la condition des prisonniers pour dettes. Orioli a découvert récemment, près de Viterbe, la trace d'un aqueduc qui, dans sa longueur de huit mille sept cent soixante-six mètres, ne traversait que onze propriétés, appartenant à neuf individus. Il était donc indispensable de tirer des blés du dehors; sous César et Auguste, on apportait en Italie, tant de l'Égypte que de l'Afrique, soixante millions de boisseaux de froment (1). S'il arrivait donc que les communications fussent interrompues par la piraterie ou la guerre, la Péninsule était affamée, ce qui arrive aux pays dont la subsistance dépend de l'étranger.

Les choses ne pouvaient se passer autrement, puisqu'il n'existait pas de classe moyenne entre les citoyens démesurément riches et ceux qui manquaient de tout. Les lois elles-mêmes mettaient obstacle à ce qu'elle se formât, en attachant l'infamie à l'exercice d'un métier quelconque. L'opinion frappait même de réprobation le commerce en grand. Tout trafic était expressément interdit aux sénateurs, et c'était un crime pour eux que de faire construire un vaisseau. La classe moyenne disparut par les confiscations et par l'agglomération des propriétés dans un petit nombre de mains. Dès ce moment, l'Italie, où affluaient cependant l'or et l'argent des nations vaincues, et dont les habitants jouissaient de tant de libertés, exempts de capitation, de taxe prédale, de droits de douane et d'entrée, se dépénalait chaque jour et perdait sa prospérité : fait curieux à étudier, non pas tant pour cette époque que pour les siècles qui nous restent à décrire. En effet, tandis que l'Italie privilégiée se dissolvait, les provinces se soutenaient malgré le poids excessif des tributs, des réquisitions, des impôts et la tyrannie des proconsuls.

On pouvait dire de l'Italie ce qu'Alberoni disait de l'Espagne, qu'elle pouvait se comparer à la bouche, où tout passe, sans que rien y reste. Prenant le signe de la richesse pour la richesse, elle-même, elle voulait de l'or, et consommait sans produire. Dans les provinces, au contraire, aucuns préjugés n'éloignaient du commerce et de l'industrie qui florissaient dans les Gaules, en Sicile et dans tout l'Orient, où la profession mercantile conférait l'égalité et quelquefois même la prééminence politique.

Ajoutons, à l'avantage de Rome, les grands résultats qu'obtint

(1) Huit cent dix millions de livres, poids de marc.

son gouvernement dans les provinces et les colonies qui, à la différence de celles des Grecs, ne se détachèrent jamais du peuple romain, pas même lorsqu'elles se soulevaient contre ses magistrats. Rome, néanmoins, bien qu'elle fût municipale, ne fonda jamais avec elle les autres communes; mais, tandis que les colonies grecques devenaient étrangères à la métropole où elles n'avaient plus le droit de suffrage, et qui leur accordait tout au plus le rang de *métèque*, à Rome quiconque s'était distingué dans l'armée ou les emplois pouvait être admis au droit de cité et parvenir même au consulat.

Indigents.

Nous avons vu les moyens que la classe indigente employait pour exister à Rome; les citoyens pauvres vendaient leur vote, leur témoignage ou leur poignard. Entassés dans la fangeuse Suburre, ou dans des huttes que le Tibre emporte à chaque inondation, dans des taudis amoncelés les uns sur les autres de manière à former sept et huit étages, le *vaurien*, l'*escroc*, la prostituée en haillons, le grammairien sans argent, le petit Grec parleur, l'enfant trouvé, y couvent leur corruption; puis ils sortent de ces tanières pour s'engouffrer dans de sales tavernes (*popinæ*), afin de ronger un pain grossier, des têtes de mouton, et de s'abreuver de vin chaud, au prix de deux as menédiés dans les rues, ou obtenus de la libéralité patricienne. Les plus irréprochables passent la journée à saluer et à courtiser le patron, à quêter la sportule dans le vestibule des palais, puis à écouter les discussions du Forum, applaudissant les périodes arrondies ou les flatteries d'un orateur, sauf à le siffler s'il hasarde une expression peu correcte ou quelque vérité qui déplaît aux puissants du jour. Après s'être amusés des plaisanteries d'un bouffon ou d'un philosophe, ils vont assister aux revues du Champ de Mars, ou y jouer à la balle et aux palets; puis, viennent les bains, les étuves, et, pour exciter leur envie, les viandes des sacrifices et la somptuosité des banquets sacerdotaux.

Cette populace misérable et fainéante va s'étendre au soleil sous des portiques corinthiens, s'assied dans des basiliques splendides, se lave dans des thermes de marbre, et croupit dans une superbe oisiveté, tandis que des millions de vaincus labourent les champs de la Sicile et de l'Égypte. Agrippa met à sa disposition cent soixante-dix bains, et des barbiers pour raser gratuitement durant toute une année le bon peuple; le nouvel édile, ou un triomphateur, ou un démagogue fait venir pour l'amuser des bêtes féroces de l'Afrique, des danseuses de Cadix, des gitanes du désert, des gladiateurs de la Germanie, les rétiaires de la Gaule, les philosophes de la Grèce, et lui distribue double ration de blé.

La manie des riches était d'imiter les Grecs, non dans leur sentiment exquis du beau, mais dans les arts de luxe et les habitudes de volupté; c'est pourquoi l'aïeul de Cicéron comparait les Romains aux Syriens mercenaires, d'autant plus dépravés qu'ils savaient plus de grec (1). Tous allaient, en effet, terminer leur éducation en Grèce; mais si quelques-uns revenaient plus instruits en littérature, plus éloquents surtout, beaucoup n'y apprenaient que la partie la plus matérialiste de la philosophie épicurienne: mépriser les dieux; nier la Providence, conseiller de jouir autant que possible, tel était l'enseignement qu'ils puisaient dans ces écoles; puis, ils suivaient l'exemple de ce peuple qui se consolait par le plaisir, ou se vengeait par la ruse, de l'humiliation nationale.

La demeure d'un citoyen riche était un véritable palais, où tous les besoins devaient trouver satisfaction; dans ce but, une multitude d'esclaves y remplissaient divers emplois. Ainsi, outre des palefreniers, cuisiniers, valets de chambre, cellériers et baigneurs, il y avait des chasseurs, des pêcheurs, des jardiniers, des libraires copistes, des grammairiens correcteurs, des fileuses, des tisserands, des tailleurs, des perruquiers, des peintres, des mosaïstes, des philosophes, des troupes de nîmes et de gladiateurs, des caves garnies comme des magasins, et des greniers qui auraient suffi pour nourrir un village. Ajoutez à cette masse d'individus une foule de clients, qui accourent avant l'aube pour s'informer des nouvelles du patron; cette foule brave la baguette du portier (*ostiarus*) et les refus du valet de chambre, parvient à l'appartement du maître que le sommeil engourdit encore, lui présente ses devoirs, et s'en va contente d'en avoir obtenu un demi-sourire distrait, accompagné d'un morceau de saucisse, ou d'une gratification qu'on peut évaluer à vingt-cinq sous; il faut encore y joindre les hôtes, qui parfois logeaient au nombre de mille dans une seule maison, et les parasites et les ombres, non moins assidus que les mouches près de qui donnait à dîner.

Ces derniers remplissaient l'*atrium*, orné de riches colonnades, d'où l'on pénétrait dans les appartements particuliers. Après que l'esclave proposé à la garde de la porte vous avait averti de ne pas mettre sur le seuil le pied gauche avant l'autre, que le perroquet ou la pie vous avait salué de paroles de bon augure, vous voyiez s'étaler à vos regards le luxe le plus coûteux et le plus recherché: une profusion des marbres les plus précieux de Paros, de Lesbos et d'Afrique, des architraves dorées du mont Hymette; l'or et l'é-

Riches.

Palais.

(1) De Oratore, II, 12.

voire incrustés dans l'intervalle des colonnes, et de tous côtés des tableaux, des fresques, des statues, des vases corinthiens, des sculptures obscènes; on foulait aux pieds des mosaïques dont une seule ferait aujourd'hui la gloire d'un musée. Nous ne nous arrêterons pas à parler des bains, des lits, de tous les meubles usuels, des boudoirs secrets destinés à réveiller et à satisfaire le sentiment ému de la volupté. Jules César fit des constructions splendides; Nainurrus, son architecte, fut le premier qui, après le pillage des Gaules, éleva des palais entièrement revêtus de marbre; celui de Clodius avait coûté quinze millions de sesterces. Cicéron rédigea sur une table de citronnier, qu'il avait payée vingt mille livres, l'acte d'accusation de Verrès, qui avait volé cinquante millions. Le luxe fit des progrès si rapides, que la maison de Lépidus, considérée de son temps comme la plus belle de Rome, méritait à peine d'être citée la centième, trente ans après (1). Mais un palais orné de toutes les richesses ne suffisait plus; il fallait en avoir plusieurs (*mutatoria*). Quelqu'un disait à Lucullus que sa demeure était mal exposée pour l'hiver: *Eh quoi*, répondit-il, *me crois-tu moins sage que les hirondelles, qui changent de ciel suivant la saison* (2)?

(1) PLIN., XXXVI, 24.

(2) Dans l'ouvrage de Mazois, intitulé *Palais de Scaurus, ou Description d'une maison romaine, fragment d'un voyage fait à Rome vers la fin de la république par Mervée, prince des Sèves*, l'auteur suppose que Mervée, fils du chef germain Arioviste, qui avait été vaincu par César, emmené prisonnier à Rome, s'y lie d'amitié avec l'architecte grec Chrysippe, qui lui fait voir les magnificences de Rome. Ce dernier lui rend compte en ces mots des progrès de l'art des constructions: «Autrefois cette reine des cités n'était pas mieux bâtie que les vôtres de la Germanie; ses citoyens habitaient avec leurs familles sous des huttes de bois ou de roseaux. Ce ne fut qu'après la guerre de Pyrrhus, vers l'an 470 de la fondation de Rome, que l'on commença à faire usage des tuiles pour couvrir les maisons. Jusqu'à cette époque, on se servait de chaume ou d'épave comme sur cette maisonnette que tu vois à l'extrémité de la roche Sacrée, vers le Vélabre. Les maisons n'avaient alors qu'un étage, attendu que les règlements des édiles défendaient de donner aux murs des édifices particuliers plus d'un pied et demi d'épaisseur. Les murs de séparation étant surtout soumis à cette règle, on ne pouvait élever plusieurs étages sur des fondements aussi faibles. On songea donc à renforcer les murs de briques à l'aide de chaînes en pierres, et même à les construire entièrement en pierres. De cette manière, on donna aux habitations une plus grande élévation, et l'on tomba même dans l'abus; c'est pourquoi des sages prescriptions fixèrent la hauteur ordinaire des habitations d'à peine à soixante-dix pieds. Une pareille précaution prévient beaucoup de malheurs; car lors des incendies, on ne peut porter avec facilité des secours dans des appartements trop élevés; les tremblements de terre font écrouler plus vite les édifices élevés, dont les murs sont trop faibles; enfin, les inondations, cause de tant de dégâts à Rome, minent les fondations et entraînent la ruine des maisons surchargées d'appar-

Qu
retire
rang
Milon
volup
tand
gaire
de pr
plus
semé
place
les fo
longs
quets
devar
bains
voisé
Qu
Qu'es
cien
leurs
palais
sans
de for
de fen
bauch
tenu
cuta
fortun
march
moins
une m
sont u
de ces
dans
leurs
palais
le h
(1)
sons
L'ouv
camp
(Par
(2)
pauv

Que dirons-nous des maisons de plaisance? C'est là que se retirent les hommes d'un esprit cultivé, pour méditer leurs harangues, leurs discussions, leurs poésies; c'est là que Clodius et Milon vont dresser leurs sicaires à l'assassinat; c'est là que les voluptueux vont raffiner sur le plaisir et se couronner de roses, tandis que la patrie périt. Tout ce qui s'élève au-dessus du vulgaire à la prétention d'en posséder plus d'une, et veut les orner de promenades, de terrasses, de tout ce que peut créer le luxe le plus délicat. La plus riante partie de l'Italie en était tellement semée, qu'il ne restait que peu de terres à la charrue. Afin de les placer dans une belle situation, on ne craignait pas d'en appuyer les fondations sur le lit de la mer ou d'aplanir les montagnes; de longs canaux y amenaient des eaux limpides pour animer les bosquets du platane stérile, du myrte léger et du laurier, pour jaillir devant des groupes dus au ciseau grec, ou dormir dans des bains voluptueux, et dans des viviers peuplés de murènes apprivoisées (1).

Maisons de
plaisance.

Qu'est devenu le petit champ de Cincinnatus, celui de Régulus? Qu'est devenue la métairie, si pleine d'activité, de Caton l'Ancien (2)? C'était une joie pour eux de voir l'essaim animé de leurs serviteurs se ranger autour du foyer; maintenant, sous ces palais splendides, s'ouvrent des caves immenses, aux voûtes basses, sans air ni lumière, où, le soir venu, le *lorarius* pousse à coups de fouet les esclaves, hommes et femmes, ferme sur eux les grilles de fer, et les laisse à leurs misères, à leurs blasphèmes, aux débâches qu'amène le hasard, afin que le maître puisse s'enivrer

tements. C'est là peut-être ce qui a fait abandonner par les gens aisés les *cenacula* ou étages supérieurs; ils ne sont plus habités que par les personnes d'une fortune médiocre, par les étrangers et les affranchis, parce qu'ils se tiennent à bon marché. Un appartement complet et commode, sous la terrasse, ne coûte pas moins de deux mille sesterces par an, et l'on ne paye pas moins de trente mille une maison agréable et bien distribuée. Les incendies, dont j'ai déjà parlé, sont un des plus grands fléaux de Rome. Ils punissent souvent l'orgueil et le luxe de ces républicains dégénérés qui, au lieu de songer comme leurs ancêtres, à l'utilité dans leurs constructions, ne cherchent qu'à satisfaire leur passion effrénée et leurs caprices extravagants. Les personnes riches qui maintenant font élever un palais ont soin de prendre toutes les précautions possibles pour ne pas employer le bois.

(1) Plinie le Jeune, simple particulier et philosophe, nous a laissé de ses maisons de plaisance une description qui en fait des demeures plus que royales. L'ouvrage de l'architecte L. P. Haudenoutte, intitulé *Le Laurettin, maison de campagne de Plinie le Jeune, restituée d'après la description de Plinie* (Paris, Carilian-Goury, 1838, in-8°), peut faire pendant au palais de Scipion.

(2) Voyez les édes d'Horace *Jam pauca, Beatus ille, Angustam mihi pauperem pati*, etc.

en sûreté et s'endormir paisiblement sur les coussins de pourpre de Sidon (1).

Mais les amis ne sont-ils pas des esclaves d'une autre espèce? Voyez-les traités avec un orgueil insultant par le riche, qui daigne à peine leur jeter un regard, en traversant la foule pressée dans l'*atrium*. Sort-il, il les fait marcher à pied près de sa litière. Fait-il des visites ou prend-il un bain, ils doivent attendre sur les dalles du péristyle. Si, par faste ou pour se distraire, il les invite à dîner, ils occuperont des tabourets plus bas que le lit où il s'étend avec volupté; le pain et le vin qu'on leur sert seront d'une qualité inférieure aux siens, et un esclave, épiaut leur maintien, dira s'ils ont bien applaudi, bien ri, bien mangé; s'ils ont, en un mot, mérité d'être admis une autre fois à la table du maître (2). Telle était l'humiliation à laquelle un homme se condamnait dans une cité libre (3).

(1) La manière dont les Romains employaient les heures de la journée a fourni à l'abbé Couture le sujet d'une dissertation, insérée dans les *Mémoires de l'Académie*.

(2) Voy. SÈNEQUE, lettre XLVII, et PÉTRONE.

(3) GABRIEL PRIGNOT a réuni, dans son ouvrage *Sur le luxe des Romains dans leur ameublement*, des détails curieux.

Certaines maisons, qui appartenaient à des particuliers, coûtaient des prix énormes, comme celle de Publius Clodius, 14,800,000 sesterces ou 2,906,000 fr.; celle de Lucullus, 1,250,000 fr.; celle de Cicéron, 700,000 fr.

Le goût des tableaux se fit sentir à Rome quand L. Mummius en apporta quelques-uns de la Grèce, l'an 146 avant J.-C. Parmi ceux qui furent exposés en vente, il y avait le *Bacchus* d'Aristide de Thèbes, dont Atale avait offert 28 talents et demi (114,000 fr.). L'*Alexandre foudroyant* d'Apelle, enlevé au temple de Diane à Éphèse, avait été payé au peintre 20 talents d'or (96,000 fr.); il avait ensuite été vendu pour autant de pièces d'or qu'il en avait fallu pour l'en couvrir entièrement. M. Agrippa donna aux habitants de Cyzique 228,437 fr. d'un *Ajax* et d'une *Vénus*; une *Vénus sortant de la mer* lui payée 480,000 fr.; l'*Ajax furieux* et la *Médée tuant ses enfants*, 284,000 fr.; Tibère, ayant à choisir entre une somme de 200,000 fr. et un tableau d'*Atalante et Méléagre*, préféra le tableau.

Rome possédait, au temps des empereurs, soixante-dix mille statues. Lucullus en rapporta une du Pont, qui avait coûté 2,400,000 fr. La statue colossale de *Mercury*, ouvrage de Zénodote, coûta dix années de travail et 800,000 fr.

Les Romains se servaient de tables d'une extrême magnificence, faites de bois très-rares et travaillées avec un art infini. C. Gracchus en avait une supportée par deux dauphins en argent massif, qui lui coûtait 1,000 fr. la livre. La fameuse table de Ptolémée, roi de Mauritanie, qui était en bois de citronnier, de trois doigts d'épaisseur et de quatre pieds et demi en carré, devait valoir un trésor. Cicéron en paya une, aussi en citronnier, 200,000 fr.; Gallus Aquinus en avait une de 220,000 fr.; Nonius affranchi de Tibère, une de citronnier de quatre pieds en largeur et de moitié en épaisseur. Sèneque en possédait cinq cents de trois pieds, toutes en citronnier, avec leur support en ivoire.

Les lits étaient d'un grand luxe; il y avait les *cubiculaires*, pour dormir, les

En lisant les harangues de Cicéron, on est moins étonné de la corruption qu'elles dévoilent que de l'effronterie avec laquelle cette corruption se manifestait, et de sa longue impunité. Ce sont

triclinaires pour les tables, et les couchés nuptiales. Les premiers étaient placés dans de petites chambres très-simples et n'avaient ni ciel ni rideaux. Au temps d'Auguste les *triclinaires* étaient souvent de citronnier recouvert de lames d'argent, ou incrustés et ciselés en or, en ivoire, en écaille, en nacre de perle et autres matières précieuses. On étendait par-dessus des couvertures très-riches, dont une fut vendue jusqu'à 160,000 fr. au temps de Caton. Néron en acheta une de plusieurs couleurs au prix de 775,000 fr. Les couchés nuptiaux devaient aussi coûter des prix exorbitants.

Le luxe des coupes et des tasses dont on ornait les dressoirs passait toutes les bornes. L. Crassus avait deux coupes ciselées par Mentor, qui coûtaient 20,000 fr. Les vases murrhins étaient extrêmement recherchés, et un seul fut vendu 336,000 fr. T. Pétronius, personnage consulaire, condamné à mort par Néron, brisa, avant de marcher au supplice, un vase murrhin de 1,440,000 fr. pour que le tyran ne l'eût pas. L'impératrice Livie offrit au Capitole un vase de cristal qui pesait cinquante livres.

Les Romains dépensaient aussi énormément en plats d'argent; Sylla en avait qui pesaient jusqu'à deux cents marcs, et Plinius ajoute qu'on en aurait trouvé cinq cents à Rome d'un poids égal. Ce luxe augmenta sous les empereurs, et un esclave de Claude, trésorier dans la haute Espagne, fit faire un vase pour lequel il fallut construire une fonderie exprès. Il était d'argent pur, du poids de cinq cents livres, et on le plaçait, dans les repas, au milieu de huit plats pesant chacun cent marcs. Vitellius en fit faire un sur ce modèle, et l'appela le *bouclier de Minerve*.

Ils n'étaient pas moins prodigues pour les lampes et les candelabres, dont la forme et la matière étaient très-variées.

Peignot donne enfin une évaluation de la fortune de différents citoyens, d'après les renseignements fournis par les auteurs anciens; bien qu'il y ait peut-être des inexactitudes dans ses calculs et ses appréciations, son tableau offre du moins des termes précieux de comparaison :

Sylla possédait, selon lui.....	150,000,000 fr.
Le comédien Roscius, au moins.....	20,000,000
Le tragédien Esopé.....	5,000,000
bien qu'il fût énormément prodigue, au point de dépenser 20,000 fr. dans un seul repas.	
Le riche Publius Crassus avait en terres.....	60,000,000
et presque autant en maisons à Rome, en esclaves et en troupeaux.	
Enilius Scaurus, gendre de Sylla.....	80,000,000
Démétrius, affranchi de Pompée, un capital de.....	19,200,000
L'orateur Hortensius gagna par son éloquence à la tribune.....	20,000,000
Milon, en se rendant en exil après le meurtre de Clodius, emporta à Marseille une bonne partie de sa fortune; ce qui en outre confisqué pour payer ses dettes s'élevait à.....	15,000,000
Lucullus avait environ.....	120,000,000
A sa mort, les poisons du vivier d'une de ses maisons de campagne furent vendus.....	800,000
Salluste laissa.....	60,000,000

des belles-mères qui se livrent à leurs gendres et empoisonnent leurs filles (1), ou bien des parents qui, pour se défaire de leurs cohéritiers, les tuent ou les font condamner. Rien de plus commun que les amours incestueux et contre nature; plus communes encore apparaissent la prévarication des magistrats, l'infidélité des juges. Et quand Cicéron a révélé une longue suite d'iniquités, il faut qu'il insiste encore pour amener les juges à trouver en eux la hardiesse de les punir.

Lorsqu'il défend un jeune homme accusé de pratiques coupables avec Clodia, il ne cherche pas tant à nier le fait d'où résulte l'accusation, qu'à démontrer qu'il est excusable. « La sévérité des mœurs était peut-être, dit-il, l'apanage des Camille, des Fabri- cius, des Curius; mais elle n'est guère pratiquée aujourd'hui; bien plus, c'est à peine si on lit les livres où il en est fait mention, tant ils ont vieilli. A l'heure qu'il est, ajoute-t-il, ceux qui prêchent que l'on doit suivre péniblement le droit chemin pour parvenir à la gloire sont délaissés dans la solitude des écoles. Abandonnant donc cette route déserte et épineuse, que l'on accorde quelque chose à l'âge, que l'adolescence ait plus de liberté et que tout ne soit pas refusé au plaisir. Au lieu d'exiger que la vraie et droite raison l'emporte toujours, laissons-la vaincre parfois par les désirs et les jouissances... Quand la jeunesse a cédé à la volupté et donné quelque temps aux amusements de son âge, à ces vaines convoitises de l'adolescence, qu'elle revienne au soin des affaires domestiques, au Forum, à la république, pour nous montrer qu'elle a repoussé par satiété, pris en dédain par expérience, ce qu'elle n'avait pas d'abord examiné avec le secours de la raison. »

Marc-Antoine possédait une valeur de.....	120,000,000 fr.
Virgile laissa.....	1,937,424
Le tout provenant des dons d'Auguste. Octave lui fit compter 52,000 fr. pour le <i>Tu Marcellus eris</i> .	
Auguste laissa.....	200,000,000
En vingt ans, il avait reçu en présents et en héritages plus de 100,000,000 de francs.	
Le célèbre gastronome Apicius était riche de.....	19,373,934
et lorsqu'il vit sa fortune réduite à 2,000,000, il se tua, de peur de mourir de faim.	
Tibère possédait.....	500,000,000
Callistus, affranchi de Caligula, avait.....	40,000,000
Narcisse, affranchi puis secrétaire de Claude, amassa.....	50,000,000
Sénèque le philosophe avait.....	60,000,000
Pline le Jeune.....	20,000,000

(1) *Pro Cluertio*.

Si le précepte était aussi large, quelle latitude ne laissait-il pas à l'application?

Nous trouvons aussi un indice des mœurs grossières dans les ignobles invectives que Salluste adresse à Cicéron, et dans celles que se permet ce dernier envers Calpurnius Pison, dont il dit, entre autres infamies : « Il n'osera point se présenter aux spectacles ; « il viendra au banquet public (si toutefois il n'a pas un souper « à faire avec P. Clodius, ses amours) ; mais il le fera pour son « agrément et non par convenance. Il nous laissera, à nous autres gens grossiers, les spectacles, puisqu'il a coutume, en discutant, de préférer les plaisirs du ventre à ceux des yeux et des oreilles. Vous l'avez cru seulement méchant, cruel, escroc, voleur, rapace, sordide, orgueilleux, vaniteux, fourbe, perfide, impudent, téméraire ; sachez, en outre, qu'il n'y a pas d'homme plus libertin que lui, plus dissipateur, plus effréné. Ne vous imaginez pas cependant qu'il y ait chez lui du luxe ; car, bien que ce soit toujours un vice, il est un certain luxe qui sied à un homme libre, tandis qu'on ne voit en lui rien de généreux, de délicat, de recherché, rien de coûteux même, sauf ses débauches ; on ne trouvera point chez Pison de vases ciselés, mais de grandes coupes de Plaisance, pour qu'on ne dise pas qu'il méprise ses aïeux. On voit figurer sur sa table, non pas des huîtres et des poissons, mais de la viande faisandée ; le service est fait par des valets malpropres, dont quelques-uns même touchent à la vieillesse, et le cuisinier est en même temps portier. Il n'y a point de four dans la maison, point d'office ; le vin et le pain s'achètent au cabaret et chez le revendeur. Les Grecs y sont parfois entassés jusqu'à cinq et même plus sur un lit ; il est, quant à lui, tout seul sur le sien, et là il engloutit tant qu'il peut. Un jour qu'il entendit le coq chanter, il crut que son aïeul était ressuscité (1), et il ordonna d'enlever les tables. »

Cicéron était pourtant cité pour la modération et la convenance de ses discours (2). On vantait chez Brutus, le meurtrier de César, une vertu sévère ; il prêtait néanmoins de l'argent à quarante-trois pour cent aux rois de l'Orient et aux villes soumises à la domination de Rome, se servant, à cet effet, du nom d'un certain Scaptius, dont la cruauté venait en aide à cette usure énorme. Lorsque Appius, beau-père de Brutus, était gouverneur de Chypre

Gronaléte.

(1) Le trait git dans la double signification de *gallus*, coq et Gaulois : Pison était d'origine gauloise.

(2) *Si mecum in omni vita, tum in dicendo moderationem modestiamque cognostis...* (Philipp., II, 5.)

et de la Cilicie, Scaptius obtint de lui un gros de cavalerie, pour aller contraindre les magistrats de Salamine à s'acquitter envers lui d'une dette immense; comme ils alléguèrent l'impossibilité de payer, il les tint si longtemps renfermés qu'il en mourut plusieurs de faim. Cicéron, ayant été investi de ce gouvernement, mit un terme à ces mesures atroces; alors Brutus fit intervenir Atticus, à l'effet d'obtenir des cavaliers de Cicéron; et de renouveler ses poursuites; il lui en écrivit même directement avec assez d'arrogance (1), sans dissimuler que le capital et les intérêts étalent à lui, non à Scaptius (2).

Il est vrai que ces iniquités s'exerçaient sur des étrangers, sur des vaincus. Vient ensuite Verrès, viennent les incroyables scélératesses de ses amis, dont l'un, invité gracieusement à souper par un vénérable vieillard, lui demande, après le repas, de faire amener sa fille unique, s'irrite de sa résistance à cette ignoble violence, et fait couler un sang que les citoyens n'osent venger sur le coupable. C'est encore Marc-Antoine, qui, sans observer aucun des rites prescrits, conduit une colonie à Cassilinum pour remplacer celle qui s'y trouvait établie: il envahit l'héritage d'un grand nombre d'habitants; et prétend avoir acheté ceux de beaucoup d'autres à une vente aux enchères que personne n'a entendu annoncer; il tient table depuis la troisième heure jusqu'à plus de moitié de la nuit, au milieu de mignons et de courtisanes, jouant, buvant, vomissant, et se remettant à boire.

Antoine, son fils aîné, donnant à souper à plusieurs savants, se plaisait à les voir s'embarrasser l'un l'autre par des raisonnements subtils. Philotas, médecin d'Amphryse, posa cette question: *Il est une certaine fièvre que l'on guérit avec de l'eau froide; or quiconque a la fièvre a une certaine fièvre; donc l'eau froide est bonne pour quiconque a la fièvre.* Un si énorme paralogsme embarrassait tous les dissidents, et Antoine en fut si émerveillé, qu'il dit à Philotas, en lui montrant un buffet chargé de vaisselle d'argent: *Tout cela est à toi.*

Le médecin le remercia; mais, persuadé que c'était là une plaisanterie d'un homme ivre, il s'en alla sans toucher à ce riche cadeau. Peu après, il vit arriver chez lui un envoyé d'Antoine, ac-

(1) *Ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter; arroganter, ἀκονωμένως, solet scribere. Cic., ad Att., VI, 1. — Omnino (solentim sumus) nullas unquam ad me litteras misit Brutus, in quibus non inesset arrogans, ἀκονωμένον aliquid. 3.*

(2) Ce fait résulte de la première lettre du livre VI de Cicéron à Atticus; il en reparle ensuite dans la 21^e du V^e, dans la 2^e et la 3^e du VI^e.

compagné d'esclaves portant toute cette argenterie; mais il refusait d'accepter ce don, comme trop considérable, lorsque l'envoyé lui dit : *Ne sais-tu pas que le donateur est le fils de cet Antoine qui pourrait te faire présent d'autant d'or que je t'apporte d'argent? Je te conseillerais pourtant, comme il se pourrait qu'il y eût là quelque morceau auquel Antoine tint beaucoup, soit par son ancienneté, soit par la finesse du travail, d'en accepter plutôt la valeur en espèces* (1).

On pourrait dire, sans exagération, que les soupers faisaient la moitié de tous les divertissements des Romains. Les triomphes se terminaient par un banquet, et par un banquet les sacrifices; les septemvirs *epulones*, comme les *titii*, étaient plutôt des cuisiniers que des prêtres. Celui qui se mettait en voyage donnait le souper du départ (*cæna viatica*), et le retour d'un ami était fêté par le souper d'arrivée (*cæna adventoria*). On donnait le souper *capitolin* en l'honneur du père des dieux, le souper *céréal* quand on avait fait une heureuse récolte, le souper *libre* pour célébrer l'affranchissement d'un esclave, le souper *triomphal* au vainqueur qui venait de monter au Capitole; enfin, le souper *funèbre* à la mort des patrons et des parents. On laissait répéter au philosophe Sélus qu'il n'y a de bons repas que ceux qui sont agréables et instructifs; on aimait à entendre Varron dire qu'il faut dans un banquet des personnes d'une belle figure, d'une conversation intéressante, qui ne soient ni muettes ni verbeuses, de la propreté et de la délicatesse dans les mets, et un temps serein; mais, pendant qu'ils parlaient, les fils de Dentatus, couchés trois par trois sur des lits moelleux, se livraient à la joie dans l'élégant *triclinium*, où des étoffes filées par des femmes de Sparte et trempées deux fois dans la pourpre, des tapis de l'Orient (2), des portières et des tentures venues de la Perse ou de la Sérique, garantissaient de l'air, de la poussière, du contact des dalles; puis des vases laissaient s'exaler les essences les plus suaves, dont le parfum couvrait le simple arôme des fleurs qui couronnaient les convives.

La table triangulaire reçoit tout ce que la nature, dans sa prodigalité, peut fournir de plus exquis, tout ce que l'art du cuisinier de Sybaris peut offrir au palais de plus délicat: ce sont des huîtres du lac Lucrin, des paons, qu'Amphibijs Lucro enseigna à en-

Soupers.

(1) PLUTARQUE, *Vie d'Antoine*.

(2) Métellus, dans l'acclamation contre Caton, dit que des tapis babyloniens, pour lits de table, se vendaient jusqu'à 800,000 sesterces. Néron en payait 4,000,000 de sesterces.

graisser, et qui paraissent, tout rôtis, revêtus de leur splendide plumage; des esturgeons du Pô, figurant avec des loups blancs du Tibre, des chevreaux dalmates et des sangliers de l'Ombrie. Les rives du Phase, les forêts de l'Ionie et de la Numidie, ont payé leur tribut de gibier précieux; les golfes de l'Adriatique ont envoyé les rougets de trois livres; les bords d'un siècle, la Syrie ses dattes, l'Égypte ses prunes, Pompéïa ses poires, Tarente et Vénafre leurs olives, Tibur ses pommes; parfois, les serviteurs apportent, au son de la flûte, des lagomys et des cigognes, ou un porc tout entier farci de petits oiseaux.

Alors circulent plus rapidement les larges coupes que remplit en écumant le massique ou le falerne, ou les vins mûris sur les rochers des îles de l'Archipel. Honneur à qui boit le plus! Les épulons, ombres des convives, se tiennent derrière leurs lits, attendant les restes, ou rattachent les couronnes qui tombent des têtes avinées; ils donnent le bras à ceux qui se dirigent vers le *vomitorium*, pour faire place à de nouvelles friandises.

Des charleurs et des joueurs d'instruments réjouissent le festin; ils seront remplacés par des mimes, des comiques, des gladiateurs, dont parfois le sang jaillira jusque sur ces mets si délicats.

Bientôt on construit des cuisines aussi vastes que des palais (1), des celliers avec trois cent mille amphores (2). On engraisse les murènes avec de la chair humaine, afin de les rendre plus délicates (3). Un seul plat sera payé dix mille sesterces. Des oiseaux, qui ne seront précieux que pour leur rareté et la beauté de leur chant, viendront sur la table d'un Lucullus, d'un Apicius, d'un Crassus;

(1) Une inscription trouvée à Palestrine par Akerblad mentionne une cuisine de cent quarante-huit pieds de longueur :

M. SAUPEIUS M. F. RUTILIUS C. SAUPEIUS C. F. FLACCUS CULINAM F. DE S. S. C.
EISDEM Q. LOGUM EMERUNT DE L. FONDEO. L. F. PUBLICUM EST LONGUM P.
EXLVIII. LATUM AB MURO AD L. FONDEI. VORSU P. XVI.

(Marsius Saupeius Rutilius, fils de Marcus, C. Saupeius Flaccus, fils de Caius, par ordre du sénat, ont fait faire une cuisine, et ont acheté de Lucius, fils de Lucius Fondéus, cet emplacement de cent quarante-huit pieds et demi de long sur seize de large; à partir du mur jusqu'à celui de Lucius Fondéus.)

(2) HORACE, satire 3, liv. III.
(3) Les Romains nourrissaient tant de poissons dans leurs viviers, et d'espèces si diverses, qu'ils tenaient près d'eux des nomenclateurs, dont l'office était de les distinguer et de leur en rappeler le nom. On voit même que quelques-uns de ces poissons vinnent lorsqu'ils étaient appelés:

Natal ad magistrum delicata muræna,

Nomenclator mugilem citat notum,

Ad adesse jussi prodeunt senes nulli.

(MARTIAL, X, 30, et en général Méneptus, de *Luxu Romanorum*.)

exciter, non pas leur appétit, mais leurs sens blasés. Le femme du dernier fera dissoudre et boire à ses amants les perles de l'Orient, volées par son mari. Apicius fera croître des laitues en les arrosant avec du lait; Octave se fera une gloire d'amener de la Troade des vaisseaux chargés de sèches, et de jeter ces poissons à la mer, le long des côtes de la Campanie (1). Lucullus tiendra des tables prêtes pour recevoir à l'improviste les plus fins gourmets, et dépensera douze mille sesterces pour ses soupers ordinaires; il lui suffira de dire qu'il veut dîner dans la salle d'Apollon, pour que son cuisinier serve un repas de quarante-cinq mille francs de notre monnaie. Hortensius sera appelé le roi de la plaidoirie dans le Forum, le roi des convives dans les festins, et il laissera à sa mort dix mille tonneaux de vins de choix. Marc-Antoine écrira l'éloge de l'ivresse: *Les maîtres en gourmandise*, dit un ancien discours (2), *se récrient que la table est mesquine; si, quand vous êtes à savourer de votre mieux un mets, on ne l'enlève de devant vous pour lui en substituer un autre plus copieux et plus friand. La dépense et la satiété leur semblent témoigner d'une bonne éducation. Ils enseignent que le seul becfigue doit être mangé tout entier; selon eux, un repas est mesquin quand il n'y a pas assez de volatiles pour que les convives puissent s'en rassasier en ne mangeant que l'extrémité des cuisses; et celui qui mange la poitrine des oiseaux est dépourvu de palais.* On promulgua des lois pour réprimer le luxe de la table; mais elles furent vaines, comme toutes les prescriptions somptuaires. On décréta que les repas se feraient dans les vestibules, et seraient ainsi exposés à la censure officielle; mais on mit de l'ostentation à violer publiquement les lois et à mériter l'amende.

Les Romains, élevés par des esclaves intéressés à les corrompre, abandonnés dès l'enfance à de grossières voluptés, aimèrent toujours sans délicatesse, et se mariaient sans amour (3). La famille n'était pas une société affectueuse et sainte, mais un groupe soumis aux rigueurs de la politique. Le censeur Métellus le Numidique disait: *Si la nature avait été assez libérale pour nous donner la vie sans qu'il fût besoin de femmes, nous serions affranchis d'une compagnie bien importune.* Il ajoutait que le mariage devait être considéré comme le sacrifice d'un plaisir particulier à un devoir pu-

(1) PLINE, IX, 17.

(2) AP. AULD-GELLE, XV, 8.

(3) L'amour, dans leur langue, est le libertinage. DION (LXI, 4) dit que Néron mangeait, s'enivrait, aimait. Ils disaient proverbialement: *Sans Cérès et Bacchus, le froid gagne Vénus.* On connaît l'Art d'aimer d'Ovide.

blic (1). Les femmes connaissaient beaucoup moins que les esclaves les intérêts domestiques, et leur éducation était si médiocre, que leur grossièreté passait pour de la vertu; les maris voyaient leur conduite avec la plus grande indifférence, et la jalousie n'avait pas de nom à Rome.

Femmes.

Les femmes, ainsi négligées, ne pouvaient se recommander par leur moralité. Pour une Cornélie, vénérable mère des Gracques, à qui l'on ne peut adresser que le reproche d'ambition; pour une Octavie, excellente sœur d'Auguste et femme d'Antoine, l'histoire nous offre une Servilie, femme de Lucullus, chassée pour ses débauches, une fille de Sylla mariée à Milon, surprise par celui-ci avec l'historien Salluste, qui est condamné aux verges et à une grosse amende. Caton répudie sa première femme pour inconduite et cède l'autre pour s'enrichir; Tulliola, la fille de Cicéron, est soupçonnée d'entretenir un commerce coupable, même avec son père; Mucia, femme de Pompée, sœur des deux Métellus, avait perdu toute pudeur; Saxia, éprise de son gendre, lui fait répudier sa fille, et vit avec lui comme sa femme, après avoir été jusqu'au parricide. La sœur de Clodius se livre, toute jeune fille, aux carresses incestueuses de son frère; puis elle épouse un Métellus, et entretient avec Coelius des relations de libertinage; craignant d'être empoisonnée par lui, elle le cite en justice, et là sont révélés ses infamies et les scandales des bains qu'elle faisait préparer dans ses jardins, afin de pouvoir choisir parmi la nombreuse jeunesse qui s'y rendait. Marc-Antoine conduisait en triomphe sur son char la courtisane Cythérise, sortie des mauvais lieux de Rome. Fulvie, fille de ce Flaccus dont les crimes souillèrent la cause des Gracques, fait fi des amours vulgaires, et veut commander à qui commande; elle épouse Clodius, laid, mais arrogant et pervers, qui lui donne sa main pour avoir ses richesses. Lorsqu'il est assassiné, elle épouse Curion, dissolu fastueux et le perturbateur infatigable de la tranquillité publique. Veuve encore de celui-là, elle devient la femme de Marc-Antoine, se fait la conseillère et le ministre de ses cruautés, assiste au supplice de trois cents officiers qu'il fait tuer dans sa tente, et sévit sur la tête sanglante de Cicéron. On donne en sa présence, dans la maison de Gémellus, personnage tribunitien, un souper au consul Métellus et aux tribuns, dans lequel on s'abandonne à toutes les infamies du plus ignoble lupanar, et le jeune patricien Saturninus s'y prostitue (2).

(1) AULU-GELLE, I.

(2) VALÈRE MAXIME, IX. Cicéron, malgré sa gravité, décrit un banquet où furent invités lui, Atticus et d'autres personnages importants, et avec eux la

On pourrait facilement tirer des poètes érotiques l'histoire de l'art du plaisir, dans lequel excellaient les beautés romaines (1). La nuit, elles se mettaient sur le visage, pour en conserver la fraîcheur, une couche de mie de pain trempée dans du lait de jument; les femmes esclaves, chargées de tous les détails de la toilette, passaient de longues heures à farder leur maîtresse de rouge et de blanc, à lui adoucir la peau, à replacer les dents qui manquaient, à lui teindre les sourcils et les cheveux en noir ou en rouge, selon la mode du jour, ou bien à lui adapter une chevelure venue d'outre-Rhin, et détachée de la tête d'une femme sicambre (2). L'une en dispose les boucles, une autre les parfume, une troisième lui ajuste les fleurs ou les longues épingles; mais, malheur à elles, si leur maîtresse, en se regardant au miroir d'argent poli, trouve qu'elles ont mal dissimulé ses défauts, ou fait trop peu ressortir ses beautés! Non-seulement elle les égratigne ou les mord, mais elle a toute prête une longue épingle pour darder le sein nu de l'esclave maladroite; parfois même, elle donne l'ordre à l'esclave préposé au châtimement (*lorarius*) de suspendre la coupable par les cheveux et de la fustiger jusqu'à ce que la maîtresse irritée ait dit : Assez. Ovide, qui connaît et décrit si bien les artifices galants, conseille aux dames romaines de ne pas se laisser voir à leurs adorateurs dans ces moments de colère, qui font grand tort à leurs charmes et compromettent l'amour qu'elles inspirent.

Mais déjà la femme élégante est coiffée et pommadée, ses ongles sont coupés; elle vient de laver dans le lait ses mains, qu'elle a essuyées aux blonds cheveux d'un jeune esclave; enfin, elle revêt la robe de matrone, d'une étoffe de laine blanche, bordée de franges d'or et de pourpre. Ce n'est pas qu'elle n'ait aussi des tuniques de couleurs variées; mais elle les garde pour ses excursions nocturnes, quand il lui prend fantaisie de courir dans les rues de

courtisane Cythérise : *Non mehercule suspicatus sum illam affore, sed tamen ne Aristippus quidem ille socraticus erubuit, cum esset objectum habere eum Laida.* Ad Fam., IX, 26.

(1) Voy. BÖTTIGER, *Sabine, ou la Matinée d'une dame romaine*; Leipzig, 1806 (allemand).

- (2) *Nunc tibi captivos mittet Germania crines,
Culla triumphatæ munere gentis eris.
O quam sæpe, comas aliquo mirante, rubebis!
Et dices: Emla nunc ego merce probor!* (Ouv., Am., I, 14.)

Toute cette élégie est consacrée à blâmer l'abus que celle qu'il aime fait de la toilette.

Rome, afin que les jeunes gens la prennent pour une affranchie ou une courtisane. On la couvre de perles et de pierres précieuses, dépouilles des reines étrangères; ce qui fait dire qu'une seule femme porte sur elle tout un patrimoine. Chacun de ses doigts, moins celui du milieu, est chargé d'anneaux différents selon la saison, gravés par les artistes les plus célèbres; et peut-être achetés au prix de la pudeur (1). Elle s'enveloppe enfin dans son manteau, et sort, portée dans une litière par huit esclaves robustes, qu'elle a choisis elle-même au marché; deux autres la précèdent en courant; deux jeunes filles esclaves tiennent à ses côtés les éventails faits d'une queue de paon; pour la préserver du soleil, et deux jeunes garçons, avec des coussins, viennent à sa suite.

C'est ainsi qu'elle va à quelque rendez-vous amoureux; fait des visites pour les causeries malignes, ou bien assiste aux combats des gladiateurs. Là, de cette main dont Catulle et Propertius chanteront les molles caresses, elle fera tranquillement signe au vainqueur d'égorger le vaincu terrassé; puis viendra l'heure de ces soupers lubriques (2), où elle sait à la dérobée se procurer de secrètes voluptés, tandis que son mari, de connivence avec le négociant espagnol, acheteur généreux de son infamie, calcule l'or promis à une tolérance silencieuse (3). Comment les liens de

(1) *Quid juvat ornato procedere, vita, capillo,
Et tenuis Coa veste movere sinus?*

(2) *Ante quid Orontea crinem perfunderet myrrha,
Teque peregrinis vendero muneribus;*

Naturæque decus mercato perdere cultu?

(PROPERT., I, 2.)

(3) La quatrième élégie du I^{er} livre des Amours d'Ovide, en laissant de côté les obscénités, fait connaître ce qui se passait alors dans les banquets; il y enseigne à sa maîtresse comment elle devra se conduire dans un festin où se trouveront son amant et son mari :

Cum premet ille torum, vultu comes ipsa modesto

Ibis ut adcumbas; clam mihi tange pedem.

Cum tibi quæ faciam, mea lux, dicamve placebunt,

Versetur digitis annulus usque tuis.

Nec premat impositis sint tuæ colla lacertis;

Mite nec in rigido pectore pone caput, etc.

(3) *Et incestos amores*

De tenero meditatur ungui :

Mox juniores quatit adulteros

Inter mariti vincta, neque eligit

Cui donet impermissa raptum

Gaudia luminibus remotis.

famille, auraient-ils pu être chers et respectés avec de pareilles femmes ?

Rien n'était donc plus commun que le divorce, pour les causes même les plus légères. La stérilité, les querelles d'une belle-mère avec sa bru, l'impudicité, en étaient les motifs les plus ordinaires ; mais Paul-Émile renvoya sa femme sans en alléguer d'autres raisons, sinon qu'elle le gênait (1). C. Sulpicius Gallus en fit autant, parce que la sienne était sortie la tête découverte ; Q. Antistius Véter, parce qu'elle s'était entretenue en secret avec une affranchie des basses classes ; P. Sempronius, parce qu'elle avait assisté aux jeux à son insu (2). Cicéron répudia Térentia après trente ans de ménage, parce qu'il avait besoin d'une nouvelle dot pour payer ses dettes, et Publia, parce qu'elle parut se réjouir de la mort de Tulliola (3). Térentia épousa successivement quatre maris, Tulliola trois, et le dernier, Dolabella, la répudia lorsqu'elle était enceinte. Brutus, le vertueux Brutus, renvoya Claudia pour épouser Porcia ; Cicéron, qu'il consulta à ce sujet, lui conseilla de se hâter pour arrêter les bavardages, et montrer qu'il le faisait, non pour obéir à la mode, mais afin de s'unir à la fille du sage Caton. Un célèbre gourmand fut sur le point de répudier sa femme, parce qu'elle avait visité sa cave à une époque menstruelle, et qu'il craignait que ses vins ne tournassent (4). C. Tinnius de Minturnes n'épousa l'impudique Fannia qu'avec l'intention de la chasser ensuite pour inconduite, en gardant sa dot (5) : spéculation qui n'avait pas peu d'imitateurs. Plus souvent encore, on se séparait d'accord sans aucun motif (6), ou parce qu'on avait déjà contracté des engagements d'un autre côté. César eut trois femmes, Auguste quatre, et cinq ou six les autres membres de sa famille. Certaines femmes comptaient les années par leurs maris, et non par les consuls (7).

Sed jussa coram non sine conscio

Surgit marito, seu vocat institor,

Seu navis Hispanæ magister

Dedecorum pretiosus emptor.

(HORAT.)

(1) PLUTARQUE, *Vie de Paul-Émile*.

(2) VALÈRE MAXIME, VI, 3, 10.

(3) PLUTARQUE, *Vie de Cicéron*.

(4) PLINIE, VII, 15.

(5) PLUTARQUE, *Vie de Marius*.

(6) *Paula Valeria divortium sine causa, quo die vir e provincia venturus erat, fecit. Nuptura est D. Bruto.* (Cic., *ad Fam.*, VIII, 7.)

(7) *Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam et nobiles femine, non consulum numero sed maritorum, annos suos com-*

Si nous sommes étonnés de voir les Athéniens conduire leurs fils et leurs femmes se former aux belles manières dans la demeure d'Aspasie, nous ne serons pas moins surpris que les matrones romaines protégeassent les prostituées, et tinssent près d'elles, sous le même toit, celles qui corrompaient leurs maris et leurs fils. *Ces matrones*, s'écrie une de ces malheureuses dans une comédie de Plaute (1), *ces matrones veulent que nous soyons sous leur dépendance, que nous ayons sans cesse besoin d'elles. Si l'on va les trouver, on voudrait n'y avoir jamais mis le pied. En public, elles nous font des caresses, et nous mordent en secret, parce que nous sommes affranchies.*

De ce mot d'affranchies (*libertæ*) vint celui de libertinage, parce que la plupart des courtisanes appartenaient à cette classe (2). C'était là une conséquence de la servitude domestique; en effet, accoutumée à vivre au milieu de l'opulence, et déjà corrompue par l'obéissance ou la corruption, une esclave tombait dans la misère aussitôt qu'elle avait acquis la liberté par son pécule ou la faveur de son maître. Tout ce qu'elle pouvait posséder de charmes et de talent dans le chant, la danse, ou l'art de jouer des instruments, était donc employé à lui procurer des amants. Là, s'engouffraient la fortune des fils de famille (3), et les déponilles enlevées par les soldats aux nations vaincues. Enrichies par ces tributs divers, les courtisanes, qu'un habillement plus court (4)

putant, et exeunt matrimonii causa, nubunt repudiæ (SÉNÈQUE, de Benef., III, 26.)

- (1) *Summates matronæ...*
Suarum opum nos volunt indigentes ;
Nostra copia nihilo volunt nos potesse,
Suique omnium rerum nos indigere,
Ut sibi sinus supplices. Eas si adeas,
Abitum quam aditum malis : ita nostro ordini
Palam blandiuntur : clam si occasio usquam est,
Aquam frigidam subdole suffundunt...
Quia nos libertinæ sumus.

(Cistell., I, 1, 31.)

- (2) *Tutior at quanto merx est in classe secunda,*
Libertinarum dico. (HORAT.)
 (3) *Ut quondam Marsæus amator originis ille,*
Qui patrium mimæ donat fundumque laræque.
 (HORAT.)

(4) Horace les appelle *togatæ*, Sat., I, 2, 63, 82 ; et Ovide, *ex Ponto*, III, 3, 51.

Nec villa pudicos
Crines alba tegit, nec stola longa pedes

distinguait des dames romaines, faisaient étalage de manteaux fastueux, dont la coupe et les noms variaient à l'infini (1). Leurs amants se ruinaient pour rassasier leur avidité, et obtenir d'elles une promesse de fidélité par écrit; puis, lorsqu'elles y manquaient, ils les citaient devant le tribunal de police (2).

On se donnait autant de peine pour dresser une courtisane qu'on en prend de nos jours pour former une cantatrice. Des compagnies de spéculateurs se chargeaient de leur éducation, dans l'espoir que, si quelqu'une devenait célèbre, les bénéfices dépasseraient de beaucoup la dépense.

Si les courtisanes romaines n'avaient point la culture exquise qui distinguait celles de la Grèce, elles étaient supérieures aux matrones : celles-ci avaient pour mission d'engendrer des héros, celles-là de leur plaire. Sous les portiques, si nombreux à Rome, les matrones enveloppées de la robe longue, et couvertes du manteau, passaient la tête voilée au milieu d'une escorte de gardes et d'esclaves qui écartaient la foule. Les licteurs qui faisaient faire place devant les consuls, n'avaient pas le droit de les dérangier, et leur mari, quand il les accompagnait en char, était comme dans un asile. La courtisane, au contraire, s'avancait avec cette dé-

- (1) *Quid iste quæ vesti quotannis nomina inveniunt nova :
Tunicam rallam, tunicam spissam, linteolum cascium,
Intusiatam, patagiata, calthulam aut crocotulam;
Supparum aut subnuntium, ricam, basilicum aut exoticum,
Cymatile aut plumatile, cerinum aut melinum, gerræ maxumæ.
Cant quoque etiam adentum 'st nomen... vocant Laconicum.
Hæc vocabula auctiones subigunt ut faciant viri.*

(PLAUTE, *Epidicus*, II, 2, 42.)

- (2) Plaute fait mention, dans deux de ses comédies, d'un procès de ce genre devant les triumvirs (*ibo ad tres viros, vestraque ibi nomina faxo erunt*), pour l'exécution de la promesse de fidélité pendant un an.

*Ne a quoquam alio acciperes mercedem annuam.
Nisi ab sese... (Bacchid, fragments.)
Agedum, istum ostende quem conscripti syngraphum
Inter me et amicam et lenam. (Asin., IV, 1.)*

Ovide lève tous les doutes pour ceux qui pourraient supposer que le poète ombrien parle d'un usage grec; car il dit avoir assisté un jeune homme (*ad-eram juveni*) qui citait (*jamque vadaturus*) sa maîtresse pour un semblable motif, et avait déjà l'acte en main (*duplices tabellæ*), quand il se trouva déshonoré en la voyant paraître; et il conclut :

*Tutius est aptumque magis discedere pace,
Quam petere a thalamis litigiosa fora.
Munera quæ dederis, habeat sine lite iubeto.*

(Remed. Am., 669-671.)

marque lascive qui annonçait sa profession; et sa tunique flottante laissait entrevoir ses charmes secrets; elles étaient suivies de femmes âgées qui se mettaient à l'écart, aussitôt que s'approchaient de jeunes etrèpines, à la toie élégante, parfumés d'essence; les doigts chargés d'anneaux et le visage orné de mouches. Sur la voie Appienne, la promenade d'alors, les matrones passaient lentement, en litière découverte; près d'elles se tenait un jeune esclave qui agitait un éventail en queue de paon, pour rafraîchir l'air et écarter les insectes, tandis que la courtisane, conduisant elle-même les chevaux, passait rapidement, entourée d'adorateurs qu'elle semblait mener en triomphe.

Nées esclaves pour la plupart, et choisies pour leur beauté, on les avait dispensées des travaux vils ou fatigants. Le chant, la danse, la littérature, augmentaient leurs moyens de séduction, et le prix de leurs faveurs s'élevait en raison de leurs talents; il n'était pas rare qu'un amant traitât de leur liberté avec les spéculateurs qui les avaient élevées. C'est ce qui les distinguait des femmes publiques; les jeunes gens et même les hommes graves pouvaient les fréquenter sans qu'on y attachât une idée de déshonneur. Leur conversation offrait ce degré de raffinement qu'on ne pouvait trouver dans les réunions domestiques d'où les femmes étaient exclues. Jamais elles ne sortaient sans être accompagnées; elles avaient un amant en titre (*vir*), et ne pouvaient s'abandonner à d'autres qu'en le trompant. La dissolution de ces femmes était en quelque sorte consacrée par des mystères religieux.

Ennuys de leur famille, des troubles civils et de l'incertitude du lendemain, les hommes cherchaient des distractions, non dans les joies tranquilles du foyer, mais dans les émotions de voluptés orageuses, auprès d'une femme qui avait appartenu à d'autres; et pouvait, au premier jour, prodiguer à d'autres ses faveurs. L'existence d'une classe entière destinée à l'infamie et à la volupté, favorisait toutes les turpitudes. Les amours contre nature étaient communs avec les esclaves, plus tard entre citoyens libres. En outre, le célibataire exerçait une sorte de souveraineté (1) sur une classe d'individus inconnue aux siècles modernes, les quêteurs de testaments. Il n'était pas de bassesses auxquelles ils ne descendissent pour captiver la bienveillance du vieillard dont ils convoitaient l'héritage: se prêtant à toutes ses fantaisies, louant jusqu'à sa beauté, applaudissant à ses sottises, déchirant ses ennemis et lui prostituant le lit conjugal, ils priaient publiquement les dieux

(1) *Dives regnum orbis senectutis exercebat.* (Sénèque, ad Marciam, 19.)

pour sa santé, et faisaient en secret des vœux pour que la mort les en débarrassât. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on regardait comme superflu le joug du mariage, quoique si facile à briser, et si le célibat vicieux était encore une plaie, à laquelle les législateurs s'efforcèrent plusieurs fois en vain de porter remède.

L'éducation des enfants n'était pas une charge très lourde, car on les exposait avec une facilité et une impudence dont Rousseau nous a fourni un exemple; c'était encore là une des plaies d'une société dont la brillante surface excite l'admiration de beaucoup de gens. Sparte avait au Taygète un gouffre où elle faisait jeter les nouveau-nés contrefaits, et que, par une plaisanterie atroce, elle appelait le *Dépôt* (1). Thèbes vendait les enfants abandonnés au profit de l'État (2); ils devenaient alors esclaves, et peut-être la mort aurait-elle mieux valu. Parmi les Hébreux eux-mêmes, les enfants que l'on trouvait sous un arbre, près d'une ville, dans l'enceinte d'une synagogue, enveloppés de langes et circoncis, étaient recueillis comme bâtarde incertains; mais, quand on les trouvait suspendus aux branches, loin de la ville et du temple, ou sur le chemin, ils étaient considérés comme illégitimes, exclus de tous droits civils jusqu'à la sixième génération. On fabriquait exprès en Grèce, pour l'exposition des nouveau-nés, des vases d'argile en forme de coquille, et chez les Romains, des corbeilles d'osier (*corbem supponendo puero*). Cet abandon des enfants était si commun chez les anciens, que nous voyons l'intrigue de presque toutes leurs comédies se dénouer par la reconnaissance d'un enfant ainsi délaissé. Térence, l'ami des Scipions, fait dire par un père à sa femme, en retrouvant leur fille perdue depuis vingt ans : *Si tu avais voulu suivre mon avis, il aurait fallu la tuer, et non pas feindre une mort qui lui laissait la chance de vivre.*

Enfants trouvés.

Le christianisme devait d'abord songer aux enfants trouvés, et se venger à sa manière de ses persécuteurs, en les rendant meilleurs.

Les lois essayeront en attendant de suppléer aux mœurs, et n'attesteront que leur impuissance; on en fera une pour défendre

(1) On faisait une distinction entre *ἀποτίθεσθαι*, abandonner un enfant, avec l'intention de le faire mourir, et *ἐκτίθεσθαι*, l'exposer faute de pouvoir le nourrir.

(2) En Russie, les enfants trouvés devaient, aux termes des règlements de Catherine II, être élevés pour exercer des professions libérales, mais ne pas être assimilés aux serfs des provinces esclaves. Par un ukase récent (août 1837), l'empereur Nicolas a daigné déclarer qu'ils seraient propriété de l'État.

les brigues (1), une autre contre la vénalité des orateurs (2), une contre les extorsions de testament (3), une contre les attentats à la pudeur d'une personne (4) : lois qui révèlent le vice plus qu'elles n'inspirent confiance au remède. D'ailleurs, les prescriptions elles-mêmes viennent bientôt témoigner de l'immoralité croissante. La loi Mummia supprime la marque dont les calomnieurs étaient punis ; la loi Gabinia, en substituant le vote secret au vote public, délivre de la honte qu'il y avait à le vendre ; la loi Viaria donne aux soldats l'habillement outre la solde ordinaire.

Vertu.

La vertu se réduisait à dédaigner les séductions de l'or et des plaisirs, lorsque la patrie l'exigeait ; à se cuirasser d'une insensibilité orgueilleuse pour idolâtrer une liberté qui ne pouvait plus vivre après tant de dissensions intestines, au milieu de l'insuffisance des lois et des moyens illégaux que l'on essayait d'y substituer. Ainsi firent Caton et Brutus, louables sans doute pour leur force d'âme, dans cet abaissement général, mais qui, loin de remédier à rien, furent souvent nuisibles à cause de leur exagération ; au reste, savoir abandonner la vie sans crainte fut pour eux la question capitale. En effet, les suicides commencèrent alors à devenir fréquents, et le nombre s'en accrut ensuite sans mesure. Ils furent encouragés, d'un côté, par la secte des stoiciens, de l'autre, par la crainte de survivre à une défaite qui exposait aux insultes du vainqueur, à la pompe dégradante d'un triomphe, puis à la hache du bourreau. Nombre de rois étrangers avaient ainsi péri ; or le Romain ambitionnait la gloire de savoir échapper à cette ignominie, de disposer du moyen de rester libre, et de soustraire la plus noble partie de lui-même à celui qui tenait son corps opprimé. La loi elle-même permettait aux accusés de se tuer avant qu'on eût prononcé le jugement, qui aurait confisqué leurs biens et voué leur mémoire à l'infamie. Du grand nombre des suicides naissait la contagion de l'exemple ; on aimait encore, libre de choisir le moment opportun, à mettre fin à l'existence, au lieu de supporter les maux par lesquels la Providence nous éprouve et nous fait expier nos fautes.

Quant à la Providence, qui désormais y croyait ? la religion qui avait toujours consisté, chez les Romains, dans la crainte des dieux, plutôt que dans un sentiment réel de piété, n'avait déjà plus de force que comme pratique de l'État. Six cents religions et

(1) *De Ambitu*, 178 avant J.-C.(2) *Lex Cincia*, 175.(3) *Lex Voconia*, 169.(4) *Lex Sestinia*, 228.

plus étaient tolérées à Rome; c'est assez dire que les croyances n'existaient plus. Les vestales même, dont la dignité était jadis ambitionnée par les premières familles, ne pouvaient plus se recruter; il fallut que la loi Papia autorisât le pontife à choisir, parmi les jeunes filles désignées par le sort, celles qui devraient consacrer à Vesta leur virginité involontaire. Mais si nous entendons par *religion* un ensemble de doctrines et de traditions sacrées, accompagnées de cérémonies régulières, de devoirs précis et d'un enseignement moral, il n'en existait point à Rome. Les hommes distingués étaient philosophes, ce qui voulait dire incrédules; et l'on jugeait les actions d'après les sentences des écoles; de sorte que les dieux immortels n'étaient plus guère invoqués que dans les exclamations. César avait dit, en plein sénat, qu'il n'y avait après la mort que le néant. Tantôt Cicéron soutenait l'immortalité de l'âme, tantôt il affirmait que l'homme finit à la tombe. Horace se promettait de ne pas mourir entièrement, mais le poète ne parlait que de l'immortalité de son génie. Les mêmes hommes, qui s'affranchissaient de la crainte religieuse des dieux, s'abandonnaient à mille superstitions; bien que Cicéron ait consacré un traité à la réfutation de ces chimères (*de Divinatione*), il faut reconnaître qu'une foule de personnes, parmi les plus instruites, avaient foi aux songes et à l'astrologie. Publius Nigidius Figulus, personnage éminent de cette époque, comparé à Varron par Aulu-Gelle comme un prodige de savoir (1), intimement lié avec Cicéron, qui l'appelle très-docte et très-vertueux (2), était versé dans toutes ces puérilités, et il mettait sa science au service des particuliers et du public (3). Plutarque, dont l'esprit était plein de préjugés, a mis, sans doute, beaucoup d'exagération dans ces récits; mais on a le cœur serré lorsqu'on voit dans cet écrivain les avis des hommes les plus illustres, la décision des événements les plus graves, le sort des armées et des peuples, dépendre de la futilité d'un songe, de l'imposture d'un augure, de l'observation d'un phénomène naturel.

Les doctrines d'Épicure, que Fabricius eût voulu que les ennemis de Rome pratiquassent toujours, s'y étaient introduites, non pour défrayer les frivoles discussions d'école, mais pour recevoir de l'énergie propre de la nation une application exagérée; dès lors la première loi du Romain fut de jouir le plus possible, en évitant les soucis et l'embarras des affaires. Une douce oisiveté

(1) Varro et Nigidius scientiarum culmina. (A. GELL., XIV, 19.)

(2) Ad Fam., IV, 13.

(3) LUCAIN; CICÉRON; S. AUGUSTIN, de Civ. Dei, I, 3.)

dans les maisons de plaisance, les bains, les fêtes, voilà ce qui charma l'existence du grand nombre. L'art de la guerre était non-seulement négligé (1), mais abhorré à tel point, qu'on se mutilait pour se soustraire au service militaire. La jeunesse s'abandonnait avec délices aux ignobles jouissances de la table (2), et Milon remerciait Cicéron de ne pas avoir prononcé le plaidoyer préparé pour sa défense, parce qu'autrement il ne mangerait pas des barbeaux exquis à Marseille; les patriciens qui combattaient avec Pompée, dans la dernière lutte de leur parti, se plaignaient de ce que l'automne se passerait sans qu'ils pussent goûter des figues de Tusculum.

Les croyances, les institutions, les coutumes étaient les racines qui nourrissaient la nationalité, fondement de l'édifice de la société romaine; or tout avait péri, et il ne restait qu'une impuissance pleine d'inquiétude, une dépravation immense, une servitude, masquée ou avouée, mais universelle. « Nul doute, dit un philosophe non moins érudit que profond, qu'en dépouillant l'histoire romaine de ses sentences fastueuses et des lieux communs de la politique, pour ne voir que les faits dans leur nudité caractéristique, que tout homme de bien ne se sente saisi d'horreur et de dégoût, à la vue d'un tableau d'une vérité si tragique; en effet, les Romains, grands en tout, avaient comblé la mesure de la dépravation, à un tel point, que celle des Grecs, tout licencieux qu'ils étaient, n'est plus, en comparaison, que le premier pas d'un adolescent sur la pente de la corruption (3). »

Parmi les meilleurs de ces épicuriens romains, il faut compter Pômponius Atticus. Issu d'une bonne famille, élevé avec soin, il se proposa pour but la tranquillité, et pour moyen d'y parvenir, l'éloignement des affaires publiques; mais, quand celles-ci sont en péril, les abandonner aux hommes pervers, est-ce vertu ou égoïsme? Atticus cependant, qu'il vécût à Rome ou dans Athènes, resta, sans distinction de parti, l'ami de ceux qui s'étaient concilié son affection, et se montra généreux à leur égard, fussent-ils exilés ou proscrits. Il fut aimé de Sylla, de Cassius et de Brutus,

(1) *Quid nunc vobis faciendum est, studiis militaribus apud juventutem absoletis?* Cic., *pro Fonteto*, 18.

(2) Horace dit :

Romana juvenus

Non Veneris tantum quantum studiosa cutinæ.

(3) F. SCHLEGEL, *Philosophie de l'histoire*, leçon IX.

non moins que de César, d'Octave et d'Antoine. Orateur assez éloquent pour être placé à côté d'Hortensius et de Cicéron, il n'accusa personne, mais personne ne l'eut non plus pour défenseur. Il donnait de l'argent à ceux qui suivaient Pompée; mais il ne se joignait pas à eux. Il ne fit rien en faveur de Brutus heureux; il l'aïda de sa bourse dans l'infortune, quand ce fut un acte de bienveillant intérêt, non plus une contribution; sans avoir flatté Antoine au temps de sa puissance, il secourut sa femme et ses partisans dans le besoin. Il écrivit pour consoler l'aristocratie romaine qui tombait, l'*Histoire des familles illustres*, comme le fit le président Hénault, en l'honneur de la noblesse française menacée (1). Tranquille sous la république, épargné durant les perscriptions, calme au milieu de la tempête civile, honoré sous l'empire, quand il se vit atteint par la maladie, il se laissa mourir de faim. Cornélius, qui fait son panégyrique plutôt qu'il ne raconte sa vie, le propose comme un modèle à suivre, comme un pilote habile qui sut, à travers les tempêtes, conduire son navire à bon port.

Atticus fut imité par l'orateur Hortensius, qui avait quatre mai-

Hortensius.

(1) Les *gentes* ou familles romaines dont l'histoire fait mention avant les empereurs ne dépassent pas le nombre de cent cinquante; un tiers de ces familles appartenait à la classe des patriciens; les autres étaient plébéiennes. Parmi les premières, il y en avait treize ou quatorze qui se prétendaient originaires de Troie ou d'Albe, et se donnaient pour avoir fait partie du sénat au temps des premiers rois, ce qui les faisait désigner par le nom de *majorum gentium*.

Les autres étaient entrées dans le sénat dans les premiers siècles de la république.

Dans quelques familles, il y avait des branches patriciennes et d'autres plébéiennes.

On peut consulter à ce sujet :

CAROLI SIGONI, de *Nominibus Romanorum liber*.

ONUPHRII PANVINI, de *Antiquis Romanorum nominibus liber*; ap. GRÆVII *Thes. antiq. Rom.*, vol. II.

RICH. STEINNIUS, de *Gentibus et familiis Romanorum*.

ANT. AUGUSTINUS, de *Familiis Romanorum*.

FULVIO URSINO, *Familia romana nobiliores*. Les dissertations de ces trois derniers auteurs se trouvent dans le septième volume du recueil que nous venons de citer.

G. A. RUPERTI *Tabula genealogica seu stemmata nobilium gentium Rom.*; Göttingue, 1794.

(2) VARRON, I, 2, 17. — MACROBIE, *Saturn.*, II, 9.

pour se procurer le plaisir de les nourrir plus soigneusement que ses esclaves, et de dépenser des sommes énormes pour que leur eau se maintint fraîche durant l'été. C'était au milieu de ces retraites délicieuses qu'il composait des harangues patriotiques, des plaidoyers éloquentes pour des amis; dès vers libertins, ou bien qu'il inventait le rôti des paons (1), ce qui le faisait appeler le roi du barreau et de la table.

Voilà pourtant au milieu de quels hommes le poignard des conjurés prétendait faire surgir des citoyens!

Que si nous portons nos regards sur les choses publiques, nous trouverons qu'avec l'agrandissement de l'État, les règlements que Rome avait faits, pour se diriger dans ses premières années, étaient devenus tout à fait vicieux; ou bien avaient subi de sensibles altérations. La justice était d'abord abandonnée aux pères de famille, et chaque cité avait ses magistrats particuliers; cela favorisait l'accroissement de la puissance publique; en dirigeant uniquement vers elle l'attention des citoyens, mais ne garantissait en rien le bonheur privé. De protecteurs qu'ils étaient, les patrons devinrent facilement oppresseurs, et ils contraignirent leurs clients à les seconder dans leurs projets d'ambition ou d'avarice. La division des plébéiens et des patriciens, qui d'abord eut pour résultat, à cause de leur opposition mutuelle, de protéger la liberté, avait dégénéré en guerre civile; et les armées qui faisaient cette guerre n'étaient plus celles de la patrie.

Durant ces conflits secrets, consuls, dictateurs et tribuns, selon que prévalaient le sénat, les centuries ou les tribus, avaient dicté des lois inspirées par un sentiment de parti ou par l'abus de la victoire; de là un ensemble confus, où manquait l'unité de vues. On laissait aux jurisconsultes le soin de mettre de l'ordre dans ce fatras; mais ils n'en vinrent jamais à leur honneur, réduits qu'ils étaient à se débattre sur de petits intérêts privés, tandis que les affaires publiques se décidaient par la brigue où la force, ou se discutaient dans les harangues passionnées des orateurs.

Ajoutez à cela que Rome, par une sage politique, laissait aux vaincus leurs institutions et leurs coutumes; aussi, comme le nombre des peuples assujettis augmentait sans cesse, la législation se trouva mêlée d'éléments grecs, pélasgiques, africains, germaniques, et n'en devint que plus disparate. Puis, les préteurs, à leur entrée en charge, publiaient les règles qu'ils entendaient suivre, règles différentes les unes des autres, sans parler

(1) VARRON, de *Re rustica*, III, 6.

des lois dictées par l'arbitraire armé des proconsuls et des généraux. L'objet principal des derniers était de se concilier les soldats, fallût-il opprimer les peuples et violer la morale; ainsi, les parties du même tout ne contribuaient pas à l'intérêt commun, et les sujets ne pouvaient aimer un gouvernement qui ne songeait pas à les rendre heureux. Les caprices d'une faction, l'enthousiasme pour un général vainqueur, ou l'épée qu'il jetait dans la balance, emportaient les décisions; si donc, quelque sentiment public survivait, c'était la lassitude après tant de combats stériles, ou le désir de se reposer, fût-ce dans la servitude.

Le sénat, que les orateurs élèvent aux nues, fut tout le type de l'antique sagesse romaine, sagesse de conquête et de diversion aux discordes intestines, il portait la guerre hors, habile à donner une apparence de raison aux plus absurdes prétextes; il ne reconnaissait de droit des gens que celui qui était à la charge de l'ennemi; ne pas nier les droits des peuples rivaux lui paraissait grandeur d'âme. Leur repos, leur indépendance devaient être limités par la puissance romaine, la seule à laquelle les dieux et les hommes n'assignaient point de bornes. Arbitre du monde, il jugea que le monde devait être esclave pour la sécurité de l'empire; il sacrifiait tout à cette idole inexorable, et alors son dévouement allait jusqu'à cet héroïsme qui se fait admirer de ceux qui ne voient pas la fin. Son intrépidité en face des étrangers dégénère à l'intérieur en craintes, en brigues, en esprit de faction, en passions personnelles, en tendances aristocratiques; impuissant à empêcher le mal, il ne fait le bien que lorsqu'il s'y voit forcé par la persévérance plébéienne. Intrépide en face des étrangers, son courage s'évanouit devant les tyrans intérieurs; bien plus, à force de recourir à l'autorité dictatoriale et de prolonger les commandements, il fit l'éducation de ces usurpateurs, dont le premier soin était d'opprimer, de décimer le sénat lui-même, qui ne trouve assez de résolution pour sévir contre eux que lorsqu'ils sont vaincus.

Nous avons vu au dedans les dignités devenues le prix de la brigue, des comptoirs s'établir en quelque sorte au milieu du Forum pour le trafic des suffrages, et les candidats mériter la magistrature qu'ils sollicitaient, non par leurs vertus, mais parce qu'ils promettaient de l'argent ou des jeux splendides. Durant les comices, l'intérêt de l'argent augmentait jusqu'à doubler (1). Pompée acheta le consulat pour Afranius. Les sénateurs se coti-

(1) CICÉRON, à Atticus, IV, 15.



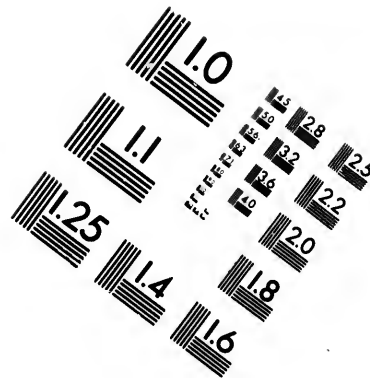
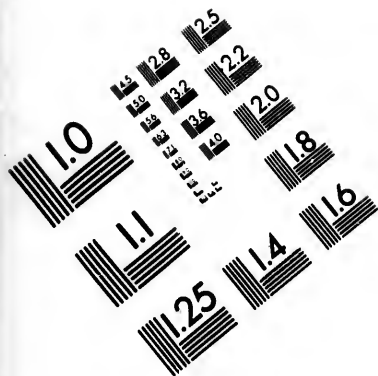
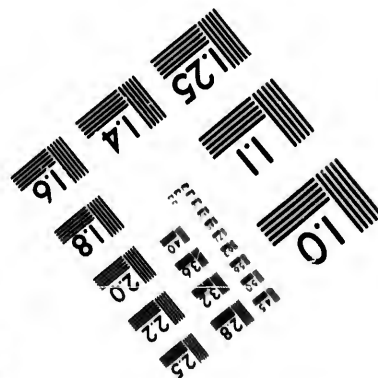
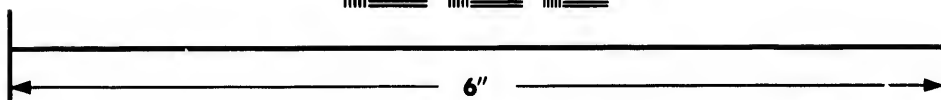
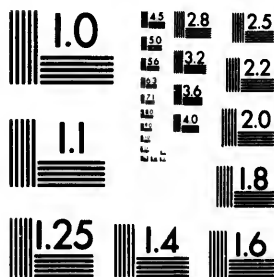


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.4 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.4 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

sèrent pour le faire obtenir à Bibulus (1); nous ne parlons pas des circonstances où l'épée des centurions imposait le choix à faire, où le poignard de Clodius, de Milon, de Dolabella, décidait l'élection ou tuait les concurrents.

Memmius donna communication au sénat d'un traité fait par lui et Domitius, son compétiteur, avec les consuls en exercice; traité aux termes duquel ceux-ci s'obligeaient à leur être favorables dans leur demande du consulat, parce que, de leur côté, ils prenaient l'engagement de leur faire obtenir les provinces qu'ils désiraient; ils avaient consigné, à cet effet, quatre cent mille sesterces qui devaient être perdus, s'ils ne trouvaient trois augures pour déclarer qu'ils étaient présents quand le peuple avait voté la loi par curies, bien que cette loi n'eût jamais été proposée, et deux personnages consulaires, pour attester qu'ils avaient assisté à l'adoption du décret qui assignait aux deux consuls les provinces désignées; quoiqu'il n'en eût pas même été question dans le sénat (2). Combien de faussaires pour l'exécution d'un seul traité!

César lui-même dut sa première élévation à l'art de contracter des dettes à propos; il emprunta des sommes énormes lors de sa candidature au souverain pontificat; et cet argent lui servit d'un côté à se concilier les pauvres, de l'autre à obliger les riches de le porter à des fonctions qui pussent le mettre en état de s'acquitter envers eux. Le principal expédient de sa politique fut de se procurer de l'argent, sans souci de la source et des moyens; non pour l'amasser, mais parce qu'il sentait la vérité de l'outrageante exclamation de Jugurtha. Il disait que, pour acquérir, augmenter et conserver le pouvoir, il fallait deux choses: de l'argent et des soldats (3).

La liberté est un beau mot, sans doute; mais qui la possédait dans Rome? Étaient-ce les esclaves, qui, au nombre de cent pour un homme libre, mouraient de faim sur la glèbe arrosée de leurs sueurs? Étaient-ce les clients, soumis servilement au patron? Étaient-ce les débiteurs, qui, aux termes de la loi, pouvaient être coupés en morceaux, et que, par commisération, on ensevelissait dans les prisons? Parmi les citoyens eux-mêmes, le père de famille a, de plein droit, un pouvoir despotique sur la vie de sa femme et de ses enfants, qu'il envoie vendre au gré de son

(1) CIC., *ibid.*, I, 16. — SUÉTONE, *Vie de César*, 19.

(2) CICÉRON, à *Atticus*.

(3) Χρηματοποιοὺς ἀνὴρ ἐγένετο, οὗς τε εἶναι λέγων, τὰ τὰς δυναστίας παρασκευάζοντα, καὶ φυλάσσοντα, καὶ ἐπαύξοντα, στρατιώτας καὶ χρήματα. (DION., XLII.)

avarice ou de ses passions. Le patron avait un ennemi, un espion dans chacun de ses esclaves. Il fallait rendre au consul des honneurs auxquels ne prétendrait aujourd'hui aucun souverain : se ranger sur son passage, descendre de cheval, ou se lever de son siège à son approche ; sinon endurer les coups de ses licteurs, ou le voir, comme fit Acilius, briser la chaise curule d'un préteur qui était resté assis.

Les censeurs épient les secrets de la vie privée, et infligent des notes d'infamie dont les sénateurs peuvent seuls demander le motif. Une loi impose l'obligation de se marier, une autre limite les dépenses des banquets et le nombre des convives, tandis que, jusqu'au temps de Cicéron, aucune ne punissait la fraude en général, et n'autorisait une accusation en dehors des faits déterminés par des dispositions spéciales (1). Les tribuns eux-mêmes surpassent les tyrans en arrogance ; ils maudissent qui les offense, et précipitent de la roche Tarpeienne le sénateur qui s'oppose à leurs actes.

Telle était la liberté romaine ; aussi ne sait-on si le peuple devait être bien reconnaissant envers ceux qui voulaient la lui conserver, et s'il trouvait son compte à maintenir des lois dont la protection ne garantissait ni la vie ni la propriété de quiconque ne pouvait se défendre par soi-même ou ses amis.

Les nombreux admirateurs de la sagesse romaine, qui, insultant à la barbarie ignorante du moyen âge, lui attribuent l'exécrationnelle torture, changeraient bientôt de manière de voir si, renonçant à la déclamation, ils voulaient s'attacher aux faits. Cicéron indique, dans son plaidoyer pour Cluentius, les moyens employés par Saxia pour découvrir ceux qui avaient donné la mort à son mari. Les esclaves sont mis à la question : *Tormentis omnibus vehementissimis quæritur*. Tous protestent cependant qu'ils ne savent rien, et, ce premier jour, les amis de la famille, en présence desquels se faisait cette procédure domestique, pensent qu'il n'y a pas lieu d'insister. Mais, après un certain intervalle, les malheureux sont remis à la corde : *Nulla vis tormentorum acerrimorum prætermittitur* ; le bourreau lui-même est à bout de forces, et les assistants déclarent qu'on ne peut aller plus loin (2).

(1) *Lex de dolo malo*. On connaît le fait de Caius Canius.

(2) Cicéron reconnaissait non l'iniquité de la torture, mais la fausseté des dépositions qu'elle arrachait : *Illa tormenta gubernat dolor, moderatur natura cujusque tum animi, quam corporis, regit quæstio, flectit libido, corrumpit spes, infirmat metus, ut in tot rerum angustiis nihil veritati loci relinquatur*.

Que si l'on objecte qu'on ne traitait pas ainsi des citoyens, mais des esclaves, nous ne savons comment ceux qui hasarderaient pareille réponse, auraient rétorqué celle de la sainte inquisition, lorsqu'elle déclarait qu'elle n'avait point affaire à des hommes, mais à des hérétiques, à des sorciers, à des damnés.

On ne cherchait pas, en général, dans les jugements, à déterminer le sens des lois, ni à les appliquer aux cas particuliers; les juges se considéraient comme les maîtres de la vie et de l'honneur de l'inculpé. Il se présentait donc escorté de ses amis, tous vêtus de deuil, et s'avancait pressant la main de l'un et de l'autre sur son passage; c'était un devoir d'amitié et un procédé pieux entre parents, que de venir par troupes nombreuses, par municipes entiers, appuyer de son vote un accusé (1), à moins toutefois que celui-ci n'eût assez d'argent pour acheter ses juges et démontrer la vérité du proverbe, qui était dans toutes les bouches : *On ne saurait condamner une bourse bien garnie* (2). L'orateur songeait moins à démontrer l'innocence de son client qu'à faire ressortir ses mérites antérieurs, pour émouvoir les juges en sa faveur, sur le sort de sa famille, de ses jeunes enfants qui, vêtus de noir, étendent leurs mains suppliantes (3). Antoine se vante d'a-

(1) Voy. CICÉRON, *passim*.

(2) *Inveteravit jam opinio, perniciose reipublicæ, vobisque, quæ non modo Romæ, sed et apud exteras nationes omnium sermonibus percrebuit, his judiciis quæ nunc sunt, pecuniosum hominem, quamvis si nocens, neminem posse damnari.* (Cic., I, in Verr.)

(3) *Huc misero puero vestro, ac liberorum vestrorum complices, iudices, hoc judicio vivendi præcepta dabit... qui vos, quoniam si in ætatis, ut sensum jam percipere possit ex matre patrio, aut, si nondum patri ferre possit, ore, ne suum luctum patris lacrimis, patris matrem suum fletu augeatis : qui etiam me intuetur, me vultu appellat, meam quondammodo fletum fidem implorat... Miseremini familiæ, iudices; miseremini patris, miseremini filii; nomen clarissimum et fortissimum, vel generis, vel vetustatis, vel hominis causam reipublicæ reserpare. Pro Flacco. — Dans le Pro Plancio on lit : Quid enim possum aliud nisi mœrere? nisi flere? nisi tecum meam salutem complecti?... Huc exsurge tamen, queso : retinebo et complectar, nec me solum deprecatores fortunarum tuarum, sed comitem sociumque profitebor... Nolite, iudices, per vos, per fortunas vestras, per liberos, inimicis meis... dare letitiam... Nolite animum meum debilitare, quum luctu, tum etiam metu commutata vestra voluntas erga me... Plura ne dicam, tuæ me etiam lacrimæ impediunt, vestraque, iudices, non solum mea. — Et dans le Pro Milone : Quid restat, nisi ut orem, obtesterque vos, iudices, ut eam misericordiam tribuatis fortissimo viro, quam ipse non implorat, ego autem, repugnante hoc, et imploro et exposco? Nolite, si in nostro omnium fletu nullam lacrimam adspexistis Milonis, si vultum semper eundem, si vocem, si orationem stabilem ac non mutatam videtis, hoc minus ei parcere. C'était là le triomphe de Cicéron. Aussi, quand plusieurs*

voir sauvé Norbanus, accusé de sédition, non par l'emploi de moyens subtils, mais en faisant appel aux affections (1); et c'était à bon droit que Vanitius, entendant Licinius Calvus débiter au Forum dans une accusation dirigée contre lui, s'écriait, en se tournant vers ses juges : *Quoi donc! faudra-t-il que je sois condamné, parce que ce jeune homme est éloquent?*

La connaissance de la loi restera donc une étude secondaire, à laquelle se livreront ceux-là seuls qui ne réussiront pas dans la carrière de l'éloquence (2); mais l'accusation la défense, la discussion pour et contre à la tribune, voilà quels seront les exercices de la jeunesse romaine; c'est par eux qu'elle cherchera à se frayer le chemin des charges et des honneurs.

Et pourtant, celui-là même qui recueillait le plus de gloire au Forum, et s'écriait dans un accès de vanité : *Que les armes cèdent à la loi!* était obligé d'avouer que l'éloquence et les magistratures devaient fléchir devant la force : *C'est elle*, disait-il, *qui a valu à notre peuple une gloire éternelle; c'est elle qui lui a soumis le monde; c'est elle qui mène le plus sûrement au consulat* (3).

Les ambitieux le sentaient, et ils aspiraient à réussir dans leurs projets par les troubles et la révolte. Combien de bouleversements n'avons-nous pas vus dans le court espace de temps que nous avons parcouru! Triumvirs et dictateurs décrètent que tout citoyen est tenu de donner la mort aux proscrits. A chaque instant, ce sont des assemblées où, pour contenir tantôt une foule irritée, tantôt les sicaires soudoyés, il faut placer des soldats autour du Forum ou de la curie. L'opposition même des tribuns ne saurait plus protéger le peuple, et leur parole a cessé d'être sacrée; Apuleius Saturninus repousse Memmius du consulat en le tuant, puis

orateurs se réunissent pour composer un discours, ou lui laissait toujours la péroraison et la partie pathétique.

(1) Cicéron, *Brutus*, 19.

(2) *Ut aiunt in Græcis artificibus, eos autetas esse qui citharædi fieri non potuerint, sic nonnullos videmus qui oratores evadere non potuerunt, eos ad juris studium devenire.* Pro L. Murena.

(3) *Ac nimirum (dicendum est enim quod sentio) rei militaris virtus præstat ceteris omnibus. Hac nomen populo romano, hac huic urbi æternam gloriam peperit, hæc orbem terrarum parere huic imperio coegit; omnes urbanæ res, omnia hæc nostra præclara studia, et hæc forensis laus, et industria latent in tutela ac præsidio bellicæ virtutis... Qui potest dubitare, quin ad consulatum adipiscendum, multo plus offerat dignitatis rei militaris, quam juris civilis gloria?* Pro L. Murena.

Nous avons déjà remarqué que Cicéron se contredit très-souvent. Par exemple, au chapitre 21 du *de Officiis*, il dit : *Longe fortius esse in rebus civilibus excellere quam in bellicis.*

Force.

il se réfugia au Capitole (1) avec une poignée d'assassins. Appelé ensuite à se disculper civilement dans la curie, il est lapidé, et l'on massacre ses compagnons, dont les cadavres sont traînés dans les rues. P. Cornélius Sylla, parent du dictateur, est accusé de deux conspirations (2); Antoine, prévenu de brigue, arme une bande de déserteurs et de gladiateurs, disperse les juges et se sauve (3). La proposition du rappel de Cicéron est l'occasion d'un massacre: *Comme si, dit-il, ils avaient voulu opposer à mon retour un fleuve de sang.* Et, durant tout ce temps, les citoyens sont protégés, non par les lois, mais par les murs de leurs demeures; on fouille les maisons des magistrats le fer et la torche à la main; les faisceaux consulaires sont brisés, les temples incendiés, les tribuns du peuple frappés (4). Clodius fut poursuivi, au milieu du Forum, par Marc-Antoine l'épée nue à la main (5). Ce même Marc-Antoine vint jusque dans le temple de la Concorde, où était assemblé le sénat, avec une troupe de satellites à ses ordres, les uns en armes, les autres portant des litières pleines de boucliers et de glaives, prêts à agir au premier signal (6). De pareilles scènes se renouvelaient fréquemment (7), et, comme la force des coupables leur assurait l'impunité, les avocats se croyaient en droit de réclamer de légers châtements pour des délits moins graves (8).

Les Romains avaient toujours montré une étonnante docilité aussitôt qu'ils s'étaient trouvés transportés dans les camps. Alors toutes les dissensions cessaient, la haine des partis s'éteignait, et les Coriolan ou les Émile, exécrés dans le Forum, se voyaient obéis aveuglément dès que le serment leur avait été prêté. Dans les guerres civiles, les généraux, plus avides encore de puissance que de gloire, s'appliquèrent surtout à se concilier les légions, à leur faire aimer le camp plus que la patrie, la grandeur du général plus que la liberté des citoyens. Sylla fut le premier

(1) CICÉRON, *pro C. Rabirio*.

(2) *Pro L. Sylla*.

(3) CICÉRON, *idem* 5.

(4) *Philipp*, II, 9.

(5) *Ad Quirites post reditum*.

(6) *Philipp*, V, 6.

(7) *Lapidationes persæpe vidimus; non ita sæpe, sed nimium tamen sæpe gladios*. *Cic.*, *pro Sextio*, 36.

(8) *Quini quis audiat nullum facinus, nullam audaciam, nullam vim in iudicium vocari...* C'est le sujet de l'exorde du *pro M. Cælio*; et dans la péroraison on lit: *Oro obtestorque vos, ut qua in civitate Sext. Clodius absolutus sit quem vos per biennium aut ministrum seditionis aut ducem vidistis... in ea civitate ne patiamini illum absolutum muliebri gratia, M. Cælium libidini muliebri condonatum, etc.*

qui, par soif du commandement, caressa la soldatesque, et obtint, par la force qu'elle lui prêtait, ce que l'on obtenait autrefois des suffrages des citoyens. L'armée, dès lors, séparée du sénat et du peuple, devint une troisième pouvoir, et donna la victoire à celui des deux autres qu'elle soutenait, à la démocratie avec Marius, aux nobles avec Sylla. César attaque Rome avec les troupes qui ont vaincu les Gaules, et Pompée la défend avec les vainqueurs de l'Asie; dès que le premier l'a emporté, toute prééminence s'acquiert désormais et se conserve par les armes, et la constitution romaine n'a plus que deux appuis, la multitude et les soldats.

CHAPITRE XIX.

MEURTRIERS ET VENGEURS DE CÉSAR.

Quand Brutus eut enfoncé le poignard dans le sein de son bienfaiteur, la réflexion, qui substituait la réalité à l'ivresse d'une action atroce, réputée sublime, dut bientôt dérouler à ses yeux ce tableau sinistre. Toujours préoccupé de l'idée d'agir en conformité de la loi et de la justice, il se mit à expliquer au peuple les motifs qui l'avaient poussé au meurtre (1); partout régnait l'effroi, qui se répandit subitement du sénat dans les rues et les boutiques. Les conjurés armés traversèrent la ville avec un bonnet au bout d'une pique, en s'écriant qu'ils avaient délivré la patrie d'un tyran, d'un roi; mais les citoyens, loin de se joindre à eux, ou fuyaient épouvantés, ou profitaient du tumulte pour se mettre à piller, résultat assez ordinaire des séditions populaires; beaucoup criaient aux assassins, de sorte que Brutus et les siens durent songer à chercher un refuge au Capitole, confiant leur sûreté à des gladiateurs, en même temps qu'ils répandaient de l'argent

(1) Sénèque, grand admirateur des deux plus illustres stoiciens, Brutus et Caton, désapprouve le fait du premier comme inopportun. « Brutus, dit-il, grand homme en toute autre chose, me semble avoir gravement erré dans celle-ci, en espérant établir la liberté là où il y avait tant d'empressement à commander et à servir, en s'imaginant que la cité pouvait revenir à sa première forme après la perte de ses anciennes mœurs; que l'égalité du droit civil et la force des lois revivraient là où il avait vu tant de milliers d'hommes en venir aux mains, non pour savoir s'il fallait obéir, mais à qui l'on devait obéir. Il ignore tellement la nature des circonstances et l'état de sa patrie, qu'il crut qu'un homme étant tué, il ne s'en trouverait pas d'autres pour vouloir la même chose. » *De Beneficiis*, II, 20.

parmi le peuple, peu pressé d'accueillir le présent de la liberté aristocratique.

Bien que Brutus s'écriât, en élevant son poignard ensanglanté : *O Cicéron, voilà enfin la république vengée!* comme s'il eût voulu s'appuyer, en face de l'opinion publique, de l'assentiment de celui qui avait écrasé Catilina, Cicéron ne sut rien de la conjuration; il se plaint même plusieurs fois de ne pas avoir été invité au *magnifique banquet* des ides de mars, surtout parce qu'il eût insisté pour qu'on se débarrassât aussi d'Antoine (1). Il déclarait, du reste, avoir vu avec joie commettre ce meurtre dans le sénat (2); mais, par suite de sa fluctuation ordinaire, il ne tarda point à s'en montrer peiné et à dire : *L'arbre est abattu, mais les racines subsistent.*

Il suggéra pourtant le meilleur parti à prendre dans cette circonstance, c'est-à-dire la convocation du sénat au Capitole, pour le contraindre à se déclarer immédiatement et à prendre les mesures réclamées par les circonstances (3); mais Brutus, qui venait de tuer César sans scrupule, en éprouva à réunir le sénat sans les

(1) *Quam vellem ad illas pulcherrimas epulas me id. Mart. invitassent! reliquiarum nihil haberent; at nunc his tantum negotii est, ut vestrum illud divinum in reimp. beneficium nonnullam habeat querelam.* A Trébonius, X, 28; et à Cassius, XII, 4 : *Vellem id. Mart. me ad cenam invitassent: reliquiarum nihil fuisset.* Cependant, il avoue ailleurs qu'il est l'ami d'Antoine : *Ego Antonii inveteratam sine ulla offensione amicitiam retinere sane volo* (ad fam., XVI, 23). Cui quidem ego semper amicus fui, antequam illum intellexi, non modo aperte, sed etiam libenter cum repub. bellum gerere. XI, 5.

(2) *Quid mihi attulerit ista domini mutatio præter lætitiā quam oculis cepi, iusta interitu tyranni?* (Ad Att., XIV, 14.) Il l'approuve dans son livre de *Officiis*, plus souvent dans ses *Philipp.* : *Noster est Brutus, semperque noster cum sua excellentissima virtute reipublicæ natus, tum facti quodam paterni maternique generis et nominis* (Philipp., X, 6). *Est deorum immortalium beneficio et munere datum reipublicæ Brutorum genus et nunquam ad libertatem populi vel constituendam, vel recuperandam* (Philipp., IV, 3). *Omnis voluntas M. Bruti, omnis cogitatio, tota mens, auctoritatem senatus, libertatem pop. rom. intuetur; hæc habet proposita; hæc tueri vult* (Philipp., X, 11). *Reddite prius nobis Brutum, lumen et decus civitatis: qui ita conservandus est, ut id signum, quod de celo delapsum Vestæ custodia continetur; qua salvo, salvi sumus futuri* (Philipp., XI, 10). *Animadverti dici jam a quibusdam: exornari etiam nimum a me Brutum, nimum Cassium ornari... Quos ego orno? Nempe eos, qui ipsi sunt ornamenta reipublicæ* (Philipp., XVI, 14).

(3) *Meministi me clamare, illo ipso primo capitolino die, senatum in Capitolium a pratoribus vocari? Dii immortales! quæ tum opera effici potuerunt, latentibus omnibus bonis, etiam sat bonis, fractis latronibus!* (Ad Att., XIV, 10.)

la liberté
sanglanté :
eût voulu
nt de celui
ration ; il
au magni-
sisté pour
du reste,
(2) ; mais,
nt à s'en
cines sub-
cette cir-
e, pour le
s mesures
renait de
sans les

formalités de la loi ; il renvoya même du Capitole beaucoup de personnages éminents qui étaient venus l'y joindre, disant que ceux qui n'avaient pas concouru au meurtre de César ne devaient pas avoir part au péril. Désastreuse timidité ! Tandis qu'il prend des mesures pour que personne ne soit persécuté ou pillé, et qu'il veut faire une de ces révolutions qui honorent leurs auteurs, mais ruinent la cause qu'ils soutiennent, le premier enthousiasme des patriciens et des sénateurs se refroidit ; d'un autre côté, cette foule de gens qui ont besoin d'être poussés pour agir se laissent entraîner par les amis de César. De même que, lorsque le soleil est couché, on se rappelle seulement le bienfaisant sourire dont il animait la nature, et non le malaise qu'il produisait, ainsi la mort du dictateur parut avoir expié ses fautes et agrandi ses bienfaits. Le peuple ne cessait de répéter ses louanges ; les juifs passèrent plusieurs nuits à le pleurer (1), et un acteur ayant prononcé au théâtre ce vers d'une tragédie :

Je leur sauvai la vie; ils m'ont donné la mort (2) !

un gémissement universel s'éleva parmi les spectateurs.

Bien loin d'être touché, comme l'espérait Brutus, de la générosité qui avait épargné ses jours, Marc-Antoine résolut de profiter de cette disposition des esprits. Il fit conduire par Lépide, autre ami de César, une légion dans le Champ de Mars, et convoqua le sénat, pour qu'il déclarât si César avait été un tyran ou un magistrat légitime ; si dès lors ses meurtriers étaient des libérateurs ou des parricides. Une pareille décision pouvait avoir les conséquences les plus graves ; on trouva donc prudent, au milieu de l'agitation présente, de l'éviter par une transaction, en proclamant une amnistie générale pour le passé, et en confirmant tout ce que César avait fait. Alors les conjurés descendirent du Capitole ; Brutus alla souper chez Lépide, Marc-Antoine chez Cassius, qui répondit à la question que lui adressait son hôte en plaisantant, s'il n'avait pas quelque poignard caché sur lui : *J'en porte un pour celui qui oserait aspirer à la tyrannie.*

Marc Antoine.

Ces paroles durent retentir désagréablement aux oreilles d'Antoine ; qui aspirait à la tyrannie non moins que Lépide et Décimus Brutus, retenus seulement par la crainte réciproque.

Antoine, pour agiter les esprits, obtint que le testament de César fût lu publiquement. Le dictateur instituait pour héritiers Oc-

(1) SUÉTONE, 84.

(2) *Men' men' servasse ut essent qui me perderent !* PACUVIUS.

tave, Lucius Pinarius et Quintus Pédius, ses petits-neveux; il léguaît au peuple romain ses beaux jardins de l'autre côté du Tibre, et trois mille sesterces à chaque citoyen; il faisait enfin à ses meurtriers différents legs, et leur laissait des souvenirs de sa bienveillance (1). Il n'en fallait pas davantage pour exciter la fureur du peuple; puis, lorsque Antoine déploya la toge déchirée du dictateur, en exposant aux regards son image en cire, qui semblait saigner par de nombreuses blessures, un cri unanime de vengeance se fit entendre. Les vétérans de César jetèrent sur son bûcher les récompenses qu'ils avaient reçues de lui dans leurs campagnes, les femmes leurs bijoux; la multitude, vociférant dans toutes les langues, prit des tisons enflammés pour aller mettre le feu aux maisons de ceux qui, naguère traités de héros, n'étaient plus que des assassins. Le sénat, à son tour, mit César au rang des dieux, et le peuple crut contempler son âme dans une étoile qui parut dans le ciel à cette époque (*Julium sidus*).

La conduite d'Antoine, jointe à sa déclaration qu'il voudrait bien venger le meurtre de César s'il n'était retenu par le décret du sénat, porta ombrage aux amis de la tranquillité; s'apercevant alors qu'il avait levé le masque trop tôt, il revint sur ses pas, punit de mort, sans procès, les promoteurs du tumulte, dont les violences avaient été jusqu'à l'effusion du sang, et promit au sénat, qui ne mit aucun obstacle à cette justice illégale, de rétablir le calme. Il proposa même le rappel du fils de Pompée, réfugié chez les Celtibères depuis la bataille de Munda, la restitution de ses biens confisqués, et sa nomination au commandement de toutes les forces navales de la république.

Le sénat le porte aux nues, et lui, sous prétexte de s'être aliéné la plèbe par cette manière d'agir, s'entoure d'une escorte nombreuse; néanmoins, afin qu'on ne le soupçonne pas d'aspirer à la dictature, il fait abolir pour toujours cette dignité. Mais, au nom de César mort, il marche plus sûrement à son but que n'eût pu le faire César de son vivant; ayant corrompu son secrétaire, il se servit de pièces, signées du dictateur, qui nommaient de son autorité plusieurs sénateurs; en outre, il fit attribuer à Lépidus le souverain pontificat, cherchant ainsi à s'assurer des amis puissants.

(1) Il était d'usage, chez les Romains, de consigner dans son testament un souvenir pour tous ses amis et ses bienfaiteurs. Les avocats romains y trouvaient grandement leur compte, et ce fut une source de richesses pour Hortensius et pour Cicéron, qui fait mention dans ses lettres de plusieurs legs considérables. Sous les empereurs, personne ne mourait sans leur laisser quelque chose; sinon la succession était entravée, et parfois même le testament annulé.

Le peuple demandait Brutus, non pour l'admirer ou le punir, mais parce que, en sa qualité de préteur, il devait donner des jeux publics ; mais, comme Brutus craignait de rentrer dans la ville, il y envoya des bêtes féroces et différents artistes, pour l'amusement de la multitude (1). César, avant de mourir, lui avait assigné le gouvernement de la Macédoine ; il avait donné la Syrie à Cassius, l'Asie à Trébonius, la Bithynie à Cimber, la Gaule cisalpine à Décimus Brutus ; mais tous se tinrent dans le voisinage de Rome, pour surveiller Antoine dont les intentions devenaient de plus en plus suspectes.

Antoine n'était capable de ramasser que l'épée du dictateur. Élevé dans les camps, buveur intrépide, aux manières et aux plaisanteries soldatesques, il avait contracté, dans les guerres d'Orient, les goûts des Asiatiques, une éloquence pompeuse, un genre de vie fastueux. Avidé de plaisirs et d'argent, il était avare et prodigue par caprices, et très-mauvais payeur. César l'aimait comme un bon soldat, et, lorsqu'il revint d'Espagne, il lui fit prendre place dans son char, pour honorer en lui ses vétérans. Mais il était bien loin de posséder le génie et l'habileté politique, et encore moins l'humanité de son général. Tantôt pour les Pompéiens, tantôt pour le peuple, tantôt pour le sénat, il se rendit suspect aux uns et aux autres. Il n'aperçut pas la nécessité de s'attacher les légions, unique appui du pouvoir qu'il ambitionnait ; en châtiât quelques vétérans qui murmuraient, en refusant de l'argent aux autres, il se fit des ennemis d'hommes qui l'auraient, comme leur compagnon d'armes, porté au premier rang.

Ce prétendu descendant d'Hercule devait avoir un moins heureux succès qu'un jeune homme de dix-huit ans, chétif, boiteux, souffrant des nerfs et du foie, à qui la chaleur était aussi nuisible que le froid, et que l'état débile de sa santé condamnait au ré-

Auguste.

(1) « Si vous abandonnez Brutus, ô sénateurs ! quel citoyen soutiendrez-vous jamais ? Tairai-je la patience, la modération, le calme sans égal contre les injures, la modestie de Brutus ? Lorsqu'il était préteur urbain, il se tint hors de la ville, ne rendit pas la justice, lui qui l'avait reconquise au profit de la république. Lorsqu'il pouvait être entouré de tout ce que l'Italie avait de soldats, et du concours des gens de bien, dont il entraînait après lui une foule prodigieuse, il aina mieux être défendu absent par le jugement des honnêtes gens, que d'obtenir, lui présent, sa justification par la force. Il s'abstint de donner, en personne, les jeux Apollinaires, qui furent tels qu'il convenait à sa dignité et à celle du peuple romain, pour ne fournir aucune occasion à l'audace des méchants. Mais, en réalité, quels jeux, quels jours furent jamais plus joyeux que ceux-là ? A chaque vers le peuple romain, applaudissant à grand bruit, exaltait le nom de Brutus. La personne du libérateur, n'y était pas, mais il y avait le souvenir de la liberté, et l'on croyait y voir l'image de Brutus. » (Cicéron, *Philipp.*, X, 3.)

gime de l'eau de laitue et de pommes pour toute boisson. Tel était Octave, fils de Caius Octavius, homme nouveau, et d'Accia, fille de la sœur de César. Les bonnes qualités de ce jeune homme lui concilièrent la faveur de son grand-oncle, qui l'adopta, et le constitua, en mourant, son héritier pour les deux tiers, sous la tutelle de Décimus Brutus. Naturellement timide, il écrivait d'avance même ce qu'il devait dire à sa femme, et la faiblesse de son organe l'obligeait d'emprunter la voix d'un héraut pour parler au peuple. Quelque César eût tenté de l'accoutumer aux fatigues des camps, tantôt sa mère, tantôt sa mauvaise santé l'avaient retenu loin de toutes les expéditions. Les soldats se souvenaient pourtant de l'avoir vu une fois en Sicile, pour avoir tourné le dos à l'ennemi. Les nobles rappelaient hautement que son aïeul maternel était un Africain, dont la mère faisait tourner le plus rude moulin d'Aricie, tandis que son père en remuait la farine d'une main noircie par l'argent qu'il maniait à Nérulum (1). Quel était, après tout, l'héritage qu'il venait de recueillir? L'obligation d'une vengeance, et, si elle échouait, la mort. L'argent était dans les mains d'Antoine; comment le recouvrer? Fût-il restitué, suffirait-il à la libéralité des legs, à acheter des partisans, à gratifier les légions?

Ces considérations déterminaient les amis d'Octave à lui conseiller de ne pas s'exposer à la tempête, de vivre en simple particulier, ou de chercher un refuge dans l'armée de Macédoine, sans élever de prétentions à la succession; mais Octave sentait en lui une riche dose d'audace politique, si différente de celle des camps. Il savait insister, persévérer, changer de moyens, et se montrer, selon le besoin, cruel ou magnanime, fourbe ou loyal; il résolut donc de profiter de l'avantage que lui donnaient le nom et la recommandation de César, et fit voile pour l'Italie. A peine la garnison de Brindes eut-elle appris son débarquement, que les vétérans réunis dans cette ville par le dictateur, pour son expédition contre les Parthes, le portèrent en triomphe, et mirent à sa disposition les magasins militaires. Se déclarant alors l'héritier de César, il prit les noms de Caius Julius César Octavianus; puis, afin d'avoir à sa disposition de l'argent, ce premier élément de succès, il osa commettre un crime capital en interceptant le tribut des provinces d'outre-mer.

Lorsqu'il se dirigea vers Rome, les amis de César, des magistrats, des officiers, accoururent de toutes parts au-devant de lui;

(1) Salluste a emprunté à la lettre de Cassius les paroles suivantes : *Materna tibi farina; si quidem ex crudissimo Aricie pistrino hanc pinsit manibus collybo decoloratis Nerulonensis mensarius.*

seul, Antoine ne se dérangea pas, et, loin des'en montrer blessé, Octave dit : *C'est à moi, jeune homme et simple particulier, d'aller le saluer, lui, homme mûr et revêtu d'une si haute dignité.*

Antoine le fait attendre longtemps ; il n'en montre aucune impatience. Lorsqu'il est enfin introduit, il remercie le consul des honneurs qu'il a fait rendre à son oncle assassiné ; mais en même temps, il lui demande l'argent nécessaire au paiement des legs, argent qu'Antoine avait fait transporter chez lui. Dans la crainte qu'il ne se serve de ces richesses pour gagner l'affection du peuple, Antoine l'amuse de belles paroles. Auguste vend alors maisons, terres, la totalité de son patrimoine ; et déclare qu'il n'a accepté la succession que pour ne pas priver un si grand nombre de familles des legs généreux dont son oncle a voulu les gratifier ; il déverse ainsi sur Antoine autant de haine qu'il s'attire à lui-même d'affection.

Déjà tous deux sont en rupture ouverte. Octave dénigre Antoine près de la multitude, l'accusant d'avoir déserté la cause de César et violé ses dernières volontés ; Antoine traite son rival d'enfant téméraire, d'imprudent ; de séditeux. Leurs amis communs cherchaient bien à les réconcilier contre les conjurés, dont le triomphe aurait été la ruine de tous deux ; mais si Octave désirait venger son père adoptif, il voyait de mauvais œil Antoine à la tête d'un parti qui pouvait le rendre l'arbitre de la république. Antoine, qui, dans l'intention de se concilier le peuple et les soldats, se donnait pour le vengeur de César, ne visait en réalité qu'au pouvoir souverain.

Quoique les sénateurs fussent généralement favorables aux conjurés comme aux restaurateurs de l'ancienne liberté, ils n'osaient se déclarer pour eux ; ces dissensions les comblaient donc d'une secrète joie, en leur donnant l'espoir qu'elles affaibliraient les césariens, et feraient le salut de la république. Mais Cicéron, toujours poussé par la vanité, n'eut pas plutôt vu Octave venir le trouver à sa maison de campagne, qu'il épousa ouvertement sa cause et dit que les conjurés avaient accompli avec un courage de héros un exploit d'enfants ; dans le sénat, il affirma hautement, et dans les termes les plus absolus, qu'Octave serait toujours un citoyen tel que la patrie pouvait le désirer (1). Brutus se plaignit de cette

(1) « J'aurai même la hardiesse, pères conscrits, d'engager ma parole envers vous, envers le peuple et la république, ce qu'assurément je n'oserais faire quand rien ne m'y contraint, dans la crainte d'encontrer, dans une chose aussi grave, le dangereux reproche de témérité : je promets, j'assure, je garantis que C. César sera toujours le citoyen qu'il est aujourd'hui, et tel que nous devons

manière d'agir : « Ce n'est pas un maître, disait-il, que redoute
 « Tullius, mais un maître qui ne l'aime pas ; bien différent en
 « cela de nos aïeux, qui repoussaient la servitude, quelque
 « douce qu'elle fût. » Et il lui écrivait : « En détruisant la
 « puissance d'Antoine, tu ne vises qu'à consolider celle d'Octave ;
 « tu abhorres la guerre civile et non une paix infâme. » Il ajoutait dans une lettre à Atticus : « Les beaux talents que Cicéron
 « possède à un degré éminent, comment puis-je les estimer,
 « s'il n'a pas su pratiquer ce qu'il avait écrit au sujet de la li-
 « berté de la patrie, du véritable honneur, de la mort et de
 « l'exil ? La mort, l'exil, la pauvreté paraissent de grands maux à
 « Cicéron ; or, pourvu qu'il ait ce qu'il désire, pourvu qu'il se
 « voie révére et loué, il ne craint pas une servitude honorée, comme
 « si l'honneur pouvait se concilier avec la servitude.... Quant à
 « moi, je ne sais si je ferai la guerre, ou si je conserverai la paix ;
 « mais que je me décide pour l'une ou pour l'autre, je ne serai
 « jamais esclave (1). »

On reconnaissait déjà que la guerre civile était inévitable. Octave, après avoir réuni dix mille vétérans dans la Campanie, s'était approché de Rome, et, sous prétexte de la défendre contre l'ambitieux consul, il y entra avec la permission du peuple. Le sénat, sur l'avis de Cicéron, lui décréta une statue et la faculté d'être nommé au consulat dix ans avant l'âge requis. De son côté, Antoine s'étant jeté dans Ariminum à la tête d'autres soldats et d'un certain nombre de ses partisans, entra dans la Gaule Cisalpine pour la reprendre à Décimus Brutus ; il alléguait qu'il ne convenait pas de laisser une pareille province dans les mains d'un meurtrier de César ; mais il voulait en réalité s'emparer d'un pays

désirer et vouloir qu'il soit. » *Philipp.*, V, 8. Cicéron, qui voulait dissimuler un changement de parti si brusque, s'exprime ainsi : « Si je vois un navire voguer, le vent en poupe, non vers le port qui en d'autres temps me parut bien choisi, mais vers un autre non moins sûr et tranquille, voudrai-je lutter dangereusement avec la tempête, au lieu d'assurer mon salut en lui obéissant ? Je ne crois pas qu'il y ait inconstance à changer la direction d'une opinion comme celle d'un navire ou d'un chemin, selon les circonstances de la république. C'est là ce que j'ai entendu, vu et lu ; c'est là ce qui nous est rappelé par des personnages très-sages et très-illustres ; ils nous enseignent qu'il ne faut pas toujours suivre les mêmes idées, mais soutenir ce que requièrent l'état de la république, la pente des temps, le besoin de la concorde. C'est là ce que j'ai fait et ferai toujours, croyant que la liberté, que je n'ai jamais abandonnée et n'abandonnerai jamais, consiste, non dans l'obstination, mais dans une certaine modération. » *Pro Cn. Plancio*. On voit que le *juste milieu* date de loin.

(1). Voyez différentes lettres à Atticus, dans le recueil qui porte le nom de Cicéron.

aussi important et pouvoir menacer de près la capitale; il assiégea donc Brutus dans Modène, *très-forte et très-splendide colonie du peuple romain* (1).

Le sénat, qui avait, en maintenant tous les actes de César, confirmé ce commandement à Brutus, considéra cette entreprise comme un acte hostile. Cicéron, par un sentiment d'animosité particulière, n'hésitant pas à remettre sous les yeux de la multitude un autre César, au lieu de s'étudier à le faire oublier, fit couper court à tout moyen de conciliation. A sa suggestion, Marc-Antoine et Dolabella, sa créature, qui avait tué en Asie C. Trébonius, un des meurtriers de César, furent déclarés ennemis publics; on chargea Octave de punir le premier, Brutus et Cassius d'aller châtier l'autre.

Guerre de
Modène.

La guerre était donc déclarée à des citoyens romains, et le futur tyran de la patrie se trouvait exalté au nom de la liberté. Cicéron se montrait plein d'enthousiasme pour elle: c'était l'idole du sénat, celle de tous, en paroles du moins; quant aux faits, ils n'étaient guère d'accord avec ces manifestations (2).

Octave, soit par haine ou par crainte, affichait envers le sénat la plus grande soumission; durant son expédition dans la Gaule cisalpine, il feignait d'obéir au moindre signe des nouveaux consuls Hirtius et Pansa. Les deux armées en vinrent aux mains entre Bologne et Modène, et le vaillant Antoine fut défait. Octave, d'un courage médiocre, eut pour lui la fortune qui, par la mort des deux consuls (3), lui livra les légions, en lui laissant le mérite de la victoire et le titre d'*imperator*. Antoine se dirigea vers les Alpes pour s'unir à Lépide, à Plancus et à Asinius Pollion, qui commandaient à des forces considérables. Un soldat comme lui ne pouvait manquer de soldats, et, bien que Lépide repoussât avec force l'amitié d'un rebelle déclaré, il dut subir la volonté de ses troupes. Antoine se trouva donc à la tête de vingt-trois légions et de plus de dix mille chevaux, et put s'avancer menaçant vers l'Italie, qu'il avait quittée naguère en fugitif.

Octave avait écrit à Cicéron une lettre flatteuse, dans laquelle il lui exposait qu'il serait possible, en dédommagement du triom-

(1) Cicéron, *Philipp.*, V, 9.

(2) La preuve en est à chaque page des Philippiques: *Incensi omnes rapi-mur ad libertatem recuperandam; non potest ullius auctoritate tantus ignis populi que romani ardor extinguere: odimus; trahi pugnamus; extorqueri de manibus arma non possumus; receptui signum aut revocationem a bello audire non possumus; speramus optima; pati vel disfacillima malumus quam servire.* (*Philipp.*, XIII, 7.)

(3) Octave fut grandement soupçonné de les avoir fait tuer.

phie refusé, de lui accorder le consulat; mais, dans ce cas, disait-il, il voudrait l'avoir pour collègue, afin de faire son apprentissage sous un pareil maître. Cicéron, pris à cet appât offert à sa vanité, proposa Octave au sénat pour être nommé consul, en invitant à lui donner pour collègue un homme expérimenté et d'un âge mûr, qui pût le surveiller. Les sénateurs, qui n'avaient favorisé Octave que pour opposer un contre-poids à Antoine, ne dissimulèrent plus leur aversion contre l'un, lorsqu'ils eurent renversé l'autre; ils repoussèrent donc la demande, secondés par les conjurés, qui prophétisaient malheur à la république, si on la livrait au fils adoptif de César. Octave, qui, depuis quelque temps, en défiance des caresses du sénat, avait pris ses mesures pour se passer de lui, résolut cette fois d'obtenir par force ce qu'on lui refusait; se plaignant donc que le sénat favorisât les assassins de son père et cherchât à détruire l'un après l'autre les chefs des armées, il écrit sur un ton d'amitié à Lépidus, à Plancus et à Asinius Pollion; il renvoie à Antoine plusieurs de ses officiers faits prisonniers dans la dernière bataille; et l'invite à venir et à oublier le passé, afin d'humilier leurs ennemis communs. Bien plus, chargé par le sénat de faire la guerre à Antoine et à ses adhérents, une fois qu'il a réuni une armée considérable, il se déclare lui-même pour eux, afin d'empêcher que les amis de son père ne soient sacrifiés à ses assassins.

Déjà il s'était abouché avec eux à Bologne, où ils formèrent (27 octobre), pour cinq ans, un nouveau *triumvirat*, à l'effet de rétablir la république, en faisant entre eux le partage des provinces. Dès ce moment le parti républicain ne subsista plus que de nom. Octave passe le Rubicon à la tête de l'armée, fait son entrée dans Rome, accueille les patriciens, s'empare du trésor public, et se fait déclarer consul d'une voix unanime.

Cicéron, qui s'était enfin aperçu du péril, avait cherché à détourner le sénat de donner les faisceaux à Octave; c'était, disait-il, un jeune homme à louer, à honorer, à élever (1), jouant sur l'ambiguïté de l'expression *tollendus*. Octave piqué l'accueillit froidement, se réservant de tirer vengeance de ce mot en temps et lieu; il se proposait encore de châtier Sicilius Coronatus, le seul qui osa parler en faveur des conjurés, lorsque le nouveau consul fit faire leur procès et prononcer contre eux, sans qu'ils eussent été entendus, le bannissement perpétuel et la confiscation.

(1) *Egregius iste juvenis laudandus, honorandus et tollendus est*. Le mot *tollendus* signifie élever aux honneurs ou faire disparaître de ce monde.

Le parti républicain s'était renforcé en Orient; mais, avant de songer à l'écraser, il fallait se débarrasser de tous les ennemis déclarés ou secrets, qui entouraient les triumvirs en Italie. Antoine marcha contre Décimus Brutus, qui, abandonné par ses soldats au moment où il cherchait à passer en Germanie, pour gagner de là le camp du Brutus et de Cassius en Macédoine, fut saisi et livré à son ennemi, qui le fit mettre à mort. Alors les triumvirs, afin de s'attacher l'armée, promirent de donner, à la fin de la guerre, cinq mille drachmes (quatre mille francs) à chaque légionnaire, vingt-cinq mille à chaque centurion, le double à chaque tribun; ils devaient, en outre, les répartir dans dix-huit des meilleures villes de l'Italie, en expropriant les anciens possesseurs.

Ce n'étaient que des promesses; mais les soldats, se souvenant de Sylla et blâmant la mansuétude de César, demandaient de l'or et du sang. Les triumvirs eux-mêmes avaient soif d'or et de sang; bientôt, sous prétexte de venger sur la noblesse la mort du dictateur, ils proscrivirent trois cents sénateurs et deux mille chevaliers; ceux qui apportaient la tête d'un condamné recevaient vingt-cinq mille drachmes quand ils étaient libres, dix mille et la liberté s'ils étaient esclaves (1).

Proscriptions.

Décembre.

(1) DÉCRET DE PROSCRIPTION.

Marcus Lépidus, Marcus Antonius, Octavianus César, élus par le peuple pour réformer la république. Si Jules César, par suite de sa générosité innée, n'eût été amené à pardonner à des hommes indignes et déloyaux; et à leur accorder, outre une vie non méritée, des honneurs et des emplois bien moins mérités encore, il ne serait pas tombé victime de la fureur et de la trahison; nous ne serions pas non plus obligés de procéder, à notre extrême regret, contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie.

L'expérience nous a convaincus que la clémence ne suffit pas pour désarmer ceux qui conspirent contre nous, et dont les mains souillent encore du sang de César. Si donc nous prévenons les trames de nos ennemis pour ne pas rester exposés aux maux qui nous menacent, nous ne mériterons pas le reproche d'injustice, de cruauté, ni de rigueur excessive.

Il faut se rappeler les injures que César et nous avons endurées. Ses prisonniers, qu'il avait sauvés de la mort et institués ensuite ses héritiers, le percèrent en plein sénat de vingt-trois coups de poignard, à la face des dieux; bien qu'il fût investi de la première magistrature et du souverain pontificat; ils osèrent renverser mort à leurs pieds ce grand homme, qui avait soumis au peuple romain les nations les plus redoutées, franchi les Colonnes d'Hercule, traversé des mers où n'avait encore vogué nul navigateur, et découvert des régions ignorées avant lui des Romains.

D'autres citoyens, que nous devons châtier par une juste sévérité, au lieu de remplir leur devoir en livrant les assassins à la justice publique, leur ont conféré des magistratures et des gouvernements, de sorte qu'ils leur ont donné la faculté de prendre les trésors de la république, de solder des troupes pour nous

Alors se renouvellent, dans toute leur horreur, les vengeances de Sylla, mais plus froidement féroces. Les triumvirs se sacrifient mutuellement des amis, afin de pouvoir exterminer des ennemis particuliers. Octave, pour obtenir la mort de Lucius César, oncle d'Antoine, permit à son collègue d'assouvir sa longue rancune con-

faire la guerre et d'appeler aux armes les peuples barbares, éternels ennemis de Rome. Ils ont, par la terreur, soulevé contre la république les nations alliées, et porté le fer et le feu dans les villes qui voulaient nous demeurer fidèles.

« Déjà notre juste vengeance a puni quelques-uns de ces misérables, et bientôt, avec l'aide des dieux, nous ferons que leurs complices aient à subir la même peine. Nous avons mis cette résolution à effet en Espagne, dans les Gaules et en Italie; il ne nous reste plus à combattre que quelques assassins de César, encore en armes au delà des mers. Mais au moment où nous nous préparons, ô citoyens, à soutenir pour vous la guerre au dehors, il serait contraire aux intérêts de la république, à votre sûreté et à la nôtre, de laisser derrière nous nos ennemis communs, avec la liberté de profiter de notre absence et des chances diverses de la guerre, pour faire le mal à leur gré.

« Nous méditons une expédition urgente, et nous avons cru qu'au lieu de mettre la patrie en péril en agissant avec lenteur, il fallait hâter l'extermination de ceux qui les premiers cherchèrent à déshonorer du nom d'ennemis de la patrie, nous et les armées sous nos ordres.

« Combien de citoyens n'avaient-ils pas condamnés, par leurs barbares décrets, aux plus dures extrémités, au mépris de la colère des dieux et des hommes? Notre vengeance n'infligera pas leur fureur; nous ne l'étendrons pas sur une aussi grande multitude, et nous n'immolerons pas tous ceux qui se déclarèrent contre nous ou conspirèrent contre nous. Nous n'inscrirons pas, sur des tablettes de proscription les noms de tous ceux qui, par leur fortune ou par leurs dignités, furent des objets d'envie ou d'aversion; nous ne suivrons pas l'exemple de ce magistrat suprême qui, avant nous et comme nous, se vit obligé de réorganiser la république, et reçut de vous le titre de *Fortuné* pour avoir mené à bonne fin ses projets.

« Nous tirerons vengeance des plus coupables. Sans ce remède nécessaire, vous seriez bientôt en proie aux calamités les plus funestes. Il est nécessaire aussi de donner quelque satisfaction à l'armée, aigrie par tant d'injures, et dénoncée par des décrets publics comme ennemie de la patrie quand elle versait son sang pour la patrie.

« Il serait en notre pouvoir de punir nos ennemis l'un après l'autre, sans en publier les listes; mais il nous a paru convenable, au lieu de prendre les coupables à l'improviste, d'inscrire leurs noms sur ces tablettes, pour éviter toute erreur, et empêcher que nos soldats, dépassant les bornes prescrites, ne sacrifient ceux que nous voulons préserver.

« Veillent les dieux ne pas permettre que l'on ose donner asile aux pros crits, les défendre, ou céder à leurs suggestions! Quiconque sera convaincu d'avoir tenté, par voies directes ou indirectes, de les sauver, sera lui-même pros crit.

« Quiconque aura donné la mort à un pros crit et nous apportera sa tête recevra, s'il est libre, vingt-cinq mille drachmes attiques; s'il est esclave, dix mille, et, de plus, la liberté avec les droits de cité dont jouissait son maître.

« Celui qui découvrira la retraite d'un pros crit aura une récompense égale. Le nom des délateurs et de ceux qui auront exécuté nos ordres ne sera consigné sur aucun registre, afin qu'il demeure inconnu.

tre Cicéron ; Lépidus abandonna au poignard homicide, s'il ne le lui désigna point, son propre frère, L. Emilius Paulus. Des bandes de sicaires furent expédiées à Rome, avec le décret de proscription et les listes nominatives, et aussitôt la ville se remplit de sang et de consternation. Il suffisait d'être riche, ou suspect de favoriser les républicains, pour avoir mérité la mort; comme il y avait crime à sauver un proscrit, mérite et récompense à le livrer, on vit, au mépris des devoirs les plus saints, la piété domestique foulée aux pieds, les amitiés violées. Des patrons, des personnages consulaires imploraient à genoux la pitié de leurs esclaves, qui s'applaudissaient de pouvoir la leur refuser.

Les esclaves, cependant, offrirent des exemples de vertu trop rares parmi les hommes libres; plusieurs d'entre eux sauvèrent leurs maîtres, et poussèrent le dévouement jusqu'à se sacrifier pour eux. Un esclave, que Restius avait fait marquer au front comme fugitif, vint trouver son maître dans le lieu où il était caché, en lui demandant ses ordres; comme il aperçut chez lui la crainte qu'il ne le trahit : *Pensez-vous, lui dit-il, que cette marque soit plus profondément empreinte sur mon front que dans mon cœur les bienfaits reçus ?* Il le conduisit en lieu du sûreté, et le nourrit plusieurs jours de son travail; mais un jour qu'une bande de sicaires rôdait autour de la grotte, l'esclave se jette sur un voyageur, lui coupe la tête, l'apporte aux soldats, et leur dit, en montrant les cicatrices de son front : *Enfin me voici vengé.* Ils crurent donc qu'il avait tué son maître, et celui-ci préserva par ce témoignage inhumain de reconnaissance, put gagner la mer.

Les esclaves de Ménéius et d'Appius se mirent dans le lit de leurs maîtres, et se laissèrent égorger à leur place. D'autres, habillés en licteurs, accompagnèrent Pomponius, qui, se faisant passer pour un préteur envoyé dans une province, traversa l'Italie, et se réfugia en Sicile. D'autres esclaves, avec Hirtius, Apuléius et Aruntius, opposèrent la force à la force et sauvèrent leurs maîtres. Un enfant, tandis qu'il allait à l'école avec son précepteur, est arrêté par des sicaires, et le précepteur se fait tuer en le défendant.

Oppius emporta sur ses épaules son vieux père, qu'il conduisit jusqu'au détroit, où il le fit embarquer pour la Sicile. Caius Osidius Geta sauva son père en répandant le bruit qu'il s'était tué, et en dépensant tout son bien pour les funérailles; mais ces traits de piété filiale furent rares, et ne rendirent que plus noire l'infamie de ceux qui trahirent leurs parents. Un jeune homme prenait, suivant l'usage, la robe prétexte au milieu d'une fête domestique,

quand on vient annoncer que son nom est sur la liste fatale ; aussitôt la compagnie entière l'abandonne , et sa mère , vers laquelle il veut se réfugier , lui ferme la porte au visage. Il gagne la campagne , où des maîtres d'esclaves le prennent à leur service et le mettent à l'ouvrage ; mais cette existence lui devient tellement à charge , qu'il va porter sa tête à ses persécuteurs. Un préteur , occupé à solliciter des suffrages pour son fils , lit son nom parmi ceux des pros crits , et se réfugie chez un ami ; mais son fils lui-même y conduit les sicaires. Un autre , se voyant assailli par des soldats , s'écrie que son fils est un des meilleurs amis d'Antoine : *Mais*, lui répond-on , *c'est lui-même qui l'a dénoncé !*

Julia , mère d'Antoine , sauva son frère Lucius César , en se plaçant devant la chambre où elle l'avait caché , et en criant aux soldats : *Vous n'arriverez à lui qu'en me tuant , moi , la mère de votre général* ; elle courut ensuite au tribunal où siégeait son fils , des têtes sanglantes dans une main et de l'or dans l'autre , et lui enjoignit de sauver Lucius , ou de la tuer aussi , coupable qu'elle était de l'avoir défendu. Apuléius , Antistius , Titus Vinlius , Antius , Q. Lucretius Vipsallion , et d'autres encore , durent la vie à la courageuse fidélité de leurs femmes. Acilius , traîné par des esclaves , fut arrêté ; mais sa femme le racheta en donnant tous ses bijoux ; celle du sénateur Coponius , longtemps colportée en vain par Antoine , paya du sacrifice de sa pudeur le salut de son époux. Q. Ligarius ayant été livré par des esclaves et décapité , sa femme vint déclarer aux triumvirs qu'elle l'avait tenu caché , et demander en conséquence de mourir aussi ; sur leur refus de lui accorder le supplice , bien qu'elle leur reprochât en face leurs cruautés , elle se laissa mourir de faim. Velléius Paternulus fait , à propos des proscriptions , cette réflexion : *Il y eut beaucoup de fidélité chez les femmes ; assez dans les affranchis , quelque peu chez les esclaves , aucuns dans les fils : tant , l'espoir une fois conçu , il est difficile d'attendre !*

Dans un massacre , au milieu duquel l'imagination peut à peine se figurer la douleur de tant de malheureux , il y a une sorte d'attrait à rappeler les cas particuliers ; mais , parmi les victimes la plus illustre fut , sans contredit , Cicéron. Informé dans sa maison de Tusculum qu'il était pros crit , ainsi que son frère Quintus , il songea à se réfugier avec lui en Macédoine , auprès des républicains , et se dirigea rapidement en litière du côté de la mer. Quintus , qui , à force d'argent , était parvenu à regagner sa maison , fut dénoncé par quelque espion aux satellites des triumvirs. Ces hommes de sang entrèrent , et l'ayant cherché partout vainement , ils s'empa-

43.

Mort de
Cicéron.

rèrent de son fils, qu'ils mirent à la torture pour qu'il révélât l'endroit où s'était caché son père. Le jeune homme ne parlait pas, mais les cris que lui arrachait le supplice déchiraient l'âme du père, qui vint se livrer en demandant du moins grâce pour son généreux enfant; mais les bourreaux les tuèrent l'un et l'autre, le père comme proscrit, le fils comme rebelle à la loi.

Tullius réussit à s'embarquer; mais, soit hésitation, soit crainte de la traversée, soit qu'il eût plus de confiance dans Octave, son protégé, que dans Brutus et Cassius, qu'il avait abandonnés, il se fit remettre à terre à Circéum, et prit la route de Rome; mais, à peu de distance de cette ville, assailli d'une nouvelle crainte, il retourna vers la mer, flottant entre la pensée de se tuer, celle de se confier à Octave, ou de se réfugier dans un temple. Enfin, dénoncé par l'affranchi Philologue, il fut rejoint, près de Formies, par une troupe sous les ordres du centurion Herennius et du tribun militaire Popilius Lénas, qu'il avait défendu dans une accusation de parricide. Comme il vit ses esclaves se disposer à protéger sa fuite les armes à la main, il leur dit : *Non; obéissons au destin; qu'il n'y ait pas plus de sang versé que n'en demandent les dieux.* Avancé alors hardiment sa tête en dehors de la litière, *approche, vétérans*, dit-il à Popilius, *et montre comment tu sais frapper.*

7 décembre.

Sa tête et sa main droite furent portées à Antoine, qui s'écria, en contemplant avec une joie sauvage ce front décoloré : *Voilà les proscriptions finies; désormais, Romains, vous pouvez vivre sans crainte*; puis il envoya ce sanglant trophée à Fulvie, sa femme, autrefois celle de Clodius. Cette Fulvie avait demandé à Antoine la tête d'un citoyen qui s'était refusé à lui vendre sa maison, et, l'ayant obtenue, elle la fit clouer sur la maison même, afin que personne n'ignorât la cause du châtiment; en contemplant, cette fois, le visage livide de Cicéron, elle se livra à d'atroces plaisanteries contre l'ennemi de ses maris, et lui perça la langue avec une épingle d'or. La tête et la main du grand orateur furent ensuite exposées sur la tribune aux harangues, d'où sa parole éloquente avait tant de fois entraîné les résolutions de la multitude et des pères conscrits.

Quelle est cette autre tête clouée près de la sienne? celle de Verrès : l'accusé près de l'accusateur. Verrès, exilé durant vingt-quatre ans, avait profité, pour revenir à Rome, de l'amnistie de César. Antoine lui ayant demandé certains vases écorinthiens, restes de ses anciens brigandages, son refus l'avait fait porter sur les tables fatales; ainsi un scélérat punissait des scélératesses contre lesquelles la loi s'était émoussée.

Telle fut la fin du plus grand orateur qu'ait eu Rome; mais on peut lui reprocher sa vanité excessive, sa volonté incertaine, la faiblesse de son caractère qui toujours le fit pencher pour le parti le plus heureux, son défaut de sympathie pour la cause populaire, son manque de pénétration en politique, son peu d'habileté à associer aux anciennes idées de sa patrie les nouvelles qui s'introduisaient. Sans refuser à celui qui a fait le bien la satisfaction d'en parler, on peut dire de Cicéron qu'il poussa la vanité à l'excès. Dans son discours contre Verrès, il s'écriait : « Dieux immortels ! « quelle différence d'esprit et d'inclinations parmi les hommes ! « Que votre estime et celle du peuple romain récompensent mon « espoir et mon désir, comme je reçus les charges de manière à « me croire lié par religion à tous les devoirs qu'elles imposent. « Nommé questeur, je regardai cette dignité non-seulement « comme m'étant attribuée, mais confiée. J'exerçai la questure « en Sicile comme si je voyais tous les regards concentrés sur moi « seul, et comme si la questure et moi nous étions sur un théâtre « en présence de tout le monde; aussi, je me refusai toute chose « qui est réputée agréable, non-seulement pour des appétits ex- « traordinaires, mais pour la nature même et le besoin. Mainte- « nant, élu édile, je tiens compte de tout ce que j'ai reçu du peuple « romain, et je sais que je dois célébrer de saints jeux, avec une « grande cérémonie, en l'honneur de Cérès, de Liber et de Li- « hera; accomplir avec tout l'éclat d'une dignité religieuse les « jeux très-anciens, appelés romains, en l'honneur de Jupiter, « de Junon et de Minerve; que je suis chargé de la défense de « la ville entière et du soin de veiller sur les lieux sacrés. Je n'i- « gnore pas non plus que, pour récompense de la peine et des « travaux de cette charge, sont assignés un siège antique dans le « sénat afin d'émettre son avis, la toge prétexte, la chaise curule, « la juridiction et les images pour en conserver la mémoire à la « postérité (1). »

Après les graves tempêtes, on le voit, à chaque page, exalter son consulat, ses luttes contre Catilina et Clodius. Il célèbre lui-même cette époque de sa vie publique dans un poème grec en trois chants; il supplie L. Luccéius de raconter séparément la découverte de la conjuration qu'il a surprise, jusqu'à son rappel à Rome, et il offre de fournir les documents du récit, pour jouir de son vivant de la gloire qui l'attend dans la postérité (2). Après

(1) In Verrem, V, 14. *O di immortales! Quid interest inter mentes hominum et cogitationes?* etc., etc.

(2) *Epistola non erubescit. Ardeo cupiditate incredibili, neque, ut ego ar-*

l'expédition contre les Parthes, il sollicita même les honneurs du triomphe, et se plaint de Caton qui ne l'a point appuyé dans cette demande; il reproche même à Pompée d'avoir écrit une lettre au sénat sans dire un mot de la défaite de Catilina.

Mais la gloire, combien de mécomptes ne réserve-t-elle pas à celui qui se passionne pour elle ! Durant sa questure à Lilybée en Sicile, Cicéron, comme il le raconte lui-même, s'imaginait qu'à Rome on ne parlait que des services qu'il rendait : on devait le vanter comme soutien des marchands, libéral envers les municipaux, désintéressé avec les alliés, pacificateur des querelles, et surtout pour avoir fourni des grains à la métropole pendant une grande disette. Il revenait donc avec l'idée que la patrie ne songeait qu'à des remerciements, et à des récompenses; en route, il s'arrête à Pouzzoles où se trouvait réuni le beau monde de la cité; mais le premier individu qu'il rencontre lui demande ce qu'il y a de nouveau à Rome. Cicéron, désappointé, lui répond qu'il arrive de la province. — Ah ! de l'Afrique ? réplique l'indiscret. — Non, de la Sicile, repartit d'un ton sec Cicéron révolté. Quelqu'un, qui écoutait, voulant se montrer mieux informé, ajoute : « Mais quoi ? ne sais-tu qu'il a été questeur à Syracuse ? » On se figure sans peine l'indignation que dut éprouver l'orateur ; il prit enfin le parti de faire croire qu'il était venu lui-même aux eaux comme les autres ; mais il se convainquit que le peuple romain était aussi dur d'oreilles qu'il avait la vue perçante.

Du reste, Cicéron était bon courtisan et d'un commerce agréable. Toute la ville répétait ses bons mots, que Tiron recueillit plus tard. Ses harangues lui valurent de grandes richesses, non pour les honoraires qu'il en retira, puisqu'ils n'étaient pas en usage ; mais à cause des legs que tout homme riche laissait dans son testament à quiconque lui avait rendu des services. Ces legs lui rapportèrent vingt millions de sesterces, ce qui lui permit d'augmenter le nombre de ses maisons et de ses propriétés rurales ; quoiqu'il s'abstint de malversations criantes dans le gouvernement des provinces, il aimait le luxe et les arts, et traitait splendidement ses amis. Il dépensait annuellement de quinze à seize mille

bitur, reprehendenda, nomen ut nostrum scriptis illustretur et celebretur tuis : quod etsi mihi saepe ostendis te esse facturum, tamen ignoscas velim huic festinationi meae. Non enim me solum commemoratio posteritatis ad spem immortalitatis rapit, sed etiam illa cupiditas, ut vel auctoritate testimonii tui, vel indicio benevolentiae, vel suavitate ingentii vivi perfruamur... Nos cupiditas incendit festinationis, ut, et ceteri, viventibus nobis, ex litteris tuis nos cognoscant, et nosmetipsi vivi gloria nostra perfruamur.
Ep. fam. V, 12.

livres pour les études de son fils à Athènes. On devrait supposer moins de cruauté chez un homme de lettres et d'un naturel timide que chez tout autre, et cependant il demanda la mort des complices de Catilina; il conseillait aussi de frapper Antoine en même temps que César, et répétait : *Si nous voulons être éléments, jamais nous ne cesserons d'avoir des guerres civiles* (1). Toutefois, on ne saurait oublier qu'il osa souvent se rendre l'écho de l'indignation publique contre les hommes sans foi ni loi, aux poignards desquels il se désignait sans défense. On aime à voir cet obscur Arpinate s'élever, par la seule force de son esprit, jusqu'à mériter le nom de Père de la patrie; figurer au premier rang dans le sénat, rivaliser désarmé avec les triomphateurs, subir la gloire d'un exil considéré comme un deuil public, acquérir par la parole un pouvoir que tant d'autres se procuraient avec l'épée, et cela au point de laisser Antoine persuadé que, lui vivant, il ne saurait se dire assuré de la tyrannie.

Bien que, dans cette proscription, la plus atroce de toutes, il fut même ordonné de se réjouir des cruautés commises, le peuple et le sénat regrettèrent Cicéron. Antoine lui-même, par une cruelle réparation, livra à Sempronia, sa veuve, l'affranchi qui l'avait dénoncé; celle-ci, après avoir épuisé sur lui les tourments les plus raffinés, le força de couper lui-même des lambeaux de sa propre chair, de les faire cuire et de les manger. Octave dut éprouver, sinon des remords, du moins une honte éternelle; personne n'osait prononcer devant lui le nom de Tullius (2). Il surprit un jour un de ses neveux qui lisait les œuvres de Cicéron, et le jeune homme essaya de les cacher; mais lui, prenant le livre, en parcourut quelques pages, et le lui rendit en disant : *Ce fut un grand homme, et un ami sincère de la patrie.*

Il est vrai de dire que le peuple, à qui l'insolent Antoine et l'atroce Octave offraient ces tributs sanglants, les acceptait malgré lui, toute vertu n'étant pas encore éteinte dans les âmes. Des cris d'indignation obligèrent les féroces triumvirs à punir deux esclaves qui avaient livré leurs maîtres, et à en récompenser un autre qui avait sauvé le sien. La plèbe protégea plusieurs proscrits. Oppius, ce fils pieux qui avait emporté son père sur son dos, fut rappelé, et, s'étant présenté pour être édile, le peuple s'engagea

(1) Voyez ses lettres à Brutus, et notamment la seconde de celles qui ont été récemment retrouvées.

(2) Horace, louangeur universel, ne dit pas un mot de Cicéron. Virgile, passant en revue les gloires romaines, accorde à la Grèce la supériorité dans l'art de discuter à la tribune.

à supporter les dépenses des spectacles auxquelles cette charge obligeait; il lui offrit, de plus, douze fois la valeur de ses biens confisqués.

Si donc il y avait à espérer quelque remède à une telle immensité de maux, si une voix devait s'élever pour arracher Rome à son effroyable corruption, ce n'était pas des palais ou des écoles qu'il fallait l'attendre, mais des rangs vulgaires, du milieu des ignorants, et c'est de là qu'elle sortit.

Les triumvirs s'abandonnaient joyeusement à l'ivresse du triomphe, et leurs soldats, chez qui la soif du sang et de l'or était encore irritée par le massacre et le pillage, s'enhardirent jusqu'à exiger d'Octave les biens de sa mère, qui venait de mourir. Mais les proscriptions, tout ce qui avait été enlevé d'or et d'argent en vases et en pièces monnayées, joint aux sommes en dépôt dans les mains sacrées des vestales, n'avaient pas produit les deux cent mille talents nécessaires pour les dépenses de la guerre; les triumvirs imposèrent donc une contribution à mille quatre cents des dames romaines les plus riches, parentes des proscrits. Elles mirent tout en œuvre pour en être exemptées, et finirent par se présenter toutes au tribunal des triumvirs. Là, Hortensia, fille du célèbre orateur, exposa, au nom de toutes, ce qu'il y avait d'injuste à les rendre passibles des torts de leurs parents, et à les mêler aux discordes civiles, dans lesquelles ni Marius, ni Pompée, ni César, ne les avaient enveloppées. Les femmes romaines, ajouta-t-elle, avaient jadis offert leurs bijoux pour sauver la patrie, menacée par Annibal; mais, à cette heure, ni les Gaulois ni les Parthes n'étaient aux portes; comment donc les triumvirs pouvaient-ils aspirer au titre glorieux de réformateurs de la république?

A la force des raisons les triumvirs opposèrent la force des lieuteurs; mais les murmures du peuple, indigné de cette violence, vinrent en aide aux dames romaines. Le nombre de celles qui restèrent grevées d'une contribution fut réduit à quatre cents, et cent mille citoyens, imposés à un taux énorme, durent payer le reste. Les exacteurs armés eurent recours à de telles violences, que les tyrans se virent contraints d'ordonner au consul de les réprimer; mais ce magistrat, n'osant s'attaquer aux terribles légionnaires, se contenta de faire mettre en croix quelques esclaves, leurs complices. Ce n'était pas assez de souffrir, il fallait encore se montrer joyeux dans la souffrance. Lépidus se souvint d'avoir remporté autrefois quelques avantages sur les Espagnols, et il voulut le triomphe. Il publia, en conséquence, un décret annonçant SALUT à qui honorerait dignement cette victoire, malheur et

proscription à qui, s'en abstiendrait. Les démonstrations furent extraordinaires; tous les patriciens accompagnèrent le char du triumvir, honoré de sacrifices et comblé de louanges comme jamais n'en obtinrent les plus grands guerriers.

Les triumvirs, gorgés enfin de sang et d'or, réunirent les sénateurs qui survivaient, et déclarèrent que les proscriptions étaient finies. Lépide assura qu'il n'y avait plus aucune crainte à concevoir; mais Octave, que le titre de vengeur de César exemptait de toute compassion, encouragé d'ailleurs par la lâcheté de tous, se réserva encore quelques châtimens. Puis, sans consulter le peuple, ils nommèrent les consuls pour l'année suivante, les préteurs et les édiles pour un temps fort long, afin que ces charges ne fussent pas données en leur absence à des personnes hostiles. Quand ils eurent partagé entre eux l'or et les soldats, Octave partit pour Brindes, et Antoine pour Rhégium, avec l'intention de porter en Orient l'ordre et la paix qu'ils venaient d'établir en Italie.

CHAPITRE XX.

GUERRES CIVILES JUSQU'À L'EMPIRE.

C'était donc en Orient que l'on allait de nouveau combattre pour l'empire du monde; comme avaient fait déjà César et Pompée. Brutus et Cassius, ne trouvant point d'appui dans le peuple romain, s'étaient retirés à Antium, et le sénat, dans l'intention de leur venir en aide, leur confia le soin d'approvisionner Rome; Brutus fut chargé d'expédier les blés de l'Asie, Cassius ceux de la Sicile : c'était leur fournir un moyen de se rendre favorables les gouverneurs des provinces, et de réunir des vaisseaux. Mais, traversés par les partisans d'Octave, ils passèrent en Grèce; Brutus, s'étant séparé de Porcie, qui supporta encore cette nouvelle douleur avec un mâle courage (1); débarqua à Athènes.

(1) Elle ne pleura pas; jusqu'au moment où la vue d'un tableau représentant les adieux d'Hector et d'Andromaque lui attachâ des larmes. Comme Acilius, ami de Brutus, lui rappelait ces vers d'Homère : « Je n'ai plus que toi désormais, cher Hector; tu es à la fois pour moi un père, une mère, un frère et un glorieux époux, » Brutus reprit : « Mais moi, je ne puis ajouter : Rentre dans ta demeure. » Il livre-toi à tes travaux; reprends la navette et la que-

Dans cette ville survivait quelque reste du sentiment de la liberté et de l'admiration pour les tyrannicides ; ce qui valut au nouvel Harmodius d'être accueilli avec enthousiasme ; on lui érigea des statues, ainsi qu'à Cassius. Brutus fréquentait les écoles des philosophes, qui faisaient ses délices ; mais en même temps, il se conciliait l'affection de la jeunesse romaine qui étudiait dans cette ville, notamment celle de Marcus Tullius, le fils de Cicéron, qui ne cessait d'admirer son courage et sa haine de la tyrannie (1). Il retira ensuite, de sa propre autorité, les troupes de la Macédoine, dont Hortensius lui céda généreusement le gouvernement ; il fit des levées dans toutes les villes de la Grèce, où s'étaient réfugiés beaucoup de Romains mécontents, s'empara des tributs envoyés de l'Asie, et s'appropriâ à Démétriade, en Thessalie, les armes que César y avait réunies pour faire la guerre aux Parthes. Le mari de Polémocratie, reine de Thrace, ayant été tué par ses sujets, elle vint se remettre entre les mains de Brutus avec ses trésors et son fils, qu'il prit sous sa protection en attendant l'instant où il pourrait le replacer sur le trône. Son armée s'accrut de nombreux déserteurs et des débris de l'armée de Pompée errants dans la Thessalie, et quelques victoires servirent à l'encourager. Dans un de ces avantages, Caius Antonius, frère du triumvir, fut fait prisonnier, et Brutus, au lieu d'ordonner sa mort, comme Cicéron et la prudence le lui conseillaient, le traita honorablement ; quand il s'aperçut qu'il cherchait à débaucher ses troupes, il se contenta de le faire garder sur un vaisseau, et ce ne fut

qu'une nouille ; car, si sa faiblesse naturelle empêche Pompée de supporter les fatigues de la guerre, elle a l'âme forte et active autant et plus que chacun de nous.

Il est à remarquer combien les anciens avaient fréquemment à la bouche les expressions et les vers des classiques, qui étaient l'objet de leurs premières études. Ils les citent dans les circonstances les plus graves. Pompée, lorsqu'il descend dans la barque où la trahison l'attendait, s'écrie avec Sophocle :

Ὅστις δὲ πρὸς τύραννον ἐμπορεύεται
καὶ οὐδὲν ἄν εὐθέρος μολῇ.

Brutus formulait dans ceux-ci son désespoir :

Ἦλθον ἀρετῇ, λόγος δ' ἤσθα; Ἐγὼ δὲ σε
ὅς ἐργον ἤσκουν, σὺ δ' ἄρ' ἐδόλευας τύχη.

Néron mourait en prononçant des vers ; Trajan de même. Les dernières paroles proférées par Auguste furent celles-ci :

Εἰ δὲ πᾶν ἔχει καλῶς, τῷ παιγνίῳ
δοτε χρόνον, καὶ πάντες ὑμεῖς μετὰ χαρᾶς κτυπήσατέ.

(1) Cicéron, *ad Famil.*, XVI.

qu'après avoir appris le meurtre de Cicéron qu'il consentit à se délivrer de ce captif turbulent ; mais il pardonna avec plus de magnanimité encore que César aux légionnaires séditeux , lorsqu'il se trouvait encore dans un pressant danger. Il répondit aux instances qu'on lui faisait pour entrer en arrangement avec Octave : *Que les dieux m'entendent tout, avant de m'ôter la ferme résolution de ne jamais accorder à l'héritier de celui que j'ai tué, ce que je n'ai pas enduré de sa part; ce que je ne supporterai pas de mon père lui-même; s'il revoyait le jour, le droit d'avoir, par ma tolérance, plus de pouvoir que les lois et le sénat!*

48.

Le sénat, enhardi par ces premiers succès ; confia à Brutus la Babylonie, l'Illyrie et la Grèce, avec le titre de proconsul, et l'autorisa, ainsi que Cassius, à faire usage des deniers publics ; à requérir l'assistance des provinces et des alliés.

Sur ses entrefaites, Cassius était passé en Asie, où se trouvait, en qualité de gouverneur, Trébonius, un des conjurés ; il avait gagné quelques troupes envoyées par Dolabella, à qui le peuple, contrairement au vœu du sénat, venait d'accorder la Syrie. Il s'avança sur cette province, et ses forces continuant à se grossir de nouveaux partisans ; il s'en empara sans difficulté ; car on s'y souvenait encore de la valeur prudente dont il avait fait preuve en arrachant aux Parthes les débris de l'armée de Crassus. De fortes contributions permettaient d'entretenir une armée considérable, et il s'en servit pour assiéger Dolabella dans Laodicée ; repoussé d'abord, il finit par reprendre l'avantage, et s'empara de la ville. Dolabella, redoutant le courroux du vainqueur, se fit tuer ainsi que ses principaux officiers ; Cassius pardonna aux autres, et regretta ceux qui avaient péri. La ville fut pillée et rançonnée. Ces deux républicains, après s'être enfuis de Rome sans ressources, avaient donc sous leur obéissance de vastes provinces ; vingt légions, et se trouvaient en état de balancer la puissance des triumvirs ; d'autant plus que Sextus Pompée, sorti de sa retraite, s'était fait chef de pirates et s'emparait, avec l'autorisation du sénat, de la Sicile, de la Corse et de la Sardaigne.

8 Juin.

L'intention de Cassius aurait été d'attaquer l'Égypte, afin de punir Cléopâtre, restée fidèle à la mémoire de César ; Brutus lui écrivit qu'ils ne devaient pas avoir pour but de conquérir un empire, mais de détruire les ennemis de la patrie ; il l'invita donc à venir se joindre à lui pour marcher sur l'Italie et secourir les citoyens en péril.

Mais comment mener à fin, sans cruauté, une révolution, quel que juste qu'elle soit ? Cassius, pour subvenir à l'entretien de son

armée ou pour châtier ses adversaires, envoya mettre à mort Ariobarzane, roi de Cappadoce, et exigea de ce royaume des contributions énormes. Il punît d'une amende de mille cinq cents talents l'infidélité de la ville de Tarse, et il fallut, pour se les procurer, vendre les propriétés publiques, les ornements des temples, puis les enfants, les femmes, les vieillards, jusqu'aux jeunes gens en état de porter les armes. Touché enfin de tant de misères, il fit grâce aux habitants du reste de la somme. Rhodes, coupable d'avoir favorisé les césariens, fut vaincue plusieurs fois; prise enfin par Cassius, elle lui offrit le titre de roi et de protecteur, qu'il refusa dédaigneusement en disant qu'il voulait, au contraire, détruire les rois et les tyrans; s'étant fait amener cinquante des principaux citoyens, il les fit mettre à mort, en envoya d'autres en exil, et toute l'île fut livrée au pillage. Il se dirigea ensuite contre Cléopâtre; mais une tempête ayant dispersé la flotte égyptienne, il revint en arrière, et obligea toutes les provinces de l'Asie à payer, par anticipation, le tribut de dix années.

Et pourtant l'âme généreuse de Brutus devait bien souffrir de ces cruelles nécessités; combien il devait gémir lorsque les soldats l'obligeaient à punir de mort quelque ennemi remuant! et pour lui quel supplice de voir une guerre civile avec toutes ses horreurs naître d'un fait qu'il réputait, non-seulement glorieux, mais juste, et qu'il se déclarait prêt à renouveler. Contraint de sévir, il entra dans la Lydie, qui lui avait refusé des secours, et assiégea Xanthe, où s'étaient renfermés les principaux habitants du pays, après avoir refusé tous les arrangements proposés, bien qu'il eût renvoyé leurs prisonniers sans rançon. La ville, des mieux fortifiées, fut défendue avec une opiniâtreté héroïque; quand les Romains y pénétrèrent enfin de vive force, les habitants, résolus à ne pas vivre dans l'esclavage, y mirent le feu, et repoussèrent l'ennemi qui s'efforçait de l'éteindre. En vain Brutus parcourait les rues à cheval en s'écriant que tous auraient la vie sauve; les Xanthiens égorgèrent femmes, enfants, esclaves, puis se précipitèrent eux-mêmes dans les flammes, en se rappelant que leurs ancêtres s'étaient ensevelis sous les ruines de leur patrie, plutôt que de céder à Harpage, satrape de Cyrus, et à Alexandre le Grand. Brutus, en promettant une récompense à quiconque sauverait un Xanthien, n'arracha à la mort que quelques esclaves et des femmes qui n'avaient pas d'époux pour les égorger.

Il espérait que l'exemple de Xanthe et ses procédés bienveillants lui vaudraient l'amitié de Patare, à laquelle il offrait même de rendre les prisonniers faits durant le siège. Sur le refus qu'il

éprouva, il commença à mettre en vente les malheureux Xanthiens; mais, ne se sentant pas le courage de condamner à une éternelle servitude d'aussi vaillants guerriers, il leur rendit la liberté. Il renvoya de même plusieurs dames de Patare, dont sa cavalerie légère s'était emparée; et ce furent elles qui persuadèrent à leurs concitoyens de se soumettre. La Lycie domptée, Brutus entra dans l'Ionie; le hasard fit tomber en son pouvoir le rhéteur Théodote, qui se vantait d'avoir eu, comme conseiller, la principale part au meurtre de Pompée; il le fit mettre à mort.

Il fit à Sardessa jonction avec Cassius; là quelques dissentiments s'élevèrent entre eux, Brutus voulant rester dans les strictes limites de la justice, Cassius les dépasser toutes les fois qu'il le fallait, et fermer les yeux sur les iniquités de ses amis. *César lui-même n'opprimait personne, disait Brutus, mais il était coupable de protéger les oppresseurs. S'il était permis de manquer à la justice, mieux vaudrait endurer les iniquités des fauteurs de César, que de tolérer celles de nos amis.*

Avec des sentiments si purs, Brutus se trouvait en présence de la triste réalité, et il cherchait contre elle un refuge dans le stoïcisme; mais son imagination frappée troublait le court repos de ses nuits; il se figurait voir des spectres, et son mauvais génie qui apparaissait pour lui présager des désastres. Plein d'appréhensions pour sa patrie, pour ses amis, pour sa cause, et sentant qu'il avait sacrifié désormais l'humanité, la gratitude, jusqu'à la conscience, il appelait de ses vœux la fin d'une lutte dans laquelle succombait son énergie de philosophe et de citoyen.

Les deux chefs républicains, maîtres des provinces d'Orient, de l'Olympe à l'Euphrate, résolurent d'aller en Macédoine à la rencontre d'Antoine et d'Octave; après avoir encouragé leurs troupes par des discours, des sacrifices et des distributions, ils pénétrèrent dans ce pays à la tête de quatre-vingt mille hommes de pied et de deux mille chevaux, et se trouvèrent en face de l'ennemi dans les environs de Philippes. Les forces étaient à peu près égales des deux côtés. L'armée républicaine avait plus d'éclat, Brutus exigeant, à l'exemple de César et de Sertorius, que le soldat eût une brillante armure, pour qu'il fût ainsi intéressé à la défendre. L'habileté des généraux, leur flotte maîtresse de la mer, les privations auxquelles se trouvait réduite l'armée des triumvirs, faute de vivres et de renforts qui ne pouvaient lui parvenir ni de la Sicile ni de l'Asie, paraissaient présager la victoire aux républicains. Elle ne pouvait leur échapper; si, conformément à l'avis de Cassius, ils eussent évité le combat; car la disette aurait obligé les

triumvirs à battre en retraite. Mais Brutus voulait mettre un terme aux longues misères des peuples; il ne pouvait plus supporter d'être accusé de timidité, et il redoutait d'ailleurs les désertions parmi ses soldats. La cotte d'armes de pourpre fut donc arborée sur les pavillons des généraux, qui s'apprêtèrent au combat, non pas tant avec la confiance de vaincre qu'avec la résolution désespérée de ne point survivre à la défaite.

Brutus excita parmi ses troupes un tel enthousiasme, en leur parlant de la liberté et de la gloire de mourir pour la patrie, qu'elles s'élancèrent sur l'ennemi avec une ardeur incalculable, et pénétrèrent jusque dans le camp d'Octave, dont la litière fut criblée de flèches et de javelots. On le crut même tué; mais la litière était vide, car des songes sinistres, c'est-à-dire sa frayeur habituelle, avaient écarté de la bataille cet Octave destiné à gagner les victoires les plus signalées avec la plus ignoble couardise.

Tandis que Brutus était vainqueur, Antoine se hâtait de réparer par son habileté le mal causé par la lâcheté d'Octave; et il écrasait l'aile commandée par Cassius, dont la valeur se déployait inutilement. L'accord qui avait fait tourner la chance en faveur des césariens était loin de régner dans les rangs républicains, où un général ignorait le sort de l'autre; c'est ce qui fit que Cassius, contemplant du haut d'une colline où il s'était retiré, le massacre des siens, crut tout perdu, et se tua. Titinius, envoyé par lui pour s'informer de ce qui se passait à l'aile que commandait Brutus, revenait tout joyeux lui annoncer la victoire, quand il le trouva mort, et il se tua lui-même. Brutus, arrivant à son tour, ne trouva plus que le cadavre de son collègue, qu'il pleura amèrement, en l'appelant le *dernier des Romains*.

Octave et Antoine s'efforcèrent en vain d'amener Brutus à une nouvelle bataille; il s'était convaincu, mais trop tard, que la victoire consistait à gagner du temps. En effet, les triumvirs avaient leur camp dans une plaine marécageuse, inondée par des pluies extraordinaires, ravagée par les maladies, et dans laquelle ils manquaient de tout; la flotte qui devait apporter des vivres et des renforts, avait été battue et anéantie le jour même de la bataille de Philippes. Il ne leur restait donc d'autre ressource que de provoquer par d'incessantes escarmouches les soldats de Brutus, qui, fiers de leurs premiers succès, accusaient leur général de lâcheté et de peu de confiance dans leur valeur. D'autres, se trouvant en face de leurs anciens compagnons d'armes et d'un neveu de César qui se proclamait son vengeur, et leur reprochait de servir sous l'assassin de leur général, passaient à l'ennemi. Brutus se

Mort de
Cassius.

42. vit donc forcé de les mener au combat. Ce ne fut qu'au moment d'en venir aux mains qu'il apprit la victoire de la flotte (1); remportée vingt jours auparavant sans qu'il en sût rien; il aurait dû changer de résolution, mais il ne pouvait plus reculer.

Brutus allait donc combattre malgré lui, et malgré lui, il dut faire égorger un grand nombre de prisonniers; tant esclaves qu'hommes libres, dont la garde occupait un trop grand nombre de soldats; il renvoya pourtant beaucoup de citoyens et d'affranchis romains, quelques-uns même à la dérobée, pour les sauver de ses officiers, auxquels il fallut livrer deux bouffons coupables d'avoir tourné Cassius en dérision. Il dut enfin promettre à son armée; pour la retenir près de lui, le pillage de Sparte et de Thessalonique; s'il remportait la victoire: unique faute, dit Plutarque, dont il se soit souillé.

Il avait donc sacrifié à sa cause jusqu'à la vertu; son imagination, troublée par le remords, lui fit revoir le spectre qui lui avait promis de reparaitre à Philippes; et qui lui annonçait sa fin prochaine. D'autres présages sinistres (2) vinrent effrayer son armée, dont il chercha à ranimer le courage: *Puisque vous avez voulu à toute force, leur dit-il, hasarder une victoire qui vous était assurée en sachant attendre, que du moins votre courage ne la laisse pas échapper.*

Les triumvirs faisaient valoir des arguments plus énergiques: l'alternative de périr par le fer ou la faim. On combattit avec toute la rage d'une guerre civile, et les républicains succombèrent; leur armée fut taillée en pièces. Les principaux officiers se firent tuer à leur poste, entre autres le fils de Caton, qui racheta par une fin généreuse les honteux égarements de sa vie.

(1) Une ignorance aussi étrange dut avoir pour cause soit une négligence impardonnaible, soit une infâme trahison, car elle perdit tout. Plutarque l'attribue à la Providence, qui ordonna les choses de la sorte, parce que la monarchie était désormais nécessaire à l'état où se trouvait Rome. L'histoire particulière perd beaucoup, sous le rapport de la dignité et de l'instruction, à être ainsi expliquée par des causes métaphysiques. La *Vie de Brutus* est curieuse à lire dans Plutarque, en ce qu'on y voit accumulés les prodiges, les présages, les causes superstitieuses des grands événements, avec une naïveté crâne que l'on ne trouverait pas aujourd'hui chez une femme, bien moins encore chez un écrivain.

(2) Un essaim d'abeilles s'arrêta sur l'enseigne de la première légion. Les pores d'un centurion sécrétèrent une liqueur huileuse exhalant une odeur de roses, et cette transpiration ne s'arrêta pas, quoique essuyée continuellement. Ceux qui sortirent les premiers du camp rencontrèrent un Éthiopien qu'ils tuèrent, parce qu'ils virent en lui un objet de mauvais augure. Deux aigles combattirent longtemps entre les deux armées, jusqu'à ce que celui qui se trouvait du côté de Brutus prit la fuite... (PLUTARQUE.)

Brutus, enveloppé par l'ennemi, n'échappa que par le dévouement de Lucilius Lucinus, chevalier romain, qui, se faisant passer pour lui, se laissa emmener prisonnier par des Thraces. Dans sa fuite, il gagna une vallée avec un petit nombre d'amis, et, satisfait de voir qu'ils ne l'avaient pas abandonné, il les exhorta à retourner au camp; dans la pensée que tout n'était pas désespéré. Il pria alors un esclave de lui donner la mort; mais Straton, qui lui était dévoué, s'écria : *Qu'il ne soit pas dit un jour que, faute d'amis, Brutus a péri de la main d'un esclave*, et il lui présenta la pointe de son épée. Brutus s'y précipita, en s'écriant : *O vertu, je t'avais crue une réalité; mais je vois que tu n'es qu'un songe!*

Fin de Brutus.

Caractère de Brutus.

C'est ainsi que le stoïcien jugeait de la vertu par le succès; il n'en pouvait être autrement pour ceux dont le regard n'allait point au delà. Il achevait à peine sa trente-septième année, et s'était fait aimer et admirer de tous ceux qui l'avaient connu, pour son humanité, son caractère loyal, sa constance à vouloir suivre en tout la justice et la vertu. Il adopta toujours, non le parti vers lequel le portaient son affection et son intérêt, mais celui qu'il crut le plus juste et le plus utile à la patrie. Cicéron déclarait se ranger de son côté, *à cause de sa vertu singulière et incroyable*, qu'il rendait aussi respectable aux yeux du peuple. Après le meurtre du dictateur, il ne voulut pas avoir recours à l'éloquence, pour ne pas paraître se défier de la bonté de sa cause, et pourtant il était compté parmi les orateurs les plus habiles. Il écrivait en latin et en grec avec une élégante concision, peu goûtée de Cicéron, qui, en revanche, paraissait à Brutus prolixe et sans vigueur. Très-versé dans les belles-lettres, dans l'histoire, et surtout dans la philosophie, il savait tout ce qu'il était possible d'en savoir; cette dernière ajouta une énergie nouvelle à sa volonté de fer.

Ce fut le turbulent et ambitieux Cassius qui, par ses artifices, l'entraîna à devenir complice du meurtre de César, qui renouvela la guerre civile, suivie de tant d'années de désolation et du règne d'hommes lâches et cruels, substitué au gouvernement modéré du généreux dictateur. Nous sommes loin d'admirer ces héros régicides, car nous savons combien la cause de la liberté est compromise par des éloges sans discernement; mais nous savons qu'un homme doit être jugé d'après les idées de son temps et de son pays; or, à ce point de vue, César fut le tyran de sa patrie. La loi de Rome déclarait le meurtre d'un usurpateur un acte exempt de crime (1); et le sénat applaudit aux conjurés; Cicéron disait

(1) *Cum jus fasque esset occidi, neve ea cædes capitalis noxa haberetur.*

ouvertement que tous les gens de bien y avaient coopéré (1) ; qu'il avait honte de revenir dans une ville que Brutus avait quittée, et qu'il l'avait vu, après le meurtre du dictateur, élevée par la conscience d'une action excellente autant que belle, nullement affligée de son sort, mais beaucoup de celui de la patrie (2).

Le stoïcisme n'avait donc aucun autre reproche à faire à Brutus que d'avoir blasphémé, au moment de mourir, la vertu dont il ne comprit pas l'essence véritable ; mais le parti républicain dut reprocher à lui et à Crassus d'avoir déserté leur poste alors que ses forces étaient encore entières, et quand ils auraient dû mettre tout en œuvre pour rétablir, au lieu de l'abandonner, la république, qu'ils croyaient leur avoir été confiée. Les ennemis même de Brutus lui donnèrent des regrets. Antoine, qui disait que, seul parmi les ennemis de César, Brutus avait conspiré parce que son action lui paraissait belle, jeta un riche manteau sur son cadavre, lui fit faire des funérailles magnifiques, et voulut avoir pour ami Lucilius, qui s'était livré pour le sauver. Messala présenta à Octave le rhéteur Straton, qui avait tendu son épée à Brutus pour qu'il s'en perçât, en lui disant : *Voilà celui qui a rendu à mon général le dernier service*. Ce même Octave, qui, dans sa lâcheté, insulta le cadavre de celui devant lequel peu auparavant il avait tourné le dos, en voyant plus tard à Milan la statue que les Cisalpins avaient élevée à leur ancien gouverneur, les loua de leur reconnaissance.

Vengeances
des triumvirs.

Le camp de Brutus fournit des vivres aux soldats des triumvirs, et des richesses pour récompenser et congédier les vétérans, qui devenaient insubordonnés. Antoine fit mettre à mort Hortensius et Varron, illustres sénateurs qui, dans les fers, lui reprochaient en face sa vie souillée, et lui présageaient une fin honteuse. Livius Drusus, père de la femme d'Auguste, préféra se tuer lui-même. Quintilius Varus se revêtit des insignes de toutes les dignités auxquelles il avait été élevé, et se fit donner la mort par ses affranchis. Octave, d'autant plus insolent qu'il était plus lâche, ajoutait l'outrage au supplice. Il répondit à un condamné qui lui demandait au moins la sépulture : *Les vautours y pourvoiront* ! il

(1) *Omnes boni, quantum in ipsis fuit, Cæsarem occiderunt.* Cicéron, Philipp., II, 12.

(2) *Atque ego celeriter Vellam devectus, Brutum vidi, quanto meo dolore non dico : turpe mihi ipsi videbatur in eam urbem me audere reverti, ex qua Brutus excesserat; et ibi velle tuto esse, ubi ille non posset. Neque vero illum, similiter, atque ipse eram, commotum esse vidi : erectus enim maximi ac pulcherrimi facti conscientia, nihil de suo casu, multa de nostro querebatur.* (Philipp., I, 4.)

contraignait un fils à plonger le fer dans le sein de son père, et à le retourner ensuite contre lui-même. Aussi, les prisonniers le chargeaient d'imprécations, et M. Favonius expirait en lui reprochant sa lâche atrocité; ce sénateur avait répondu à Brutus, qui l'invitait à prendre part à la conspiration : *La tyrannie est un moindre mal qu'une guerre civile*; mais, après l'événement, il avait suivi Brutus, son ami, et ne s'en était plus séparé.

On ne pouvait dire que la guerre civile fût terminée, puisque Sextus Pompée réunissait en Sicile les fugitifs et les proscrits. Domitius Ahénobarbus et Statius Murcus commandaient les flottes de Brutus sur les côtes de la Macédoine et de l'Ionie; Caius de Parme arrivait en Asie avec d'autres vaisseaux, et il avait reçu des renforts des Rhodiens. Les triumvirs se partagèrent donc les chances de la lutte; Octave s'avança contre Sextus, et Antoine se chargea de faire la guerre en Orient. Ce lieutenant de César, désireux de jouir des applaudissements de la Grèce, la traversa en triomphateur, assistant aux jeux et aux discussions philosophiques, administrant la justice et faisant des largesses. L'accueil qu'on lui fit en Asie fut encore plus flatteur : rois et reines le comblèrent de présents, et s'empressèrent de l'escorter. A Éphèse, il fut reçu avec la pompe en usage dans les fêtes de Bacchus. Il récompensait ce qu'on faisait pour lui plaire, tantôt avec générosité, en réduisant les taxes énormes imposées par Brutus et Cassius à certains pays, notamment à Rhodes et à Xantes; tantôt avec une folle prodigalité : ainsi, pour un dîner, qu'il avait trouvé exquis, il fit don au cuisinier de la maison d'un des principaux citoyens de Magnésie.

Antoine en
Asie.

Ces démonstrations d'allégresse amollissaient peu sa rigueur sanguinaire. Les légions de Macédoine ne se montrant pas assez obéissantes à son gré, il appelle dans sa tente trois cents soldats des plus notables, et les fait égorger; il poursuit avec acharnement ceux qui ont conspiré contre César; ravit aux uns leurs richesses pour les donner à des mimes et à des flatteurs, et confisque les biens de quelques autres comme s'ils étaient morts; puis, dans le but de faire de l'argent, il convoque à Éphèse les députés de toute l'Asie, et, leur reprochant d'avoir favorisé Brutus et Cassius, il leur enjoint de payer immédiatement le tribut de dix années. Il convoitait aussi les richesses que le commerce procurait à Palmyre; mais les habitants de cette ville se transportèrent avec tout ce qu'ils possédaient au delà de l'Euphrate, là, de concert avec les Syriens et les habitants de la Palestine époussés par les impôts, avec les Arabiens qui avaient égorgé les exacteurs romains.

ils réclamèrent la protection des Parthes, appelant de nouveau sur Rome des hostilités redoutables.

Guerres des
Parthes.

Guidés par Pacorus, fils de leur roi, et par Labiénus, général romain, envoyé près de lui comme ambassadeur par Cassius et Brutus, et resté à sa cour après la journée de Philippes, les Parthes passent l'Euphrate et défont en bataille rangée Saxas, gouverneur de la Syrie. Labiénus le poursuit dans la Cilicie et le tue; dévaste l'Asie Mineure, et se rend maître de toutes les places fortes, depuis l'Hellespont jusqu'à la mer Égée. De son côté, Pacorus s'empare de la Syrie et de la Phénicie, à l'exception de Tyr, qui seule oppose de la résistance.

Antoine et
Cléopâtre.

Cléopâtre s'était rangée, après la mort de César, du côté des triumvirs, et avait fait reconnaître pour roi d'Égypte Ptolémée Césarion, qu'elle disait avoir eu de César; mais, comme un de ses généraux avait été contraint de seconder Cassius, Antoine, à son arrivée en Cilicie, l'appela près de lui pour qu'elle se justifiait. Elle partit donc, se confiant dans les charmes qui lui avaient valu la conquête de César, et parut à Tarse sur une galère ornée de tout le luxe voluptueux de l'Orient. La poupe était dorée, les voiles de pourpre, et les rames argentées battaient l'onde au son des lyres et des flûtes. Des Amours et des Néréides entouraient la déesse, couchée nonchalamment au milieu d'un nuage de parfums. Le peuple, accouru pour la voir sur les deux rives du fleuve, chantait : *C'est Venus qui vient visiter Bacchus*. La séduisante Égyptienne pouvait-elle, avec les sommes énormes qu'elle apportait, avec sa beauté rehaussée par tous les raffinements de l'art et par un esprit cultivé, douter un moment de voir Antoine à ses pieds? Dès ce moment il fut son esclave. Loin de lui parler des accusations dirigées contre elle, il n'y eut pas d'injustice qu'il refusât de commettre pour lui complaire. Il fit périr des hommes considérables, pour confisquer leurs biens au profit de celle qui aimait; il envoya des soldats égorger Arsinoé, sa sœur, qu'elle redoutait et qui vivait sans éclat en Asie; puis, il la suivit ensuite en Égypte, où il passa près d'elle l'hiver dans les délices.

Aussi rusée que belle, joignant l'habileté de Mithridate à la hardiesse de César, elle avait le don des langues, et sa conversation, pleine de mots piquants et de gracieuses saillies, ravissait les barbares, émerveillés de son savoir. Son luxe éblouissait les Égyptiens dégénérés; en flattant l'amour-propre de son farouche Romain, en même temps que son penchant pour les plaisirs de la table et de l'amour, elle le tenait enchainé à son char : c'étaient chaque jour de sa part des transformations nouvelles, tantôt guer-

rière, tantôt chasseresse, tantôt pêcheuse. Si elle s'apercevait qu'Antoine, afin de paraître un adroit pêcheur, faisait attacher des poissons à ses hameçons, elle feignait d'être sa dupe; puis elle envoyait des plongeurs lui en accrocher de tout cuits, et lui disait en le raillant : *Va prendre des villes et des royaumes, voilà de tes travaux; laisse-nous le soin de tendre des pièges aux habitants des eaux.* Elle jouait et buvait avec lui, l'accompagnait dans ses excursions nocturnes, s'amusait aux dépens des passants, se mêlait, sans être connue, aux libertins des tavernes, et s'exposait aux coups et aux injures, afin de pouvoir ensuite déployer toutes ses grâces en faisant à la cour le récit de leurs aventures. Ce genre de vie, que les deux amants appelaient *inimitable*, indignait tous les hommes sages; mais le peuple d'Alexandrie en était charmé, et se réjouissait aux comédies que lui donnait Antoine, qui réservait les tragédies pour les Romains.

Comédies ruineuses ! La reine et le triumvir se donnaient, à l'envi l'un de l'autre, de fréquents banquets; mais Cléopâtre l'emportait toujours en magnificence et en bon goût. Comme Antoine admirait un jour la quantité de vases précieux disposés sur le buffet, elle lui dit : *Ils sont à ta disposition*, et elle les lui envoya, en le priant de revenir le lendemain en plus nombreuse compagnie. Il se rendit à l'invitation, et trouva les tables plus richement garnies que la veille; puis, à la fin du repas, vases et coupes furent distribués aux convives. Elle portait à ses oreilles deux perles d'un prix inestimable; un jour elle en fit dissoudre une et la but, et allait en faire autant de la seconde quand on l'arrêta; alors elle la donna.

Philotas, médecin d'Amphissa, ayant été invité par un cuisinier à voir les apprêts du repas d'Antoine; fut émerveillé de la variété des mets, et bien plus encore en apercevant huit broches dont chacune portait un sanglier; il demanda combien de convives attendait le général romain : *Douze seulement*, répondit le cuisinier; *mais comme Antoine peut se mettre à table à l'instant, dans une heure, dans deux, ou plus tard, il faut tenir continuellement un dîner prêt.*

Octave mettait à profit les voluptueux loisirs de son collègue. De retour en Italie, il s'occupa de la pressurer, comme Antoine faisait de l'Asie, afin d'apaiser et de gagner les vétérans, auxquels il distribua, selon ses promesses, les villes et les terres des Italiens dépossédés (1). On vit arriver en foule à Rome les malheureux co-

(1) Dion et Appien affirment que les triumvirs s'entendirent pour répartir entre leurs soldats les biens de tous ceux qui n'avaient pas pris les armes pour eux.

lons expropriés, se récriant contre l'injustice qui faisait payer au peuple les frais d'une guerre entreprise pour le seul avantage des triumvirs. Octave les écoutait avec une condescendance hypocrite, mais n'en continuait pas moins l'inique distribution. Il ne parvenait pas encore à rassasier l'avidité de l'armée, qui exagérait les trésors répartis entre les soldats de Sylla, et se battait chaque jour avec les citoyens qu'elle dépouillait, ou murmurait contre le triumvir, incapable de satisfaire à ses exigences.

Fulvie.

Les mécontents trouvèrent des chefs dans Fulvie et L. Antonius, la femme et le frère de Marc-Antoine. Si cette femme, dont nous avons déjà mentionné les atrocités et les débauches, était irritée contre son mari pour ses nouvelles amours et ses fastueux excès, elle ne haïssait pas moins Octave, qui lui avait refusé un attachement tout autre que celui que l'on peut exiger d'un gendre (1); en outre, pour ajouter à ses torts, il avait répudié sa fille Clodia, en déclarant la renvoyer intacte. Fulvie, qui s'était rendue plus puissante que les consuls, gouvernait Rome à son gré et excitait les adversaires d'Octave, leur faisant voir qu'il visait à la tyrannie et s'attachait à se faire des partisans en dépouillant les malheureux dont il distribuait les terres. Les vétérans d'Antoine et les Italiens expropriés prêtaient volontiers l'oreille à ses suggestions; c'était une nouvelle guerre civile qui menaçait le pays. Chaque jour voyait naître de nouveaux conflits et de nouveaux meurtres; les communications par mer étaient interceptées, et l'Italie menacée de famine.

Guerre de
Pérouse.
30.

Octave s'efforçait de calmer les esprits; mais Fulvie, ne respirant que vengeances, et persuadée que la guerre seule pouvait arracher Antoine de l'Égypte, se retira à Préneeste; là, casque en tête, elle passait en revue des légions, donnait le mot d'ordre et tranchait du général. L'armée déclara qu'elle voulait prononcer comme arbitre entre les deux adversaires, et assigna Octave et Fulvie à comparaître devant elle à Gubium. Le premier s'y rendit humblement; Fulvie refusa d'obtempérer à la citation, dont elle se railla, et ce fut sa ruine. Bien que les sénateurs de son parti eussent mis à sa disposition leurs gladiateurs, L. Antonius se trouva enfermé dans Pérouse. Fortifiée comme elle l'était, et défendue par une armée entière, cette ville ne pouvait être prise, que par

Antoine dit : — Octave va en Italie pour distribuer les villes et les villages, ou, pour être plus exact, pour faire passer toutes les propriétés d'Italie dans d'autres mains.

(1) C'est ce que nous révèle une obscure épigramme d'Auguste, conservée par Martial, XI, 20.

famine; bientôt, en effet, Lucius se vit réduit à retrancher les vivres aux esclaves et aux gens de service, sans vouloir permettre qu'ils s'éloignassent, dans la crainte que l'ennemi n'apprit d'eux l'extrémité dans laquelle il se trouvait. Ces malheureux furent donc condamnés à une lente et douloureuse agonie. Les assiégés, réduits aux abois, firent une sortie furieuse, mais ils furent repoussés. Alors Lucius, pour sauver la vie à tant de braves gens, se résigna à traiter avec Octave, qui l'accueillit avec politesse, et promit le pardon à tous ceux qui mettraient bas les armes; mais une fois maître de la ville, il fit exécuter plusieurs des principaux citoyens, et condamna à être égorgés, le jour des ides de mars, sur l'autel de César, trois cents chevaliers et sénateurs de Pérouse (1). Ce fut en vain qu'ils invoquèrent la foi des traités et en appelèrent même à sa pitié; ils n'obtinrent de lui que cette réponse: *Il faut mourir!* La ville fut livrée aux flammes. Fulvie et ceux qui purent échapper se réfugièrent en Sicile ou en Grèce. Octave fit son entrée dans Rome, vainqueur de ses concitoyens dans une guerre déplorable, où il ne s'agissait que du partage des dépouilles entre les plus forts.

L'histoire fait à peine mention de Lépide, qui, insouciant comme il l'était, fut bientôt victime de sa vanité et de sa faiblesse. La guerre de Pérouse et l'invasion des Parthes arrachèrent Antoine à ses funestes loisirs. La première lui paraissant plus menaçante, il court d'abord à Athènes, où il trouve Fulvie, dont il blâme la conduite. Informé bientôt qu'Octave avait occupé la Gaule transalpine, que lui assignaient leurs conventions, il y vit une déclaration de guerre; et se dirigea vers l'Italie, en abandonnant sa femme, qui succomba à ce nouveau coup. Au lieu de s'opposer à son débarquement, Domitius Ahénobarbus, qui commandait la flotte républicaine, se rangea sous son drapeau; Sextus Pompée, secondant aussi ses projets, s'empara de plusieurs villes sur la côte, et mit l'Italie en état de blocus.

Octave accourut; mais les soldats, fatigués de batailles, et désireux désormais de jouir tranquillement des biens qu'ils avaient obtenus, contraignirent les deux rivaux à entrer en arrangement. Il fut stipulé, par l'entremise de Cocceïus, d'Asinius Pollion et de Mécène, que les triumvirs oublieraient le passé; qu'Antoine épouserait Octavie, sœur de son collègue, jeune personne d'une grande beauté et d'une rare vertu; enfin, qu'ils se partageraient l'empire; en prenant pour limite Codropolis (Scutari) dans l'Ilyrie.

(1) SUÉTONE, *August.*, 15. DION dit quatre cents, XLVIII, 14. SÉNÈQUE rappelle aussi ce massacre; de *Clementia*, I: *Fuerit moderatus et clemens, nempe post Perusinas aras.*

10.

Antoine en Italie.

Réconciliation d'Antoine et d'Octave.

rie. Octave gardait donc la Dalmatie, les deux Gaules, l'Espagne et la Sardaigne; Antoine, tous les pays à l'orient jusqu'à l'Euphrate; Lépidus avait l'Afrique. L'Italie restait en commun pour lever les troupes nécessaires à la défense de l'État. Antoine se chargeait de la guerre contre les Parthes; Octave devait combattre Sextus Pompée, s'il refusait de se soumettre.

Sextus
Pompée.
30.

Ce dernier continuait d'affamer l'Italie, où la disette allait croissant, surtout depuis qu'il avait occupé la Corse et la Sardaigne; le peuple de Rome, exaspéré, en vint jusqu'à des séditions sanglantes; et il fallut que les triumvirs se décidassent à proposer un arrangement. Ils eurent une entrevue près du promontoire de Misène. Pompée demandait à être admis dans le triumvirat à la place de Lépidus, dont le crédit baissait de jour en jour; il voulait que les pros crits survivants fussent réintégrés dans leurs droits, et que les meurtriers de César ne fussent punis que de l'exil. Ces conditions furent repoussées par les triumvirs. Pompée n'avait donc plus qu'à tenter la chance des armes; maître de la mer et des îles comme il l'était, il aurait porté des coups terribles à ses ennemis; si, plus ferme dans sa volonté, il avait su se diriger par lui-même, au lieu de se laisser guider par ses amis et par l'affranchi Ménas.

Tandis qu'il hésite, de nouvelles ouvertures sont faites, et il est enfin convenu qu'il gardera la Sicile, la Sardaigne et le Péloponnèse; qu'il lui sera restitué soixante-dix mille sesterces, valeur des biens confisqués à son père; qu'il aura le souverain pontificat, et pourra, quoique absent, briguer le consulat; que le sort des pros crits sera adouci, et que les légionnaires de Sextus, à l'expiration de leur temps de service, obtiendront des concessions en terres, comme ceux des triumvirs. Sextus promet en retour de laisser la navigation libre, de ne plus inquiéter les côtes, de ne point accueillir les esclaves fugitifs, d'approvisionner Rome, et de nettoyer les mers des pirates qui les infestaient.

Au moment où Sextus discutait les termes du traité, sur son vaisseau amiral, avec les deux triumvirs, l'affranchi Ménas, toujours enclin à lui conseiller des partis extrêmes, vint lui dire à l'oreille : *Laissez-moi mettre à la voile, j'enlève ces gens-ci, et vous êtes le maître du monde.* Ambitieux à demi, Pompée lui répondit : *Que ne le faisais-tu sans me le dire ! Je ne saurais, moi, manquer ainsi à la foi promise.*

Rome fut dans la joie en voyant la fin de sa longue famine, et le retour dans leur patrie de tant d'illustres pros crits, qu'elle attribuait à Pompée; car elle supposait en lui toutes les vertus de son père, jadis l'idole et bientôt l'objet de la compassion du peuple;

mais elle ne tarda point à reconnaître qu'au lieu de trois tyrans, elle en avait quatre désormais. L'ancienne haine de César et de Pompée se ralluma bientôt entre leurs héritiers. Octave épiait l'occasion d'envahir la Sicile, et Sextus levait des troupes pour la défendre. Le premier prétendait que les sommes dues avant le traité, à la république, par le Péloponèse, devaient être perçues par les triumvirs; l'autre entendait les toucher, le pays lui ayant été cédé sans aucune réserve; de là des dissentiments continuels, et la guerre était inévitable.

Les collègues d'Octave le secondaient mollement; mais ce qui lui procura un grand avantage, ce fut la désertion de Ménas. Mécontent de Pompée, qu'il savait défiant, ou voulant séparer sa cause de celle d'un homme qui avait trop de scrupules pour triompher, cet affranchi apporta à l'ennemi sa grande habileté et ses conseils audacieux, sans parler de trois légions, d'une flotte considérable, et des îles de Corse et de Sardaigne. Cependant, Octave, ayant attaqué Pompée avec ses renforts inattendus, vit sa flotte détruite, soit par les vaisseaux ennemis, soit par la tempête. Fort heureusement pour lui, Sextus ne sut pas profiter de la victoire, et lui laissa rallier les débris dispersés de sa flotte.

Mais le grand et le véritable bonheur d'Octave fut d'avoir su distinguer et élever deux simples chevaliers, Mécène et Agrippa. Le premier issu d'un *lars* étrusque, de l'illustre famille Cilnia, était un homme d'un grand esprit, mais le bonheur l'avait énervé (1). Modéré dans son ambition et satisfait de rester chevalier romain, pour s'abandonner plus librement aux plaisirs et à l'oisiveté, vers lesquels l'entraînait sa mollesse naturelle, il était incapable de toute action énergique et virile. *Faites-moi boiteux*, avait-il coutume de dire, *manchot, bossu, édenté, pourvu que vous me laissiez vivre; bien plus, mettez-moi en croix, pourvu que vous me laissiez vivre!* Mais il était d'excellent conseil; en outre, comme il ne cherchait pas à se faire valoir, parce qu'il n'aspirait point aux honneurs, il pouvait faire entendre à Octave les vérités les plus blessantes, et apprivoiser cette âme farouche en la disposant à la douceur. Dans ce but, il protégeait les hommes de lettres; il obtint du triumvir le pardon du poète Horatius Flaccus, de Venouse, qui avait commandé à Philippes une des légions de Brutus, et fit restituer à un autre poète, Virgilius Maro, de Mantoue, les champs dont l'avaient expulsé les colons militaires; un jour qu'Octave,

Mécène.

(1) *Mœcenas atavis edile regibus.* HORACE, I, 1. — *Ingeniosus vir ille fuit; magnum exemplum romanæ eloquentiæ daturus, nisi illum enervasset felicitas, imo enervasset.* (Sénèque, ép. 19.)

assis sur son tribunal, prononçait contre ses ennemis des sentences de mort, Mécène, ne pouvant s'approcher de lui à cause de la foule, lui jeta ses tablettes, sur lesquelles il avait écrit : *Leve-toi, bourreau.*

Agrippa.

Ces conseils étaient dictés par une politique pleine de sagesse ; car elle tendait au seul but qu'un homme d'État pût alors avoir en vue : la pacification de l'empire. C'était à délivrer Octave de ses ennemis que s'employait Agrippa ; incapable, comme Mécène, d'occuper le premier rang, il n'avait pas moins d'habileté guerrière que celui-ci de ressources et d'expédients en politique. Né de si basse condition qu'il avait honte de s'en souvenir, il s'était, tout jeune encore, concilié l'amitié d'Octave ; ce fut lui qui l'encouragea à accepter le dangereux héritage auquel l'appelait la mort de César, et qui gagna à sa cause les vétérans de son père adoptif. Préteur à vingt-cinq ans, il dompta les Gaulois transalpins, qui s'étaient insurgés, et sa fortune grandit avec celle du triumvir. Ces deux hommes, si précieux pour Octave dans les circonstances où il se trouvait, pourvurent aux moyens de rétablir l'ordre, de substituer aux indociles vétérans de Philippes une armée disciplinée, qui voulut et qui pût lutter avec avantage contre les talents militaires d'Antoine et contre la valeur de Pompée.

35.

De nouvelles flottes, équipées par les soins d'Agrippa, allèrent porter la guerre à Sextus en Sicile et sur les mers ; les avantages remportés par son général réparèrent la honte d'Octave toujours prêt à fuir et réduit souvent à de graves périls, surtout au milieu des flots d'une mer très-orageuse. Une fois en sûreté sur le rivage, il s'écria d'une voix menaçante : *Jé vaincrat, oui, Neptune, ja vaincrat malgré toi !* Quelques vaisseaux envoyés par Antoine, et les renforts que lui amena Lépidus, lui permirent d'assiéger son ennemi dans Messine. Pompée proposa de terminer la guerre par un combat de trente vaisseaux de chaque côté ; le défi ayant été accepté, on en vint aux mains entre Myles et Nauoque. La victoire fut disputée avec une égale habileté par Agrippa et Pompée, avec un courage également opiniâtre de la part des soldats ; mais elle favorisa enfin Agrippa. La flotte ennemie fut livrée aux flammes, quelques-uns de ses chefs subirent la mort, et d'autres se tuèrent eux-mêmes. Octave, à qui le cœur avait manqué au moment d'engager la lutte, était resté couché sur une galère ; il se releva, comblé d'une gloire qu'il ne méritait pas. Pompée, réduit à dix-sept vaisseaux, au lieu de tenter de nouveau la fortune, prit à bord sa fille, quelques amis, ses trésors, et passa en Asie, dans l'intention de réclamer l'assistance des Parthes, à la condition de

Défaite
de S. Pompée.

les seconder lui-même, ou de traiter avec Antoine; mais le collègue d'Octave le fit ou le laissa assassiner.

Quand Messine, assiégée par Agrippa et Lépidus, se fut rendue à ce dernier, la jalousie que depuis longtemps Octave nourrissait contre lui ne tarda point à éclater. Lépidus était venu d'Afrique avec douze légions et cinq mille cavaliers numides, sur quatre-vingts vaisseaux de guerre et mille bâtimens de transport; lorsqu'il vit Octave réclamer, pour lui seul, la gloire et la puissance, il fit valoir ses prétentions en qualité de triumvir. Mais son collègue étant parvenu à séduire ses officiers, il se trouva abandonné de tous les soldats; vêtu de deuil, il ne rougit pas d'aller lui-même rendre hommage à Octave, qui le méprisait assez pour lui faire grâce de la vie et lui laisser ses biens.

Tombé ainsi d'un rang où ne l'avaient élevé ni le courage ni l'habileté, mais la fortune seulement, mauvais citoyen, artisan de factions qu'il était incapable de diriger sans s'appuyer sur les autres, il ne lui resta de sa grandeur que la plus insignifiante des dignités, celle de souverain pontife. Il finit ses jours dans le Latium, au sein d'une obscurité dont il n'eût jamais dû sortir.

César Octave et Marc-Antoine restaient seuls pour se disputer l'empire. Le premier commandait une armée comme jamais aucun général romain n'en avait eu sous ses ordres; elle se composait de quarante-cinq légions, de vingt-cinq mille hommes d'infanterie légère, outre six cents gros vaisseaux. Mais la force d'une armée consiste dans la subordination, et ses soldats se soulevaient sans cesse, réclamant à grands cris les mêmes récompenses dont avaient été gratifiés les vainqueurs de Philippes. Octave essaya de les apaiser, en leur distribuant des colliers, des bracelets, des couronnes; mais un tribun lui dit : *Garde ces jouets-là pour les petits enfans*. Ce mot hardi fut couvert d'applaudissemens par les soldats, et Octave se vit obligé de se retirer; mais le tribun disparut, et, comme on pensa généralement qu'il avait été assassiné par l'ordre du général, les turbulents se calmèrent. Vingt mille hommes, qui persistaient à exiger de l'argent ou leur congé, furent licenciés; on gagna les autres par des libéralités.

Rome salua le retour d'Octave par les honneurs les plus splendides et les félicitations réservées aux triomphateurs; elle lui érigea une statue, et lui donna le titre de *pacificateur de la terre et de la mer*. Dans la pensée de s'attacher la multitude, il refusa certaines démonstrations excessives, libéra ceux qui étaient débiteurs du trésor pour affaires publiques, envoya des troupes pour détruire les bandes qui dévastaient les bourgs et les cam-

Chute de
Lépidus.

pagnes, et fit venir des grains en abondance. On le vit apporter sur la place des lettres de différents sénateurs trouvées dans les papiers de Pompée, et les brûler, sans qu'elles eussent été ouvertes; enfin, il déclara formellement qu'il déposerait l'autorité aussitôt qu'Antoine serait de retour de l'Orient. La multitude, séduite par tant de magnanimité, lui conféra le titre de tribun du peuple à perpétuité : c'était le rendre inviolable et lui aplanir la voie qui devait le conduire au pouvoir absolu. En attendant que le temps consolidât les titres qu'il venait acquérir, Octave marcha contre les Illyriens.

Antoine, après le traité de paix conclu avec lui et Pompée, était passé en Grèce avec Octavie, sa nouvelle épouse; à Athènes, recevant les hommages serviles auxquels l'avait habitué Cléopâtre, il s'habillait en Bacchus pour figurer dans les solennités publiques. Il épousa même Minerve à la suggestion des Athéniens, qui se virent ensuite obligés de lui payer la dot de la déesse, à raison de mille talents. Cependant, son lieutenant Ventidius avait fait avec succès la guerre aux Parthes, qui, sous la conduite de Pacorus, s'étaient avancés jusqu'à Tyr après avoir ravagé la Syrie; mais il les repoussa au delà de l'Euphrate, prit et fit périr Labiénus, général romain qui avait passé à l'ennemi, et s'appréta à poursuivre le cours de ses victoires.

Antoine eut enfin honte de s'engourdir dans les plaisirs, tandis que son lieutenant se couvrait de gloire; il s'avança donc vers l'Orient à la tête d'une armée; mais, avant son arrivée, Ventidius livra une troisième bataille, dans laquelle périt Pacorus lui-même avec plus de vingt mille de ses meilleurs soldats. Il avait vengé Crassus, et peut-être aurait-il étendu jusqu'au Tigre les limites de l'empire, si la jalousie de son général ne l'avait point arrêté.

En effet, Antoine, après l'avoir rejoint sous les murs de Samosate, où il assiégeait Antiochus, roi de Cappadoce, le renvoya à Rome, sous prétexte de lui faire obtenir un triomphe mérité (1).

Les soldats, mécontents de se voir enlever leur général, se condèrent mal Antoine qui, dès lors dut finir peu honorablement la guerre avec Antiochus. Sosius, son autre lieutenant dans la Cilicie, la Syrie et la Palestine, soumit Jérusalem et la Judée. Canidius pénétra dans l'Arménie, défit les Ibères et les Albanais, et s'empara des défilés du Caucase, passage ordinaire des populations scythiques. Antoine occupait ainsi, par ses armées, les trois

(1) Ce fut le seul que les Romains aient célébré pour des victoires remportées sur les Parthes.

routes principales du commerce, celles du Caucase, de Palmyre et d'Alexandrie.

De retour à Athènes, il passa en Italie pour aider Octave à triompher de Pompée, éteignant partout sur son passage les étincelles de liberté que les meurtriers de César avaient pu laisser en Grèce et en Asie. Trouvant que son collègue ne lui témoignait pas assez d'égards, il en conçut de l'indignation; mais Octavie, secondée par Agrippa et Mécène, amena son frère à s'entendre avec son mari; dans une conférence, ils convinrent des moyens qu'ils devaient employer pour triompher de leurs ennemis et prolonger de cinq années le triumvirat.

Si la bonté, l'affection, la sagesse avaient suffi pour enchaîner l'ami de Marc-Antoine, Octavie n'eût pas manqué de réussir; mais, pour ce soldat ambitieux et grossier, qu'étaient les vertus de la charmante sœur d'Octave auprès des charmes de Cléopâtre, reine et amante, adorée comme une déesse dans la ville la plus digne d'être la capitale du monde? Antoine laissa donc en Italie sa jeune femme s'occuper de l'éducation de ses enfants et de ceux de Fulvie; et se rendit en Syrie; où il invita Cléopâtre à venir le trouver. Plus dominée par l'ambition que par l'amour, la reine d'Égypte lui inspira la pensée de faire d'Alexandrie la capitale d'un nouvel empire. Dès lors il se proposa de réunir au royaume d'Égypte tous les pays maritimes et commerçants de la Méditerranée orientale, c'est-à-dire la Coelé Syrie, Chypre, une grande partie de la Phénicie, une portion de la Judée et l'Arabie des Nabathéens; par où les caravanes gagnaient les ports de la mer des Indes. Puis, dans la pensée de réaliser le vaste projet de César, il résolut de soumettre la Parthiène, entreprise rendue facile par les divisions survenues dans ce royaume; depuis que le roi Phraate IV, après avoir tué son père et vingt-neuf frères, exerçait audacieusement la tyrannie. Suivi de treize légions, de dix mille cavaliers gaulois ou espagnols, de plus de trente mille hommes d'infanterie légère, Marc-Antoine se hâta d'atteindre l'armée des Parthes avant qu'elle se dispersât, comme d'habitude, aux approches de l'hiver; après avoir pénétré dans le pays, il mit le siège devant Prauspa, capitale de la Médie.

Mais plusieurs circonstances fortuites vinrent le contrarier; puis la valeur des Médés et des Parthes réunis le contraignit à s'éloigner de cette place et à traiter avec Phraate. Ce roi lui promit sécurité pour sa retraite; mais, au mépris des conventions, il l'assailla au moins dix fois pendant une marche de vingt-sept jours. Sans entrer dans le détail des fatigues éprouvées, du courage et

Réunion
d'Antoine et
de Cléopâtre

Projets d'Antoine.

Invasion de la
Parthiène.

Retraite.

de l'habileté dont firent preuve les troupes et le général, il suffira de dire qu'une mesure d'orge fut payée cinquante drachmes et que le pain se vendait pour un poids égal d'argent. Après avoir perdu vingt-quatre mille de leurs compagnons, les Romains atteignirent enfin les limites de la province, dont ils baisèrent le sol en pleurant. Tous leurs maux n'étaient pourtant pas finis ; car mille hommes succombèrent encore dans une marche forcée à travers des montagnes couvertes de neige : rapidité que rien ne motivait, sinon l'impatience fiévreuse qu'Antoine éprouvait de revoir la reine d'Égypte.

Cléopâtre le rejoignit à Leucopolis, où elle lui apportait des vêtements pour ses soldats et de l'argent ; mais, au milieu de leurs ébats amoureux, ils apprirent qu'Octavie était débarquée à Athènes avec des habillements pour les troupes, un grand nombre de chevaux, deux mille soldats complètement équipés et de nombreux présents. La jalousie de l'Égyptienne s' alarma d'un rapprochement entre les deux époux et résolut de le prévenir ; tous les manèges de la coquetterie furent mis en jeu ; et Antoine envoya l'ordre à Octavie de ne pas aller plus loin. L'épouse délaissée revint à Rome, où elle ne voulut pas abandonner la maison de son mari. Loin de songer à se venger, elle détourna Octave de s'associer à ses griefs, se livra avec zèle à l'éducation des enfants d'Antoine, et soutint de son crédit ceux qu'il recommandait pour des emplois. Tant de vertu ne mettait que plus en relief la conduite honteuse de son mari, et secondait la politique de son frère, attentif aux moyens d'aliéner à Antoine l'opinion publique. En effet, le peuple de Rome, déjà mécontent qu'Antoine eût fait don à sa maîtresse des vastes États de l'Asie, s'irrita bien plus quand il sut l'indigne accueil fait à Octavie ; il finit même par l'exécrer lorsqu'il le vit préférer la Rome orientale. En effet, arrivé à Alexandrie, Antoine y triompha avec toute la pompe dont le Capitole avait eu seul jusqu'alors le privilège, en traînant derrière son char le roi d'Arménie, Artavasde, qui l'avait trahi. Dans un splendide banquet où il avait réuni la foule des citoyens, il siégea avec les attributs d'Osiris sur un trône d'or, tandis que, sur un trône pareil, Cléopâtre, ses jeunes enfants à ses pieds, brillait aux regards éblouis. Alors en présence de l'Égypte entière accourue à ces fêtes, il la proclama reine d'Égypte, de l'île de Chypre, de l'Afrique et de la Cœlésyrie, en lui associant Césarion ; il assigna d'autres provinces aux trois fils qu'il avait eus d'elle, avec le titre de roi des rois à chacun d'eux. L'un se montrait revêtu de la robe médique, et portait sur la tête la tiare, comme

destiné à régner sur les Mèdes et les Parthes; l'autre avait le large manteau et le diadème des successeurs d'Alexandre. La renommée ajoutait que Cléopâtre jurait par cette formule : *Comme il est vrai que j'espère donner des lois au Capitole*. (1). A ces nouvelles, Rome frémit d'horreur; Octave en profite pour accuser son collègue, devant le sénat et le peuple, d'avoir démembré l'empire par ses largesses insensées; il fait répéter sous main qu'en introduisant indûment Césarion dans la famille de César, il déroge à la dignité de l'empire, et médite, soit de transférer Rome sur le Nil, soit de donner Rome à Cléopâtre. Il a soin de propager en même temps une foule de récits malveillants sur des infamies ou d'indignes faiblesses d'Antoine. L'histoire, toujours prête à offrir aux heureux le tribut de sa plume, recueillit tous ces bruits, et leur donna sa sanction.

Antoine, pour se disculper, reproche à Octave de n'avoir pas partagé avec lui la Sicile; récemment arrachée à Pompée; de s'être emparé de l'autorité et de l'armée ravies à Lépide; d'avoir distribué l'Italie à ses propres soldats; sans rien réserver pour ses vétérans à lui. Octave, tournant ces accusations en plaisanterie : *Comment peut-il regretter, dit-il, de semblables restes; lui qui a conquis l'Arménie, la Médie et l'empire des Parthes?* Antoine, piqué au vif par cette ironie sanglante, renonce à envahir la Parthiène, et se prépare à tenter un grand effort sur la mer d'Ionie. Cléopâtre, toujours à ses côtés, dans la crainte qu'on ne profitât de son absence pour le réconcilier avec Octave et sa femme, l'aidait de ses trésors et de ses vaisseaux. Samos fut indiquée comme le rendez-vous général des forces de tous les princes et de tous les peuples, de l'Égypte au Pont-Euxin et de l'Arménie à l'Illyrie; là, les deux amants partagèrent leurs moments entre les préparatifs guerriers et des plaisirs somptueux, dont l'excès aurait surpris même après un triomphe.

Octave, tirant habilement parti de toutes les fautes commises par son adversaire, chassa les deux consuls qui s'opposaient à ses desseins, et amena Rome à déclarer la guerre, non à Antoine, mais à Cléopâtre. Alors Antoine répudia Octavie, qui, en abandonnant le toit conjugal, ne se plaignit que de passer pour être cause de la guerre civile. S'il se fût hâté d'attaquer son ennemi, alors que les gens les plus sages et les plus distingués parmi les Romains avaient pris en dégoût l'ambition d'Octave, et que l'em-

31.

Guerre déclarée.

(1) Τὴν τε εὐχὴν τὴν μεγίστην, ὅπως εἰ θάνατος, κτείσθαι, εἰς τὸν τῷ Καπιτολίῳ θάνατον. (Dion.)

pire était dégarhi de troupes et l'Italie mécontente d'une imposition extraordinaire, peut-être les destinées du monde auraient-elles suivi un autre cours; mais, d'un côté l'attrait des plaisirs, de l'autre ses préparatifs militaires, déterminèrent Antoine à remettre la guerre à l'année suivante. Octave profita de ce délai pour apaiser les esprits; il arracha aux vestales le testament qu'Antoine avait déposé entre leurs mains, et le fit lire publiquement; or, comme il était tout favorable aux Égyptiens, il déplut souverainement aux Romains. Puis, c'étaient chaque jour de nouvelles inculpations: tantôt il avait fait don à Cléopâtre de la fameuse bibliothèque des rois de Pergame; tantôt il avait autorisé les Éphésiens à la proclamer reine; il s'était interrompu, sur son tribunal, pour lire les billets amoureux qu'elle lui adressait; il en était descendu, au milieu de la plaidoirie d'un orateur célèbre, pour accompagner la litière de cette reine impérieuse. On racontait encore d'autres faits, qui, malgré leur peu d'importance réelle, servaient de prétexte à ceux qui mettaient leur confiance dans la fortune d'Octave, ou qu'indisposait l'orgueil de la reine d'Égypte.

31.

La Grèce fut le champ dans lequel l'Orient et l'Occident revinrent se heurter. Antoine avait tiré des provinces qu'il possédait en Asie et en Afrique deux cent mille hommes de pied, douze mille cavaliers et huit cents vaisseaux. Il était suivi en personne par Bocchus, roi de Mauritanie; Tarcondème, roi de la Cilicie supérieure; Achélaus, roi de Cappadoce; Philadélphe, roi de Paphlagonie; Mithridate, roi de Comagène; Adalla, roi de Thrace. Il avait en outre reçu des troupes de Palémon, roi de Pont; de Malchus, roi des Arabes; d'Hérode, roi des Juifs; d'Amyntas, roi de Lycaonie et de Galatie; enfin, une armée de Gètes était en marche pour se joindre à lui. Octave, qui commandait de l'Ilyrie à l'Océan, sur la côte d'Afrique faisant face à l'Italie, à la Gaule et à l'Espagne, n'avait pas dans ses rangs un seul prince étranger. Ses forces consistaient seulement en quatre-vingt mille hommes d'infanterie, douze mille chevaux et deux cent cinquante vaisseaux, mais beaucoup mieux équipés que ceux de l'ennemi.

Bataille d'Actium.

Avec ces forces, il s'avança contre Antoine, dont l'armée était près du promontoire d'Actium, et la flotte dans le golfe d'Ambracie, tandis qu'Agrippa, sur les côtes de la Grèce, interceptait les convois de l'Égypte, de la Syrie et de l'Asie, et prenait plusieurs villes sous les yeux mêmes de l'ennemi. Aussitôt, une foule de soldats désertèrent l'armée d'Antoine qui, devenu soupçonneux, en fit périr un grand nombre dans les tourments. Canidius, son

général, le détournait d'attaquer la flotte d'Octave, qui s'était aguerrie dans les combats contre Pompée, et lui conseillait de gagner plutôt les plaines de la Thrace et de la Macédoine, où pourrait se déployer avec plus d'avantage la valeur de ses troupes. Ses vétérans lui répondaient : *Ne te fie pas à des planches agitées par les flots ; laisse aux Égyptiens et aux Phéniciens les combats sur mer ; nous sommes habitués à vaincre sur terre, et à mourir sans regarder derrière nous*. Mais Cléopâtre le détermina à combattre sur mer, bien qu'il se défilât assez du courage des Égyptiens pour faire brûler leurs vaisseaux (à l'exception de soixante destinés à escorter la reine), afin qu'ils ne pussent prendre la fuite.

La bataille fut donc livrée. Octave, quoique rassuré par d'heureux présages, surtout par la rencontre d'un ânier appelé Bonaventure, qui chassait devant lui un baudet appelé le Vainqueur (1), ne s'en tint pas moins éloigné du péril ; Antoine s'y exposa avec tout le courage d'un vétéran. Le premier avait des navires légers, manœuvrés avec habileté ; l'autre, des bâtiments hauts et massifs. Des deux côtés les combattants déployaient la plus grande valeur, quand on vit les soixante vaisseaux de Cléopâtre cingler à toutes voiles vers le Péloponèse ; l'Égyptienne ne put supporter le spectacle et le fracas de cette sanglante mêlée à laquelle elle avait voulu assister ; désespérant peut-être de la fortune d'Antoine, elle songea dès lors à enchaîner le nouveau vainqueur. Antoine, oubliant sa vaillance et l'honneur, suivit Cléopâtre. Innocente, il voulait la défendre ; coupable, l'empêcher de se donner à Octave. Le sort de la bataille fut ainsi décidé, et la prééminence acquise à l'Occident.

La désertion du général entraîna la défaite de sa flotte. Restait encore l'armée, qui, forte de plus de cent mille hommes, comptait dans ses rangs les vainqueurs des républicains. Elle resta sept jours dans l'inaction en présence de l'ennemi ; puis les officiers, étrangers à cette fidélité qui survit au bonheur, et les soldats, éloignés de l'Italie et de leur général qui les abandonnait pour une femme, se décidèrent à passer du côté d'Octave : événement plus décisif encore que la perte de la bataille navale. Le vainqueur resta le maître de l'Asie ; il déposa quelques princes ; les taxa tous à des sommes énormes ; pardonna à beaucoup de Romains, et en livra d'autres au dernier supplice. Antoine ne trouva de fidélité que

(1) L'ânier s'appelait Εὐρυς, et l'âne Νικῶν ; c'est toujours Plutarque qui parle.

dans les gladiateurs qu'il nourrissait à Cyzique : ils traversèrent l'Asie Mineure, la Syrie, la Phénicie, le désert, pour aller le rejoindre en Égypte.

En proie à la honte et au dépit, il continua de fuir durant trois jours, sans revoir Cléopâtre; puis, ayant abordé à Ténare, dans la Laconie, il se réconcilia avec elle. Il récompensa généreusement ses amis, en les invitant à chercher fortune ailleurs, et se rendit en Égypte avec celle qui l'avait perdu; mais, lorsqu'il se vit abandonné par les quatre légions de la Cyrénaïque, il se livra à un sombre désespoir, et se retira dans la tour de Timon, près d'Alexandrie, pour y attendre la mort. L'amour de la belle reine s'était évanoui avec le bonheur de son amant; cependant elle le suivit dans cette retraite, et, pendant qu'elle envoyait au vainqueur le trône et le sceptre d'or, elle enivrait le vaincu de voluptés et d'espérances. Elle forma une société des *Inséparables dans la mort*, avec lesquels les nuits se passaient en festins; le jour, elle essayait des poisons divers sur des esclaves, pour s'assurer de celui qui causait une agonie moins douloureuse, et berçait son amant de la pensée qu'elle voulait mourir avec lui, ou se retirer avec lui dans de lointaines solitudes.

Sur ces entrefaites, Octave approchait, et Cléopâtre lui livrait Péluse, la clef de l'Égypte, et recevait de lui de galants messages. Antoine, qui ne concevait aucun soupçon, se battit en désespéré quand l'ennemi se présenta aux portes d'Alexandrie; rentré dans la ville, il embrassa Cléopâtre, et lui offrit ses meilleurs soldats pour la défendre jusqu'à la mort. Son infanterie est battue, et sa cavalerie le trahit; enfin, lorsqu'il voit la flotte égyptienne se joindre à celle de l'ennemi, et Octave rire du duel qu'il lui a fait proposer, il se perce de son épée; mais, voulant mourir près de Cléopâtre, il se fait hisser, au moyen d'une corde, dans le mausolée où elle s'était renfermée, et rend sous ses yeux le dernier soupir.

Il terminait sa cinquante-troisième année. Son caractère fut un mélange de bonnes et de mauvaises qualités qui se manifestèrent selon les chances de sa fortune (1); peut-être aurait-il été vertueux, si le malheur l'eût éprouvé. Il seconda utilement César; parvenu au pouvoir, il en abusa comme tous ceux qui disposaient alors de la puissance romaine; néanmoins il faut reconnaître que Cicéron et les flatteurs d'Auguste l'ont trop souvent calomnié. Sa

Fin d'Antoine.
30.

(1) Δυστυχων ομοιωτατος ην αγαθω : Dans la disgrâce il ressemblait au plus vertueux. (PLUTARQUE.)

mémoire fut déclarée infâme par le sénat, et pourtant sa postérité devait monter sur le trône refusé à celle d'Octave (1).

Octave se montra touché de la mort de l'homme qui avait été son complice dans les proscriptions, et dont la valeur lui avait aplani le chemin de l'empire. Il entra dans Alexandrie en s'entretenant familièrement de philosophie avec le platonicien Aréus, et déclara qu'il pardonnait à cette ville, en considération de son fondateur et de l'amitié qu'il avait pour Aréus. Insensible à la douleur de Cléopâtre, qui faisait mine de vouloir se tuer, et aux agaceries par lesquelles elle cherchait à le séduire, son seul désir fut de lui conserver la vie pour qu'elle ornât son triomphe; mais l'horrible idée d'être livrée en spectacle comme un objet de pitié dans une ville où elle avait excité l'envie, la détermina à se faire piquer par un aspie, et ce fut ainsi qu'elle sut échapper à celui que n'avaient pu vaincre ses charmes.

Avec elle finit la race des Lagides, qui avait duré deux cent quatre-vingt-quatorze années. On raconte que, la veille de la défaite d'Antoine sous Alexandrie, une harmonie de mille instruments, mêlée de voix en grand nombre, troubla le silence de la nuit. Tout le monde pensa que c'était Bacchus Osiris qui abandonnait son ancien séjour pour passer dans le camp d'Octave; en effet, la société orientale, qui avait soutenu la lutte contre l'Occident, finissait. Désormais, le culte de la nature, les conquêtes sanglantes et l'ivresse des sens devaient céder la place à d'autres maximes et à d'autres gloires, révélation d'un autre monde (2).

Nous avons vu cette Égypte, qui se montra si grande aux commencements de l'histoire, ouvrir ses temples à d'autres divinités, ses frontières à d'autres peuples, et subir la servitude contre laquelle elle ne s'était prémunie que par l'isolement. La domination des Ptolémées parut lui avoir donné une nouvelle vie. L'Égypte acquit sous eux une opulence prodigieuse, grâce à l'admirable situation d'Alexandrie, devenue le centre du commerce du monde, qui augmentait en proportion du luxe de l'empire romain. Les fréquentes révolutions qui l'atteignirent ne lui causèrent pas beaucoup de maux, attendu que la capitale en était le plus

(1) On ignore ce que devinrent les deux fils qu'il avait eus de Cléopâtre. La fille, qui s'appelait Cléopâtre comme sa mère, fut élevée par la vertueuse Octavie; elle épousa Juba, roi de Mauritanie. Antonia, l'aînée des filles d'Octavie et d'Antoine, épousa L. Domitius Ahénobarbus, père de Cn. Ahénobarbus, à qui Néron dut le jour. Antonia, la puînée, fut mariée à Drusus, beau-fils d'Octave, dont elle eut l'empereur Claude et Germanicus, père de Caligula.

(2) MICHELET, *Hist. romaine*, t. II, *ad fin.*

souvent le théâtre, et que le pays suivait son impulsion sans en éprouver une grande perturbation. Le peuple, qui d'abord avait horreur de la mer, finit par devoir sa prospérité à la navigation, et tint, à Actium, la balance entre l'Orient et l'Occident. Peut-être même, sans le caprice insensé de Cléopâtre, eût-il donné la victoire à Antoine. Ce qui prouve que ce pays ne dut sa splendeur qu'au commerce, c'est l'accroissement prodigieux d'Alexandrie lorsque cette ville fut tombée sous la domination romaine et même après que l'Égypte eut cessé, durant plusieurs siècles, d'être mentionnée par l'histoire.

Octave en emporta tant de trésors que l'argent monnayé tomba de dix à quatre pour cent en Italie, et que le prix des denrées augmenta en proportion. Le vainqueur connaissait si bien l'importance de cette province, qu'il décréta qu'aucun sénateur ne pourrait en avoir le gouvernement, ni même y mettre le pied, sans son autorisation; elle dut être administrée par un simple chevalier investi d'un pouvoir absolu, mais sous la dépendance de l'empereur.

CHAPITRE XXI.

AUGUSTE.

Incapable de faire une révolution, mais très-habile à profiter de celles qui avaient été faites, Auguste, après avoir réglé les affaires de l'Asie et des îles, revint à Rome, où il se fit décerner un triple triomphe : le premier, pour ses victoires sur la Dalmatie; le second, pour la bataille d'Actium; le troisième, pour la soumission de l'Égypte. On lui décréta le titre d'*Imperator*, non plus comme simple dénomination honorifique, mais comme signe d'autorité et pour indiquer en quelque sorte, suivant l'expression de Dion, une puissance presque divine (1); il fut salué du nom d'Auguste, sous

(1) 'Ος καὶ πλεῖον τι, ἢ κατ' ἀνθρώπου; ὦν. DION, LIII. Mais que signifie le nom d'Auguste? Festus le fait dériver de *avium gesta* ou de *avium gustata*, étymologie bien forcée. D'autres le tirent d'*augurium*; ceux-ci, de αὐγή, splendeur; ceux-là, d'*augéo*, dans le sens de consacrer la victime : Auguste aurait dans ce sens la valeur de Consacré. Ce qui fait dire à Ovide (*Fastes*, I, 609) :

*Sancta vocant augusta patres; augusta vocantur
Templa, sacerdotum rite dicatu manu.*

lequel l'histoire le désigne, et le mois *sextilis*, dans lequel il triompha, reçut celui d'*augustus* (1).

Ce fut ainsi que l'homme le plus dénué de vertu guerrière l'emporta dans un temps où l'on ne réussissait que par les armes; quatre cent mille soldats lui suffirent pour tenir en bride cent vingt millions de sujets et quatre millions de citoyens romains, et pour donner au monde ce repos que la république n'avait cessé de troubler. Peut-être Octave dut-il précisément sa fortune au peu de crainte qu'il inspirait. Un jeune homme, ou même un enfant, comme l'appelait Cicéron, ne causait point d'ombrage aux sénateurs, envers lesquels il se montrait soumis, ni au peuple, dont il défendait les droits; c'est-à-dire les droits aux distributions et aux testaments, tandis qu'il s'appropriait ce qu'il y avait de plus solide et de plus réel. Les soldats eux-mêmes se prirent à l'aimer, contre leur habitude, quoique lâche et peureux; peut-être parce qu'ils sentaient combien ils lui étaient nécessaires, et parce qu'ils l'avaient pris en quelque sorte sous leur protection.

La querelle entre les patriciens et les plébéiens s'était animée après l'institution du tribunal, et plus ouvertement après les tentatives démocratiques des Gracques. La mort des deux frères est un triomphe pour l'aristocratie: Marius venge le peuple; Sylla rend le pouvoir à la noblesse; Sertorius, Lépidus, Catilina l'attaquent de nouveau, mais elle est abattue à Pharsale par César. La faveur que le sénat accorde aux meurtriers du dictateur est le dernier souffle de l'aristocratie, qui expire à Philippes; l'infatigable démocratie, parvenue au terme de ses combats, travaille alors à affermir le despotisme d'un seul. Il ne s'agissait pas, dans la dernière guerre, du triomphe d'un parti; mais de savoir à quel

Hujus et augurium dependet origine verbi,

Et quodcumque sua Juppiter auget opes.

La plupart le font venir d'*augere*, dans le sens d'*augmenter*; c'est pour cela que nous trouvons dans une inscription lapidaire en l'honneur de Julien, ainsi que dans les panégyriques de Maximien et de Constantin, les mots *semper augustinus*, qui ont été adoptés par les empereurs d'Allemagne, et traduits par *Mehrer des Reichs*, c'est-à-dire augmentant toujours l'empire.

(1) Macrobe nous a conservé dans les *Saturnales*, I, 12, le sénatus-consulte qui changea le nom de *sextilis* en celui d'*augustus*:

CUM IMPERATOR CÆSAR AUGUSTUS MENSE SEXTILI ET PRIMUM CONSULATUM INHERIT ET TRIUMPHOS TRES IN URDEM INTULERIT, ET EX JANICULO LEGIONES DUCTÆ SECUTÆQUE SINT EJUS AUSPICIIS AC FIDEM, SED ET ÆGYPTUS HOC MENSE IN POTESTATEM POPULI ROMANI REDACTA SIT FINISQUE HOC MENSE BELLIS CIVILIBUS IMPOSITUS SIT, ATQUE OB HAS CAUSAS HIC MENSIS HUIC IMPERIO FELICISSIMUS SIT AC FUERIT, PLACERE SENATUI UT HIC MENSIS AUGUSTUS APPELLETUR.

chef obéirait la démocratie victorieuse. Auguste, qui l'emporta, reçut l'autorité du peuple, dont il représentait les droits, et de l'armée, qui faisait sa force. L'autorité se trouva dès lors fondée sur les deux bases les plus solides du despotisme.

Toutes les révolutions antérieures s'étaient accomplies par les armes et la violence; elles avaient donc été rapides, et une seule bataille en avait décidé. Sylla, Crassus, Pompée, César, avaient habitués les soldats à se croire tout dans la république, à agir malgré elle et contre elle. Crassus fit la guerre aux Parthes, et César aux Gaulois, sans décret du sénat ni du peuple; Gabinus, malgré celui-ci, alla remettre Ptolémée sur le trône, et n'en demanda pas moins le triomphe. Les triumvirs avaient employé les forces de la république à combattre pour leur propre ambition. Le démagogue n'avait donc plus besoin de caresser la multitude; il lui suffisait de s'attacher des amis et des soldats, qui ne visaient pas au triomphe d'une opinion ou d'une cause, mais à celui d'un homme, mais à des récompenses espérées. Un général prodigue de dons était leur dieu; manquait-il à ses promesses, ils se tournaient de l'autre côté; vaincu, il était abandonné parce qu'il ne pouvait plus assouvir leur avidité. On comprend que de pareilles gens ne voulaient ou ne pouvaient opposer aucun obstacle à Octave, qui, sachant que sa fortune était leur œuvre, se montrait tout disposé à les récompenser. Les soldats de Lépidus et d'Antoine qui étaient venus à lui, non par affection, mais par cupidité, prétendaient être rémunérés; il leur distribua donc les terres des provinces conquises et de celles qui étaient restées paisibles; mais, comme cette distribution ne suffisait pas, il vendit son patrimoine, emprunta à ses amis, et contenta ces vétérans avides.

Le moment était on ne peut plus favorable pour quiconque voulait jouer le rôle de pacificateur. Rome se sentait affaiblie par cette lutte interminable; les routes étaient infestées de bandes qui dépouillaient les voyageurs et les emmenaient esclaves. La ville même voyait des brigands la parcourir audacieusement. Les chevaliers étaient ruinés, la plèbe affamée, les lois outragées, l'Italie inculte, les provinces épuisées (1), et depuis longtemps aucun

(1) *Quis non latino sanguine pingitor*

Campus, sepulcris impia prælia

Testatur, auditumque Medis

Hesperiae sonitum ruinae?

Qui gurgis, aut quæ flumina lugubris

Ignara belli? Quod mare Dauniae

Non decoloraverit cadès?

Quæ caret ora cruore nostro? (Horat., *Od.*, II, 1.)

homme considérable n'avait fini naturellement ses jours. Chacun remettait un poignard à son affranchi, qui devait le frapper à la première requête, ou portait sur soi un poison subtil. Qui pouvait être assuré du lendemain, compter sur ses champs, sur ses esclaves? Qui pouvait dire en sortant, entouré de ses clients, qu'il ne rencontrerait pas quelque sicaire pour l'assassiner légalement, ou qu'il n'allait pas lire son nom sur les tables de proscription?

L'abattement succède aux grandes secousses, et l'homme qui apparaît alors est salué par le peuple du nom de restaurateur de l'ordre; à lui le mérite d'une guérison, résultat naturel du temps, surtout lorsque les blessures ne se renouvellent plus: qu'on se rappelle Napoléon. Les plus ardents républicains étaient ou morts dans les combats ou proscrits; à peine la génération existante se rappelait-elle autre chose que des révoltes sanglantes, d'impitoyables gouvernements militaires, d'atroces tyrannies. Quand Brutus et Cassius désespéraient de leur cause au point de se tuer, qui pouvait avoir le courage de servir la *vertu*, qu'ils avaient déclarée n'être qu'un songe? Tout individu qui raisonnait devait donc reconnaître que l'ancienne liberté romaine était désormais impossible; et que, dès lors, il ne restait plus qu'à choisir entre ses tyrans. Déjà séduite par l'éclat de la victoire, la multitude, exclue du pouvoir depuis un certain temps, n'avait rien à regretter. Les pauvres avaient des distributions et des spectacles; c'est-à-dire tout ce qu'ils désiraient; les riches se voyaient enfin assurés de conserver ce qu'ils possédaient. Les nobles trouvaient plus commode et plus digne de s'élever en sollicitant un homme puissant qu'en intriguant au milieu d'une multitude inconstante; les provinces, obligées de caresser le peuple et l'aristocratie, réduites à ne savoir à qui adresser leurs députés et leurs plaintes, d'autant moins écoutées qu'elles étaient plus justes, entrevoyaient plus de chances de trouver un appui dans un pouvoir unique; elles espéraient que l'asservissement de la métropole leur vaudrait le repos, en diminuant les dévastations légales et les ravages de la guerre.

Auguste lui-même, parvenu au comble de ses espérances, à cette plénitude de pouvoir où il y a moins de férocité que de folie à se venger de ses ennemis, jugea utile de déposer le glaive après l'avoir si inhumainement abreuvé du sang romain. Dans sa politique, il reconnut qu'il était nécessaire de déguiser la servitude; car la mort de César l'avertissait que, satisfait de gouverner, il ne devait pas prétendre à régner. Antoine avait promis, s'il triomphait, de rétablir la république. Auguste, victorieux, ne négligea rien pour persuader au peuple qu'il ne changeait rien, quand il se

rendait maître de tout, sachant combien le maintien des formes lui serait utile pour changer le fond; c'est ainsi qu'en flattant les idées du plus grand nombre, il laissait mourir d'épuisement l'esprit républicain, qui se serait ravivé, au contraire, s'il eût cherché à le combattre.

La volonté qu'il manifesta d'abdiquer la dictature, pour finir comme Sylla au lieu de tomber comme César, peut, si on l'attribue à la peur, être considérée comme sincère. Dans cette pensée, il consulta Agrippa et Mécène; le premier, dans sa franchise de soldat, l'exhorta à rendre la liberté à sa patrie, et à convaincre le monde qu'il n'avait pris les armes que pour venger le meurtre de son père; Mécène, au contraire, lui représenta qu'il serait dangereux de reculer après s'être autant avancé; qu'il devait conserver l'autorité pour préserver la république des agitateurs, et se mettre lui-même à couvert des vengeances (1). En effet, chaque pas d'Auguste n'avait-il pas eu pour but la monarchie? Sylla, Marius, Catilina et les autres ambitieux avaient déclaré vouloir, même par les violences, rétablir la république. Auguste ne s'était présenté que comme le vengeur de celui qui avait détruit la république. Le conseil le plus conforme au désir d'Auguste fut donc celui qui l'emporta. Le crédit de Mécène s'en accrut, et ses avis continuèrent à être d'un grand secours à Auguste pour la bonne administration de l'empire.

Loin d'avoir cette ambition fongueuse qui se plaît à renverser les obstacles au lieu de les tourner, à briser les habitudes au lieu de les faire plier lentement, il ne demanda pas le titre de roi, odieux aux Romains, et se contenta de celui d'empereur qu'il était d'usage de décerner aux généraux victorieux, et qui le rendait le chef de toutes les forces de l'État. Il ne voulut pas même qu'en donnant à lui ou aux siens la qualification de *seigneur* (2), et

(1) DION, LIII, met deux amplifications de rhétorique dans la bouche de ces deux conseillers d'Auguste, délibérant sur la liberté et la servitude du peuple-roi.

(2) Auguste ne voulut recevoir que des esclaves le titre de *dominus*, et défendit à ses fils et à ses neveux de l'employer entre eux. Tibère lui-même ne souffrit pas qu'on le lui donnât, et répondit à quelqu'un qui s'en était servi en lui parlant: « Je suis prince du sénat, empereur de l'armée, je ne suis seigneur que des esclaves. » Calpurnia, au contraire, adopta cette qualification; mais son exemple ne fut point suivi jusqu'à Domitien, qui commença expressément de l'appeler *seigneur dieu*, et fit commencer un édit qu'il débuta par ces mots: *Dominus et deus noster sic fieri jubet*. Pliny loue Trajan d'avoir refusé ce titre, qu'il lui donne pourtant toujours dans ses lettres. Il était, au surplus, très-en usage entre particuliers. Tibulle dit:

*Quam juvat immites ventos, audire cubantem,
Et dominum tenero continuisse sinu!*

chaque fois qu'on le priait de prendre le souverain pouvoir, il suppliait humblement qu'on l'en dispensât; enfin, il l'accepta pour dix ans; puis, ce temps expiré, la même scène se renouvela, et il lui fut prorogé pour dix autres années, ce qui se continua tant qu'il vécut : de là vinrent plus tard les fêtes débennales.

Tout en refusant les titres, il tenait à la chose, et il se fit ad-corder le consulat année par année, jusqu'à la vingt et unième avant Jésus-Christ, puis, à la dix-neuvième, à perpétuité. Il eut aussi le pouvoir proconsulaire dans toutes les provinces, et s'arrogea le censur des mœurs. Ainsi, comme prince du sénat, il présidait cette assemblée; comme consul et proconsul, il gouvernait Rome et les provinces; comme censeur, il pouvait donner et ôter les honneurs, exercer l'espionnage, régler les dépenses et les mœurs; comme empereur, il commandait les armées. Il s'attribua même cette parcelle d'autorité en vertu de laquelle la religion contribuait à valider les actes publics; et, en qualité de souverain pontife, il réparait les temples, proscrivait l'alliance des divinités égyptiennes avec celles de l'Italie; il faisait aussi brûler deux mille volumes de prophéties, et purgeait les livres sibyllins.

Mais le véritable fondement de sa puissance était l'autorité tribunitienne perpétuelle. Dans toutes les autres magistratures, les attributions étaient limitées, et Auguste les partagea avec des collègues; mais le tribunat rendait sa personne sacrée et coupable de lèse-majesté quiconque aurait attenté à ses jours; il mettait dans ses mains l'interpellation, et l'appel au peuple faisait de lui le représentant de la démocratie; il ne le partagea donc qu'avec Agrippa et Tibère, lorsqu'il les associa au souverain pouvoir.

Tant qu'il eut à combattre, il lui suffisait de s'attacher les armées, tout en agissant avec une impitoyable rigueur envers la population sans défense; mais une fois qu'il fut parvenu à se débarrasser des soldats, il sentit la nécessité de gagner l'affection des citoyens. Loin de montrer comme César du dédain pour les sénateurs, qu'il redoutait au point de ne paraître au milieu d'eux que revêtu d'une cuirasse, il n'en parla jamais qu'avec respect. Lorsqu'il entra dans la curie, il saluait chacun d'eux par son nom, et ne sortait pas sans prendre congé d'eux. Afin d'augmenter la considération de ce corps, il exclut les intrus que les

regards envers
le sénat.

Et Sénèque nous apprend que c'était l'expression qu'on employait avec ceux dont on ne se rappelait pas le nom: *Si nomen non succurrit, domithos satulamus*. Ep. 3.

guerres civiles y avaient fait admettre, et tous les membres indigènes durent en sortir, à la suite de condamnations, ou se retirer volontairement, en cédant à des avis officieux. Il en réduisit le nombre de mille à six cents, qui durent posséder huit cent mille sesterces, et il aida des deniers publics ceux dont la fortune n'était pas suffisante; en outre, il voulut que les fils des sénateurs assistassent aux assemblées, sous prétexte de décorum, mais en réalité pour les habituer au nouvel ordre de choses et effacer jusqu'aux anciens souvenirs. Il ordonna qu'ils tinssent une assemblée par mois, et que leurs décisions fussent valables, lors même qu'ils ne se trouveraient pas en nombre. Ces dispositions prises, il choisit parmi les sénateurs plusieurs conseillers privés (*consistorium principis*) avec le concours desquels, sans déranger sans cesse l'auguste assemblée, il expédiait les affaires les plus urgentes et celles qu'il voulait soustraire aux regards de la multitude. Le sénat donnait aussi audience aux ambassadeurs; c'était dans son sein qu'on prenait les gouverneurs des provinces, et, s'il ne pouvait refuser son consentement aux mesures proposées, du moins l'empereur le lui demandait.

Ainsi caressés avec une gracieuse hypocrisie, privés de tout pouvoir réel et réduits à n'être qu'un simple conseil d'État, les sénateurs n'avaient autre chose à faire que d'appuyer de leur suffrage les résolutions impériales; bien plus, afin qu'il ne fussent pas tentés de mettre en péril la paix publique, Auguste leur interdit de sortir de l'Italie sans sa permission.

Provinces.

Le gouvernement des provinces fut de même partagé entre lui et les sénateurs; mais il leur assigna les pays tranquilles et qui n'avaient rien à craindre de l'ennemi, en se réservant les provinces turbulentes et menacées (1); pour avoir le prétexte de tenir dans sa main le gouvernement des armées. Il les fit administrer

(1) Le territoire des provinces sénatoriales était appelé *prædia tributaria*, ou encore, provinces du peuple romain; celui des autres, *prædia stipendiaria*, ou provinces de César. Les provinces sénatoriales furent l'Afrique, composée des anciennes dépendances de Carthage, la Numidie, l'Asie propre, l'Achaïe, l'Épire avec l'Illyrie, la Dalmatie, la Macédoine, la Sicile, la Sardaigne, la Crète avec la Lybie, la Cyrénaïque, la Bithynie avec le Pont et la Propontide; enfin la Bétique en Espagne. Auguste garda pour lui le reste de l'Espagne, c'est-à-dire la Tarraconaise et la Lusitanie, puis toutes les Gaules, les deux Germanies, la Galée, la Cilicie et l'Égypte. La Mauritanie, une partie de l'Asie Mineure, la Palestine et quelques cantons de la Syrie étaient sous la domination de Rome; mais elle y laissait subsister un gouvernement national. Par le suite Auguste céda au sénat Chypre et la Narbonnaise pour la Dalmatie, qu'il prit en échange.

par des intendants ou délégués annuels à sa nomination, qui exerçaient l'autorité civile et militaire, tandis que les proconsuls, élus par le sénat, n'étaient investis que de la première; mais, au lieu des anciens questeurs, il plaça près des uns et des autres des procurateurs chargés de refrener une autorité sans limites. Le sort des provinces dépendait donc du caractère personnel du prince; mais en général, la condition des habitants, dans celles qui relevaient du sénat, se trouvait plus heureuse que dans les provinces impériales, parce qu'ils étaient affranchis des charges militaires; aussi l'Afrique et l'Espagne parvinrent à un haut degré de prospérité.

Quant aux autres magistratures, Auguste en conserva le titre et les dehors; mais elles déchurent d'autant plus qu'elles avaient été plus élevées. Les chevaliers n'eurent point à se plaindre, puisqu'il leur conserva les jugements et le recouvrement des revenus publics. Les juges connurent de toutes les causes, à l'exception des affaires capitales, qui durent être portées devant le gouverneur de Rome, et, dans les cas les plus graves, devant l'empereur lui-même.

Magistrats.

Il faisait donc revivre l'ancien ordre de choses, moins les prérogatives de l'aristocratie; ainsi Napoléon rétablissait la noblesse et le vaste royal, non les franchises provinciales. Il abolit d'un trait de plume les décrets tyranniques du triumvirat; mais il n'osa détruire les anciennes lois ni en faire de nouvelles. En s'arrogeant l'autorité législative, il aurait affiché la tyrannie, et il était dangereux de la laisser exercer par les magistrats et le peuple; il ne restait donc qu'à la faire disparaître. En conséquence, il décida que certains jurisconsultes pourraient seuls donner des réponses sur les questions litigieuses, en enjoignant aux juges de ne pas se départir de leurs décisions. Il sut ainsi, en choisissant des légistes dévoués, et en donnant une autorité publique à leurs consultations, s'attribuer l'interprétation des lois, sans que les juges et les orateurs pussent démontrer ce que les anciennes avaient de défectueux; ni même s'apercevoir par les débats qu'elles étaient entièrement modifiées.

La considération et l'importance dont les jurisconsultes avaient joui sous la république, s'accrurent ainsi par la politique d'Auguste qui ne négligeait rien pour se ménager des instruments puissants. Son intention étant de faire un code, il offrit le consulat au célèbre Antistius Labeon, pour qu'il consentit à se taire ou à parler selon ses vœux; mais celui-ci, *exempt d'ambition, fier d'une liberté incorruptible, et ne croyant juste et sacré que ce qu'il avait trouvé*

chez les anciens (1), refusa cet indigné marché. Atéius Capiton se montra moins austère; il sut flatter Auguste et adapter les anciennes lois au nouveau système, ce qui lui valut les bonnes grâces de l'empereur.

Auguste montra une habileté singulière à profiter des occasions pour justifier les lois favorables à sa domination. La conjuration de Fannius Cépion lui permit d'abolir l'ancienne coutume qui interdisait de procéder contre les citoyens absents, quel que fût leur crime; il voulut que l'on fût aussi le procès aux contumaces, et que tout accusé qui ne se présenterait pas pour se défendre fût condamné. Lorsqu'il s'agit de donner un collègue au consul Sentius Saturninus, quelques-uns des compétiteurs s'emportèrent jusqu'à des violences et ensanglantèrent le Forum; afin d'empêcher qu'un pareil scandale ne se renouvelât; Auguste priva le peuple de la nomination du second consul, pour se l'arroger à lui-même; mais, comme il voulait que cet attentat contre l'autorité inviolable des comices, ne parût pas trop blessant, il déclara les faisceaux à Q. Lucrétius Vipsanus, son ennemi; et fut loué pour sa clémence, quand il méritait la réprobation comme usurpateur. Il agit de même à l'occasion de l'élection par le peuple de deux censeurs indignes; il les déposa, et s'attribua encore cette magistrature. Tribun inviolable et défenseur des droits du peuple; il eut la faculté de punir comme sacrilège tout attentat contre sa personne; puis, s'identifiant avec l'État, il mit en vigueur ces lois de lèse-majesté, en vertu desquelles tout devenait licite pour découvrir les criminels d'État. Les esclaves ne devaient pas être mis à la torture pour déposer contre leur maître; Auguste n'osa déroger à cette loi; mais il établit que, dans le cas de *perduellio*, les esclaves de l'accusé pourraient être vendus au prince ou à la république, ce qui rendait leur témoignage admissible.

Il exempta les édiles de l'obligation de donner des spectacles dont les frais entraînaient la ruine des familles; et il laissa ce soin aux prêteurs, qui étaient indemnisés par l'État. Les édiles curules disposaient de six cents esclaves pour éteindre les incendies; il ne se donna plus de combats de gladiateurs que du consentement du sénat, et au plus deux fois dans l'année, sans que le nombre des combattants pût dépasser cent vingt; on défendit aux sénateurs et aux chevaliers de paraître sur la scène; la lutte fut interdite aux femmes, et sans arrêter leurs excès par des édits, il laissa ce soin aux maris. Quiconque achetait des suffrages était puni. Il interdit

(1) Tacite, *Ann.*, III, 75. — Aulu-Gelle, *Noctes Att.*, XIII, 12.

aux provinces de donner aux gouverneurs des offrandes honorifiques, si ce n'est soixante jours après leur départ ; c'est alors qu'il se vanta d'avoir remis en honneur par de nouvelles lois les exemples de l'ancienne Rome, depuis longtemps tombés en désuétude (1). Bien que sa conduite fût loin d'être chaste, Auguste, au contraire de ses prédécesseurs, qui s'étaient appliqués à corrompre le peuple par des largesses et la plus grande tolérance, s'efforça de corriger les mœurs publiques. Il porta contre le célibat des lois dont le nom, témoignage singulier du mal auquel il voulait remédier, est celui de deux consuls célibataires, Papius et Poppéus ; il croyait qu'il était possible de marier les gens par décret, et de repénpler ainsi l'Italie. Aux termes de cette loi, quiconque n'avait pas d'héritiers, les hommes à vingt-cinq ans, les femmes à vingt, n'avait droit qu'à la moitié des successions et des legs qui devaient lui revenir, le surplus étant acquis au trésor public. Les candidats ayant la famille la plus nombreuse devaient avoir la préférence pour être élus consuls, et la prééminence avec les faisceaux devait appartenir à celui des deux qui aurait le plus d'enfants. A Rome trois enfants, quatre en Italie, cinq dans les provinces, exemptaient de toutes charges personnelles. La femme latine devenait, après trois couches, citoyenne romaine, et la femme romaine, née libre, était affranchie de la tutelle du mari ; l'esclave affranchie n'obtenait ce privilège qu'après quatre couches, et pouvait alors tester, administrer son bien et hériter. Il abolit la loi Voconia, qui excluait les femmes mariées des héritages dépassant une somme déterminée (2).

L'empereur, ayant fait réunir les chevaliers comme il était d'usage pour le cens, fit séparer les célibataires de ceux qui étaient mariés ; voyant que ceux-ci étaient en très-petit nombre, il les loua d'avoir été les seuls à obéir au vœu de la nature et de la société civile, seuls à mériter le nom d'hommes et de pères ; et il leur promit les principales charges ; puis il adressa de vifs reproches aux célibataires qui, n'ayant voulu se montrer ni hommes, ni citoyens, ni Romains, s'étaient, disait-il, rendus même coupables d'assassinat, en privant la patrie de nouveaux citoyens ; d'impiété, en laissant périr le nom de leurs aïeux ; de sacrilège, en diminuant

Mœurs.

Loi Papius-Poppéus.

(1) *Legibus novis latius exempla majorum exolescentia revocari, et juvenilia jura ex nostro conspectu aulicorum rerum exempla imitanda proposui.* Voyez les *Mœurs d'Auguste*. — *Dei deus Augustus*, c. 10, § 1.

(2) Voy. Huco, *Hist. du droit romain*, §§ 263, 296. — HEINECOCH. *Antiq. romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagma*, l. 1, t. 25. — DION, l. IV, 35. — TAÇÉRE, *Ann.* III, 25, 26.

le genre humain. Enfin, il prononça contre eux de fortes amendes pour le cas où, dans le délai d'une année, ils n'auraient pas obéi à la loi.

Rien ne prouve mieux combien le mariage était devenu odieux, malgré la facilité du divorce, qui devait le rendre moins à charge; mais une corruption aussi profonde, un égoïsme aussi enraciné, ne se guérissent pas avec des lois. Les riches continuèrent à se livrer au libertinage, ou s'ils se marièrent, ce fut pour hériter, non pour avoir des héritiers; le nombre des victimes augmenta, rien de plus. Les citoyens, qui s'étaient résignés à la perte de leurs libertés politiques, opposèrent une vive résistance à cette réforme dans les mœurs; puis ils l'éluèrent en épousant des enfants, ou en exposant les fruits d'une union forcée. La rigueur de cette loi morale, mais inopportune, suscita un fléau pire encore que le libertinage, les délateurs, qui, pénétrant dans les secrets domestiques, troublaient la paix du foyer. Cet espionnage fut poussé à un tel excès, que Tibère dut modifier la loi dans ses dispositions les plus sévères. Nous devons dire aussi que, du temps d'Auguste, on ne trouvait pas de jeunes filles disposées à consacrer à Vesta leur virginité, bien qu'on leur accordât les mêmes privilèges qu'aux mères de famille.

Il réunissait encore, jour la promulgation des lois, les comices dans le Champ de Mars, donnait lui-même son vote avec sa tribu, et recommandait aux centuries ceux qu'il désirait voir promus aux principales dignités; mais, en votant ainsi dans les élections, c'était comme s'il eût dispensé tous les autres de le faire; de même qu'en exprimant son opinion dans le sénat, il entraînait l'assemblée entière à décider dans son sens. Puis, à la fin de chaque année, ce peuple souverain venait ratifier tout ce qu'avait fait son représentant.

Auguste affectait donc de recevoir de la liberté un pouvoir qui la détruisait; mais il introduisait peu à peu les formes monarchiques à côté de celles de la république; il nommait des préfets et des fonctionnaires qui représentaient sa personne et non la loi. En face du consul s'élevait le *præfectus urbis*; les décrets étaient promulgués au nom du sénat et du peuple quirite; mais l'empereur les faisait. Il y avait, avec les provinces consulaires, les provinces césariennes, et l'empereur entretenait dans les premières des agents chargés de l'administration du fise; or, comme cette administration devenait chaque jour plus importante, l'autorité des fonctionnaires impériaux s'accroissait de plus en plus.

Ainsi Rome, qui, depuis quelque temps, sentait le besoin d'un

maître, l'avait trouvé. Mais en acceptant le pouvoir illimité, Auguste ne s'était point préoccupé des excès que cette forme de gouvernement léguait à l'avenir; il ne donna au peuple aucune garantie pour l'empêcher de tomber dans l'abjection de la servitude, et ne fit rien dans le but de prévenir la tyrannie de la soldatesque. César avait conduit plus franchement le peuple aux avantages de la propriété, et les barbares à l'égalité des droits. Instrument d'un progrès providentiel, il prépara celui que devaient apporter au monde d'autres héros, et autrement que par les armes. Il est vrai que César n'eut pas l'entière conscience de son œuvre, qui resta incomplète, peut-être à cause d'obstacles insurmontables. La plèbe, toujours pauvre, vécut des largesses des empereurs, perdit la liberté civile, sans avoir sa subsistance assurée; sous l'influence d'une foule de circonstances et du caractère d'Auguste, l'empire se constitua dans la forme qui était la pire de toutes, le despotisme militaire. Toutefois, il réussit à fonder la tribu et la commune, seuls résultats qu'eût alors obtenus l'activité de l'Occident, et à fonder un empire immense ayant une même langue, un système monétaire uniforme, des communes, une administration forte avec des moyens d'exécution bien définis, un droit civil et politique et un chef unique : ce qui n'empêchait pas que Rome était tout, et le reste rien.

Aucune idée généreuse ne réglait les mouvements de ce grand corps, et l'on s'inquiétait peu d'améliorer le sort du peuple; la corruption augmentait, et le remède ne pouvait venir que d'autres peuples et de nouvelles idées, propres à féconder ce que la société avait de bon, à montrer le mieux auquel on pouvait aspirer, et à enseigner à l'atteindre. Quant à la philosophie de cette époque, elle ne s'élevait guère au delà de l'admiration des vertus de l'ancienne Rome.

En fait de finances, les sources du revenu restèrent les mêmes, mais il y eut de notables changements dans leur administration. Le prince eut une caisse particulière et militaire (*fiscus*) (1), distincte de celle de l'État (*ærarium*); il disposait à son gré de la première, et de la seconde avec le concours du sénat. Tant de guerres civiles avaient mis le désordre dans les finances, surtout

Finances.

(1) On l'appelait ainsi parce que d'abord les grosses sommes d'argent étaient déposées dans des paniers d'osier, *fiscella*. C'est ainsi que le mot moderne *budget* vient de la *bolgetta* ou poche dans laquelle le ministre apportait aux chambres le compte à discuter. On doit regretter la perte d'un *Rationarium* ou *Breviarium totius imperii*, dans lequel Auguste avait énuméré les revenus et les dépenses de l'empire. (SÉTONE, §§ 102 et 28.)

en Italie, parce qu'on l'avait abandonnée aux soldats, et que beaucoup de propriétés de l'État avaient été attribuées au prince. La nécessité d'entretenir une armée permanente augmentait encore les dépenses ; mais les ressources se trouvèrent accrues par l'acquisition de l'Égypte, siège principal du commerce de l'Orient, par l'introduction de nouveaux impôts et une meilleure répartition des anciens. Au nombre des nouveaux, nous citerons le vingtième des successions et l'amende imposée aux célibataires ; mais, comme la plupart de ces sommes étaient versées au fisc, l'empereur avait dans sa main l'argent, comme les légions, comme toutes choses.

Les anciens impôts étaient perçus, suivant l'usage, par les chevaliers ; les nouveaux par des procurateurs de l'empereur. L'innovation la plus notable en cette matière fut que l'empereur fixa le montant des contributions à lever et le traitement des gouverneurs.

Les revenus de l'empire ont été évalués de la manière la plus diverse ; en prenant une moyenne entre ces calculs on trouve un chiffre de neuf cent soixante millions.

Mécène persuada à Auguste d'admettre au nombre des sénateurs et des chevaliers les personnages les plus distingués des provinces ; il lui conseillait aussi de vendre tous les domaines publics, et de fonder avec ce capital une banque qui prêterait à un intérêt modéré à ceux qui emploieraient l'argent dans l'agriculture et l'industrie. En outre, il voulait que tous les habitants libres de l'empire fussent soumis à un impôt, de même que tous les objets imposables⁽¹⁾. Il ne fut point écouté ; aussi, comme l'impôt n'atteignait par les citoyens, plus leur nombre était considérable, plus les tributaires avaient à payer. Il en résultait une affluence excessive de citoyens dans la capitale, et l'accumulation des richesses dans quelques familles, dont la spoliation sous les règnes suivants comblait les vides du trésor.

Armée.

Une domination acquise par la guerre devait nécessairement s'appuyer sur une armée permanente, soit pour la défense des frontières, soit pour la sûreté intérieure. Mais, tout en se confiant dans l'armée, jamais Auguste ne toléra de sa part la licence à laquelle Sylla et Antoine l'avaient accoutumée ; il ne pardonna aux légions leurs révoltes qu'en les congédiant. Si une d'elles se débandait ou fuyait, il la décimait, et les officiers qui abandonnaient leur poste étaient punis de mort immédiatement.

(1) Dureau de la Malle, *Econ. des Romains*.

Au lieu des terres que Sylla et lui-même avaient distribuées aux soldats, et qui, rendant la propriété précaire, faisaient négliger la culture et facilitaient des intelligences séditeuses, Auguste assigna aux troupes une solde fixe (1). Lorsqu'il eut réparti les vétérans en trente-deux colonies italiennes, d'où il pouvait au besoin les rappeler sous les drapeaux, il maintint sur pied vingt-cinq légions, huit sur le Rhin, quatre sur le Danube, trois en Espagne, deux en Dalmatie, quatre sur l'Euphrate et en Syrie, deux en Égypte, deux dans la province d'Afrique, en tout cent soixante et dix mille six cent cinquante hommes. Neuf cohortes prétoriennes, commandées par deux préfets, étaient préposées, avec trois cohortes urbaines, à la garde particulière de l'empereur et de la cité. Une flotte stationnait à Ravenne pour surveiller la Dalmatie, la Grèce, les îles et l'Asie; une autre était réunie au cap Misène, pour tenir en respect la Gaule, l'Espagne, l'Afrique et les provinces occidentales, donner la chasse aux pirates et assurer la rentrée des approvisionnements et des tributs. Les forces de terre et de mer dépendant uniquement de l'empereur, la monarchie se montra franchement absolue dans l'ordre militaire, tandis qu'elle se dissimulait dans le gouvernement civil.

La guerre une fois terminée, il voulut purger les légions de la foule d'esclaves qui s'y étaient enrôlés. A cet effet, il envoya aux chefs de chacune d'elles des lettres scellées, pour être ouvertes le même jour, qui enjoignaient aux tribuns militaires de mettre aux fers ceux qui seraient réclamés comme déserteurs. Trente mille esclaves furent ainsi rendus à la servitude. Il exclut aussi des légions les étrangers et n'enrôla que des citoyens; son but était de rattacher par des liens plus intimes l'ordre civil et l'ordre militaire, pour que le soldat n'oublât point qu'il était citoyen, et que le citoyen n'eût pas de répugnance à devenir soldat. Mais cette fusion n'était qu'apparente; en effet, l'armée n'appartenait plus à la république, mais à l'empereur; du reste, une armée permanente dispensait les citoyens d'entrer dans la milice à tour de rôle; ils s'amollirent donc, et les légions, recrutées surtout dans les provinces, se remplirent de mercenaires soumis à l'empereur,

(1) A partir de la dictature de Fabius (217) jusqu'à César (50), la paye du soldat fut de trois as par jour (environ 27 centimes); César la doubla en la portant à dix-huit deniers par mois (14 fr. 72). Auguste n'y changea rien; sous Domitien, elle s'éleva à vingt-cinq deniers par mois (20 fr. 47). La gratification accordée par Auguste aux prétoriens fut de vingt mille sesterces (4,035 fr., 40) après seize ans de services, et pour les légionnaires, de douze mille (2,421 fr. 24), après vingt ans. Il institua, pour subvenir à ces dépenses militaires, un trésor spécial, dont il fit les premiers fonds de ses propres deniers.

non à la république, et qui n'avaient pour mobile que la paye et le butin. Ce n'est donc pas à Constantin, mais à Auguste qu'il faut attribuer un si grand progrès dans la voie de la tyrannie; c'est-à-dire le désarmement d'un peuple entier assujéti à une armée d'étrangers, système exclusivement militaire, qui rendit possible la domination effrénée des Césars (1).

Autrefois, on n'accordait le triomphe qu'au général qui avait eu la conduite de la guerre; désormais l'empereur seul put triompher. Mais le système des conquêtes indéfinies était tombé avec la république, et l'on ne faisait plus la guerre que pour assurer la paix. Les empereurs, quelle que fût d'ailleurs leur ambition, n'avaient que trop de pays à gouverner, et la paix ne leur offrait que trop de séductions. Quant aux généraux, comme ils ne travaillaient que pour la gloire d'un maître, dont ils pouvaient éveiller la jalousie, ils combattaient avec plus de prudence que d'élan.

Au lieu d'aller comme Antoine provoquer les princes de l'Orient, Auguste les vit venir à lui pour implorer son amitié ou son patronage. Les Scythes et les Sarmates septentrionaux lui envoyèrent des ambassadeurs; ceux des Sères et des Indiens mirent quatre ans entiers à leur voyage, et apportèrent des perles, des pierres précieuses et des éléphants.

Belles-lettres.

N'ignorant pas combien il est profitable aux tyrans de se concilier les écrivains dont la plume et la conscience sont à la disposition de quiconque veut y mettre le prix, il favorisa et vit avec plaisir Mécène favoriser ceux dont l'esprit brillait alors du plus vif éclat; il prit les Muses à sa solde, mais pour désarmer l'histoire. Horace, qui avait combattu sous Brutus, fut d'abord accueilli froidement par Mécène; puis, lorsqu'il eut acquis ses bonnes grâces, il dut se corriger des accès d'enthousiasme républicain qui lui faisaient exalter ou les vertus antiques, ou le courage indompté de Caton; bien plus, il se tourna lui-même en ridicule pour avoir jeté son bouclier à la journée de Philippes. Mais il ne suffi-

(1) L'écrivain qui a le mieux vu et apprécié cette révolution est Hérodiën, liv. II, 11, lorsqu'il dit : Οἱ γὰρ κατὰ τὴν Ἰταλίαν ἄνθρωποι, ὅπλων καὶ πολέμων πάσαι ἀπὸ λαχόμενοι, γεωργία καὶ εἰρήνη προσείχον. Ἐς ὅσον μὲν γὰρ ὑπὸ δημοκρατίας τὰ Ῥωμαίων διωκετο, καὶ ἡ Σύγκλητος ἐξέπεμπε τοὺς τὰ πολεμικὰ στρατηγήσαντας, ἐν ὅποις Ἰταλιῶται πάντες ἦσαν, καὶ γῆν καὶ θάλατταν ἐκτίσαντο, Ἕλλησι πολέμησαντες καὶ βαρβάροις· οὐδέ τι τῇ γῆς μέροις, ἢ κλίμα σὺν αὐτοῦ, ὅπου μὴ Ῥωμαῖοι τὴν ἀρχὴν ἐξέτειναν. Ἐξ οὗ δὲ εἰς τὸν Σεβαστὸν περιήλθεν ἡ μοναρχία, Ἰταλιώτας μὲν πόνων ἀνέπαυσε, καὶ τῶν ὅπλων ἐγύμνωσε, φρουρία δὲ καὶ στρατόπεδα τῆς ἀρχῆς προυβάλετο, μισθοφόρους πλὴν ῥητοῖς εἰσιτηρεσίοις στρατιώταις καταστησάμενος, ἀντὶ τείχεος τῆς Ῥωμαίων ἀσχυρίας ποταμῶν τε μεγέθει καὶ τάρρων ἡρώων προβλήμασιν, ἐρέμῳ, τε γῇ καὶ δυσβάτην ἑράτα· τὴν ἀρχὴν ὠχυρώσατο.

sait pas à Auguste qu'il se tût sur certains sujets; il voulait le voir flatter. « Craindrais-tu par hasard, écrivait-il au poète, que la postérité ne te fit un reproche de mes bonnes grâces (1)? » Virgile faisait servir la muse champêtre et ses Géorgiques à distraire les esprits des troubles civils, et à les disposer au calme de la vie agricole; puis il eut pour tâche, quand il prit un essor plus élevé, d'associer les destins de Rome à ceux de la famille Julia, et de trouver au parvenu qui venait de s'asseoir sur le trône, des ancêtres parmi les dieux et les héros troyens.

Tous ces favoris des muses répétaient au peuple, à l'envi l'un de l'autre, que son salut était lié à celui d'Auguste; que lui seul avait su enchaîner le démon de la guerre civile, et que lui seul pouvait remédier peu à peu aux désastres passés.

Les faveurs d'Auguste, trop bien imité par tant d'autres protecteurs des lettres, sont à ce prix; mais, comme Napoléon, il se défie des idéologues, et n'aime pas qu'on s'occupe de philosophie, à moins que ce ne soit de celle d'Epicure et d'Aristippe, qui enseigne à jouir du présent et à se livrer aux plaisirs avec une certaine mesure. Du reste, si la tête de Cicéron est nécessaire à son ambition, il la livre aux sicaires; si Ovide l'offense, il le bannit, et ni chants ni supplications n'obtiennent qu'il lui rende la patrie. Il laisse dans l'oubli Tibulle, qui ne sait pas se plier à la flatterie, et Cornélius Gallus est envoyé en exil pour avoir tenu des discours hardis (2); on l'y tue, et Virgile reçoit l'ordre de ne pas faire publiquement son éloge. Les écrits de Labiénus sont brûlés (3), et lui-même est réduit à se laisser mourir de faim. Timagène d'Alexandrie, qu'il avait choisi pour son historiographe, lui déplaît pour s'être permis un mot piquant, et reçoit l'ordre de ne plus

(1) *Irasci me tibi scito quod non in plerisque ejusmodi scriptis mecum potissimum loquaris. An vereris ne apud posteros tibi infame sit quod videaris familiaris nobis esse?* (SUET.)

(2) Le gouvernement des provinces sénatoriales était confié à des proconsuls qui devaient avoir été consuls et préteurs. Celui de l'Égypte était le seul qui fût donné à un simple chevalier, de crainte qu'en y nommant un personnage illustre, il ne fût tenté d'en faire un État indépendant. Cornélius Gallus, à qui Virgile adressa sa dixième églogue, y fut donc envoyé, et fit peser sur le pays, notamment sur Thèbes, les exactions les plus révoltantes. Auguste le révoqua, en lui faisant défense de se montrer dans son palais et dans aucune province impériale. Cette disgrâce le porta à proférer contre l'empereur des paroles mal sonnantes, ce qui lui valut l'exil. Les flatteurs d'Auguste devaient se garder de lui trouver le moindre tort.

(3) C'est le premier exemple de semblables exécutions par ordre souverain; or, dans un temps où les manuscrits étaient aussi rares, ce n'était pas seulement, comme depuis, une formalité infamante.

paraître devant le prince ; il livre alors aux flammes ce qu'il avait écrit de l'histoire contemporaine, pour entreprendre avec plus de sécurité la vie d'Alexandre le Grand.

A l'exemple d'Auguste, Fabius Maximus protégeait les gens de lettres, qui se réunissaient dans sa maison pour dîner, converser et faire des lectures. Properce y récitait ses élégies ; Ovide, les descriptions érotiques qu'il laissait couler librement de sa veine (1) ; Varus, ses tragédies romaines. Quiconque, en un mot, jouissait de quelque réputation, y trouvait des auditeurs, des applaudissements et un accueil favorable. Fabius était l'ami d'Auguste, qui se rendit avec lui, dans le plus grand secret, à l'île Planasia (*Pianosa*), pour visiter son petit-neveu Posthume Agrippa, qui y était relégué, et dont la vue l'attendrit jusqu'aux larmes. Personne ne pouvait avoir vu impunément le vieil empereur s'émouvoir sur le sort de quelqu'un à qui il avait résolu de ne pas pardonner. Or Fabius ayant confié le fait à sa femme, et celle-ci à Livie, Livie en parla à Auguste, et l'homme de lettres favori fut trouvé mort peu de temps après.

Sous la république, les actions répréhensibles étaient punies, les paroles, libres ; sous Auguste, les paroles devinrent des crimes, et les auteurs de libelles diffamatoires furent coupables de haute trahison ; les magistrats durent les rechercher avec une rigueur extrême, ce qui ouvrait la voie à des persécutions arbitraires.

Le peuple, tranquille et repu, ne s'occupait point de ces faits-là, car il ajoutait foi aux louanges répétées des courtisans. L'empereur, lui racontait-on, a appelé Tite-Live le prôneur de Pompée, et ne lui en a pas moins conservé ses bonnes grâces ; il a dit de Cicéron : *Ce fut un grand homme et un ami de la patrie* ; de Caton : *C'est être bon citoyen et homme de bien que de soutenir le gouvernement établi*. Qu'y avait-il d'étonnant ? Auguste ne se proclamait-il pas le restaurateur des vertus antiques ? ne caressait-il pas la nationalité romaine ? n'est-ce pas le propre de tout pouvoir récent de chercher à faire revivre la partie de l'ancien système qui peut tendre à consolider le nouveau ? En exaltant la Rome quirinale, historiens et poètes ne faisaient que louer Auguste, qui invoquait les exemples du passé, réparait les temples en ruine, relevait les statues noircies par l'incendie, voulait voir à piété et l'innocence expier les crimes paternels, tâchait de faire

(1) *Ille ego sum qui te colui, quem festa solebat
Inter convivas mensa videre tuos.
Sæpe suos solitus recitare Propertius ignes.*

(OVIDE.)

renaltre l'antique pudeur et de ramener la chasteté au foyer domestique, pour que les mères, suivant l'expression du poète, fussent joyeuses d'être entourées d'une famille qui leur ressemblât (1). Il était donc naturel que le peuple défilât celui qui le gratifiait de si heureux loisirs (2); et Auguste, investi de la toute-puissance sur terre, daigna consentir à être dieu.

Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître que, durant quarante-quatre années d'administration, il n'abusa point du pouvoir suprême, et ne négligea rien pour se faire aimer du peuple. La ville eut du pain et des jeux; il appela les acteurs le plus en renom, en faisant défense aux édiles et aux prêteurs de les frapper quand ils déplairaient; néanmoins, ayant appris que l'un d'eux avait avec lui une femme travestie, il le fit saisir, fustiger sur les trois théâtres, et condamner au bannissement. Il prononça la même peine contre le célèbre acteur Pylade, pour avoir manqué de respect à un citoyen; mais il le rappela bientôt, à la demande du peuple. La ville s'accrut de constructions élégantes, au point d'embrasser, au dire des historiens, un espace de cinquante milles, renfermant une population immense.

En vertu de son autorité censoriale, Auguste ordonna plusieurs fois le recensement général des citoyens. Le résultat de quelques-uns de ces recensements s'est conservé : le premier, fait aussitôt après la défaite d'Antoine, donna quatre millions cent soixante-trois mille individus; le dernier, dans l'année de la mort d'Auguste, offrit une diminution de trente mille.

Population.

Il ne faut pas conclure de là que, depuis César jusqu'à Auguste, il y eut un accroissement extraordinaire dans la population, et qu'elle diminua ensuite durant l'espace d'un demi-siècle de paix. Les quatre cent cinquante mille citoyens du recensement de César se composaient d'une classe privilégiée, comme les vingt mille d'Athènes, et l'on ne comptait dans ce dénombrement ni les étrangers, ni les colons, ni les esclaves; leurs noms étaient inscrits sur des tables soumises, tous les trois ans, à la révision des censeurs, qui les classaient suivant l'âge et la fortune.

Comme les citoyens étaient seuls admis dans les légions, il fallut en augmenter le nombre à cause de la fréquence des guerres. Dans les guerres civiles, quand on luttait Romains contre Romains, les auxiliaires pouvaient facilement se trouver les plus nombreux, et il fallut étendre le droit de cité. De même que la

(1) HORACE.

(2) *Deus nobis hæc otia fecit.* (VIRG.)

plèbe demandait à participer aux droits de la noblesse et aux avantages extérieurs; ainsi les peuples conquis voulaient entrer dans la cité comme les conquérants, dont ils ne reconnaissaient la supériorité ni dans les armes ni en civilisation. Dans le fait, presque toute l'Italie obtint ce droit, et plus tard beaucoup de provinces, que des chefs de parti qui avaient besoin de leur concours, voulaient s'attacher par cette faveur. C'est ainsi que le nombre des citoyens s'accrut des neuf dixièmes dans un espace de vingt-quatre années.

Dès lors il ne fut plus nécessaire de recruter des affranchis et des esclaves, comme l'usage s'en était introduit depuis Sylla; le gouvernement cessa d'être à la merci de gens qui, n'ayant point intérêt à conserver l'ordre établi, étaient toujours prêts à se soulever, qu'on ne pouvait maintenir tranquilles qu'à force de largesses, et qui, une fois congédiés, infestaient l'empire de leurs brigandages.

La nécessité de réparer violemment les pertes de la population ayant disparu avec le système militaire, Auguste se montra plus difficile à concéder les droits de cité et l'émancipation des esclaves, outre qu'il changea les conditions requises pour être inscrit aux registres du cens; dès la quatrième année de J.-C., n'y furent pas compris les citoyens absents de l'Italie, ni ceux qui possédaient moins de deux cent mille sesterces (39,750 f.). Ces derniers, compris dans le premier dénombrement, mais exempts de toutes charges, n'étaient admissibles à aucune magistrature; ils formaient ainsi une classe moyenne, qui affaiblissait le pouvoir de la multitude, réduisait le nombre des candidats, était un obstacle aux troubles dans les comices.

Quant à savoir quelle était réellement la population de Rome, c'est une question débattue, et dans laquelle les opinions sont singulièrement exagérées; quelques-uns la portent à quatorze millions, quand les plus modérés s'arrêtent à quatre. Nous savons toutefois que, par un principe religieux, la cité ne s'étendait pas beaucoup au delà du *Pomœrium* de la ville primitive, et que, lors même qu'elle eut été agrandie par Aurélien, son enceinte ne dépassait pas celle d'aujourd'hui, dont le circuit est de douze mille trois cent quarante-cinq pas romains (dix-huit mille deux cent deux mètres environ), six mille mètres de moins que Paris. Il est vrai que plusieurs quartiers se trouvaient en dehors de cette enceinte, et que les rues étaient très-étroites, au point qu'on ne pouvait se garantir de la chute des décombres, ni porter secours en cas d'incendie (1). Les maisons avaient aussi une hauteur démesurée,

(1) Sénèque, *Controv.*, II.

bien qu'Auguste eût défendu de leur donner plus de soixante-dix pieds d'élévation. Cependant, lors du recensement fait par ordre de Théodose, il ne se trouva dans Rome que quarante mille trois cent quatre-vingt-deux maisons, ce qui empêche d'ajouter foi à cette excessive population, sans aider à déterminer la véritable.

La nécessité d'assurer la subsistance d'une telle multitude, et de la maintenir calme, fit acquérir une grande importance au préfet de la ville et à celui des subsistances, qui, établis par Auguste, lui mettaient ainsi entre les mains la police de la cité. Les citoyens nourris aux dépens du public étaient, du temps de César, au nombre de trois cent vingt mille; Auguste les réduisit à deux cent mille. Il fit en outre, cinq fois au moins, des distributions d'argent (1), qui jamais ne s'élevèrent à moins de deux cents sesterces, ni à plus de quatre cents (quarante ou quatre-vingts fr.). Comme les enfants même au-dessus de onze ans y prenaient part, la totalité des individus gratifiés n'était pas au-dessous de deux cent cinquante mille, ce qui entraînait une dépense de onze à vingt-deux millions pour une distribution. Ajoutez-y les frais énormes de vingt-quatre spectacles donnés par l'empereur en son propre nom, et de vingt-trois autres au nom de magistrats absents ou hors d'état d'y subvenir; sans parler des sommes qu'il prêtait sans intérêts à ceux qui lui en demandaient, moyennant une hypothèque du double (2).

Auguste n'affichait aucun luxe ni sur sa personne, ni dans sa manière de recevoir. Il entrait de nuit ou sans être connu dans les villes, pour éviter les réceptions pompeuses; il était vêtu comme tout le monde, portait des habits faits dans sa demeure, et n'avait d'autre distinction que sa garde prétorienne. Il habitait la maison qui avait appartenu à l'orateur Hortensius, et l'on n'y voyait ni ornements ni objets précieux, à l'exception d'une coupe murrhine qui venait des Ptolémées. Il acceptait des invitations au dehors, même chez de simples particuliers; l'un d'eux l'ayant traité assez mesquinement, il se contenta de lui dire en plaisantant : *Je ne croyais pas que nous fussions si intimes*. Dans les spectacles, il s'asseyait parmi les juges, affectait d'ailleurs de se présenter lui-même devant les tribunaux, pour assister en jugement

(1) Le *congus* était, chez les Romains, une mesure de dix setiers, d'une capacité de cent quatre-vingt-dix-neuf onces d'eau, et qui servait aux distributions de vin et d'huile au peuple. Quand, au lieu d'être en nature, elles se firent en argent, on conserva le nom de *conglatarium* aux libéralités dont profitait le peuple, tandis que les distributions faites aux soldats s'appelaient *donativum*.

(2) Voyez la note F.

ses clients et ses amis, subissant les interrogatoires et les répliques acerbes des avocats. Comme il répondait à un légionnaire qui le pria de plaider sa cause, qu'il avait des occupations ; mais qu'il enverrait un avocat à sa place, le soldat reprit : *Quand tu as eu besoin de mon bras, ai-je envoyé un remplaçant ?* et Auguste le défendit lui-même. N'accordant les droits de cité qu'avec une extrême réserve, il voulait que les Romains sentissent leur dignité et portassent la toge, et non le misérable vêtement appelé *lacerna*. Un jour qu'il voyait un citoyen en haillons, on l'entendit gémir et se plaindre que les Romains, ces maîtres du monde, ces hommes que distinguait la toge (1), fussent réduits à une pareille détresse.

Chez lui l'affabilité ne nuisait pas à la fermeté ; il ne voulut pas du titre de *dominus*, mais il ne donna plus aux légionnaires celui de *camarades*, sentant qu'il n'était plus un soldat de fortune. Tibère lui rapportant certains propos et les plaintes répétées parmi le peuple, il répondit : *Laissons-les dire, pourvu qu'ils nous laissent faire*. Comme il entendait la multitude se récrier sur la disette de vin et sur sa cherté : *Agrippa*, dit-il, *vous a pourvus de bonne eau en abondance*. Pendant une épidémie, le peuple s'imaginant que les dieux le châtiaient pour avoir permis à Auguste d'abdiquer le consulat, il courut en foule à son palais, et le demanda à grands cris pour dictateur ; mais il résista, et préféra le titre de pourvoyeur général, qui lui permit de subvenir aux besoins de la cité. Un respect si plein de dignité pour la nationalité romaine lui valut le titre de Père de la patrie.

Ce fut par ce mélange d'habileté, de fourberie, de modestie, de fermeté et de lâcheté, qu'il se concilia les cœurs ; mais, pour conserver quarante-quatre ans l'autorité, et savoir persuader au peuple que la sûreté de tous dépendait uniquement de la conservation de sa personne, il fallait posséder une profonde connaissance du cœur humain et tous les secrets de l'art de gouverner.

CHAPITRE XXII.

GUERRES D'AUGUSTE.

La nouvelle organisation de Rome, et le caractère même d'Auguste, excluaient désormais les guerres d'ambition ; mais il y en

(1) *Romanos rerum dominos, gentemque togatam.*

eut plusieurs qu'il fallut faire pour assurer la paix et se garantir contre des attaques à venir.

Ceux qui pensent que la guerre civile affaiblit un peuple, ont contre eux toute l'histoire. Tout homme, dans ces temps de désordre, est obligé de devenir soldat; faute de pouvoir rester indifférent au milieu des partis en lutte, il doit se familiariser, sinon avec les fatigues des camps, au moins avec les périls du combat. Le service militaire est même recherché comme moyen d'échapper aux horreurs intérieures, et comme conférant des privilèges refusés à ceux qui vivent pacifiquement. L'agitation d'ailleurs, en ébranlant la société jusque dans ses fondements, fait apparaître à la surface des hommes dont le mérite, dans des temps ordinaires, serait resté enfoui ou n'aurait pu se développer. La Lombardie lutta contre Frédéric Barberousse après des flots de sang versés dans les guerres des communes; les Allemands triomphèrent des Turcs quand les plaies de la guerre de Trente ans étaient encore vives; l'Angleterre déploya toute sa puissance après la guerre des Deux Roses; l'Espagne, après celle de la Succession, put faire un grand effort en Sicile. La France se montra grande après les querelles entre les deux maisons de Bourgogne et d'Orléans, comme à la suite des guerres religieuses et des troubles de la Fronde; pendant sa grande révolution, lorsque les départements, réagissant contre la capitale, devenaient le théâtre de la guerre civile, et que la guillotine, la mitraille, les noyades, étaient la justice à l'ordre du jour, elle fit trembler tous les trônes de l'Europe (1).

Rome, dans les guerres que nous avons racontées, tuait, avec le fer dont elle se déchirait elle-même, la liberté des nations par la main de Marius, de Sylla, de César, de Pompée; vinrent ensuite Antoine et Auguste, qui finirent par anéantir chez les peuples connus jusqu'au dernier vestige de l'esprit d'indépendance.

Auguste tourna d'abord ses armes contre les Bretons, que César n'avait pu dompter; mais à la nouvelle que les Salasses, au pied des Alpes, les Cantabres et les Asturiens, en Espagne, s'étaient révoltés, il confia la première expédition à Téntius Varon, et se chargea de dompter les rebelles, qu'il défit et réduisit à la dernière extrémité. Parmi les Cantabres, les uns se tuèrent, et d'autres furent vendus; le reste dut marcher contre les Asturiens, qui succombèrent alors, et l'Espagne entière, après deux siècles de résistance, subit le joug de Rome.

À la même époque, Marcus Crassus battait les Mèses, nation

(1) Voyez MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, XI.

sauvage des bords du Danube, et M. Viniciens comptait d'autres peuples germains; Varron soumettait les Salasses, dont quarante mille étaient transportés par Auguste à Éporédia (*Ivrée*), pour subir vingt ans d'esclavage, en même temps qu'il partageait leur pays entre ses prétoriens, et y fondait la colonie d'Augusta Prætoria (*Aoste*). Une délibération du sénat ordonna l'érection, dans les Alpes, d'un monument sur lequel furent inscrits les noms de quarante-trois peuplades de montagnards, soumises à l'empire par Auguste (1). Soixante-dix autres nations gauloises lui élevèrent un temple magnifique près de Lyon (2), en instituant des jeux annuels, où devaient être décernées des récompenses aux poètes et aux orateurs.

Arabes.

En Asie, la Pisidie, la Galatie et la Lycaonie devinrent provinces romaines à la mort de leur dernier roi. Élius Gallus, gouverneur de l'Égypte, marcha contre les Arabes septentrionaux; mais, mal secondé par Sylléus, ministre du roi des Arabes Nabathéens, contrarié par les maladies et la nature indomptable des habitants, ses efforts échouèrent, et ce peuple, que le désert rendait indocile à toute espèce de joug, fut longtemps respecté par les Romains.

Parthes.

A cette époque, les Scythes renversèrent du trône Tiridate, roi des Parthes, et rétablirent Phraate, qui, précédemment, avait conquis la Médie. Tiridate vint alors implorer le secours d'Auguste, en promettant de lui faire hommage de sa couronne. De son côté, Phraate envoyait des ambassadeurs pour réclamer son esclave fugitif et son propre fils, livré aux Romains par le prince détrôné. Auguste donna audience aux uns et aux autres en présence du sénat;

(1) Pline rapporte l'inscription du trophée érigé dans les Alpes en l'honneur d'Auguste, et nous fait ainsi connaître les noms des peuples qui habitaient le pays :

IMP. CÆS. DIVI. AVGUST. PONT. MAX. IMP. XIII. TRIB. POT. XVII. S. P. Q. R. QVOD EIVS DVCTV AVSPICISQVE GENTES ALPINÆ OMNES QVÆ A MARI SVPERO AD INFERYM PERTINENT, SVB IMPERIVM P. R. RVNT REDACTÆ. GENTES ALPINÆ DEVICTÆ : TRIVMPVLINI, CAMVNI, VENOSTES, VENNONETTES, ISARCI, BREVNI, GENAVNES, FOCVNATES : VINDELICORVM GENTES QVATVOR, CONSVANETES, RVGINATES, LICATES, CATENATES, AMBISVNTES, RVGVSCI, SVANETES, CALVCONES, BRIXENTES, LEPONTII, VIBERI, NANTVATES, SEDVNI, VERAGRI, SALASSI, ACITAVONES, MEDVLLI, VCENI, CATVRIGES, BERGIANI, SOGIONTHI, BRODIONTHI, NEMALONIO, EDENATES, ESVBIANI, VEAMINI, GALLITE, TRIVLLATI, ECTINI, VERGVNNI, EGVTVRI, NEMENTVRI, ORATELLI, NERVSI, VELAVNI, SVETRI.

Pline ajoute : *Non sunt adjectæ Cottianæ civitates XII, quæ hostiles non fuerunt : item attributæ municipiis lege Pompeia*. L. III, c. 20.

(2) Lyon était alors située sur la hauteur appelée aujourd'hui Fourvières (*Forum vetus* ou *Forum Veneris*). Sous Néron, un incendie terrible réduisit la ville en cendres dans l'espace d'une seule nuit.

puis, sans demander l'avis de l'assemblée, il répondit qu'il ne voulait soutenir aucun des deux prétendants; que Tiridate jouirait librement à Rome d'une honorable hospitalité, et qu'il renverrait à Phraate son fils, dès qu'il aurait restitué les enseignes enlevées à Crassus et à Antoine, ainsi que tous les prisonniers. Le Parthe murmura; mais quand Auguste, arrivé en Orient, eut, avec autant de fermeté que de douceur, rétabli l'ordre dans les provinces, bien qu'elles relevassent du sénat, et qu'il s'approcha des frontières des Parthes, Phraate se hâta de lui envoyer les enseignes et les prisonniers. Auguste en tira gloire comme d'un triomphe, et, pour éterniser le souvenir de cet événement, il éleva dans Rome un temple magnifique à Mars Vengeur.

Il régla avec la même facilité les affaires de l'Arménie, en renversant du trône Artaxias III, fils de cet Artabaze qu'Antoine avait mené en triomphe, et en lui substituant Tigrane, son oncle. D'un autre côté, les Gétules de Mauritanie, qui s'étaient révoltés contre leur roi Juba II et avaient dévasté la province d'Afrique, furent domptés par Cornélius Cossus.

Une autre nation, qui, sous beaucoup de rapports, excite l'étonnement, fixera plus longtemps notre attention. Deux peuples semblent avoir été marqués spécialement par la Providence pour avoir force et vie, puissance et durée, selon leur caractère différent, et le but pour lequel ils furent choisis. L'Hébreu, gardien fidèle de l'arche de vérité, se garantissait des superstitions en se tenant isolé des autres peuples. Le Romain, au contraire, devait arrêter par le tranchant de son glaive la subdivision infinie des peuples, et mettre l'ordre dans le chaos des anciennes nations, de sorte que celles qui d'abord se combattaient, se heurtaient, se détruisaient, finissent par se trouver confondues dans l'unité de la force et du despotisme. Or, voici le moment où l'un d'eux s'avance contre l'autre; le peuple juif, le regard fixé vers l'avenir céleste, sent que le temps est proche où sa mission sera accomplie, et Rome va préparer dans la paix de la servitude le silence nécessaire pour que l'on puisse entendre l'humble voix qui doit régénérer la terre.

Nous avons vu précédemment que les Hébreux étaient divisés entre deux frères en guerre l'un contre l'autre, Aristobule et Hyrcan. Le premier, abandonné par son parti, appela à son aide les Romains, qui, sous les ordres de Pompée, triomphaient alors de Tigrane (1). Pompée envoya, au secours d'Aristobule, Gabinius,

(1) Il n'y a plus de livres saints à consulter sur cette époque, et nous n'avons pour guide que Josèphe dans ses *Antiquités judaïques*. Le bon sens des lecteurs fera justice de ses exagérations.

qui, après avoir reçu cinquante talents de ce prétendant, s'en retourna sans avoir rien fait. Scaurus vint après lui, en toucha trois mille (2,500,000 fr.), et enjoignit à Arétas, roi des Arabes, de lever le siège de Jérusalem; ce qu'il fit. Aristobule, délivré du péril qui le menaçait, refoula les Sarrasins, et se mit alors à caresser Pompée et les Romains, l'unique espoir désormais de ceux dont les pères mettaient toute leur confiance en Dieu et dans leurs bras. Les deux compétiteurs vinrent plaider leur cause devant Pompée; le peuple, mécontent de l'un et de l'autre, intervint à son tour, et lui représenta qu'il devait être gouverné, non par des rois, mais par les sacrificateurs du Dieu d'Israël.

Malheureux le peuple qui, sans autre force que celle du raisonnement, est réduit à recourir à plus puissant que lui! L'orgueilleux Romain enjoignit à Aristobule de résigner le pouvoir, et l'ayant fait enchaîner, il marcha sur Jérusalem.

Prise de
Jérusalem
1^{er} sept.

Les partisans d'Aristobule et de l'indépendance nationale se disposaient à recourir aux armes redoutables du désespoir; mais Hyrcan favorisait Pompée, qui profita du jour du sabbat pour s'emparer de la ville, alors que les Hébreux s'abstenaient de combattre par scrupule religieux. Douze mille hommes furent massacrés, y compris les prêtres, qui, au milieu du carnage, n'interrompirent pas les sacrifices, et mêlèrent leur sang à celui des holocaustes. L'œuvre du glaive terminée, vint le tour de la hache, et beaucoup de Juifs furent exécutés comme artisans de troubles et de sédition: c'était ainsi que l'on appelait la résistance à l'étranger. Hyrcan obtint le titre de grand prêtre et de prince; mais il dut payer le tribut, ne pas s'intituler roi, et se renfermer dans les limites de la Judée, en restituant à la Syrie tout ce qui en avait été détaché précédemment. Pompée, afin d'ajouter l'insulte aux maux qu'il avait causés, voulut entrer dans le temple, accompagné d'une suite nombreuse, et s'avança jusque dans le sanctuaire, où le pontife seul pénétrait une fois l'an pour accomplir la grande expiation.

Ce fut la dernière victoire de Pompée.

62. Jérusalem fut démantelée; le général romain, ayant laissé Scaurus pour tenir le pays en respect, emmena à Rome Aristobule avec ses deux fils, Alexandre et Antigone, pour orner son triomphe. Alexandre, parvenu à s'enfuir de Rome, réunit une armée nombreuse, et releva le parti de son père; mais Gabinus, qui commandait les troupes romaines, le défit, et, après lui avoir accordé son pardon, divisa le royaume en cinq districts.

Gouvernement.

La Judée avait été gouvernée jusqu'à présent par deux conseils: l'un,

composé de vingt-trois membres; l'autre, de soixante-douze, et appelé le sanhédrin. Il n'est pas fait mention de ce dernier sous les juges ni sous les premiers rois; mais les rabbins prétendent qu'il date de l'époque où Moïse choisit dans le désert les soixante-dix qu'il chargea de rendre la justice (1); que Salomon fit construire une salle spacieuse pour ses réunions; qu'il ne cessa point de s'assembler durant la captivité de Babylone, et fut plus tard réinstallé dans le second temple. Quoi qu'il en soit, un membre du sanhédrin résidait dans chacune des villes du royaume, et deux dans Jérusalem; les membres de l'autre conseil se tenaient tous dans la capitale, se réunissaient dans le temple, et décidaient sans appel, à l'exclusion de tout autre tribunal. Gabinius cassa les deux conseils, pour établir dans chacun des cinq districts un tribunal indépendant, composé des principaux habitants, et des décisions duquel l'appel devait être porté à Rome. La monarchie se trouvait donc changée en aristocratie.

Sanhédrin.

Ces innovations mécontentèrent les Hébreux, qui n'en furent que plus favorables à Aristobule, lorsqu'il revint dans sa patrie; mais il fut battu, et obligé d'aller reprendre ses fers. Hyrcan, par crainte de la famille exilée et des soulèvements continuels d'un peuple qui ne pouvait supporter le joug étranger, conservait une étroite alliance avec les Romains. Du reste, il était entraîné dans cette voie par les conseils d'Antipas, Iduméen d'origine, qui, dirigeant à son gré son maître indolent, se frayait à lui-même le chemin du trône. Par flatterie, il avait grecisé son nom, qui devenait Antipater, et il n'était pas de concessions qu'il ne fût prêt à faire aux Romains; au nom d'Hyrcan, mais pour son avantage personnel, il les secondait dans leurs guerres avec les nations voisines.

Crassus, au moment où il marchait contre les Parthes, s'arrêta à Jérusalem; instruit que le temple renfermait de grands trésors auxquels Pompée s'était abstenu de toucher, il y prit, afin de subvenir aux dépenses de la guerre, dont le résultat lui fut si funeste, dix mille talents (30,000,000 fr.), sans parler d'une grosse barre

24.

(1) C'est un des points discutés par les talmudistes. Ils comparent Moïse à un flambeau qui sert à en allumer d'autres, sans rien perdre de son éclat; mais comment choisir soixante-dix personnes sur douze tribus? Si l'on en prend six dans chacune, il s'en trouve deux de trop. Celle dans laquelle on aurait pris le septième nombre se serait révoltée. Moïse inscrivit donc sur soixante-dix billets le mot *ancien*, et en laissa deux en blanc. Il fit ensuite tirer au sort, et ceux à qui échurent les billets blancs se considérèrent comme exclus par la volonté de Dieu. (*Talm. tract. Sanhed.*, fol. 17.)

d'or du poids de sept cent cinquante livres. César, dans l'intention de contrarier Pompée, rendit la liberté à Aristobule; qu'il envoya dans la Judée avec deux légions, pour s'assurer de la fidélité de la Syrie; mais Pompée le fit empoisonner en chemin, et son fils Alexandre, qui se préparait à le rejoindre avec des troupes, fut mis en jugement et décapité par ses ordres. Restait Antigone, l'autre fils d'Aristobule: lorsque César revint d'Égypte après avoir Jompté la Syrie, Antigone le pria de le rétablir sur le trône; mais Hyrcan avait si bien mérité de César, qu'il le confirma; ainsi que ses fils, dans le souverain pontificat et dans la principauté de Judée, en maintenant Antipater à la tête de l'administration. Il rétablissait ainsi, au moins en apparence, le gouvernement monarchique; en outre, il permit de relever les murs de Jérusalem.

Hérode.

Hérode d'Ascalon, second fils d'Antipater, acquit, grâce à l'appui paternel et à sa propre ambition, tant de pouvoir et d'arrogance, qu'il tua de sa main un malfaiteur, sans attendre sa condamnation. Cité devant le sanhédrin pour justifier sa conduite, il entra dans la salle d'assemblée, suivi d'une troupe d'hommes armés, comme Clodius à Rome; ce qui imposa silence aux dénonciateurs et aux juges; mais le vertueux Sammée, plein de la crainte de Dieu, qui empêche de redouter les hommes, éleva la voix contre de tels abus. Eh quoi! disait-il, autrefois les accusés venaient implorer miséricorde, les cheveux épars et leurs habits couverts de cendres; et cet audacieux se présente vêtu de pourpre, exhalant les parfums de l'Arabie, et entouré de sicaires! Il prédit alors que le dieu des armées punirait la faiblesse des magistrats, en les livrant à la vengeance de celui qui les faisait trembler. Sa prophétie ne tarda point à s'accomplir.

Après la mort de César, Hérode et son frère Phazaël, maîtres désormais de la Judée, se déclarèrent en faveur de Cassius, qui leva dans le pays sept cents talents de contributions, et obtinrent son consentement pour assassiner Malicus, le meurtrier de leur père. Lorsque Antoine l'eut emporté, ils suivirent sa fortune et se rangèrent de son côté; cependant, le parti hostile à l'étranger, qui subsistait toujours, prit pour chef Antigone, le dernier fils d'Aristobule, qui ne vit pour lui de chances de succès que dans l'appui des Parthes. En effet, Pacorus, échanson de leur roi Orodes, étant entré dans la Syrie, eut bientôt entre ses mains Hyrcan et Phazaël, qui lui furent livrés par trahison. Phazaël se donna la mort; Antigone fit couper les oreilles à Hyrcan, afin qu'il ne fût plus apte au sacerdoce, et le remit ensuite aux Parthes, pour qu'ils l'enmenassent en Orient. Conduit dans la Babylonie, il resta pri-

sonnier à Séleucie, jusqu'à ce que Phraate IV, lors de son élévation au trône, le délivra de ses fers, et lui permit de s'entretenir avec les Hébreux qui s'étaient réfugiés en grand nombre dans cette ville; ceux-ci le révéraient comme roi et refusaient de rendre hommage à Antigone, qui occupait à Jérusalem un trône mal acquis.

Hérode, échappant à toutes les embûches, s'enfuit chez les Arabes, puis en Égypte; de là il se rendit à Rome, où il gagna les bonnes grâces de Marc-Antoine, au point que, bien qu'il ne fût pas de la politique romaine de déposséder les familles régnantes, *le sceptre fut enlevé à Juda et à sa descendance*, selon la prophétie, et donné à cet aventurier. Hérode monta au Capitole entre Auguste et Antoine, avec les consuls, les sénateurs et les principaux citoyens, reçut l'investiture, et partit pour la Judée.

Cependant Antigone, peu disposé à céder le trône sur un décret, résista deux années à l'Iduméen, allié de l'étranger. Hérode assiégea Jérusalem, et, pour se concilier le peuple, épousa Marianne, fille d'Alexandra, qui avait pour père Hyrcan, et d'Alexandre, né d'Aristobule, l'héritier des Asmonéens. Il parvint enfin, avec l'aide des Romains, à s'emparer de Jérusalem, défendue avec plus de courage que d'habileté par ses habitants, et la livra au meurtre et au pillage. Antigone fut envoyé à Antoine, qui se trouvait à Antioche. A la sollicitation d'Hérode, le triumvir le livra aux verges et à la hache des licteurs, qui suspendirent son cadavre aux fourches patibulaires, supplice qui n'avait pas encore été infligé à un roi. Telle fut la fin ignominieuse du dernier prince asmonéen.

Pour s'affermir sur le trône, Hérode fit d'abord périr tous les membres du sanhédrin, dont le patriotisme s'était opposé à sa domination, à l'exception de deux, qui avaient été d'avis de se rendre. A la nouvelle de l'élévation de sa créature, Hyrcan revint de l'exil, avec l'espoir de remonter lui-même à son rang. Hérode lui fit le meilleur accueil, mais ne lui accorda ni le sacerdoce, ni aucune autorité. Il éleva au contraire au pontificat Ananias, homme obscur, qui jusqu'alors avait été esclave à Babylone. Un pareil choix souleva de grands murmures parmi les Hébreux; Hérode, voyant qu'Alexandra, sa belle-mère, désirait cette dignité pour son fils Aristobule, lui donna cette satisfaction; mais s'apercevant ensuite qu'elle intriguait secrètement pour le renverser du trône, il fit noyer le jeune pontife, et ne laissa Hyrcan lui survivre que peu de temps. Toute la descendance mâle des Asmonéens s'éteignit avec eux.

Hérode avait dû aller rendre compte de cette politique atroce

Marianne.

une fois à Antoine, en Syrie, une autre fois à Auguste, dans l'île de Rhodes; comme il craignait pour sa vie, il avait laissé l'ordre à Joseph, son oncle, au cas où il apprendrait sa mort, de tuer aussi la reine Marianne, femme d'un mérite accompli, et dont il était non moins jaloux qu'épris. Joseph révéla cette commission à Marianne, qui prit en aversion son farouche adorateur, et ne chercha point à le dissuader. Salomé, sa belle-sœur, qui la haïssait mortellement, saisit cette occasion pour l'accuser auprès d'Hérode d'avoir voulu se réfugier dans le camp romain, et d'entretenir des relations coupables avec Joseph. Le roi fit tuer ce prétendu rival, et intenter un procès à Marianne, qui fut condamnée à mourir; elle subit avec la dignité calme de l'innocence le supplice et les outrages, plus douloureux encore que le supplice, de sa mère Alexandra, qui alla jusqu'à lui arracher les cheveux. Cette femme ambitieuse voulait ainsi se concilier les bonnes grâces d'Hérode; mais la lâcheté ne fait pas d'amis.

L'image de la femme innocente et toujours aimée qu'il avait fait périr ne laissa plus de trêve à Hérode; la peste qui vint ravager le pays fut considérée comme un châtimement de Dieu. L'inquiète Alexandra, ayant voulu profiter des désordres qui en résultèrent pour monter sur le trône, fut livrée au supplice; d'autres eurent le même sort, victimes des soupçons du roi, ou plutôt de cette nécessité presque fatale, qui fait qu'un premier crime entraîne d'autres. Hérode, pour s'étourdir peut-être, se mit à construire et à innover; sans égard pour les usages de la patrie, il adopta ceux des gentils, ouvrit dans la ville du Seigneur un théâtre aux représentations obscènes et un amphithéâtre aux spectacles sanglants. Il érigea des trophées et un temple à Pénée près de la source du Jourdain. à Auguste, qui lui avait pardonné la faveur d'Antoine, et donna, en son honneur, le nom de Sébaste à Samarie, qu'il fit relever. Il envoya ses deux fils, Aristobule et Alexandre, faire leur éducation à Rome, où ils logèrent dans le palais d'Auguste. En récompense de ses hommages et de sa fidélité, l'empereur ajouta à ses États la Samarie, la Galilée, la Pérée, en deçà du Jourdain, l'Iturée, la Trachonite, et en outre les revenus de l'Idumée; de plus, il le nomma gouverneur de la Syrie et confia à son frère Phéloras une tétarchie au delà du Jourdain.

Cette dépendance de l'étranger déplaisait aux Hébreux, qui murmuraient sourdement; mais il les faisait surveiller par des espions, et de temps à autre il châtiât les plus hostiles. Il fit aussi élever des tours dans Jérusalem, pour tenir le peuple en respect, ce qui ne l'empêcha point de chercher à gagner son affection lors

d'une terrible sécheresse, et surtout en proposant la réédification du temple qui, après tant de vicissitudes, tombait en ruine; en effet, il fut commencé dans les mêmes proportions que celui de Salomon, et l'on y travaillait encore au temps de Jésus-Christ (1).

On doit s'étonner devoir la Judée aussi riche encore après tant de désastres et de pillages, d'autant plus que la longue captivité de Babylone avait laissé le sol en friche, et entraîné la chute des petits murs qui soutenaient la terre sur les flancs des rochers. L'industried'un peuple essentiellement agricole sut rendre au pays sa fertilité artificielle, et le courage qu'inspire le patriotisme fit relever les édifices écroulés. Les Asmonéens entourèrent Jérusalem de murailles et de forts; on travailla jour et nuit, durant trois ans, à démolir l'ancienne citadelle et à aplanir la montagne. Simon éleva pour sa famille un magnifique monument tout en marbre blanc, avec des portiques soutenus par des colonnes monolithes, et accompagné de sept pyramides que l'on découvrait de la mer. Nous verrons bientôt combien de constructions entreprit Hérode, au temple duquel travaillèrent dix mille ouvriers, avec cent chariots, sous la direction de lévites instruits dans l'art de tailler la pierre et de forger les métaux (2); il répandait à l'in-

(1) *Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc*. Le texte grec ayant l'aoriste, on doit traduire : *Voilà quarante-six ans que l'on est à bâtir ce temple*.

(2) Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. XV, 15, donne un récit détaillé de cette construction :

« Après qu'on eut arraché les anciens fondements, et qu'on en eut refait de nouveaux, il commença le temple, auquel il donna cent coudées de longueur et cent vingt de hauteur; mais, comme les fondements refoulèrent le sol avec le temps, cette hauteur diminua; c'est pourquoi les nôtres, sous le règne de l'empereur Néron, résolurent de les relever. Le temple fut construit en pierres blanches et solides, ayant chacune 25 coudées de long, 8 d'épaisseur, et environ 12 de large; le tout offrant l'aspect d'un portique royal, plus bas sur ses côtés et très-élevé au milieu, de sorte qu'on l'apercevait à la distance de plusieurs stades. Les ouvertures et les architraves étaient garnies de portières aux couleurs variées, dont le tissu représentait des fleurs empourprées, et des colonnes aux chapiteaux desquelles serpentait une vigne d'or avec ses grappes pendantes: c'était une merveille de richesse et d'art, que de voir tant de travail sur une matière aussi précieuse. Il renferma le temple dans une enceinte de vastes portiques proportionnés à sa grandeur, et avec tant de dépense, qu'il semblait que jamais avant lui le temple n'eût été aussi splendidement orné. Ces portiques s'élevaient sur un grand mur, ouvrage des plus admirables. Il y avait une élévation escarpée et rocheuse qui allait s'aplanissant à sa cime, vers la partie orientale de la ville. Salomon, par l'inspiration de Dieu, en environna le sommet de murailles, avec de grandes dépenses; Il fit ensuite murer la partie inférieure, qu'entoure vers le midi une vallée profonde, en remplissant celle-ci, depuis sa partie la plus escarpée vers la colline jusqu'à sa plus grande profondeur, de pierres liées avec du plomb;

l'extérieur des secours durant la disette, en même temps qu'il faisait briller au dehors sa magnificence. Ainsi, il éleva plusieurs édifices à Nicopolis, et divers monuments à Athènes ; il reconstruisit

de manière que cet ouvrage quadrangulaire excita l'étonnement par son étendue et son élévation. Sa superficie laissait voir en effet au dehors combien les pierres en étaient énormes ; à l'intérieur, les joints en étaient fortement maintenus par des agrafes de fer. Lorsqu'il eut ainsi fortifié les flancs de la colline par un travail si bien lié jusqu'à son sommet, et comblé la cavité qui se trouvait entre eux et le mur, il aplanit toutes les aspérités dans la partie la plus haute. L'ouvrage entier embrassait quatre stades, chaque côté ayant un stade. Dans cette enceinte, et près de la cime du coteau, s'éleva circulairement un autre mur en pierres, qui, bien que très-long, soutient au levant, dans toute sa longueur, un double portique situé en face des portes du temple, qui se trouve vers le milieu. On voyait suspendues, dans tout l'espace qui s'étend autour du temple, les dépouilles des barbares ; le roi Hérode les y fit replacer, en y ajoutant celles que lui-même avait enlevées aux Arabes.

Il avait été construit dans la partie septentrionale une citadelle quadrangulaire parfaitement défendue et d'une force prodigieuse, ouvrage des rois et des pontifes asmonéens prédécesseurs d'Hérode, et appelée la Tour, où l'on conservait le vêtement dont se pare le pontife quand il doit sacrifier. Hérode, après avoir fortifié de nouveau cette tour pour la sûreté et la garde du temple, lui donna le nom d'Antonia en l'honneur d'Antoine, son ami et général des Romains. Le côté occidental de l'enceinte avait quatre portes : l'une conduisant au palais, au moyen d'une route pratiquée à travers la vallée ; deux donnaient vers les faubourgs, et la dernière menait à la ville par un long escalier descendant jusque dans la vallée, et montant de là jusqu'au sommet ; car la ville était située en face du temple, présentant l'aspect d'un théâtre, et entourée d'une vallée profonde dans toute sa partie au midi. Le quatrième côté du mur, au sud, avait aussi ses portes dans le milieu ; sur ce mur, on voyait un triple portique merveilleux, qui, partant de la vallée orientale, finissait sur l'occidentale, puisqu'il n'était pas possible de s'étendre plus loin. Dans le portique étaient quatre rangs de colonnes, dont le dernier s'unissait au mur de marbre. La grosseur de chaque colonne était égale à celle que pourraient embrasser trois hommes réunis ; elles avaient vingt-sept pieds de hauteur, avec une double cannelure en spirale. Leur nombre total était de cent soixante-deux, surmontées de chapiteaux corinthiens magnifiquement sculptés.

Ces quatre rangs laissaient entre eux trois espaces qui formaient les portiques, dont deux, parallèles, étaient faits de la même manière, larges également de trente pieds, élevés de cinquante et longs d'un stade ; celui du milieu avait moitié plus de largeur que les deux autres, et le double de hauteur. Le plafond, formé de grosses pièces de bois, était orné de diverses figures sculptées. Son point d'appui, pour s'élever au-dessus des autres, était un mur placé au-dessus des architraves, avec les colonnes enclavées dedans, et du plus beau poli de tous côtés. Telle était la première enceinte ; on voyait à peu de distance, et plus à l'intérieur, la seconde, à laquelle on montait par quelques marches ; elle était close tout autour par une balustrade en marbre, portant une inscription qui en interdisait l'entrée, sous peine de mort, aux étrangers. Cette clôture, percée à jour au midi et au nord, avait trois portes également distantes ; il s'en trouvait une très-grande du côté de l'orient, par où entraient les personnes purifiées, ainsi que leurs femmes. Au delà de cette enceinte, le lieu saint était inaccessible

à Rhodes le temple d'Apollon Pythien; Antioche lui dut une magnifique place; Ascalon, un palais et d'autres édifices; enfin, il donna aux jeux Olympiques, une nouvelle splendeur, et nous en dirions davantage, si nous accordions plus de confiance aux récits de Josèphe.⁽¹⁾

Lorsque Hérode se rendit à Rome pour ramener ses fils dans sa patrie, il fut accueilli avec de grands honneurs. Il fit épouser à Alexandre Glaphyra, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, et à Aristobule, Bérénice, fille de sa sœur Salomé. Ces deux jeunes gens s'étaient acquis, par leurs manières polies et leurs habitudes distinguées, les bonnes grâces du peuple, qui leur trouvait de la ressemblance avec l'infortunée Marianne; mais, comme ils ne pouvaient oublier la fin cruelle de leur mère, Hérode leur en sut mauvais gré, et donna toute son affection à Antipater, qu'il avait eu de Doris. Il l'envoya donc à Rome avec de pressantes recommandations, et, usant de la faculté que lui avait accordée Auguste, de disposer de ses États en faveur de qui il voudrait, il l'institua son héritier. Chaque jour ce même Antipater, Salomé et Phéroras, aigrissaient de plus en plus Hérode contre ses fils, les accusant de trames déloyales; or, cette imputation, comme il arrive d'ordinaire sous les princes faibles ou méchants, était depuis longtemps l'arme de la famille régnante. Alexandre, se voyant chargé de chaînes, en conçut une telle douleur, qu'il s'avoua coupable de conspiration, mais dénonça pour complices Salomé, Phéroras et les principaux courtisans. Alors Hérode, qui sans cesse frappait de nouvelles victimes et souffrait lui-même plus que ceux qu'il torturait, fut en proie à mille nouveaux soupçons.

Archélaüs, roi de Cappadoce, venu pour arracher son gendre au danger et apaiser les esprits, réussit à réconcilier le père avec ses deux fils; mais de nouvelles défiances ne tardèrent pas à assaillir Hérode, et les choses en vinrent au point qu'il fit assembler à Béryste, avec l'autorisation d'Auguste, un tribunal devant lequel il traduisit ses deux fils, qui furent condamnés et mis à mort. Il se dédommagea de leur perte, en prodiguant les soins les plus affectueux à ses petits-enfants, qu'il avait rendus orphelins: Aristobule et ses frères.

aux femmes. Il n'était permis qu'aux seuls prêtres de pénétrer dans la troisième, située dans la partie la plus intérieure. C'était là qu'était le temple, devant lequel s'élevait un autel pour y offrir à Dieu les holocaustes. Hérode n'en tra dans aucun de ces trois lieux. Il s'occupa donc des portiques et des enceintes extérieures, qu'il termina en huit années; mais le temple ayant été achevé par les prêtres en un an et demi, le peuple célébra des fêtes.

(1) Voy. GURNEZ, *Lettres de quelques Juifs à Voltaire*.

hule laissait Agrippa et Hérodiade; Alexandre était aussi père de deux fils, Tigraue, qui devint plus tard roi d'Arménie, et Alexandre.

Dans l'intention de s'attacher le peuple par un lien plus solide, Hérode exigea qu'il jurât fidélité à lui et à l'empereur; mais les pharisiens et les esséniens s'y refusèrent, la loi défendant, selon eux, de prêter serment à un prince étranger (1). Hérode, qui, pour se procurer de l'argent, n'avait pas craint de violer le tombeau de David, frappa d'une lourde amende ceux qui prétendaient lui résister; mais la femme de Phéroras la paya, dans le dessein de se les concilier. Alors les pharisiens répandirent une prophétie, d'après laquelle le royaume devait passer de la race d'Hérode à celle de Phéroras. Le roi fit payer à plusieurs d'entre eux cette prophétie de leur sang; il exigea même que Phéroras répudiât sa femme, et, sur son refus, il le bannit de la cour.

Le désir de la vengeance inspira au prince exilé la résolution de s'entendre avec Antipater, le fils ingrat d'Hérode, qui, trouvant que son tour de régner tardait à venir, voulait hâter la mort de son père. Mais, durant leurs machinations, Phéroras vint à mourir, empoisonné, dit-on, par sa femme; la conspiration fut découverte, Antipater mis à mort, et Salomé et Doris se trouvèrent en butte aux persécutions : tels sont les crimes, les soupçons, les châtimens, les vengeances, qui désolèrent la vieillesse d'Hérode. Enfin, au milieu de tourmens atroces, augmentés encore par les outrages que de tous côtés les Juifs prodiguaient d'avance à sa mémoire, et qu'il réprimait en vain avec une rigueur toujours croissante, il mourut à l'âge de soixante-dix ans, après en avoir régné trente-sept.

Il avait fait réunir dans le cirque de Jéricho les plus notables parmi les Hébreux, et ordonné qu'ils fussent massacrés à sa mort, pour que ses funérailles ne manquassent pas de larmes; mais son ordre insensé resta sans effet, et Archélaüs, autre fils d'Hérode, fut proclamé son successeur. Il obtint, sous le titre d'ethnarque, la plus grande partie des États paternels; mais sa conduite avare et cruelle excita des séditions continuelles, et il n'était pas d'ambitieux qui n'aspirât à le remplacer. Enfin, Auguste lui fit faire son procès, et l'envoya en exil à Vienne. La Judée et la Samarie furent alors réunies comme provinces à la Syrie, et gouvernées par des procurateurs dépendant du proconsul de Syrie, parmi lesquels le plus célèbre fut Ponce Pilate.

(1) *Non poteris alterius gentis hominem regem facere, qui non sit frater tuus.* (Deut., XVII. 15.)

Mort
d'Hérode.
1 de J. C.

Archélaüs.

6.

Province
romaine
26-36

Philippe et Antipas, frères d'Archélaüs, restèrent tétrarques (1), tant qu'ils vécurent : le premier, de la Batanée et de la Trachonite; l'autre de la Galilée; puis ces pays furent aussi réunis à la Syrie.

Ces acquisitions importantes avaient été faciles à l'heureux Auguste; mais il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut soumettre les peuples de la Germanie, parmi lesquels commençait déjà à se faire sentir cette impulsion vers le midi, qui devait causer la chute de l'empire et renouveler la face du monde.

Agrippa, qui était resté à Rome en qualité de gouverneur durant l'absence d'Auguste, partit après son retour, et s'avança vers le Rhin pour repousser les Germains, qui avaient traversé ce fleuve; mais à peine se fut-il dirigé d'un autre côté, que les Siscambres, les Usipètes, les Tenctères, repassèrent le fleuve, et défirent M. Lollius, proconsul de la Gaule, qui les refoula à son tour. A la même époque, les Rhètes firent une excursion en Italie, où ils portèrent le ravage et la désolation; s'emparaient-ils d'une femme enceinte, ils faisaient deviner par leurs magiciens le sexe de l'enfant qu'elle portait, et s'ils le déclaraient mâle, elle était massacrée. Drusus, le second fils de Livie, fut envoyé contre ces ennemis féroces, et les vainquit. Ceux qui échappèrent s'unirent aux Vindéliciens, et tentèrent une invasion dans la Gaule; mais Tibère les tailla en pièces, et la Rhétie, la Vindélicie, le Norique, furent réduits en provinces comme la Pannonie, la Mésie et la Ligurie chevelue (*comata*) dans les Alpes maritimes (2).

(1) Les Galates, ayant conquis trois provinces de l'Asie Mineure, les divisèrent en quatre cantons, dont ils conférèrent le gouvernement à quatre de leurs chefs, qu'ils appelèrent tétrarques, parce que chacun d'eux commandait à un quart de la Galatie. Telle fut l'origine de ce nom de tétrarque, adopté depuis par plusieurs peuples de l'Asie, avec une signification différente, et donné à tout prince indépendant, n'eût-il sous ses ordres qu'une seule ville.

(2) *Videre Rhæti bella sub Alpibus
Drusum gerentem, et Vindelici...* (HORACE, IV, 4.)

.....
Vindelici didicere nuper
Quid Marte posses : mille nam tuo
Drusus Genaunos, implacidum genus,
Breunosque veloces, et arces
Alpibus impositas tremendis
Dejecit ocer plus vice simplici.
Major Neronum mox grave prælium
Commissit, immanesque Rhætos
Auspiciis pepulit secundis. (HORACE, IV, 14.)

A peine les Germains ont-ils réuni de nouvelles forces, qu'ils reviennent à la charge, et se jettent sur la Gaule. Drusus, non-seulement les repousse encore, mais il entre sur les terres des Usipètes et des Sicambres; il les combat dans les contrées qui composent aujourd'hui la basse Allemagne; la Westphalie, la basse Saxe, la Hesse, et, bien qu'ils aient pour auxiliaires les peuples habitant les côtes de l'Océan Germanique, Bataves, Frisons, Chaucés, il les défait sur terre et sur l'Ems et le Wésér; puis, il oppose pour barrière à de nouvelles excursions cinquante forts et les fosses Drusiennes, canal qui réunit le Rhin à la Saale. Cette guerre était moins menaçante pour l'empire que difficile à terminer; en effet, sur un territoire sans villes ni villages, dépourvu de vivres, entrecoupé de montagnes, d'étangs et de forêts, les naturels trouvaient partout à se cacher, puis saisissaient l'occasion pour tomber sur l'armée pendant ses marches ou dans ses moments de détresse.

Afin d'ôter aux barbares le désir d'attaquer de nouveau l'empire, Auguste chargea ses beaux-fils d'envahir la Germanie elle-même. Tibère dompta les Daces, dont il transporta quarante mille dans la Gaule. Drusus traversa de nouveau le Rhin et le Wésér, puis éleva des trophées sur les bords de l'Ems, qu'il ne devait pas franchir, et mourut inopinément, non sans de graves soupçons d'un crime. On répétait tout bas en effet que, républicain ardent, il avait mal dissimulé son désir de rétablir l'ancien ordre de choses, et même engagé Tibère à le seconder; que celui-ci, pour se débarrasser d'un compétiteur à l'empire, avait tout découvert à Auguste, qui aurait ordonné sa mort. Ce jeune homme, orné de toutes les qualités que la nature peut donner et que l'éducation fait acquérir, fut universellement regretté.

Tibère employa les ressources d'un esprit habile pour continuer une entreprise que la force avait mise en bon chemin : semant la discorde entre les diverses tribus, transplantant des populations, se faisant des amis au milieu d'elles, il découragea tellement les Germains qu'ils implorèrent la paix; mais Auguste la refusa, et chargea Donitius Ahénobarbus, puis Marius Vincius, de poursuivre la guerre.

Tibère qui ne pouvait désormais trouver entre le trône et lui d'autre obstacle que la jalousie d'Auguste, avait affecté, afin de ne pas l'éveiller, d'être rassasié de guerre et dégagé de toute ambition. Retiré à Rhodes, il ne fréquentait que les écoles, les académies, les devins; cependant, contre son attente, non-seulement il ne fut pas rappelé, mais il dut subir dans l'île, une sorte d'exil. Enfin Livie, sa mère, le fit revenir à Rome quand les deux

filles de Julie, victimes peut-être de son ambition, eurent cessé de vivre, et décida Auguste, déjà vieux, à l'adopter.

Tibère alors retourna dans la Germanie, et, ravivant la guerre dont les chances avaient varié jusque-là, il subjuga les Chauces et les Longobards : ceux-ci les plus farouches, ceux-là les plus nombreux des peuples de la Germanie. Sur ces entrefaites, Maroboduus, à la tête de soixante-dix mille Marcomans, vint menacer non-seulement la conquête récente, mais encore l'Italie. Les Dalmates et les Pannoniens mirent aussi sur pied une armée nombreuse, et massacrèrent tous les Romains qu'ils trouvèrent dans leur pays. Tibère, ayant marché contre eux, les tint d'abord en respect; puis, avec l'aide de Germanicus, fils de Drusus, il remporta sur eux de notables avantages. Il réussit ensuite à se concilier les Dalmates, et se servit d'eux pour dompter les Pannoniens; ceux qui ne voulurent pas mourir par le glaive de l'ennemi ou de leur propre main, furent réduits à demeurer en paix. Un de leurs chefs, à qui l'on demandait pourquoi ils s'étaient soulevés, répondit : *Parce que, au lieu de bergers pour nous défendre, on nous envoie des loups pour nous dévorer.*

La cupidité des gouverneurs fut cause, en effet, des plus grands désastres dans la Germanie. Quintilius Varus, dont on avait dit qu'il était riche dans la riche Syrie, il était sorti riche de la Syrie appauvri, fut envoyé pour administrer les Germains. Persuadé que de pareilles gens n'avaient d'humain que la voix et le corps, il se proposa de les transformer tout d'un coup, en introduisant parmi eux les lois, les usages, la langue des Romains. Il traînait à sa suite une foule de légistes, comme s'il avait eu à régir une province éternelle par un long servage, au lieu d'une nation jalouse de sa liberté; il trouvait partout matière à discussions et à procès, tandis qu'à force de chicanes et de coups de verges, il extorquait l'argent du pays.

Son imprévoyante sécurité et l'indignation générale servirent admirablement les projets d'Arminius (*Heermann*), prince chrétien, fils de Sigmar et gendre de Ségeste, chef des Cattes, qui avait accepté l'alliance des Romains. Arminius lui-même avait combattu sous les aigles et obtenu le titre de chevalier, avec les privilèges de citoyen romain. Il réunit d'abord les chefs des tribus germaniques qui campaient entre l'Elbe et le Rhin, et fit tous les apprêts d'un soulèvement général, dont peut-être les révoltes partielles de la Dalmatie et de la Pannonie étaient les indices ou les avant-coureurs. Le Catte Ségeste, loin d'être favorable à la cause de sa nation, révéla la conspiration à Varus, qui, rempli

2 de J.-C.

Maroboduus.

Arminius.

de présomption, n'en tint aucun compte; d'ailleurs, Arminius dissimulait avec une habileté peu commune chez un barbare, et les Germains au service de Rome, affectant plus de soumission que jamais, montraient un grand empressement à étouffer les insurrections de leurs propres frères.

Défaite de
Varus.

Comme les révoltes se multipliaient sur des points éloignés, Varus fut contraint de diviser ses forces, et ses faux partisans lui persuadèrent de marcher à l'ennemi pour l'écraser d'un coup; mais, dans la forêt de Teutbourg, près de la source de la Lippe, il se vit cerné au milieu de bois et de marais, tandis que toutes les hauteurs s'offraient à lui couronnées subitement d'une foule d'ennemis. La discipline ne fit que prolonger une défaite qui sauva la nationalité germanique, et marqua, au nord, le terme des conquêtes romaines (1). Varus, désespéré, se donna la mort de sa propre main, et ses principaux officiers l'imitèrent. Les légistes de sa suite furent traités avec une cruauté insultante : ils eurent les mains coupées, les yeux arrachés, les lèvres cousues.

Depuis la défaite de Crassus par les Parthes, Rome n'avait point éprouvé d'aussi terrible échec ni perdu tant d'hommes d'élite; aussi, à la nouvelle du désastre, Auguste déchira ses vêtements, et, parcourant son palais, il s'écriait comme hors de sens : *Varus, Varus, rends-moi mes légions!* Il laissa croître sa barbe et ses cheveux; puis, après ce premier moment de douleur, il songea à fortifier les passages de l'Italie, arma toute la jeunesse romaine et fit des vœux aux dieux, comme dans les dangers les plus imminents.

La perte des légions pouvait se réparer, mais l'ennemi avait appris qu'elles n'étaient pas invincibles. Tibère, qui était accouru de la Pannonie, trouva les Germains plus joyeux d'avoir reconquis leur liberté que désireux de la ravir aux autres; ayant donc traversé le pays sans beaucoup de difficulté, il laissa le commande-

(1) Mannert place le lieu où fut livrée cette bataille sur la limite des comtés de la Lippe méridionale, de la Marche et du duché de Westphalie; mais la tradition qui le met près des sources de la Lippe et de l'Ems, non loin de Dethmond, paraît mieux fondée. Là, au pied de Teutberg, est le *Winfelt*, ou champ de la victoire, traversé par le *Rodenbeke*, ou ruisseau de sang, et par le *Knochenbach*, ruisseau des os; tout auprès est le *Feldrom*, camp des Romains; non loin s'élève l'*Herminsberg*, mont d'Armluirs, avec les ruines d'un château appelé *Herminshourg*; et l'on trouve dans le même comté de la Lippe, sur la rive du Wésér, le *Warenholz*, bois de Varus. Ces lieux sont célèbres aussi dans l'histoire de Charlemagne; car ce fut là qu'il enleva l'Irmensul, idole des Germains, dont le nom et la figure de guerrier ont fait penser à quelques-uns que c'était un débris du culte rendu par les Germains à leur libérateur.

ment des troupes à Germanicus, qui, plus tard, put s'avancer jusqu'au Wésér. Arminius entretenait parmi les siens l'esprit national ; mais beaucoup d'entre eux désiraient le repos, même au prix de la servitude, et Ségeste, son beau-père, contrariait surtout ses desseins ; toujours prêt à soutenir les mécontents, il appela Germanicus, qui défit les coalisés et s'empara de Tusetla, femme d'Arminius. La fière Germaine ne pleura point, ne supplia point ; mais, les mains jointes sur la poitrine, elle contemplait dans un farouche silence ses flancs qui révélaient les signes de la maternité.

Arminius n'en fut que plus animé à la vengeance, et il obtint des secours d'Inguiomer, son oncle, qui avait un grand renom parmi les Germains, mais dont l'ardeur imprudente donna encore la victoire à Germanicus.

Dans une nouvelle campagne, Arminius demanda à s'entrettenir avec son frère Flavius, qui, sourd à l'appel de la patrie, était resté fidèle aux Romains. Il essaya, par les expressions les plus vives, d'exciter en lui une honte généreuse et de lui faire mépriser des honneurs dus à l'étranger ; mais il n'en put rien obtenir, et si le Wésér n'eût coulé entre eux, ils en seraient venus à un combat singulier. Inguiomer trouva de son côté qu'il était indigne de lui de rester sous les ordres de son neveu, et préféra seconder Maroboduus ; ce farouche Marcoman, élevé aussi à Rome, prenait tour à tour parti pour elle ou ses compatriotes, selon qu'il y trouvait son intérêt. Son projet était de fonder un grand royaume, qui exista en effet : ce fut celui des Marcomans.

Rome attisait autant qu'il lui était possible ces haines fraternelles, et sa joie dut être grande quand elle vit ses ennemis se livrer des combats, dans lesquels Arminius l'emporta pourtant ; mais cet ardent ami de son pays, s'il faut ajouter foi à des récits tracés par ses adversaires, ne sut pas rester pur de toute ambition et voulut régner sur une nation libre ; aussi, il fut tué à l'âge de trente-sept ans (1).

(1) On peut voir dans F. Schlegel (*Tableau de l'histoire moderne*) avec quel enthousiasme il parle d'Arminius, ce type le plus élevé et le plus noble de l'antique Germanie.

« A peine Arminius fut-il mort, que ses exploits, féconds en résultats immenses, furent couronnés des plus beaux fruits. La mort éteignit l'envie, et ce fut avec raison que les peuples allemands célébrèrent dans leurs poésies et dans leurs chants la gloire du héros ; ce fut avec raison que, parmi les modernes, tous les historiens et les poètes nationaux remontèrent dans leurs écrits à Arminius. Considéré comme conservateur, fondateur véritable, second père du peuple allemand et de sa liberté, il constitue, en certaine façon, le principe et la base de toute

Sa mort facilita une nouvelle expédition de Germanicus, qui remporta une victoire signalée à Idistavus (*Hastenbeck*) ; mais, à son retour, une violente tempête lui fit perdre une partie de sa flotte et de son armée ; puis la jalousie de Tibère, devenu empereur, vint l'arrêter au milieu de ses triomphes et l'obliger à laisser les Germains en repos. Bien que cette expédition n'ait pas été couronnée de succès, on l'accuserait à tort de témérité ; car elle retarda peut-être l'invasion qui devait renverser l'empire dont Auguste venait d'asseoir les fondements.

CHAPITRE XXIII.

FIN D'AUGUSTE.

Les guerres lointaines troublaient à peine *l'immense majesté de la paix romaine* (1), due à Auguste, qui, pour la troisième fois depuis la fondation de Rome, ferma le temple de Janus (2).

Une telle tranquillité, qui n'était en résultat qu'une soumission sans bornes à ses volontés, parut un grand soulagement après de si furieuses tempêtes : celui qui possédait quelque chose jouissait en sûreté de ses biens ; les pauvres avaient du pain et des spectacles, et les arts de la paix étaient encouragés. Les républicains,

l'histoire moderne des États libres et civilisés de l'Europe. Sans ses travaux, en effet, et sa persévérance, rien de tout cela ne serait arrivé. On peut facilement affirmer que la vie héroïque d'Arminius, si courte et si agitée, remplie de combats et de fatigues, produisit dans l'histoire du monde de plus grands fruits, des effets plus certains, plus profonds et plus durables que les conquêtes d'Alexandre et les victoires sanglantes de César.

« Le premier des poètes de la Germanie a célébré magnifiquement, dans une espèce de composition dramatique, la mémoire de ce héros. La poésie en est digne d'admiration, non-seulement pour le sentiment patriotique, la sublimité et la dignité qui ornent tous les ouvrages de Klopstock, mais encore par plusieurs passages d'une telle beauté, qu'ils émeuvent fortement le cœur. Il est toutefois étrange que cette apologie du premier des héros allemands soit écrite dans le style artificiel, travaillé et sentencieux d'un Sénèque, ou, en général, d'un Romain, au lieu de l'être avec ce sentiment naïf et cet amour sans art qui pourraient nous reporter à Arminius et à la simplicité des temps antiques. »

(1) PLIN.

(2) Ce temple fut fermé sous Numa et après la première guerre punique ; puis trois fois sous Auguste : 1° après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre ; 2° lorsqu'il fut revenu vainqueur des Cantabres ; 3° vers l'époque de la naissance de J.-C., que les Pères s'accordent à placer dans une période de paix. Voyez, sur le temple de Janus, tome II, page 5.

échappés aux batailles et aux proscriptions, comprenaient enfin que le rétablissement de l'ancien ordre de choses plongerait de nouveau le pays dans de sanglantes convulsions. Les gens sages ne se dissimulaient pas que, si le gouvernement d'Auguste laissait beaucoup à désirer, il était le meilleur que l'on pût adopter pour un peuple corrompu. L'empereur se vit donc proclamé, d'une voix unanime, père, dieu bienfaisant et réparateur; il parut grand à ses contemporains et à la postérité, quand il n'était qu'heureux.

L'unique infidélité de la fortune envers ce rusé favori fut de lui refuser des héritiers de son sang; et combien pourtant il en aurait désiré, ne fût-ce que pour empêcher les trames contre sa vie! Il avait d'abord épousé Scribonia, pour se concilier la famille de Pompée; mais aussitôt qu'il cessa de voir son intérêt dans ce mariage, il la répudia pour Livie, déjà mère de Tibère et enceinte de Drusus, qu'il enleva à son mari Claudius Tibérius Néron. Auguste avait eu de Scribonia Julie, mariée par lui à Marcellus son neveu, dont il comptait faire son successeur; mais quand tout semblait sourire à ses espérances, Marcellus mourut à l'âge de dix-neuf ans (1), et Julie fut unie à Agrippa, ce général célèbre, qui dut répudier Marcella, fille de la vertueuse Octavie. Auguste suivit en cela le conseil de Mécène, qui lui représentait qu'au degré de puissance où était arrivé Agrippa, il fallait ou s'en débarrasser, ou se l'attacher par un lien indissoluble. Auguste préféra le second parti, et, non content de lui donner sa fille, il le fit gouverneur de Rome. Julie eut de lui deux fils, Caius César et Lucius, adoptés par Auguste, qui, après la mort d'Agrippa, imposa pour époux à sa veuve Tibère, le fils de Livie; mais Julie ne put l'aimer et déshonora sa couche.

Auguste s'était complu à faire lui-même l'éducation de cette fille unique à laquelle il inspirait des principes de morale et l'amour des lettres; l'habituant aux travaux domestiques, à filer elle-même la laine dont on faisait ses vêtements. Il était heureux quand les gens de lettres faisaient l'éloge de son élève chérie, et qu'ils écrivaient : *O Chasteté, déesse tutélaire du palais, tu veilles sans cesse sur les pénates d'Auguste et près de la couche de Julie!* (2). Mais, à travers ces flatteries, ses débauches scandaleuses,

(1) Tout le monde connaît les vers que Virgile a consacrés à Marcellus dans le livre VI de l'Énéide. On dit qu'Octavie sa mère, après les avoir entendus lire par le poète, lui fit donner beaucoup d'or pour chacun d'eux. Mais ce fait, rapporté seulement par Donat et Servius, est contredit par Sénèque et le rapprochement des dates. Voy. MONGEZ, *Académie des inscriptions*, etc., tom. VII, 1824.

(2) Paroles de Valère Maxime, VII, 1.

Famille
d'Auguste.

Julie.

12 av. J. C.

même pour une ville si corrompue, parvinrent à la connaissance d'Auguste ; se souvenant moins alors de son titre de père que de celui de tuteur officiel des mœurs, il résolut de faire mourir Julie ; mais il revint à des sentiments plus doux, et lui assigna un lieu d'exil, où il lui interdit l'usage du vin et de tous mets délicats. Plusieurs des complices de ses débauches furent condamnés à la mort ou à l'exil ; il ne lui pardonna jamais tant qu'il vécut, et défendit même par son testament qu'elle fût déposée dans le tombeau des Césars. Souvent il s'écriait : *Que n'ai-je vécu sans femme, ou que ne suis-je mort sans enfant !*

Il fit élever avec soin les deux jeunes fils de Julie, les instruisait lui-même, et cherchait à les préserver de l'orgueil, sentiment trop facile à se développer chez celui qui, grandissant au milieu du faste et des adulations d'une cour, doit se croire plus qu'un homme. Ils prenaient place à table au pied de son lit, et le précédaient en litière lorsqu'il voyageait ; il exprima au peuple son mécontentement de ce qu'il les appelait seigneurs, et ne les proposait jamais aux suffrages des comices sans ajouter, *pourvu qu'ils le méritent* ; néanmoins, il viola lui-même ses propres prescriptions en leur conférant avant l'âge les honneurs et les magistratures. Tibère en conçut tant de dépit, qu'il abandonna la cour, et peut-être l'État ne fut-elle pas étrangère à leur mort prématurée. Alors Auguste, qui cependant connaissait et haïssait Tibère, se décida à l'adopter, à la condition que lui-même adopterait Drusus Germanicus, fils de Drusus ; il le fit ensuite associer à la puissance tribunitienne par le peuple, et à l'empire par le sénat, avec des prérogatives égales aux siennes.

On a dit que le choix d'un pareil successeur avait été dicté à Auguste par le désir d'être regretté, et c'est une supposition qui s'accorderait assez avec son caractère ; car il ne faut pas négliger de voir l'homme en étudiant l'empereur. Il ne fut pas, quant à ses mœurs, exempt d'imputations très-graves (1), et l'on attribuait son adoption par César à des motifs infâmes. Dans un temps où Rome était en proie à la famine, il donna un banquet où figuraient les douze dieux et les douze déesses, insultant à la misère publique et aux croyances nationales par des débauches si scandaleuses, qu'une épigramme, qui courut alors, disait que Jupiter avait dé-

(1) AURELIUS VICTOR dit : *Cum esset luxurie serviens, erat ejusdem vitii severissimus ultor, more hominum, qui in ulciscendis vitis quibus ipsi vehementer indulgent, acres sunt. — Serviebat libidini usque probrium vulgaris fama : nam inter duodecim calamitas, totidem accubare solitus erat.* Ch. I.

ourné les yeux (1). Ses intrigues adultères lui furent d'abord suggérées par la politique ; comme moyen de pénétrer les secrets des familles ; mais il les continua, même après avoir acquis le pouvoir suprême. L'amitié qui le liait avec Mécène ne l'empêcha point de courtiser sa femme Téntilla ; et le ministre débonnaire supportait tranquillement l'outrage , pourvu qu'on ne troublât point sa voluptueuse indolence , Éden des épicuriens.

La modération que montra l'empereur après le triumvirat, c'est à ce ministre qu'on la dut , comme c'est à lui que reviennent les louanges décernées au maître par les écrivains ; après sa mort , et quand Agrippa eut , à son tour , cessé de vivre , Auguste se laissa diriger entièrement par Livie , qui , faisant le sacrifice de son amour-propre pour se maintenir en faveur , seconda les inclinations vicieuses de son mari en lui procurant des maîtresses , office auquel ne dédaignaient pas de descendre les amis du prince. La tradition raconte , à ce propos , qu'un jour où il attendait au palais une dame dont il était épris , il vit sortir , de la litière fermée qui devait l'amener , un homme l'épée nue à la main ; c'était le philosophe Athénodore , qui voulait lui donner une leçon : *Voyez*, lui dit-il , *à quoi vous vous exposez. Ne craignez-vous pas qu'un républicain ou un mari outragé ne profite d'une occasion semblable pour vous arracher la vie ?* L'argument avait sans doute une grande valeur pour Auguste ; mais nous ignorons s'il modifia sa conduite.

Nous avons rapporté assez d'exemples de son inhumanité ; nous en citerons pourtant encore quelques-uns. Nommé consul pour la première fois , grâce à l'appui de Quintus Gellius , il lui conféra en retour le proconsulat d'Afrique ; mais ensuite , sur de simples soupçons qu'il conçut à son égard , il le fit arrêter , mettre à la torture comme un esclave , et , bien qu'il persistât à nier , il lui arracha de ses propres mains les yeux , puis il le livra au bourreau (2). En faisant égorger trois cents sénateurs de Péronse sur l'autel de César , il outrageait la mémoire de ce grand homme qui ne se montra impitoyable que devant l'ennemi. Cette barbarie que , par caractère ou calcul , il déploya durant le triumvirat , et qui cédaît à des considérations de prudence , reparaissait de temps à autre.

(1) *impia dum Phœbi Cæsar mendacia ludit,
Dum nova divorum carnat adulteria,
Omnia se a terris tunc numina declinant,
Fugit et auratos Jupiter ipse toros.*

(Ap. SÛÉTONE.)

(2) SÛÉTONE, *Auguste*.

A l'occasion du bannissement de Julie, il fit mettre à mort quelques personnes qui lui portaient ombrage ; il agit de même lorsqu'il épura le sénat, dans la pensée que ceux qu'il excluait pouvaient conspirer contre sa vie. Lucius Muréna et Fannius Cépion, le premier, citoyen vertueux et considéré, l'autre, débauché et déshonoré, conspirèrent contre le tyran de Rome, ainsi qu'ils l'appelaient. Leur trame fut découverte, et Mécène s'efforça en vain de fléchir Auguste, qui, sur leur refus de comparaître, leur fit interdire le feu et l'eau. Cépion parvint à s'échapper ; mais, arrivé à Cumes, il fut trahi par un esclave et décapité. Muréna périt assassiné dans Rome ; néanmoins, comme quelques juges avaient voté leur absolution, Auguste, effrayé de cette apparence d'indulgence, établit en loi que les contumax seraient à l'avenir condamnés comme coupables, et que, dans les affaires criminelles, les juges voteraient à haute voix, non par écrit.

Mais une fois que l'affermissement de son pouvoir eut diminué chez lui la peur, mobile suprême de ses actions, il se montra plus élément. On accusait un certain Émilius Élianus d'avoir proféré contre lui des discours injurieux : *Je lui prouverai*, dit-il, *que j'ai aussi une langue pour dire deux fois plus de mal de lui*. Un certain Cassius Potavius, qui disait tout haut avoir le courage et la volonté de délivrer Rome, ne fut condamné qu'à sortir de la ville. Il punit d'une légère amende Junius Novatus, auteur d'un libelle où il était déchiré outrageusement. A une revue, il adressa à un chevalier des reproches graves, mais qui n'étaient pas fondés ; celui-ci, après l'avoir laissé parler, lui dit : *César, quand vous voudrez des informations exactes sur des gens honnêtes, adressez-vous à des gens honnêtes* (1). Il jugea bon cet avis qui, de nos jours encore, pourrait simplifier l'espionnage.

La conjuration la plus dangereuse fut celle que forma contre lui Cornélius Cinna, neveu de Pompée, avec plusieurs grands personnages ; elle fut découverte, et Auguste, qui hésitait sur le parti à prendre, se laissa persuader par Livie d'agir avec clémence. Il fit venir Cinna, lui prouva qu'il était informé des moindres détails du complot, lui rappela les bienfaits dont il l'avait comblé, et finit par lui déclarer qu'il lui pardonnait ; il alla même jusqu'à le nommer consul (2) : conduite de roi, si pourtant sa générosité ne fut

(1) MACROBE, *Sat.* II, 4.

(2) Ce fait est raconté par Dion (LV, 14) et par Sénèque (*de Clementia*, I, 9), mais l'un appelle Cinna Cnéus, et dit que le fait se passa à Rome, l'an 4 de Jésus-Christ ; l'autre lui donne le nom de Lucius, et met la scène dans la Gaule en l'an 14 de J.-C. Suétone, qui consacre un paragraphe aux conspira-

pas le résultat de la peur, qui lui aurait conseillé de baisser la main qu'il ne pouvait couper; de cette peur qui le suivit dans tant de batailles où la fortune le fit vainqueur, de cette peur enfin qui le rendit si superstitieux. Si la foudre grondait, il se réfugiait dans un souterrain (1), enveloppé d'une peau de veau marin; il se réjouissait, comme d'un heureux augure, lorsqu'au moment de partir il tombait quelque petite ondée. C'était, au contraire, un présage qui l'attristait, s'il lui arrivait de se chausser le pied gauche avant le pied droit; enfin, il écrivait à Tibère de ne rien entreprendre le jour de nones, de ne point se mettre en route le lendemain d'une fête.

Et cependant, ce même Auguste, dans la guerre contre Naples, adressa des invectives à Neptune, le supplia de faire périr sa flotte, et défendit de porter l'image de ce dieu dans une solennité.

L'amour de la justice n'était pas moins très-désintéressé chez Auguste. Assailli de plaintes contre Licinius, son affranchi et son confident, fermier des impôts dans la Gaule, il lui fait faire son procès; déjà l'accusé est sur le point d'entendre sa condamnation, quand il ouvre son trésor à son maître en lui disant qu'il l'a

tion contre Auguste, ne dit pas un mot de celle-là. Plusieurs critiques se sont fondés sur ce silence pour révoquer en doute ce trait de générosité; nous nous plaçons à l'admettre parce qu'il en est trop peu de semblables dans l'histoire, et qu'il a fourni le sujet d'une des plus belles tragédies de Corneille.

(1) Les anciens employaient des moyens singuliers pour se préserver de la foudre. Hérodote (IV, 9) raconte que les Thraces décochaient des flèches contre le ciel sillonné d'éclairs, comme pour le menacer. Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'on a voulu voir là l'idée des cerfs-volants électriques. Pline rapporte que les Étrusques savaient attirer la foudre, la diriger à leur gré, et qu'ils la firent tomber sur un monstre appelé *Volta*, qui ravageait les environs de Vulturne. Comme il ne fait mention d'aucun des moyens qu'ils employaient, indépendamment des sacrifices et des prières, nous ne saurions en tirer aucune instruction. Un autre écrivain dit avoir vu une médaille romaine en l'honneur de Jupiter Élicius (qui attire la foudre), où il était représenté sur un nuage, tandis qu'un Étrusque lançait un cerf-volant. Du Choul fit graver une médaille d'Auguste sur laquelle on voit un temple de Junon dont le comble est armé de lances pointues semblables à nos paratonnerres. Mais ces médailles sont-elles authentiques? Attestent-elles une science fulgurale en dehors de pratiques superstitieuses? (Voy. LABOISSIÈRE, *Acad. du Gard*.) Pline lui-même dit que, dans l'opinion des anciens, la foudre ne pénètre jamais à plus de cinq pieds sous terre. C'est pour cela que nous voyons Auguste s'enfoncer dans une cave; or, c'est aujourd'hui un fait reconnu faux. Selon Kämpfer, les empereurs du Japon se réfugiaient quand il tonne dans une caverne au-dessus de laquelle est un réservoir d'eau destiné à éteindre le feu du ciel; mais on sait que la foudre tue même sous l'eau. Tibère mettait sur sa tête en temps d'orage une couronne de laurier, parce que la foudre passait pour respecter l'arbre d'Apollon: assertion pratique démentie par l'expérience.



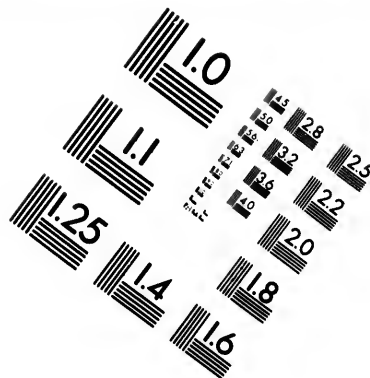
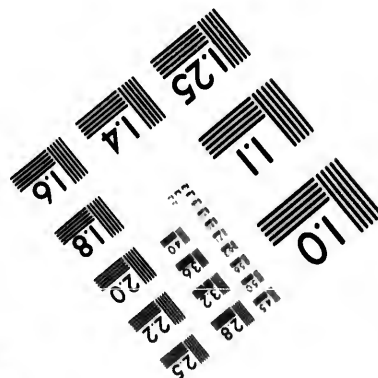
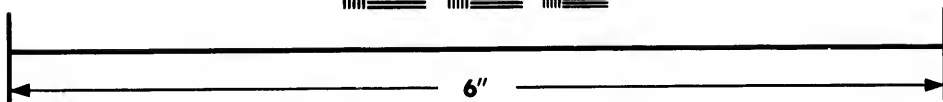
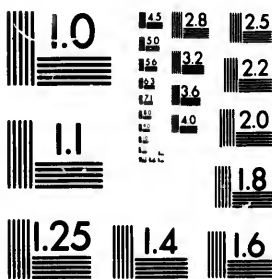


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

0.1
0.2
0.3
0.4
0.5
0.6
0.7
0.8
0.9
1.0

amassé pour lui, afin que les Gaulois n'abusassent pas de cet argent, et il est absons.

Avec l'art, dans lequel il excellait, de simuler et de dissimuler, il savait soustraire ses défauts à la vue et à l'admiration des Romains ; car jamais aucun prince, excepté peut-être Louis XIV, ne connut aussi bien que lui le *métier de roi*. Toujours habillé simplement, il avait en réserve, pour les cérémonies publiques, des vêtements splendides et des chaussures avec de hauts talons, pour suppléer à la petitesse de sa taille. Il eut assez d'empire sur lui-même pour conserver, au milieu de ses maux de nerfs, de foie et de vessie, un visage constamment serein. Aucun flatteur ne pouvait mieux lui faire sa cour que celui dont les yeux se baissaient devant ses regards, comme s'il eût été ébloui de leur éclat. Tous les dix ans il renouvela la comédie de supplier à genoux qu'on l'affranchît du gouvernement du monde, et de se faire prier pour le conserver. Atteint d'une maladie qui le met en danger de mort, il réunit les magistrats curules et les principaux membres du sénat et de l'ordre équestre ; puis, quand tous s'attendent à le voir désigner son successeur ou leur recommander Marcellus, il se borne à remettre au consul son testament avec le registre des revenus et des forces de l'empire ; ce qui fit croire à tout le monde que son intention était de rétablir la république dans son premier état. Aussi, lorsqu'il fut guéri par son médecin Musa, son autorité se trouva-t-elle consolidée par cette conduite généreuse, dont la sincérité ne pouvait être révoquée en doute dans un pareil moment.

Nous avons vu à quelles conditions il protégeait les lettres. Dans le but de flatter l'orgueil national, il embellit Rome, qui lui dut la place et le temple de Mars Vengeur, celui de Jupiter Tonnant au Capitole, l'Apollon Palatin avec la bibliothèque, le portique et la basilique de Caius et Livius, les portiques de Livie et d'Octavie, le théâtre de Marcellus et tant d'autres édifices ; aussi put-il se vanter, comme on le voit dans Snétone, de laisser en marbre la ville qu'il avait reçue en briques. Il donna souvent des jeux dans le cirque, en les interdisant aux autres cités, et fit élever au milieu de l'arène un obélisque apporté d'Égypte ; ses deux amis le secondèrent encore dans cette tâche. Mécène construisit un palais avec des jardins délicieux ; Agrippa amena de loin des eaux salubres, qui fournissent encore aujourd'hui aux besoins de la ville : outre un temple magnifique à Neptune, il érigea le Panthéon, resté debout comme pour nous fournir un splendide témoignage de ce que produisaient les arts à cette époque ; plus de

cent fontaines, ornées de trois cents statues et de quatre cents colonnes de marbre; des thermes, enrichis d'admirables tableaux et dotés de biens-fonds à perpétuité. Une invitation d'Auguste, équivalant à un ordre, détermina des sénateurs opulents à réparer à leurs frais certaines parties des voies publiques. Cornélius Balbus fit construire un théâtre, Statilius Taurus un amphithéâtre, Lucius Cornificius un temple à Diane, Munatius Plancus un à Saturne, Tibère d'autres temples à la Concorde, à Castor et à Pollux, Philippe un musée, Asinius Pollion un sanctuaire de la Liberté. Tandis que l'on s'entretenait de constructions, de poèmes, de spectacles pompeux, on ne critiquait pas le gouvernement, que le temps consolidait peu à peu. L'acteur Pylade ne s'y trompait pas, lorsque, faisant allusion à ses querelles avec le danseur Bathylle, il disait à Auguste : *Sois content, César, car le peuple s'occupe de moi et de Bathylle.*

Auguste gouverna quarante-quatre ans et en vécut soixante-seize. Il se trouvait à Nola lorsque, sentant sa fin approcher, il demanda un miroir, fit faire sa toilette, puis se tourna vers ses amis, en leur disant : *Ai-je bien joué ma comédie?* et sans attendre leur réponse, il ajouta : *Applaudissez!*

L'humanité entière n'était pour lui qu'une comédie, et l'homme rien de plus qu'un acteur. Toute son existence, en effet, n'avait été qu'une comédie dans laquelle il avait plus cherché à paraître qu'à être. Sans caractère propre, il s'était réglé sur les circonstances, indifférent au vice et à la vertu, prêt à proscrire Cicéron comme à pardonner à Cinna. Il faut convenir, du reste, qu'il joua bien son rôle, si, après les proscriptions, il put se faire passer pour humain; pour brave, après tant de fuites et de frayeurs; pour nécessaire, quand toutes les institutions avaient péri; pour le restaurateur de la république, qu'il démolissait; pour le conservateur des mœurs, qu'il foulait aux pieds; pour faire enfin que quelques-uns de ses tardifs imitateurs pussent être flattés, loin d'y voir une ironie, de s'entendre appeler *Augustes*.

Il institua pour héritiers, par son testament, Tibère et Livie, et, à leur défaut, Drusus et Germanicus. Il s'excusait de la modicité de certains legs, sur la modicité de sa fortune, qui ne dépassait pas cent cinquante millions de sesterces (30 millions de fr.), et déclarait avoir dépensé, pour le bien de l'empire, la totalité des héritages d'Octavianus et de Jules César, plus quatre mille millions de sesterces (800 millions de fr.) provenant de legs à lui faits par ses amis dans les vingt dernières années. Il légua au peuple romain quarante millions de sesterces; aux tribus trois millions cinq

15 ap. J.-C. ;
17 août.

cent mille; mille à chaque prétorien (200 fr.); moitié à chaque soldat des cohortes urbaines; trois cents à chaque légionnaire. Il fit à des sénateurs, à des personnages illustres, même à des rois étrangers des legs, dont un montait à deux millions de sesterces; quelques-uns de ses ennemis eurent part à ses libéralités. Il avait joint à son testament une statistique de l'empire, des instructions relatives à ses funérailles, et une récapitulation de ses actes, en exprimant le désir qu'elle fût gravée sur son mausolée (1).

Son testament était donc encore une scène de sa comédie; applaudissons.

CHAPITRE XXIV.

ÉLOQUENCE ET PHILOSOPHIE ROMAINE (2).

Dans cette plénitude tumultueuse de vie, l'étude fut considérée par les Romains, moins comme une occupation digne d'un homme, que comme une distraction ou une parure. *Le plus sage*, dit Saluste, *s'adonnait aux affaires; personne n'exerçait l'esprit sans*

(1) Une grande partie nous en a été conservée dans le *Marbre d'Ancyre*, que l'on peut voir dans les *Inscriptions* de GAUTIER et dans le *Tacite* de LEMAITRE.

(2) Ouvrages traitant en général de la littérature romaine:

JOS. ALB. FABRICII *Bibliotheca latina, totitia auctorum veterum latinorum quorum scripta ad nos pervenerunt*; Hambourg, 1722; Leipsig, 1773.

Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis; Hambourg, 1734.

JOS. NIC. FUNCI *De origine linguæ latinæ tractatus*;

De pueritia linguæ latinæ;

De adolescentia linguæ latinæ;

De virili ætate linguæ latinæ;

De imminente linguæ latinæ senectute;

De vegeta linguæ latinæ senectute;

De inertî ac decrepita linguæ latinæ senectute commentarius; Marbourg, 1735-1758.

JO. GEORG. WALCHII, *Historia critica linguæ latinæ*; Leipsig, 1789.

WILH. DAV. FUHRMANN, *Handbuch der classischen Litteratur der Römer, oder Anleitung zur Kenntniss der römischen classischen Schriftsteller, ihrer Schriften und der besten Ausgaben und Uebersetzungen derselben*; Rudolstadt, 1809.

GIR. TIRABOSCHII, *Storia della letteratura italiana*.

SCHAAF, *Encyclopädie der classischen Alterthumskunde*.

F. SCHOELL, *Histoire abrégée de la littérature romaine*; Paris, 1815.

BAERN, *Geschichte der römischen Litteratur*; Heidelberg, 1835.

le corps ; les hommes éminents préféraient l'action à l'art de la parole , aimant mieux que d'autres racontassent leurs exploits qu'à raconter ceux des autres.

Le besoin exquis d'exprimer et de communiquer nos impressions les plus intimes , qui a fait naître et qui conserve toute littérature , ne fut que faiblement senti par les Romains. Leur génie ne s'élevait point jusqu'à l'idéal ni à cette contemplation calme de la nature qui est le propre du génie grec ; chez eux , l'élément religieux était entièrement subordonné à l'élément politique , et il n'apparaît avec quelque grandeur que lorsqu'il se confond avec le patriotisme et la majesté de la république. Néanmoins , dans les derniers temps de la liberté , la culture des lettres fut très-répandue ; on eût dit que tous les genres de mérite se disputaient l'honneur de faire de Rome la maîtresse du monde. Et toutefois , même à cette époque , on ne trouve que bien rarement chez les Romains la spontanéité , soit dans l'art ou dans les sciences : tant il est vrai que le savoir s'éleva et tomba avec la liberté , et que ce ne fut que lentement que l'on se résigna à remplacer la faveur populaire par celle de la cour , à réprimer les sentiments forts , et à imiter les Grecs de l'école d'Alexandrie.

Le latin fut longtemps considéré comme une langue vulgaire indigne d'une personne lettrée ; Sylla et Lucullus écrivirent leurs mémoires en grec ; la bonne compagnie parlait grec , et les précepteurs , les esclaves et les affranchis en faveur , les rhéteurs et les grammairiens étaient Grecs. La langue grecque était comprise dans tous les pays civilisés , tandis que l'usage du latin se restreignait à quelques parties de l'Italie (1). La littérature romaine resta donc sous le servage de la langue grecque , s'épanouit sur cette tige et dégénéra avec elle. Dans la poésie , comme dans tout ce qui demandait une imagination active , les Romains ne s'élevèrent jamais à la hauteur de leurs maîtres ; rarement ils surent unir le simple à l'idéal , et ils tombèrent souvent dans le faux et une affectation du sublime , c'est-à-dire dans la déclamation. Ils ne considéraient la nature que comme propre à exercer l'activité humaine ; l'essence et l'harmonie des choses leur échappaient , et dès lors ils ne firent que peu de progrès dans les sciences naturelles.

Le propre du génie romain , c'était le développement pratique de la vie humaine , surtout dans la politique , et leurs études se di-

(1) *Græca leguntur in omnibus fere gentibus ; latina suis finibus , exiguis sane. Cic. , Pro Archia.*

rigèrent vers ce but. L'éclat de la naissance et la richesse servaient beaucoup pour se faire admettre dans les rangs de leur noblesse fastueuse; mais ils s'ouvraient plus facilement encore devant les talents militaires et les qualités de l'homme d'État, qui devaient conserver ce qu'on avait acquis par les armes.

Il n'en est que plus étonnant de trouver des écrivains remarquables dans des hommes absorbés par la chose publique, et qui se montrent plus accomplis, parce qu'ils ont suivi toutes les carrières. Chez nous, Franklin n'a pas les qualités militaires, ni Montecuculli celles de la tribune; Grotius ne siège point à la tête du gouvernement, et Galilée ne dirige pas l'attaque des places. En Grèce, au contraire, et plus encore à Rome, le même homme était prêtre, orateur, jurisconsulte, administrateur, guerrier; le préteur rendait la justice dans la cité, et commandait les armées au dehors; le questeur administrait en temps de paix les revenus publics, et pourvoyait en campagne aux besoins de l'armée; le consul offrait des sacrifices, délibérait dans le sénat, convoquait les assemblées, combattait l'ennemi et gouvernait les provinces. César, le plus grand capitaine de son temps, en aurait été, s'il l'eût voulu, le plus grand orateur; il passait de la conquête des Gaules à l'accomplissement des sacrifices, et de la discussion d'une cause au remaniement et à la réforme du calendrier. Cicéron, poète, philosophe, homme d'État, jurisconsulte, financier, homme d'affaires et d'études, le premier ou l'un des premiers dans l'art de plaider une cause, dirige longtemps le sénat, combat les Parthes, et se voit salué du titre d'empereur par des soldats qu'il a conduits à la victoire.

Ce grand homme naquit à Arpinum, la même année que Pompée (1); il appartenait à une famille équestre très-honorable, mais

Cicéron
106.
3 janv.

(1) Voyez CONYER MIDDLETON, *Histoire de Cicéron* (en anglais).

GIAC. FACCIOLATI, *Vita Ciceronis litteraria*; Padoue, 1760.

H. CHR. FR. HULSEMANN, *De indole philosophica Ciceronis, ex ingento ipsius et aliis rationibus estimanda*; Lunebourg, 1799.

GAUTIER DE SIBERT, *Examen de la philosophie de Cicéron*; *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, vol. XL et XLIII.

CHRIST. MEINERS, *Oratio de philosophia Ciceronis, ejusque in universam philosophiam meritis*.

RAPHAEL KUHNER, *M. T. Ciceronis in philosophum ejusque partes merita*; Hambourg, 1835.

POLI BALDASSARE, *Supplemento al Manuale della storia della Filosofia di Tennemann*; Milan, 1836.

Tout ce que l'érudition a recueilli de mieux sur Cicéron se trouve dans l'*Onomasticum Tullianum*, continens *M. T. Cic. vitam, historiam litterariam, indicem geographicum-historicum, indices legum et formularum, indicem*

qui se tenait en dehors des affaires. Son père, livré tout entier à la culture de ses champs et à celle des lettres, dirigea avec un soin éclairé les études de Marcus, qui se signala de bonne heure dans les écoles par sa passion pour le travail et la connaissance du grec. Il s'appliqua longtemps à se perfectionner dans cet idiome, qui était chez les Romains le langage des hommes lettrés, celui des maîtres et des modèles. L'art est toujours le même dans quelque langue que ce soit; les jeunes gens s'exerçaient d'ailleurs dans l'idiome national, en conversant entre eux, et en écoutant les débats publics. Un certain Lucius Plautius ouvrit le premier une école de rhétorique latine, où la jeunesse accourut en foule; mais le jeune Scipion en fut détourné par l'autorité de graves personnages, qui, cédant à la force de l'habitude, prétendaient que l'esprit profitait davantage dans l'étude des auteurs grecs (1). Quoi qu'il en soit, ces cours où l'on parlait en latin devinrent, comme en Grèce, des écoles de disputes vaines, de faconde artificielle et d'effronterie; si bien que les censeurs Domitius Ahénobarbus et Licinius Crassus crurent devoir les prohiber, sans toutefois que leur défense pût les supprimer.

Cicéron débuta au Forum, à l'âge de vingt-six ans, par la défense de Roscius d'Amérie, et son éloquence, pleine d'images et de couleur, charma ses auditeurs, bien que plus tard son goût épuré la trouvât trop fleurie. Au lieu de s'endormir sur son premier triomphe, il alla se perfectionner à Athènes, où il se fit initier aux mystères d'Éleusis. A Rhodes, il entendit Molon Apollonius, *acteur dans des scènes véritables, excellent écrivain également habile à signaler les erreurs de l'esprit et à instruire*; il apprit de lui à modérer l'extrême abondance de son débit, mérite qui n'est pas toujours un bon signe chez les commençants. Apollonius soupira en l'entendant déclamer; car il prévoyait que ce jeune homme enlèverait à la Grèce l'unique gloire qui lui restât, celle du savoir et de l'éloquence.

L'éloquence n'est parmi nous, même dans les pays où la vie politique lui laisse le champ libre, que l'art d'exposer son opinion avec clarté et précision; nous ne croyons même pas que ceux qui se sont fait une grande réputation aux deux tribunes d'Angleterre et de France aient étudié d'une manière spéciale l'art de bien dire. Chez les anciens, au contraire, un jeune homme devait ap-

græco latinum, fastos consulares. Curaverunt Jo. GASP. ORELLIUS et Jo. GEORG. BAITERUS, professores Turicenses, 1837.

(1) SŒTONE, *De cl. rhet.*, II

prendre avec le même soin l'éloquence et l'art de la guerre, qui seuls ouvraient à l'ambition le chemin des honneurs. Périclès, avant de parler au peuple, priait les dieux de ne laisser tomber de ses lèvres rien qui pût lui déplaire. Phocion méditait au pied de la tribune sur la manière d'exprimer son opinion avec le plus de brièveté possible. Le plus grand et le plus austère des orateurs grecs dut s'excuser d'avoir manqué à l'élégance attique, et supplier le peuple de ne pas faire dépendre le sort de l'État d'un geste oratoire. Il ne faut donc pas s'étonner que Cicéron allât étudier dans les meilleures écoles d'éloquence, et que, de retour à Rome, il prit des leçons de déclamation du comédien Roscius.

Les harangues que nous avons conservées, pleines de finesse, de vivacité, et qui ne laissent rien à désirer pour la perfection de la forme, sont le fruit de ces travaux préparatoires. Du reste, elles n'ont pas été prononcées telles que nous les lisons; il conseille lui-même à l'orateur de préparer à l'avance quelques exordes, puis, lorsqu'il s'est animé, de s'abandonner à l'élan de l'improvisation. Fidèle à ce système qu'il avait adopté (1), il faisait sur une légère indication de longs discours, que recueillaient ses affranchis (2), et qu'il polissait ensuite à tête reposée.

Il ne faut pas y chercher ces traits vifs qui, surtout chez les modernes, saisissent et arrêtent soudain. Son mérite consiste dans une clarté répandue partout également; c'est une éloquence continue et toujours grande. On a dit que Démosthène était un orateur, Cicéron un avocat. Le dernier connaissait sans doute à fond l'art de mettre en relief les raisons qu'il alléguait; mais tandis que le Grec, plus généreusement voué à la cause qu'il soutient, va droit au but avec moins d'art et plus de conviction, ne cherchant qu'à persuader, le Romain veut plaire; il s'arrête à de longues

(1) On sait que, dans ses moments de loisir, Cicéron rédigeait des exordes et des préambules, destinés à être mis en tête de ses compositions futures; il lui arriva de la sorte d'employer le même pour deux travaux différents. *Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi; at in eo proœmium id est quod in Academicis tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen proœmiorum: ex eo eligere soleo, cum aliquod σύγγραμμα institui: itaque jam in Tusculano, qui non meminissem me abusum isto proœmio, conjecti id in eum librum quem tibi misi. Cum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum, itaque statim novum proœmium exaravi, etc.*, Ad Att., XVI, 6. La distraction de Cicéron ressort encore d'un autre fait. Dans le traité de *Finibus*, au V^e livre, il feint que les interlocuteurs rencontrent à Athènes M. Papius Pison; mais celui-ci se reporte, en parlant, aux discours tenus précédemment, et auxquels il est supposé n'avoir pas assisté.

(2) On attribue à Tiron, son affranchi, l'invention des notes ou abréviations sténographiques.

descriptions, se jette dans des digressions sur les lois, la philosophie ou les usages (1), et plaisante sur les autres et sur lui-même; il excelle surtout à émouvoir les passions, ce que les lois interdisaient à l'Athénien.

Démosthène, patriote chaleureux, s'oublie lui-même dans l'intérêt de la chose publique; Cicéron, au contraire, se pose lui-même au premier plan. Démosthène est le dernier cri de la liberté, qu'il s'efforce en vain de sauver du coup violent dont la menace la sarisse macédonienne. Cicéron est aussi la dernière expression d'une liberté languissante, qu'il aide lui-même à mettre aux fers. Il n'y a rien à retrancher dans Démosthène, rien à ajouter dans Cicéron. Les harangues du premier pourraient passer pour improvisées, auprès de ceux qui ignorent combien il est difficile d'écrire naturellement. Chaque période, chaque mot des discours de Cicéron laisse apparaître l'art incessant, le travail assidu. De là la merveilleuse pureté de son style, le fini de chaque partie; de là tant de relief dans les idées, dont pas une n'est produite sans être revêtue avec noblesse, si bien que l'on peut dire de lui que nul orateur n'a moins de défauts et plus de beautés. Démosthène peut être traduit, mais non Cicéron, à notre avis. Le premier peut servir de modèle, même avec les formes positives et pressantes des tribunes modernes; tandis que celui qui discuterait aujourd'hui dans les chambres ou au barreau à la manière de Cicéron, se ferait huer immanquablement (2).

Mais Démosthène se rue contre les obstacles comme un torrent contre les digues; il écume, se gonfle, s'élève jusqu'au véritable sublime, et l'on sent en lui la puissance de l'homme qui, avant de monter à la tribune, a cru devoir s'exercer à dominer le bruit des flots sur la grève. L'obstacle manque à Cicéron, et la facilité tout unie de sa parole ne lui fait jamais atteindre le vrai sublime. Il connaît, par une longue pratique, aidée d'une subtile analyse, toutes les ressources au moyen desquelles on déduit, on arrange, on intervertit les paroles, et il en dispose en maître; mais on s'aperçoit qu'il s'est formé à l'école, et l'on y rencontre, au lieu de ces torrents d'une lumière fécondante épanchés du sein d'un soleil

(1) Cicéron faisait consister en cela, à ce qu'il paraît, la perfection de l'art; car nous le voyons prendre l'absence de digressions pour un signe de grossièreté chez les anciens, lorsqu'il dit, en parlant d'eux, que *nemo, delectandi gratia, digredi parumper a causa posset*. Brutus, § 91.

(2) Lorsqu'on demanda à Cicéron celle des harangues de Démosthène qu'il préférerait, il répondit : *La plus longue*. Il a néanmoins exprimé son jugement en traduisant celle de *la Couronne*. Celui des discours de Cicéron dont Quintilien faisait le plus de cas était la 11^e Philippique.

inépuisable, les reflets de la lune, qui répand sur tout ses clartés harmonieuses.

Et c'est à la lune qu'on peut le comparer, si l'on examine ses sentiments; en lisant ses ouvrages, on ne saurait signaler une sentence qui atteste une manière de voir franche, un parti arrêté, sans en retrouver ailleurs une diamétralement opposée. Nous avons déjà signalé plusieurs contradictions dans le cours du récit, et nous aurions pu facilement pousser plus loin, en nous bornant à ses harangues, dans lesquelles la chaleur du discours et le désir de persuader le rendaient moins scrupuleux pour l'expression consciencieuse de la vérité.

Traité.

Ses écrits didactiques, d'un style plus sobre, sont, par cela même, l'objet de plus d'éloges de la part de ses sévères contemporains. Il y règne véritablement de l'atticisme, bien que le dialogue soit loin d'avoir le naturel et l'aisance de ceux de Platon; en effet, par l'habitude de la déclamation, il s'abandonne rarement à la fantaisie et à la rapidité de la conversation, choses que les Romains ne pouvaient apprendre, comme les Grecs, dans les discussions philosophiques. Le mot propre et la netteté de la phrase lui manquent aussi souvent, et il est obligé d'emprunter au grec l'expression dont il a besoin, ou de se perdre dans des périphrases au détriment de la précision.

Le traité de la *Nature des Dieux*, celui de la *Divination et du Destin*, celui des *Lois*, et le fragment de la *République*, se rapportent à la philosophie théorique. Les *Questions Tusculanes*, notamment le livre des *Devoirs*, les *Paradoxes*, et les petits traités de l'*Amitié* et de la *Vieillesse*, ont trait à la morale. Les *Topiques* sont du ressort de la dialectique, et les traités de l'*Orateur*, des *Orateurs illustres*, de la *Distribution oratoire*, concernent l'éloquence.

Ouvrages de
rhétorique.

Ces derniers, et surtout les trois livres de l'*Orateur*, offrent, non pas une suite de préceptes arides, mais un modèle remarquable de critique. Autant celle-ci dégoûte quand la pétulance et la frivolité en usurent insolemment le nom, autant elle acquiert un caractère de grandeur et de dignité lorsque ses arrêts sont formulés par des hommes qui élèvent l'art de juger jusqu'au talent de composer, qui portent une espèce de création dans l'examen du beau. Ils semblent inventer par la force instinctive du génie, lorsqu'ils ne font qu'observer, et peuvent, avec l'assurance d'un mérite reconnu, dire : *Et moi aussi je suis peintre*. Tel fut Aristote, quand, après avoir fixé les lois de la société et de la pensée, il ne crut pas déchoir en traçant les limites de la raison poétique et du goût lit-

téraire ; tel fut Cicéron , lorsqu'il révéla les secrets de son art dans des écrits pleins de sel et de grâce où respire le parfum le plus pur de la latinité. C'est une prétention sotte ou ridicule que de vouloir dicter des préceptes sur la manière d'employer ce qu'il y a de plus personnel à l'homme , la langue qu'il apprit au berceau, l'expression de ses sentiments intimes ; on lit cependant avec plaisir dans Cicéron ces règles nécessairement incomplètes , mais dictées à la suite d'une longue et magnifique expérience.

L'orateur ne doit pas , selon lui , affecter des expressions et des tours différents de ceux qui sont en usage ; son art consiste tout entier à les appliquer avec propriété , et à leur assigner certaines positions , à leur donner certaines cadences , qui produisent , selon le besoin , la grâce , la douceur , la force , la majesté , l'éloquence (1). Au lieu de se borner à indiquer les meilleurs modèles et à en révéler l'artifice , afin de préparer un bagage littéraire pour les nouveaux orateurs , et surtout à donner des préceptes de morale et de probité oratoire , Cicéron , dans sa longue pratique , s'était habitué à tenir compte de tous les moyens de bien dire , associant aux règles les plus abstruses les détails matériels de la diction figurée et du rythme oratoire ; attribuant à ces procédés ses propres succès et ceux des autres , il entreprit de les analyser avec une subtilité intempestive ; il s'occupe donc du ton de voix qui est convenable au début et dans la suite du discours , de l'instant où il faut se frapper le front ou rester immobile , du désordre que l'on doit jeter dans la chevelure , en essuyant la sueur , et autres inepties qui bientôt furent considérées comme ce qu'il y avait de plus important.

Ses préceptes , qui roulent sur les moyens de feindre , à force d'étude et de travail , ce que l'on ferait naturellement si l'on exprimait ses sentiments personnels , n'ont aucune utilité pour les modernes , dont la langue et les procédés sont tout autres ; on ne comprend même pas toujours ses conseils sur la disposition des mots , la consonnance des membres , la distribution des périodes ,

(1) *Nihil est tam tenerum , neque tam flexibile , neque quod tam facile sequatur quocumque ducat , quam oratio. Ex hac versus , ex eadem dispares numeri conficiuntur , ex hac etiam hæc saluta variis modis multorumque generum oratio. Non enim sunt alia sermonis , alia contentionis verba ; neque ex alio genere ad usum quotidianum , alio ad scenam pompamque sumuntur , sed ea nos cum jacentia sustulimus e medio , sicut mollissimam ceram ad nostrum arbitrium formamus et fingimus. Itaque ut tum graves sumus , tum medium quiddam tenemus , sic institutam nostrum sententiam sequitur orationis genus ; ilque ad omnem rationem et aurium voluptatem et animorum motum mutatur et flectitur.* De Orat., III, 45.

sur l'emploi alternatif des syllabes longues et brèves, sur la nécessité de finir par l'iambe plutôt que par le spondée. Nous ne saurions non plus partager son admiration pour le mot *comprobavit*, ou pour l'harmonie de cette cadence : *Judicium patriæ filii temeritas comprobavit*; mais ce qui n'est pour nous que frivole devait avoir une extrême importance chez un peuple au milieu duquel Gracchus se faisait donner l'intonation par un joueur de flûte, et dont une période bien combinée d'Antoine fit éclater les applaudissements enthousiastes. On reprocha cependant à Cicéron de mettre trop d'art à contourner sa période, et nous sommes frappés nous-mêmes de sa prédilection pour certaines finales sonores, comme aussi de la répétition fréquente de la cadence *esse videatur*.

Personne ne saurait douter que ce grand maître dans tous les secrets de la parole ne fût très-capable de signaler minutieusement les qualités et les défauts de ses rivaux et de ses prédécesseurs, tous éclipsés par lui; on peut donc déduire de ses écrits l'histoire et la forme de l'éloquence latine. D'abord paraissent tous ces anciens orateurs qui, à la solidité des preuves et à la chaleur de l'exposition, ne joignaient pas assez d'art et d'élégance. On avait encore, au temps de Cicéron, cent cinquante discours de Caton l'Ancien, que l'on ne lisait plus; nous savons, d'un autre côté, que ce républicain sévère s'occupait des choses, non des mots, et croyait facile d'expliquer ce que l'on connaissait bien (1). Les Grac-

(1) *In hanc rem constat Catonis præceptum pæne divinum, qui ait: Rem tene, verba sequentur.* C'est ainsi qu'on lit ce passage dans l'*Art de la rhétorique*, de C. Julius Victor, que Mai a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Le même prélat, dans les *Frammenti di Frontone* (Rome, 1823), rapporte une lettre dans laquelle le même auteur présente à Marc-Aurèle, comme un bel exemple de préterition, ce fragment d'un discours de Caton: *Jussi caudicem proferri, ubi mea oratio scripta erat. De ea re quod sponsionem feceram cum M. Cornelio tabulæ prolata; majorum benefacta perlecta; deinde quæ ego pro republica fecissem, leguntur. Ubi id utrumque perlectum est, deinde scriptum erat in oratione: Numquam ego pecuniam neque meam, neque sociorum per ambitionem delargitus sum. Atat noli scribere, inquam: istud nolunt audire. Deinde recitavit. Numquos præfectus per sociorum vestrorum oppida imposui, qui eorum boni, liberos, diriperent? Istud quoque dele; nolunt audire. Recita porro. Numquam ego prædam, neque quod de hostibus captum esset, neque manubias inter pauculos amicos meos divisi, ut illis eriperem, qui cepissent. Istud quoque dele. Nihilominus volunt dici; non opus est; recitato. Nunquam ego eversionem datavi, quo amici mei per symbolas pecunias magnas caperent. Perge istuc quoque uti cum maxime delere. Numquam ego argentum pro vino congiario inter apparitores atque amicos meos disdidi, neque eos malo publico divites feci. Enimvero usque istuc ad tignum dele. Vide*

ques étaient particulièrement vantés, et Quintilien les cite comme des modèles de diction mâle; Caius est, au jugement de Cicéron, le plus ingénieux et le plus éloquent des orateurs latins (1); on sent, en effet, dans les rares fragments qui nous restent de lui, quelque chose de viril et de calme, qui, à notre avis, disparaît dans le style savamment travaillé de Cicéron et de Tite-Live, pour ne plus se montrer que dans César. La fréquentation des Grecs avait atténué chez Lælius et Scipion ce qu'ils avaient de raide et de forcé, sans le détruire entièrement.

Jusqu'à eux, l'éloquence parcourut cette première période, dans laquelle elle procède naturellement et avec l'énergie des passions

si quo loco respublica siet, uli quot reipublicæ bene fecissem, unde gratiam capiebam, nunc idem illud memorare non audeo, ne invidiæ siet. Ita inductum est male facere impæne, bene facere non impæne licere.

AULU-GELLE, X, 3, nous a conservé un autre beau fragment de Caton, où il se plaint de Q. Terminus : *Dixit a decemviris parum sibi bene cibaria curata esse, jussit vestimenta detrahi atque flagro cædi. Decemviri Brutiani verberaverunt : videre multi mortales. Quis hanc contumeliam, quis hoc imperium, quis hanc servitutem ferre potest ? Nemo hoc rex ausus est facere. Eane fieri bonis, bono genere natis, boni consultiis ? Ubi societas, ubi fides majorum ? Insignitis injurias, plagas, verbera, vibices, eos dolores atque carnisicinas, per decus atque maximam contumeliam, inspectantibus populatibus suis atque nullis mortalibus se facere ausum esse ? Sed quantum luctum, quantumque gemitum, quid lacrimarum, quantumque fletum factum audiui ? Servi injurias nimis ægre ferunt ; quid illos bono genere natos, magna virtute præditos opinamini animi habuisse atque habituros dum vivant ?*

(1) *Exstat oratio hominibus ut opinio mea fert, nostrorum hominum longe ingeniosissimi atque eloquentissimi, C. Gracchi.* ORAT., pro M. Fonteio. AULU-GELLE, pour réfuter ceux qui préféraient C. Gracchus à Cicéron, rapporte un fragment de discours où il expose les hideux excès des magistrats des provinces, en se servant d'expressions mesurées, sans chaleur et sans ornements de style. Le voici : *Nuper Theanum Sidicinum consul venit, uxorem dixit in balneis virilibus lavari velle. Quæstori Sidicino a M. Mario datum est negotium, uti balneis exigerentur qui lavabantur. Uxor renunciat vero, parum cito sibi balneas traditas esse, et parum lautas fuisse. Idcirco patulus destitutus est in foro, eoque adductus suæ civitatis nobilissimus homo M. Marius ; vestimenta detracta sunt, virgis cæsus est. Caleni, ubi id audiverunt, edixerunt ne quis in balneis lavasse vellet, cum magistratus romanus ibi esset. Ferentini ob eandem causam prætor noster quæstores arripi jussit. Aller se de muro dejecit, aller prehensus et virgis cæsus est... Quanta libido, quantaque intemperantia sit hominum adolescentium, unum exemplum vobis ostendam. His annis paucis ex Asia missus est qui per id tempus magistratum non ceperat, homo adolescens pro legato. Is in lectica ferebatur, ei obviam bubulcus de plebe Venusina adventit, et per jocum, quum ignoraret quid ferretur, rogavit num mortuum ferrent. Ubi id audiit, lecticam jussit deponi, stuppis quibus lectica deligata erat, usque adeo verberari jussit dum animam efflavit. Noctes atticæ, X, 3.*

qui connaissent instinctivement le moyen de captiver l'attention, d'émouvoir les âmes, d'éveiller la sympathie, de s'insinuer dans l'esprit, sans même avoir besoin de préparation. Telle avait été l'éloquence grecque jusqu'à Périclès : après lui vint l'éloquence artificielle, qui non-seulement médite ce qu'elle doit dire, mais encore la manière de l'exprimer ; qui s'exerce à réciter de longues tirades de poésie, à gravir sur des pentes escarpées, à rouler des cailloux dans sa bouche, et à gesticuler devant le miroir. Les Romains, en avançant dans la carrière, apportèrent autant de soin à tous ces accessoires ; on exigea que l'orateur eût une langue déliée, un organe sonore, une bonne poitrine (1), et une longue étude des ressources oratoires.

Exercices.

Avant d'affronter le redoutable jugement du public, les jeunes gens s'exerçaient, dans les écoles ou dans les réunions, à discuter sur différents sujets ; Cicéron se livra lui-même à la déclamation jusqu'à sa préture, et s'y remit quand, déjà chargé de lauriers, il fut éloigné du Forum par les tempêtes civiles. Hirtius et Dolabella venaient s'exercer chez lui (2). Avant les guerres civiles, et tandis que César conduisait ses légions à la victoire, Pompée s'habitua à vaincre par la parole, dans la pensée qu'elle pourrait encore décider de l'empire, même au milieu du tumulte des armes. Marc-Antoine s'efforça d'y exceller, pour tenir tête à Cicéron, et Octave en fit une étude particulière durant la guerre de Modène, comme compensation à son peu d'habileté guerrière.

Mémoire.

Il fallait, au surplus, une mémoire à toute épreuve pour réciter de si longs discours sans se laisser troubler par le tumulte populaire ; et chacun peut juger, par exemple, de celle de Cicéron, s'il est vrai qu'il prononça d'une haleine son discours pour la loi Manilia. On faisait à quelques-uns un mérite, lorsqu'ils briguaient une magistrature, de saluer chaque citoyen par son nom, sans avoir besoin du serviteur chargé d'aider les souvenirs du maître ; on raconte qu'un de ces orateurs, ayant entendu la lecture d'un poème, accusa par plaisanterie l'auteur de le lui avoir dérobé, et, comme preuve du fait, le récita d'un bout à l'autre. Hortensius, après avoir assisté une journée entière à une vente publique de meubles, récapitula le soir tous les objets mis aux enchères, article par article, en mentionnant leurs défauts, leur prix et les noms des acheteurs. Sénèque de Cordoue répétait deux mille mots

(1) *Solutam linguam, canoram vocem, latera firma.*

(2) *Hirtium et Dolabellam discendi discipulos habeo, canandi magistras. Puto enim te audisse... illos apud me declamitare, me apud illos canitare. Ad Fam., IX, 16.*

détachés, dans l'ordre où ils avaient été prononcés. Il profita de cette faculté pour recueillir les morceaux qu'il avait entendus dans les exercices de déclamation, et les laisser à ses fils et à la postérité dans vingt livres de *Controverses*; mais il ne nous en reste que cinq, encore sont-ils imparfaits; du reste on ne les lit pas.

A travers ces artifices du langage, mais non par eux, l'éloquence parvint à sa maturité avec Antoine et Crassus. Le premier se forma aux écoles d'Athènes et de Rhodes; mais il avait le talent de ne pas montrer l'art, si bien qu'il paraissait traiter sans préparation les sujets qu'il avait le plus longuement médités. Son rival était Crassus, riche de connaissances scientifiques, versé dans le droit et la politique, précis dans les expressions, d'une élégance naturelle, orateur grave, mais qui ne s'interdisait pas les traits et les saillies, sans tomber toutefois dans le bouffon.

Il ne sera pas inutile de raconter de lui un fait qui peut donner une idée du temps. Un certain Brutus, débutant, comme d'habitude, dans la carrière oratoire par une accusation, s'attaqua à Crassus, et insista particulièrement sur un parallèle qu'il établissait entre deux passages de ses harangues, dont l'un contredisait l'autre. Crassus, piqué au vif, fit lire à haute voix le commencement de trois dialogues composés par le père de ce Brutus, dans lesquels il faisait la description d'une maison de campagne où il se plaisait; puis, s'adressant à l'accusateur, il lui demanda ce qu'il avait fait de cette propriété, et il partit de là pour faire une sortie violente contre le jeune dissipateur. Le hasard voulut alors que le convoi d'une dame romaine passât par le Forum; Crassus, saisissant l'occasion, se tourne vers son adversaire, et s'écrie :
 « Que fais-tu là tranquillement assis? que veux-tu que cette femme respectable rapporte à ton père? que dira-t-elle à ceux dont tu vois porter près d'elle les effigies? que dira-t-elle à Junius Brutus, qui affranchit ce peuple de la domination royale? Lui dira-t-elle ce que tu fais? quels intérêts, quel genre de gloire ou de vertu sont l'objet de tes poursuites? Penses-tu à augmenter ton patrimoine? Cette prétention, quoique peu digue, je te la passerais encore; mais si désormais il ne te reste rien, si la débauche a tout absorbé! T'appliques-tu au moins aux choses de la guerre? mais si jamais tu n'as vu un camp! Te livres-tu à l'éloquence? mais si tu n'en as pas même l'ombre, et si tu n'as jamais employé ta voix et ta langue qu'à cet ignoble commerce de la calomnie! Et tu oses jouir de la lumière du jour! tu oses nous regarder, paraître dans le Forum, te montrer dans la ville et affronter les regards des citoyens! Cette

Seconde
époque de
l'éloquence.

« femme morte ne t'effraye-t-elle pas, ainsi que ces images aux-
« quelles tu n'as ménagé aucune place, je ne dis pas pour les imi-
« ter, mais seulement pour les conserver ? »

Une autre scène nous fera connaître avec quelle chaleur on se livrait alors à l'éloquence. Le consul Philippe s'étant permis de dire qu'avec un sénat pareil il était impossible de gouverner la république, Crassus lui répondit avec une énergie sans égale. Philippe crut l'effrayer en ordonnant que ses biens fussent séquestrés; mais l'orateur, donnant à sa parole une violence inusitée, réduisit le consul au silence, et l'obligea à reconnaître que la fidélité et la prudence des sénateurs n'avaient jamais fait défaut à la république. Telle fut la force, la violence de sa parole, que, pris d'une douleur de côté, il en mourut au bout de sept jours (1).

Marc-Antoine, en défendant Aquilius, déchira les vêtements de son client pour découvrir sa poitrine, et versa des larmes qui en firent répandre autour de lui (2); Cicéron fait l'éloge de l'énergie animée de son débit, de son impétuosité, de la douleur qui se peignait dans ses yeux, dans ses traits, dans son geste, tandis qu'il épanchait un fleuve de graves et excellentes paroles (3).

Crassus était égalé en éloquence et surpassé dans la science des

(1) CICÉRON, *de Oratore*.

(2) Cicéron fait raconter en ces mots le fait à Marc-Antoine lui-même : « Ne croyez pas que dans la cause de M. Aquilius, où je n'avais pas à raconter les aventures d'antiques héros, ni leurs exploits fabuleux, ni à jouer un rôle de théâtre, mais à parler en mon propre nom, j'ai pu faire ce que j'ai fait pour conserver à ce citoyen sa patrie, sans éprouver une vive impression de douleur. En voyant devant moi un homme que je me rappelais avoir été consul, un général d'armée à qui le sénat avait accordé de monter au Capitole avec une pompe peu différente d'un triomphe; en le voyant, dis-je, abattu, consterné, affligé, exposé à tout perdre, je n'eus pas plutôt commencé à parler pour toucher les autres de compassion, que je me sentis vivement ému moi-même. Je m'aperçus alors en effet de l'extrême attendrissement des juges, quand, soulevant ce vieillard affligé et vêtu de deuil, j'arrachai ses vêtements sur sa poitrine, et fis voir ses cicatrices. Ce ne fut pas un effet de l'art, mais bien celui d'une émotion profonde dans une âme en proie à la douleur. En regardant C. Marius assis là, et dont les larmes rendaient encore plus attendrissant le ton plaintif de mon discours; quand je me tournais de son côté, en lui adressant de fréquentes apostrophes pour lui recommander son collègue et implorer son appui dans une cause qui était celle de tous les généraux, ces traits pathétiques, et l'invocation que je fis aux dieux et aux hommes, tant citoyens qu'alliés, ne pouvaient ne pas être accompagnés d'une extrême douleur et des larmes de ma part. Quelques paroles que j'eusse su dire, si je les avais prononcées sans être moi-même passionné par elles, loin d'exciter la compassion, mon discours aurait excité le rire des auditeurs. » *De Oratore*, II, 45.

(3) *De Oratore*, II, 45.

loir par Scévola, et, chose rare parmi des hommes de lettres, cette rivalité n'engendra point entre eux d'émulation envieuse, mais une loyale amitié. Cotta et Sulpicius furent aussi célèbres. Le premier, fleuri et châtié dans son style, plein de finesse dans les idées, d'un goût sain et éclairé, persuadait les juges à force d'habileté, car la faiblesse de sa poitrine l'empêchait d'élever la voix et d'émouvoir les passions. Sulpicius, au contraire, était noble et tragique, possédait un organe vif ou suave au besoin, et son geste gracieux n'était jamais outré.

Vers la fin de la république, quand florissaient César, Brutus, Messala, Hortensius, l'éloquence parvint à sa plus grande splendeur. Le dernier disputait la palme à Cicéron, comme Eschine à Démosthène; à dix-neuf ans, il débuta par une harangue en faveur des Africains, et ce fut, dit Cicéron, comme une œuvre de Phidias, qui, à la première vue, enleva les suffrages des spectateurs (1). Une mémoire imperturbable, un beau débit, une extrême facilité, le rendaient l'arbitre de la tribune, et faisaient accourir, pour l'écouter, les orateurs les plus renommés; puis, la fluidité asiatique, les ornements, la savante recherche de son style, le faisaient lire avec le plus vif plaisir. Il introduisit la méthode de diviser le sujet en plusieurs points, et de résumer la discussion en terminant : moyen excellent pour bien faire embrasser une cause et pour donner de la vigueur aux preuves. Il ne nous reste rien de lui; mais nous savons qu'il surpassa tous ses contemporains jusqu'au moment où il se retira du Forum, désireux de s'abandonner à son goût naturel pour une vie douce et paisible, dans la compagnie d'hommes instruits, au milieu de maisons de plaisance et de jardins magnifiques, avec de vastes viviers peuplés de poissons exquis; sacrifiant au goût de son siècle, il écrivait des vers licencieux. Il épousa le parti de Sylla, et, de bonne foi, à ce qu'il paraît; car jamais il ne seconda ceux qui, en détruisant les lois de ce dictateur, se frayaient le chemin au pouvoir suprême. On le vit donc s'opposer à Pompée quand il rétablit les tribuns et lorsqu'il demandait des commissions extraordinaires. Il fit condamner Opimius à sa sortie du tribunat, et s'associa à Cicéron pour défendre Rabirius et réprimer Catilina et Clodius; néanmoins on ne le vit pas toujours d'accord avec lui, puisqu'il fut hostile à Pompée et défendit Verrès, ce dont nous ne saurions l'excuser. Ce qui l'honore surtout à nos yeux, c'est d'être resté l'ami de Cicéron, bien qu'appartenant à un autre parti; de l'avoir

3^e époque.
119.

(1) *Brutus*, § 64.

désigné pour les fonctions d'augure , puis de s'être mis à la tête des chevaliers pour le protéger lorsqu'il fut appelé en jugement.

Il serait impossible de porter un jugement sain sur ces orateurs d'après les fragments et même d'après les discours entiers qui nous restent d'eux ; car, dès qu'ils mettaient leurs idées par écrit, il y manquait souvent cette régularité, ce fini qui satisfait la réflexion ; mais lorsque, s'emparant de leur sujet, ils s'abandonnaient à l'improvisation, et à cette ardeur de sentiment qui n'appartient qu'à la parole instantanée, alors ils saisissaient puissamment l'imagination, et entraînaient à leur gré leurs auditeurs.

« Cicéron (dit Aper dans le dialogue *De l'éloquence corrompue*, qu'on attribue à Tacite) sentit le premier la nécessité de parer le discours, de mettre de la recherche dans l'expression et de l'art dans les combinaisons harmonieuses de la phrase. Il employa des sentences dans ses derniers discours, c'est-à-dire à l'époque où il avait perfectionné son talent, et où l'expérience l'avait instruit du genre d'éloquence qu'on devait préférer ; car ses premiers discours se ressentent des défauts du vieux temps : il est lent dans ses exordes, diffus dans ses narrations, et ses digressions ne finissent point ; il a de la peine à se mettre en mouvement, et ne s'échauffe que d'eoin en loin. Rarement ses phrases se terminent d'une manière piquante et par un trait de lumière. Il ne s'y trouve rien qu'on puisse détacher, qu'on puisse citer ; c'est un édifice inachevé dont les murs, solides il est vrai, n'ont encore ni lustre ni poli. Pour moi, je me figure l'orateur comme un père de famille opulent et honorable, qui ne se contente pas d'une demeure à l'abri des intempéries de l'air, mais qui cherche encore à charmer et à récréer la vue ; qui, abondamment pourvu de tout ce qui rend la vie commode, se permet encore du luxe, de l'or, des pierreries, de ces choses qu'on se plaît à manier et à considérer plus d'une fois ; qui écarte du regard tout ce qui a perdu de son lustre et de sa fraîcheur. Je veux de même que l'orateur ne se permette aucune de ces expressions entachées de la rouille du temps, aucune de ces phrases d'une structure pesante et embarrassée, telles qu'en offrent nos vieilles chroniques ; je veux qu'il évite la basse et insipide bouffonnerie, qu'il varie son rythme, et que toutes ses périodes ne tombent pas d'une manière uniforme. »

Et cependant, l'éloquence politique n'était pas à Rome, comme on le croirait au premier aspect, la principale ni la plus étudiée ; Cicéron lui-même nous apprend qu'elle n'était qu'un jeu, comparée à l'éloquence judiciaire. Il s'agissait, en effet, pour cette der-

nière, de vaincre l'inflexible rigueur de la formule et le texte littéral des lois; les passions politiques s'y mêlaient : la pâleur de l'accusé, les gémissements de la famille, les supplications des clients, excitaient la compassion; c'était avec un vif intérêt qu'on observait comment l'orateur saurait faire prévaloir sur tout cela la justice, ou sa propre opinion. L'art de l'avocat ne se réduisait pas en effet, comme cela devrait être, à découvrir ce qui est juste et à le démontrer, mais à faire paraître tel ce qui ne l'est pas, à répandre le fiel et le sarcasme sur des choses innocentes, à mêlanger un récit vrai de mensonges et de calomnies : il fallait savoir soutenir par l'ironie ce qui ne pouvait l'être par la raison; affecter de la gravité et de la moralité au moment d'émettre des principes immoraux; répandre la raillerie au point que l'auditoire restât convaincu que celui qui appelait à ce point le ridicule ne pouvait qu'avoir tort; soulever enfin toutes les passions basses, la vanité, la peur, l'intérêt, l'envie. C'étaient là les moyens de l'éloquence antique, tels qu'on peut les voir analysés avec complaisance dans Cicéron.

Trouver des arguments devait donc être un art spécial, dans un temps où l'éloquence ne visait pas tant à éclaircir la vérité qu'à faire triompher un parti, une cause, un homme. Déjà Aristote avait indiqué les lieux communs d'où l'on pouvait déduire des raisons, et Tullius en fit, pour servir aux jeunes gens qui se livraient à l'étude du droit, l'exposition détaillée, qu'il adressa au jurisconsulte Trébatius.

Topiques.

Il existe, sur le même sujet, un livre de *rhétorique dédié à Hérennius*, attribué par quelques-uns à Cicéron, et par d'autres à Cornificius; c'est un ouvrage clair et familier, autant qu'utile et châtié.

Nous nous arrêtons ici, en réservant, pour le livre suivant, nos observations sur le déclin de l'éloquence, commencé par les faiseurs de préceptes et consommé par le renversement de la constitution.

Uniquement absorbés par l'action et les conquêtes, les Romains ne connurent la philosophie que lorsque les Grecs l'eurent introduite chez eux. — C'est encore là une de ces trop nombreuses assertions que l'histoire adopte sans examen et nous transmet, bien qu'elles soient démenties par les faits.

Philosophie romaine.

Nous ignorons quelle philosophie enseignaient les Étrusques; mais c'est de leurs doctrines et de celles de Pythagore que devait se composer la philosophie primitive des Latins, qui fut recueillie dans un grand nombre d'ouvrages, dont aucun ne s'est conservé,

parce que les Romains, éblouis plus tard par l'éclat des sciences de la Grèce, négligèrent de conserver les doctrines nationales, ou les confondirent avec celles d'Épicure ou des stoïciens. Cependant, on a essayé de les déduire de deux sources : la langue et la jurisprudence. Vico, le premier, dans son ouvrage *Antichissima sapienza degl' Italiani*, observant la formation toute philosophique des vocables latins, en conclut que les anciens Italiens devaient être de profonds penseurs, et se proposa de tirer des éléments du langage et de la structure des phrases leur système de métaphysique, de physique et de morale. Il a borné son travail à la métaphysique, et il a montré que, selon les Latins primitifs, le *vrai* et le *fait* étaient une seule et même chose. Dieu connaissait les choses physiques, l'homme les choses mathématiques, ce qui était contraire aux dogmatiques, qui prétendaient tout savoir, et aux sceptiques, qui doutaient de tout. Dieu était le vrai parfait; à lui sont connus les éléments intrinsèques et extrinsèques des choses, tandis que l'homme ne procède, dans son intelligence, que par division, et emprunte de la science les idées de l'*être* et de l'*un*. Dans l'âme de l'homme préside l'esprit, dans son esprit l'intelligence, et dans l'intelligence Dieu. Ce Dieu veut lorsqu'il fait, et il fait selon l'ordre éternel des choses, sans qu'il y ait fortune ou hasard.

Si la méthode de Vico paraît à tous trop incertaine et conjecturale, elle a bien moins de valeur pour nous, qui supposons que le Créateur a déposé dans le langage les premières révélations, nécessaires pour éclairer l'esprit et développer la raison. Or, comme les langues sont l'œuvre du peuple et non des philosophes, elles attestent non tel ou tel degré de savoir, mais la vérité du sens commun; il est donc impossible de distinguer ce qu'un peuple y a mis du sien de ce qu'il a reçu de la tradition.

La jurisprudence peut offrir des preuves plus solides; mais, sans parler de la fable des Douze Tables, on se trompe en croyant n'y voir que l'inspiration stoïcienne, puisqu'on y trouve des préceptes opposés à cette secte, et que, d'un autre côté, cette jurisprudence est fondée sur des principes antérieurs que les décenvirs se sont bornés à recueillir. D'après ces principes, l'homme est donc un être essentiellement raisonnable et libre, et la personne est l'homme avec son état propre. L'état de l'homme est ou naturel ou civil, d'où il suit que l'esclave est un homme et non une personne (1). La liberté de l'homme consiste dans la faculté de faire

(1) La personne se définit : *Homo cum statu quodam consideratus*, et par *statu*, il faut entendre *qualitas cujus ratione homines diversa jure utuntur*.

ce à quoi ne s'opposent ni la force ni le droit ; il ne peut l'aliéner. Le droit civil admettait l'esclavage, et l'esclave était d'un ordre inférieur *minor capitis* (1). Tandis que la faiblesse est l'apanage de la femme, la dignité appartient à l'homme, seul capable d'exercer le pouvoir et les emplois. Le fils est celui qui naît d'un mariage légitime, ce qui condamne l'adultère, l'inceste et le concubinage. On considérait comme chose tout ce qui peut entrer dans la possession, les droits compris. Le droit n'était donc pas matériel, mais un par excellence, indivisible, inaliénable et survivant à l'objet auquel il s'appliquait ; il ne pouvait s'acquérir et se perdre que par la volonté et la loi. Les jurisconsultes mettaient aussi le plus grand soin à définir nettement le sens des mots et à bien préciser les formules ; les grands maîtres se révélaient dans les preuves et les présomptions.

Ce n'est donc pas, comme en Grèce et à Alexandrie, une philosophie d'école que nous avons sous les yeux ; toute pratique, au contraire, elle tend à la science de la vie, mode auquel les avait déjà habitués Pythagore, et que les gens de bien ne devaient jamais oublier.

La science étrangère ne s'introduisit que plus tard, et c'est à l'histoire de la philosophie qu'il appartient d'examiner les autres ouvrages de Cicéron, qui ne créa rien, mais reprit tout en sous-œuvre et embellit tout.

Philosophie.

Ce qu'il y avait d'original dans le principe philosophique ne tarda point à se mêler au courant des doctrines grecques, où tout le monde était avide de puiser. La philosophie grecque était alors en décadence, et nous avons dit ailleurs pourquoi ; mais alors, loin de se renfermer dans les murs d'Athènes, elle avait des écoles dans toute la Grèce, l'Asie Mineure, l'Égypte, l'Afrique, l'Europe. Posidonius, de la secte stoïcienne, la plus vénérée des Romains, l'enseignait à Rhodes. Cicéron voyait fleurir à Athènes le système d'Épicure sous Antiochus et Aristus, celui des péripatéticiens sous Cratippe. Les Romains envoyaient étudier leurs fils jusqu'à Marseille. Lorsqu'ils virent qu'on leur confiait de tels disciples, les philosophes grecs remontèrent aux sources, et l'on se remit à étudier Platon et Aristote ; c'était moins une impulsion vers la vérité qu'un complément d'érudition, et, en effet, on vit alors se relever plus d'une secte que la Grèce avait oubliée. Les écoles qui tenaient le premier rang étaient celles des nouveaux académiciens, des péripatéticiens, des stoïciens et des épicuriens, dont les principes offraient des différences marquées.

(1) Voyez livre V, chap. 4.

Les épicuriens enseignaient qu'il fallait jouir des plaisirs du corps et de l'esprit, ne pas s'abandonner aux sens de manière à offenser la raison, ni laisser celle-ci tyranniser ceux-là ; on devait encore éviter les sensations douloureuses et rechercher celles qui sont agréables, puisque la vraie sagesse est le plaisir ; mais l'excès, qui produit le dégoût et l'énervement, est l'ennemi du plaisir ; d'où il suit qu'on ne peut trouver celui-ci que dans la vertu, qui consiste à régler les passions. Tandis que les hommes qui s'abandonnent à l'amour, à l'ambition, à l'avarice, pèchent et se déshonorent, le sage contemple du rivage toutes ces tempêtes, et se mêle le moins possible aux affaires publiques, sources de périls et d'ambertumes.

Le rigide stoïcien tenait ces maximes pour impies ; il disait : Les animaux ont comme nous des sens ; ce qui nous distingue d'eux, c'est l'intelligence pure, immatérielle, qui nous rapproche de la Divinité, dont elle émane. La vertu consiste à affranchir l'âme des sens, à la rendre indépendante, à lui conserver son libre arbitre. Les douleurs, les maladies, la mort, ne sont point des maux ; il n'y a de mal que ce qui est contraire à l'ordre éternel de la Providence. Tout ce qui altère notre divine essence est vice ; ce qui la maintient dans sa pureté est vertu. Il n'y a donc pas de degrés entre la vertu et le vice, et tout vice est une impiété, parce qu'il outrage la Divinité. Celui-là est vertueux qui commande à sa propre intelligence, rend son âme indépendante, et suit, avec une conscience imperturbable et une raison toujours lucide, ce qu'elles s'accordent à lui prescrire. La Providence a assigné un poste à l'homme dans cet admirable univers, où elle ne l'a pas fait naître pour lui seul, mais pour sa patrie, sa famille, ses amis ; il est donc tenu de prendre part aux affaires publiques, pour contribuer au triomphe des lois et de la liberté, source de tout ce qu'il y a de beau et de moral. Le sage ne négligera rien pour l'affermir, et c'est ainsi qu'il aura rempli sa mission dans ce monde, qu'il y ait ou non une autre vie.

Les platoniciens affirmaient que cette confiance en soi-même n'était qu'orgueil ; que la vraie sagesse n'était point le partage de l'homme, mais de la Divinité seule ; qu'on ne trouvait que dans la contemplation divine la force qui rend l'âme capable de mériter, dans une autre existence, le bonheur que cette vie ne saurait donner. Il fallait donc étudier les merveilles de l'univers, qui nous font remonter jusqu'à son auteur, et, dans l'adoration de sa toute-puissance, nous élever à cette extase qui n'est que le prélude des joies réservées à la vertu. La vie, disaient-ils encore, n'est qu'un

souffle, une lutte contre le vice, l'infortune et la mort. Rendez-vous supérieur aux passions, aux soins du monde, qui sont indignes du sage, et qui le détourneraient de son but. Tout émane de Dieu et tout retourne à Dieu, en lui seul réside la vertu, et hors de lui, il n'y a plus que vice et erreur.

Mais ce platonisme épuré n'avait plus désormais de sectateurs; il en était sorti une nouvelle école, qui aboutissait au scepticisme et à la probabilité de tous les systèmes. Au lieu de la contemplation, elle s'en tenait à la raison et à l'examen des principes; par cette méthode elle arrivait à démontrer la vanité de tous les systèmes, qu'il n'y a rien de certain, ou du moins que la raison humaine ne peut aller jusqu'à établir la certitude. La morale elle-même est douteuse; en effet, ce qui est vice dans un temps, s'appelle vertu dans un autre, et le climat, l'époque, l'âge, changent la mesure du bien et du mal. Arrière donc les illusions et les préjugés d'école et d'éducation. Bornons-nous à étudier la nature des choses et leur origine, de manière à acquérir les notions les plus voisines de la vérité; mais répudions-les de bonne grâce, dès que nous reconnaitrons que nous étions dans l'erreur. La raison, fortifiée par cette gymnastique continuelle, apprendra à mieux discerner les causes et les effets, ce qui convient ou non à notre nature et au bien de la société.

Les cyniques étaient repoussés par les mœurs élégantes des classes élevées, les seules qui s'appliquassent à la philosophie. Le scepticisme allait mal à un peuple positif comme l'étaient les Romains, bien qu'il résultât du mode même qui faisait considérer les écoles comme des points de vue divers d'une même vérité. Le mouvement du stoïcisme fut plus actif parce que, à cause de la sévérité de sa morale, il convenait davantage au sens pratique des Romains.

Mais, en définitive, toutes ces philosophies étaient plutôt un complément d'études qu'elles n'influaient sur la vie réelle; tout en exerçant la pénétration, elles n'indiquaient point chez les Romains une recherche solide de la science, et toutes les différences dépendaient du point de vue que chaque école adoptait. On arrivait donc à l'éclectisme, chacun choisissant à son gré ce que bon lui semblait dans la secte qu'il suivait; d'où naissait le défaut de connexion et d'enchaînement, avec l'habitude de s'en tenir au vraisemblable. Le seul avantage de cette méthode, c'est de prévenir une fausse interprétation, chose inhérente à toute philosophie partielle, et d'arriver à des conséquences modérées, étrangères aux plus grands philosophes; toutefois cette modération,

comme elle dérive de la faiblesse, n'aboutit à rien de déterminé. D'ailleurs il ne se forma jamais à Rome d'école proprement dite; on étudiait la philosophie comme élément nécessaire de culture, comme moyen très-propre à former l'orateur, comme source de fermeté et de consolation dans les calamités; et voilà pourquoi on préférait l'école des stoïciens, qui peut être considérée comme une préparation aux vertus évangéliques.

L'épicuréisme était plutôt pratiqué qu'enseigné, et le plus célèbre de ses sectateurs à Rome fut Philodème de Gadara dans la Coelésie, plus instruit que ne l'étaient d'ordinaire les épicuriens, et auteur de poésies d'une grande délicatesse (1). Il paraît que le dernier qui l'enseigna fut Siron, maître de Virgile et de Varus. Lucrèce, plus tard, mit en vers ses théories, chères à beaucoup d'hommes remarquables qui, pour se ménager un refuge contre les maux politiques, niaient toute autre existence au delà de ce monde, et s'efforçaient d'éviter, autant que possible, les douleurs par une sage modération. Bien que Sylla eût apporté à Rome les ouvrages d'Aristote (2), ils ne sortirent pas de sa bibliothèque jusqu'à l'instant où le grammairien Tyrannion les publia. Après les avoir corrigés et complétés, Andronicus de Rhodes, contemporain de Cicéron, en multiplia les copies, ce qui n'empêcha point que des personnes même instruites ne connaissent pas ce philosophe (3).

Parmi beaucoup d'auteurs latins (4) qui écrivirent sur la philosophie, il n'en est aucun dont le fond scientifique et l'élégance de la forme ne laissent bien des choses à désirer; Varron lui-même instruit moins qu'il ne donne l'envie de s'instruire (5). Enfin Ci-

(1) C'est à lui sans doute que Cicéron fait allusion dans sa harangue contre Pison, quand il dit : *Non philosophia solum sed etiam litteris, quod fere ceteros epicureos negligere dicunt, perpolitus. Poema porro fecit ita festivum, ita concinnum, ita elegans, nihil ut fieri possit argutius*. Il a peut-être en vue les épigrammes que nous avons de lui dans l'Anthologie. On a trouvé dans les fouilles d'Herculanum trois traités de Philodème, sur la musique, sur la rhétorique, sur la vertu et les vices. On espérait qu'ils seraient mieux connus par l'épicuréisme, mais les fragments déchiffrés ont été de peu d'intérêt.

(2) Voyez t. II, page 353 et suiv.

(3) *Rhetor autem ille magnus, ut opinor, hæc aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minime sum admiratus, quum ab ipsis philosophis, præter admodum paucos, ignorarentur*. Cic., *Topica*, I.

(4) Cicéron parle de ceux qui voulaient philosophes appeler, *quorum dicebantur esse latini libri sane multi libri*.

Dans le nombre des philosophes latins nous citons Cérillia, dont Cicéron disait : *Miseræ studio philosophiæ flagrans*, et dont, selon Dion (XLVI), il fut plus que l'admirateur.

(5) *Multi jam esse latini libri dicuntur, scripti inconsiderate ab optimis*

céron transporte, pour ainsi dire, la Grèce dans Rome, en exposant aux yeux des derniers descendants de Pompilius et de Cincinnatus tous les raffinements de la philosophie grecque.

« Était-il dégoûté des affaires, il se tournait vers la philosophie ; à l'exception de ses ouvrages de jeunesse (traductions du grec ou discussions de rhétorique), il composa les autres dans des loisirs forcés, comme à l'époque du premier triumvirat ou sous la dictature de César. Mais c'était en vain qu'il se flattait de trouver la paix au sein de l'étude ; il sentait que, si elle contribuait à fortifier l'esprit, elle n'apporte qu'un remède passager, et rend plus sensibles les souffrances. A peine voyait-il poindre l'espoir de s'occuper honorablement des affaires, qu'il revenait à elles ; c'est que, dans la philosophie comme en tout, il se proposait un but politique et littéraire ; il avait besoin d'écrire quand l'occasion de composer des harangues lui manquait. Dans l'exorde des *Tusculanes*, il se plaint que bien des ouvrages latins, composés par des hommes de mérite, soient écrits avec trop de négligence et que des auteurs d'un sens droit manquent de l'élégance nécessaire : ce qui est abuser du temps et de la parole. Dans les *Offices*, il recommande à son fils de lire ses dissertations philosophiques : « Quant au fond, tu peux en penser ce que tu voudras ; mais cette lecture ne pourra que te donner un style plus facile et plus abondant. Toute modestie à part, quoique je le cède à beaucoup en fait de science philosophique, pour tout ce qui est de l'orateur, c'est-à-dire pour la netteté et l'élégance du style, les études de toute ma vie me donnent le droit de réclamer l'honneur d'y avoir atteint. » Il aime la gloire romaine, et, comme il la voit incomplète en fait de littérature, il se propose de remplir cette lacune (1) : les Grecs intercalaient des vers dans le texte ; il fait comme eux, et il ne dissimule pas que ces vers sont des traductions (2).

Dissertateur des plus élégants, il expose tout, traduit tout, et il retrace l'histoire de la philosophie grecque avec une suavité et une clarté admirables (3) ; dénué de la force qui crée, il a fait un

illis quidem viris, sed non satis eruditis. Fieri autem potest ut recte quis sentiat, sed id quod sentit, polite eloqui non possit... Philosophiam multis locis inchoasti (o Varro), ad impellandum satis, ad docendum parum. Quæst. A, I.

(1) *Sic parati ut... nullum philosophiæ locum esse pateremur, qui non latinis litteris illustratus pateret. De Divin., II, 2.*

(2) *Ἀπόρρητα sunt, minore labore fiunt ; verba tantum affero, quibus abundo. Ad Attic., XII, 52.*

(3) En réunissant les passages épars dans ses écrits, on a pu compiler une

choix des opinions qui convenaient le mieux à son caractère propre, à son siècle et à sa nation. Cette marche ne lui permettait d'atteindre, dans ses écrits, qu'à un scepticisme modéré, et, dans ses actions, qu'à une vie régulière, étrangère à ces grands sacrifices qui exigent un courage exceptionnel. Philosophe par accident, il acquiert de l'importance à cause de la perte des ouvrages dont il s'est occupé. Le mérite qu'il ambitionne surtout auprès du lecteur, c'est celui de les avoir mis en ordre, en joignant ses propres observations au jugement des autres. Dominé par cette intention, il emprunte bien moins à Aristote et à Platon qu'aux stoïciens, aux épicuriens et aux nouveaux académiciens, plus rapprochés de son époque et qui offraient plus de prise à la critique. Chrysippe, le chef des nouveaux stoïciens, qui introduisait une méthode inflexible, une vérité absolue et sans degré, le sorite géométrique excluant toute probabilité, devait déplaire à Cicéron, qui voyait dans ce système l'éloquence dépourvue de ses éléments les plus féconds, c'est-à-dire de l'invention, de l'inspiration et de ces hypothèses à l'aide desquelles l'esprit humain s'aventure sur la route des découvertes.

L'école qui prévalait alors, celle de la nouvelle Académie, superficielle dans son esprit, montrait comment on arrivait à des conclusions opposées, par des déductions pour ou contre les principes des autres sectes. Cette méthode convient parfaitement à ceux qui aiment mieux prendre une teinture des choses que d'en approfondir une seule. Cicéron, élève de cette école, semble prendre à tâche de favoriser ce goût; en effet, jamais il ne manifeste son opinion d'une manière absolue, et celles des autres, bien que diverses, lui paraissent vraisemblables; seulement, de temps à autre, il suit servilement l'autorité de Socrate, de Platon, d'Arcésilas, ou bien il fait l'éloge des stoïciens, mais dans l'intérêt de la philosophie populaire qu'il veut défendre, et parce que du reste, lorsqu'il veut plaisanter sur la sévérité de Caton, il ne se fait aucun scrupule de les tourner en ridicule. Au fond, pour lui comme pour ses contemporains, la philosophie n'est qu'une collection de recherches sur des questions éternelles (1), à la divise en lieux, qu'il traite indépendamment les uns des autres. D'ailleurs, s'il néglige quelquefois l'examen des principes et la méthode, il se garde toujours des conséquences outrées; ce qu'il

histoire de la philosophie grecque : *M. T. Ciceronis historia philosophiæ antiquæ; ex omnibus illius scriptis collegit, disposuit F. GEDJKE*; Berlin, 1801.

(1) *Fustul.*, V, 7.

veut, c'est une philosophie applicable à la vie réelle, non la philosophie du sage, mais celle de l'honnête homme.

Content du probable et éclectique au suprême degré, sans convictions propres, il affirme tant de choses dans ses écrits, que l'on ne sait s'il a réellement foi dans aucune; jamais il ne persuade l'intelligence, et ne sait point déterminer la volonté. Comme il varie son style, son langage, et qu'il s'anime plus ou moins selon qu'il suit tel ou tel guide, de même il lui arrive trop souvent d'être en contradiction avec lui-même, selon le parti auquel il se range, peu soucieux, du reste, que la logique vienne à lui faire défaut dans le désir qu'il a de concilier des opinions disparates. Et plus d'un penseur se gardait alors des exagérations de l'école, pour s'arrêter à un terme moyen. Cicéron penchait à s'élever avec Platon vers l'idéal et l'abstrait; mais il tempérerait l'élan de ce philosophe, soit avec la méthode expérimentale d'Aristote, soit en s'appuyant sur l'austérité du Portique. Il sentait que, pour recueillir un peu, il fallait avoir étudié beaucoup; qu'il est difficile de philosopher dans une certaine mesure, mais qu'il faut embrasser l'ensemble, si l'on veut, dans l'enchaînement général comprendre la valeur et le sens de chaque partie. Il s'élève donc à la recherche du bien suprême; mais il veut toujours que les devoirs qu'impose la société soient préférés à ceux qui dérivent de la poursuite scientifique, et qu'on néglige toute recherche aussitôt que se présente l'occasion d'agir.

Si, parmi ses contradictions, nous cherchons à recomposer son système, nous trouvons qu'il regarde l'âme et le corps comme agissant l'une sur l'autre, en admettant toutefois la prédominance de l'âme, dont les sens sont les émissaires. Tantôt il affirme que les perceptions des sens sont nettes et certaines, bien qu'ils soient exposés à l'illusion; il place le critérium de la vérité dans l'esprit ou l'idée. Il met l'âme dans la raison qui en est le principe, et lui donne pour siège la tête, d'où elle régit la colère, qui réside dans la poitrine, et la convoitise, logée sous les hypocondres. On reconnaît qu'il suit ici Platon, pour lequel (tout en réverant Aristote) il professe un tel respect, qu'il lui soumet jusqu'à son propre raisonnement (1). Il pense avec lui que l'âme est quelque chose

(1) *Errare mehercule malo cum Platone, quam cum istis vera sentire. Titul., l. 1, Ut enim rationem Plato nullam afferret, ipsa auctoritate frangeret. Ibid. Saint Augustin est aussi pour les platoniciens, mais seulement parce qu'ils sont moins éloignés de la vérité: Isti philosophi ceteros nobilitate et auctoritate cicerunt, non ob aliud, nisi quod longo quidem intervallo veterum tamen reliquis propinquiores sunt veritati. De Civ. Dei, XI, 5.*

de céleste ou de divin, et par conséquent d'éternel; que l'intelligence est sa faculté principale; qu'elle est douée de certaines vertus involontaires, comme de l'aptitude à apprendre et à retenir, tandis qu'elle en a d'autres qui sont volontaires: telles sont la prudence, la fermeté, la justice. Participant du principe divin, elle devrait être immortelle; quant aux peines du Tartare, nul esprit raisonnable ne saurait les admettre.

Il rejette la divination des songes, bien qu'admise par les platoniciens; aussi bien que les spectres et les apparitions; il met la cause des visions nocturnes dans nous-mêmes, dans notre pensée, comme s'il pressentait que la vie de l'âme est, durant le sommeil, indépendante des sens, et que les songes ont leur cause dans l'association des idées.

Il déduit, mais faiblement, l'existence de Dieu des arguments des stoïciens en l'appuyant du consentement de tous les peuples, du pressentiment des choses futures, de l'ordre admirable de la création, du mouvement et de la régularité des corps célestes et de toute la nature, et cette notion est pour lui comme un principe fondamental de vérité, nécessaire à l'argumentation. Il veut que chacun suive la religion de ses pères; mais la philosophie a le droit d'en rechercher les preuves; il la regarde comme un expédient social fondé sur une certaine vérité générale qu'il n'est pas bon de révéler au peuple, parce qu'elle ne conduit qu'au doute. Que si, parfois, il enseigne que la règle de toute action méritoire est Dieu, quand il avance ailleurs que c'est la raison, il faut considérer, avant de le taxer de contradiction (1), que les anciens admettaient dans la raison humaine un élément qu'ils appelaient Dieu; de sorte que suivre la raison est souvent pour eux l'équivalent de suivre Dieu. Voilà pourquoi, identifiant Dieu avec la lumière de la raison, Cicéron disait: « La loi véritable est la droite raison, conforme à la nature, répandue dans tous; il ne faut pas lui chercher d'autre interprète; elle ne change point selon les temps et les lieux; le seul maître commun et souverain est Dieu, auteur, juge et promulgateur de cette loi (2). » Le destin n'est pas

(1) Non plus que Platon, qui fait résider le principe moral tantôt dans la ressemblance à Dieu (*ὁμοίωσις θεῷ*), tantôt dans la raison (*ἐφρόνησις*).

(2) Ce passage inappréciable nous a été conservé par Lactance, VI, 8: *Est quidem vera lex, recta ratio, naturæ congruens, diffusa in omnes. Neque est quærendus explanator, aut interpret; plus altus; nec erit alia lex Romæ, alia Athenis; alia nunc, alia posthac; sed unus erit communis quasi magister et imperator omnium Deus; ille legis hujus inventor, disceptator, lator.* Dans le 1^{er} livre des Lois il écrit: *Constituendi vero juris ab illa summa*

une nécessité, mais un ordre de choses qui produisent des effets; la cause première est la raison, la matière est l'effet; mais le fond est éternel, infini, poussé par un mouvement perpétuel.

Il emploie la dialectique à chercher le moyen de distinguer le vrai du faux à l'aide des axiomes, de la discussion, de la raison; et il arrive à trouver que le vrai réside dans le bien, dans la vertu, l'honnête, et le juste.

Platon qui, en cultivant la philosophie comme art, ne laissa aucun système complet, ne pouvait servir de règle à Cicéron dans la morale, et bien moins les académiciens, dont les Romains n'accueillirent pas la philosophie, et qui souvent sommeillaient dans le scepticisme (1). Il s'en tient donc aux stoïciens, ou lorsqu'il les trouve d'une sévérité excessive, il tend la main à Aristote; mais il combat constamment les épicuriens et les autres écoles, qu'il appelle plébéiennes (2). En effet, si les épicuriens ne déduisent pas toutes les conséquences extrêmes d'une théorie qui propose le plaisir comme le but définitif de toutes les actions, si quelques-uns entendent par *plaisir*, non les jouissances sensuelles, mais un état de contentement intérieur, exempt de douleur, ils sont d'accord néanmoins pour se tenir à l'écart des affaires publiques et se retrancher dans l'égoïsme. Il n'en fallut pas davantage pour leur attirer la désapprobation de Cicéron, qui mettait avant tout le patriotisme.

Il enseigne que, de l'avis des plus sages, la loi morale ne provient pas de la pensée des hommes, ni d'un traité, ni d'un décret des peuples, mais qu'elle est quelque chose d'éternel, une sagesse qui commande et défend (3), et dont la sanction est dans la conscience. Le souverain bien, but de la morale et règle suprême de la vie, consiste dans la vertu ou dans l'honnête, ou enfin dans ce qui est louable en soi-même, sans idée d'utilité; or, bien que l'honnête paraisse quelquefois en opposition avec l'utile, il est utile néanmoins.

lege capiamus exordium, quæ seculis omnibus ante nata est, quam scripta lex ulla antequam omnino civitas constituta.

(1) *Cum academicis inverta luctatio est qui affirmant, et quasi de sperata cognitione certi, id sequi volunt quodcumque verisimile videatur.* De Finibus, II, 14.

(2) *Plèbei philosophi, qui a Platone et Socrate et ab ea familia dissident, appellandi videntur.* Tuscul. I, 22.

(3) *Hanc video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingentis excogitatem, nec scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam quod universum mundum reget, imperandi prohibendique sapientia.* De Legibus, II, 4.

Érasme disait qu'il se trouvait toujours meilleur quand il venait de lire Cicéron. En effet, au milieu des tourments de la vie, c'est une consolation et un encouragement à bien faire que d'entendre d'augustes paroles exposer et louer la vertu; mais si vous demandez à Cicéron une règle pratique, vous ne vous apercevrez que trop du vide ou de l'excès. Quels sont les paradoxes stoïques qu'il soutient? *Le sage ne pardonne aucune faute, car il regarde la compassion comme une faiblesse et une folie. Le sage, en tant qu'il est sage, est beau, quoiqu'il soit contrefait; riche, quoiqu'il meure de faim; roi, bien qu'esclave; celui qui n'est pas sage est un fou, un banni, un ennemi. — C'est un crime égal de tuer un poulet pour un repas nécessaire, ou l'auteur de ses jours. — Le sage ne doute de rien; jamais il ne se repent, ne se trompe, ne change d'avis, ne se rétracte.*

Or de tels principes peuvent-ils former l'esprit à la vérité, le cœur à la honte? Si l'épicurien met dans le plaisir la félicité suprême, il est bien que le philosophe, interprète du sens commun, réfute une proposition antisociale, à l'aide de préceptes destinés à contre-balancer l'inclination mauvaise ou faible de la nature; qu'il établisse la distinction entre l'agréable et l'honnête, dont la confusion sape la base de tous les devoirs. Mais après avoir nié que la volupté soit le bien, où le stoïcien le trouvera-t-il, puisque tout penchant de l'âme se dirige vers le plaisir? Que s'il suppose l'existence d'un bien absolu, et que la morale consiste dans l'adhésion de la volonté de l'homme à ce bien (1), comment peut-on croire avec lui que Régulus n'a pas souffert (*non ærumnosum*) quand les Carthaginois le torturaient, et que l'homme vertueux peut être heureux même dans le taureau de Phalaris? C'était là sans doute donner du sage une idée sublime; mais, lorsqu'on demandait à Cicéron ou aux stoïciens s'il était possible d'en trouver un qui remplit ces conditions, l'un doutait, l'autre répondait négativement. Ainsi la force logique faisait que leur morale se détruisait d'elle-même. En effet, la vertu et le bonheur sont d'essence diverse (2), et l'une n'implique pas nécessairement l'autre, puisqu'un homme vertueux peut être très-misérable, et l'impie prospérer ici-bas, où tout, il est vrai, ne doit pas finir.

(1) *Quid est igitur bonum? Si quid recte fit et honeste et cum virtute, id bene fieri vere dicitur; et quod rectum et honestum et cum virtute est, id solum opinor bonum.* Paradoxe 1. C'est un paralogisme.

(2) Cicéron réfute cette proposition contre Zénon : *Qui nihil utile quod non idem honestum, nihil honestum quod non idem utile sit, scire testatur; negatque ullam pestem majorem in vitam hominum invasisse, quam eorum opinionem qui ista distraxerint.* De Off., III, 7.

Dans ses préceptes, en général, Cicéron ne procède point d'après des principes fondamentaux, mais d'après l'observation des choses de la vie; il veut être utile au peuple romain, et, dans ce but, il se garde de lui présenter des règles trop difficiles à suivre. Il ne place point l'honnête dans la moralité, et, non content de l'assentiment du peuple, il aspire à celui de la conscience; mais il recommande de ne pas trop s'écarter de la voie commune, dût la stricte morale en souffrir. L'avocat peut aider à la justice de la cause qu'il défend, et l'on fait pour ses amis ce qu'on ne ferait pas pour soi-même (1). En effet, Cicéron accouple quelquefois l'honnête avec ce qui convient, de manière qu'il est difficile de distinguer l'un de l'autre; il dit que chacun, dans ses actes propres, doit avoir égard à sa nature, où il y a toujours quelque défaut, et que personne n'est tenu à l'impossible; que celui-ci est plus apte à telle vertu, celui-là à telle autre. Dans les *Offices*, il ne met pas une distinction suffisante entre le choix d'un état et celui des principes moraux.

Nous avons annoncé, dès le principe, notre intention de nous attacher plus particulièrement à l'examen des doctrines qui concernent la conduite de l'homme; nous n'avons donc point à nous excuser d'insister sur celles du philosophe qui résuma la morale la plus pure dont le monde païen fût capable, morale qui influait tant sur les lois et sur les mœurs romaines. Or, il ne réussit pas à effacer le caractère dominant de toutes les philosophies des Grecs, pour qui, nous l'avons dit, l'homme n'avait pas une valeur absolue, mais seulement une valeur relative, et subordonnée à la société (2). Bias s'écriant, lorsqu'il s'échappe au des ruines de sa patrie : *Je porte avec moi tout mon bien!* est un modèle de vertu individuelle, telle qu'elle convenait au vrai stoïcien. Or, en associant à cette doctrine, pour laquelle sont indifférents le bien et le mal éprouvés par les autres, et qui dès lors regarde comme inutile de les secourir et de les soulager, celles d'Aristote et de Platon fondées sur la sociabilité, Cicéron fait un amalgame défectueux; il pèche encore contre la logique, lorsqu'il prend comme type de

(1) *Quæ in nostris rebus non satis honesta, in amicorum fide honestissima* (Amic., 16), *ut etiam, si qua fortuna acciderit ut minus juste amicorum voluntates adjuvanda sint, in quibus eorum aut caput agatur aut fama, declinandum sit de viâ, modo ne summa turpitudine sequatur.* De Offic., 17.

(2) Nous ajouterons aux preuves rapportées ailleurs l'autorité de Platon, qui, tout en défendant de préférer au mensonge, et considérant l'accusé comme obligé à dire la vérité au juge, dispense les magistrats d'observer cette règle de conduite quand il s'agit du salut de la république. De Republ., V.

la vertu l'homme, qui se propose pour but de toutes ses actions l'agrandissement de sa patrie. En effet, bien que la sociabilité soit un des éléments de la vertu, elle ne la constitue pas uniquement, et celui qui prend pour seule règle l'avantage de la patrie tombe dans une grave erreur. N'avons-nous pas vu Rome justifier, à l'aide de cette morale, les plus grandes iniquités ? elle est pourtant le point de départ de Cicéron, lorsqu'il veut offrir l'idéal d'un parfait citoyen : « Imitons, dit-il, nos Brutus, nos Camille, Decius, Curius, Fabricius, Fabius Maximus, Scipion, Léntulus, Paul-Émile, et les autres, si nombreux, qui affermirent cette République, et que je mets au rang des dieux immortels ; aimons la patrie, obéissons au sénat ; soutenons les bons, négligeons les avantages présents pour servir la postérité et mériter la gloire ; jugeons excellent ce qui est le plus juste ; espérons ce qui nous plaît, mais supportons ce qui arrive ; pensons enfin que le corps des forts et des grands hommes est mortel, mais que la gloire de l'âme et de la vertu est éternelle (1). »

On peut déjà, dans ces derniers mots, pressentir une autre erreur de Cicéron, erreur qui devient plus manifeste lorsque, soutenant que l'homme vertueux doit se suffire à lui-même, il arrive à l'objection de la mort, et nie qu'elle soit un mal, parce que la gloire survit (2). Mais l'homme qui a besoin de la gloire et de la louange, se suffit-il à lui-même ? Voilà à quoi le conduisait l'éclectisme.

Le patriotisme ne lui laissait pas non plus juger avec rectitude les iniquités qui, chaque jour, étaient commises sous ses yeux par ses concitoyens. Nous l'avons vu, dans les combats du cirque, s'apployer sur les éléphants plus que sur les hommes ; nous avons signalé l'inconséquence de l'orateur, qui reprochait à Verrès, comme le comble de l'impiété, d'avoir fait crucifier un citoyen, quand des milliers d'hommes, livrés chaque jour à de cruels tourments, ne soulevaient pas son indignation (3). Il raconte, dans la même harangue, que Lucius Domitius étant préteur en Sicile, un esclave tua un sanglier d'une grosseur énorme, ce qui fit désirer au préteur de voir un homme si adroit et si vigoureux ; mais en apprenant qu'il ne s'était servi que d'un épieu pour un pareil exploit, au lieu de lui donner des éloges, il en conçut un tel ombrage qu'il le fit incontinent mettre en croix, sous le barbare prétexte que la loi interdisait aux esclaves de faire usage d'une arme quelconque.

(1) *Pro P. Sextio*, 68.

(2) *Laus*, Paradoxe II. — Voy. ROSMINI, *Filosofia della morale*.

(3) Voyez ci-dessus, page 147.

Cette sentence cruelle nous fera pourtant moins frémir, avec la connaissance que nous avons de l'impitoyable légalité des Romains, que la froide tranquillité avec laquelle Cicéron ajoute, après l'avoir rapportée : « Cela pourra sembler sévère à quelques-uns ; pour moi, je ne dirai ni oui ni non (1). »

Dans le traité même des *Devoirs*, objet de tant d'éloges, il ne s'occupe pas de l'homme, mais du citoyen, et, laissant à l'écart la multitude laborieuse et utile, il ne donne de préceptes qu'au magistrat et au général. Il enseigne comment on acquiert les charges éminentes de l'État, comment il faut se comporter dans le gouvernement des provinces, comment on doit obtenir le respect et agir avec dignité ; mais il ne dit rien de la famille, rien des relations journalières d'homme à homme. On sent trop, en outre, qu'il y manque une chose de grande importance, et c'est à Cicéron que nous sommes disposé à le reprocher plutôt qu'à Panétius (2), qu'il traduit ou commente en cet endroit (3) : nous voulons parler de l'omission des devoirs de l'homme envers la Divinité. Or, sans cela, les principes de l'honnêteté ne suffisent pas pour imposer efficacement le devoir, ni pour le déterminer toujours, encore moins pour le sanctionner.

Dans le même ouvrage il établit que les devoirs de l'homme doivent être sacrifiés à ceux du citoyen : « Celui qui tue un tyran n'est point coupable, quand bien même ce tyran serait son ami ; bien plus, le peuple romain considère un tel acte comme un effort de vertu. Il n'y a pas de société possible entre nous et les tyrans, mais une opposition entière. Exterminer cette race sacrilège est un devoir ; comme on coupe un membre pour sauver tout le corps, de même il faut retrancher de l'espèce humaine ces bêtes féroces qui n'ont de l'homme que l'aspect (4). » Cette sortie violente faisait d'autant plus d'effet qu'on la rencontrait dans un livre modéré de principes, et où règne une froide analyse ; elle agit sans doute fortement sur la jeunesse d'Athènes et dut contribuer à grossir le

(1) *Durum hoc fortasse videatur, neque ego in ullam partem disputo.* (In Verr., V, 3.)

(2) Panétius ne pouvait, comme stoïcien, négliger les devoirs religieux. Cicéron crut pouvoir les omettre ; puis, lorsqu'à la fin du liv. I, il résume les différents devoirs, ne se rappelant pas qu'il n'en a rien dit, il place en première ligne ceux envers Dieu, en se reportant à ce qu'il croit avoir énoncé précédemment : *Prima diis immortalibus ; secunda patriæ, tertia parentibus... Quibus ex rebus breviter disputatis intelligi potest*, etc.

(3) Voy. *Ep. ad Att.*, XVI, 11, et *de Officiis*, II, 3. Le livre de Panétius portait le même titre : *Περὶ καθήκοντος*.

(4) Lib. III, 6, 21.

nombre des tyrannicides ; mais Cicéron ne tarda point à se dégoûter des hommes de ce parti, en voyant que d'autres ambitieux se substitueraient à César, sans le valoir.

En somme, on trouve dans la philosophie de Cicéron peu d'opinions qui lui appartiennent en propre, si même il'en existe ; à l'égard de celles des autres, il est indécis, comme tous ses contemporains. Il reconnaît l'erreur des croyances vulgaires ; mais il confond souvent avec elles les choses même les plus certaines, et jusqu'à l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme (1). Chez lui, les propositions tirées de l'expérience ou de la connaissance du monde sont vraies, fines, évidentes ; mais, lorsqu'il est nécessaire de rechercher les fondements de la vérité, il s'embarrasse et devient obscur. En se prévalant des définitions grecques, bien que les mots n'aient pas la même valeur dans les deux langues ; en respectant les conclusions des philosophes grecs, quoique déduites de prémisses différentes, il rompt le fil du raisonnement ; et se montre incapable de pénétrer au fond de la science. Il la cultivait au surplus comme un simple passe-temps, ou comme auxiliaire de l'éloquence, et comme moyen d'éclaircir les idées pratiques ou de les exprimer (2). Les applications sont le plus souvent générales ; s'il met un peu de sa nature alors qu'il professe que l'on doit suivre la vertu de manière à ne pas mettre son existence en péril, qu'il est sage de se conformer aux temps et de ne pas lutter contre la tempête (3), on aime à l'entendre proclamer, dans la Rome de César et de Marc-Antoine, que le but de la guerre est la paix, et qu'on doit y avoir recours seulement pour repousser une offense (4).

(1) *Sæpiissime et legi et audiri, nihil mali esse in morte, in qua si presideat sensus, immortalitatis illa potius quam mors ducenda est : sin sit amissus, nulla videri miseria debeat quæ non sentitur* (ad Fam., V, 16). *Una ratio videtur, quidquid evenerit ferre moderate; præsertim cum omnium verarum mors sit extremum* (VI, 2). *Sed de illa fors olderit, aut si quis est qui curet Deus* (ad Att., IV, 10). *Si quid animi ac virtutis habuisset, mortem sibi conscisset. Nam nunc quidem, quid tandem illi mali mors attulit ? Nisi forte fabulis ac ineptis ducimur, ut existimemus illum apud inferos implorari supplicia perferre...* *Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit præter sensum doloris ?* Pro Cluentio, LXI ; mais dans le discours *pro Rabirio*, il dit tout le contraire.

(2) V. CH. GARKE, *Philos. Ammerkungen und Abhandlungen zu Cicero's Büchern von den Pflichten*.

(3) *Ita sequi virtutem debemus, ut valetudinem non in postremis ponamus. — Temporibus assentiri sapientis est. — In navigando tempestate obsequi artis est.*

(4) *Bellum ita suscipiatur, ut nihil aliud nisi pax quesita videatur...*

Si, comme philosophe, il se montre, trop Romain, que doit-il être comme politique? Ennemi des conséquences extrêmes, il était le représentant des nouvelles idées sur la morale et l'équité, qui se faisaient jour à travers la rigidité du système juridique italien. Plus puissants que la philosophie, le bon sens populaire et les besoins des opprimés étaient parvenus à renverser les barrières de l'aristocratie; et ce triomphe avait eu lieu malgré les fautes de l'ancien ordre de choses.

Les théorèmes des écoles avaient envahi jusqu'à la tribune, où, tandis que César niait franchement l'immortalité de l'âme, le stoïcisme opposait à la voluptueuse indifférence ses maximes austères; mais ces maximes, loin de restaurer le passé, achevaient de le détruire en montrant le suicide comme le seul moyen de se soustraire à la loi.

La position de Cicéron faisait de lui ce qu'on appellerait de nos jours un *doctrinaire*, sans qu'il s'abstint toutefois de critiques hardies. Le tour enjoué et facile de son esprit lui fournissait des traits plaisants contre les juriconsultes qui se cramponnaient aux formules, et qui professaient un culte superstitieux pour la disposition des termes et des syllabes, pour les rites, les actes et les fictions de leur droit (1). Il se rit des augures, augure lui-même; il favorise l'équité au détriment du droit strict, et se vante de la placer en tête de ses édits prétoires (2); il déclare que ce n'est point dans les Douze Tables qu'il faut chercher la source et la règle du droit, mais dans la profondeur de la raison (3); que la loi est l'équité, que la raison suprême, gravée dans notre nature (4), est immuable, éternelle, indépendante du sénat, et qu'elle a été conçue, méditée et publiée par Dieu seul (5).

Mais, bien que Cicéron eût passé toute sa vie dans les affaires, il n'a rien trouvé de nouveau dans le gouvernement et les lois; il était trop exclusivement patriote, pour sacrifier les institutions nationales à celles de l'étranger! Dans son ouvrage sur les *Lois* il se borne à admirer les anciennes coutumes romaines. La découverte assez récente de son traité de *Republica* a excité un vif intérêt; mais quelles idées nouvelles a-t-il mises au jour? Il suit Platon,

Suscipienda bella sunt ob eam causam, ut sine injuria in pace vivatur. (De Officiis.)

(1) *Pro Murena*.

(2) *Ad Atticum*, VI, 1.

(3) *De Leg.*, I, 5.

(4) *Ibid.*, 6.

(5) *De Rep.*, III, 17.

se montre idolâtre de Rome; mais il ne s'élève point jusqu'à la source du droit, et n'imagine rien de mieux que de copier le sixième livre de Polybe, où se trouve une exposition de la constitution romaine, quoiqu'il promette de donner des aperçus nouveaux, fruits de sa propre expérience, et bien supérieurs à ce qu'avaient écrit les Grecs (1). Les politiques s'étaient éloignés de l'idée de la justice, admirablement exprimée par Platon, en prendit comme Aristote le positif pour la forme; c'est ce que fait Cicéron qui donne pour modèle la république romaine; bien que le mal qu'il avait sous les yeux, et dont il n'apercevait ni les causes ni le remède, eût dû tempérer ces éloges.

Parmi les constitutions, il donne le dernier rang à la démocratie, parce qu'elle n'assigne aux personnages illustres qu'une place élevée; il préfère la monarchie qui rive sous un principe unique la foule des passions; mais ses conclusions sont pour un mélange des trois formes: c'est l'idée des trois pouvoirs (2) déjà indiquée par le pythagoricien Hippodamus, et adoptée depuis par quelques peuples de l'Europe. Il voit ces trois pouvoirs dans la république romaine, où l'élément monarchique se trouve dans les consuls, l'aristocratique dans le sénat, le démocratique dans les tribuns et les assemblées du peuple; mais il voudrait restreindre l'influence du peuple, et il conseille de ne lui accorder qu'une liberté apparente, en lui ôtant la réalité du pouvoir.

Et cependant, ces traités, aussi bien que les livres de l'Orateur, son *Brutus*, et les *Topiques*, sont un trésor de données pour l'historien du droit. Cet homme illustre nous offre comme l'encyclopédie des Romains. La beauté et la clarté du style éternisent et répandent les conceptions du génie. Les écrits de Cicéron, qui étaient une introduction populaire à la philosophie, exercèrent donc une très-grande influence, non-seulement sur les écoles postérieures de Rome, mais encore sur celles des siècles suivants; des philosophes profonds n'ont point obtenu un tel résultat (3).

Tirón, son affranchi, a recueilli ses bons mots; mais cet ouvrage est perdu. Il n'en est pas de même de ses lettres à Atticus, à son frère Quintus, et à divers personnages, conservées par ce

(1) I, 22, 33.

(2) *Placet esse quiddam in republica præstans et regale; esse aliud auctoritati principum partum ac tributum; esse quasdam res servatas iudicio voluntatis multitudinis.* De Rep.

(3) La première édition complète des œuvres de Cicéron où se trouvent compris les fragments découverts par Mai en 1814-1822, Niebuhr en 1820, et Peyron en 1824, est celle de Le Clerc (latin et français), 1821-1825, 30 vol. in-8°, et 1823-1827, 35 vol. in-18. Celle de Pompa (1823-1834) est en 16 vol. in-8°.

PHILOSOPHIE ROMAINE.

105

même affranchi. De tous les ouvrages de Cicéron, c'est celui qui intéresse le plus la postérité, à laquelle, cependant, il n'était pas destiné. A la différence de tant d'autres livres, il nous apparaît sans ornements modérés, et déshabillé pour, ainsi dire, nous y trouvons l'homme, non tel qu'il se montrait en public, mais comme il était au milieu de ses amis, avec ses craintes, ses vertus, ses espérances, ses faiblesses, avec mille détails que l'amour-propre aurait dissimulés, s'il eût pensé que d'autres en prendraient connaissance. Cicéron et ses amis les écrivaient au courant de la plume, sous l'impression des événements; or comme Rome se trouvait alors sur une pente fatale, et que les grandes catastrophes couvraient ou éclataient, le lecteur suit, avec un intérêt indicible cette gradation à peine sensible de caractères qui échappent à l'historien dans le récit général; on aime à pénétrer intimement dans ces pensées et ces raisonnements d'un grand homme et de quelques-uns de ses contemporains les plus illustres, qui, réunis par le sentiment d'une douleur commune, expriment chacun sa part de souffrance au milieu des souffrances de tous, le dépit qu'ils ressentent de se voir réduits à rien par César, ou soupçonnés, et persécutés par les vengeurs de sa mort.

Là point d'artifices d'éloquence, la pensée se montre à découvert; la langue elle-même, affranchie de la période oratoire, se fait naïve et se rapproche du langage domestique; bien que les allusions multipliées, les proverbes, les réticences prudentes, qui se rencontrent naturellement dans le genre épistolaire, en rendent quelquefois la lecture peu claire; combien n'admire-t-on pas ce naturel si éloigné de l'affectation qui a prévalu depuis, cette érudition spontanée, ce mordant, cette concision, ce mélange heureux de génie et de goût (1).

(1) On sait que beaucoup d'ouvrages des anciens périssent au moment où le renchérissement du papyrus, qui ne pouvait plus sortir de l'Égypte, fit gratter les manuscrits, pour remplacer les caractères primitifs par de nouveaux. On attribue d'ordinaire aux mêmes ce procédé si déplorable; toutefois on peut se convaincre, par une lettre de Cicéron, qu'il était pratiqué de son temps. *Ut ad epistolas tuas redeam, cetera belle : nam quod in palimpsesto; laudo equidem parcimoniam; sed miror quid in illa chartula fuerit, quod delere malueris quam exscribere, nisi forte tuas formulas : non enim puto te meas epistolas delere, ut deponas tuas. An hoc significas, nil fieri? Prigere te, ne chartam quidem tibi suppeditare?* (Ad Fam. VII, 18.) Nous reviendrons, au chap. I, du liv. XIII, sur les palimpsestes.

Ces épîtres nous donnent aussi la preuve du peu de respect que l'on avait pour le secret des lettres, et de l'extrême difficulté qu'il y avait à distinguer l'écriture de chacun. Cicéron charge Atticus d'écrire en son nom : *Tu velim et Bastilio, et quibus præterea videbitur, conscribas nomine meo* (XI, 5; XII, 19). *Quod*

CHAPITRE XXV.

SAYANTS ET HISTORIENS.

Les livres des Romains nous ont laissé, en général, une idée peu favorable de leur érudition. Tite-Live, pour raconter les titres de gloire de son pays, suit et souvent se borne à traduire l'ouvrage d'un étranger; il ne se donne pas même la peine d'entrer dans les temples de Rome, pour lire et examiner des traités et des monuments connus de Polybe et de Denys. Les ouvrages d'Aristote, bien qu'il en existât des copies à Rome, étaient peu connus même des lettrés, Cicéron lui-même, qui savait tout, ne connut que par oui-dire les Latins qui s'occupèrent avant lui de philosophie. En général, les anciens ignoraient les langues étrangères, et ils ne se servaient d'interprètes que pour les affaires. César, qui resta longtemps dans les Gaules, n'en comprenait pas le langage, et quand il chiffre ses dépêches, c'est l'alphabet grec qu'il adopte. Aussi ne donnent-ils que des renseignements inexacts, sur les mœurs, et c'est bien pire encore lorsqu'il s'agit des religions; Eschylè montre qu'il ignorait entièrement celle des Perses; Hérodote ne les considère qu'au point de vue grec. Nous ne trouvons pas non plus que les philosophes grecs se fissent traduire les philosophes étrangers, par exemple les ouvrages perses, indiens, hébreux;

litteras quibus putas opus esse curas dandas, facis commode (XI, 7, 8, 12 et ailleurs). Parfois il avertit qu'il écrit lui-même, comme si son plus intime ami ne pouvait s'en apercevoir: *Hoc manu mea...* (XIII, 28.) Ailleurs il dit au même Atticus: « J'ai cru, dans ta lettre, reconnaître la main d'Alexis. » (XVI, 15.) Et Alexis était celui qui écrivait habituellement pour Atticus. Brutus écrivit à Cicéron, du camp de Verceil: « Lis la lettre que j'écris au sénat, et si tu le juges utile, fais-y des changements: *Ad senatum quas litteras misi velim prius perlegas, et si qua tibi videbuntur, commutes* (ad Fam., XI, 19). » Un général qui charge un de ses amis d'altérer une dépêche officielle! (C'est une réflexion de De Maistre.) Cicéron lui-même ouvre une lettre de son frère Quintus, croyant y trouver de grands secrets, et la fait parvenir à Atticus; en lui disant: « Envoie-la à sa destination; elle est ouverte, mais il n'y a point de mal à cela, car je crois que Pômponia, ta sœur, a le cachet dont il se sert. »

On attachait, par ce motif, beaucoup plus d'importance au sceau qu'à la signature. En effet, indépendamment de ce que tous les caractères d'écriture se ressemblaient, parce que l'on employait les lettres unciales, il était aisé de les falsifier, soit sur les tablettes enduites de cire, soit sur le parchemin. Il arrivait donc souvent que l'on fabriquait des testaments faux de tout point, comme on le voit dans le code de Justinien: *de Lege Cornelia de falsis*, lib. IX, tit. 22.

les traducteurs et les imitateurs s'attribuaient donc le mérite de l'originalité, et l'on regardait comme un titre de gloire ce que nous qualifierions de plagiat.

Cependant plusieurs bibliothèques avaient été formées à Rome. Bibliothèques. Paul-Émile y transporta celle de Persée, roi de Macédoine, destinée, comme d'autres objets, à l'amusement de ses fils. Cornélius Sylla rapporta d'Athènes celle d'Apellicon Téius, mise en ordre par Tyrannion, qui en réunit lui-même une de trente mille volumes. Celle du fastueux Lucullus était plus riche encore; il la mit à la disposition des savants de son temps, qui s'y réunissaient pour se livrer à de doctes entretiens. Atticus en forma une très-considérable, et ce fut probablement à l'aide des nombreux esclaves qu'il employait à copier des manuscrits, attendu qu'il n'était personne dans sa maison qui ne sût écrire; néanmoins il ne l'enrichissait pas dans un but d'érudition; mais pour en faire trafic, comme on le voit dans les lettres de Cicéron, qui le prie souvent de ne pas vendre certains ouvrages, parce qu'il espère pouvoir lui-même les acheter (1), afin de les réunir à ceux qu'il s'est déjà procurés avec plusieurs objets d'antiquité. Il est probable que tout Romain opulent avait sa bibliothèque et l'accroissait par le travail des esclaves; mais, bien que des grammairiens, chargés de collationner et de corriger, surveillaient la tâche des copistes, il faut reconnaître qu'ils furent eux-mêmes très-négligents dans la leur, tant les textes se trouvèrent reproduits d'une manière incorrecte (2). César songea le premier à créer une bibliothèque publique, et en confia le soin à Varron; la mort l'ayant empêché de mener à bonne fin ce projet, il fut exécuté par Asinius Pollion. Auguste, après lui, en forma une dans le temple d'Apollon sur le mont Palatin (3), et une autre au portique d'Octave. Les bains publics avaient aussi généralement un cabinet pour la lecture.

Quoi qu'il en soit, personne n'aura étudié avec quelque attention les écrits des Romains sans rester étonné de leur négligence à scruter l'antiquité et à recourir aux documents, qui sont les yeux

(1) *Libros tuos conserva, et noli desperare eos me meos facere posse; quod si assequera, supero. Crassum divitiis, atque omnium vicos et prata contemno.* (ad Att., I, 4). *Bibliothecam tuam cave cuiquam despondens, quamvis acrem amatorem inveneris: nam omnes vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parum* (10). N'était-ce pas une singulière manière de demander?

(2) *De latinis (libris), quo me vertam nescio; ita mendose et scribuntur et videntur.* (Cic. à Quintus, II, 5.)

(3) C. Julius Hygin, qui écrivit sur les abeilles et sur les ruches, y fut bibliothécaire. Julius Atticus et Grécinus traitèrent de la culture des vignes.

Varron.
116.

de l'histoire. Précédés par la civilisation puissante des Pélasges, façonnés par celle des Étrusques, ils ne prirent souci ni de l'honneur, ni de l'autre, soit par orgueil national, soit par une avouglé préférence pour le beau, au détriment du vrai. Ils nous donnent pour un prodige d'érudition Térentius Varron, qui, à l'âge de soixante-dix-huit ans, avait écrit quatre cent quatre-vingts livres sur toute matière. Cicéron lui fait un mérite d'avoir enfin enseigné à connaître Rome aux citoyens qui, auparavant, s'y trouvaient comme étrangers, (1); et les anciens s'accordent à lui donner le titre de très-docte. Il ne nous est resté que trois des vingt-quatre livres qu'il avait écrits sur la langue latine, encore sont-ils incomplets, et trois sur l'agriculture, avec quelques fragments. Si nous voulons le juger par là, il se montre peu érudit, nul comme critique, puéril dans l'indication des étymologies, et très-empressé à chercher au loin ce qu'il a sous la main. Il avait composé aussi un traité sur l'origine de Rome, et le premier il fixa la chronologie, à partir de laquelle il comptait les années (*era Varronis*). Il écrivit, en outre la biographie de six cents hommes illustres, avec des figures, ce qui porterait à croire qu'il existait déjà quelque procédé pour multiplier les dessins.

Tite-Live.
39.

Les ouvrages historiques antérieurs à ce siècle sont plutôt des essais que de véritables histoires (2); on vit pourtant à la fin des écrivains dignes de figurer au premier rang, et à leur tête Tite-Live. Le déplaisir avec lequel les grands hommes d'alors observaient le déclin de leur patrie, ou n'atteignit pas Tite-Live, ou l'affecta différemment que les autres. Tandis que Salluste, Suétone, Tacite, font voir que les vices ont poussé la république à sa chute, il se plaît à démontrer que la vertu l'éleva à un si haut

(1) Acad. Quest., 1, 3. « Nous étions des voyageurs, presque des étrangers, dans notre propre ville; tes livres nous ont, pour ainsi dire, conduits chez nous, de manière à nous faire connaître qui et en quel lieu nous étions; l'âge de notre patrie, les descriptions des temps; l'origine des choses sacrées et des prêtres; la discipline domestique et guerrière; la situation des pays et celle des lieux; c'est à toi que nous devons de les connaître; tu nous as enseigné les noms, les genres, les rapports, les causes, etc. »

(2) Cornélius Népos, dans un de ses fragments, avoue l'infériorité des historiens romains, et croit que Cicéron était seul capable d'y remédier : *Non ignorare debet unum hoc genus latinorum litterarum adhuc non modo non respondere Grecis, sed omnino rude atque inchoatum inbre Ciceronis relictum. Ille enim fuit viri qui potuerit et etiam debuerit historiam digna voce pronuntiare, quippe qui oratoriam eloquentiam rudem a maioribus acceptam perpolleberet, philosophiam ante eum incomptam latinam suam conformaverit oratione. Ex quo dubito, interire illius, utrum res publica an historia magis doleat.*

degré de grandeur (1), qu'elle fléchit désormais sous le poids de sa gloire. Rome est son idole. Son amour pour elle est la muse qui lui dicte son récit; mais en l'éblouissant de son éternité à laquelle il croit fermement, elle ne lui permet plus de discerner la vérité ni la justice. Il dissimule oppressions et perfidies; ou, s'il ne le peut, il les excuse en exagérant les torts du vaincu; il met au nombre des obligations des vaincus celle de croire à l'origine divine de Rome; dès qu'elle la proclame, il se montre moins homme que citoyen, et laisse derrière lui sous ce rapport tous les autres historiens païens.

Il sent le doute; mais il ne s'en inquiète pas; il sait les fables des temps primitifs; et il se propose de les répéter sans les affirmer ni les combattre; il a près de lui des archives immenses, il n'a qu'à monter au Capitole pour interroger les anciennes inscriptions; et il n'en prend nul souci, parce qu'elles ne fourniraient pas à son tableau une beauté de plus; il trouve plus commode de copier et souvent de traduire Polybe, non sans tomber quelquefois dans de graves erreurs (2). Les détails sur le gouvernement répugnent-ils à la grandeur de sa tâche; il les néglige; à moins qu'il ne soit forcé de raconter les troubles engendrés par l'esprit d'égalité et de liberté. Il s'excuse presque de s'interrompre au milieu de la guerre punique, pour parler des débats soulevés, au sujet du luxe, par la loi Oppia (3); toujours prêt à épouser un parti, c'est de son point de vue qu'il juge les faits.

Avec une admiration pleine de candeur, avec une persuasion qui tient de l'inspiration, il conçoit poétiquement, raconte les faits

(1) *Ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum, quæ vita, quæ mores fuerint, per quos viros, quibusque, domi militæque, et partum et auctum imperium sit; labente deinde paulatim disciplina velut desidentes, primo mores sequatur animo; deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cæperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est.* (Præf.)

(2) On trouve dans Tite-Live de singulières distractions; ainsi, il fait aller un légat romain vers les Éoliens aux Thermopyles, changeant le sens du texte de Polybe: *Ἐπὶ τὴν τῶν Θερμυκῶν σύνοδον*, qui indique la cité des Thermes en Étolie. Il dénature un traité avec les Macédoniens, rapporté exactement par Polybe, et donne deux traditions sur la mort de Flaminius, en expliquant pourquoi il préfère l'une d'elles; puis il adopte l'autre sans plus s'inquiéter de celle qu'il vient de préférer. Il raconte deux fois, et presque dans les mêmes termes, le triomphe de Nobilior. Nous laissons de côté les erreurs de dates, sa négligence ordinaire à citer ses autorités, etc., etc.

(3) *Inter bellorum magnarum... curas, intercessit res parva dictu, sed quæ studiis in magnum certamen excesserit.* (L. XXXIV, au commencement.)

dans un style ample et majestueux, tel qu'il convient dans un pays où l'éloquence politique s'alliait à celle du barreau. Dans la beauté uniforme de son récit, il évite tout archaïsme d'expression et de pensée, de sorte qu'il fait parler comme des contemporains d'Auguste des hommes qui expriment les passions d'une époque plus jeune et plus forte. Ses caractères sont toujours dans l'idéal, soit pour le vice, soit pour la vertu; incapable de se plier à comprendre et à révéler les peuples et les temps selon le caractère de chacun, il les dessine tous d'après un modèle préconçu. Son penchant l'entraîne vers la république, ou, pour dire mieux, vers l'ancienne aristocratie, ce qui fait qu'Auguste l'appelait *mon Pompéien* (1); il est pourtant sans fiel contre les nouvelles formes gouvernementales, et cherche même à dissimuler ses propres sentiments et à réconcilier les citoyens avec l'ordre de choses actuel. Il aime la monarchie; à la condition qu'elle ne portera pas atteinte à l'égalité; en conséquence, les six premiers rois de Rome sont à ses yeux des princes justes, et le septième un tyran, pour n'avoir pas consulté le sénat et s'être mis au-dessus de la volonté générale. Il n'est pas douteux, ajoute-t-il, que ce Brutus, qui se couvrit de tant de gloire par l'expulsion d'un tyran, se serait rendu coupable d'un attentat contre la chose publique, si un désir prématuré de liberté lui eût fait arracher le sceptre à l'un des monarques précédents (2). Il n'accorde pas même à ce Brutus, le fondateur de la république, une seule des louanges qu'il a coutume de décerner à ses héros, lorsqu'il a terminé leur biographie; il applaudit à ce qui est vertu à ses yeux, sans lancer l'anathème contre le vice. Comme le merveilleux est plus poétique et donne de la magnificence au récit (3), il affecte de croire aux causes divines plus qu'aux causes terrestres, bien que Rome, depuis des siècles, eût perdu toute croyance.

Mais, à ne le considérer que sous le rapport de l'art, combien ne se plaît-on pas à la magnificence de son récit, toujours soutenu, élevé et grave! Comme il éclaire tout, sans jamais fatiguer! comme cette simplicité élégante fait valoir la pensée et l'âme!

(1) Il se pourrait que cette imputation eût causé la rareté des exemplaires de son histoire et contribué à la destruction de cet ouvrage, surtout de la partie concernant les guerres civiles. Sous Domitien, Mélius Pompéianus prenait dans Tite-Live des harangues de rois et de généraux, qu'il allait récitant, ce qui prouve que le livre était rare. Cette prédilection coûta la vie à Mélius Pompéianus.

(2) *Hist.*, lib. I, c. 1.

(3) *Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbis angustiora faciat.* (Pref.)

C'est l'histoire revêtue de tout le charme de la poésie. Quelle succession de tableaux admirables, de caractères grandioses, de magnifiques harangues! quelle habileté dans le choix des détails; quelle perfection de style qui révèle des beautés nouvelles à chaque nouvelle lecture!

Voilà pourquoi peu d'ouvrages de l'antiquité sont autant à regretter que ceux de ses livres (1) qui se sont perdus, et pour quoi le monde littéraire accueillit avec joie, de temps à autre, l'espérance toujours trompée de les voir retrouver; tantôt dans quelque sérail de Constantinople, tantôt dans les couvents de l'Écosse.

C. Crispus Sallustius, chevalier romain, natif d'Amiterne, se fit un assez mauvais renom par ses mœurs privées, un plus mauvais encore dans l'administration publique, à laquelle il renouça pour s'appliquer aux lettres; il s'excusait de cette oisiveté studieuse en proclamant qu'il y a autant de gloire à raconter de grandes actions qu'à les accomplir; que c'était même une tâche plus pénible, puisque l'écrivain doit soutenir son style au niveau des faits, et s'attendre, de plus, à la malveillance, à l'incrédulité, à l'envie.

Il vint précisément à temps pour voir le peuple avili et corrompu, le sénat vendu, les chevaliers spéculant sur les larmes comme sur la justice, les anciennes vertus foulées aux pieds, le droit des gens sacrifié à l'intérêt ou à la faveur. La république n'avait plus pour appui les institutions, mais seulement le mérite de certains hommes marquants qui aspiraient à la dominer: Caton par les lois, Cicéron par la parole, Crassus par l'or, Pompée par la popularité, César par les armes, Catilina par les complots. Cette décadence fut retracée d'un style vigoureux par Salluste, qui nous a laissé le récit de la *Guerre contre Jugurtha* et de la *Conjuration de Catilina*. Il avait écrit, en outre, l'histoire de la république romaine durant le temps écoulé entre ces deux grands épisodes; mais ces cinq livres ont été perdus (2). La conjuration de Catilina ne nous apprend pas, à dire la vérité, quel but se proposait Catilina, et son ambition de rivaliser avec Sylla en autorité ne suffit pas

(1) Ils étaient au nombre de cent quarante-deux et allaient jusqu'à la mort de Drusus. Il en reste trente-cinq, qui ne se suivent pas; la seconde décade manque entièrement.

(2) Pétrarque dit, dans ses lettres, que ces livres furent perdus de son temps. Il assure avoir lu, dans des auteurs très-dignes de foi, que, pour écrire avec plus de vérité les événements qui concernaient l'Afrique, Salluste consulta les livres puniques et se rendit même sur les lieux; c'était un soin que l'on prenait fort rarement chez les Romains.

412. CINQUIÈME ÉPOQUE.

pour expliquer un incendie qui embrasa l'Etrurie, le Picénum, les Abruzzes et l'Apulie. Peut-être le désir de la paix fit-il garder à Salluste un silence prudent sur des projets auxquels il avait été initié; mais ce Catilina, grand comme Satan dans sa perversité, quel rôle immense ne joue-t-il pas, même au milieu des reproches de l'historien, à côté du médiocre Ciceron, qui obtient la louange mesquine d'avoir été un excellent conseiller et un habile orateur!

César fut l'ami de Salluste, Caton son ennemi; or, voici en quels termes il parle de tous deux: « Quand, par l'effet du luxe et de l'insouciance, la cité fut corrompue, presque énermée, elle resta longtemps sans produire d'hommes d'un grand mérite; mais, « suivant moi, M. Caton et C. César furent des personnages de haute vertu, bien que de mœurs différentes. Presque égaux par la naissance, par l'âge et l'éloquence, ils furent égaux en gloire et en magnanimité. César était réputé grand par ses bienfaits et ses largesses, Caton par sa vie intégrale. Le premier s'illustra par sa douceur et sa bienveillance, le second accrut sa renommée par sa sévérité. César acquit la gloire en donnant, en soulageant, en pardonnant; Caton, sans qu'il lui en coûtât aucune largesse; l'un fut le refuge des malheureux, l'autre le fleau des méchants; on louait la constance de celui-ci et l'affabilité de celui-là. César s'était imposé pour tâche les fatigues et les veilles; il négligeait ses propres affaires afin de s'occuper de celles de ses amis, et ne refusait rien de ce qui pouvait se donner. Le but de ses desirs était d'avoir un grand commandement, une armée, une guerre nouvelle dans laquelle son mérite pût briller d'un grand éclat. Caton fit son étude de la modestie, de la dignité, surtout de l'austérité. Il ne faisait pas assaut de richesses avec les riches, ni d'intrigues avec les factieux, mais de vaillance avec les braves, de réserve avec les personnes modestes, de désintéressement avec les honnêtes gens, et moins il ambitionnait la gloire, plus elle venait à lui. »

La guerre de Jugurtha était un sujet séduisant à traiter pour la description de lieux nouveaux, de factions nouvelles, pour le contraste de l'astuce africaine avec la corruption romaine; car l'écrivain populaire ne néglige aucune occasion de faire ressortir les méfaits des patriciens, méfaits parvenus alors à cet excès qui devait amener la ruine de leur parti. La politique de Salluste se révèle dans le discours qu'il met dans la bouche de Marius, élu consul par la faveur enthousiaste de la plèbe :

« La plupart ne mettent pas en pratique dans le consulat, ô Quirites, les moyens auxquels ils ont eu recours pour l'obtenir

« de vous. Avant, ils sont empressés, suppliants, modérés ; après,
 « ils passent le temps dans une orgueilleuse inaction. J'entends
 « agir autrement, car je vois tous les regards se fixer sur moi.
 « Vous avez voulu que je fisse la guerre à Jugurtha, ce qui a
 « causé aux nobles un extrême déplaisir. Voyez vous-mêmes s'il
 « vaut mieux confier cette expédition à un homme d'ancienne
 « race, ayant d'illustres aïeux, sans aucune expérience du service
 « militaire, qui tremble, s'épouvante et prenne quelque plebéien
 « pour le consulter sur ce qu'il doit faire ; car il arrive le plus sou-
 « vent que celui que vous nommez général s'adjoint de lui-même
 « un autre général. J'en sais qui, élus consuls, se sont mis à lire
 « les expéditions de nos ancêtres et celles des Grecs pour leur ins-
 « truction (1). Moi, homme nouveau, j'ai vu ce qu'ils lisent ; ce
 « qu'ils apprennent dans les livres, je l'ai appris en faisant la
 « guerre. Ils méprisent ma naissance obscure, et moi je méprise
 « leur indolence. On me reproche les torts du hasard, à eux des
 « fautes personnelles ; mais si l'on pouvait demander à leurs aïeux
 « qui ils préféreraient avoir engendré, de moi ou d'eux, ne pen-
 « sez-vous pas qu'ils désireraient pour fils celui qui vaut le mieux ?
 « Quand ils vous parlent, ils ne cessent de vanter leurs ancêtres,
 « croyant se rendre plus illustres par les hauts faits qu'ils citent ;
 « mais, au contraire, c'est comme une lumière qui fait ressortir
 « à quel point ils ont dégénéré. Je ne me vante point des prouesses
 « d'autrui, mais je puis raconter mes propres actions. Je n'ai pas
 « d'images et de généalogies à produire, mais des lances, des
 « étendards, des dons militaires, d'honorables cicatrices ; ce sont
 « là mes titres, et je ne les ai point acquis par héritage, mais au
 « péril de ma vie. Je ne sais pas non plus parler avec art, et je n'ai
 « point appris le grec, mais à frapper les ennemis, à faire mouvoir
 « des bataillons, à ne rien craindre que l'infamie, à supporter le
 « froid et le chaud, la faim et la fatigue. C'est à quoi j'accoutu-
 « merai les soldats ; mais non pas en leur laissant toute la peine
 « pour ménager ma mollesse, car on est ainsi le maître de l'ar-
 « mée, au lieu d'en être le commandant. On m'appelle homme
 « grossier parce que je ne sais pas traiter fastueusement, et ne fais
 « pas plus de cas du bouffon et du cuisinier que de l'intendant.
 « Or j'en conviens, car j'ai entendu dire à mon père que la pa-
 « rure sied aux femmes, aux hommes le travail ; que les gens de
 « bien ont plus besoin de gloire que de richesses, sont plus parés
 « par les armes que par de riches ornements. Qu'ils se livrent

(1) Allusion à Lucullus.

« donc aux occupations qu'ils prirent tant, à l'amour et aux banquets; que, jeunes comme vieux, ils passent le temps en festins, et en nous laissant, à nous, la sueur, la poussière du champ de bataille et autres plaisirs du même genre, qui nous sont plus doux que les leurs. Mais voilà ce qu'ils ne veulent pas souffrir, et, après s'être couverts de souillures et de méfaits, ils ravissent aux braves leur récompense. Les délicatesses du luxe et de l'oisiveté ne sont pas un empêchement pour eux, mais une cause de ruine pour la république. »

Nous avons rapporté ces passages, et parce qu'ils jettent de la lumière sur l'histoire, et parce qu'ils mettent en relief l'intention de l'auteur, Salluste, en effet, rattache avec un art admirable les faits à leurs causes, en montrant comment Rome dut nécessairement engendrer par ses vices un Catilina, et recevoir de Jugurtha, adversaire médiocre, une secousse aussi rude que de la part du grand Annibal. Ce qui reste de lui fait regretter davantage ce qui est perdu, tant il y a de vigueur dans ses caractères, de sobriété dans ses ornements, d'immortelle concision, de puissance dans son style, qu'il enrichit de mots déjà vieillis de son temps (1), de transpositions et de phrases tout à fait grecques (2). On dirait qu'en cela encore il visât à ramener sa patrie aux anciens temps; il ne cesse, dans son récit, de louer les hommes d'autrefois, qui, religieux et sobres, décoraient les temples par leur piété, leurs maisons par la gloire, et qui n'enlevaient aux vaincus que le pouvoir de nuire; tandis que, depuis, la victoire de Sylla avait poussé à la mollesse en tout genre, à chercher par mer et par terre les mets les plus délicats, à dormir avant le temps du sommeil, à substituer à la pudeur, à l'abstinence, à la vertu, la débauche, la gourmandise, l'effronterie.

Qui ne le prendrait, à l'entendre, pour un Fabricius, un Cincinnatus? Ce fut au contraire un libertin effréné (3), le rival, pour le luxe, de ce Lucullus auquel il dédia ses ouvrages; il prit part aux

(1) *Et verba antiqui multum furata Catonis, Crispus romana primus in historia.*

(MART.)

(2) Quintilien cite par exemple celle-ci : *Vulgus amat fieri*. Suétone, dans ses *Vies des grammairiens*, rapporte que Salluste fit recueillir par le philologue grec Attéus des *arellismos* et des anecdotes, pour les semer dans son histoire.

(3) *Tullior ut quanto merx est in classe secunda! Libertinarum dico : Sallustius in quas Non minus insanit, quam qui mæchatur, etc.*

(HORAT., lib. I, sat. II, v. 47.)

orgies et aux complots fratricides de Clodius et de Catilina. Surpris par Milon en flagrant délit d'adultère, il dut subir les coups de verges et l'amende. Il fit construire à Rome des palais avec de somptueux jardins qui conservèrent son nom; ils couvraient une grande partie de la vallée qui sépare le Quirinal de la colline opposée (*collis Hortulorum*), et ils parurent plus tard dignes d'être le séjour des empereurs (1). Nommé gouverneur de la Numidie vaincue, il la ruina par les concussions et la violence. Il compta ensuite un million à César, pour s'en faire, à ce prix, un complice illustre; pour nous résumer, il suffira de dire que, dans une ville aussi corrompue, son nom fut rayé du registre des sénateurs.

Il est beau, sans doute, de voir un auteur se montrer dans ses écrits ce qu'il fut dans ses actions, et offrir ainsi cette merveilleuse harmonie entre la pensée, la parole et les actes, qui seule constitue un esprit sain et vigoureux; mais, s'il en est autrement, des ceptions au moins l'hypocrisie à titre d'hommage rendu par le vice à la vertu.

Les *Commentaires* de Jules César sont le monument le plus remarquable de cette époque : seule histoire vraiment originale que les Romains aient laissée; on ne peut lui comparer que la *Retraite des Dix Mille* par Xénophon, qui, malgré ses beautés, est d'une trop faible importance par le fait raconté et le narrateur lui-même. Il n'est pas aujourd'hui un homme, quelque rôle médiocre qu'il ait joué dans les affaires publiques, qui ne veuille écrire ses mémoires et les délayer en plusieurs volumes; la presse est là pour lui en rendre la publication facile. La difficulté que les anciens éprouvaient, pour la propagation des manuscrits, les obligeait, au contraire, à écrire d'une manière brève et serrée; ils savaient mieux d'ailleurs réunir par grandes masses les accidents épars, tandis qu'aujourd'hui l'on détaille et décompose.

Or César, mieux informé que tout autre de ce que son pays avait en son temps de forces et de vices, retraça de grandes entreprises dans un mince volume, d'un style simple et naturel, limpide et concis, où il n'y a rien de trop; aussi ce petit livre faisait-il déjà les délices de ses contemporains (2), et, depuis lors, il

César.
100.

(1) Ce fut dans ces jardins qu'on déterra, le groupe du *Faune* et la *Vase Borghèse*. On trouva, dans les ruines de la maison qu'il avait dans l'enceinte de Pompéi, une foule d'objets précieux et d'un travail exquis.

(2) *Nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis, tanquam veste, detracto : sed dum voluit alios habere parata, unde emerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit qui voluit illa calamistris inurere : sanos quidem homines a scribendo deterruit : nihil enim est in*

n'est aucun ouvrage de ce genre qui puisse rivaliser avec lui. (1).

Le calme qui fait la grandeur de l'histoire grecque ne se trouve jamais dans les écrivains romains, égarés par la passion politique et jugeant du point de vue de la morale personnelle, plutôt que de la hauteur de l'histoire; les *Commentaires* toutefois font exception.

Celui-là seul qui ne connaît pas le cœur humain pourra croire que César, racontant ses propres actions, ait pu rester impartial. Bien que nous manquions d'historiens pour contrôler son récit, une lecture attentive suffit pour apercevoir dans ce qu'il rapporte son arrière-pensée et pour deviner ce qu'il tait; l'art même, avec lequel il met en vue certaines circonstances, tandis qu'il laisse les autres dans l'ombre, aide à le pénétrer. Mais, comme il a pensé et senti tout ce qu'il dit, on ne trouve pas chez lui l'incertitude de formes qui, chez les autres auteurs, avertis de leurs fréquents emprunts. Si l'on ne peut s'empêcher, en lisant Salluste, Tite-Live, Cicéron, de se rappeler Thucydide, Hérodote, Démosthène et Platon, dans les *Commentaires* on n'a devant soi que César, César le général invincible et l'immuable écrivain.

Outre un grand nombre de discours, César composa des tragédies; deux livres sur les analogies grammaticales; des traités sur les auspices, sur l'art des aruspices et le mouvement des astres, un poème intitulé *Iter*, et d'autres poésies; il nous reste de lui une épigramme sur un jeune Thrace tombé dans l'Ébre en patinant sur la glace, et c'est une des plus délicates que nous ayons des Latins (2).

Cornélius Népos avait écrit une histoire universelle, en trois livres (3), et d'autres ouvrages qui sont perdus. Il ne reste de lui

historia pura et illustri breuitate dulcis. (Cic. de Orat., 75). — *Summus auctorum divus Julius.* (Tacite.)

(1) Le huitième livre de la guerre des Gaules est attribué généralement à Hirtius, qui écrivit aussi les commentaires sur les guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne.

(2) *Thrax puer, astricto glacie dum ludit in Hebro,
Pondere concretas frigore rupit aquas,
Dumque intra partes rapida traherentur ab amni,
Præseculit tenerum lubrica testa caput;
Orba quod inventum mater dum conderet urna,
« Hoc peperit flammis, cetera; dixit, aquis. »*

D'autres, cependant, l'attribuent à O. Germanicus.

(3) *..... Ausus es, unus Italorum,
Omne ævum tribus explicare chartis,
Doctis, Jupiter! et laboriosis.* (CATULLE.)

que quelques fragments et les vies de Caton et d'Atticus, qui recommandent surtout l'élegance du style. Les vies des généraux illustres de la Grèce, qui aujourd'hui portent son nom, paraissent une compilation d'une époque de décadence. L'auteur connaît peu les faits, ne les choisit pas bien, et ne s'applique jamais à dépendre ses personnages, sans couleur dans le récit, sans originalité dans les pensées, sans vigueur dans le style, il n'ajoute rien à la connaissance des temps et des hommes (1).

(1) Cornelius Nepos est un des auteurs que l'on met souvent entre les mains des jeunes gens, nous indiquerons quelques-unes de ses erreurs de faits.

Dans la *Vie de Miltiade*, il confond le Miltiade, fils de Cimon, avec le fils de Cypselus. Ce dernier conduisit une colonie athénienne dans la Chersonèse, et y fonda une colonie. Il eut pour frère Cimon, qui engendra Stésagoras et Miltiade II, le vainqueur de Platée. Voilà ce que raconte Hérodote, VI, 34; mais Pausanias, VI, 19, s'est trompé dans la même erreur que Cornelius.

Dans la *Vie de Pausanias*, ch. I, il confond Darius avec Xerxès. Mardonius était le gendre du premier et le beau-frère de l'autre. V. Hérodote, VI, 43.

Dans *Cimon*, ch. II, la bataille de Mycale, dans laquelle furent vainqueurs Xanthippe et Léotychide, en 479, est confondue avec celle que Cimon, neuf ans après, livra près de l'Eurymédon.

Dans *Bauxantias*, à la fin du I^{er} et au commencement du III^e chapitre, l'ordre des faits est interverti, et il y a confusion dans les événements, qu'on peut rétablir d'après Thucydide, I, 130-131.

Il faut en dire autant du III^e chapitre de *Lysandre*, dans lequel il réunit en un seul les deux voyages faits en Asie par ce général, à sept années de distance. Xénophon, *Helléniques*, III, 4, 7, 10; Dionore, XIV, 13.

Il règne encore plus de désordre dans le II^e chapitre de *Chabrias*; il fait aller en Égypte Agésilas, lorsqu'il avait tant à faire en Béotie, et ne mentionne pas cette expédition dans la vie même d'Agésilas. Le roi auquel Chabrias, puis Agésilas, prêtèrent secours, ne fut pas Nectanébo, mais Tachos.

Dans *Agésilas*, ch. V, il attribue à ce roi la victoire de Corinthe, due au contraire à Aristodème. Voy. Xénophon, *Hell.*, IV, 2, 9-25.

Dans le II^e chap. de *Dion*, il faut remarquer, pour ne pas être induit en erreur par la confusion, que Platon fit trois voyages en Sicile : le premier sous Denys l'Ancien, qui le fit vendre comme esclave, lorsque Dion n'avait encore que quatorze ans; le second, après la mort de Denys; le troisième, lorsqu'il réconcilia Dion avec Denys le Jeune, à qui on attribue, et non à l'Ancien, de l'avoir appelé près de lui *magna ambitione*.

Annibal ne marcha pas sur Rome aussitôt après la bataille de Cannes (*Ann.*, V), mais après avoir séjourné à Capoue. La plupart des stratagèmes que l'on attribue à ce héros sont des folies ou des extravagances. Entre autres, il aurait conseillé à Antiochus de lancer sur les navires de l'ennemi des centaines de pots remplis de vipères.

Dans la *Vie de Cónon*, ch. I, il dit que ce général n'assista point à la bataille d'Égos-Potamos; mais Xénophon affirme le contraire. *Hell.*, II, 1, 28, 29.

Il a fait des mots *εὐπλόος*, *ric*, c'est-à-dire *un de sa tribu*, qu'il aura lus dans quelque auteur grec, un nom propre latinisé par lui en *Emphiléus*. Cette bévue est dans la vie de *Phocion*.

Les premières erreurs sont si difficiles à détruire, qu'il serait certainement

Troque Pom-
pée.

Les *Histoires philippiques* de Troque Pompée ne nous sont connues que par l'abrégé de Justin, dont il y a peu de profit à tirer. Si le compilateur a suivi l'ordre de l'ouvrage original, il faudrait en conclure que l'auteur ignorait l'art de disposer et d'enchaîner les faits. Nous avons perdu de même les travaux historiques de Sextus et de Cnéus Gellius, de Clodius Licinius, de Julius Graccanus, d'Otacilius Pilutus, le premier affranchi qui ait osé s'appliquer à un genre de composition où la franchise est si nécessaire; il n'a été rien conservé non plus des écrits de L. Lisenna, ami de Pomponius, de ceux d'Hortensius et de Pollion, ni des généalogies des familles illustres recueillies par Pomponius Atticus et Valérius Messala Corvinus. Auguste, Émilius Scaurus, Lutatius Catulus, Cornélius Sylla, Cicéron, Vipsanius Agrippa, avaient écrit le récit de leurs actions, la plupart en grec; mais rien n'en a survécu.

Juba, fils de celui qui fut vaincu par César, laissa une géographie de l'Afrique et de l'Arabie, ainsi qu'une histoire romaine dont Plutarque fait l'éloge sous le rapport de l'exactitude. Jules Hygin traita de l'origine des villes d'Italie; mais son manque de critique fait regretter que Pline ait cru devoir le suivre, quand il négligeait vingt livres d'histoire étrusque rédigés par l'empereur Claude.

Depuis une époque très-ancienne, les faits publics étaient notés, jour par jour, dans les annales des pontifes; mais cet usage fut interrompu au temps des Gracques. César institua un registre des actes du sénat, et un second pour ceux du peuple, afin que les uns et les autres fussent conservés et rendus publics. Auguste ordonna de continuer le premier, et lui-même en choisit le rédacteur; mais malheur à qui aurait publié ce qu'il voulait garder secret (1)! Sur le registre du peuple, on notait les accusations portées devant les tribunaux, les sentences prononcées, l'installation des divers magistrats, la construction des édifices publics; plus tard, l'époque de la naissance des princes et les divers événements qui les concernaient. Ces registres avaient donc quelque ressemblance avec nos journaux modernes, dont ils étaient bien loin, du reste, d'avoir l'importance et la diffusion (2).

très-utile de noter ces diverses méprises dans les anthologies destinées à la jeunesse, avec les rectifications que l'on peut emprunter à P. H. Tzschucke, *Commentarius perpetuus in Cornelii Nepotis excellentium impatorum vitas*, Göttingue, 1804, 2 vol. in-8^o.

(1) SUÉTONE, *César*, 20; *Octave*, 36.

(2) M. Le Clerc, dans son récent ouvrage, *des Journaux chez les Romains*

Denys d'Halicarnasse.

Denys d'Halicarnasse écrivit en grec une histoire qui s'étend de la prise de Troie à la première guerre punique, c'est-à-dire jusqu'à l'année où commence celle de Polybe. Il n'en reste que onze livres, qui se terminent à l'an 312 de Rome, lorsque les triumvirs cessent pour faire place de nouveau aux consuls. Son intention, qui est d'exalter la grandeur de Rome en donnant de l'importance à ses faibles commencements, suffit déjà pour le rendre suspect; puis, lorsqu'on remarque l'ordonnance symétrique de son travail, on ne peut croire qu'il ait pu tirer de chroniques grossières et indigestes un ensemble régulier et parfait dans toutes ses parties, sans que son imagination y ait beaucoup aidé. Freret, et d'autres après lui, ont jugé que tout ce qu'il a dit des premiers habitants de l'Italie était de pure invention. Si l'on réfléchit pourtant qu'il vint à Rome peu après la mort de Cicéron, du vivant de Varron, quand Caton venait d'écrire sur les origines de la cité reine du monde; qu'il paraît avoir copié les annales et les inscriptions de chaque ville, on est porté à le croire aussi véridique que les autres historiens (1); car il est à remarquer que, précisément par le motif que ces villes avaient un régime municipal, leurs inscriptions monumentales n'étaient pas exposées à être altérées par la manie systématique de les combiner avec d'autres.

Quoi qu'il en soit, pour la partie relative aux temps obscurs, Denys, par cela même qu'il était étranger à Rome, nous décrit le gouvernement avec beaucoup de détails; en outre, bien qu'il n'en saisisse pas toujours l'esprit, il reste une des sources les plus riches de l'ancien droit. Il est juste de dire que l'amour de son pays lui fait donner à chaque institution une origine grecque; mais, d'un autre côté, soit admiration sentie, soit désir de se rendre agréable, il fait des Romains le peuple le plus juste et le plus modéré; à l'entendre, en cinq cents ans de luttes acharnées, ils n'ensanglantèrent jamais le Forum, et n'accomplirent que des œuvres de justice envers tant de peuples conquis, de nations subjuguées. Il

(Paris, 1838), entend non-seulement prouver qu'ils avaient des éphémérides comme les nôtres, mais qu'au moyen de ces renseignements et des annales des pontifes, il est possible de rendre à l'histoire des premiers temps la certitude que la critique tend à lui ravir.

(1) Le cardinal Mai a découvert dans la bibliothèque Ambrosienne plusieurs fragments de Denys; il a fait précéder l'édition qui en a été publiée, d'une dissertation très-soignée sur l'historien d'Halicarnasse et sur son mérite. Petit-Radel, dans une dissertation imprimée en 1820 parmi les Mémoires de l'Académie, a cherché à démontrer que cet auteur est véridique et bien informé; mais en lui faisant même cette concession en ce qui touche les Pélasges et les villes italiennes, sa partialité pour Rome reste évidente.

trouva des gens pour le croire. Il sait, il est vrai, faire usage de la critique, mais pour réfuter les autres, non pour vérifier ce que lui-même raconte.

Il vit que l'éloquence grecque déclinait, et que depuis Alexandre une surabondance asiatique, une molle élégance, qui ne compensait pas la perte du vrai beau, s'y était introduite, comme une concubine qui pénètre sous le toit conjugal pour dominer sur la femme légitime. Quoique rhéteur, il s'élève jusqu'à apprécier avec vérité une situation politique qui, par le danger auquel on s'exposait en parlant, tuait nécessairement l'éloquence. Il se félicite même de ce qu'elle s'est relevée quelque peu en Grèce, grâce aux bons exemples de Rome; mais peut-être cherche-t-il à flatter les dominateurs. Ce fut pour aider à la renaissance de l'art oratoire qu'il composa des ouvrages de rhétorique, dont il nous reste quelques fragments. Une grande partie des théories qu'il expose sont, comme nous l'avons dit de celles de Cicéron, inapplicables aujourd'hui; quelques-unes même sont inintelligibles, surtout dans le traité de l'*Arrangement des mots*. Lorsqu'il examine le *caractère des écrivains anciens*, il s'élève parfois jusqu'à l'idée vraie du beau; mais plus souvent sa critique se perd dans des choses de détail, qu'on peut admettre comme exercice d'école, mais qui font pitié, appliquées à Platon et à Thucydide.

Diodore de
Sicile.

On fait vivre à cette époque, bien que rien ne le constate précisément, Diodore, né à Argyrium en Sicile (*San. Filippo d'Argirone*). Arrivé le dernier, il put profiter des travaux des historiens grecs ses prédécesseurs, et l'on devrait s'attendre à les trouver tous résumés dans son ouvrage, même ceux qui sont perdus. Il se prépara par trente ans de recherches au travail qu'il voulait entreprendre; voyagea pour s'instruire, et séjourna longtemps à Rome, alors le centre de la civilisation et le rendez-vous de toutes les nations.

Il fut le premier, au moins parmi les écrivains que nous connaissons, qui, loin de se borner aux annales d'un peuple, embrassa l'histoire universelle, dans la pensée que c'était l'unique moyen d'agrandir son point de vue. On dirait toutefois qu'il n'a exprimé sur l'histoire de belles et nobles pensées, que pour montrer combien il y a de distance entre connaître et accomplir les devoirs de l'écrivain. La division des périodes est chez lui toute capricieuse, et la distribution de l'ouvrage trop morcelée; quand il arrive à Alexandre, il se réjouit de ce que son règne va lui permettre de grouper les événements arrivés ailleurs, mais il échoue dans cette tâche. Parfois, il prend un ton déclamatoire, et se perd

en un verbiage d'autant plus hors de propos, que sa matière est plus aride.

Sur les quarante livres dont se composait sa *Bibliothèque historique*, il nous reste les cinq premiers, puis les livres qui suivent le dixième jusqu'au vingtième; mais le seizième et le dix-septième sont incomplets. Diodore suit d'abord la méthode ethnographique; il devient annaliste à partir du cinquième livre. Les quatre premiers traitent des religions et des faits antérieurs à la guerre de Troie. Dans le cinquième, il s'occupe des îles. Les cinq qui suivent étaient consacrés aux anciens royaumes de l'Orient et aux affaires de la Grèce jusqu'à l'expédition de Xerxès; la perte en est d'autant plus regrettable que nous avons sur ces temps-là fort peu de renseignements. Le onzième retrace l'expédition du roi de Perse et les événements qui suivirent jusqu'à Philippe de Macédoine. Le dix-huitième comprend l'expédition d'Alexandre; les trois suivants sont employés au récit des événements qui s'accomplirent sous ses successeurs. Les vingt derniers allaient jusqu'au moment où César donna l'océan Britannique pour limite à l'empire romain, et, sans doute, il disait sur les Romains tout ce qu'il avait jugé à propos de taire dans les autres parties de son ouvrage. Son histoire embrassait onze siècles, et nous sommes redevables de beaucoup de renseignements à ses premiers livres; mais Diodore ne savait ni enchaîner les faits, ni leur donner la vie.

On a loué son jugement pour deux ou trois critiques dont nous ne nierons pas la justesse, mais sur des points sans importance, tandis qu'il est puérilement crédule à propos des superstitions populaires; en s'indignant qu'on puisse n'y pas croire, il n'en fait que davantage ressortir l'absurdité. L'éloge que lui donne Plin ne se rapporte qu'au titre de ses œuvres, qui était d'abord : *Pandectes, Muses, Enchiridion* (1). Du reste, il transporte partout les fables grecques, retrouve sans cesse des Jupiter et des Apollon, et sa chronologie est confuse. Bien qu'il eût visité les lieux, il ne fait que reproduire les récits de ses prédécesseurs, et rapporter ce qu'il a entendu dire, sans y ajouter même l'expression de sa manière de voir. Il aurait pu même tirer bien plus de profit des matériaux qui devaient abonder de son temps, et dont l'intelligence n'était pas encore perdue; du reste, comme il n'indique pas ses sources, il ôte à la critique tout moyen d'apprécier le degré de confiance qu'elles méritent.

Le style de Diodore, dit Sainte-Croix (2), est facile, clair,

(1) *Primus apud Græcos desit nugarum Diodorus.* Præfat.

(2) *Examen des historiens d'Alexandre.*

simple sans affectation; mais il devient figuré et inétophorique lorsqu'il parle des dieux, car alors il copie les poètes et les mythologues. Il ne court pas après l'atticisme, n'affecte point de se servir de mots surannés, et s'en tient au style tempéré, tel qu'il convient à l'histoire. Parfois lâche et diffus, il laisse à désirer sous le rapport de la connexion et de l'ordre. Sa narration est trop souvent confuse, parce qu'il ignore l'art de développer les faits, d'y répandre la clarté au besoin, et de faire surgir un événement d'un autre. Lorsqu'il se sert du récit de quelque ancien historien, il le dépouille de son charme, et le sien n'est jamais animé ou dramatique. Narrateur froid et monotone, il néglige les ressources de l'éloquence, et blâme l'abus que de son temps on faisait des harangues. Son jugement est cependant assez sain, et il blâme ou loue avec impartialité. Ses considérations, qui sont communes sans être triviales, montrent en lui un homme de bon sens et un homme honnête.

Beaucoup d'autres Grecs appliquèrent leur esprit à l'histoire. Castor de Rhodes fut des premiers à s'occuper de chronologie (1); Théophraste de Mitylène écrivit les mémoires de Pompée, son ami, dont il obtint le pardon des Lesbiens, ses compatriotes; l'apothéose qu'ils lui décernèrent en récompense coûta cher à ses descendants, que Tibère, dans son envie soupçonneuse, fit tous périr. Timagène d'Alexandrie, emmené à Rome par Gabinus, fut cuisinier, porteur de litière, puis rhétoricien, enfin historiographe d'Auguste, qui, blessé d'un mot piquant, le chassa de sa cour; s'étant alors retiré près d'Asinius Pollion, il composa l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs (περί βασιλέων), dont Quinte-Curce se servit beaucoup, et qui est perdue aujourd'hui, comme les ouvrages des écrivains précédemment cités et la continuation de Polybe par Posidonius de Rhodes. Il est possible que Memnon d'Héraclée dans le Pont, auteur d'une histoire de sa patrie, comprenant des digressions sur les peuples qui furent en rapport avec elle, appartienne aussi à ce siècle.

CHAPITRE XXVI.

POÉSIE.

La poésie, comme tout ce qui est romain, avait dû son développement bien moins à l'inspiration qu'à l'imitation des Grecs; on

(1) Χρονικά ἀποσείματα περί βαλκασσοκρατησάντων.

peut la comparer à un manteau majestueux qui, drapé sur une belle statue grecque, lui donne un air de grandeur, tandis que ses plis retombent sans ampleur et sans noblesse s'il n'enveloppe que des proportions chétives.

Un poète vraiment romain, c'est-à-dire national par le style, par la vigueur des idées et la manière de les rendre, c'est T. Lucrétius Carus. Autant il l'emporte sur tous les autres écrivains latins par la verve et la sublimité, autant il le cède aux plus illustres d'entre eux dans l'art d'entasser beautés sur beautés, dans celui de produire d'un seul trait des effets variés, sans atténuer l'impression par des longueurs intempestives, et dans l'énergie rapide du style, qui tout ensemble développe et résume.

A la manière des anciens pythagoriciens, et plus spécialement d'Empédocle, Lucrèce mit la philosophie en vers (*de Rerum natura*); ceux à qui la difficulté vaincue semble une beauté, pourront lui faire un mérite d'avoir revêtu de phrases, ou du moins de nombres poétiques, l'aridité d'un sujet tout didactique. L'art ou le génie qui associe la méditation, enrichie par les sentiments et les idées intimes, à l'inspiration que fait naître le spectacle des grandeurs naturelles, ne suffit pas à Lucrèce. Quelquefois il a des beautés d'harmonie que ne dédaignerait pas Virgile, et dont le chantre des Géorgiques a fait son profit. Mais si l'on excepte l'exposition du poème, l'exorde du deuxième livre, la description de la peste, et la fin du troisième livre, dans laquelle la Nature reproche aux hommes de redouter la mort, le reste n'est qu'argumentation glacée et doctrine aride; du reste, une foule de poètes ont réussi dans ce genre mieux que dans tout autre, ce qui prouve combien il est facile de l'embellir.

Si nous considérons Lucrèce comme philosophe, il proclame la doctrine d'Épicure, dont il s'écarte néanmoins en ce qu'il admet le destin ou une force secrète des choses; il se rapproche de temps en temps de Xénophane, de Zénon d'Élée et d'Empédocle, en supposant que toutes choses sont engendrées et régies par l'amour. Il répudie certaines erreurs d'Aristote, comme l'horreur du vide et la génération spontanée; il place les couleurs dans la lumière plutôt que dans les corps (1), et il explique, par les lois de l'hydrostatique, pourquoi certains corps tombent dans l'air plus rapidement que d'autres (2). Selon lui, certains atomes primitifs,

(1) *Præterea, quoniam nequeunt sine luce colores
Esse neque in lucem existunt primordia rerum...*
(L. II, v. 794.)

(2) *Nunc locus est, ut opinor, in his illud quoque rebus*

imperceptibles aux sens, mais concevables par la pensée, solides, indivisibles, sans figure ni autre qualité sensible, ont produit, en se mouvant dans un espace sans limites, le monde, qui est infini, les atomes étant infinis eux-mêmes. L'âme aussi, composée de semences rondes et d'une ténuité extrême, est sujette à la sensation dans la veille et le sommeil; au moyen de fantômes qui errent dans l'air.

Rien n'existe hors des corps; il n'y a donc ni Dieu ni Providence (1). Les hommes se sont élevés par accident, et peu à peu, de l'état de brutes à la connaissance de tous les arts: théorie comme mode en poésie, mais absurde en philosophie. La crainte produisit les religions; Épicure a mieux mérité de l'humanité que Bacchus, Cérès et Hercule, en affranchissant les âmes de la frayeur qu'inspiraient des êtres que l'on croyait supérieurs à l'homme (2).

Quel sens donner, après cela, aux louanges qu'il décerne à la vertu et à la modération? La postérité n'a-t-elle pas à lui demander compte d'avoir, par une telle ostentation de doctrines iurpiées, brisé le dernier frein qui pouvait encore retenir la jeunesse romaine, déjà trop disposée au mépris des choses sacrées? Peut-être n'est-il pas à l'abri de tout reproche, si la poésie se fit, à Rome, la complice de la dépravation publique, au lieu de faire entendre des conseils généreux, de soutenir la vertu dans ses luttes, ou de la plaindre quand elle succombe.

Caius Valérius Catullus, né à Vérone, suivit en Bithynie le préteur Mummius. Il s'éprit des écrivains grecs, surtout de Sapho, et traduisit les odes de cette dernière ainsi que la *Chevelure de Béréc-*

Catulle.
66.

Confirmare tibi, nullam rem posse sua vi

Corpoream sursum ferri, sursumque moare, etc.

(L. II, 184.)

(1) *Omnis enim per se divum natura necesse est*

Immortali vivo summa cum pace fruatur,

Samola a nostris curis sejunctaque longe;

Nam privata dolore omni, privata periculis,

Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostris,

Nec bene pro meritis cogitur, nec tangitur ira.

(2) *Humana ante oculos fæde cum vita jaceret*

In terris, oppressa gravi sub religione...

Primum Grævus homo mortales tollere contra

Est oculos ausus, primusque obsistere contra.

Quem nec fuma deum, nec fulmina, nec militantis

Murmure compressit ætium.

Quare religio, pedibus subjecta vicissim,

Obteritur: nos exiguat victoriam cælo.

nica, l'épique de Callimaque; les noces de Thétis et de Pélee sont peut-être aussi une traduction. Les Romains, dans la langue desquels il fit passer l'érudition étrangère, crurent devoir lui décerner le titre de savant. Henri Estienne veut qu'on le considère, non comme un poète ancien, mais comme un imitateur des anciens. En effet, comme les Romains, étrangers à la poésie spontanée, n'étaient devenus poètes que par imitation, leurs versificateurs, au déclin de la république, durent imposer au langage des formes métriques et grammaticales inconnues jusque-là. La langue poétique fut donc un amalgame mal digéré, jusqu'à l'instant où l'on bannit les compositions de mots, et les constructions en désaccord avec le caractère propre à l'idiome latin. Ce dernier mérite revient principalement à Catulle, qui accomplit pour la langue latine ce que Pétrarque fit pour la langue italienne; il la dépouilla de ses formes les plus âpres et la revêtit de grâces nouvelles, en même temps qu'il abandonnait les matières graves pour des sujets gais et amoureux. Néanmoins, la dureté s'y fait encore sentir; son vers pentamètre ne finit pas encore par un mot bisyllabique, comme dans les élégies postérieures, et ne clôt pas le sens; la rencontre des élisions produit de fréquents hiatus, et il abonde encore en mots composés. Catulle paraît donc à la fois négligé et affecté; lorsqu'on le compare avec Virgile, qu'il précède de seize ans à peine, on trouve presque une autre langue, et l'on s'étonne qu'un si grand progrès ait pu se faire dans un intervalle aussi court (1).

Mais si Pétrarque couvrit d'un voile d'innocence la nudité de l'Amour, Catulle le fit apparaître avec toute l'effronterie de la Vénus terrestre; on éprouve du dégoût à trouver, dans le peu de compositions qui restent de lui, l'élégance de l'expression mêlée à une véritable fange, non-seulement de sentiments d'une impudence effrontée, mais encore de paroles basement obscènes. Il allègue pour excuse qu'il importe peu, quand le poète est irréprochable, que ses vers soient empreints d'impureté (2). Malheur, quoi qu'il en dise, à celui qui sépare le beau du bien, et fait de

(1) Scaliger dit de Catulle : *Nihil non vulgare est in ejus libris; ejus namque syllabæ cum duræ sunt, tum ipse non raro durus; aliquando vero adeo mollis ut fluat neque consistat. Multa impudica; quorum pudet; nulla languida, quorum miseret; nulla coacta, quorum piget; nam invictum tractum esse, et multa et sæpe constat a suis verbis.*

(2) *Nam castum esse decet, primum, poetam. Ipsum; versiculos nihil necesse est. Qui tum denique habent saltem ac leporem, si sunt molliculi et parum pudici.* (XVI.)

la littérature, non un apostolat social, mais un instrument de louanges vénales ou de séductions impudiques ! Si la satire, chez les anciens, fut caustique et dépravée, il faut l'attribuer, nous le répétons, à ce que les femmes ne furent admises dans les réunions des hommes que comme des objets de volupté. L'amour véritable étant incompatible avec le libertinage, on n'en trouve que de rares éclairs dans Catulle ; il proclame, au contraire, une doctrine voluptueuse qui finit dire à sa Lesbie : *Ne tenons aucun compte des bavardages des vieillards. Le soleil meurt et renaît ; nous, quand finit notre courte carrière, nous nous endormons pour toujours. Faisons donc succéder les baisers aux battements.*

Poètes
érotiques.

Les autres poètes érotiques sont également souillés de la dépravation du temps, et ne se repaissent que de jouissances matérielles ; ce ne sont que parjures (1), sornettes, soupçons d'esprits jaloux (2), plaisanteries, dépits amonreux, larmes coquettes, propos lascifs. Les beaux yeux, les lèvres vermeilles, les dents d'ivoire, chaque perfection, chaque attrait mystérieux de leurs belles est célébré par eux ; mais jamais un éloge de leur esprit, de leur conversation, des qualités de l'âme, bien moins encore de cette pudeur craintive, le plus doux charme des femmes. Ils boivent et se livrent à mille excès avec elles. Fidèles aux exemples donnés par Fulvie, Cléopâtre et Julie, ils se font une loi de fuir les femmes chastes (3), gaspillent leur vie en bonnes fortunes faciles. Ils se laissent battre et mordre par leurs maîtresses ivres (4), et n'hésitent pas à les frapper à leur tour (5). Ovide dissipe les soupçons de Corinne, jalouse de sa suivante, en lui prodiguant les serments dans une élégie ; celle qui vient après est adressée à cette même soubrette, à laquelle il reproche de se laisser pénétrer, de se

(1) *Nec jurare time; Veneris perjuria venti
Irrita per terras et freta summa ferunt.*
(TIBULL., I, 6.)

(2) *Quater ille beatus,
Quo tenera irato flere puella potest!* (I, 10.)

(3) *Donec me docuit castas odisse puellas
Improbis, et nullo vivere consilio.*
(PROP., I, 1.)

(4) *Dum furibunda mero mensam propellis, et in me
Projicis insana cymbia plena manu.
Tu vero nostros audax invade capillos,
Et mea formosis unguibus ora nota.* (III, 8.)

(5) *Flet mea vesana lasa puella manu
Ergo digestus potui tantare capillos*
(OVID., AM., I, 7.)

trahir par sa rougeur, reproches que suit un rendez-vous pour la nuit suivante. Catulle adresse à Lesbie, Tibulle à Délie ; Propertius à Cynthia, Ovide à Corinne, des injures qui révolteraient aujourd'hui la dernière des prostituées (1). Tous se plaignent, du reste, de l'avidité de leurs belles (2), et si Ovide conseille à la sienne de ne pas se montrer avare, le motif en est plus insultant encore que l'accusation (3).

Albius Tibullus, de famille équestre, passe avec un charmant désordre de la colère à la tendresse, du rire aux pleurs, du reproche à la louange, des supplications aux menaces, à la manière des amants, dont mieux que tout autre il reproduit la nature mobile. Son langage semble inspiré par une passion calme mais sentie ; car il parle, raconte, se plaint, sans jamais songer au lecteur, toutes choses qui paraissent naturelles, tandis que la pureté du style et l'art ingénieux de la composition révèlent un grand travail.

Sextus Aurelius Propertius, de Mévania dans l'Ombrie, réentplit ses vers de douces plaintes (4) ; tout en avouant que les reproches ennuiement les belles, qu'il faut savoir, au besoin, ni voir,

Tibulle,
33 19.

Propertius,
ne en 55

- (1) En voici de Catulle ; ce sont des moins fortes :

*Cæli, Lesbia nostra, Lesbia illa,
Illa Lesbia, quam Catullus unam
Plus quam se atque suos amavit omnes,
Nunc in quadrivitis et angiportis
Glubit magnanimos Remi nepotes. (LV.)*

- Propertius dit à sa maîtresse :

*At tu etiam juvenem odisti me, perfida, cum sis
Ipsa anus, haud longa curvæ futura die. (II, 18.)*

- (2) *Quæritis unde avidis nox sit pretiosa puellis,
Et Venere exhaustæ damna querantur opes ?...
Luxuria nimium libera facta via est...
Hæc etiam clausas expugnant arma pudicas...
Matronæ incedit census induta nepotum,
Et spolia opprobrii nostra per ora trahit.*
(Prop., III, 13.)

- (3) *Non equa munus equum, non taurum vacca poposcit,
Non ovis placitam munere capiat ovem.*
(4) *Nos, ut consueamus, nostros agamus amores,
Atque aliquid duram quærimus in dominam.*
(Eleg., I, 7.)

*Aut in amore dolere volo, aut audire dolentem,
Sive meas lachrymas, sive videre tuas.*
(III, 8.)

ni entendre (1). Il s'empporte de temps à autre contre sa Cynthie, le lendemain même d'une nuit dont il veut consacrer le souvenir dans le temple de Venus (2). Il l'abandonne enfin après cinq ans ; mais elle va le chercher dans sa voluptueuse maison de campagne, le bat même, et ne lui accorde la paix qu'à la condition qu'il ne se promènera plus sous le portique de Pœpée, rendez-vous ordinaire des beautés romaines ; que, dans les spectacles, il retiendra ses regards trop agaçants et ne se fera plus porter en voiture découverte.

Autant Propertius l'emporte par la vigueur de l'imagination et de l'expression sur Tibulle et Catulle, autant il le cède au premier pour la grâce et la spontanéité ; au second pour la facilité et la chaleur. En chantant celle qu'il aime, il n'oublie jamais l'art, ne cesse de limer et de polir, ne s'écarte jamais de la trace des Grecs (3), et surcharge ses vers d'érudition, de mythologie, d'allusions, toutes choses qui nuisent à la passion. Cynthie pleure-t-elle, ses yeux ont plus de larmes que ceux de Niobé changée en rocher, de Briséis enlevée, d'Andromaque prisonnière. Si elle dort, elle ressemble à la fille de Minos abandonnée sur la plage, ou à celle de Céphée délivrée du monstre, ou (ce qui est plus étrange) à une bacchante du mont Édonien, lorsque, épuisée de fatigue, elle se couche sur les rives émaillées de l'Apidanus. Vent-il lui inspirer de l'amour pour les simples beautés de la nature, pour les fleurs que la terre produit d'elle-même, pour les coquilles dont la plage est couverte, pour le doux chant des oiseaux, il mêle à ces pein-

- (1) *Assidua multis odium peperere querelæ ;*
Frangitur in tacito fœmina saepe viro.
Sî quid vidisti, semper vidisse negato ;
Aul sî quid doluit forte, dolere nega.
 (II, 18.)

- (2) *O me felicem ! o vox mihi candida ! etc.*
 (II, 15.)

- Hæc pòno ante tuam tibi diva, Propertius, aram*
Exuvias, tota nocte receptus amans.
 (II, 14.)

- (3) *Il s'en vante lui-même, III, 1.*
Callimachi manes, et Cui sacra Philetæ,
Te vestrum, quæso, me sinite ire nemus.
Primus ego ingredior puro de fonte sacerdos
Itala per Graios orgia ferre choros.
Inter Callimachi sat erit placuisse libellos
Et cecinisse modis, nunc mea, tuis.
 (III, 1.)

sa Cynthia,
le souvenir
après cinq
son de l'ami-
ndition qu'il
vous or-
il retiendra
voiture de
agination et
au premier
acilité et la
mais l'art,
la trace des
logie, d'al-
leure-t-elle,
e en rocher,
e dort, elle
ou à celle
ange) à une
que, elle se
lui inspirer
r les fleurs
ont la plage
à ces pein-

lures naïves Castor, Pollux, Hippodamie ; il lui rappelle que Diane ne consultait pas trop souvent le miroir ; que Phébé et sa sœur se passaient de tant d'ornements, et que la fille du fleuve Événus n'avait pour parure que ses charmes, quand Apollon et Ida devinrent rivaux pour elle.

Il obtint les bonnes grâces d'Auguste et de Mécène qu'il encensa, tandis que Tibulle dédaigna leurs faveurs. Possesseur de richesses dont il savait jouir (1), celui-ci vivait tranquille dans sa maison de campagne entre Préneste et Tivoli, célébrant ses amours avec Délio, Glycère, Mémésis, et les louanges de Messala, Corvinus, qu'il avait accompagné dans ses expéditions.

On remarque chez Ovidius Naso plus de brillant, plus de trait et des rapprochements plus fins que dans les poètes que nous avons déjà nommés. Né à Sulmona, d'une famille équestre, Ovide est l'auteur le plus facile à comprendre pour le naturel des idées, la netteté de l'expression, pour l'éclat dont sont empreintes ses pensées et sa diction. Mais il ne sut pas y joindre le soin aussi pénible que nécessaire de retoucher ses ouvrages, défaut dont il s'accuse lui-même sans pouvoir se corriger (2) ; c'est pour cela qu'on cherche en vain, au milieu de son extrême facilité d'improvisateur, soit l'élégance exquise de Tibulle, soit le ton grave de Propertius. Il se répète souvent, et se perd en détails fastidieux (3) ;

(1) HORACE, *Épît.* 4, 1.

(2) *Non eadem ratio est, sentire et demere morbos.*

Sæpe aliquod verbum cupiens mutare, relinquo ;

Judicium vires destituntque meum.

Sæpe piget (quid enim dubitem tibi vera fateri ?)

Corrigere, et longi ferre laboris onus.

Corrigere at res est tanto magis ardua, quanto

Magnus Aristarcho major Homerus erat.

(De Ponto, III, 9.)

(3) *Os homini sublime dedit, cælumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.* (Mét., I, 85.)

..... *Polumque*

Effugito australem, junctamque Aquilonibus Arcton. (II, 131.)

On rencontre à chaque pas des répétitions semblables, Jupiter va se loger chez Baucis et Philemon : le vieillard apprête le dîner :

*Furca levat ille bicorni
Sordida terga suis, nigra pendentia ligo ;
Servatoque diu resecat de tergore partem
Exiguam, sectamque donat ferventibus undis.
..... Mensæ sed erat pes tertius impar ;*

Ovide,
45.

parfois même il viole les règles de la grammaire (1), et l'on s'étonne qu'il soit si loin de la correction, de la variété, du charme de Virgile, qu'il a connu pourtant (2). Les sujets même qu'il traite sont plutôt du domaine de l'érudition et de la théologie qu'ils n'appartiennent à la poésie, à l'exception toutefois de ses élégies. Il lui manque toujours un but élevé, et, quoiqu'il vécût du temps d'Auguste, il est compté parmi les écrivains de la décadence. Du reste, ses œuvres attestent que la faveur impériale fut impuissante, non-seulement à créer un poète, mais encore à conserver le goût (3); mais il voulait, avant tout, se faire lire, et

Testa parem fecit : quæ postquam subdita cœlum

constulit...

(VIII, 650.)

Ce sont ces détails minutieux qui déparent souvent les plus beaux tableaux d'Ovide. A propos du déluge, il dit d'abord :

Exspatiata ruunt per apertos flumina campos,

..... Pressaque lobant sub gurgite turres ;

Omnia pontus erat, deerant quoque littora ponto.

Puis il tombe dans des particularités inutiles, et par cela même insaisissables à l'effet, comme celle-ci :

Nat lupus inter oves, fulvos vehit unda leones.

(1) Il se reproche lui-même ce vers :

Tum didici getice sarmaticeque loqui.

Ne pouvant faire entrer *mori* dans son vers, il dit :

Ad strepitum, mortemque timens, cupidusque moriri.

(Met., XIV, 215.)

Ailleurs :

Denique quisquis erat castris jugulatus Achivis,

Frigidus glacie pectus amanti erat.

Très-fréquemment il se plaît à faire des jeux de mots :

In precio prectum nunc est.

Cedere jussit aquam, jussa recessit aqua.

Speque timor dubia, spesque timore cudit.

Quæ bos ex homine est, ex bove facta dea.

Semibovemque virum, semivirumque bovem.

Et la description du Chaos (nous en demandons pardon à ses admirateurs) n'est au fond qu'un jeu de mots.

(2) *Virgilium vidi tantum.*

(3) Voilà le jugement qu'il porte sur plusieurs poètes antérieurs :

Dum fallax servus, durus pater, improba lena

Vivent, dum meretrix blanda, Menandros erit.

et l'on s'é-
du charme
qu'il traite
logie qu'ils
ses élégies.
t du temps
décadence.
ale fut im-
core à con-
aire lire, et

beaux tableaux

sibles à l'effet,

amirateurs)

s'il y réussissait avec ses défauts, peu lui importait le reste (1).

Étranger à l'ambition inquiète, bien qu'une naissance distinguée lui aplanit le sentier des honneurs, il leur préféra une vie de jouissances (2). Non moins bien venu d'abord à la cour que dans la compagnie des débauchés, il se vit tout à coup envoyé en exil à Tomes (3) : exil adouci, sans confiscation de biens, non infligé par le sénat, mais par le père de la patrie, par l'ami des gens de lettres, sans procès, sans énonciation de motifs. Le peuple romain murmura tout bas de l'absence de son poète ; mais il n'osa point s'enquérir des motifs de l'arrêt, et il oublia bientôt, avec les gémisséments impuissants de la victime, l'illégalité du châtement.

Les érudits ont discuté longuement, comme s'il se fût agi d'un intérêt de l'humanité, le point de savoir par quelle faute Ovide avait encouru la colère d'Auguste. L'un voulut qu'il se fût rendu complice des déportements de Julie ; l'autre, qu'il eût été témoin, sans avoir su se taire, des privautés de son père avec elle ; quelques-uns pensèrent qu'Auguste avait pris en dégoût la licence de

*Lanius arte carens, animosique Accius oris,
Cusurum nullo tempore nomen habent.
Varronem primamque ratem quæ nesciat ætas,
Aureaque Æsonio terga petita duci ?
Carmina sublimis tunc sunt peritura Lucreti,
Exitio terras cum dabit una dies.
Tityrus et fruges, Ænelaque arma legentur,
Roma triumphati dum caput orbis erit.
Donec erunt ignes arcusque Cupidinis arma,
Discentur numeri, culte Tibulle, tui.
Gallus et Hesperis, et Gallus notus Eois,
Et sua cum Gallo nota Lycoris erit.*

(Am., I, 15.)

- (1) *Dummodo sic placeam, dum toto canter in orbe,
Quod volet, impugnent unus et alter opus.*

(Rem. Am., 363.)

- (2) Il est esclave, autant qu'on peut l'être, des préjugés de naissance ; il se vante d'être chevalier sans avoir jamais porté les armes :

*Aspera militiæ juvenis certamina fugi,
Nec nisi lusura movimus arma manu...*

- Il se plaint de voir qu'on lui préfère ceux que leurs services militaires ont élevés au rang équestre :

*Præfertur nobis sanguine factus eques...
Fortunæ munere factus eques...
Militiæ turbine factus eques.*

- (3) L'élégie dans laquelle il décrit son départ respire une douleur véritable.

ses vers (1). Tous ces motifs sont insuffisants, surtout le dernier, bien que lui-même accuse ses vers de son malheur, et qu'il se reproche de n'avoir pas su garder le silence (2). Un fait constant, c'est que, malgré les lettres remplies de plaintes et de supplications qu'il ne cessa d'adresser à Auguste, puis à Tibère, ses os restèrent sur la terre étrangère, sans pouvoir réaliser son vœu, répété plusieurs fois dans ses poésies érotiques, d'expirer au milieu des promesses de l'amour (3).

Il se proposa dans ses *Métamorphoses*, poème de douze mille hexamètres, de chanter les changements de formes attribués aux dieux et aux hommes : dénouement trop uniforme de tous les épisodes, quelle que soit la variété des circonstances. Il ne sut d'ailleurs donner d'autre lien que l'ordre de succession aux deux cent quarante-six fables réunies dans cet ouvrage, et encore à l'aide de combinaisons et de transitions peu naturelles; c'est donc en vain qu'on y chercherait la simplicité et l'unité exigées par Horace. En outre, comme il puisa ces aventures dans les poèmes et les drames tant anciens que contemporains, il ne lui reste pas même le mérite de l'invention (4). Le seul épisode de Pyrame et de Thisbé ne se retrouve dans aucun autre auteur, et s'il l'a créé, il suffirait pour révéler en lui un poète (5).

(1) On présume aussi qu'il avait eu connaissance, sans le vouloir, d'un secret d'Etat relatif au jeune Agrippa, héritier naturel d'Auguste.

(2) *Perdiderint cum me duo crimina, carmen et error*
Alterius facti culpa silenda mihi...
*Longe nomina magna fuge.*
Hæc ego si monitor monitus prius ipse fulissem,
In qua debebam forsitan urbe forem...
Inscia quod crimen viderunt lumina plector,
Peccatumque oculos est habuisse meum...
Cuique ego narrabam, secreti quidquid habebam,
Excepto quod me perdidit, unus erat...
Cur aliquid vidi? Cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi?
Inscius Actæon vidit sine veste Dianam,
Præda fuit canibus non minus ille suis.

(3) *Felix quem Veneris certamina mutua perdunt!*
Di faciant, leti causa sit ista mei!...
At mihi contingat Veneris tanquescere motu:
Cum moriar, medium solvar et inter opus.
 (Am., II, 10.)

(4) Beaucoup d'écrivains ont composé des μεταμορφώσεις, έτεροποιώσεις, μεταποιώσεις, comme Corinne, Callisthène, Antigone, Didymaque, Nicandre, Parthénus; et l'on croit qu'Ovide a tiré surtout les siennes des deux derniers.

(5) Qui croirait qu'un poème aussi proluxe que les *Métamorphoses* eût pu

Dans les *Fastes*, il fait connaître le calendrier (1) et l'origine des fêtes romaines, d'après l'exemple déjà donné par d'autres à Alexandrie, et par Propertius et Aulus Sabinus à Rome; mais il ne rappelle, au souvenir, rien d'élevé ni de caché, et laisse trop dominer la légende et le mensonge consacrés par les prêtres et le vulgaire, sans même déguiser que ni lui ni les autres n'en croient plus rien. Comme les dieux et la religion étaient tombés dans le discrédit, il les tourne en ridicule, ce que l'Arioste, qui a tant de rapports avec lui, fit plus tard de la chevalerie. Du reste, pour avoir suivi les tables astronomiques de Méton, d'Eudoxe et d'autres Grecs, toutes calculées sur l'horizon d'Alexandrie, il indique souvent à faux le lever et le coucher des astres.

Dans ses *Héroïdes*, lettres qu'il suppose écrites par des personnages de l'antiquité, il ne sut pas revêtir le caractère de l'époque, ni deviner la nature des anciens âges; puis il étouffe sous le poids de l'érudition les passions affectueuses, qui ne sont exprimées que par des plaintes alambiquées. Ses *Élégies amoureuses* dérivent du même sentiment qui a produit celles des autres poètes érotiques : c'est un journal de ses aventures galantes, qui se distinguent seulement des précédentes par un ton leste et plaisant, substitué aux larmoyantes fadeurs de ses confrères. Il est vrai qu'il n'affiche pas effrontément des noms propres, comme Catulle, Horace et Martial, et qu'il ne fait pas comme eux étalage d'infamies contre nature; mais le choix des mots n'empêche pas qu'il ne soit le plus obscène des poètes latins, et les proesses brutales dont il se vante inspirent le dégoût. Ses *Tristes* et ses *Pontiques*, continuels regrets sur la patrie et les amis absents, ont quelque chose de mou et d'efféminé; c'est l'expression d'une douleur sans fin et sans dignité, qui, ne sachant se résigner, élève des autels et brûle de l'encens en l'honneur du persécuteur, ne retrouve de ses souvenirs que la partie la plus superficielle, et, à force de fondre en larmes, s'interdit le pathétique véritable.

trouver un traducteur pour le délayer encore, et, qui plus est, pour le délayer avec succès? C'est ce qu'on a vu pourtant en Italie, où la traduction d'Anguillara a en trente éditions dans l'espace d'un siècle.

(1) Le calendrier, quand Appius Claudius l'eut rendu public, fut grave sur pierre ou sur bronze, et placé, tant à Rome que dans les municipes, dans les édifices publics et les maisons particulières. Il indiquait les jours fastes et néfastes, les fêtes religieuses, les anniversaires de la dédicace des temples, et les faits les plus remarquables de la république. Grævius en a imprimé un, on sont marqués aussi les travaux de chaque mois. Par exemple : MENSIS JANUAR, — DIES XXI — NON. QUINT. — DIES NON. VIII — NOX NON. XIII — SOL CAPRICORNIO — TUTELA JENONIS — PALLIS AQUITTUR — SALIX HARUNDINO CREDITUR — SACRIFICANT DIES PENATIBUS.

Ces chants mélancoliques n'ont d'intérêt pour l'histoire que dans la description qu'il fait du pays où il est exilé, terre barbare et malheureuse, selon lui (1), et qui pourtant était dans une des parties les plus riantes de la Bulgarie, sur un bras de la mer Noire. Son *Art d'aimer*, qu'il eût mieux fait d'intituler l'*Art de séduire*, est, plutôt que les ouvrages précédents, une peinture de mœurs : abondant et verbeux comme à l'ordinaire, il emploie jusqu'à mille vers pour dépeindre celle à qui l'on peut dire : *Toi seule me plais* (2), comme si ce choix était une affaire de calcul. Errer par les rues, minauder sur les places, comparer entre elles les brunes et les blondes, passer à Baïa la saison des eaux, gagner surtout les suivantes à force d'or et de caresses, s'insinuer dans les bonnes grâces du mari, insister sans se rendre ennuyeux, ni se laisser décourager par les refus ; se montrer souffrant, inventer une rivale, savoir surtout se taire, et s'imaginer n'avoir pas commis de faute quand la faute peut se nier (3), voilà les moyens enseignés par ce spirituel interprète de la corruption de son siècle ; d'un siècle dans lequel il pouvait traiter de sot le mari qui prétendait avoir une femme chaste dans la ville dont les fondateurs avaient dû le jour à un viol.

Que celui qui veut faire des conquêtes, fréquente les bosquets de Pompée ou les portiques de Livie, et les fêtes mélancoliques d'Adonis et les sabbats du Juif ; mais qu'il se rende surtout aux théâtres et aux cirques, où court une foule charmante de femmes pour voir et pour être vues, au grand péril de la chasteté (4) ; que

- (1) *Styx quoque, si quid ea est, bene commutabitur Istro :
Si quid et inferius quam Styge, mundus habet.*

- (2) *Elige cui dicas : Tu mihi sola places.*

- (3) *Fertilior seges est alienis semper in agris...
Quod refugit multa cupiunt, odere quod instat...
Palleat omnis amans, color est hic aptus amanti...
Non peccat quæcumque potest peccasse negare...
Rusticus est nimium quem ledit adultera conjux,
Et notos mores non satis urbis habet,
In qua Martigenæ non sunt sine crimine nati
Romulus Iliades, Iliadesque Remus.*

(Am., III, 4.)

- (4) *Sed tu præcipue curvis venare theatris,
Hæc loca sunt votis fertiliora tuis.
Illic invenies, quod ames, quod ludere possis,
Quodque semel tangas, quodque tenere velis.
Sic ruit in celebres cultissima fœmina ludos,
Copia judicium sæpe morata meum.
Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ :
Ille locus casti damna pudoris habet.*

là, il applaundisse les chevaux, les acteurs préférés par celle qu'il aime ; qu'il secoue l'étoffe dont est couvert le sein de sa belle pour en faire tomber le moindre grain de poussière ; qu'il la secoue même quand il n'y en aurait pas, et saisisse la plus légère occasion de lui rendre service, comme de soutenir son manteau s'il vient à traîner, d'arranger son coussin ; qu'il ne laisse personne derrière elle la presser du genou, qu'il l'évente et parie sur les victoires : niaiseries qui charment les petits esprits.

Le poète enseigne aussi aux femmes à captiver leurs amants. Chaque temps, chaque lieu requiert une toilette particulière ; le rire a ses limites déterminées ; elles doivent toujours avoir l'humour enjouée, et laisser les querelles aux épouses (1).

Il ne faut pas s'étonner si, avec de telles femmes, le plus sûr moyen de plaire consiste, selon lui, dans les présents ; s'il pense que celui qui peut donner n'a pas besoin d'autre mérite (2) ; s'il leur enseigne à tirer de leur amant le plus de profit possible, à en exiger des dons s'il est riche, à lui recommander des clients s'il est magistrat, à lui confier des causes s'il est jurisconsulte, à se contenter de vers s'il est poète. Néanmoins celles qui allaient ainsi à la recherche des cadeaux précieux se voyaient souvent elles-mêmes les dupes d'un élégant escroc ; le professeur de galanterie les avertit donc de ne pas se laisser prendre à l'appât d'une chevelure bien peignée, d'une toge de fine étoffe et de nombreux anneaux, attendu que le plus paré est généralement le plus rapace, et courtise de préférence les parures et les bijoux (3) ; ce qui fait qu'on en entend plus d'une s'écrier : Au voleur !

Étranges amours ! étranges préceptes ! étranges précautions !

Phèdre, né en Piérie de Macédoine, s'intitule affranchi d'Auguste ; avide de renommée et trouvant tous les sujets de la littérature grecque imités (4), il traduisit les fables d'Ésope. Un style pur,

Phèdre.
80.

(1) *Lis decet uxores : dos est uxoria lites.*

(2) *Non ego divitibus venio præceptor amoris :
Nil opus est illi qui dabit arte mea.*

(3) *Sunt qui mendaci specie grassentur amoris,
Perque aditus tales lucra pudenda petant.
Nec coma vos fallat liquido nitidissima nardo,
Nec brevis in rugas cingula pressa suas.
Nec toga decipiat filo tenuissima, nec si
Annutus in digitis alter et alter erit
Forsitan ex horum numero cultissimus ille :
Fur sit, ut uratur vestis amore tuæ.*

(Ars am., III, 441.)

(4) *Quoniam occupavit alter ne primus forem,
Ne solus esset, studui, quod super fuit.*

semé, par intervalles, d'allusions qui lui valurent les persécutions de Tibère, voilà son seul mérite ; car il n'a pas celui de l'invention, et il manque de finesse et de trait (1).

Babrius.

Selon toute probabilité, il fut précédé par Babrius qui renferma en dix livres de choliambes grecs les fables d'Esopé ; mais les copistes qui se succédèrent, incapables de sentir l'élégance des vers, les réduisirent en prose, et les modernes se sont donné beaucoup de peine pour les rétablir dans leur premier état (2).

On lit peu le *Cynégétique* de Gratius Faliscus, et les livres astronomiques de Manlius. Ce dernier, bien qu'il se sentit à l'étroit entre la sévérité du sujet et les exigences des vers (3), voyant que tous les autres genres étaient traités, n'hésita point devant la difficulté d'une pareille tâche (4) ; mais il rachète bien rarement par l'agrément du style l'aridité du précepte, si même il y parvient jamais.

Nous avons fort peu de chose à ajouter à ce que nous avons dit du théâtre à l'époque précédente. Les compositions régulières furent même presque entièrement abandonnées (5), pour faire place à des pantomimes, mêlées de danses et de morceaux de poésie dramatique. Ces pièces n'offraient pas une action complète, mais des scènes détachées, dans lesquelles un caractère plébéien

(1) Il en est qui croient que Phèdre, dont aucun écrivain ancien ne cite le nom, à l'exception de Martial, n'a jamais existé, et que ces fables sont un ouvrage supposé. On n'en découvrit le manuscrit qu'en 1562, lors du sac d'un couvent en Allemagne. La première édition est de 1596.

(2) Les fables de Babrius, récemment découvertes dans un monastère du mont Athos par M. Minoïde Mynas, que M. Villemain, ministre de l'instruction publique, avait envoyé en mission à la recherche de manuscrits grecs, ont été publiées chez Firmin Didot, sous ce titre : *Βαβρίου Μολιχαμβοί, Babrii fabulæ iambicæ* cxxii, par les soins du célèbre helléniste Joh. Fr. Boissonade ; Paris, 1844.

Le savant éditeur les attribue à l'époque de l'empereur Alexandre Sévère. (Voyez *Animadversiones criticæ* Fred. Dübner ; Paris, 1844.)

Ce fabuliste joint à un goût pur une grande finesse d'observation. On aime à retrouver sous la forme poétique du génie grec la fable du chène et du roseau, une des plus belles de la Fontaine.

(3) *Duplici circumdatus æstu
Carminis et rerum.*

(4) *Omne genus rerum doctæ cecinere sorores ;
Omnis ad accessus Heliconis semita trita est,
Et jam confusi manant de fontibus amnes,
Nec capiunt haustum turbamque ad nota ruentem
Integra quæramus rotantes prata per herbas.*

(5) LANGE (*Vindictæ tragiæ romanæ* ; Leipzig, 1822) a compté quarante auteurs tragiques romains. Qu'on ne cherche donc pas pourquoi les Romains n'ont pas eu de tragédies.

était tournée en ridicule dans ses diverses situations. Le poète ne fournissait que le thème, et laissait à l'acteur le soin d'improviser gestes et paroles; souvent l'auteur était en même temps l'acteur. On affectait dans ces pièces l'emploi du langage vulgaire et les locutions incorrectes, ce qui faisait que le peuple, se reconnaissant dans ces peintures, y prenait un plaisir extrême. Les mimes les plus célèbres furent Labérius et Syrus. Nous avons déjà parlé du premier; il nous reste de l'autre, vanté parmi les plus habiles dans son art, huit cent quarante-deux sentences morales, l'usage étant d'en préparer à l'avance un grand nombre pour les employer à l'occasion. Cn. Mattius, ami de César et de Cicéron, écrivit, outre une *Iliade*, des *Mimiambes* très-estimés.

Acteurs.

Les Romains, très-inférieurs aux Grecs dans le drame, les surpassèrent de beaucoup dans la déclamation, si l'on en juge d'après le ton d'admiration avec lequel ils parlent de Bathylle et de Pylade, dont le nom cependant semble indiquer une origine grecque; d'Esopé et de Roscius, qui abandonna le masque, et que d'autres imitaient probablement. Ces acteurs, néanmoins, étaient en général des esclaves ou des affranchis, qui avaient dû se former à force d'étude à bien prononcer le latin. Nous savons en outre que les théâtres romains étaient très-vastes, ce qui obligeait l'acteur à forcer sa voix, pour être entendu de quatre-vingt mille spectateurs. Des hommes remplissaient les rôles de femmes, et tous se couvraient le visage d'un masque; ce qui rend inexplicable l'effet que produisaient les acteurs, au dire de Cicéron et de Quintilien.

Esopé et Roscius avaient soin de se rendre au Forum toutes les fois qu'il s'y plaçait une affaire d'un grand intérêt, pour observer les mouvements de l'orateur, de l'accusé et des assistants. Le premier fut ami de Cicéron et gagna tant d'argent que, bien que magnifique à l'excès, il laissa à son fils vingt millions de sesterces (1). Cicéron prit des leçons de Roscius, qui devint ensuite son ami, et tous deux se défiaient à qui exprimerait le mieux une pensée donnée, l'un par la parole, l'autre par le geste. Roscius recevait par an cinq cents grands sesterces, c'est-à-dire cent mille francs; l'actrice Dionisia, pour une saison de l'année 677, eut 200,000 francs. Les profusions modernes ne sont donc pas nouvelles.

Les ouvrages de beaucoup de poètes se sont perdus. Les comédies de Fondanius, les tragédies de Pollion et de Varius, les épopées du même Varius, de Rabirius, de Cornélius Sévérus, de

(1) PLIN., *Hist. nat.* X, 72.

Cicéron, de Pédus Albinovanus, les poèmes didactiques de Marcus, les vers de ce Julius Calidus, réputé le poète le plus élégant après Catulle (1), ne nous sont connus que de nom. Cornélius Gallus, le confident de Virgile, combattit contre Antoine, et fut investi du gouvernement de l'Égypte; mais il tomba dans la disgrâce et se tua. Ce fut à lui que Parthénus de Nicée dédia le livre grec des *Passions amoureuses*, recueil d'aventures tragiques, tirées de divers auteurs. Ce Parthénus, qui fut le maître de Virgile, avait aussi écrit des *Métamorphoses* qui suggérèrent à Ovide l'idée des siennes, et un poème dont le *Moretum* de Virgile est une imitation (2).

Nous pouvons juger, par les ouvrages qui nous restent, de ceux qui ont péri. Ils nous font connaître qu'une littérature de tradition et d'imitation dominait alors à Rome, puisque tous les esprits s'exerçaient dans les mêmes genres, sur les mêmes sujets et presque sur les mêmes sentiments. L'éloquence une fois réduite au silence, la poésie, pour avoir le droit de lui survivre, se fait l'instrument de la corruption, décorée du nom de pacification; en caressant l'opinion publique, elle l'accoutume, par le charme d'une douce harmonie, à entendre louer l'heureux parvenu, qui s'ennuie des flatteurs, mais les protège par intérêt, leur accorde de petits honneurs, les admet à sa table, leur adresse un sourire dans ses antichambres, leur permet d'être applaudis dans les écoles et au théâtre. Les vers de tous, bien que la contexture soit empruntée aux Grecs, révèlent une société imprégnée des vices de l'univers qu'elle a conquis, harassée par la guerre civile, bercée par un despotisme élégant, indifférente aux intérêts publics et aux devoirs sévères, avide de repos, et uniquement désireuse de se livrer, au sein des jouissances du luxe, aux appétits des sens et à l'enivrement des passions. Les poètes prennent soin d'étendre sur les iniquités passées un vernis brillant, d'excuser ou même de justifier l'injustice, d'égayer ou de pervertir l'opinion. Personne n'osera louer celui qui sera dans la disgrâce du prince; si le peuple s'effraye à l'apparition d'une comète, les poètes proclameront que c'est l'étoile de Jules César (3); si Auguste a peur, ils lui répéteront qu'il est nécessaire qu'il vive, et qu'il ne s'élève que le plus tard possible aux honneurs mérités de

(1) *Vie d'Atticus.*

(2) C'est ce qu'on lit sur un manuscrit du *Moretum*, dans la bibliothèque Ambrosienne.

(3) *Micat inter omnes Julium sidus.* (HORACE.)

l'Olympe ; ils vanteront (chose étrange sans être rare) le bonheur de leur temps, quand les historiens s'accordent à déplorer la décadence de toutes les vertus civiques.

Ces poètes, au reste, n'ont pas besoin de se montrer conséquents et consciencieux : qu'ils passent d'une école à l'autre, qu'ils effleurent tout sans rien approfondir, mais surtout qu'ils persuadent que le comble de la sagesse est de jouir de la vie, d'user modérément des plaisirs et de faire naître les roses au milieu des épines. Leurs exhortations auront d'autant plus d'efficacité qu'ils emploieront dans une juste mesure les locutions nationales et les locutions étrangères, sans négliger la correction des formes et la délicatesse du goût, qualités qui ne tarderont pas à se perdre.

Cette direction vicieuse s'aperçoit même dans les deux plus grands poètes latins, Virgile et Horace. On pourrait extraire des écrits d'Horatius Flaccus l'histoire de sa vie. Déjà adulte il découvrit une amphore qui date du consul L. Manlius, sous lequel il était né ; si, dans la Basilicate, on visite Venouse sa patrie, on retrouvera encore l'Ofanto (*Aufidus*) qu'il a chanté, Forenza (*Ferentum*) avec ses coteaux gracieux, les bois de Banzi (*Bantia*), la fontaine Bandusia sur la voie Appienne, le mont Volturo (*Vultur*) et l'Acerenza escarpée (*Acherontia*). Son père, affranchi, le fit élever avec soin du produit de son *petit champ* ; car alors ce n'était plus la carrière des armes, mais celle des arts et des lettres qui menait à la gloire. Il vint donc lui-même à Rome, où il demanda un petit emploi d'huissier des enchères publiques, afin que son fils fût élevé comme les enfants des patriciens et des sénateurs, et ne le cédât à personne par les vêtements et les serviteurs. Il le surveillait, l'instruisait et le confia aux soins de Pupillus Orbilius, qui, ruiné par les proscriptions, s'était fait soldat, puis grammairien. Cet instituteur n'épargnait pas à ses élèves les corrections les plus sévères, et ses succès lui méritèrent une statue. Horace lui dut de connaître les anciens poètes latins ; mais en les comparant aux Grecs, il vit combien ils étaient inférieurs à ces derniers, surtout à Homère, chez lequel tout est réuni, poésie, morale, politique.

Devenu soldat, il fut nommé au commandement d'une légion en qualité de tribun militaire, à l'âge de vingt-trois ans (1). Il se trouvait dans les rangs républicains ; mais, peu propre au métier de guerrier et à celui de Tyrtée, il jeta son bouclier à la journée

Horace.

(1) *Quod mihi parevel legio romana tribuno.*

(SAT., IV, lib. 1, v. 45.)

de Philippes. Pendant la tempête, Horace avait perdu le modeste héritage paternel (1); or, comme les lettres seules lui restaient, il se tint quelque temps dans les rangs des victimes et des boudés, d'autant plus audacieux qu'il était pauvre, jusqu'à ce qu'il se rapprochât des puissants du jour. Virgile et Varus l'introduisirent auprès de Mécène (2); qui, se rappelant l'amitié du nouveau venu pour Brutus, l'accueillit d'abord avec froideur; mais, lorsqu'il eut apprécié son esprit, il se l'attacha et le présenta à Auguste. Des hommes qui vivaient ensemble sur le Forum, sous les portiques, dans les camps, établissaient de faciles relations, malgré une grande diversité de naissance et de position. Horace, d'un caractère jovial et tolérant, devient, sans envie ni bassesse, l'ami du bon Virgile, comme de l'opulent Mécène et d'Auguste lui-même; il donne des diners, et mange chez les autres; d'ailleurs, il ne craint pas de se faire inviter, ou de demander des terres, des maisons de campagne, d'autant plus qu'il y en avait beaucoup à distribuer, soit qu'elles fussent confisquées, occupées militairement, ou vacantes par la mort de leurs maîtres, victimes des proscriptions.

(1) *Inopemque paterni*

Et laris et fundi, paupertas impulit audax :

Ut versus facerem. (Ep. I, II, II, v. 50.)

(2) Un poète d'une époque peu postérieure, et dont les vers ont été placés dans les *Analecta* de Virgile, chante les louanges de Mécène dans un panégyrique adressé à Pison : on y lit, entre autres choses, ce qui suit, *Epist. XIX*, liv. I, v. 3 :

*Ipse per Ausonias Eneia carmina gentes
Qui sonat, ingenti qui nomine pulsat Olympum,
Mæontumque senem romano provocat ore,
Forsitan illius nemoris latuisset in umbra
Quod canit, et sterili tantum cantasset avena
Ignotus populis, si Mæcenate careret.
Qui tamen haud uni patefecit limina vati,
Nec sua Virgilio permisit nomina soli.
Mæcenas tragico quatientem pulpita gestu
Erexit Varium, Mæcenas alla Thoantis
Erulit, et populis ostendit nomina Graüs.
Carmina romanis etiam resonantia chordis,
Ausoniamque chelyn gracilis patefecit Horati.
O decus, et toto merito venerabilis ævo
Pierii tutela chori, quo præside tuti
Non unquam vates inopi timuere senectæ.*

Au lieu de *Thoantis*, pourquoi ne lit-on pas *Thyestis*, titre de la tragédie de Varus, dont Quintilien dit : *Gulihet Græcorum comparari potest ?* (Inst. or., X. I.)

Horace fut gratifié d'un domaine, sur les coteaux de Tivoli, qui aurait suffi à l'entretien de cinq familles (1); c'est là qu'il vivait heureux, célébrant les anniversaires; invitant Virgile ou Mécène à lui apporter du vin et des parfums. Exempt d'ambition, il ne pouvait supporter aucune espèce de liens, au point qu'il refusa d'être le secrétaire d'Auguste; mais il dut répondre à ses caresses par des louanges; il devint même le poète de la cour, et sa muse eut des chants pour toutes les circonstances.

Il n'est peut-être dans aucune langue un poète aussi varié qu'Horace. Simonide est mélancolique, Tyrtée belliqueux, Pindare plein d'audace, Archiloque mordant, Anacréon voluptueux, Sapho délicate, Ovide abondant; mais Horace réunit en lui seul toutes ces qualités; et ce qui le distingue de tous les autres lyriques, c'est qu'il joint au génie le goût le plus exquis. L'un l'excite à prendre l'essor le plus hardi, l'autre ne lui laisse jamais dépasser les limites si indéterminées, et pourtant si absolues, au delà et en deçà desquelles on ne peut qu'errer. Toujours fidèle à ses principes, il passe sur sa lyre d'un ton à l'autre, et par toutes les nuances du sentiment (2). Tantôt il courtise Chloé, la jeune fille de Thrace, en dépit de la Romaine Lydie; il insulte aux charmes vieilliss de Lycé et aux sortilèges peu redoutables de Canidie. Tantôt il vante à Licinius la douce médiocrité, ou bien il entonne un hymne aux dieux. Ici, il se récrie contre le luxe de la Perse, contre l'ivoire et les lambris dorés, et fait des vœux pour que Tibur procure le repos à sa vieillesse, après les fatigues des camps; puis, avec la même facilité réfléchie, il gémit sur le renouvellement des guerres civiles, et soulève le voile qui couvre les mystères de la politique. Il lui arrive une fois de peindre le bonheur de vivre aux champs avec tant d'enthousiasme, qu'on le croirait prêt à quitter la ville; puis, deux vers viennent vous désabuser et vous apprendre que tout ce riant tableau n'était rien qu'ironie (3).

Il répète à Mécène, son protecteur et sa gloire, qu'il ne saurait vivre sans lui, qu'il veut mourir avec lui; mais son génie lui dit qu'il

(1) *Epist.* xiv, lib., I, v. 3.

(2) *Nullius addictus jurare in verba magistri,
Quo me cumque rapit tempestas, deferor hospes.
Nunc agilis fio et mensor civilibus undis,
Virtutis veræ custos rigidusque satelles :
Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus, submittere conor.*

(3) On ne saurait désirer un travail plus complet sur Horace que celui de M. Walckenaer.

s'est élevé un monument plus durable que l'airain. Il plaisante sur son bouclier jeté dans les champs de Philippes, et se traite de pourceau des étables d'Épicure; mais en même temps il recommande d'élever la jeunesse romaine à souffrir la dure pauvreté. Il veut que, s'élançant à travers les rangs ennemis comme un lion au milieu de brebis timides, le jeune Romain fasse trembler la compagne du tyran revêtu de la pourpre; sachant que ses paroles sont pesées par Auguste, il se garde bien de louer Cicéron. Il exhorte les Offéliens, que les libéralités spoliatrices du triumvir ont réduits à la condition de fermiers, de propriétaires qu'ils étaient, à opposer une âme ferme à la fortune ennemie (1); il traite de fou le grand jurisconsulte Labéon (2), parce qu'il ne s'est pas courbé devant l'empereur. Enfin, il fait un grand poète de Cassius de Parme tant qu'il est en faveur, et le tourne en ridicule quand il est disgracié. De pareils torts ne sauraient être rachetés par les louanges décernées, dans des moments d'élan, aux vertus de Régulus et de Caton, à ceux qui sacrifièrent généreusement leur vie pour la patrie; il gémit sur les peuples qui pâtissent de délire des rois. Quant à nous, ces excès d'enthousiasme nous feraient penser qu'Horace ne s'abandonne à la muse lyrique que pour ne pas se trouver entraîné à entonner des chants épiques, bien qu'il montre pour l'épopée plus de dispositions que tout autre Latin; mais cette carrière lui était interdite: le siècle d'or voulait étouffer les grands souvenirs des siècles précédents.

Dans tout il imita, et même le plus souvent il traduisit les Grecs, ce qui, nous le répétons, n'était point un tort aux yeux des Romains. Il dit quelque part que tenter de rivaliser avec Pindare, c'est renouveler le vol d'Icare avec des ailes en cire. En effet, quoi qu'on en ait pu dire, il ne nous semble pas atteindre à son niveau; car, bien que l'on se sente plus ébloui que touché aux accents du poète grec, cependant son ode revêt toujours un caractère social; même alors qu'il loue des individus; Horace, au contraire, s'en tient généralement aux affections et aux sensations personnelles.

En écrivant pour l'immortalité, mais à l'occasion de circonstances journalières, il parle toujours de lui et des siens, de sorte qu'il nous initie à la vie des anciens (3). Dans ce poète, mieux

(1) *Vivite parvo,*
Fortiaque adversis opponite pectora rebus.

(2) *Labeone insanior.* (Sat. I, 3.)

(3) Dans les ouvrages de ce poète ressortent sous de vives couleurs la gran-

encore que dans Ovide, on peut suivre cette corruption que facilitaient la licence des courtisanes, l'usage des bains en commun et celui qu'avaient adopté les Romains de prendre leurs repas couchés sur des lits; de sorte que les matrones, tout à la fois vénérées et abandonnées, étaient protégées vainement par les coutumes et les lois. Ce qui frappe dans un auteur d'un goût si délicat, d'une sagacité si exquise, et qui était lié avec l'élite de la société romaine, ce sont les obscénités basses et éhontées qui ont fait dire à Quintilien qu'il ne convenait pas de le lire en entier. Il est vrai que ces taches se trouvent dans tous les poètes de cette époque, à l'exception de Virgile; mais je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent que les expressions indécentes blessaient moins les Latins que les modernes, puisque Horace et les autres s'en excusent sur l'exemple de leurs prédécesseurs. Dans ses vers, comme dans les autres poésies latines, à l'exception de quelques passages de Tibulle et de Propertius, on ne rencontre, au milieu de tant de peintures amoureuses, rien qui vienne du cœur, rien qui donne une idée d'une passion réelle et forte : tout s'y borne à la volupté.

Horace est plus original dans les *Épîtres* et les *Satires*; c'est dans ce dernier genre uniquement que la poésie latine s'est mon-

deur et la gloire, les ridicules et les vices de ce siècle mémorable. (Wackenaer, *op. cit.* Voyez Passow, *Horat. Flaccus, Leben und Zeitalter*; Leipzig, 1839.)

Philippe, Bottmann, *Ueber die geschichtliche Anspielungen in Horat.*; Berlin, 1828.

Weichert, *Prousiones de Q. H. Flacci epistolis*, 1826, et *Lectiones venusinae*, 1832-1833, sur l'histoire et du poète et de ses contemporains.

Jacobs, *Lectiones venusinae* (Lipsiae, 1834), sur l'appréciation morale du caractère, de la vie et des poésies d'Horace.

Voyez en outre Schmid, Döring, Braumhard, Orelli, Peerlkamp, et tant d'autres écrivains modernes qui ont étudié ce poète. Wieland avait composé sur Horace un roman; Döring, la satire des contemporains. Weichert a exposé d'une manière solide la littérature du siècle d'Auguste. Hofmann Peerlkamp (Harlem, 1834) prétend que le commerce intime qu'il a eu avec ce poète lui permet de reconnaître toutes les interpolations, et sur 3,845 vers, il en note 644 qu'il attribue aux grammairiens. J. C. Orelli, dans l'édition qu'il publia à Turin (1837-1838), après vingt-cinq années de leçons, ne conteste pas la pureté du texte et ne s'acharne pas contre ceux qui l'ont commenté avant lui. *Differt autem nostra interpretatio a similibus quæ in scholis feruntur, his potissimum nominibus : sæpius differantur et variae lectiones et diversæ grammaticorum explicationes, sine ulla tamen in quemquam insectatione aut contumelia : quin in hoc quoque genere, tucitis plerumque adversariis, quæ veriora ubique videntur, argumentis additis exposui, ne tranquillissimæ disputationis acris rixæ cum hoc vel illo inimico contractæ spectem inquam per se ferret; quo quidem cum aliis digladiandi et depugnandi studio in hujus modi scriptis studiosæ juventuti propositis nihil profecto perverius reperiri potest.*

trée libre. On en fait honneur à Lucilius, qui écrivit trente livres de satires des plus mordantes. Les fragments qui ont survécu, et ceux de quelques autres poètes moins célèbres, peuvent nous initier jusqu'à un certain point à la connaissance des mœurs contemporaines. Nous trouvons dans Ennius les femmes déjà habiles dans l'art de plaire et de mener de front plusieurs intrigues (1).

Lucilius, plus sévère, reproche aux Romains d'avoir le miel sur les lèvres et le poignard à la ceinture; de feindre la probité et d'attiser partout la discorde (2); Turnus reproche aux poètes de prostituer les Muses par leurs chants obscènes (3). Ennius et Lucilius furent considérés comme maîtres en deux genres de satires qui différaient moins par le fond que par la forme. Le genre de Lucilius fut illustré par Horace, celui d'Ennius par Varron, qui écrivit quelques satires intitulées *Ménippées* d'un certain Ménippe de Gadara, écrivain mordant, et dans lesquelles la prose alterne avec les vers.

Reprenant la mesure libre et le ton familier de Lucilius, Horace se montre vraiment supérieur dans l'art de faire difficilement des vers faciles. La satire est la poésie des temps de révolutions, puisqu'elle aide à détruire et à réformer. Si elle s'associe à l'épique, elle atteint au plus haut degré de la poésie sociale; sinon, elle se contente de rire et d'instruire en amusant. Horace prit le dernier parti; car, à fréquenter la société on en découvre les ridicules; et c'est la vie solitaire qui en révèle les vices. Les vices étaient sans doute nombreux à Rome, mais la prospérité publique éten-

- (1) Quasi in choro pila ludens
Datatim dat sese et communem facit;
Alium tenet; alii nutat; alibi manus
Est occupata; alii pervertit pedem;
Alii dat annulum spectandum; a labris
Alium invocat; cum alio cantat, et tamen
Alii dat digito lileras.

- (2) Verba dare ut cauta possent, pugnare dolose,
Blanditia certare, bonum simulare vitrum se,
Insidias facere ut si hostes sint omnibus omnes.

- (3) Sava canent, obscena canent, fœdosque hymenæos
Uxoris pueri, Veneris monumenta nefandæ.
Nec Musas cecimisse pudet, nec nominis olim
Virginei, jamque juvat memorie prioris.
Ah! pudor exstinctus, doctaque fœmia turba!
Sub titulo prostant, et quis ab Jove summo,
Pes hominum supra egeste, alius egentes,
Asse merent vili, ac sancto corpore fœdant

daient un voile brillant sur la dépravation générale, et l'on pouvait encore sourire de ce qui, au temps de Juvénal, devait faire blasphémer un honnête homme. Puis les monarchies tendent toujours à répandre un esprit de modération ; or, comme Auguste donnait lui-même l'exemple en faisant l'éloge des anciennes mœurs tout en adoptant les nouvelles, Horace le seconda en égratignant sans enfoncer le trait, en décrivant plus qu'en critiquant ; et en se mettant lui-même au premier rang des pécheurs.

Néanmoins, tout en dessinant les ridicules et le côté honteux de la société romaine, il ne laisse pas que de lancer des traits au vice, mais sans montrer d'horreur pour lui ; il exhorte à la vertu, mais elle ne le séduit point ; il blâme la toute-puissance attribuée à l'argent (1), mais il courtise ceux qui en ont, et sollicite des banquets et des dons. Il loue de bonne grâce et Virgile Tibulle, et jusqu'à Valgius et à Varius (2), poètes comme lui ; il fait consister la morale à fuir les excès, et conseille de régler ses désirs sur les moyens qu'on a de les satisfaire, de vivre content de soi-même et de se rendre agréable aux autres ; du reste, le teint fleuri ; soigné de sa personne, il s'abandonne joyeusement aux voluptés sans prendre souci de l'avenir. Aussi éloigné du stoïcisme désolant de Persé que de l'humeur atrabilaire de Juvénal, et du cynisme dans lequel certains hommes font consister la force de la satire, il ne s'écarte jamais de cette finesse d'aperçus, de cette propriété d'expression que l'on ne peut acquérir que dans les grandes villes et par le contact des opinions. Or, comme la médiocrité, dans le bien et le mal, est toujours le partage du plus grand nombre, dans ses portraits de mœurs gardent toujours le mérite de la ressemblance, et nous en retrouvons les originaux dans ceux qui nous conduisent journellement.

- (1) *Vilius argentum est auro, virtutibus aurum...*
O cives, cives, quaerenda pecunia primum est,
virtus post nummos.

Omnis enim res,
Virtus, fama, decus, divina humanaque pulch. is
Divitiis parent, quas qui constraxerit, ille
Clarus erit, justus, fortis, sapiens etiam et rex,
Et quidquid volet.
Et genus, et virtus, nisi cum re, vilior alga est.

- (2) *Valgius aeterno propior non alter Homero.*

Varius, Virgiliusque
..... Anima quales neque candidiores
Terra tulit, neque quae me sit conjunctior alter.

Un de ses ouvrages les plus remarquables par l'autorité qu'on s'accorde à lui reconnaître, est son Épître aux Pisons ; improprement intitulée l'*Art poétique* ; il est, en effet, didactique au fond, avec la forme épistolaire et des épisodes satiriques ; une causticité enjouée s'y associe agréablement à la familiarité du discours, l'art au précepte. Le poète de Venouse y traite, avec la libre simplicité qui convient à l'épître, de divers points de littérature, mais surtout du genre dramatique. Tout en paraissant apporter, dans les règles arbitraires, des entraves au génie, il tend à l'affranchir de la crainte des pédants, qui prétendaient alors restreindre la langue dans les limites d'une époque, et la borner aux exemples fournis par certains auteurs, au lieu de reconnaître l'usage pour souverain maître (1). A leurs yeux, c'était un sacrilège que de ne pas respecter les anciens, et de rendre justice à ceux dont la mort n'avait pas encore consacré le renom (2) ; ils attribuaient à la décision d'un critique bavard et pétulant plus d'autorité qu'au jugement modeste du petit nombre d'hommes éclairés.

Virgile.
70.

P. Virgilius Maro, né dans le village d'Audes près de Mantoue, fut élevé à Crémone et à Milan. Il vint à Rome pour réclamer le petit domaine paternel, à l'époque où les soldats d'Octave se partagèrent les terres qu'il leur avait abandonnées. Bien accueilli par le triumvir, il s'en fit un dieu et fut comblé de ses faveurs (3). Naïf, élégant, ami de l'art et de la paix, il semble qu'il fût né tout exprès pour être le poète de cette époque ; en effet, il importait de distraire les esprits des intrigues politiques pour les ramener

(1) *Usus*

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

- (2) *Qui redit ad fastos, et virtutem æstimat annis,
Miraturque nihil, nisi quod Libitina sacravit.
..... Si tam Graius novitas invisâ fuisset
Quam nobis, quod nunc esset vetus ?...
Jam satiare carmen quî laudat...
Ingeniis non ille favet, plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit.*

(3) Les anciens auteurs qui ont écrit l'histoire de Virgile font monter ses richesses à dix millions de sesterces (2,000,000 fr.). Sans qu'on puisse dire qu'elles s'élevassent précisément à ce chiffre, il est certain que le poète se laissa rémunérer largement et vécut dans l'opulence. C'est à quoi Juvénal fait allusion dans la satire III, 69. Horace en prend occasion de louer Auguste (Ep. I, lib. II, v. 245) :

*At neque dedecorant tua de se juaicia etque
Munera, quæ, multa dantis cum laude, tulerunt
Dilecti tibi Virgilius Variusque poeta.*

aux tra
secs de
venirs.
tous le
mille d
fouées
applau
chaste
produi

Méc
ture, d
chef-d
le plus
s'obsti
de diffi
compa

Auc
tifies
d'expr
Tout e
ciblem
d'aban
Ce qu'
cour d
licat. D
des mo
doux a
la pen
se pro
copie
ques-
amélie
toute
pris d
charn
Ma
rie, q
monc
tinue

(1)

aux travaux paisibles de la campagne; de convertir les épées en socs de charrue, de reléguer le présent dans le domaine des souvenirs. Telle était la tâche à laquelle Auguste conviait les muses; tous les poètes de son âge affectent de croire à la nombreuse famille des dieux, même dans leurs transformations les plus bafouées; ils prêchent les bonnes mœurs et la sobriété des ancêtres, applaudissent au retour de la paix, de la pudeur antique, de la chaste famille, et célèbrent ces habitudes champêtres qui avaient produit les vainqueurs de Carthage.

Mécène pressa donc instamment (1) Virgile d'ennobler l'agriculture, de chanter les champs; et Virgile composa les *Géorgiques*, chef-d'œuvre de goût, de bon sens et de style; c'est le monument le plus achevé de la littérature antique. Le désespoir de ceux qui, s'obstinant à cultiver la poésie didactique, triomphent avec facilité de difficultés apparentes si on les considère isolément, mais restent, comparés à Virgile, dans une incontestable infériorité.

Aucun poète ne fut peut-être plus profondément initié aux artifices les plus déliés du style, dans lequel il apporta une variété d'expression prodigieuse, une richesse de rythme inépuisable. Tout en caressant l'oreille du lecteur, dont l'attention est invinciblement captivée, il n'a garde de chercher des effets apprêtés et d'abandonner le ton naturel, pour éblouir par de faux brillants. Ce qu'il apprit dans les conversations des esprits éclairés de la cour d'Auguste, il le raffine dans la solitude par un sentiment délicat. Depuis l'allure majestueuse de son hexamètre jusqu'au choix des mots où les voyelles s'équilibrent avec les consonnes, les sons doux avec les syllabes rudes, tout chez lui tend à démontrer que la pensée et l'expression se sont produites simultanément. Il ne se propose pas d'inventer, mais de faire une poésie accomplie; il copie les beautés de ceux qui l'ont précédé, en y ajoutant quelques-uns de ces traits exquis qui sont tout à lui; par l'étude, il améliore ce que l'instinct leur a fourni, en élague toute aspérité, toute inconvenance, et flatte, par le goût le plus fin, le lecteur, pris d'amour pour un poète qui consacre tous ses soins à le charmer.

Malgré ce désir de plaire, Virgile n'oublia jamais sa Rome chérie, qui, de son humble origine, est devenue la merveille du monde. Dans les *Bucoliques*, les bergers feront des allusions continuelles aux prospérités de Rome, à la magnificence d'Auguste.

(1) *Haud mollia jussa.*

Accipe jussis;

Carmina crepta tuis.

Ces bergers-là sont des hommes d'un esprit cultivé et du meilleur ton, qui expriment ses propres sentiments; car il ne sut pas, comme Théocrite, faire oublier la fiction, varier même les caractères, et se renfermer dans les limites de la poésie pastorale (1).

Mais les protecteurs réclamaient de lui une plus grande composition, une œuvre qui permit à Rome de n'envier aucune des richesses de la Grèce, une épopée. Il faut une disposition d'esprit toute différente pour lire les épopées primitives et vraiment nationales, comme celles d'Homère, de Dante, ou les Niebelungen, et les poèmes qui ne sont que le fruit de l'étude et de l'art; car, loin d'être dictés par la nécessité de retracer une époque de la civilisation, et de rassembler les traditions populaires, ils sont entrepris de propos délibéré, comme la *Jerusalem* du Tasse, qui ne savait s'il chanterait la première ou la seconde croisade.

L'épopée est l'histoire des nations qui manquent encore d'annales et de critique. Les peuples, en se raffinant, perdent cette croyance naïve dans l'intervention immédiate des dieux, qui joue un grand rôle dans les épopées primitives; la science explique ce qui paraissait mystère, et l'art vient ravir aux habitudes familières de la société naissante toute leur grâce naïve. Alors doivent succéder au grandiose épique d'Homère les nombreux travaux d'érudition que nous avons vus exécutés par l'école d'Alexandrie: travaux riches de beautés, régulièrement conduits, raisonnés dans toutes leurs parties, mais trop étrangers à ce généreux dédain des règles, à cet élan magnanime des poèmes populaires et nationaux. L'allégorie, la discussion, la curiosité scientifique, sont substitués à la foi aveugle. Sous l'empire des souvenirs lyriques, le poète y mêle ses sentiments personnels, de même que ses souvenirs dramatiques lui font chercher les situations et les émotions de la tragédie.

Virgile, qui arrivait non-seulement après les auteurs originaux, mais encore après les imitateurs au temps de la plus grande culture littéraire, ne pouvait, quand bien même son génie l'y eût porté, enfanter une épopée naturelle; mais il devait, à force d'art, d'études, de connaissances, en produire une qui, dans son ensemble harmonieux, réunirait tout ce qui avait été enfanté de plus parfait jusque-là.

(1) César Scaliger (*Poetices liber V qui et Criticus*) signale les larcins de Virgile dans Homère, Pindare, Apollodore, et plusieurs autres; mais, en voulant prouver, et cela emprunt par emprunt, qu'il les surpassa tous, Scaliger montre l'érudition d'un grand critique et l'insistance d'un pédant.

Déjà on avait fait beaucoup à Rome; car s'il faut considérer comme un rêve d'érudition l'existence de poèmes nationaux primitifs, dans lesquels les idées auraient été personnifiées en types, comme les sept rois et les différents héros, jusqu'à la bataille du lac Régille, il est certain que Névius et Ennius chantèrent, l'un la première guerre punique, l'autre la seconde et celle d'Étolie (1). De leur temps on écrivait déjà l'histoire; leur épopée ne pouvait donc être que l'exposition en vers des fastes romains. Les moyens épiques ne pouvaient même être employés avec foi par Ennius, traducteur d'Évhémère et d'Épicharme, qui expliquaient la mythologie par des symboles et des apothéoses. Dans le but de flatter la vanité nationale, les deux poètes remontèrent jusqu'à l'origine de Rome; mais cela devait ressembler à une greffe étrangère à leur sujet.

Après eux s'accomplirent de grands événements, qui parurent offrir à l'épopée des sujets dignes d'elle; mais la critique avait déjà séparé les deux éléments dont la réunion était nécessaire pour lui donner la vie, au moins selon les formes grecques: nous voulons parler des faits historiques et des moyens surnaturels. Quelques-uns avaient encore recours à la mythologie (2), et s'éloignaient tout à fait de leur siècle. Properce se raillait d'eux tout en les encourageant (3); car ils s'en tenaient à des sujets qui, au défaut d'être rebattus, joignaient celui de ne plus inspirer assez de croyance pour que la mythologie pût venir en aide à la poésie.

D'autres, au contraire, entreprenaient de célébrer les gloires récentes de Rome: la guerre des Cimbres, le consulat de Cicéron, les expéditions de Lucullus et de Pompée, les conquêtes de César,

(1) Ennius fait allusion à d'autres poètes:

Scriptere alii rem

Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant.

(2) *Quis aut Eurysthea durum,*

Aut illaudati nescit Busiridis aras?

Cui non dictus Hylas puer et Latonia Delos,

Hippodameque, humeroque Pelops insignis eburno,

Acer equis?

(Georg., III, 4.)

(3) *Dum tibi Cadmeæ dicuntur, Pontice, Thebae,*

Armaque fraternæ tristia militiæ,

Atque (ita sim felix) primo contendis Homero...

Me laudent doctæ solum placuisse puellæ...

Tu cave nostra tuo contemnas carmina fastu:

Sæpe venit magno favore tardus amor.

(Eleg., I, 7.)

les victoires d'Antoine et d'Octave. C'est ce que firent Ostius, aïeul de la Cynthie de Properce, deux Furius, deux Cicéron, Varron, Anser, loué à la cour d'Antoine et bafoné à celle d'Auguste; Varius et d'autres encore. Mais, d'une part, les exploits que ces poètes se proposaient de chanter étant trop rapprochés, leur imagination se trouvait entravée dans son essor, et ne leur laissait que le rôle d'historiographes; de l'autre, leur qualité de clients ou de protégés de tel ou tel personnage illustre les astreignait à la nécessité de flatter un homme ou une faction, au lieu de leur permettre d'exalter la nation tout entière ou d'intéresser l'humanité.

Les Romains trouvaient une autre source de poésie dans les anciens souvenirs de leur pays, dans le contraste qu'offraient les commencements si faibles de Rome avec sa grandeur présente. Un certain Sabinus y puisa le sujet de ses chants, interrompus par la mort (1), et c'est celui des *Fastes* d'Ovide. Properce se proposa de chanter les fêtes antiques et les anciens noms des lieux (2), poème dont plusieurs parties sont peut-être des fragments, comme on en retrouve l'idée dans l'épigramme à Rome, où il s'exprime ainsi : « Tout ce que tu vois, ô étranger, dans cette grande
« Rome, n'était que collines couvertes de gazon avant le Phrygien
« Énée. Les bœufs fugitifs d'Évandre se reposèrent où surgissent
« les palais consacrés à Phebus. Ces temples d'or se sont élevés
« pour des divinités d'argile; le dieu Tarpéien tonnait du hant
« de la roche nue, et nos troupeaux erraient aux bords du Tibre.
« La corne pastorale convoquait les premiers Quirites, et cent
« d'entre eux, assis dans une prairie, formaient le sénat. Alors
« des voiles flottants n'étaient pas suspendus sur la profondeur
« du théâtre, les loges n'exhalaient pas un parfum de safran, et il
« n'était pas besoin d'aller en quête de dieux étrangers, quand
« la foule attentive tremblait à la célébration des rites sacrés (3). »

Il faut compter en outre l'habitude, devenue une nécessité, de suivre les Grecs pas à pas, non-seulement dans le vers et dans la forme extérieure, mais encore dans le fond, surtout dans les croyances.

Virgile, venu à l'époque où la vieille Rome périclita, où la transformation de l'empire excita de vagues pressentiments d'un avenir

(1) *Imperfectumque dierum
Deseruit celeri morte Sabinus opus.*
(Ovid., de Ponto, IV, 16, 15.)

(2) *Sacra diesque canam et cognomina prisca locorum.*
(Eleg. IV, 1, 89.)

(3) IV, 1.

incompréhensible, songea à combiner les éléments que les autres employaient séparément. Les souvenirs républicains auraient pu porter ombrage à l'heureux pacificateur, et il aurait froissé trop d'affections si, comme Lucain, il eût entrepris de chanter des armes teintes d'un sang non encore expié. Il se jeta donc dans l'antiquité, empruntant à Homère le sujet, les héros, la disposition même, le vers et le ton, comme l'avaient fait ses prédécesseurs; bien qu'il réunit les voyages de l'Odyssée et les guerres de l'Iliade, il n'adopta la fable homérique que pour considérer des faits lointains et rapprochés, et rester essentiellement Romain tout en chantant les Troyens. La pensée de rattacher la fable iliaque aux vieilles traditions de l'Italie n'était pas nouvelle; elle flattait la vanité de la nation, et chatouillait spécialement l'orgueil de cette famille Julia, qui avait grandi sur les ruines de l'aristocratie. Dans ce lointain favorable à l'imagination, il devenait plus facile de faire apparaître, au moyen d'épisodes, les noms de ceux à qui la puissance romaine dut de s'accroître et de s'affermir. L'épisode de Didon pouvait amener la guerre punique, dont le résultat décida de la grandeur de Rome; d'anciens motifs de haine, les imprécations d'Élise appelant la vengeance, et une haine irréconciliable contre les descendants d'Énée, devaient justifier la destruction de Carthage. Enfin il y avait là tout l'effet du contraste entre la Rome qui allait naître près de la chaumière royale d'Évandre, et la ville de marbre d'Auguste, sur qui se concentrerait toute la splendeur de l'histoire italienne et du temps des demi-dieux (1).

Combien une fable si savamment calculée devait rester au-dessous de l'inspiration spontanée d'Homère! Le Méonien est encore un homme des temps héroïques ou croyants; il montre, en rêvant la terre et le ciel, la volonté céleste et la volonté humaine qui conspirent à une même fin, les divinités qui interviennent sans cesse dans les actions et dans les projets des mortels. Aux temps de Virgile, cette sorte d'initiation divine est perdue; les exploits paraissent sans relation avec le ciel, et leur destination est rarement sociale. Si les dieux apparaissent de temps à autre, c'est par l'effet d'un mécanisme artificiel, et le poète, en écrivant pour un peuple qui ne croit plus, supplée à l'inspiration par la

(1) Toutes les fables de Virgile sur l'arrivée d'Énée en Italie se trouvent dans Denys d'Halicarnasse. Or ce dernier ne publia son ouvrage que sept ou huit ans avant Jésus-Christ, environ dix ans après la mort de Virgile. Il faut donc que le poète ait puisé à une autre source; mais il est surprenant que Denys ne cite point Virgile. Était-ce mépris des Grecs pour tout ce qui était romain, ou ne serait-ce qu'une preuve de plus de l'ignorance où étaient les anciens des ouvrages qui les avaient précédés?

science. Il ne lui suffit plus de chanter l'origine de la nation romaine, mais il doit la constater ; il examine donc la tradition, choisit, ordonne, se livre à un exercice d'art, non à une poésie de premier jet, et son travail reste pour attester les traditions antiques.

Ce qui même pourrait paraître une conception naturelle de sa muse, n'est qu'une réminiscence. Dans son poème sur la guerre punique, Nævius avait déjà raconté l'arrivée d'Énée en Italie, et semé son voyage des mêmes accidents que Virgile, avec la tempête excitée par Junon, les plaintes de Vénus à Jupiter et les espérances que lui donne le père des dieux pour la consoler. Il est même probable que Nævius conduisait Énée à Carthage, puisque nous savons avec certitude qu'il créa le personnage d'Anna, sœur de Didon (1). Varron fait mention de la piété d'Énée sauvant son père et ses pénates ; il ajoute que l'astre de Vénus ne disparut plus aux regards des Troyens fugitifs jusqu'à ce qu'ils eussent abordé au rivage indiqué par l'oracle de Dodone. De longs passages de l'Énéide ne sont que des fragments traduits d'Apollonius de Rhodes. Stésichore fournit à Virgile le dénoûment du drame iliaque. Si nous en croyons l'un des interlocuteurs des *Saturnales* de Macrobe, le second livre aurait été emprunté tout entier à Pissandre, et la *Chrestomathie* de Proclus nous apprend que l'invention du cheval de bois est due à Aratinus et à Lesché.

Virgile ne fut donc pas un poète d'inspirations personnelles ; sans jamais voler de ses propres ailes, il se mit à la suite de Théocrite dans les *Églogues*, d'Hésiode dans les *Géorgiques*, d'Homère dans l'*Énéide*.

Il ne put mettre la dernière main à l'Énéide, et lorsqu'il mourut dans la force de l'âge, il recommanda à Auguste de la brûler, vœu que l'empereur n'eut garde d'accomplir. L'Énéide, telle qu'il l'a laissée, mal ordonnée dans son ensemble, et laissant beaucoup à désirer dans la représentation des personnages comme dans le choix de l'expression, l'Énéide est un travail exquis, et la forme dont elle a revêtu l'épopée a servi de règle aux poètes épiques postérieurs, pour qui elle a été parfois aussi une entrave (2). Quand on étudie ce beau génie si harmonique, on regrette qu'il n'ait pas voulu ou su être plus national ; qu'au lieu d'imiter séparément les poètes didactiques d'Alexandrie et le chantre méo-

(1) HERMANN, *Elementa doctrinae metricae*, p. 626.

(2) La traduction d'Annibal Caro est digne d'un poète ; tous ceux qui ont entrepris la même tâche ont réussi à montrer ses défauts, mais sans pouvoir l'égaliser.

nien, il n'ait point cherché à les réunir ; qu'en retraçant l'ancienne civilisation italique (tâche où il est resté inférieur), il n'ait pas donné, non sous forme d'enseignement, mais comme portraits, les naïves peintures de la vie champêtre, aussi naturelle à la vieille Italie que l'industrie et la navigation l'étaient à la Grèce. Il aurait ainsi produit un ouvrage, non pas seulement romain, mais italique, évité une ressemblance trop frappante avec les poètes qu'il imitait, et le contraste qui, chez lui comme chez les autres Latins, se laisse apercevoir entre ce qui lui est propre et ce qu'il emprunte.

Étudiez Virgile dès l'enfance, nous a dit un grand poète, et nous avons apporté un amour passionné à contempler cette forme si tempérée, si pudique dans sa beauté ; mais nous ne saurions nous joindre à ceux qui répètent, en phrases d'école, que le chantre d'Énée a surpassé ses modèles. Quand Homère est si simple dans la description des jeux, Virgile entasse dans la peinture des siens tant de ressources d'art, qu'il en faudrait moins pour raconter la destruction d'un empire. Qui n'a pas senti la sublimité des combats d'Homère ? Chaque guerrier qui tombe obtient un regret, en même temps que tout n'est qu'un fracas, qu'une mêlée du ciel et de la terre, dont retentissent les vers et les paroles. Quel expédient mesquin, au contraire, que le cheval de bois ! Cent braves qui se renferment dans une machine, et livrent leur vie à la merci de l'ennemi ; Sinon, qui forge le mensonge le plus invraisemblable ; les Troyens assez aveugles pour ne pas envoyer jusqu'à Ténédos, ou ne pas prendre la peine d'observer d'une tour si la flotte ennemie a pris le large dans l'Hellespont ; une masse si énorme traînée en peu d'heures de la plage dans la citadelle de Troie, en franchissant deux fleuves et une brèche dans les remparts : mais ce n'est pas tout : à peine cette machine est-elle ouverte par Sinon que Troie est incendiée et prise. Troie, vaste cité, remplie de peuple et d'une armée entière, dans laquelle Énée, presque seul, songe à défendre sa demeure. Toute résistance a déjà cessé avant l'aube : les vainqueurs ont rassemblé le butin et les prisonniers ; les vaincus, d'un autre côté, ont mis à l'abri ce qu'il leur a été possible d'arracher aux flammes.

Parlerons-nous des caractères ? Junon, au début, est triviale, et toute son emphase est moins expressive que la démarche du prêtre Chrysès qui retourne attristé vers le rivage, demande vengeance et l'obtient du dieu. Évangre, dans ses adieux à Pallas, paraît une femme en comparaison de Priam aux pieds d'Achille. Hector, qui donne un baiser à Astyanax et prie les dieux qu'on

puisse dire : « Le père ne fut pas si vaillant, » a bien plus de dignité qu'Énée au moment où il se sépare de son fils. Priam règne entouré de respect, et se montre grand encore dans le malheur, tandis que Latinus, dans ses jours de gloire, offre un mélange d'ineptie et de cruauté. On ne voit plus Hector combattant pour les murs sacrés de Troie, mais un prince étranger qui vient ravir à un prince son territoire, une épouse à son fiancé. Il triomphe pourtant, et la victoire le justifie : c'était là le droit romain.

Virgile, peut-être, n'a pas un seul caractère bien conçu et qui se soutienne constamment. On ne sait d'Achate qu'il est *fidèle*, que par l'épithète accolée à son nom ; celle de *pieux* appliquée à Énée, si on ne l'entend pas d'abord dans le sens de religieux et de docile à la volonté des dieux, doit exciter le scandale, quand on la voit donnée à un homme qui, accueilli avec hospitalité sur une terre étrangère, séduit une femme qu'il a le projet d'abandonner, puis, débarqué ailleurs, enlève la fiancée d'un autre ; mais tout a son motif suprême dans le commandement des dieux, qui destinaient le héros à être la souche des rois d'Albe, à fonder les hautes murailles de Rome et la grandeur de l'Italie.

Virgile ne se proposa de peindre aucune époque en particulier, ni la sienne, ni celle qu'il décrit (1) ; il n'eut pas davantage pour but d'ouvrir une nouvelle route à ses successeurs : tout chez lui fut amour de l'art et prédilection pour Rome. Sa flatterie ne se montre pas effrontée comme celle dont Arioste paya ses indignes Mécènes, mais spirituelle et fine, telle qu'il convenait à la cour polie d'Auguste.

La société au milieu de laquelle il vit lui fait répandre une sorte d'élégance sur ses héros. Énée dépose sa rudesse pélasgique (2) ;

(1) C'est pour cela qu'on peut rencontrer dans son épopée beaucoup d'inexactitudes de mœurs. Énée et Didon vont poursuivre le cerf en Afrique, où les monts sont couverts de sapins (liv. IV) ; Énée vient d'Afrique en Italie avec le vent Aquilon (liv. V). Pline dit que *Ilincis temporibus nec thure supplicabatur*, et nous trouvons qu'il est fait mention de l'encens au V^e livre. Nous y trouvons aussi des guerriers à cheval et des trompettes, choses inconnues du temps d'Homère. Il en est de même des trirèmes (*terno consurgantro dine remi*, V, 120), tandis que Thucydide en reporte le premier emploi beaucoup plus tard.

(2) Il suffit, pour sentir la différence de sentiments envers les femmes entre les modernes et les anciens, d'observer que Virgile représente Énée comme ne faisant guère attention aux douleurs de Didon ; il le montre même donnant la preuve de son extrême indifférence à cet égard, par un fait qui semblerait mettre en défaut cette rectitude de jugement et de goût qu'il réunissait à un si haut degré. Dans le IV^e livre, Énée tente de s'enfuir secrètement ; mais Didon découvre son projet, et le supplie, par tout ce que leur amour, le ciel et la terre ont de

la femme n'est plus une Chryseïs qui passe dans les bras du vainqueur, ni une Andromaque qui, veuve d'Hector, se contente de devenir la femme d'Hélénus ; mais une reine qui, ayant juré fidélité aux cendres de son époux, ne cède qu'à la puissance de l'amour, et ne sait pas survivre à l'amour trahi. Dans l'*Enfer* d'Homère, Achille regrette amèrement la vie ; dans l'*Élysée* de Virgile, Didon jette un regard silencieux sur celui qui l'a trahie, et passe.

Ce dernier trait nous révèle un mérite particulier à Virgile, et qui le rendra toujours cher à quiconque est capable de sentir. Parmi tant de poètes que nous avons vus chanter leurs amours, il n'en est pas un qui retrace avec vérité les progrès de la passion : tous se contentent de décrire quelque'un de ses accidents ou ses crises les plus notables ; ils font étalage de sentences, de lamentations plus ou moins ingénieuses, de riches tableaux, et ne s'attachent qu'à ce qui est extérieur. La connaissance réfléchie de la vie intérieure devait venir aux modernes d'une source nouvelle ; mais déjà Virgile parut y préluder, et comme son siècle l'empêchait d'être naïf, il se fit simple, éloquent, pathétique. Il fit passer son propre cœur dans la poésie, et changea en subjectif ce qui d'abord n'était qu'objectif ; en effet, il savait insister sur un sentiment, s'insinuer au fond des cœurs pour en arracher les secrets les plus rebelles, et suivre pas à pas la marche d'une passion, de sa naissance à son déclin. On en peut voir la preuve dans cet amour de Didon, dont le premier germe est la compassion pour la gloire malheureuse, qui s'accroît par la vue, par la conversation, par l'habitude, par la réflexion, jusqu'à l'instant où, trahi, il ne peut s'éteindre qu'avec la vie.

Virgile doit à cette délicatesse dans la manière de sentir un

plus sacré, de ne pas l'abandonner ; enfin elle s'évanouit ; ses femmes la transportent sur son lit, et le pieux Énée retourne à sa flotte :

*At plus Aeneas, quanquam lentè dolentem
Solando cupit...
Iussa tamen divùm exsequitur, classemque revisit.*

Ce *plus* ne semble-t-il pas ici une cruelle plaisanterie ? Anne va le conjurer

*Miserima fletus
Fertque refertque soror : sed nullus ille movetur
Fletibus, aut voces ullas tractabilis audit.
Fata obstant, placidasque viri deus obruit aures.*

Bien plus : tantis que Didon se désespère et fait les apprêts de sa mort,

*Aeneas, celsa in puppi, jam certus eundi,
Carpebat somnos*

genre de beautés nouveau : la variété des tableaux qu'il met tour à tour sous les yeux ; ainsi du désastre de Troie incendiée, il passe à une scène de famille ; Énée, au milieu d'un courroux désespéré, est arrêté par l'aspect d'Hélène ; après la tempête vient la tranquille peinture du port et l'accueil hospitalier ; l'exploit purement guerrier de l'exploration nocturne du camp est animé par l'épisode attendrissant de Nisus et d'Euryale.

Un autre des charmes les plus séduisants de cet aimable poète est sa facilité à traduire l'idée en images, qu'il vous met vivantes sous les yeux. Cette jeune fille qui jette un fruit à son berger, et se cache parmi les saules avec le désir d'être aperçue (1) ; cet enfant qui au premier sourire reconnaît sa mère (2) ; cet Apollon qui tire l'oreille au poète, pour l'avertir de ne pas sortir du domaine de la pastorale (3) ; ce jeune garçon atteignant avec peine les fragiles rameaux (4) ; cette idée de l'espérance représentée dans Daphnis greffant des poiriers dont ses neveux cueilleront les fruits (5) ; ces jeunes bergers gravant des noms chéris sur des arbres qui grandiront avec leurs amours (6), sont des idylles entières que le peintre peut rendre en autant de petits tableaux.

Virgile sent aussi qu'il manque quelque chose à un paysage, quelque beau qu'il soit, s'il n'est animé par la présence de l'homme. Il aura donc soin de placer près des fleuves connus, au bord des sources sacrées, soit un fortuné vieillard qui jonit de la fraîcheur sous l'ombrage (7), soit un affligé qui s'abandonne à sa tristesse sous l'abri de hêtres épais, jetant aux monts et aux forêts ses plaintes inutiles (8) ; les riantes prairies, les limpides fontaines et

(1) *Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.*

(2) *Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.*

(3) *Cum cernerem reges et prælia, Cynthus aurem
Vellit, et admonuit : Pastorem, Tityre, pingues
Pascere oportet oves, deductum dicere carmen.*

(4) *Jam fragiles peteram a terra contingere ramos.*

(5) *Insere, Daphni, pios ; carpent tua poma nepotes.*

(6) *Tenerisque meos incidere amores
Arboribus : crescent illa ; crescetis, amores.*

(7) *Fortunate senex ! hic inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.*

(8) *Tantum inter densas, umbrosa cacumina, fagos
Assidue veniebat : ibi hæc incondita solus
Montibus et silvis studio jactabat inani.*

les bois verdoyants, n'ont pour lui de charmes que par la pensée d'y vivre éternellement auprès de sa Lycoris (1).

Ces détails de style et de sentiment, ces grâces pudiques, ces délicatesses intuitives, seront le mérite immortel de Virgile; ils rachètent ses plagiats, lui impriment un caractère tout particulier, et feront à jamais les délices de quiconque a le sentiment du beau.

Excepté dans ses premières compositions, il ne fit pas servir sa muse à rappeler ses amours et ses aventures; mais nous savons que sa vie s'écoula plus paisible que ne l'est d'ordinaire celle des poètes. Aimé d'Auguste et récompensé généreusement par lui, il ne prenait nul souci des *affaires romaines*, des *royaumes qui allaient périr*; mais, retiré près de Tarente, au milieu des forêts de pins de l'ombreux Galesè (2), il chantait Thyrsis et Daphnis. Il était en butte aux traits des Mævius et des Bavius, cette peste de tous les temps; mais les éloges unanimes des plus beaux esprits de son siècle (3) l'exaltaient à l'envi; mais l'admiration curieuse venait le chercher dans sa tranquille retraite, et il vit un jour, à son entrée au théâtre, le peuple se lever tout entier comme à l'arrivée de l'empereur (4). Il étudiait beaucoup les tragiques (5), recherchait l'érudition, et pratiquait les doctrines épicuriennes, proclamant heureux celui qui foulait aux pieds toute crainte du

(1) *Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori,
Hic nemus: hic ipso tecum consumerer ævo.*

(2) *Tu canis umbrosi subter pineta Galesi
Thyrsin, et attritis Daphnin arundinibus.*
(PROPERTIUS, II, 34.)

Ces vers prouvent qu'il écrivit la ses *Bucoliques*. Quant aux *Géorgiques*, il dit lui-même, liv. IV, v. 125 :

*Namque sub Ebalicæ memini me turribus altis,
Qua niger humectat flaventia culla Galesus, etc.*

(4) *Cedite, Romani scriptores, cedite, Graii;
Nescio quid majus nascitur Iliade.*
(PROP., II, dern.)

*Fityrus et segetes Æneiaque arma legentur,
Roma triumphat dum caput orbis erit.*
(OVID., *Am.*, I, xv.)

(1) DONAT., *Vita Virgilii*, § 5.

(5) *Est ingens ei cum tragœdiarum scriptoribus familiaritas.* (MACROBI., *Saturn.*, V, 18.)

destin et de l'enfer (1), et conseillant de jouir de la vie tant qu'on le pouvait, sans prendre souci du lendemain (2).

Nous n'avons nommé que peu d'écrivains, et pourtant, dans

- (1) *Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari!*
(Georg.)

- (2) *Pone merum et talos : paveant qui crastina curant!
Mors aurem vellens, Vivite, ail, venio.*
(Catalecta.)

Au milieu de la facilité limpide des Bucoliques de Virgile, on se trouve tout à coup arrêté à l'églogue IV, si mystérieuse, que tous les efforts faits jusqu'à ce jour pour en comprendre la pensée générale ont été inutiles. Il y célèbre la naissance prochaine d'un enfant qui, fils du ciel, renouvellera le monde et rachètera les méfaits des hommes :

*Jam nova progenies cato demittitur alto.
Ille deum vitam accipiet...
Cava deum soboles, magnum Jovis incrementum....
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo...
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.*

A qui de si magnifiques présages pouvaient-ils se rapporter ?

Les critiques assignent pour date à cette églogue l'année 714 de Rome, et ils attribuent les grandeurs qu'elle prophétise à un fils de ce Pollion auquel elle est adressée, comme à l'auteur de la paix conclue cette même année, à Brindes, entre Antoine et Octave.

Mais, en premier lieu, rien n'indique qu'un fils fût né au consul cette année même ; puis, en admettant le fait, comment expliquer les glorieux augures accumulés sur la tête d'un nouveau-né par ce Virgile qui montra tant de moderation dans ses louanges envers Auguste lui-même et envers sa famille ?

C'est pourquoi d'autres commentateurs (contrairement à l'assertion de Servius) ont supposé qu'il avait fait allusion à Marcellus, dont la sœur d'Auguste, Octavie, qui allait épouser Antoine, était alors enceinte. Mais bien que ce gage de paix puisse paraître avoir mérité des chants, il faut considérer qu'il n'était pas engendré du triumvir, mais du premier mari d'Octavie, et qu'il n'avait dès lors rien à démêler avec le futur pacificateur du monde.

Quelques-uns ont pensé que Virgile avait fait allusion au mariage d'Octave et de Scribonie, qui se conclut alors ; mais comment prophétiser l'empire du monde au fils de cet Octave qui venait de partager les provinces avec ses deux collègues, et laissait espérer, au lieu d'une monarchie, le rétablissement de la république ?

Faute de trouver un enfant à qui convinssent de pareils augures, on a supposé que le poète avait indiqué une génération entière, meilleure que celle qui existait, et que son imagination lui donnait l'espérance de voir. Que ceux qui ont adopté cette opinion veuillent bien alors nous expliquer ces phrases :

*Tu modo nascenti puero...
Casta, fave, Lucina.
Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem :*

un petit cercle d'années, nous avons trouvé Catulle encore rude et grossier, et Ovide déjà corrompu : tant furent limités les jours de splendeur de la littérature romaine, à laquelle on reproche avec jus-

et le berceau sous lequel naissent le lierre et l'acanthé; puis les héros et les dieux parmi lesquels le jeune homme doit se mêler, avant d'imposer un frein aux vaincus et de pacifier le monde.

De Vignoles pense que le poète chante l'ère alexandrine, adoptée en 724 par le sénat romain. Si l'on remarquait qu'elle ne fut introduite que le 29 août 729, on pourrait répondre que l'éplogue se rapporte à cette année; mais quel motif y avait-il pour exalter autant une ère arbitraire et toute spéciale à un peuple qui venait d'être vaincu? Qu'en attendre de nouveau? Qui devait descendre du ciel?

Toutes ces suppositions ne pouvant se soutenir, quelques érudits sont revenus à l'ancienne interprétation, qui voyait dans cet enfant le Christ lui-même; non que Virgile fût prophète, mais la tradition de la venue prochaine d'un rédempteur était à cette époque très-répandue dans l'Orient. Virgile pouvait en avoir entendu parler, et y avoir trouvé le sujet d'un chant poétique, dans lequel il se serait plu à étendre au monde entier la félicité qu'il accordait volontiers à ses bergers.

Virgile a tiré toutes ses églogues, ou presque toutes, de poètes alexandrins qui nous sont connus. Qui oserait affirmer que celle-là aussi ne fut pas empruntée à l'un d'eux que nous ne connaissons pas, et qui, ayant ouï parler par les Juifs, alors en grand nombre à Alexandrie, du Messie attendu, aurait peint d'après eux l'âge nouveau avec les couleurs employées par Isaïe et les autres prophètes? A bien y regarder, en effet, on trouve dans cette églogue des pensées et des couleurs qui tiennent beaucoup de l'Orient, et même quelque chose de prophétique. Virgile lui-même déclare qu'il reproduit les oracles de la sibylle de Cumes.

Il associe à ces éléments l'autre tradition d'une grande année accomplissant sa révolution, dans laquelle les Étrusques, et par conséquent les Romains, mettaient une extrême confiance, comme on peut le voir dans le songe de Scipion.

Cette interprétation chrétienne fut adoptée par les Pères de l'Église, et Constantin, dans son discours en présence des évêques réunis à Césarée, cita la IV^e églogue, traduite en grec, comme un argument en faveur de la mission divine du Christ, prouvée même par les témoignages païens. Sans parler de tous les écrivains des temps intermédiaires, Dante représente Stace comme converti à la vérité par la lumière que jetèrent dans son esprit les oracles contenus en cette même églogue; il lui fait dire à Virgile :

..... Tu prima m'invisti
Verso Parnaso a ber nelle sue grotte
E prima appresso a Dio m'alluminasti.
Facesti come quei che va di notte
Che porta il lume dietro e se non giova,
Ma dopo se fa le persone dotte.
Quando dicesti : Secol si rinnova ,
Torna giustizia e primo tempo umano ,
E progenie discende dal ciel nuova.
Per te poeta fui, per te cristiano.

C'est toi qui m'inspiras l'audace
De me désaltérer aux ondes du Parnasse :
C'est toi qui m'éclairas pour marcher au vrai Dieu.

licé d'avoir abandonné l'originalité, pour se traîner sur les traces des Grecs; en effet, au lieu de s'en tenir à l'imitation naturelle à quiconque, venu le dernier, hérite de ses prédécesseurs, sans perdre ce qui lui est propre en fait d'esprit, de langue, de traditions, de caractère national; les Romains se rendirent esclaves des formes artistiques particulières à une nation étrangère; ce fut donc en vain qu'ils tentèrent, à force d'art, d'atteindre à une hauteur où l'élan naturel du génie peut seul conduire.

« Nous pensons que ce qui précède suffit pour nous enlever toute croyance à des poèmes nationaux, dont certains critiques mo-

To fis comme celui qui dans la nuit chemine,
En portant le fanal qui ne lui sert que peu,
Et qui derrière soi les autres illumine,
Lorsque tu dis : « Déjà nuit un siècle nouveau;
La justice revlent, Page d'or avec elle;
Du haut des cieux descend une race nouvelle. »
Par toi j'étais poète; à ton divin flambeau,
Je m'éveillai chrétien.

(Purg., XXII, 55, trad. par E. Aronx.)

Une chose digne de réflexion, c'est qu'un poète, aussi peu populaire que le fut Virgile, ait acquis dans le moyen âge la vénération du peuple, au point de devenir presque l'objet de son culte. Les Napolitains racontent mille histoires au sujet de la grotte de Pausilippe, où ils montrent l'École de Virgile. C'est là, disent-ils, qu'il se retirait pour se livrer à des sortilèges, et pour enseigner à quelques adeptes, de secrètes pratiques, au moyen desquelles ils faisaient surtout prospérer les campagnes. Ce fut à l'aide de cette science que le poète ouvrit, dans une seule nuit, la fameuse galerie qui traverse la montagne. Il passait tour à tour à Mantoue pour un magicien et pour un saint; et l'on y chanta jusqu'au quinzième siècle, lors de la messe de saint Paul, un hymne dans lequel l'apôtre des nations était censé, à son arrivée à Naples, tourner ses regards vers le Pausilippe, où reposaient les cendres glorieuses de Virgile, en regrettant de ne pas être venu à temps pour le connaître et le convertir.

Ad Maronis mausoleum
Ductus fudit super eum
Plæ rorem lacrymæ:
Quem te, inquit, reddidissem.
Si te vivum invenissem,
Poetarum mazime!

Un certain Bonamente Aliprando, écrivain des plus incultes, qui vivait dans le quatorzième siècle, composa une *Chronique de Mantoue*, où les fables les plus absurdes sont rassemblées sur Virgile; dans un style qui contraste étrangement avec l'ordre et l'harmonie du grand poète. La connaissance de Virgile, comme celle des autres auteurs anciens, parvint à Dante à travers les traditions du moyen âge. Il eut ne pouvoir choisir un meilleur guide pour arriver, à travers les périls du monde, aux lieux où souffrent les réprouvés, où les pécheurs se purifient, et jusqu'à ceux où l'on acquiert la connaissance des choses d'en haut, au sein de la véritable béatitude.

dernes
que de
toire.
les pr
quel l
semen
enfin,
Tables
rigueur
poétiq
poème
Si l
forme
traire,
les die
fondé
geait.
Mais
un dog
qu'elle
mais q
divinit
onem
sentir
tion ha
d'Hom
Le p
écoute
se voy
pouv
les mo

(1) «
rale do
avoir a
march
dérés
beau s
univer
l'époq
l'out
par la
chez le
poésie
expres

dernes ont doté l'enfance de Rome, et desquels ils ont supposé que déviaient les récits romanesques acceptés pour vrais par l'histoire. Un peuple tout imbu de jurisprudence et de légalité, dont les principales actions sont des luttes pour des droits, et chez lequel les patriciens dans leur orgueil, les plébéiens dans leur abaissement, visent sans cesse à des résultats pratiques; un peuple enfin, qui, pour tout poème, a laissé des fragments des Douze Tables, dont une disposition spéciale punissait avec une extrême rigueur la liberté des chants, ne doit pas être sorti d'un berceau poétique, ni avoir eu ce sentiment élevé de l'existence, dont les poèmes héroïques sont le produit le plus caractéristique.

Si l'Etrurie eût prévalu, l'Italie aurait conservé, avec une forme et un langage propres, une poésie originale. Rome, au contraire, se résigna, dès son début, à l'imitation; or, en acceptant les dieux de la Grèce, elle dut recevoir avec eux, l'art, qui, fondé sur la religion, ne pouvait changer que si elle-même changeait.

Mais chez les Grecs, la religion était tout à la fois un culte et un dogme; pour les Romains, fable et convention, et c'est ainsi qu'elle se montre dans toute leur poésie. Personne ne croira jamais que Virgile, Horace, Ovide, eussent la moindre foi dans les divinités qu'ils employaient comme machine poétique et comme ornements. Jamais ne s'éleva de la lyre latine un hymne où se fit sentir le moindre souffle, nous ne dirons pas de la pieuse inspiration hébraïque, mais de la conviction qui respire dans les chants d'Homère, d'Eschyle et de Pindare.

Le poète ne sentait pas la Divinité dans son cœur, et n'était point écouté par un peuple, tout absorbé dans les intérêts positifs; il se voyait donc réduit uniquement à l'art, et, dans cette voie, il ne pouvait mieux faire que de suivre les Grecs, qui en avaient offert les modèles les plus parfaits (1).

(1) « La littérature et la poésie devaient presque, pour embellir la paix générale donnée par Auguste au monde romain, et en compensation de la servitude, avoir aussi leur âge d'or, autant que cela était possible au monde païen, qui déjà marchait déjà vers son déclin. Plaute et Térence ne sauraient guère être considérés que comme d'heureux imitateurs des Grecs; le caractère poétique et le beau style de Virgile et d'Horace ne sauraient arrêter les regards de l'historien universel que, par rapport à la langue dont ils se servirent, et qui, dans toute l'époque moderne, a été, comme elle l'est encore, commune à tous les peuples. Tout cela, sans en excepter la féconde imagination d'Ovide, ne peut être regardé par la postérité que comme une mince lanure, auprès de la riche moisson faite chez les Grecs par le génie des arts et de la poésie. Il ne faut pas chercher la poésie du peuple romain dans ses poèmes, comme parmi les Grecs; on la trouvera expressive et vivante dans les jeux sanglants, que le prudent Auguste se gardait

Feuilleter jour et nuit les écrivains de la Grèce (1) : voilà ce que l'on recommandait aux jeunes gens qui donnaient des espérances, et non de méditer sur eux-mêmes, sur la nature, sur le monde qui les environnait. On se flattait d'acquiescer une gloire éternelle, non pas tant en se confiant dans ses propres forces, que pour s'être nourri des chefs-d'œuvre des maîtres ; pour en avoir extrait tout le suc, et forcé les Muses, qui les inspi raient, à parler avec intelligence la langue du Latium. Si nous réfléchissons à cette prétention modérée des auteurs romains, nous trouverons moins de vanité dans leur assurance continuelle d'atteindre à l'immortalité, en associant leur nom à l'éternité de la fortune romaine (2).

Si l'on excepte la satire, dans laquelle le vers épique grec reçoit plus de liberté et une nonchalance étudiée, dont la pensée fut toute nationale, puisqu'elle roulait sur les mœurs et le caractère romains, les Latins n'ont frayé, en littérature, aucun sentier nouveau, ni atteint leurs modèles. Leur théâtre, qui n'eut d'autre source que les traditions et les sentiments nationaux, fut d'une grande pauvreté. La poésie lyrique en souffrit particulièrement : car, si elle doit être l'expression harmonique des sentiments intimes, rien ne peut lui nuire davantage que de laisser voir la réminiscence là où l'on cherche l'inspiration, et de faire que notre

d'abolir ; dans les combats où le gladiateur expirant devait savoir tomber et mourir avec grâce et dignité, s'il voulait obtenir les applaudissements de la foule ; dans le cirque, qui si souvent retentit des cris d'une haine implacable contre les chrétiens, et de ces paroles homicides : *Les chrétiens aux lions !* » (F. SCHLEGEL, *Philosophie de l'histoire*, Leçon IX.)

- (1) *Vos exemplaria græcæ
Nocturna versate manu, versate diurna.*
(HORACE.)

- (2) Non-seulement Virgile et Horace, mais Phèdre lui-même, se regardent comme certains d'une gloire qui ne périra plus.
Phèdre dit :

*Habebunt certe quo se oblectent posteri...
Ergo hinc abesio timor, ne frustra gemas,
Quoniam solum mihi debetur gloria.*
(Prol. du liv. III.)

Ovide dit dans les *Métamorphoses*, liv. XV, *ad fin.* :

*Jamque opus exegi quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas...
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum.
Quaque patet domitis romana potentia terris
Ore legar populi ; perque omnia secula fama
(Si quid habent veri natum præsagia) vivam.*

émotion soit retenue par la pensée que le poète ne s'inspire pas, mais se rappelle.

Leurs ouvrages restent pourtant marqués d'une certaine originalité qui les ferait reconnaître au milieu de mille autres; ce qu'il faut attribuer à l'idée de Rome qui prédomine dans tous, et supplée au défaut du type particulier dont est empreinte l'œuvre de chacun des grands écrivains de la Grèce. Cette différence résulte naturellement de la diversité du genre de vie chez les deux peuples: l'un éminemment individuel, et libre d'exercer comme il lui plaît les forces de son esprit; l'autre préoccupé avant tout de l'idée de la grandeur de la nation.

Ce qui contribua beaucoup à primer ce caractère à la littérature romaine, c'est que l'esprit, particulièrement son éclat aux principaux citoyens; or l'esprit embrassait tout l'ensemble de l'association nationale. Les Romains considéraient chaque chose dans ses rapports les plus étendus, à la différence de ceux qui, n'étant qu'écrivains, rapetissent la littérature en la réduisant à un véritable métier, comme nous le verrons dans les siècles suivants, et comme voudraient le faire de nos jours quelques hommes à qui répugne tout ce qui est élevé (1).

CHAPITRE XXVII.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Le goût naturel des Égyptiens pour le merveilleux et le surnaturel fit dévier du droit chemin les sciences que l'antique tradition, ou la protection généreuse, sinon toujours sage, des Ptolémées, avait transplantées parmi eux. Ce peuple frivole, sans cesse plongé, comme l'en accuse Dion Chrysostome, dans l'ivresse des plaisirs et du jeu, ayant en dégoût toute occupation sérieuse, ne connaissait pas de plus grand malheur que de voir un cocher mal diriger son char dans l'arène ou d'entendre un musicien peu habile. Survinrent les discordes fraternelles, puis la honte de la domination étrangère, et l'olivier hellénique, greffé sur les palmiers du Nil, ne tarda point à se flétrir sous le tranchant de l'épée romaine.

(1) Il est parlé des écrivains grecs dans l'époque qui précède et dans la suivante.



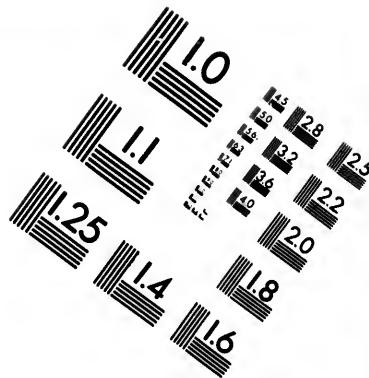
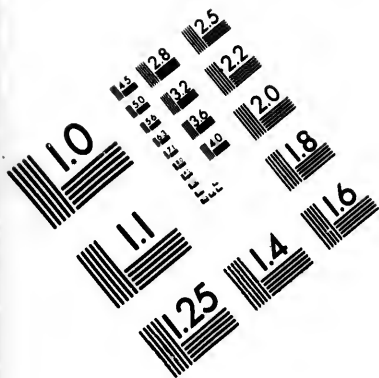
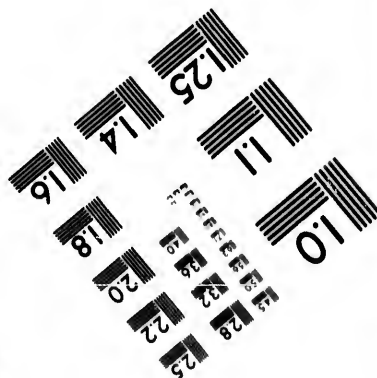
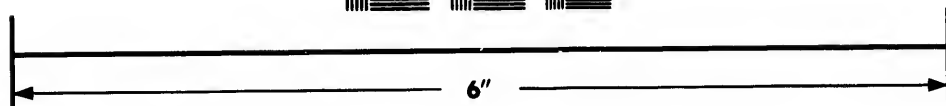
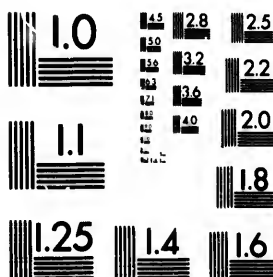


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6

10 01

Mathéma-
tiques.

La Syrie, autre foyer de science dans le siècle précédent, eut à subir les mêmes revers ; c'est ainsi que partout retentissait le seul bruit des armes, et que le blasphème ou l'adulation s'attachait partout au nom romain. Rome était devenue le centre de toute vie, de tout mouvement, le rendez-vous des maîtres en toute science ; mais ce peuple, appliqué uniquement à ce qui était d'une utilité immédiate, ne faisait guère cas que des armes, de l'art oratoire et de la jurisprudence. Les Romains surent si peu de géométrie, que leurs jurisconsultes supposèrent la surface du triangle équilatéral égale à la moitié de la surface du carré élevé sur un côté (1) ; Sulpicius Gallus fut regardé comme un prodige pour avoir prédit des éclipses. Nous craignons que le savoir vanté de Varron ne se réduisit à une érudition philologique ; Nigidius Figulus, que Cicéron porte aux nues, paraît n'avoir été qu'un astrologue rusé, enveloppant sa science de paroles mystiques. Les rêves astrologiques valurent, dans Rome, la célébrité à des gens qui prédisaient à Pompée, à Crassus, à César, qu'ils mourraient de vieillesse, illustres et jouissant du repos dans leurs foyers (2) ; ils furent à deux reprises chassés de la ville sous Auguste, mais sans cesser d'y pulluler. L'homme le plus savant, César, qui eut des connaissances en astronomie et écrivit même sur cette matière, dut recourir, pour remédier au désordre qu'il avait reconnu dans le calendrier, à Sosigène d'Alexandrie.

Les anciens, pour faire concorder la différence qu'ils avaient remarquée entre l'année solaire et l'année lunaire, introduisaient des jours complémentaires, selon la constitution de l'année adoptée et le nombre des mois, de sorte que chaque peuple avait son calendrier propre. Les Romains se servirent d'abord du calendrier italique, composé de trois cent quatre jours qui se trouvaient répartis en dix mois ; puis, ils adoptèrent une année de trois cent cinquante-cinq jours, qui concordait avec l'année solaire par l'addition, de deux en deux ans, de vingt-deux ou vingt-trois jours. Ces intercalations regardaient les prêtres, qui pouvaient, à leur gré, réduire ou prolonger le temps des magistratures, et déplacer, pour ou contre les fermiers, le terme des échéances ; de là une confusion qui dura jusqu'à Jules César, lequel (46 av. J. C.) réforma le calendrier. L'année fut fixée par lui à trois cent soixante-

(1) Au lieu de cette surface $= \frac{a^2}{4} \sqrt{3}$ (en appelant le côté a), Celsemelle la

supposa $= \frac{13a}{30}$, ce qui donne $\sqrt{3} = \frac{26}{15}$ ou $\sqrt{675} = 26$.

(2) Cicéron, de *Divinat.*, II, 47.

cinq
que
née b
l'ann
velle
Al
Gémi
lafr
conch
lit tou
sur le
et mo
des d
La
jurisp
tra
en tro
après
dins
froma
cœur,
laquel
la con
« l'éc
« le p
« n'es
« enc
« de
« achi
« res
« seig
« vis
« pas
« les
« six
« For
« Jup
« tou
« les

(1).

(2) V

cinq jours, les six heures en plus formeront un jour supplémentaire que l'on intercala de quatre ans en quatre ans, ce qui donnait l'année bissextile. La différence de onze minutes et douze secondes avec l'année astronomique apporta, par la suite des siècles, une nouvelle confusion, à laquelle on remédia sous Grégoire XIII, en 1582.

Au dehors de Rome, les mathématiques eurent avec honneur Geminus de Rhodes, qui distingua les lignes en droites, circulaires et spirales cylindriques, et enseigna la génération de la conchoïde et de la cissoïde; puis Théodose de Tripoli, qui recueillit toutes les observations faites jusqu'à lui sur les courbes, appuya sur les principes géométriques plusieurs calculs astronomiques, et montra quels phénomènes doivent être visibles pour les habitants des diverses latitudes.

La partie la plus importante de la philosophie romaine était la jurisprudence; nous en parlerons ailleurs (1).

Terentius Varron traita de l'économie rurale dans un ouvrage en trois livres, intitulé *De re rustica*. Dans le premier, il parle, après quelques idées générales, des vignes, des oliviers, des jardins; il s'occupe, dans le second, de l'éducation des bestiaux, des fromages et de la laine; le troisième concerne les animaux de basse-cour, la chasse et la pêche. Qu'on se rappelle la simplicité avec laquelle Caton entre en matière sur le même sujet (2), et qu'on la compare avec ce début de Varron : « Si j'avais du loisir, je « l'écrirais à mon aise ce que je t'esquisse maintenant comme je « le puis, dans la pensée qu'il convient de se hâter; car si l'homme « n'est, comme on le dit, qu'une bulle d'air, cela se rapporte « encore plus à un vieillard. Mes quatre-vingts ans m'avertissent « de faire mes préparatifs pour le grand voyage. Puisque tu as « acheté, toi ou ta femme Fondania, un domaine que tu désires rendre productif par une bonne culture, je tâcherai de t'enseigner ce qu'il est utile de faire, non-seulement tandis que je « vis encore, mais encore après ma mort..... Je n'invoquerai « pas le secours des muses, comme Homère et Ennius, mais « les douze grandes divinités; non les douze dieux de la ville, « six mâles et six femelles, dont les statues sont placées dans le « Forum; mais les douze qui président à l'agriculture : d'abord « Jupiter et la Terre, qui, dans le ciel et ici-bas, renferment « toutes les productions de l'agriculture, ce qui les fait appeler « les grands *géniteurs*; puis le soleil et la lune, dont on observe

Agronomie.

(1) (liv. VI, c. 1^{re} du texte italien).

(2) Voyez tom. III, pag. 293.

« le cours pour semer et planter; après eux, Cérès et Liber, « dont les fruits sont indispensables à la vie..... » Il poursuit ainsi cette énumération jusqu'à l'instant où il se met à raconter les entretiens qu'il a eus sur l'objet qu'il traite.

Géographie.

Le commerce et les conquêtes étendirent la connaissance que l'on avait du monde. Mithridate et Pompée ouvrirent une nouvelle voie vers l'Inde. On vit les nomades du nord de l'Ibérie, de l'Albanie et des pays du Caucase, apporter sur les rivages de la mer Caspienne les marchandises indiennes; Juba, roi de Mauritanie, expédia une flotte pour explorer les îles Fortunées, et dédia à Auguste la relation de ce voyage. César et Germanicus ouvraient le nord de l'Europe. Le premier fit ordonner par le sénat de mesurer tout l'empire; le travail fut confié à Sénodoxus pour l'Orient, à Polyclète pour le midi, et à Théodote pour le septentrion, qui mirent de longues années à accomplir cette tâche laborieuse. Plus tard, Auguste ordonna à Vipsanius Agrippa de recueillir toutes les notions éparses sur le monde romain, et de rassembler des cartes; il était occupé de ce travail lorsque la mort vint le surprendre.

Beaux-arts.

La Grèce, une fois vaincue, vit les beaux-arts s'enfuir, et leur décadence est attestée par la forme des médailles; pour donner à ses artistes de nobles inspirations, elle n'avait plus ni liberté ni peuple, et la flatterie qui élevait des temples et des statues aux proconsuls les moins rapaces, ne pouvait rien produire que de médiocre. Les artistes exécutaient sur commande quelques travaux, et le plus souvent ils se bornaient à vendre les anciens ouvrages.

Les Romains ne sauraient être comptés parmi les peuples artistes, eux qui trouvaient plus commode et plus digne d'enrichir leur pays de chefs-d'œuvre ravies à l'étranger. Pline cite peu d'artistes romains, et Virgile abandonne aux nations étrangères la gloire d'exceller dans la peinture, la sculpture, l'astrologie, et même (le courtisan d'Auguste ne devait pas mentionner Cicéron) dans l'éloquence de la tribune, pourvu que Rome conserve le mérite de dompter les peuples et de dicter des lois (1). Cependant, quelques Romains, même parmi les nobles, s'étaient exercés dans les arts : Fabius Pictor, par exemple; mais ce dernier doit plu-

(1) *Excedunt alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus.*

tôt
à le
duit
ticu
et y
Ver
Ver
mai
la r
vres
cent
bre
Syll
temp
phes
Rom
port
près
ture
réna
tures
place
rars
ce ge
d'Oct
Lo
vies
s'en
l'heu
core
De
où d'
tain
époq
Varr
amph
d'abo
Pyrrh
Si An

(1) C
(2) V

tôt être compté parmi les Étrusques, ou du moins il s'est formé à leur école. Lorsque l'art grec fut connu, on rechercha les produits de Syracuse, de Capoue, de l'Orient, désormais soumis. Atticus fit faire en Grèce les Hermès de ses jardins de Tusculum (1), et y acheta des statues pour les maisons de campagne de Cicéron; Verrès fit fondre à Syracuse plusieurs vases tout en or. Le nom de Verrès doit rappeler à l'esprit le moyen le plus habituel aux Romains pour acquérir les chefs-d'œuvre de l'art, la concussion et la rapine. Lucius Scipion apporta quatorze cent vingt-quatre livres en vases d'argent travaillé, plus vingt-quatre en or; deux cent quatre-vingts statues de bronze et deux cent trente en marbre embellirent le triomphe de Marius Fulvius sur les Étoliens. Sylla réduisit Athènes à l'état de squelette; il saccagea les trois temples les plus riches de la Grèce, savoir, ceux d'Apollon à Delphes, d'Esculape à Épidaure et de Jupiter en Élide, emportant à Rome jusqu'aux colonnes de ce dernier et le seuil de bronze de la porte. Fulvius Flaccus découvrit le temple de Jupiter Lacinien près de Crotone, pour en employer les tuiles de marbre à la toiture du temple de la Fortune Équestre. A Sparte, Varron et Murréna firent tailler les parois des murs, pour enlever certaines peintures à fresque (2). Auguste acheta des statues pour orner les places et les rues; il forma aussi des collections de divers objets rares. Scaurus, beau-fils de Sylla, avait déjà fondé un musée de ce genre; six autres étaient dus à César, et un à Marcellus, fils d'Octavie.

Lorsqu'on songe que toutes ces richesses de Rome étaient ravies aux nations désolées, le cœur souffre, et l'Italie ne saurait s'en féliciter. Pour les peuples comme pour les individus, vient l'heure des compensations; or les Italiens ont payé et paient encore au centuple les violences exercées par leurs aïeux.

Des artistes étrangers furent introduits comme esclaves à Rome, où d'autres vinrent librement, tels qu'Arcésilas, Zopyre, un certain Praxitèle qui écrivit sur tous les ouvrages d'art connus à cette époque; Lolos de Cyzique, peintre de portraits dans la galerie de Varron; Valérius d'Ostie, qui trouva le moyen de couvrir les amphithéâtres. Les monnaies romaines, grossièrement frappées d'abord, rivalisèrent, après l'an 700 de Rome, avec celles de Pyrrhus et d'Agathocle; mais les artistes étaient-ils de Rome? Si Antiochus Épiphane fit venir à Athènes l'architecte romain

(1) CICÉRON, *ad Attic.*, I, 4, 6, 8, 9.

(2) VITRUVÉ, II, 8.

Cossatius pour le temple de Jupiter Olympien, et si Ariobarzane, roi de Cappadoce, employa deux frères romains, Caius et Marcus Stallius, pour reconstruire l'Odéon d'Athènes, qui peut assurer que, dans ces commissions, l'adulation ou la recommandation des puissants ne joua aucun rôle? Les noms des autres architectes romains ont péri, ainsi que les livres de Fusisius, de Varron et de Septimius.

Durant la seconde guerre punique, on éleva un temple à Junon Érycine, un autre à la Concorde; l'année 203 avant Jésus-Christ, Rome construisit celui de l'Honneur et de la Vertu en dehors de la porte Capène, sur le dessin de Marcellus, le vainqueur de Syracuse, qui, par symbole, les fit contigus, de manière qu'on ne pût entrer dans le premier qu'en passant par le second. Puis vinrent ceux de Junon Sospita, de Faune, de la Fortune Primiti-gène; plus tard, deux autres à Jupiter sur le Capitole, et celui de la Mère des Dieux et de la Jeunesse. En l'année 181, on en érigea un à Vénus Érycine, et un autre à la Piété dans le grand Cirque; celui de la Fortune Équestre fut édifié en 173, pour exécuter un vœu que Fulvius Flaccus avait fait durant la guerre contre les Celtibères. Combien de temples pour la seule cité!

Il faut se garder, lorsqu'il s'agit des anciens temples de la Grèce et de Rome, de les comparer, pour la grandeur, au Vatican, à Saint-Paul de Londres, à la cathédrale de Milan; ceux de Jupiter Olympien, de la Diane d'Éphèse, de Sérapis, paraîtraient peu de chose près des nôtres. Les temples que Pausanias cite en grand nombre dans la Grèce étaient de petits édifices, et ce qui reste de ceux de Vesta, de la sibylle Tiburtine, de Jupiter Clitumnus, dans la campagne de Rome, nous les montre dans des proportions bien restreintes. Les temples romains de Vesta et de la Fortune Virile ne couvrent pas un espace égal à celui qu'occupe le Panthéon de Rome, que Michel-Ange, comme on le sait, éleva dans les airs pour en former le dôme de Saint-Pierre. Soixante temples s'élevaient sur le Capitole; dans une enceinte qui ne pourrait aujourd'hui contenir le Vatican; il y en avait une grande quantité autour du Forum. Plinie dit que celui de Jupiter Férétrien avait quinze pieds de long; du reste, il ne faut que jeter les yeux sur un plan de Rome, pour voir combien l'emplacement des temples y était resserré.

Au surplus, de vastes emplacements n'étaient pas nécessaires là où le peuple n'assistait pas aux cérémonies sacrées réservées aux prêtres ou aux matrones; il suffisait qu'il pût venir déposer les dons ou les guirlandes sur le seuil du temple. En outre, la dépense

obligeait à donner d'étroites proportions aux édifices sacrés, d'autant plus que les matériaux qu'on devait employer dans chacun d'eux étaient déterminés rituellement : le granit pour Jupiter, Mars, Hercule ; le marbre blanc de Paros, le vert, le jaspé, l'albâtre pour Vénus, les Grâces, Flore et Diane.

Il ne faut donc pas chercher dans chacun d'eux les diverses parties mentionnées dans quelques-uns, l'aire, le parvis (*atrium*), la salle (*cella*), la basilique, l'entrée des prêtres (*aditus*), la tribune (*apsis*), le sanctuaire (*penetrale*), la chapelle (*sacrarium*). La plupart consistaient en une simple cellule précédée d'un petit portique à deux, quatre ou six colonnes ; ornée de sculptures et de peintures plus ou moins précieuses. Les sérapéons servaient peut-être aussi pour la cure des maladies, comme celui de Pouzzoles.

Quintus Métellus Macédonicus fit construire le premier temple en marbre, luxe qui fut généralement imité depuis ; car on en revêtit ceux dont les murs étaient primitivement en brique, et l'usage s'en étendit même aux habitations particulières. Le temple de la Fortune à Préneste, érigé par Sylla, et dont les débris ont servi à construire Palestrina, surpassa en magnificence tout ce qu'on avait admiré jusqu'alors. On y montait par sept vastes piliers, dont le premier et le dernier étaient ornés de réservoirs d'eau ; le pavé du quatrième était formé d'une mosaïque qui, selon Pline, fut la première qui ait été exécutée en Italie : elle enrichit aujourd'hui le palais Barberini.

Sylla fit aussi restaurer le temple de Jupiter Capitolin ; Marius, celui de l'Honneur et de la Vertu ; Pompée, celui de Vénus Victorieuse ; César, ceux de Mars, d'Apollon et de Vénus Génitrix. Le Panthéon d'Agrippa est rond ; les anciens donnaient de préférence cette forme à leurs temples, peut-être pour imiter le globe de la terre ; la lumière y pénètre par une ouverture laissée au centre de la voûte. Le pronaos mérité surtout d'être admiré ; il est formé de seize colonnes en marbre d'ordre corinthien, chacune d'un seul morceau de 12 mètres de hauteur sur 1^m,60 de diamètre, et tant de siècles écoulés ne les ont pas ébranlées sur leur base. Ajoutez à ces édifices les aqueducs de Quintus Marcius, les basiliques de Caton et de Sempronius, et celle de Paul Émile, dont les colonnes en marbre phrygien sont encore debout.

Le théâtre d'Émilius Scaurus, construit en 694, avait trois ordres de colonnes superposées ; derrière ces colonnes étaient des murs de marbre au premier plan, de verre au second, et des cloisons dorées au troisième ; trois mille statues de bronze complé-

taient la décoration, plutôt riche que de bon goût, et qui ne devait durer que le temps de l'édilité de Scaurus; car un sénatus-consulte de l'année 597 défendait les théâtres permanents. Pompée, le premier, en 697, en construisit un de pierre qui pouvait contenir quarante mille spectateurs. César, à son tour, embellit le Capitole, et fit construire un forum d'une grande richesse d'ornements.

Après le premier triumvirat, on commença à décorer les tombeaux de cariatides; on érigea des statues de rois prisonniers et d'hommes illustres ou puissants, mais sans que nous sachions si ce fut ou non l'œuvre du ciseau romain. L'ordre toscan, qui le cède en élégance et en richesse aux ordres grecs autant qu'il l'emporte sur eux en solidité, fut inventé à cette époque, ou plutôt l'usage s'en étendit; dénué de sculptures et d'ornements, la base et le chapiteau en sont extrêmement simples. L'ordre composite, qui s'introduisit aussi alors, est au contraire très-riche; réunissant à la feuille corinthienne la volute ionique, il élève la colonne jusqu'à six diamètres, et orne la corniche de dentelures.

Le temple élevé, à Milassus dans la Carie, en l'honneur d'Auguste et de la déesse Roma, est probablement le premier exemple d'ordre composite et de ce luxe d'ornements en vogue à cette époque. Le petit temple de Vesta, à Tivoli, est aussi dans ce genre. Sous Auguste, la magnificence des constructions publiques et privées s'accrut considérablement, surtout pour les maisons de plaisance.

Ce qui caractérise l'architecture romaine, c'est la substitution du pilastre et de l'arcade à la colonne et à l'architrave, de telle sorte que ces deux ordres, qui alternent d'après des lois fixes, paraissent indépendants l'un de l'autre. En général, les arcades sont réservées pour l'intérieur de l'édifice, et les colonnes pour l'extérieur; lorsqu'elles ne soutiennent pas un toit, l'architrave est ornée de statues. On peut dire que les édifices où domine l'arcade appartiennent au génie romain; mais souvent l'art grec s'associait à ce genre d'autant plus que les architectes étaient Grecs. Quelquefois le sanctuaire du temple était couvert d'une voûte spacieuse, tandis qu'à l'extérieur on retrouvait les colonnades grecques et les ailes adaptées à une ouverture à plans inclinés. Ici la colonne n'est plus l'élément caractéristique et essentiel de la construction; c'est le mur qui domine, ayant pour ornement les colonnes, trop distantes pour la solidité, exhaussées sur le piédestal, afin de correspondre à l'élévation de l'arcade, et quelquefois soutenant une corniche, laquelle n'a rien à soutenir.

En
les o
vait
avait
de h
pitea
est p
leurs
têtes
color
traita
empl
en se
lonn
dans
souv
Il
n'av
lion
seul
Il se
siliq
pas
qui
par
un l
de l
P
ce l
qu'
vile

(1
sout
Les
6^m,
colo
d'au
de
de
tre
apl
qu
qu

En dépit des rigides adorateurs de l'art grec, on mélangeait les ordres : par exemple, dans le théâtre de Marcellus, on trouvait les dentelures ioniques à côté du triglyphe dorique ; les colonnes avaient jusqu'à neuf diamètres et même neuf diamètres et demi de hauteur, comme dans l'arc de Titus ; on vit s'introduire le chapiteau composite, dans lequel tout le chapiteau ionique angulaire est placé sur les deux tiers inférieurs du chapiteau corinthien. Ailleurs les pilastres, que les Grecs employaient seulement comme têtes, se produisirent tout le long du mur, auquel on attacha la colonne en l'y enfonçant de la moitié. En général, les Romains traitaient la colonne avec une grande liberté. A Pompéi, on les employait sans s'inquiéter des ordres, et on les revêtait de stuc, en sacrifiant ainsi la beauté des proportions. Ce mélange des colonnes et des arcades introduisit un grand nombre de variétés dans les genres ; ce qui changea le système des entre-colonnes, souvent celui des corniches, comme à Balbeck et à Palmyre.

Il nous reste beaucoup de monuments de ce siècle ; mais nous n'avons, en fait d'écrivains ayant traité de l'art, que Vitruve Polion, dont on ne connaît ni la famille ni la patrie ; nous savons seulement qu'il fut employé par Auguste aux machines de guerre. Il se montre dans son ouvrage plus professeur qu'artiste, et la basilique de Fanum, dont il fut l'architecte et qu'il a décrite, ne fait pas preuve d'une grande habileté (1). Le *Traité d'architecture* qui porte son nom est probablement une compilation faite depuis par quelque ignorant ; elle diffère peu de celle de Pline, et révèle un homme qui ne sait pas voir de ses propres yeux les monuments de la Grèce.

Vitruve.

Pour ne rien dire des incorrections des copistes, il faut consulter ce livre avec précaution, en le confrontant avec les monuments qu'on peut encore reconnaître, et se bien garder de s'en tenir servilement aux préceptes qu'il donne. Habitué à lutter avec des

(1) La nef du milieu, qui avait 39 mètres de long sur 19^m,50 de large, était soutenue tout autour par dix-huit colonnes corinthiennes, de 16^m,20 de hauteur. Les nefs latérales avaient 6^m,50 de largeur ; sur leur côté, des pilastres de 6^m,50 de haut, de 0^m,80 de largeur sur 0^m,49 d'épaisseur, étaient attachés aux colonnes, et servaient de support aux poutres. Sur ces pilastres s'en élevaient d'autres, de 5^m,80 pour soutenir le plafond des bas-côtés, moins élevé que celui de la nef principale. Les intervalles des entre-colonnements, à partir du sommet de l'architrave des pilastres jusqu'à celui des colonnes, servaient pour les fenêtres. Le tribunal était contre l'un des grands côtés, de forme semi-circulaire aplatie. Il avait 1^m,30 de largeur et 4^m,85 de profondeur ; on le faisait ainsi, afin que les négociants qui se réunissaient dans la basilique ne dérangeassent pas ceux qui plaidaient devant les magistrats.

artisans, l'auteur écrit sans élégance, sans correction, et quelquefois il est obscur à force de détails minutieux. Quoi qu'il en soit, son *Traité d'architecture*, le seul que nous ait transmis l'antiquité, est plein de renseignements précieux et même d'excellents préceptes, puisés dans l'observation des chefs-d'œuvre. Il recommande surtout à l'architecte la loyauté et le désintéressement, et se fait estimer lui-même dans son livre par la candeur dont il fait preuve. Les sept premiers livres traitent de l'architecture proprement dite, savoir : le premier, de l'art en général ; le second, des matériaux ; le troisième, des temples ; le quatrième, des ordres architectoniques ; le cinquième, des édifices publics ; le sixième, des maisons de ville et de campagne ; le septième, des décorations. Les trois suivants sont consacrés à l'architecture hydraulique, à la gnomonique et à la mécanique.

Aucun membre de la noblesse romaine ne cultiva la peinture après les premiers essais faits dans cet art, sauf, au temps de Pline, un chevalier nommé Turpilius, qui était originaire de la Vénétie. Pline fait aussi mention d'un Amulius, auteur d'une Minerve qui regardait le spectateur à quelque point de vue qu'il se plaçât (1) : mérite bien mince.

Les beaux-arts nous attestent, au surplus, combien l'immoralité était générale. Les temples étaient ornés de sculptures et de tableaux dans lesquels l'indécence des actes dépassait l'imagination la plus lubrique. Les aventures des dieux et leurs amours firent toujours admettre dans les lieux consacrés au culte ces représentations lascives ; quand Aristote recommande d'éloigner les obscénités des regards de la jeunesse, il excepte celles que la religion comporte. L'Impudicité (*Αυαδεία*) avait un temple à Athènes ; une classe de génies priapiques était en relation avec Aphrodite, et l'on formait des chœurs orthopalliques. Les orgies de Bacchus étaient accompagnées des démonstrations les plus lascives. Dès que les mœurs commencèrent à se dépraver, les prêtres offrirent cette amorce aux passions ; puis, quand la société eut perdu toute pudeur, l'art mit à l'écart tout scrupule. Les vases de table furent décorés de figures indécentes ; nous en voyons encore sur les portes de Pompéi, et il n'était pas de chambre conjugale dont les murs n'offrissent des peintures obscènes. Ovide rappelle à chaque instant des tableaux impudiques (2) ; on dit qu'Horace avait une

(1) *Spectantem quocumque aspiceret.*

(2) Ovid., *Trist.*, II, 51 :

*Scilicet in domibus vestris, ut prisca virorum
Artifici fulgent corpora picta manu ;*

chambre entièrement tapissée de ces images lubriques, et Properce lui-même trouvait inconvenant de les rencontrer partout (1).

En fait de génie civil, les Romains nous ont laissé des monuments magnifiques. Ils ont creusé un grand nombre de canaux, et parfois ils employaient les soldats à ce travail. Ils avaient pratiqué tant d'aqueducs souterrains, pour conduire les eaux dans la ville et en enlever les immondices, que Pline appelait Rome *urbs pensilis* (la ville suspendue); et c'est avec raison que Frontinus met les aqueducs de Rome au-dessus des pyramides d'Égypte. Le plus considérable de ces conduits, que l'on doit à Appius Claudius (313 av. J.-C.), apportait des eaux d'une distance de dix milles; l'aqueduc de Dentatus, construit quarante ans plus tard, et qui parcourait un espace de quarante-trois mille pas, était soutenu par sept cent deux arches. Q. Marius Rex amena de Subianna, dans une longueur de soixante-un mille pas, l'eau Marcia, à laquelle on joignit ensuite la Pépula et la Julia. L'eau Vierge est due à

*Sic quæ concubitus varios Venerisque figuras
Exprimat, est aliquò parvâ tabella loco.*

Dans l'*Ars amandi*, II, 679 :

*Utque velis, Venerem jungent per mille figuras,
Inveniat plures nulla tabella modos.
Inque modos omnes, dulces imitata tabellas
Transeat, et lecto pendeat illa meo.*

ANONYM. *apud Brouckhus. ad Prop.*, II, 5.

(1) PROPERCE dit :

*Non istis olim variabant tecta figuris,
Cum paries nullo crimine pictus erat....
Illa puellarum ingenuos corruptit ocellos,
Nequitiaque suæ noluit esse rudes, etc.*

SUETONIUS, *Horat.* VII : *Ad res venereas intemperantior traditur; nam speculato cubiculo secuta dicitur habuisse disposita, ut quocumque respezisset, ibi ei imago coitus referretur, etc.*

CLÉM. D'ALEXANDRIE, in *Protr.*, p. 53 : Παρ' αὐτάς ἐτι τὰς περιπλοκάς ἀπορώσιν εἰς τὴν Ἀφροδίτην ἐκείνην, τὴν γυμνὴν, τὴν ἐπὶ τῇ συμπλοκῇ δεδεμένην, καὶ τῇ Ἀφρῷ περιπετώμενον τὸν ὄρνιν τὸν ἐρωτικόν... Πανίσκοι τινὲς, καὶ γυμναὶ κέραι, καὶ σάτυροι μεθύοντες.

SUETONIUS, *Tiber.*, c. 44 : *Tiberius Caesar tabulam Parrhasii, in qua Mælagro Atalanta ore morigeratur, legatum sibi sub conditione ut si argumento offenderetur, decies pro ea HS. acciperet, non modo prætulit, sed et cubili dedicavit.*

Il existe à Naples une collection d'ouvrages obscènes dont la description a été publiée à Paris : *Cabinet secret du Musée royal de Naples*, in-4°, orné de 60 planches coloriées, représentant les peintures, bronzes et statues érotiques, etc.

Agrippa, la Claudia à l'empereur Claude, la Trajane à Trajan. C'est sous ce dernier que vivait Sextus Julius Frontinus qui, dans son ouvrage *de Aquæductibus*, nous a laissé des renseignements sur ces utiles constructions.

Les Romains avaient jeté plusieurs ponts sur le Tibre; mais jamais ils n'eurent l'idée de canaliser ce fleuve, pour prévenir les débordements qui, jusqu'à dix fois dans la même année, inondaient la ville. À l'embouchure du Tibre, César voulait construire un port; mais il ne fut achevé que sous Claude. On attribue à Auguste ceux de Misène et de Ravenne, avec un phare magnifique.

Routes.

Rome, qui aspirait à l'unité, avait un grand intérêt à tracer des routes, et celles qui existent encore témoignent combien elles méritèrent leur antique renom. La borne milliaire dorée, placée au milieu du Forum romain, était leur point de départ; de là elles se déployaient jusqu'aux Colonnes d'Hercule, à l'Euphrate, au Nil, en triomphant des obstacles de toute nature, et en formant un vaste réseau qui rattachait les provinces à la capitale.

Les plus grandes avaient cinq mètres de largeur. On traçait d'abord deux sillons pour indiquer la largeur de la route; on creusait ensuite dans l'intervalle, et, l'excavation faite, on la remplissait de matériaux choisis, jusqu'à la hauteur voulue, selon que la route parcourait la plaine, la montagne ou un terrain marécageux. Bergier cite des routes romaines, en France, exhausées jusqu'à 6^m,50 au-dessus du sol. La couche la plus basse (*statumen*) était formée de débris de pierres liées avec de la chaux et du sable. Le second lit (*rudus*) était en petits graviers mêlés avec de la chaux; le troisième (*nucleus*) se composait d'un mélange de chaux, d'argile et de terre, parfois aussi de galets et de chaux. Sur cette troisième couche on plaçait la quatrième (*summum dorsum*, *summa crusta*), formée de cailloux ou de pierres plates taillées en polygones irréguliers ou équarries. Parfois, au lieu de la quatrième couche, c'était un mélange de galets menus et de chaux. On substituait quelquefois aussi la terre forte à ce ciment; mais on faisait le nombre de couches en les battant avec des moutons ferrés, et en les rendant ainsi plus solides et plus compactes. Les talus des routes élevées au-dessus du sol étaient soutenus par des murs de contre-fort. Les cubes dont se formait la couche supérieure étaient réguliers dans les villes; ils sont de lave à Pompéi et à Herculani, liés avec de la chaux et de la pouzzolane; les rues sont tirées au cordeau, avec des trottoirs.

À Rome, la voie Sacrée et la voie Triomphale étaient magnifiques. La première, qui commençait à l'orient du Forum, tou-

chant
montait
de Sep
vainqu
tican et
ils gagn
pée, le
et le gr
par le C
Les stat
en triom
des deu

La vo
312, pa
pène, e
exhaus
chés de
ment d
par les
malgré
de voie
partage
descend
côte ga
Cumes.
les et
à traver

La v
221, p
par Sp
la gale
taure j
là elle
Bologn
rigeait

L'in
donnè
plèbe
que l'o
et qui
deux
regar

chant au Colisée, longeait le temple d'Antonin et Faustine, et montait au Capitole à travers les arcs de Constantin, de Titus et de Septime Sévère (constructions postérieures). Les généraux vainqueurs entraient par l'autre voie, le long des champs du Vatican et du Janicule; puis, passant le pont de la porte Triomphale, ils gagnaient la voie Droite, le champ de Mars, le théâtre de Pompée, le cirque de Flaminius, les théâtres d'Octavie et de Marcellus, et le grand Cirque; tournant alors vers la voie Appia, ils sortaient par le Colisée sur la voie Sacrée, qui les conduisait au Capitole. Les statues enlevées aux nations vaincues, celles des rois trainés en triomphe, celle des grands hommes et des dieux, décoraient des deux côtés ces rues magnifiques.

La voie Appienne, tout en gros blocs, fut terminée, dès l'an 312, par le censeur Appius Claudius; elle partait de la porte Capène, et se prolongeait bordée de temples et de tombeaux, tantôt exhaussée sur un terrain fangeux, tantôt à travers les rocs tranchés de l'Apennin. César la répara en commençant le dessèchement des marais Pontins. Elle fut ensuite entretenue et améliorée par les empereurs qui lui succédèrent; enfin Pie VI la restaura, malgré les injures de vingt siècles. Elle fut prolongée, sous le nom de voie Campanienne, de Capoue à l'orient d'Aversa, où elle se partageait en deux. Le chemin qui se dirigeait à travers les terres descendait à Pouzzoles par le mont Caurus; celui qui suivait la côte gagnait Cumès le long des marais de l'interne. A la sortie de Cumès, par l'arc Félix, un autre embranchement gagnait Pouzzoles et rejoignait la voie *Méditerranée*, pour déboucher à Naples à travers la galerie souterraine du Pausilippe.

La voie Flaminienne, ouverte par le consul C. Flaminius en 221, partait de la porte Flaminia, traversait l'Apennin en passant par Spolète et Nocéra, franchissait la montagne d'Asdrubal par la galerie dite aujourd'hui du *Furlo*, et, suivant la vallée du Métaure jusqu'à Fano, côtoyait l'Adriatique pour arriver à Rimini; là elle prenait le nom d'Émilia, et passait par Césène, Forlì, Imola, Bologne. La voie Cassia s'en détachait au pont Milvius, et se dirigeait vers l'Étrurie par Viterbe.

L'inspection des routes regardait les censeurs, qui souvent leur donnèrent leur nom; elle fut ensuite confiée aux tribuns de la plèbe et plus tard à des agents spéciaux. C'est à Caius Gracchus que l'on doit les bornes milliaires échelonnées le long de ces voies, et qui indiquaient la distance de Rome ou des points principaux: des deux côtés se trouvaient aussi les tombeaux, exposés à tous les regards au lieu d'être sous terre comme ceux des anciens Italiotes.

CHAPITRE XXVIII.

INDE.

SIÈCLE DE VICRAMADITYA.

Au nombre des ambassadeurs qui de toutes les contrées accoururent vers l'heureux Auguste, il en vint de l'Inde pour faire alliance avec lui; comme il se trouvait alors en Espagne, ils repartirent sans avoir rien conclu; mais ils revinrent quelques années après à Samos, et Nicolas de Damas les vit à Antioche, où ils habitaient le bourg de Daphné, réduits à trois, de toute la légation, qui était nombreuse, les autres ayant succombé aux fatigues du voyage. Ils étaient accompagnés de huit esclaves, ne portaient pour vêtement que des hauts-de-chausses, et faisaient grand usage de parfums. Entre autres présents rares, ils avaient apporté des serpents longs de cinq mètres, une tortue de fleuve, d'un mètre et demi de longueur, et une perdrix aussi grosse qu'un vautour. Leur lettre de créance, en langue grecque, écrite sur parchemin, venait du roi Porus Pandion, seigneur suzerain de six cents princes, qui demandait l'amitié de César, en lui offrant libre passage dans ses États pour se rendre partout où il voudrait, et son assistance dans tout ce qu'il lui plairait d'entreprendre.

Ils avaient avec eux un homme né sans bras, qui se servait de ses pieds pour bander un arc, le tirer, et pour jouer de la flûte; ils étaient aussi accompagnés par le brahmine Zarmane Schegan, qui, après avoir passé trente-sept ans à vivre très-frugalement dans une communauté au milieu d'un bois, et à s'entretenir avec ses confrères sur de graves sujets, complétait en voyageant la provision de sagesse qu'il avait acquise. Il considérait la vie comme un état analogue à celui de l'enfant dans le sein de sa mère; état d'où l'homme sort à l'aide de la science, pour entrer par la mort dans la vie véritable et à jamais heureuse. Arrivé à Athènes, Zarmane renouvela devant Auguste le spectacle donné par Calanus à Alexandre; trop heureux, disait-il, pour n'avoir pas à craindre quelque disgrâce, il résolut de se brûler. Après s'être fait initier aux mystères d'Eleusis, il se dépouilla nu, se frotta d'huile et monta en souriant sur le bûcher. On plaça cette inscription sur son

tombe
talisa

Que
un pay
Ce Par
domin
dans l
Malab

Nou
drocot
faits le
croyon
le prin
(Béhar
Soleil
la syn
mina
ches,
méluk
dire d
de l'I
royau
conflu
Rat-M

Apr
il régn
de sau
cessio
nage.
grand
férer
rieurs
sur le
célèbr
lui pr
avec

Da
patien
le mo
celui

(1)

tombeau : *Zarmane Schegan*, Indien de *Bargosa*, qui s'immortalisa en se conformant à l'antique usage de sa patrie.

Quelle que soit la valeur réelle de ce récit, il nous ramène vers un pays sur lequel s'est déjà longuement fixée notre attention. Ce Pandion peut représenter l'antique dynastie des Pandous, qui domina pendant des siècles sur le pays de Mandouras, appelé, dans la langue du pays, Panda-Mandalam, et correspondant au Malabar actuel.

Nous avons fait mention précédemment des vicissitudes de Sandrocottus, au sujet duquel les traditions indiennes racontent les faits les plus disparates. Sous leur forme la plus raisonnable, nous croyons pouvoir les réduire à ce qui suit : Au temps d'Alexandre, le prince Nanda, descendant de Krisna, régnait dans le Magada (Béhar septentrional) ; il déclara la guerre aux différents fils du Soleil, qui dominaient sur les pays contigus à ses États. Fort de la sympathie du peuple qu'il arrachait à un joug pesant, il extermina ces tyrans, dont il ne laissa survivre ni descendants ni proches, comme il est arrivé de nos jours en Égypte à l'égard des Mameluks ; il devint ainsi maître de tout le pays des Prasis, c'est-à-dire de l'Orient, depuis l'Allahabad jusqu'à l'extrémité orientale de l'Inde ; sa domination s'étendit aussi sur le Bengale, vaste royaume dont la capitale était Balipatra (Palibothra), située au confluent du Gange et du Cosey, où se trouve aujourd'hui Raï-Mahal.

Après avoir exterminé les xattriyas, maîtres de ces contrées, il régna avec justice ; comme il avait épousé deux femmes, l'une de sang royal, l'autre de la caste des Soudras, il appela à sa succession les enfants de la première, et assigna aux autres un apanage. Au nombre des derniers était sandracoupta, qui, doué de grandes qualités et plein d'ambition, se voyait avec déplaisir préférer ses frères, supérieurs à lui par la naissance, bien qu'inférieurs en capacité. Tel était Ugradanva, qui avait remplacé Nanda sur le trône. Un jour qu'il avait demandé un brahmine pour célébrer le sacrifice funéraire du *śraddha*, celui qui se présenta lui parut d'un aspect si sauvage et si repoussant, qu'il le chassa avec mépris.

Dans son orgueil dévot, le brahmine fut loin de supporter avec patience une pareille insulte ; il proféra des imprécations contre le monarque profane, et se mit à parcourir les rues en criant que celui qui voulait être roi à la place d'Ugradanva, n'avait qu'à le

(1) STRABON, XV, ch. I, §§ 43, 52.

suivre. Sandracoupta, qui n'attendait qu'une occasion, se joignit à lui avec huit compagnons. Après avoir traversé le Gange, ils entrèrent dans le Népal (Neypal), et pressèrent Paratesvara, roi de ce pays, de les aider à conquérir l'empire des Prasis, sous la promesse de lui en céder la moitié. Ce prince arma donc ses sujets et ses vassaux; et, grâce à son assistance, Sandracoupta détruisit la descendance de Nanda et s'assit sur le trône des Prasis; il conserva près de lui quelques Grecs qui l'avaient secondé dans son usurpation, et dont il se servit pour discipliner les Indiens.

Loin de partager ses États avec le roi de Népal, il ne négligea rien pour les resserrer dans une vigoureuse unité, et se montra non moins habile que puissant, bien que ses forces fussent inférieures à celles de Porus (1), qui régnait sur le pays au delà de l'Indus. Il résista même, comme nous l'avons vu, à Séleucus I^{er} Nicator. Antiochus envahit aussi l'Inde, où il reçut des éléphants et de l'argent du roi Soppagasène, avec lequel il fit un traité de paix.

Séleucus avait envoyé comme ambassadeur à Sandracoupta Mégasthène, qui avait accompagné Alexandre dans son expédition, et fait un séjour de plusieurs années à Palibothra; il avait même donné une description du pays, où semblent avoir puisé Diodore de Sicile, Strabon et Arrien. Alexandre n'avait pas poussé sa marche au delà des rives du Ravei (*Hydraotes*), où s'élève aujourd'hui Lahor, ni pénétré dans le pays qui de là s'étend jusqu'à Allahabad, contrée des plus riches. Mégasthène, le premier Européen qui la vit, en fut frappé de surprise; mais la vérité ne lui suffit pas, et des récits fabuleux signalèrent des hommes avec des oreilles si longues qu'ils s'en servaient comme de manteaux pour envelopper leurs épaules; des cyclopes sans nez et sans bouche, n'ayant qu'un œil, et avec des pieds très-longs, dont l'orteil était retourné en dedans; des pygmées hauts de dix-huit pouces à peine, et d'autres à la tête conique; des fourmis aussi grossés que des renards, qui, en grattant la terre, en tiraient de l'or (2).

Sandracoupta lui donna audience à la tête d'une armée de quatre cent mille guerriers. Palibothra, sa résidence, avait dix milles de longueur sur deux de largeur; soixante tours en fortifiaient l'enceinte, et soixante-quatre portes s'ouvraient dans ses murailles. Daïmaque fut aussi envoyé à Allitrochidas, fils de Sandracoupta, et nous lisons dans Athénée qu'Amytocratis, autre roi indien, fit

(1) « Sandracota, très-grand roi de l'Inde, et Porus, qui fut plus puissant que Sandracota lui-même. » (Arrien. *Hist. indienne*, 3.)

(2) STRABON, XX.

prier
sèche
Les ro
au su
metta
Soi
vint in
que le
bouch
horde
dent,
ment
ignor
si peu
vains.
ques-
Con
emple
furen
Tarta
tard
ce qu
deux
saient
appor
plète
haute
faire
et les
classi
A l
l'Inde
kerm
être p
mais
il rés
mine
l'anc
Beng
les g
soum
il su

prier l'un des Anticlus de lui expédier du vin doux, des figues sèches et un philosophe grec, s'engageant à lui tenir compte du tout. Les rois de l'Égypte le satisfirent quant aux deux premiers articles; mais au sujet du dernier, il lui répondit que les lois grecques ne permettaient pas de vendre un philosophe.

Soixante-neuf ans après la mort d'Alexandre, la Bactriane redevenant indépendante, et ses rois, poussant leurs conquêtes plus loin que le héros macédonien, recouvrèrent le pays voisin de l'embouchure de l'Indus. Vingt-six années à peu près avant J.-C., une horde de Tartares, refoulée des environs de la Chine vers l'Occident, passa l'Iaxarte, inonda la Bactriane, et y détruisit entièrement la domination des Grecs, qui avait duré cent trente ans. On ignore comment finirent les autres royaumes, parce qu'ils eurent si peu de rapports avec l'Asie occidentale et l'Europe, que les écrivains, grecs et romains, nous ont à peine transmis le nom de quelques-uns de leurs princes.

Comme tous leurs contemporains, ils avaient battu monnaie en employant des légendes grecques. Quand les premiers aventuriers furent chassés par d'autres, indigènes ou venus du Thibet et de la Tartarie, ceux-ci conservèrent les légendes grecques; mais plus tard ils en adoptèrent de nationales, et finirent par exclure tout ce qui n'était pas barbare. On ne connaissait de ces monnaies que deux ou trois échantillons, lorsque les officiers français qui faisaient la guerre dans ces contrées, et quelques agents anglais en apportèrent en assez grand nombre pour faire espérer de compléter la série des princes régnants comme on l'avait fait pour la haute Asie; mais, comme si la chronologie devait fatalement faire défaut dans l'histoire de l'Inde, ces monnaies donnent la tête et les attributs sans aucune indication de date : ce qui rend la classification impossible.

A l'époque où Rome atteignit son plus haut point de grandeur, l'Inde eut aussi son siècle d'or sous le rajah Vicramaditya (*Bekramadjit*). Il nous est donné comme roi de l'Inde entière, peut-être parce qu'il avait soumis beaucoup de rajahs indépendants; mais ses États principaux s'étendaient sur les rives du Gange, et il résidait tantôt à Palibothra, tantôt à Kanodja. Il réunit les brahmines à Bénarès, fit reconstruire Ayodia, ville très-célèbre dans l'ancienne histoire de l'Inde, et commença la seizième dynastie du Bengale. Son pouvoir s'étendait jusqu'au pays de Kachemir, dont les gouverneurs, après l'extinction de la famille régnante, se soumirent spontanément à lui, et en reçurent pour rajah Matarket; il subjuguait aussi le Dékan septentrional jusqu'à Tagara.

A la prise de Delhi commença, après le rétablissement de la paix, une ère que les naturels appellent *Sanyat*, et qui correspond à l'an 56 avant J.-C.; elle est généralement adoptée dans l'Inde septentrionale, tandis qu'une autre ère nommée *Saka*, et qui commence avec Salivahana, l'an 76 de J.-C., est en usage dans le reste de l'Inde. Outre ces deux ères, qui sont le plus généralement admises, il en est d'autres connues seulement des pundits, et que nous réunissons ici comme de rares fragments de la chronologie de ce peuple. En l'année de 355 avant J.-C., Mahabali monta sur le trône; il mourut en 327, et sa famille fut exterminée en 315. Les expiations de Schanakia sont indiquées en 312. En 191 de l'ère vulgaire, Souraca, appelé aussi Aditaya, et Vicram, montent sur le trône. En 441, un autre Vicramaditya, fils de Gandaroupa, ceint la couronne royale. L'apostolat de Mahabhat, c'est-à-dire de Mahomet, a lieu en 622. En l'an 1000 commence le règne de Bhodia, appelé aussi Vicramaditya; Pithaura est défait et tué en 1192; et Diaya-Schandra devient roi en 1194 (1).

Ces différentes ères sont toutefois conjecturales; car, après la clarté dont l'Inde s'illumine au temps de Vicramaditya, contemporain d'Auguste, les ténèbres recommencent à s'épaissir; du reste, quant bien même nous voudrions les pénétrer, nous ne trouverions rien, dans le pays, qui eût contribué au progrès général de l'humanité. Si nous essayons cependant de puiser dans l'histoire romaine quelques renseignements épars, nous dirions que peu après Auguste, les vents poussèrent dans l'île de Taprobane (Ceylan) Annius Plochamus, formier des impôts dans les ports de la mer Rouge. Il y séjourna six mois; et le roi voulut qu'à l'ins-tuit de ce qui concernait l'empire romain, comme il observa que les pièces de monnaie qu'avait son hôte étaient du même poids, bien que d'un coin et d'un lieu de fabrication différents, il en conçut une bonne idée de la loyauté romaine, et, sous le règne de Claude, il envoya à Rome un rajah de l'île à la tête d'une ambassade. Quelle ne dut pas être la surprise des Romains en apprenant alors que la Taprobane, dont le nom même leur était inconnu, renfermait cinq cents villes; que Plasinonda, la capitale, était extrêmement peuplée; et que le commerce y accumulait d'incroyables richesses!

On rapporte que les Indiens eurent des relations avec quelques autres empereurs. Nous savons notamment, en ce qui concerne Antonin, que les Sarmates et les rois du Bosphore, de la Colchide,

(1) WILFORD, *Recherches asiatiques*, t. IX.

de l'Ibérie et de l'Albanie, de la Bactriane et autres pays voisins de l'Inde, lui envoyèrent des ambassadeurs pour renouer les rapports d'amitié et de commerce avec l'empire. Sous le règne de Justinien, Cosmas Indicopleustes voyagea dans l'Inde, où le christianisme s'était déjà introduit, et en écrivit une description.

Mais si les Occidentaux ne pensèrent plus à la conquête de l'Inde, ils ne cessèrent de tirer avantage de leur commerce avec ces contrées.

CHAPITRE XXIX.

LITTÉRATURE INDIENNE. — ART DRAMATIQUE.

A l'époque où la littérature latine trouvait son siècle d'or sous la domination d'Auguste, celle de l'Inde brillait aussi de son plus vif éclat à la cour de Vicramaditya, ornée, comme disent les naturels, de sept pierres précieuses, c'est-à-dire de sept poètes illustres. Un conseiller de ce roi, Amarasina, composa un dictionnaire systématique de la langue sanskrite, où nous avons puisé des renseignements importants.

Un autre ornement de la cour était Bartrihari, frère du souverain, dont il reste quelques poésies lyriques; mais le plus brillant joyau de la couronne de Vicramaditya est Kalidasa. Il perfectionna la langue, restaura les anciens monuments de la littérature, détacha de la religion la poésie descriptive dans ses *Saisons*, où l'on trouve toujours des beautés et parfois même de la vigueur. Le ton élégiaque qui domine dans ses vers est plein de ce doux sentiment de la nature que nous avons remarqué dans les ouvrages indiens les plus anciens (1).

Mais le triomphe de Kalidasa est la composition dramatique.

(1) « Celle, dit-il, qui remplit ma pensée n'éprouve qu'aversion pour moi; elle brûle au contraire pour un rival qui, à son tour, languit pour une indifférente : et voilà qu'une femme que je ne puis souffrir s'est enflammée d'amour pour moi. Mille malédictions donc et sur l'une et sur l'autre, et sur mon rival, et sur l'amour, et sur moi-même ! »

On trouve dans cette idylle de Moschus une pensée pareille :

« Le dieu Pan brûlait pour Écho, qui habitait dans le voisinage; mais Écho aimait un jeune satyre pétulant; le satyre languissait pour Lyda. Écho était tourmentée par Pan, autant que le satyre l'était par Écho, et Lyda par le satyre, et l'Amour se riait d'eux tous. Chaque amoureux détestait qui l'aimait, autant qu'il était haï de l'objet aimé. Que cet exemple porte ses fruits. Je vous dis à

Dans le cours du dernier siècle; un brahmine, voyant représenter à Calcutta des drames anglais, dit que les Indiens en avaient aussi de pareils dans leur langue. Ces paroles mirent sur la trace de trésors ignorés, et conduisirent à la découverte d'une poésie dramatique riche et originale.

Les Indiens la font aussi venir de Brahma; c'est pourquoi ils la considèrent comme exempte de toute dépravation et tendant de sa nature à un but moral; ils comparent le plaisir que procurent les représentations théâtrales au miel qui rend un breuvage salubre. Le héros de leurs drames est d'ordinaire un dieu ou un grand roi, animé de sentiments tendres et généreux. Les personnages de second ordre sont ministres, brahmines ou négociants. La passion elle-même y parle un langage plein de dignité; l'amour, moins sensuel que chez les Romains, moins métaphysique que parmi les modernes, repousse les formules de basse adoration, et ne peut être représenté que légitime, c'est-à-dire avec une personne libre. Une intrigue avec la femme d'un autre ne serait pas tolérée. Si le héros est déjà marié et s'éprend de nouveau, il en est quitte, au dénoûment, pour épouser aussi celle qu'il aime. Les peintures les plus voluptueuses d'un amour dont la jouissance est toujours le but ne sont point en opposition avec la morale et la religion qui toutes deux considèrent comme l'acte le plus agréable à Dieu de goûter les délices dont il a voulu charmer notre exil ici-bas.

Les héros et les principaux personnages s'expriment en sanskrit; l'héroïne et les femmes en prakrit, c'est-à-dire dans le dialecte qui fut probablement en usage autrefois; les personnages inférieurs, dans un langage plus vulgaire, mais qui lui-même n'est plus usité. Il semblerait résulter de là que ces drames étaient composés, non pour la masse de la nation, mais pour la classe la plus

tous : N'aimez pas celles qui vous aiment, afin que vous soyez aimés de celles que vous aimez. »

Ascha, poète arabe, s'exprime sur le même ton :

« Un regard tombé au hasard alluma la flamme qui me dévore, tandis que le cœur d'Horairéh brûle pour un rival, qu'une autre éloigne d'elle. Celle-ci, à son tour, est l'objet d'une passion à laquelle elle reste indifférente, et l'amant qu'elle dédaigne cause par ses mépris, la mort d'une infortunée, esclave de ses charmes. Moi aussi, je suis aimé d'une personne qui ne me plaît point. C'est ainsi qu'une communauté déplorable nous associe dans un même sort. Soumis aux mêmes tourments, chacun de nous, près ou loin de l'objet de sa flamme, est victime de ses amours, et se trouve pris aux lacs dans lesquels il tient un autre prisonnier. »

Voilà trois poètes qui se sont rencontrés, sans s'être certainement copiés l'un l'autre.

disti
lors
cher
tâché
gran
posit
pièce
occa
naiss
breu
les G
Jone
Bava
tout
ilest
dram
dialo
auqu
trop
Il
à for
dioc
foule
le sty
comm
tères
vu ;
Le
myth
une
des t
quali
scène
récits
brass
se fro
de fa
phe.
dans
entre
les c
nalie

distingués des brahmines et des xattryas; ils ne pouvaient dès lors agir vivement sur les passions générales. Les Indiens n'y cherchaient donc pas une sorte de sympathie universelle et instantanée, mais un intérêt d'école pour ainsi dire, intérêt qu'un trop grand nombre de nos poètes se contentent d'exciter dans des compositions d'une imitation systématique. Ajoutons à cela que ces pièces, comme celles des Grecs, ne se représentaient que dans des occasions rares, dans des fêtes solennelles, au mariage et à la naissance des princes, aux grandes foires et autres réunions nombreuses; mais les auteurs indiens n'étaient pas aussi féconds que les Grecs, et leur richesse dramatique n'est pas telle que l'avança Jones dans l'enthousiasme de la première découverte. Kalidasa et Bavabouti composèrent à peine trois tragédies chacun, et c'est tout au plus si celles qui restent dépassent le chiffre de soixante; il est vrai qu'elles sont les meilleures. Nous ne comptons pas les petits drames que les charlatans jouent sur les places, en improvisant le dialogue, qu'ils entremêlent de chansons vulgaires : amusement auquel les Indiens prennent un plaisir extrême, et que leur envie trop les dominateurs étrangers.

Il y eut plus d'abondance chez les écrivains qui prétendirent, à force de préceptes, enseigner au génie à bien faire, et à la médiocrité à rivaliser avec lui. Il serait fastidieux de répéter ici la foule de distinctions qu'ils établissent sur les héros, les passions, le style. En général, ils appellent les drames *roupa* ou *roupaka*, comme étant destinés à donner un corps ou une forme à des caractères et à des sentiments; ils les définissent *poème fait pour être vu*, ce qui se rapporte à la signification de notre *spectacle*.

Le sujet de la plupart des pièces indiennes est emprunté à la mythologie. Une intrigue simple, des incidents bien enchaînés, une action naturelle, que ne viennent pas interrompre des épisodes trop multipliés, un style élégant et pur, telles sont surtout les qualités qu'on veut y trouver. On ne doit jamais entendre sur la scène ni imprécations, ni sentences de dégradation ou d'exil, ni récits de disgrâces nationales; il est défendu de mordre, de s'embrasser, de dormir, de manger sur le théâtre, de se baigner, de se frotter le corps de parfums, de se marier, de répandre le sang, de faire disparaître un des personnages à la suite d'une catastrophe. On peut conclure de là qu'ils ne possèdent point de tragédies dans la véritable acception de ce mot; ils ne distinguent même pas entre eux les divers genres de drames, selon qu'ils représentent les crimes ou les travers de l'espèce humaine, les accidents journaliers de la vie, les terreurs qu'éveille l'infortune ou la joie qui

naît de la prospérité ; mêlant, au contraire, toutes ces choses, ils cherchent à exciter une émotion qui ne les éloigne pas trop de cette tranquillité dans laquelle ils font consister le comble de la béatitude. Il importe surtout, dit le *Sairiya-Darpana*, que le dénouement naisse du récit même, comme la plante de la semence qui la produit.

Ils n'ont pas songé à tenir toujours l'action dans une sphère élevée, et à ne représenter la nature humaine que sous l'aspect héroïque, à la manière des dramaturges français et italiens ; mais, comme les Espagnols et les Anglais, ils ont associé le grave au comique, le sombre au plaisant. Chaque héros a près de lui le *mita*, sorte de confident assez semblable au parasite grec, qui rit, boit, joue d'un instrument, chante et tient la compagnie en joie. Ils ont en outre le bouffon (*vidousaka*) qui parle en proverbes et en jeux de mots, dit des plaisanteries qu'on lui renvoie, et s'accommode même de coups de bâton, pourvu qu'il ait à manger ; lorsque les larmes sont près de venir troubler la sérénité habituelle, il égaye l'auditoire en rappelant qu'il est l'heure de se mettre à table.

Les Indiens n'ont jamais eu de théâtre véritable, mais seulement la *Sangita sala*, ou salle de chant (1), dans les palais des princes. Les vastes cours des habitations royales fournissaient la scène ; du reste, point de costumes, de décorations, ni rien de l'appareil mécanique de nos entreprises théâtrales.

Le drame s'ouvre d'ordinaire par un prologue dans lequel le directeur se joint à l'un des acteurs pour informer l'auditoire des faits antérieurs à l'intrigue, de la pensée du poète ; il adresse des paroles flatteuses au public, à celui qui donne la représentation, et à la troupe. Les poètes, plus heureux que les nôtres, sont ainsi délivrés de l'embarras de faire connaître, dans le cours de l'action elle-même, les événements qui l'ont précédée. Chaque fois qu'un personnage entre en scène, il est annoncé à haute voix par son nom : expédient grossier sans doute, mais qui vaut à peu près autant que de faire dire à ses héros : *Te voilà donc à Rome, Gracchus, te voilà dans Thèbes, Argie*. Au prologue succède toujours une invocation à la Divinité ; c'est aussi par là que se termine la représentation, et l'on souhaite toutes sortes de biens aux assistants, ce qui revient au *Valete et plaudite!* des Latins. L'unité de temps et de lieu n'est pas observée dans ces compositions, et celle d'action y manque même souvent. Elles ont de cinq à dix actes, et, bien que

(1) Nous retrouvons dans la langue allemande *singen*, chanter, et *sing* en anglais, comme aussi *saal*, *hall*, et *salle*, *sala* en français et en italien.

les législateurs du goût recommandent de ne pas renfermer dans un acte au delà de l'espace d'un jour, ils embrassent parfois une année entière, et souvent davantage; dans une de ces pièces, par exemple, il s'écoule douze ans d'un acte à l'autre; puis, dans une autre, on voit Siva encéint à la fin du premier acte, et ses fils, au commencement du second, sont devenus déjà des héros. Mais ce sont là de ces licences que la pédanterie pardonne à peine au génie; le plus souvent on fait raconter par un acteur les événements qu'il n'aurait pas été possible de renfermer dans le temps prescrit.

La longueur de ces drames l'emporte même sur celle des pièces allemandes. A Chendouli, patrie de Kalidasa, une nuit tout entière est employée à représenter, chaque année, un des drames du Shakspeare indien, qui réunissent la grâce et le terrible, le sentiment et le sublime, soutenus par un langage d'une harmonie et d'une magnificence inexprimables. Le dialogue est en prosa; mais, lorsqu'il s'agit de réflexions, de descriptions et de choses à déclamer, on emploie des vers, dont les syllabes varient de huit à vingt-sept (1); des danses et des chants accompagnent toujours la représentation. Les prières pour implorer, au commencement et à la fin, les bénédictions du ciel sur les spectateurs, sont surtout admirables.

Continuant à suivre le système que nous avons adopté, nous nous attacherons de préférence à la partie dramatique, qui, révelant avec plus de sincérité et de puissance les détails de la vie d'un peuple, est d'autant plus intéressante qu'elle fait mieux connaître une civilisation ignorée; mais nos lecteurs ne sauraient entrevoir même la moitié des beautés des compositions indiennes, s'ils ne se rappellent ce que nous avons dit précédemment de l'influence redoutable des malédictions des brahmines, de la participation de la nature entière à tout ce qui est joie et souffrance, de la fusion perpétuelle des choses divines et humaines.

La *Reconnaissance de Sacontala*, le chef-d'œuvre de Kalidasa, est écrite en trois langues différentes, selon le rang et le caractère des interlocuteurs; les brahmines et le prince parlent en sanskrit; les femmes et les acteurs du second ordre s'expriment en prakrit; les personnages inférieurs emploient un patois particulier.

Dans le Mahabharata, Dousmanta, roi des Indes, arrivant à l'ermitage du pieux Kanna, père adoptif de Sacontala, fille de la nymphe Menaca, s'prend d'elle, et l'épouse en l'absence de

(1) A l'époque de la décadence, on fit des vers ayant jusqu'à cent quatre-vingt-quatorze syllabes.

Kanna. La jeune fille met pour condition au don de sa main, que si elle donne le jour à un fils, le roi lui confèrera le titre de *you-va-rajah*, c'est-à-dire jeune roi; et le déclarera son successeur. Dousmanta se sépare de Sacontala, en lui promettant que bientôt un magnifique cortège viendra la prendre pour la conduire à la cour; mais elle est, au contraire, oubliée par l'ingrat. Devenue mère, elle attend en vain plusieurs années, et finit par aller se présenter à son royal époux avec son fils, âgé de deux lustres; mais Dousmanta refuse de les reconnaître jusqu'à ce qu'une voix du ciel lui déclare que c'est là réellement son fils; il le reçoit alors dans ses bras, demande pardon à Sacontala, en lui disant qu'il dissimulait dans la crainte que ses sujets ne crussent ce fils né d'une union illégitime, et exprime la joie qu'il éprouve à obéir au commandement des dieux.

Tel est le poème. Le drame s'ouvre par un prologue dans lequel le directeur encourage une actrice à bien jouer son rôle, par respect pour un auditoire choisi. Vient ensuite la bénédiction prononcée par un brahmine, et conçue en ces termes : « L'eau fut « l'œuvre première du Créateur; le feu reçut les offrandes vou- « lues par la loi; le sacrifice est célébré dans sa solennité; les « deux luminaires du ciel mesurent le temps; l'éther subtil, véhi- « cule du son, remplit l'univers; la terre est la mère de toute crois- « sance; l'air anime tout ce qui respire. Visible sous ces huit « formes, puisse Indra, dieu de la nature, vous bénir et vous pro- « téger ! » Dans le premier acte, le roi est en chasse à la poursuite d'une gazelle; il va la percer, quand une voix lui crie : *Arrête! Ce tendre animal appartient à notre ermitage; il ne doit pas être tué, oh! non.* Le char du roi s'arrête, et un ermite s'avance en disant : « Remets dans ton carquois le trait mortel; tes armes, ô roi, doi- vent protéger le faible, et non frapper l'innocent. » Il n'est pas de classique qui ne pût envier une protase aussi simple, et dans laquelle un si petit incident révèle tant de détails de mœurs.

Dousmanta obéit avec respect, et l'ermite le conduit à la retraite de Kanna, *maître d'esprit*, qui est allé à Soumatirta prier les dieux de détourner de Sacontala, sa fille adoptive, les malheurs dont elle est menacée. Il a suffi au roi de voir cette jeune personne pour en être épris. *Ses lèvres ont l'incarnat de la rose; ses bras s'arrondissent mollement comme deux tendres rameaux, et la fraîcheur charmante de la jeunesse répand sur sa personne un attrait inexprimable.* Il est retenu seulement par la pensée qu'elle appartient à la secte de Kanna, et ne saurait dès lors s'unir à un membre de la caste des xattryas.

En ce moment, Sacontala, poursuivie par une abeille, se met à crier : *Omes compagnes, délivrez-moi de cet insecte audacieux ! mais elles lui répondent : Que pouvons-nous faire ? Appelle à ton secours Dousmanta ; n'est-ce pas au roi de protéger les habitants de cet ermitage ?*

Le roi se montre donc, feignant d'être un magistrat, et il apprend que Sacontala est fille du saint roi Cosica et de la nymphe Menaca. Il peut donc l'épouser, certain qu'il est de lui plaire ; mais on annonce que le roi s'avance avec des chevaux et des éléphants, et qu'un de ces derniers surtout fait beaucoup de dégâts dans le bois sacré. Les jeunes filles effrayées se sauvent, et le roi se met à rêver d'amour.

L'action se noue au second acte. Dousmanta, accompagné de quelques courtisans, cherche un moyen pour pénétrer dans la cabane de celle qu'il aime, lorsque deux ermites viennent le prier de rester quelques jours parmi eux, afin d'éloigner, par sa présence, les mauvais génies qui, depuis le départ de Kanna, troublent leurs saints exercices. Il y consent avec joie, et, bien qu'un messager vienne le chercher de la part de la reine, pour assister à la cérémonie du jeûne religieux où sa présence est indispensable, il fait partir d'autres hommes à sa place, et entre avec les ermites.

Au troisième acte, les malins génies ont cessé leurs attaques ; mais Sacontala, informée que celui qu'elle aime est le roi, tombe dans la tristesse et ouvre son cœur à deux amies. Dousmanta, caché derrière un buisson, entend sa confidence, et l'avis que Sacontala reçoit d'une de ses amies, de glisser un billet dans une fleur et de le lui présenter à titre d'hommage. Voici ce billet, qui est écrit en vers : *Je ne connais pas ton cœur ; peut-être ne sent-il pas la pitié ; le mien languit d'amour jour et nuit ; oh ! toute ma vie est à toi.*

Le roi, sortant alors du taillis, découvre ses sentiments à Sacontala, et leur entretien est à la fois délicat et passionné ; la jeune fille résiste avec timidité ; mais, en s'éloignant, elle s'écrie : *Sacontala vous prie de ne l'oublier jamais.*

Elle se retire pour observer son amant, qui ayant trouvé le bracelet qu'elle portait, le presse contre son cœur ; puis elle revient le lui demander. Dousmanta veut le remettre lui-même à son bras ; elle y consent. Ici la scène s'anime ; mais on entend la voix de Gotami, la vénérable gardienne de Sacontala, et le roi se cache. La jeune fille, à qui sa vieille compagne demande comment elle se trouve, répond : « Beaucoup mieux, respectable matrone ; » et en partant elle s'écrie : *Et vous, ombrages chéris, sous lesquels j'ai*

pu déjà apaiser en partie le feu qui s'enbrase, ah! puissiez-vous bientôt me voir entièrement heureuse!

Au quatrième acte, le roi a épousé Sacontala; puis est retourné dans son palais; mais Kanna est encore absent. Dourvasa, un des saints ermites de l'Inde, se présente à l'ermitage, et Sacontala, absorbée dans ses pensées d'amour, ne l'accueille pas avec autant d'égards qu'elle le devrait; le courroux qu'il en éprouve lui fait préférer contre elle le vœu que le roi oublie sa nouvelle épouse. Puis il s'apaise, et déclare que l'effet de cette malédiction cessera aussitôt que se présentera à Dousmanta un objet qui la fera reconnaître.

Kanna revient à son ermitage, et, comme il n'a trouvé les présages favorables, il dit à sa fille, de se préparer à se rendre auprès de son royal époux. Une voix céleste lui a dit : *Sache vertueuse brahmine, qu'un rayon de la gloire de Dousmanta a pénétré dans le sein de ta fille pour le bonheur du monde.* Sacontala fuit de tendres adieux à ses amies; aux arbres; aux fleurs; à sa gazelle; à son faon :

Bon père, dit-elle à Kanna, *quand cette chère gazelle qui m'ose s'écarter de l'ermitage, ralentie qu'elle est dans sa course par le fardeau qu'elle porte, sera devenue mère, oh! je t'en prie, n'oublie pas de m'en donner des nouvelles!*

Ses compagnes lui disent : *Si le roi tarde à te reconnaître, montre-lui l'anneau où son nom est gravé; c'est l'anneau qu'elle reçut de Dousmanta lorsqu'il partit, en disant : Que ce soit un gage de mon souvenir.*

Le cinquième acte nous transporte à Hastinapour, dans le palais du roi. Sacontala arrive accompagnée par les ermites, qui annoncent à Dousmanta l'approbation donnée par Kanna à son mariage avec Sacontala; ils l'invitent en conséquence à l'accueillir comme une épouse qui porte dans son sein un fruit de son amour.

Mais l'imprécation de Dourvasa commence à produire son effet; Dousmanta ne reconnaît pas son épouse qui, dans son désespoir, veut recourir à son anneau. Hélas! elle ne le trouve plus à son doigt; car elle l'a perdu en faisant ses ablutions dans l'étang sacré à la déesse Satki.

Sacontala, après l'avoir cherché en vain, attendrir le roi, voudrait partir; mais le brahmine lui dit : *Si tu te sens innocente et pure, tu dois supporter avec courage ta condition auprès de ton époux, quand même il te traiterait en esclave.*

Il est prédit que le premier enfant mâle de Dousmanta portera dans la disposition des lignes marquées sur la paume de la main :

l'anno
que S
s'assu
s'élég
vétu
nemen
causé
effets

Au
voin
roi; n
peine
il se r
fait s
portu
en lui

Dan
des
d'lad
deme
garde
un se
lighe
fini
cont
temp
souff

Le
leste
cause
deve
vœu
sanc

Un
nues
(nou
part
ceux
d'Os
on p
comm
rom

l'annonce de sa haute fortune. On propose donc au roi d'attendre que Sacontala ait mis au monde l'enfant qu'elle porte, afin de s'assurer s'il aura le signe pronostiqué; il y consent. Sacontala s'éligne désolée; mais, peu après, on apprend qu'elle a été enlevée par un génie étincelant. Dousmanta en reste frappé d'étonnement; mais sans être attendri pour cela, parce que le prestige causé par l'imprécation brahminique continue à produire son effet, quoiqu'il s'agisse de sa fille, car il n'a pas d'autre enfant.

Au sixième acte, un pêcheur est arrêté comme coupable d'avoir dérobé un anneau de grande valeur, portant le chiffre du roi; mais il proteste l'avoir trouvé dans le ventre d'un poisson. A peine le roi y a-t-il jeté les yeux, que l'enchantement se dissipe; il se rappelle avec amour sa jeune épouse, mais elle a disparu. Il fait suspendre la fête du printemps, et veut qu'on lui apporte le portrait de Sacontala; lorsqu'il le contemple, l'amour se rallume en lui si puissant qu'il s' imagine la voir elle-même.

Dans l'interval, entre le sixième et le septième acte, la race des Danayas a été vaincue par Dousmanta, monté sur le char d'Indra. Revenu de la cour de ce dieu sur la terre, il se rend à la demeure retirée du grand dieu Kasiapa, où il trouve un jeune garçon qui joue avec un lionceau; or, tandis qu'il le caresse avec un sentiment de sympathie, il s'aperçoit que sa main offre les lignes mystérieuses, présage de souveraineté. Il le questionne, finit par le reconnaître pour son fils, et se jette aux pieds de Sacontala, qui lui dit : *Lève-toi, cher époux, lève-toi. Oui, je fus longtemps malheureuse; mais à présent ma joie dépasse tous les maux soufferts.*

Le roi, sa femme, son fils, sont transportés dans le séjour céleste, où Sacontala apprend que l'erreur de son époux eut pour cause les imprécations de Dourvasa, et que leur fils est destiné à devenir le maître du monde entier. Le drame se termine par ce vœu de Dousmanta : *Que les rois de la terre me désirent la puissance que pour rendre les peuples heureux.*

Un auditoire très-divilisé pouvait seul, à coup sûr, porter aux nues une composition de ce genre. Elle offre tant de régularité (nous entendons par là l'enchaînement et la progression de ses parties) que, lorsque Schlegel en publia une traduction latine, ceux-là même qui acceptaient les yeux fermés la poésie apocryphe d'Ossian refusèrent de croire à la loyauté de l'écrivain allemand; on pensa qu'il avait lui-même composé ce drame, pour offrir, comme vous des extrémités de l'Orient, un pendant aux doctrines romantiques qu'il avait prêchées.

Dans le drame de *Jaiideva*, Krisna, comme Apollon sur les bords de l'Amphrysus, vit sur la terre au milieu des bergers ; et se fait aimer de beaucoup de mortelles. Dans le nombre, le prix de la beauté appartient à Roda, qui, jalouse des caresses que le dieu prodigue à d'autres, lui en fait des plaintes amères ; mais une amie les réconcilie, et ils se livrent à leur tendresse. Ce drame, le plus ancien de tous, est presque dépourvu de formes scéniques ; la passion la plus vive y respire dans toute sa nudité, et pourtant il finit par un chant religieux à Vischnou.

La *Nuée messagère* de Kalidasa peut être rangée parmi les drames monologues. Un dévi au service de Kouvéra, dans la ville d'Alaca, est relégué dans les montagnes de l'Himalaya, pour avoir laissé dévaster le jardin de son maître par l'éléphant d'Indra. Dans son exil, il aperçoit une nuée qui s'avance du midi au nord vers les lieux qu'habite sa jeune épouse, et il prie la voyageuse aérienne de lui porter de ses nouvelles. Il décrit les pays qui se trouvent sur la route ; or, bien que la multiplicité de noms étrangers auxquels nos premières études n'ont pas associé les riantes idées des noms grecs et latins ait quelque chose de fatigant, on est ému de ce pieux regret de la patrie ; on est touché lorsque le dévi se représente celle qui lui est unie plongée dans la tristesse et comptant les jours de son absence, et quand il dit à la nuée les paroles qu'elle doit lui répéter de sa part pour la consoler : *La plante desséchée élève vers toi ses regards, et une douce pluie est ta seule réponse* ; c'est là une pensée qui certainement ne dépasserait aucun classique.

Au nombre des drames appartenant à la seconde espèce, celle des *Ouparoupaka*, est le *Vikrama et Ourvasi*, ou le *Héros et la Nymphé* de Kalidasa, qui ressemble à nos opéras. La nymphé Ourvasi, *le plus bel ornement du ciel, et qui éclipse les attraits de Sri*, n'a été enlevée par le génie Kési sur les hauteurs de l'Himalaya ; ses amies la pleurent. Pourourava, roi de Pratistana, l'un des descendants du Soleil, se met à la poursuite du ravisseur et délivre la belle Ourvasi. Schitraséna, roi des musiciens de la cour d'Indra, chante la valeur du héros ; mais le libérateur d'Ourvasi s'est épris des charmes de la nymphé, qui n'est pas ingrate et répond à sa tendresse. La délicatesse avec laquelle ces deux amants expriment leurs sentiments fait pâlir nos scènes les plus naïves. Bientôt, cependant, la nymphé s'envole avec le chœur céleste, et laisse son amant sur la terre.

On est au second acte, dans le palais de Pourourava ; il commence par une scène comique, dans laquelle figure un de ces

bouffons ou *vidousukas* dont nous avons parlé : « C'est un événement grave, dit-il, c'est un grand ennui pour un brahmine comme moi, qui aime beaucoup à ne rien faire, de se trouver dans une position pareille. Je possède un secret, et c'est le secret d'un roi. Si je parle, je suis mort ; me taire, je ne saurais. Que faire ? Tous me recherchent, tout le monde me veut. Bonne pâte d'homme, jaseur, je suis incapable de tenir un seul instant ma pensée en dedans de moi-même. Combien ce secret me pèse ! Je tremble de tous mes membres. Allons, courage, Manovat de la prudence ! assieds-toi dans ce petit coin, et attends que paraisse le roi, ton maître et ton ami. »

Au lieu du roi arrive une suivante de la reine, qui fait adroitement parler le brahmine et lui arrache son secret ; puis elle court révéler à la reine l'infidélité de son époux. Quand survient le roi, sa mélancolie profonde fait un singulier contraste avec les lazzi du brahmine, qui lui conseille, comme un expédient des meilleurs, de s'endormir et de rêver à la nymphe.

Ouvrasi, invisible, a entendu leur entretien, et convaincue de l'amour du roi, elle lui jette une feuille sur laquelle sont tracés ces vers : « Une flamme égale, bien que cachée et mystérieuse, brûle deux cœurs. La brise fraîche et pure qui fait floconner les nuages, et joue dans ma chevelure au fond des grottes célestes, n'a plus de douceur pour moi, ne me donne plus la vie et la santé ; le zéphyr le plus léger et le plus embaumé est pour moi un souffle de mort. Les fleurs se dessèchent et meurent sous mes pas, comme mon âme consumée d'amour, comme ma forme délicate et céleste que mine le feu de l'amour. »

La reine, qui trouve ce billet, se conçoit de la jalousie ; son mari lui demande pardon, et Manova de s'écrier : « Elle est en colère, lui dans l'embarras ; si l'on annonçait que le dîner est servi, de serait le meilleur moyen de se tirer de là pour eux et pour moi. »

Au troisième acte, Ouvrasi est appelée au ciel pour représenter un drame ; mais, lorsqu'on lui demande dans le cours de l'action comment s'appelle celui pour qui penche son cœur, au lieu du nom de Pourousottama, premier agent de la nature, elle prononce celui de Pourourava. Une pareille profanation l'a rendue passible d'un grave châtiment ; mais Indra, ayant égard à la reconnaissance qu'elle doit à son libérateur, se contente de l'exiler sur la terre auprès du prince aimé. Cependant la reine a fait vœu de continence et de jeûne ; pour faire trêve à sa jalousie, elle invite son époux à se rendre, sur la terrasse, afin de voir la lune entrer

dans la constellation *Rohini*. Tandis qu'il est à l'y attendre, Ourvasi et sa compagne arrivent invisibles auprès de lui. La reine survient, et se réconcilie avec son époux; elle lui promet d'être bonne et complaisante envers la nymphe, et lui permet de l'aimer. Dès qu'elle s'est éloignée, Ourvasi se montre, et n'a plus de motifs pour regretter la perte du ciel.

Le quatrième acte, entièrement lyrique, est rempli de musique et de souvenirs nationaux. Tandis que les deux amants errent sur les rives du Mandakini, une sylphide, en folâtrant dans l'onde, attire l'attention du prince. La nymphe, qui en conçoit de la jalousie, s'éloigne de lui, et oublie la loi qui interdit aux femmes de pénétrer dans le bois enchanté des Cartikéias; aussi, à peine y a-t-elle mis le pied, qu'elle est changée en vigne. La désolation de Pourourava, qui la cherche, est au comble, et il trouve dans tous les êtres animés une douce sympathie pour sa douleur: chez le cygne, qui lent et mélancolique, fend les ondes; chez l'éléphant, qui, solitaire, a peut-être perdu sa compagne; dans le nuage errant. Enfin, un être surnaturel vient à son aide en lui donnant le rubis de la réunion. Ourvasi reprend sa première forme entre les bras de son amant, et un nuage les emporte tous deux. « Les éclairs enflammés ondoient autour d'eux comme des panaches; ils ont pour pavillon l'arc étincelant et vaporeux dont « Indra peint le ciel. »

Au cinquième acte, un faucon ravit le rubis sauveur, mais il est atteint d'une flèche sur laquelle est écrit: *Arrou, fils d'Ourvasi et de Pourourava*. Le roi, qui ne savait pas être père, est transporté de bonheur; mais sa joie est troublée par les pleurs d'Ourvasi, qui doit, d'après l'arrêt du destin, remonter au ciel dès qu'il aura vu son fils. Tandis qu'elle se désole, dans la crainte d'être oubliée, et que lui recherche de préférence les solitudes de l'Himalaya pour s'y repaître de souvenirs chéris, poursuivre les daims ou les démons ravisseurs des femmes, Naréda descend du ciel, dont il leur annonce le pardon. Le roi, au comble du bonheur, termine en faisant des vœux pour que le savoir et la fortune cessent d'être ennemis, et pour que leur union amène le bien véritable de l'humanité.

Cette intrigue est semée d'une foule de détails qu'il serait inutile de chercher à reproduire, et qui ajoutent d'autant plus à l'intérêt, qu'ils sont en rapport avec les croyances du pays et revêtus d'une poésie charmante.

Après Kalidâsa, le théâtre indien alla en déclinant; néanmoins, le roi Soudraka fit des drames estimés, et si Bavabouti, écri-

vain
nier
sang
surp
on l
dans
et s
term
appe
lui :
Vira
W
de p
mes
Saca
mép
nati
jour
Le
titre
on l
laka
mais
senat
qui a
ciens
beau
tions
« re
« m
« cr
« an
« l'
« et
« sc
« m
« le
« la
(1)
dram
lang
cala

vain très-postérieur à Kalidasa, le cède pour la poésie à ce dernier, il ne lui est pas inférieur pour la passion. Brahmine de naissance, issu d'un sang illustre, il recut de ses contemporains le surnom de *Srikanta* (au doux parler). Au lieu de s'arrêter, comme on le faisait de son temps, à décrire minutieusement la nature dans ses moindres particularités, il se complait aux aperçus larges et sublimes, au fracas de la foudre et des aquilons, aux luttes terribles des éléphants, aux exploits des monarques. On pourrait appeler des épopées dialoguées les trois drames qui sont restés de lui : *Malati et Madhava*, *Oultara-Rama-Scharitra* (1), *Maha-Vira-Scharitra*.

Wilson a donné à l'Europe, outre des analyses et des extraits de plusieurs autres pièces indiennes, un choix des meilleurs drames sanskrits, tous inférieurs pour le style et le plan à celui de *Saontala*; néanmoins ils ne sont pas à négliger, car ils plaisent, même à défaut d'autre mérite, par leur physionomie tout à fait nationale, et comme tout différents de nos ouvrages européens, toujours modelés, plus ou moins, sur le type grec.

Le *Mrischakati* ou char d'argile, auquel conviendrait mieux le titre de la *Courtisane amoureuse*, est l'œuvre du roi Soudraka, et on le croit, antérieur au dixième siècle. C'est l'aventure de Palaka, roi d'Oujein, détrôné par un berger, aidé des brahmines; mais à cet événement se mêle l'amour de la courtisane Vasantasena pour le brahmine Scharudatta. L'amour change cette femme, qui a gagné des trésors dans son vil métier; elle renonce à ses anciens penchants, devient pure, généreuse, et c'est en vain qu'un beau-frère du roi cherche à la corrompre en employant les séductions du pouvoir et de l'or: « Pourquoi, lui dit le confident du prince, renies-tu ton caractère, Vasantasena? la jeunesse entre librement dans la demeure de la courtisane; c'est une plante qui croît sur le chemin public; sa personne est une denrée, et son amour peut s'acheter pour de l'or; elle doit donc accueillir l'homme qui lui répugne comme celui qui lui plaît. Le savant et l'ignorant, le brahmine et le paria, se baignent à la même source. Le corbeau et le paon se posent sur les branches du même arbre; le brahmine, le xatrya et le vaiscia voguent dans le même bateau; de même que le bateau, l'arbre, la fontaine, la courtisane est commune à tous. » La malheureuse sent la

(1) Colebrooke a donné l'analyse de cette pièce. Nous devons à Wilson six drames et l'analyse de 23, outre un essai sur le système dramatique des Indiens. Langlois, auteur des *Monuments littéraires de l'Inde*, les a traduits en français.

vérité de ce reproche amer, et pourtant elle résiste; elle cherche à fuir, mais elle se trompe, et prend le *char d'argile* du roi pour le sien, tombant ainsi au pouvoir de ce prince perfide, qui menace de la tuer.

« Mourir sitôt ! dit-elle ; je vais crier au secours. Mais, hélas ! la voix de Vasantasena serait entendue au loin, et cela me déshonorerait. Non, je ne prononcerai que ces mots : sois béni, oh ! sois béni, mon cher Scharudatta. »

« LE PRINCE. Répéteras-tu toujours ce nom ? dis-le encore une fois ! (*Il la prend à la gorge.*) »

« VASANTASENA (*d'une voix étouffée*). Sois béni, ô mon Scharudatta ! »

Le prince Pétrangle, et accuse de son propre crime Scharudatta, jeune brahmine d'une grande vertu et d'une conduite sévère. Il est cité en jugement, et lorsqu'on lui demande s'il a eu quelque intimité avec la courtisane, il rougit et hésite. On le presse; alors il répond : « Si elle fut mon amie, n'en accusez pas mes mœurs, mais bien ma jeunesse. » Dans sa défense, il compare le tribunal à une mer orageuse; les avocats, aux vagues soulevées; les procureurs, aux reptiles insidieux qui se glissent à la dérobee sous les eaux; les délateurs; aux coquillages sous lesquels croissent des herbes vénéneuses; l'accusateur, à la chonette toujours attentive à saisir sa proie pour la déchirer. Sa ruine serait toutefois inévitable, sans la révolution qui renverse le roi et le prince, son déloyal beau-frère. De plus, Vasantasena, revenue de l'évanouissement qui avait fait croire à sa mort, vient justifier son amant. Le jeune brahmine a une femme et un fils; mais cela n'est point un obstacle pour Vasantasena, et n'excite pas non plus la jalousie de l'épouse légitime; qui l'embrasse même et la salue comme une sœur bienvenue.

Cette femme est pourtant loin d'être indifférente pour son mari; car, au moment où on lui avait appris qu'il allait mourir, elle s'était mise en route pour se brûler sur son bûcher, selon l'usage des veuves dévouées à leurs époux. Scharudatta, qui est revenu à temps pour empêcher ce sacrifice, s'écrie : « Quelle frénésie te faisait chercher la destruction quand ton époux était encore vivant ? Tant que le soleil respandit au ciel, le lotos ne clôt pas ses feuilles amoureuses. »

« Il est vrai, répond-elle; mais ce sont seulement ses ardents baisers qui donnent au lotos l'assurance que l'objet de son amour est présent. »

Scharudatta, loin de songer à se venger de son puissant persé-

cute
« pl
Le
histo
est S
parvi
po tr
cour
pate
coûta
but, i
ment
l'état
coup
teur
fréqu
ouail
dont
cipite
femm
Qu
de le
« ma
« je
« qu
« ob
« ma
« m
« pe
« qu
« pe
« so
La
l'intr
nine
lui d
nist
qui
core
qu'il
conv
la su

« Un ennemi humilié qui, prosterné à vos pieds, im-
« plore votre merci, ne doit pas sentir le poids de votre épée. »

Le drame de *Moudra Racsaca*, ou le Sceau du ministre, est historique et politique; on le croit du douzième siècle. Le héros est Schandraccoupta; probablement le Sandracottus des Grecs, qui parvient à la couronne après l'assassinat de Nanda, roi de Pataliputra. Racsaca, premier ministre du roi tué, s'est réfugié à la cour du roi des Melectas ou Barbares, qu'il excite contre l'usurpateur; mais le brahmine Schanakia, chef du complot qui a coûté la vie à Nanda, s'engage à gagner le ministre fidèle; dans ce but, il emploie des agents habiles qui se rendent auprès de lui au moment où il réunit des troupes contre l'usurpateur, et lui dépeignent l'état du royaume dans le sens que désire le brahmine. Schandraccoupta a pour gourou, ou, comme nous le dirions, pour directeur spirituel, ce même Schanakia. Les brahmines remplissent fréquemment ce rôle, qui leur donne le droit de faire à leurs vassaux les questions les plus étranges; et d'en exiger un respect dont se contenteraient les dieux. Soma, dieu de la lune, fut précipité du ciel dans la mer par son gourou, pour avoir séduit sa femme.

Quand donc Schanakia conseille à Schandraccoupta de feindre de le voir avec déplaisir, celui-ci lui répond : « Mon vénérable maître et ami veut que je me montre mécontent de lui, et que je me dirige sans ses conseils. Comment soutiendrai-je un rôle qui répugne à mon cœur? mais telle est sa volonté, qu'il soit obéi. L'élève digne de ce nom se conforme aux désirs de son maître; s'il se trompe, c'est contre son vouloir; et la voix du maître le rappelle au droit chemin. Différent de ceux qui ne peuvent se décider par eux-mêmes, et de ceux qui suivent uniquement leur propre caprice, l'homme sage et vertueux ne s'aperçoit pas de la sujétion en identifiant son désir avec celui de son prudent directeur. »

La puissance brahminique se révèle ici; mais, pour revenir à l'intrigue du drame, Schandraccoupta, asservi entièrement au brahmine, auquel il se reconnaît redevable du trône, convient avec lui de feindre de l'avoir disgracié, et de vouloir prendre pour ministre Racsaca. Ce bruit propage et rend l'exilé suspect au roi qui l'a accueilli. Les soupçons de ce prince s'accroissent encore quand on lui remet des dépêches scellées de son propre sceau, qu'il croit avoir été livré par le ministre auquel il l'a confié. Circonvenu ensuite par d'autres manœuvres, il finit par reconnaître la supériorité de Schanakia, et s'unit à lui pour soutenir l'usurpa-

tion. On voit que la politique a une grande part dans ce drame, et que la fraude la plus honteuse y passe pour une chose toute naturelle, sans être flétrie d'aucune improbation. Nous connaissons, par la version du professeur Taylor, de Bombay, le *Lever de la lune intellectuelle* (*Prabodha Sandhodhata*); drame dans le genre des pièces métaphysiques du moyen âge, et qui en rappelle les *Moralités*; car on y voit la Raison argumenter du haut de son trône contre l'ignorance, et se charger d'élever l'ÂME que l'Éternel vient de lui confier.

Bien que ces compositions appartiennent à d'autres temps, nous n'avons pas hésité à en faire mention ici; car, il faut le répéter encore, tout est stable dans l'Inde, et l'on marche si lentement que les siècles s'y expliquent les uns par les autres, en remontant aux plus éloignés.

Ces drames appartiennent aux deux premières espèces de *roupakas*; on classe dans la troisième certains monologues, dans lesquels un seul acteur décrit et représente divers événements qui sont arrivés à lui ou à d'autres. La quatrième comprend les sujets militaires qui n'admettent point les femmes. La cinquième se rapporte aux héros, aux démons et aux divinités; elle traite le plus souvent des faits relatifs aux différentes incarnations (1). Viennent ensuite les mélodrames; puis les satires, qui s'attaquent au roi, aux riches, aux brahmines et aux dévots.

Nous retrouvons dans l'une de ces compositions l'opinion qui, en s'appuyant sur l'exemple des dieux, encouragea le vice sur les théâtres grecs et latins, ou lui ôta toute honte. Voici, en effet, un passage du *Kotonka Servasiva*: « La loi dit: *Ne sois pas adultère*. Parole insensée! Prenons pour guide les sages et les dieux « eux-mêmes dans ce qu'ils observent, non les préceptes qu'ils « négligent. Indra abusea de la femme de Goutama; Schandra « ravit la fiancée de son maître; Jama séduisit l'épouse de Pandou « sous la figure de son mari, et Mahadéva corrompit les femmes « de tous les bergers de Vrindavana. Seulement les pandits insensés, se réputant de grands sages, ont fait des crimes de ces « choses. — Mais ils me diront: Ce sont les *préceptes de Richis*. « — Eh bien! c'étaient tous des imposteurs; ils condamnaient des « plaisirs que la vieillesse leur interdisait, et, par envie, ils défendaient aux autres des jouissances qui leur étaient refusées. « — C'est vrai, très-vrai; jamais nous n'avons entendu prêcher « une doctrine aussi orthodoxe. »

(1) Voy. Tome I.

Des règles minutieuses, des prescriptions invariables de lieu, de temps, de condition, d'intrigue, de conduite, font subdiviser ces genres en plusieurs autres, de même que les *ouparoupakas*; cependant tout cela n'est rien en comparaison des distinctions métaphysiques résultant du sujet. En effet, de même qu'Aristote, en traitant de la rhétorique, a parlé des passions quant à la manière de les exciter, les docteurs indiens ont déterminé les *bavas*, et les *rasas*, modifications intellectuelles et physiques, inclinations ou nécessités; bien plus, ils les ont subdivisées en permanentes ou transitoires, principales ou accessoires, et tout ce qui peut fournir à un poète les couleurs de son tableau se trouve ainsi classé par eux. Viennent ensuite les règles les plus précises et les plus inviolables sur ce qui est de convenance pour chaque personnage, selon le sexe, l'âge, la condition, etc. Il suffira de dire qu'il y a quarante-huit manières d'être un héros, qui vont ensuite jusqu'à cent quarante-quatre; quant à la divinité, il faut compter par millions de nuances. La femme parfaite doit posséder vingt prestiges (*anaharas*), parmi lesquels, outre la beauté, la jeunesse, l'opulence, l'égalité d'humeur, la fidélité, les charmes de tous les temps et de tous les pays, la promptitude à s'émouvoir, à frissonner, à rougir, à pâlir, à livrer son cœur au guide choisi, à badiner avec finesse sur les manières et les protestations d'un amant; l'art d'exprimer le désir par le geste, par la voix, par des regards passionnés; la négligence de soi-même, de la parure, etc. : tout cela vous conduira au dernier terme (*lolitam*), qui est l'extase de l'âme et des sens dans un bonheur partagé.

On peut s'apercevoir que nous sommes encore dans ces mêmes régions de l'Inde qui nous apparurent, dès les premiers siècles du monde, livrées à des songes bizarres et à des subtilités métaphysiques; c'est pour cela que la liberté la plus aventureuse s'y associe à la servitude la plus complète. Le peuple, doué par-dessus tout d'une imagination féconde, s'y soumet à des épreuves qui, partout ailleurs, seraient intolérables; les faiseurs de préceptes imposent les plus lourdes entraves au génie, dont les ailes puissantes n'en prennent pas moins l'essor le plus hardi. Une des nombreuses contradictions qui restent encore à expliquer chez un peuple si vieux et si enfant, si profond dans la philosophie et si délicat dans la poésie, c'est le mélange qu'il fait, dans celle-ci, des sentiments les plus raffinés et les plus nobles avec des idées grossières et honteuses. Aux proportions gigantesques de la pensée, il unit la perfection des détails, et joint avec passion des beautés de tout ce qui l'entoure, puis il en nie l'existence. Il s'apitoie au cri plaintif

de l'insecte foulé aux pieds, et il ordonne à la veuve de monter sur un bûcher; il recherche la volupté, et se pétrifie en quelque sorte dans les abnégations et dans les pénitences. En un mot, il manque de cette harmonie qui constitue le beau éternel de la vie morale, intellectuelle et sociale de la Grèce, de cette harmonie qui donne aux ouvrages et à la pensée la véritable force, la grandeur et le goût.

N
sièc
cha
cess
mon
per
tèm
imm
sans
E
nen
dés
tinu
où l
taux
miè
sur
lois
bar
s'oc
serv
s'éte
D
tie l
foi
tem
con
deu
chie
É
nou
bliq
répu
abs
con
par
les
R

ÉPILOGUE.

Nous retrouvons donc l'Inde telle que nous l'avons laissée vingt siècles auparavant : enchaînée dans ses castes, fantastique, nonchalante, dévote, orgueilleusement ignorante ou savante, inaccessible au progrès. On croit satisfaire aux besoins intellectuels et moraux en assignant à chacun sa part de vérité, sans qu'il soit permis à personne de se la faire soi-même. La simplicité du système théocratique produit donc, dans l'Inde comme en Égypte, une immobilité monotone ; la société subsiste, mais dans la torpeur, sans espérance et sans désirs.

En Occident, au contraire, certaines libertés individuelles prennent un immense accroissement, mais d'une manière inégale et désordonnée ; au milieu des violences d'une guerre presque continue, qui n'est pas fort tombée dans l'oppression. Au moment où la scène historique s'éclaircit, nous trouvons les pays occidentaux constitués, soit en monarchies, soit en républiques ; les premières fondées sur les principes de la foi et de l'amour, les autres sur la raison. Toutefois, quelques-unes de celles-ci, fidèles aux lois et aux coutumes antiques, se tiennent renfermées dans les barrières traditionnelles, et diffèrent peu des monarchies ; elles s'occupent surtout du maintien de la paix et du soin de leur conservation ; d'autres, organisées pour la liberté et l'égalité, tendent à s'étendre et à propager leurs maximes fondamentales.

Dans les monarchies qui reposent sur l'affection envers la dynastie héréditaire, ce qui importe surtout, c'est de ne pas ébranler la foi dans les droits anciens, ni les habitudes consacrées par le temps. Dans d'autres, l'arbitraire du prince est restreint par des constitutions, dans lesquelles on peut voir des transactions entre deux partis en lutte et d'égale force, et qui établissent la monarchie sur des bases scientifiques et rationnelles.

Éclairés par une longue expérience des institutions sociales, nous savons que monarchie ne veut pas dire servitude, et république liberté. L'absolutisme a prévalu et prévaut encore dans les républiques comme dans les monarchies ; mais le gouvernement absolu ne peut se maintenir que par la force. Les républiques, comme nous le voyons dans celles des anciens, se font remarquer par l'ambition des conquêtes ; le despotisme militaire s'établit dans les monarchies.

Rome, république absolue, se transforme elle-même, après

avoir étouffé toutes les autres, en une monarchie absolue, qui ne peut trouver d'appui que dans la force, n'est en quelque sorte réfrénée que par la force, et n'assure que par la force son existence matérielle.

Toute la société antique est dominée par l'esprit de race, esprit jaloux, exclusif, qui, hors de la famille et du temple, fait voir dans tout homme un étranger, dans tout étranger un ennemi (*hostis*), dans l'ennemi une proie : doctrine que le Romain formula dans ce proverbe terrible : *Homo homini ignotus est lupus*.

Certains sages firent bien entendre des plaintes contre ceux qui rendaient esclaves leurs propres concitoyens : on dit que les dieux s'étaient irrités contre les habitants de Chios, parce que les premiers ils violèrent par la piraterie les droits réciproques de la famille hellénique; les Lacédémoniens en coururent le blâme pour avoir opprimé les Messéniens, Hellènes eux-mêmes, mais personne ne leur fit honte d'avoir avili plus cruellement encore les Ilotes, nation pélasgique; on aurait bien moins trouvé quelqu'un qui osât, au nom de l'humanité, protester en faveur des barbares. Solon, dans l'hymne aux Muses, leur demande « d'être doux « envers les amis, terrible aux ennemis, pour être honorés des « premiers et redoutés des seconds. » Théognis (v. 434) donne ce conseil : « Sache tromper l'ennemi par tes paroles; quand il est « en ta puissance, punis-le sans écouter sa justification. » Et il répète le même précepte en différents passages (v. 605, 795, 829). Voyez comment s'exprime le jurisconsulte Pomponius, dans le livre qui fut appelé la raison écrite, et à une époque où les sentiments d'équité vivaient dans toutes les âmes : « Les peuples « avec lesquels nous n'avons ni amitié, ni hospitalité, ni alliance, « ne sont pas nos ennemis; si pourtant une chose nous appar- « tenant tombe dans leurs mains, ils en sont les maîtres, et les per- « sonnes libres deviennent leurs esclaves; il en est de même d'eux « par rapport à nous (1). »

L'esclavage était donc, dans la société antique, un fait naturel, juste, inévitable (2) : Aristote déclare que l'esclave est assujéti à l'homme libre comme la matière à l'esprit; Eschyle dit qu'ils n'ont pas de dieux, et la jurisprudence romaine établit que le maître a le droit d'en user et d'en abuser. Si donc, à la vue d'hommes condamnés à tourner sans cesse une meule, les yeux crevés pour qu'ils travaillent sans distraction, quelqu'un se fût avisé de se

(1) *Lib. 3, § 2, de Captivis.*

(2) Aux ouvrages cités dans le ch. III, il faut ajouter celui de SAINT-PAUL, *De l'esclavage antique*; Montpellier, 1839.

recrier contre cette iniquité atroce, on lui eût sans doute répondu : *Quoi ! faut-il renoncer à mourir ?*

La loi s'interpose parfois, non pour les supprimer, mais pour les protéger comme chose, comme propriété, ou afin que l'habitude de traitements inhumains ne rende pas les maîtres trop cruels, et qu'ils ne portent pas préjudice à l'État en mettant hors de service ces machines animées.

Une société fondée sur l'esclavage devait être de sa nature impitoyable, alors que les hommes qui la composaient se croyaient tout permis contre des hommes. Les esclaves, de leur côté, ne pouvaient que trop dans leur rude condition des sentiments farouches et haineux, dont la mort était la seule répression possible ; c'est pour cela que la croix et les supplices reviennent si souvent dans les comédies et dans les récits. A cette atrocité privée et permanente, s'associait l'atrocité publique, avec son luxe de peines légales. Entretenir et multiplier ces machines humaines, tel était le but principal de la société, et la guerre en offrait le moyen le plus commode. Les anciens États exploitaient donc la servitude comme un élément de puissance et de gloire. Les héros devaient toujours aspirer aux conquêtes : exterminer ou asservir les étrangers, voilà quelle était la première science du gouvernement. L'amour de la patrie (nom pompeux et dont on a tant abusé) tendait sans cesse à renouveler, à augmenter la force du citoyen et de l'État ; mais cette loi isolée de la nature enseignait à immoler à la grandeur d'un peuple le bonheur de tous les autres. L'enfant élevé dans ces sentiments méprise et hait tout ce qui est en dehors de son pays, et l'avantage de la république justifie toutes les iniquités.

L'imperturbable tyrannie des conséquences logiques dispensait Caton de déduire d'autres motifs pour soutenir son éternel *Delenda Carthago*. Paul-Émile vend à l'encan, sur les ruines de soixantedix villes de l'Épire, cent cinquante mille citoyens, pour en distribuer le prix à ses soldats. Horace montre Attilius Régulus racontant, pour réveiller le patriotisme romain, qu'il a vu cultiver de nouveau, autour de Carthage, les champs dévastés par les légions. Au moment où le sénat délibérait sur les plaintes des peuples alliés, Curion, en les déclarant justes, ajoutait : *Que l'utilité l'emporte, cependant* (1) ! Marius disait à Mithridate : *Ou rends-toi plus fort que les Romains, ou soumets-toi à toutes leurs volontés*. Antipater terminait par ces mots toutes ses harangues aux Hébreux :

(1) *Semper autem addebat, Vincat utilitas ! Cic., de Off., III, 22.*

Les Romains veulent être obéis. Quand Fabricius entend exposer les doctrines épicuriennes à la table de Pyrrhus, il supplie les dieux de les rendre toujours chères aux ennemis de Rome. Tacite raconte que, dans la guerre de Germanicus, des Germains se réfugièrent sur la cime de quelques arbres, où les Romains, par amusement, les tuèrent à coups de flèches (1). « Les Romains, après avoir divisé les légions, avides de sang, en quatre corps, afin que la dévastation fût plus étendue, se précipitèrent au milieu des ténèbres sur les Marse et les Germains; dans un espace de cinquante mille pas, ils mirent tout à feu et à sang, sans pitié pour l'âge ni le sexe (2). » Germanicus exhortait les soldats à poursuivre le carnage, en leur disant qu'il n'était pas besoin de faire des prisonniers, et qu'on ne pouvait mettre fin à la guerre que par l'extermination de tout un peuple (3). Tacite lui-même ne sait souhaiter rien de mieux à l'empire que la continuation des inimitiés fraternelles entre les nations qu'elle a pour adversaires (4).

Non, la société n'absorbe pas l'homme tout entier; il a en lui quelque chose de plus sublime, que n'assujettit point la loi civile. En dehors de ses obligations terrestres, il aspire à un but plus élevé, à une destinée supérieure à celle des États qui vivent et meurent. Les Gentils l'ignorèrent, et ils donnèrent pour base à la morale la sociabilité limitée par le patriotisme, dont les vertus ne sont de la sorte qu'un égoïsme plus développé.

De là l'esclavage, de là les hilotes, l'esprit d'extermination, les immolations légales, les prostitutions religieuses, l'exposition des enfants, le massacre des prisonniers, les combats de gladiateurs, les guerres à mort. Nulle part peut-être ce système ne s'offrit plus régulièrement formidable que chez les Romains, qui, après avoir déifié la république (5), offrirent sur les autels de l'inexorable divinité l'indépendance et le sang de toutes les nations. Patriciens et plébéiens, divisés sur le reste, s'entendaient dans un même désir de conquêtes. Agriculteurs dans l'origine, ils faisaient en effet consister la principale richesse dans la possession des terres, qui seules attribuaient la plénitude des droits; or les plébéiens espéraient en acquérir par la guerre, et les patriciens voulaient augmenter les leurs. De l'étroite colline où elle luttait contre ses voi-

(1) TACITE, *Ann.*, II, 16.

(2) *Ib.* I, 51.

(3) *Ib.* II, 21.

(4) *Maneat, quæso, duretque gentibus, si non amor nostri, at certe odium sui, quando urgentibus imperii fati, nihil jam præstare fortuna majus potest, quam hostium discordiam.*

(5) *Terrarum dea gentiumque Roma.* (MARTIAL.)

sins, quelquefois vaincue, plus souvent triomphante, Rome commence par détruire les gouvernements municipaux de l'Italie, et les absorbe comme partie d'un municipe plus vaste; puis, avec une rapidité formidable, elle étend le despotisme de ses armes sur le monde connu pour le réduire à une grande unité: mais c'était l'unité de la force. Ainsi, tandis que le désir de la gloire militaire ne se faisait sentir aux autres peuples que par accès violents et passagers, il était dans Rome un élément presque naturel. Ces républicains semblaient organisés en école militaire permanente, admirablement disciplinée; ils supportaient les revers avec une résignation inébranlable; préparaient les conquêtes avec une lenteur calculée autant que patiente; puis ils lançaient avec une indomptable valeur la masse de leurs légions, pour écraser quiconque avait l'audace de résister.

Une guerre en enfantait une autre. Les différents États, démembrements de l'empire d'Alexandre, se soutenaient réciproquement au moyen d'alliances et d'un équilibre positif (comme le firent les États européens des deux derniers siècles): ce système vacillant devait succomber devant l'obstination vigilante de Rome; idolâtrée de ses fils toujours prêts à se dévouer pour elle aux dieux infernaux, ou bien à se précipiter dans des gouffres ardents, elle devait par la force des choses prévaloir sur toutes les nations.

L'amour de l'or et du pouvoir poussait les Romains aux conquêtes. D'abord ces conquêtes étaient celles de la république, mais plus tard les capitaines aspirèrent à les faire servir à leur propre élévation; alors on vit surgir Marius, Sylla, Catilina, Pompée. César, Antoine, et, plus heureux qu'eux tous, Octave.

Lorsque les guerres civiles eurent éclaté, nul ne pouvait aspirer à devenir le chef d'une faction, à moins de s'être assuré d'une armée par le massacre d'une foule d'étrangers. César, le plus grand et le meilleur de ces chefs, se vantera d'avoir tué un million deux cent mille ennemis; les dissensions qui s'élevèrent entre ses meurtriers étendront encore la domination des Romains, qui, du haut de la roche du Capitole, considéraient la terre comme une mine d'argent et un marché d'esclaves. Pour eux, l'espèce humaine est divisée en deux parts, l'une composée d'un peuple privilégié, l'autre de toutes les nations traitées de barbares, et qu'aucun lien moral ne réunit; celles-ci sont destinées au fer des soldats et à l'avidité des proconsuls, qui méconnaissent les droits de l'homme et violent ceux de la société. Comme le dieu Gradivus, dont ils tirent leur origine, les Romains s'avancent au milieu des peuples en criant: *Malheur aux vaincus!*

Cependant, le caractère romain avait été, dès le principe, façonné par des lois et des idées religieuses, qui lui imprimèrent profondément le sentiment du devoir et de la justice, et lui enseignèrent à rendre à la loi une espèce de culte, à la respecter dans la forme comme dans le fond. Mais la république une fois déifiée, sa parole est sacrée, non parce qu'elle est vraie, mais parce qu'elle est proférée; ce n'est plus la justice, c'est la légalité qui l'emporte. Celle-ci se substitua à celle-là dans le droit des gens, et quand le fiscal s'était présenté sur la frontière ennemie en s'écriant, le front voilé : *Que Jupiter, m'entende, que les confins m'entendent, que le bon droit m'entende !* c'en était assez pour que la guerre fût réputée juste. De même, si la loi défend de tuer les enfants, les triumvirs les font parer de la robe virile avant de les égorger. Elle défend aussi de tuer les vierges; oh bien ! la jeune fille de Séjan sera violée par le boureau chargé de lui trancher la tête (1). Quand les lois Porcia et Sempronia s'opposent à ce qu'un citoyen soit puni du dernier supplice, elles sont éludées par une fiction : l'accusé d'un crime capital est déclaré *esclave de la peine* (2).

Ce respect religieux ou plutôt superstitieux pour les lois, chose *sourde et inexorable* (3), est le caractère spécial des Romains, qui, après avoir cruellement foulé toute justice à leurs pieds, créèrent la jurisprudence la plus admirable. Habiles à revêtir de formes juridiques les injustices pour sauver les apparences, ils laissèrent leurs tyrans se livrer, quant au fond, aux excès les plus audacieux, pourvu qu'ils respectassent les noms. Quand la marche des temps et le changement des circonstances rendent une loi inapplicable, on ne doit pas l'abroger, mais en perpétuer l'image et le souvenir à l'aide de fictions. Les rois sont chassés, mais on en élit un pour l'accomplissement des sacrifices (3); certains rites du mariage rappellent les violences primitives, personnifiées dans le mythe de l'enlèvement des Sabines. Lorsqu'on cessera de convoquer les trente curies, les suffrages seront donnés par les trente illicteurs chargés anciennement de les recueillir. La sévérité draconienne des premières institutions sera immuable, mais elle se trouvera modifiée par l'édit du préteur.

Les philosophes continuaient à discuter, et quelques-uns assignaient une origine divine à la loi, dans laquelle ils voyaient, non une conception de l'intelligence humaine, non une volonté du peuple ou du législateur, mais la raison suprême communiquée à

(1) *Dion*, XLVII.

(2) *Leges, rem surdam, inexorabilem esse*. TITE-LIVE, II, 3.

(3) *Rex sacrificulus*.

notre
des
son
repr
ce qu
reste
L'
patio
de l'a
et de
sition
légis
nos
truit
l'int
gile
moir
toyer
préc
soit
s'en
prot
sunt
les: c
l'affir
Aug
peup
tout
peup
l'inv
C'
légat
mon
lous
aux
peup
dont
La
l'hon
mole

notre nature, la règle éternelle du juste et de l'injuste, la reine des mortels et des immortels (1); l'État, lui, s'en tenait à la raison pratique et à l'opinion enracinée; les patriciens gardaient ou reprenaient ce qu'ils avaient possédé dans l'origine, les plébéiens ce qu'ils avaient acquis avec tant de peine, se souciant peu, du reste, si les anciens noms indiquaient toute autre chose.

L'art d'Auguste consista précisément à déguiser ainsi son usurpation. N'était-il pas, comme au temps de la liberté, l'*imperator* de l'armée? Le tribunat est une sublime invention du sens pratique et de l'instinct politique si éminent chez les Romains; l'opposition tribunitienne eut beaucoup plus d'efficacité que les élégantes législations de la Grèce, ou que n'en ont les débats verbeux de nos parlements modernes: eh bien! le tribunat ne sera point détruit par Auguste, mais il s'en revêtit lui-même. La plèbe, dans l'intention d'empêcher les familles privilégiées de renverser ce fragile rempart, avait investi ses tribuns d'un caractère sacré; la moindre injure faite à ces magistrats était punie de mort: un citoyen, pour n'avoir pas salué un tribun sur la place publique, fut précipité de la roche Tarpéienne. Le peuple ne voudra pas qu'il soit dérogé le moins du monde à tant de puissance, et l'empereur s'en gardera bien; mais il la concentrera en lui, en se déclarant le protecteur de la plèbe, et, à ce titre, il sera inviolable et tout-puissant. Ces lois avaient été gravées dans les temples des dieux, et les citoyens avaient juré, par ce redoutable Jupiter qui consacra l'affranchissement du peuple romain, de les observer éternellement. Auguste et ses successeurs ont donc le droit, comme tribuns du peuple et ses représentants, d'opposer le *veto* à la décision de tout magistrat, d'attirer à eux l'appel qui se portait devant le peuple, et de punir avec la dernière rigueur tout acte blessant l'inviolabilité de leur personne, identifiée avec la république.

C'est ainsi que la liberté légale enfante et consolide la tyrannie légale; la protection obtenue sur le mont Sacré imposera au monde un Caligula et un Caracalla. Tibère s'entourera des meilleurs jurisconsultes, et se reportera toujours aux anciennes lois et aux antiques coutumes, quand il fera quelque massacre parmi le peuple, ou dans les rangs des patriciens, qui les introduisirent et dont ils furent les victimes.

La république est Dieu; Dieu ne doit rien à l'homme, et l'homme lui doit et soi-même et les autres. Que l'individu s'immole donc à la république déifiée; qu'il se sacrifie non-seulement

(1) CICÉRON, de *Legibus*, lib. II, passim.

quand, dans les terribles émotions de la guerre, des milliers d'hommes s'égorgeaient pour une cause qu'ils ignorent, mais encore lorsque la superstition ordonne d'immoler froidement un homme à qui nul tort n'est reproché, pour apaiser une divinité en laquelle on ne croit plus.

Chez les Grecs, la civilisation naissait de l'éducation; chez les Romains, de l'ordre souverain. La civilisation grecque donnait au beau la prééminence sur le juste et l'utile; celle des Romains sacrifiait tout à la légalité. En fait de savoir, les Grecs eurent bientôt surpassé leurs maîtres; jamais les Romains n'égalerent les leurs. La Grèce était fractionnée en un grand nombre d'États indépendants, pleins de vie et d'activité, et qui contribuaient à l'avantage commun. Rome ne connaissait qu'une forme d'idéal, la sienne, et voulait l'imposer au monde. Constituée militairement, sa grandeur ne pouvait qu'être militaire. Son respect traditionnel pour les choses anciennes était un obstacle à cette émulation, qui se porte vers l'avenir. Le brusque envahissement des richesses pervertit non moins rapidement les mœurs; la religion froide, prosaïque, légale, ne se proposait qu'un but, l'intérêt de l'État.

Ce lien politique détruit, il n'en existait pas d'autre pour unir les citoyens entre eux. La famille ne constitue pas une communauté d'existence affectueuse et sainte, mais un despotisme politique plein de rigueur. Les actes d'inimitié s'exercent publiquement; c'est presque un devoir. Chacun, au début de sa carrière, a déjà ses ennemis héréditaires, ou s'en choisit lui-même. On déclare à quelqu'un qu'on cesse d'être son ami, et, pour lui faire obstacle, on se range dans le parti opposé. On se fait comme un honneur de rester constant dans la haine; Cicéron s'excuse si on le voit, dans l'intérêt public, faire cause commune avec ses ennemis, et cherche alors à se justifier en citant quelques exemples (1). Loin de considérer l'humanité comme une vertu, les stoïciens la déclarent indigne du sage (2), qui, selon l'inoffensif Virgile, ne doit nourrir ni envie contre le riche, ni commisération à l'égard du pauvre.

Qui songerait, dans un tel ordre de choses, à opposer au pouvoir sa parole et sa conviction personnelle? Ne serait-ce pas une sorte de folie que d'affronter la mort ou la persécution pour soutenir sa propre opinion? Chacun s'occupe de ce qui lui est le plus

(1) *Oratio de provinciis consularibus.*

(2) *Misericordia est ægritudo animi... Sapiens non misereatur... Non ignoscit. Nunquam boni viri miserandum.* (Voir Cic., *Tuscul.*, 4; *Sens.*, de *Clem.*, II, 4, 5, 6.)

avantageux ; le reste n'est rien. Les gens de lettres, cherchant l'utile même dans le beau, se feront donc les alliés et les complices de la tyrannie. Le sage, rencontrant le désespoir au lieu de la Providence, fera consister la suprême vertu à savoir se soustraire intrépidement par la mort à des angoisses que, dans son appréciation individuelle, il juge au-dessus de ses forces ; et l'homme tombera dans un avilissement de plus en plus profond, à mesure que la prospérité matérielle s'accroîtra.

Ce n'est donc ni par la concorde ni par l'amour que la nation avancera vers son plus grand bien, mais par l'antagonisme. Dans Rome, les patriciens et les plébéiens ne se présentent pas à nous comme deux classes séparées, ainsi que chez les autres peuples, mais comme deux partis politiques aspirant à la prépondérance dans le Forum et l'État. Les plébéiens se transmettent de génération en génération la mission sacrée d'acquérir la participation aux droits de la cité, et les patriciens s'appliquent à la leur refuser : les premiers sont en vue le progrès ; les autres cherchent à l'empêcher, en s'attachant au passé, et en défendant le règne de la violence et de la conquête.

Le progrès, telle est sa loi, renverse les obstacles et les entraîne après lui ; il élargit de plus en plus la brèche faite aux barrières dont les familles, les cités ou les nations prétendirent faire un rempart à leurs privilèges. Les institutions aristocratiques se rapprochent toujours plus de la démocratie : le principe de l'égalité devant la loi s'étend ; la civilisation romaine adopte les formes grecques sans perdre le fond national : hors de l'Italie, des royaumes entiers deviennent sujets de Rome, qui de tous côtés propage sa domination et son droit, dont elle laisse partout l'empreinte ineffaçable ; elle éteint l'égoïsme particulier des nations subjuguées, pour faire triompher le sien, qu'elle-même finit par affaiblir en le développant sans mesure.

C'est ainsi (voies admirables de la Providence !) que le glaive vient en aide à un rapprochement fraternel ; la lutte entre les peuples est suspendue pour un moment, et Rome, ne trouvant plus où frapper autour d'elle, remet son épée entre les mains d'Auguste. L'héritier de César, étendant également son pouvoir sur les patriciens et la plèbe, sur les vainqueurs et les vaincus, fait cesser le combat, et rend les droits communs aux uns et aux autres.

Dans la société antique, la communauté est incomplète, bornée ou accidentelle. Rome seule cherche à réunir, à fondre, à organiser. Quant à réunir, elle réussit ; mais elle fut impuissante à

fondre, parce qu'il lui manquait à elle-même cette unité religieuse qui enlaid les peuples dans un lien fraternel. L'unité est donc violente, matérielle, momentanée, c'est le nom de paix, qu'Auguste fait sonner bien haut à des peuples incapables de résister davantage, est une cruelle ironie; mais, tandis qu'au dehors ceux-ci préparent une réaction terrible, à l'intérieur continue un conflit plus vif, quoique moins remarqué, celui des croyances. En philosophie, en politique, en religion, il n'est pas un seul point sur lequel on soit généralement d'accord. Le vulgaire ignore ce qu'il peut et ce qu'il doit faire et souffrir; l'homme instruit hésite entre l'attrait d'un plaisir présent et les embarras d'un devoir mal déterminé; la plupart ne pensent qu'à jouir de la vie et à s'en délivrer dès qu'elle leur devient à charge.

De là l'immense corruption d'une époque que les gens idolâtres de la forme appellent le *siècle d'or*.

Jamais pourtant, il n'y avait eu autant de richesse, jamais autant de puissance. Des armées nombreuses, des esprits d'élite, les beaux-arts et l'industrie dans tout leur éclat, des palais splendides, l'élégance et le bien-être de la vie, des routes magnifiques, un commerce étendu, des finances prospères : voilà ce qui frappait tous les yeux.

Mais la civilisation matérielle suffit-elle à l'homme? ceux dont les vœux ne vont point au delà tendent-ils à un but social élevé? La vérité et la justice ne sont-elles pas pour l'homme un besoin non moins urgent, s'il ne l'est davantage? Quelle glèbe, au milieu des steppes arides du monde, en garde le germe précieux? Qui le fécondera pour la régénération de l'espèce humaine? Ce ne sera point la force; car Rome l'envelopperait bientôt dans les ruines communes. Ce n'est pas la légalité; celle de Rome est si vigoureuse et si tenace, qu'elle n'en laisserait pas croître une autre à côté de la sienne. Ce n'est pas la science, qui, dans sa décrépitude, loin de porter des fruits, ne soutient qu'à grand-peine l'honneur anciennement acquis. Cette grande tâche ne peut être accomplie que par l'amour.

Que les cieux s'ouvrent donc et laissent tomber la rosée; qu'une voix humble, mais forte de toute l'influence de la vérité, dévoile au monde la doctrine perdue, et lui enseigne que la justice a des racines plus profondes que toutes les conventions humaines; que l'homme, souffle de Dieu, n'a pas seulement d'importance par rapport à la société, mais qu'il a reçu d'en haut une dignité propre, qui l'oblige à se perfectionner lui-même, et à donner à sa conscience une énergie nouvelle, en lui offrant l'appui d'une loi suprême.

Le fils de l'artisan de Nazareth, qui vient ainsi relever l'humanité, est condamné à mort; fidèle à l'ancienne politique, le gouverneur romain, qui le reconnaît innocent, trouve bon qu'on fasse mourir un homme pour le salut du peuple. Qu'il meure donc, et qu'en face du fastueux Capitole, où sont écrits ces mots : *Que le salut du peuple soit la loi suprême* ! s'élève le Calvaire ignominieux pour imposer silence à la légalité antique, en proclamant : *Périssent le monde; mais que la justice s'accomplisse !*

FIN DU LIVRE V.

100- 7. 11. 1971

100- 11

on
m

de
na
Pe
liv
D
fa

on
gl
en
L.
sa
à
lo
el
m
m
se

st
l'i
on
m

ra
o
q
la
e
M

NOTES ADDITIONNELLES

DU LIVRE V.

Monnaies, mesures, valeurs chez les Romains.

A. Page 31.

L'as, première unité monétaire de Rome, était une livre de douze onces de bronze brut, *as rude*. Sous Numa ou Servius Tullius, on y mit une empreinte qui fut une brebis, d'où le nom de *pecunia*.

La première monnaie d'argent fut frappée l'an 485 de Rome, et le denier (*denarius*) équivalait à dix as de bronze; la moitié fut le quinaire, et le quart, le sestercé, *sesquiertius*, c'est-à-dire deux as et demi. Pour la commodité du change, ils eurent la libella = 1 as, ou une livre de cuivre; la sembella = 1/2 livre; le teruncius = 1/4 de livre. Dans une livre, il y avait 40 deniers d'argent, et il fallait dix as pour faire un denier; la proportion du cuivre à l'argent était donc : 400 : 1.

A la fin de la première guerre punique, l'as fut réduit de douze à deux onces, et, par suite, le denier à 1/84 de la livre, soit grains 73, 333, le grain de marc étant = 0, 0531 gramme, poids métrique. La proportion entre l'argent et le cuivre monnayé était donc : 84 + 10 : 6, ou : 140 : 1. L'an de Rome 536, l'as fut réduit au poids d'une once, et le denier, sans en altérer le poids, fut élevé à 16 as, le quinaire à 8, le sestercé à 4; ainsi la proportion de l'argent au cuivre monnayé fut : 112 : 1. La loi Papiria de 562 abaissa l'as à une demi-once de cuivre; le denier ne changea point, et valut encore 16 as; de là la proportion entre le cuivre monnayé fut : 1 : 56. Toutefois ce n'était pas une valeur mercantile mais arbitraire; l'as ne restait que comme monnaie de compte, et le sestercé devint l'unité monétaire.

En 547, les Romains frappèrent la première monnaie d'or sur la mesure du scrupule par 20 sestercés; nous avons de ces monnaies avec l'indication de XX, XXXX, LX. La livre romaine est de 288 scrupules; or le poids du scrupule connu, on a la livre. Les expériences les plus minutieuses ont donné 6,154 grains.

Dans l'origine l'*aureus* se rapportait au scrupule; mais ensuite il se rapporta à la livre, comme le denier. Nous ne connaissons pas l'époque où s'opéra ce changement; mais il paraît que ce fut après César, bien que le célèbre Eckhel (*Doctrina nummorum veterum*) nie que durant la république on ait frappé des monnaies d'or, par le motif que le coin en est trop beau, et ressemble à celui des Siciliens et des Campaniens. Mais Rome put très-bien y employer quelques Grecs.

Après l'année 705, la monnaie d'or fut la quarantième partie de la livre, et valut 25 deniers. La proportion entre ces deux métaux était donc à peu près : 12 : 1.

Au temps d'Hérodote, l'or valait treize fois plus que l'argent; de Platon, douze fois; à la mort d'Alexandre, dix fois; comme à l'époque du traité entre les Éoliens et les Romains.

Nous ne trouvons pas en Italie d'anciennes mines d'or et d'argent; aussi, jusqu'en l'année 247 avant J.-C., on ne fit usage, dans l'Italie septentrionale, que de monnaie de cuivre; il paraît même que les colonies de la partie méridionale tiraient de la Grèce l'argent dont elles faisaient leurs monnaies. Rome exigeait les tributs en argent, ce qui maintint l'or dans une proportion supérieure à celle de la Grèce. Sous les empereurs qui succédèrent à Adrien, la monnaie n'eut point de règles. La proportion de l'or à l'argent, sous Domitien, était de 11 1/2. Vers le règne de Posthume, l'argent disparaît, puis revient avec Dioclétien. Comme on se servait alors de monnaie en discrédit, l'or dut acquiescer un prix excessif et sortir de l'Italie; c'est pourquoi sous Constantin la proportion était d'un quinziesme; sous Théodose le Jeune, d'un dix-huitiesme; mais nous la retrouvons d'un quinziesme au temps de Justinien.

Le poids des monnaies diminuait; mais le titre, presque toujours le même, resta entre 0,998 de fin pour l'or, et, pour l'argent, de 0,993 à 0,966. Le régulateur de la valeur était l'or comme aujourd'hui en Angleterre; on ne l'altérerait donc jamais ni pour le poids ni pour le titre; une novelle de Valentinien III porte : « L'intégrité et l'inviolabilité du signe favorisent le commerce et maintiennent la stabilité du prix des choses vénales ».

Calculant d'après ces bases, et sans tenir compte des frais de fabrication, A. Letronne trouve que le denier d'argent représentait, depuis la république jusqu'à Domitien, une valeur de 82 à 70 centimes, or bien :

l'Éc
bliq
Tib
Ant
So
faisa
succ
L
d'ar
D
Tite
poid
que
drac
fran

MONNAIES.		ÉPOQUES.					
Séleucide.	Denarii.	De 73.	72.	Auguste.	Tibère-Claude.	Néron.	Galba-Domitien.
100	1	II. 82	79	78	73	70	
100	2	1.04	1.59	1.56	1.47	1.41	
100	3	2.46	2.38	2.34	2.20	2.12	
100	4	3.27	3.18	3.12	2.94	2.83	
(scripitiuni)	5	4.06	3.97	3.89	3.67	3.55	
100	6	4.91	4.77	4.67	4.41	4.24	
100	7	5.73	5.56	5.45	5.14	4.95	
100	8	6.55	6.36	6.25	5.88	5.66	
100	9	7.36	7.15	7.01	6.62	6.36	
100	10	8.19	7.95	7.79	7.35	7.08	
(aureus)	25	20.47	19.87	19.48	18.38	17.79	
(et solidus)	100	81.88	79.52	77.93	73.52	70.77	
100	200	163.77	159.04	155.87	147.04	141.44	
100	400	327.53	318.07	311.75	294.09	283.09	
100	600	491.30	477.11	467.60	441.14	424.64	
100	800	655.07	636.15	625.47	598.19	580.18	
100	1,000	818.33	795.19	779.34	735.34	707.72	
100	1,200	981.60	954.22	938.41	891.77	863.41	
100	1,400	1,144.87	1,112.84	1,096.58	1,040.42	1,005.44	
100	1,600	1,308.14	1,271.37	1,255.11	1,198.95	1,163.97	
100	1,800	1,471.41	1,429.44	1,413.18	1,357.02	1,322.04	
100	2,000	1,634.68	1,596.71	1,580.45	1,524.29	1,489.31	
100	2,200	1,797.95	1,754.98	1,738.72	1,682.56	1,647.58	
100	2,400	1,961.22	1,914.25	1,897.99	1,841.83	1,806.85	
100	2,600	2,124.49	2,073.52	2,057.26	1,991.10	1,956.12	
100	2,800	2,287.76	2,232.79	2,216.53	2,150.37	2,115.39	
100	3,000	2,451.03	2,392.06	2,375.80	2,309.64	2,274.66	
100	3,200	2,614.30	2,551.33	2,535.07	2,468.91	2,433.93	
100	3,400	2,777.57	2,710.60	2,694.34	2,628.18	2,593.20	
100	3,600	2,940.84	2,869.87	2,853.61	2,787.45	2,752.47	
100	3,800	3,104.11	3,033.14	3,016.88	2,950.72	2,915.74	
100	4,000	3,267.38	3,192.41	3,176.15	3,110.00	3,075.02	
100	4,200	3,430.65	3,351.68	3,335.42	3,269.26	3,234.28	
100	4,400	3,593.92	3,511.01	3,494.75	3,428.59	3,393.61	
100	4,600	3,757.19	3,671.28	3,655.02	3,588.86	3,553.88	
100	4,800	3,920.46	3,831.49	3,815.23	3,749.07	3,714.09	
100	5,000	4,083.73	4,000.76	3,984.50	3,918.34	3,883.36	
100	5,200	4,247.00	4,160.03	4,143.77	4,077.61	4,042.63	
100	5,400	4,410.27	4,320.30	4,304.04	4,237.88	4,202.90	
100	5,600	4,573.54	4,481.57	4,465.31	4,399.15	4,364.17	
100	5,800	4,736.81	4,642.84	4,626.58	4,560.42	4,525.44	
100	6,000	4,899.08	4,803.11	4,786.85	4,720.69	4,685.71	
100	6,200	5,062.35	4,963.38	4,947.12	4,880.96	4,845.98	
100	6,400	5,225.62	5,123.65	5,107.39	5,041.23	5,006.25	
100	6,600	5,388.89	5,284.92	5,268.66	5,202.50	5,167.52	
100	6,800	5,552.16	5,448.19	5,431.93	5,365.77	5,330.79	
100	7,000	5,715.43	5,609.46	5,593.20	5,527.04	5,492.06	
100	7,200	5,878.70	5,771.73	5,755.47	5,689.31	5,654.33	
100	7,400	6,041.97	5,934.00	5,917.74	5,851.58	5,816.60	
100	7,600	6,205.24	6,096.27	6,080.01	6,013.85	5,978.87	
100	7,800	6,368.51	6,258.54	6,242.28	6,176.12	6,141.14	
100	8,000	6,531.78	6,420.81	6,404.55	6,338.39	6,303.41	
100	8,200	6,695.05	6,583.08	6,566.82	6,500.66	6,465.68	
100	8,400	6,858.32	6,745.35	6,729.09	6,662.93	6,627.95	
100	8,600	7,021.59	6,907.62	6,891.36	6,825.20	6,790.22	
100	8,800	7,184.86	7,069.89	7,053.63	6,987.47	6,952.49	
100	9,000	7,348.13	7,232.16	7,215.90	7,149.74	7,114.76	
100	9,200	7,511.40	7,394.43	7,378.17	7,312.01	7,277.03	
100	9,400	7,674.67	7,556.70	7,540.44	7,474.28	7,439.30	
100	9,600	7,837.94	7,719.97	7,703.71	7,637.55	7,602.57	
100	9,800	8,001.21	7,882.24	7,866.08	7,799.92	7,764.94	
100	10,000	8,164.48	8,045.51	8,029.25	7,963.09	7,928.11	

Mais les tables de Dureau de la Malle, qui a traité spécialement de l'Économie des Romains, font le denier, au commencement de la république, = 1 fr., 63; sous César, 1 fr., 12; sous Auguste, 1 fr., 08; sous Tibère, 1 franc; sous Claude, 1 fr., 05; sous Néron, 1 fr., 02; sous les Antonins, 1 franc.

Sous le règne de Constantin le Grand, le *solidus*, dont une livre d'or faisait 72, peut s'évaluer à 15, fr. 53, le reste en proportion; sous ses successeurs, c'est-à-dire dans le Bas-Empire, à 15 fr., 10.

La livre d'or, si souvent mentionnée, valait 900 francs, et 75 celle d'argent. Sur la fin de l'empire, la livre d'or valut 1,066 francs.

Dans le traité d'Antiochus avec les Romains, rapporté par Polybe et Tite-Live, il est stipulé que le tribut sera payé en talents attiques de bon poids, et que le talent pèsera 80 livres romaines. Sachant d'autre part que le talent était de 6,000 drachmes, nous obtiendrons le poids de la drachme = 82 grains 1/7. Le talent peut être évalué à environ 6,000 francs.

MESURES DE SUPERFICIE.

Peds q.	Scrupulum.	Clinus.	Actus.	Jugerum.	Hecedium.	Centuria.	Salus.	Reclarea.	Area.	Matea car.
100	1	.	.	.	.	.	.	.	.	8
3,600	36	1	.	.	.	.	.	.	3	8
14,400	144	4	1	.	.	.	.	.	12	34
28,800	188	8	2	1	.	.	.	.	24	68
57,600	576	16	4	2	1	.	.	.	49	36
L'unité des carrés était le <i>jugerum</i> , dans la division duquel on retrouve celle de l'as en onces avec leurs fractions. Le <i>jugerum</i> était un carré long de 240 pieds sur 120, c'est-à-dire de 28,800 pieds carrés.				4	2	.	.	.	98	73
				6	3	.	.	.	1	48 8
				8	4	.	.	.	1	97 44
				10	5	.	.	.	2	40 80
				12	6	.	.	.	2	96 16
				14	7	.	.	.	3	46 52
				16	8	.	.	.	3	94 88
				18	9	.	.	.	4	44 24
				20	10	.	.	.	4	93 60
				200	100	1	.	.	49	36
800	400	4	1	.	.	.	.	.	197	44

MESURES DE CAPACITÉ.

Ligula.	Cyathus.	Acetabulum.	Quartarius.	Hemina.	Sextarius.	Congius.	Modius.	Urna.	Amphora.	Cadens.	Centilires.	Décilires.	Litres.	Décilires.	Rectilires.
1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 14
4	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4 58
6	1 1/2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6 87
12	3	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 3 75
24	6	4	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 7 5
48	12	8	4	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5 5
288	72	48	24	12	6	1	.	.	.	.	.	.	.	.	3 3
384	96	64	32	16	8	1 1/3	1/2	.	.	.	.	.	.	.	4 4
768	192	128	64	32	16	2 2/3	1	.	.	.	.	.	.	.	3 8
1,152	788	192	96	48	24	4	1 1/2	1	.	.	.	.	.	.	13 2
2,304	578	384	192	96	48	8	3	2	1	.	.	.	.	.	26 3 9 2
46,080	11,520	7,680	3,840	1,920	960	160	80	40	10	.	.	.	.	.	2 64
L'unité de mesure de capacité était l'amphore, qui s'appelait d'abord <i>quadrantal</i> , parce qu'elle contenait un pied cube. Son poids, selon Festus, égalait 80 livres de vin, ce qui donne, litres 28,3995, en supposant que le poids spécifique égale 0,9916.											20	1	.	.	5 38
											30	.	.	.	7 92
											40	2	.	.	10 56
											50	.	.	.	13 20
											60	3	.	.	16 84
											70	.	.	.	18 8
											80	4	.	.	21 12
											90	.	.	.	23 72
											100	5	.	.	26 39 5 9

En Grèce, vers 210 avant J.-C., le douzième du médimne de blé valait une obole, ce qui fait deux drachmes le médimne. Peut-être l'année était-elle abondante, car nous trouvons d'autres fois le médimne à 6 drachmes. Le médimne est au boisseau de Paris 10 7/8 : 2; ainsi la valeur aurait été le tiers de celle d'aujourd'hui.

A Rome, on faisait des distributions de blé à bas prix; ces prix sont connus, mais ils ne donnent pas le rapport réel entre le blé et l'argent. La moyenne paraît avoir été de trois sesterces le boisseau. Le boisseau de froment pesait environ 20 livres; il était donc au sac 35/116 (hectolitre, 0,101). Le sac aurait donc coûté à Rome 45 sesterces ou 11 1/4 deniers, c'est-à-dire 825 grains d'argent. Donc, au temps de la république, le rapport entre l'argent et le grain était : 2681 : 1.

On peut croire que l'Italie, à l'époque de ses plus grandes conquêtes, possédait plus de richesses qu'aucun pays de l'Europe n'en réunit aujourd'hui; mais bientôt elle vit tarir la source de nouveaux tributs; tandis qu'augmentait l'exportation des métaux, qui allaient dans l'Arabie, l'Inde et la Perse, s'échanger contre leurs productions recherchées; puis les empereurs payèrent tribut aux Barbares, et les Barbares eux-mêmes vinrent piller l'Italie; le prix du blé diminua donc. Une loi de Valentinien, en 466, établit que le setier italien aurait la valeur de 40 boisseaux de blé; ce qui donne entre l'or monnayé et le grain la proportion de 73,914 : 1. L'or monnayé étant alors à l'argent en barre 18 : 1, il en résulte que l'argent était au grain : 4106 : 1; ainsi, le sac de blé aurait à peine valu 538 grains d'argent, et non plus 825 comme au commencement de l'ère vulgaire.

Dans les trois siècles qui précédèrent la découverte de l'Amérique, le sac de blé s'échangeait communément contre la neuvième partie du marc d'argent, ou 512 grains d'argent fin; c'est-à-dire 6 francs; d'où il suit que les métaux d'Amérique firent baisser l'argent de 4 à 1.

On peut donc établir le tableau suivant des rapports du grain avec l'argent :

	En Grèce 400 ans av. J.-C.	A Rome 50 ans av. J.-C.	En France, vers 1620.	A présent.
Le blé est à l'argent comme :				
1.	3,146	2,681	102,320	1,660
100	37,752	32,172	1,023,200	16,600
Pris comme unité				
le rapport actuel				
des métaux précieux avec le blé				
donne				
pour l'argent	2,996	25,55	4,114	
pour l'or	2,989	20,89	3,777	
Pris comme unité				
en 1520				
pour l'argent	0,728	0,625	0,243	
pour l'or	0,728	0,625	0,304	

VOIR L'ETRONNE, *Considérations sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique.*

STATISTIQUE DE L'ANCIENNE ITALIE.

L'histoire romaine a été éclaircie par de nombreux travaux ; la constitution, la politique, les oscillations du pouvoir entre le sénat et le peuple, les moyens de gouvernement, la législation, la discipline des armées, enfin les causes des événements, de la durée, de la décadence et de la chute de l'empire romain ont été approfondis par des esprits élevés. Polybe et Tacite parmi les anciens, Machiavel en Italie, Montesquieu en France ont associé leur renommée à celle de Rome, et l'aureole de gloire de la ville éternelle brille de tout l'éclat de leur génie.

Les rouages intérieurs de la machine, le mouvement et la distribution de ses parties, le jeu de l'administration, l'exactitude et la précision de ses moyens, l'ordre et la régularité de l'ensemble, la statistique enfin et l'économie politique de l'empire romain nous sont peu connues, je vais donc m'occuper de combler cette lacune de la science historique.

Rome, guerrière d'origine, semble fondée pour conquérir, gouverner et discipliner l'univers. Plus tard, les divisions des plébéiens et des patriciens, les luttes, les dissensions, les rivalités continuelles, qui firent sentir le besoin de distraire le peuple et de l'occuper au dehors, firent de la guerre un système, un expédient du gouvernement romain.

Les Romains, toujours occupés de guerres, se mirent à chercher, et finirent par trouver les moyens de vaincre et de conquérir ; étudiant les procédés divers des peuples qu'ils combattaient, ils en adoptent les découvertes qu'ils jugent utiles, perfectionnent sans cesse la discipline, l'ordre, les manœuvres, les armes et les machines de guerre. Dès les premiers temps, ils avaient un corps du génie parmi les légions ; c'est le premier peuple de l'Europe qui ait entretenu des armées permanentes, avec une solde, équipée, pourvues constamment, avec un soin extrême, d'habillements, de vivres et d'armes.

La nécessité de connaître de combien d'hommes et d'argent il pouvait disposer, créa parmi ce peuple la statistique, le cadastre, les registres de naissance et de décès, ce qui fut compris dans l'institution du cens, base fondamentale du gouvernement et de la puissance romaine, institution due à Servius Tullius, sixième roi.

Les censeurs, tous les cinq ans, faisaient le recensement des citoyens en état de porter les armes ; or, comme les centuries, les grades et le droit d'élection étaient fondés sur les revenus et la propriété, il fallut, de toute nécessité, dresser des tableaux exacts de statistique. Dans cet ordre de choses, les naissances, les décès, le nombre des citoyens avec leur âge et leur sexe, la situation, la nature, l'étendue, le revenu des terres, la somme des capitaux que possédait chaque citoyen étaient enregistrés avec soin et vérifiés chaque lustre ; du reste, les censeurs, dont le pou-

voir durait cinq ans, avaient tous les moyens d'établir une statistique régulière, les particuliers étant tenus d'apporter leurs titres de toute espèce, *acta*, aux censeurs, qui s'assuraient de l'exactitude de leur déclaration par le moyen du serment.

Les cités municipales de l'Italie tenaient des registres semblables, comme le prouve Cicéron dans son oraison pour Archias (ch. 4); ailleurs, il cite les registres publics qui contenaient l'état de toutes les propriétés de l'Italie et de la Sicile (*Agrar.*, I, 2). Suétone le dit formellement (*Vie de Calig.*, ch. 5). Et quand même nous n'aurions pas ces précieux témoignages, ni celui de Florus (liv. I, 6), qui atteste que la république se connaissait parfaitement, et que le gouvernement d'un grand empire était conduit dans tous ses détails avec le même soin qu'apporte un simple particulier dans l'administration d'une petite maison, nous pourrions déduire de l'ensemble des faits qu'il existait de pareils registres.

Une partie de la Grèce pratiquant cet usage, les colonies grecques transplantées en Italie durent le conserver aussi à Rome, qui fit tant d'emprunts aux Grecs. En outre, il était impossible qu'il en fût autrement avec de pareilles institutions. Les 20,000 citoyens d'Athènes, les 450,000 citoyens romains du temps de César, étaient réellement une noblesse privilégiée, bien qu'elle portât le nom de peuple. Les esclaves et les étrangers ne participaient pas aux mêmes droits; de même que le livre d'or à Venise contenait l'état de toutes les familles patriciennes, le livre généalogique des maisons nobles de France comprenait le nom et les armoiries des 80,000 familles nobles qui existaient avant la révolution; pour le même motif, les registres de naissance et de décès, indiquant le sexe et l'âge, étaient indispensables à Rome et dans l'Italie.

L'âge auquel un citoyen prenait la prétexte et la toge virile y était marqué; sans cette précaution, comment aurait-on pu établir son admissibilité aux diverses fonctions publiques? La loi déterminait un âge pour sortir de tutelle, un âge pour être admis dans l'ordre équestre ou sénatorial, pour être nommé tribun du peuple, questeur, édile, préteur, censeur, consul. Il fallait aussi un certain âge pour se marier, témoigner, faire des contrats, prêter serment devant les tribunaux. On peut taxer d'hyperboliques les paroles citées de Florus; mais Ulpien (*Dig.*, liv. I, tit. 15), traitant du cens, nous a transmis la forme de ces tableaux *censuales*, qui étaient une statistique minutieuse, appuyée de preuves, pour les individus libres des deux sexes, sur des registres de population par nom, ordre, âge, état, pays, revenus; ils se divisaient en pères de famille, mères, fils et filles, et contenaient en outre les esclaves mâles et femelles, l'emploi, la profession et le produit de leur travail.

Quant aux biens immeubles, ces tableaux étaient basés sur un cadastre et une estimation, contrôlés tous les cinq ans; ils spécifiaient la qualité du champ, la nature de la culture, grain, fourrage, vignes, oliviers, pâturages, bois taillis ou de haute futaie, étangs, ports, salines, etc. Les champs étaient distingués par leur nom, par la quantité d'arpents,

par le nombre des arbres, des plants de vigne et des oliviers qu'ils contenaient; la ville, le bourg voisin, les confins, les fermiers ou colons de chaque partie, enfin leurs produits s'y trouvaient indiqués.

Denys d'Halicarnasse (*Int. rom.*, IV) nous a conservé ces précieux documents, et je citerai en entier ce morceau, parce qu'il offre une base solide aux calculs qu'on pourra établir sur les résultats disséminés dans les auteurs anciens, en montrant qu'ils tirèrent leurs déductions d'éléments certains. Il dit : « Servius Tullius, après avoir partagé le territoire entre les tribus de la campagne, fit fortifier les bourgs (πύργους) pour servir de refuge aux villageois pendant les incursions. Ces logements étaient sous la surveillance de magistrats chargés d'enregistrer les noms de ceux qui se retiraient dans chaque bourg et de connaître les propriétés qui leur fournissaient les moyens de vivre. En outre, pour connaître et calculer le nombre de ces habitants, Servius consacra dans chaque bourg des autels aux dieux, gardiens et protecteurs du bourg; il ordonna à tous les habitants d'honorer chaque année ces dieux par des sacrifices communs; il institua des fêtes sous le nom de *pagonales*, dont il régla lui-même les cérémonies, que les Romains observent encore; bien plus, il exigea que tous les habitants apportassent à ces sacrifices et à cette réunion une pièce de monnaie déterminée; mais différente selon qu'il s'agissait d'un garçon ou d'une fille, ou bien d'un enfant impubère. Ces pièces de monnaie, comptées par ceux qui présidaient aux sacrifices, donnaient exactement le nombre de la population, par âge et sexe κατὰ γένη καὶ κατ' ἡλικίας)

« Lucius Pison (continue Denys) rapporte, dans le premier livre de ses *Annales*, que Servius voulut aussi savoir le nombre des naissances et des décès, ainsi que de ceux qui revêtaient la toge virile dans la cité de Rome. Dans ce but, il fixa une somme que les parents devaient verser, pour chaque fils qui naissait, dans le trésor d'Ilitia; pour tout individu qui mourait, dans celui de Libitina, et pour quiconque prenait la toge virile, dans celui de la déesse de la Jeunesse : mesure qui lui offrait le moyen de connaître chaque année le nombre des citoyens et le nombre partiel de ceux qui avaient l'âge de prendre les armes. Dans les tribus de la cité et de la campagne, il plaça des chefs semblables aux bourguemestres, destinés à connaître exactement le domicile de chaque citoyen. Après avoir établi ces institutions, il ordonna à tous les citoyens romains de donner leurs noms, d'évaluer sous la foi du serment leurs biens en argent, de déclarer l'âge, les noms du père et de la mère, des femmes et des enfants, d'indiquer le quartier de la ville ou le bourg dans lequel chacun habitait. Il menaça d'une peine sévère quiconque ne se soumettrait pas au cens; on confisquait les biens de ceux qui refusaient, on les battait de verges, et on les vendait à l'encan comme des esclaves. Il institua la revue au Champ de Mars, à laquelle tous les citoyens étaient tenus de se présenter avec leurs armes. Cette revue offrit 84,700 citoyens, dont les biens étaient soumis au cens. »

La sixième classe, celle des prolétaires, les femmes, les enfants, les

jeunes gens au-dessous de dix-sept ans, et les esclaves n'étaient pas compris dans cette énumération; mais on sait que Denys, écrivain exact et laborieux, avait puisé aux meilleures sources, c'est-à-dire dans ces registres de cadastre et de statistique qui formaient la base de l'administration des censeurs et du gouvernement romain. Il a soin de nous dire que ces tableaux *censuales*, τικητὰς ἀπογραφὰς, étaient transmis de père en fils chez les Romains avec le même zèle que la religion des dieux.

Ces registres de l'état civil commencés sous les rois, continués pendant la république, ne furent nullement négligés par les empereurs, qui avaient remplacé les censeurs dans le titre et les fonctions; (Tit. Live, XXX, 37) et Suétone (*Vie de Calig.*, ch. VIII) nous apprennent que ces registres existaient dans les provinces. Suétone et Tacite nous assurent qu'Auguste avait écrit de sa main l'épilogue de la statistique de l'empire romain. Ce registre, que Tacite appelle simplement *libellum*, mais que Suétone (*Vie d'Aug.*, ch. CII) qualifie avec plus de vérité de *rationalium imperii*, *brevarium totius imperii*, contenait l'état des ressources de l'empire; le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, l'état des flottes; des provinces; des royaumes; des tributs; des impôts directs ou indirects, des dépenses nécessaires et des gratifications.

Aucun des détails ne nous a point été transmis; mais il est intéressant et utile d'établir, par les témoignages historiques et des faits positifs, quelle fut l'étendue du cadastre et du recensement général exécutés sous Auguste.

L'époque de ce recensement coïncida avec la naissance du Christ. Saint-Luc (*Évang.*, ch. XI) raconte que, lorsque Auguste publia l'ordre du cens de tous les pays soumis aux Romains, les Juifs, bien que gouvernés par un roi de leur nation, obéirent, et se transportèrent pour cela dans leur patrie. Josèphe rapporte (*Antiq. jud.*, XVIII, 1) que Quirinus, sénateur et personnage consulaire, fut envoyé par l'empereur, avec quelques soldats, dans la Syrie et la Judée annexée à la Syrie; pour y rendre la justice, estimer et recenser toutes les propriétés. Dans Tacite (*Ann.*, VI, 41), nous voyons les Clytes, nation soumise au roi Archélaüs; se réfugier sur les Taurus, parce qu'on les avait soumis au cadastre et au tribut selon la coutume romaine.

Claude, dans le discours au sénat (Tacite, *Ann.*, XI, 24), loue les Gaulois d'avoir été fidèles à son père Drusus, qui faisait la guerre aux Germains, après le recensement, opération alors nouvelle et inusitée chez les Gaulois. La Gaule Narbonnaise était soumise depuis longtemps; « cette opération (ajoute Claude), quoiqu'elle n'ait pour but que de faire connaître publiquement l'état de nos ressources, est très-difficile, comme nous le savons par expérience. Nous trouvons ensuite un autre cens (c'était le troisième dans la Gaule) commencé par Gernianicus, et terminé l'année suivante par Vitellius et Curtius. Tacite rapporte ces faits (*Ann.*, I, 43; II, 6) qui démontrent que le cens, c'est-à-dire l'énumération scrupuleuse des personnes et des propriétés, formait la base de l'administration romaine.

« Dès l'année 188 avant J.-C. on était dans l'usage de recenser chaque individu dans le lieu même de sa naissance; en effet, Tite-Live (XII, 60) dit que lorsque les censeurs voulaient commencer l'opération du cens, le consul Posthumius ordonna, du haut de la tribune, que tous les allés du nom latin retournassent dans leurs pays afin que chacun d'eux fût enregistré dans son quartier respectif.

Ces tables de cadastre, accompagnées des détails prescrits par le roi Tullius, se continuaient régulièrement sous la république; c'est ce qu'atteste le cens fait par Quintius (Tite-Live, III, 3) l'année de Rome 289, dans lequel on trouve portés 104,214 citoyens, outre les pères qui avaient perdu leurs enfants et restaient sans postérité, *præter orbos orbasque*. Denys d'Halicarnasse en offre un exemple remarquable, lorsqu'il dit, livre VI, que Lægius, conformément à la sage et utile loi de Tullius, commande à tous les Romains d'apporter, tribu par tribu, l'estimation de leurs biens, en y ajoutant les noms et l'âge de leurs femmes et de leurs enfants. Le recensement ayant été terminé promptement, parce que les contrévenants encouraient des peines graves (comme la confiscation des biens et la perte du titre de citoyen), on trouva 150,700 citoyens; outre les garçons pubères.

Je cite de cet autre passage Dion (LXIII, 26): « L'an de Rome 708, le nombre des citoyens romains était considérablement diminué à cause de la grande quantité qui en avait péri; comme on s'en apercevait à la simple vue, et comme César put s'en convaincre par les tables du recensement qu'il ordonna lui-même en qualité de censeur; il accorda de grands privilèges à ceux qui avaient beaucoup d'enfants.

Auguste eut la gloire d'exécuter avec exactitude le recensement particulier, accompagné du cadastre, de l'Italie, des provinces, des villes libres et des royaumes soumis à sa domination; ses contemporains, pour ce travail, l'appellèrent *paterfamilias* de tout l'empire.

La population d'Alexandrie, sous Gallien, fut tellement diminuée, après un siège, par la famine et les maladies (Eusèbe, témoin oculaire; *Hist. eccl.*, liv. VIII, 21); qu'on y trouva moins d'habitants de quatre à quarante ans, que de quarante à soixante, comme l'attestèrent les registres établis pour la distribution du blé.

Plutarque (*Vie de Caton le Censeur*, ch. XVIII) nous donne une idée de l'étendue des fonctions des censeurs, et de la minutieuse exactitude avec laquelle ils faisaient le cens, c'est-à-dire l'inventaire et l'estimation générale de tous les biens, meubles et immeubles. Voici comment il s'exprime: Caton ordonna une estimation des vêtements, des vivres, des ornements de femme, des meubles et des ustensiles de maison. Quels sont les peuples modernes qui pourraient se vanter d'une pareille exactitude dans leurs relevés statistiques et leurs registres de population? quels sont ceux qui possèdent une connaissance aussi précise de leurs ressources en tout genre?

Julius Capitolinus (*Vie de Marc-Aurèle*, ch. IX) parle des registres de l'état civil sous le règne du philosophe Marc-Aurèle, et nous fait con-

naître les améliorations qu'ils avaient subies. Cet empereur ordonna que chaque citoyen déclarât, devant les préfets du trésor de Saturne, la naissance de tout nouveau-né, et lui donnât un nom avant l'expiration d'un mois; il institua également dans les provinces des tabellions publics, chargés de recevoir la déclaration des naissances.

Alexandre Sévère adopta ces sages mesures d'administration (Lampride, *Vie d'Alex. Sév.*, ch. XXI); ses tables de statistique, ses registres d'inscription et de contrôle pour l'armée étaient dans le meilleur ordre, et il en lisait continuellement le résumé. Domitius Ulpianus, son préfet du prétoire, publia la table des probabilités de la vie humaine, que les Pandectes nous ont conservée, et qui fixe à trente ans la durée moyenne de la vie.

L'année 305 de notre ère, il y eut un autre recensement général sous Galère, et Lactance nous a laissé un témoignage de l'exactitude que l'on mit à le faire. *Agri glebatim metiebantur; vites et arbores numerabantur, animalia omnis generis scribebantur, hominum capitula notabantur; unusquisque cum libertis, cum servis aderant, etc.*

Sous Constantin, ce relevé général des biens et des personnes se renouvelait tous les quinze ans, et Eumène dit formellement : *Habemus et hominum numerum qui delatisunt, et agrorum modum* (Paneg. vet., VIII, p. 6). Le Code de Théodose (liv. XIII, tit. 10 et 11. loi 1) prouve qu'une fausse déclaration était punie de mort et de la confiscation des biens : *Si quis declinet fidem censuum, et mentiatur callide paupertatis ingenium, mox detectus, capitale subibit exitium, et bona ejus in fisci jus migrabunt.*

Nous multiplions les citations, afin de prouver qu'on publiait régulièrement des documents statistiques, et que les historiens grecs et latins ont eu tous les moyens de nous transmettre des renseignements exacts et fidèles.

Dans le dernier siècle de la république et sous les empereurs, les Romains eurent des bulletins ou journaux quotidiens et hebdomadaires, qui correspondaient à nos procès-verbaux des chambres, à notre Bulletin des lois, à une partie de notre Annuaire, à nos gazettes des tribunaux. Jules César (Suétone, *Vie de César*, ch. 11) aurait fondé cette publication dans son premier consulat : *Primum omnium instituit ut tam senatus quam populi diurna acta conficerentur et publicarentur.* Ces actes des sessions du sénat étaient compilés sous la surveillance d'un sénateur, par des esclaves publics sténographes, appelés *tabularii, scribæ, logographi, actuarii* (Cod., liv. X, tit. 50; Tertullien, *Apol.*, 20). L'office de compilateur des sessions du sénat était sans doute honorable, puisque Trajan en chargea Adrien. Si la session devait être secrète, ce soin était confié à quelques sénateurs.

Les actes du peuple s'appelaient *publica acta*, ou bien *diurna*, parce qu'ils paraissaient tous les jours; ils étaient très-étendus : *Diurna populi romani per provincias exercitus curatius leguntur*, dit Tacite; du reste, ils contenaient tout ce qui pouvait intéresser le peuple romain, l'état

civil, les jugements publics, les peines, le résultat des comices, les naissances, les décès, les mariages, les divorces, enfin tout ce qui regardait la construction des édifices et les nouvelles du jour.

L'État civil devait encore être mieux tenu; surtout après les lois Julia et Papia, qui infligeaient des peines aux célibataires et accordaient des privilèges aux Romains ayant des enfants. Dès le principe, il contenait les mariages et les divorces, comme le prouve la septième lettre de Coelius à Cicéron (*ad Fam.*, VIII, 7); et Juvénal, quant aux naissances, IX, v. 84 :

*Tolles enim et libris actorum spargere hanc
Argumenta viri;*

et Sat. v. II, 136 :

Fient ista palam, cupient et in acta referri.

Scévola démontre que ces actes servaient à prouver l'état des personnes (*De Prob.*, XXVIII) : *Mulier gravida repudiata, absente marito filium enixa, ut spurium in actis professum est*; et Capitolinus (*Vie de Gordien*, ch. v) : *Filium Gordianum nomine Antonini et signa illustravit, cum apud præfectum ærarii, more romano, professus filium publicis actis ejus nomen insereret.*

Il semble que ces actes étaient rédigés par des esclaves, greffiers et notaires publics, et conservés dans les archives du portique du temple de la Liberté (Tite-Live, XLIII, 16). Tacite nous apprend que la tenue des registres publics fut transférée des questeurs aux préfets du trésor (*Ann.*, XIII, 28).

Lampride (*Vie d'Alex. Sév.*, ch. XXXII) nous offre une idée de l'exactitude avec laquelle on compilait ces registres, et nous apprend que les magistrats les plus considérables présidaient à cette compilation : *Fecit Romæ curatores urbis XIV, sed exconsulares viros, quos audire negotia urbis jussit, ut omnes aut magni pars adessent, cum acta fierent.* Vopiscus (*Vie de Probus*, ch. 11) dit s'être servi d'autres registres pour son histoire : *Urus sum etiam regestis scribarum porticus porphyreticæ, actis etiam senatus ac populi.*

Ces exemples doivent suffire pour indiquer le degré de confiance que nous pouvons accorder aux historiens grecs et latins qui consultèrent les documents officiels, et que les récits, les résultats et les calculs des historiens sérieux durent s'appuyer sur les bases fixes et solides du cens, du cadastre, de la capitation et d'un état civil régulièrement tenu.

Voulant traiter de la population libre de l'Italie, je crois inutile d'examiner tous les cens exécutés à Rome par les rois, les consuls et les censeurs; je dirai seulement que, dans le trente-cinquième avant la première guerre punique, fait par les censeurs Blasius et Rutilius (Eutrope, II, 10), on compte 292,324 citoyens romains, bien que la guerre n'eût jamais cessé depuis la fondation de la république.

Quelque temps avant la seconde guerre punique, Rome, qui avait déjà conquis toute l'Italie supérieure, fit le recensement de ses forces et de

celles de ses allies, parce qu'elle redoutait une attaque formidable de la part des Gaulois cisalpins. Polybe (*Hist.*, II, 25) dit que le sénat se fit apporter les registres de la population indiquant l'âge de chacun, que l'on tenait dans toute l'Italie soumise à la puissance romaine, afin de connaître exactement ses forces. Le cadastre et la statistique romaine s'appliquaient donc successivement à tous les pays subjugués : preuve de la sagesse et des lumières de l'administration de ce sénat qui, avec ces tables, pouvait gouverner aussi facilement la république qu'un sénateur sa propre maison; des lors, comme il connaissait exactement ses forces, il avait pour lui toutes les probabilités de réussite, il entreprenait que le possible, et ne commençait une guerre qu'avec les moyens de la soutenir et la presque certitude de la victoire.

Les peuples italiens (continuité Polybe), effrayés par les irruptions et le voisinage des Gaulois, ne combattaient pas comme auxiliaires des Romains, et ne croyaient point que la guerre fût dirigée seulement contre le pouvoir de leurs maîtres, mais, convaincus qu'eux-mêmes, leurs villes, leurs champs étaient menacés d'un péril imminent, ils firent preuve d'obéissance et de zèle. Il rapporte alors les forces actives ou de la réserve que les Romains possédaient en 529.

Les consuls avaient quatre légions, chacune de 5,200 fantassins et de 300 chevaux; outre ces forces, on comptait, fournis par les allies 30,000 hommes à pied et 2,000 chevaux, plus 50,000 fantassins et 4,000 cavaliers salins et tyrrhénes, accourus au secours de Rome, auxquels on donna pour chef un préteur, et qu'on plaça sur les frontières de la Tyréthénie. Les Ombriens et les Sarsinates, habitants de l'Apenin, donnèrent 20,000 hommes; les Vénètes et les Cénomans, le même nombre. A Rome, on tenait, comme réserve, un corps de 20,000 fantassins et de 1,500 cavaliers, choisis parmi les citoyens romains, plus 30,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, recrutés chez les allies. Les registres d'enrôlement offraient encore, chez les Latins, 80,000 fantassins et 5,000 chevaux; chez les Samnites, 70,000 piétons et 7,000 cavaliers; chez les Japyges et les Messapiens, 50,000 fantassins et 16,000 hommes de cavalerie; chez les Lucaniens, 30,000 fantassins et 3,000 cavaliers; chez les Marses, les Marrucins, les Frentanis et les Vestins, 20,000 hommes de pied et 4,000 cavaliers. En outre, il y avait dans la Sicile et à Tarente deux légions, chacune de 4,200 fantassins et de 200 cavaliers. Enfin, on comptait, en état de porter les armes, dans la population de Rome et de la campagne, 250,000 hommes à pied et 23,000 de cavalerie: total des forces militaires à la disposition des Romains, 699,200 fantassins et 60,100 cavaliers. Polybe compte, nombre rond, 700,000 fantassins et 70,000 cavaliers.

Fabius Pictor (ap. Orose, liv. IV, 15; Eutrope, III, 2), contemporain et présent à cette guerre, rapporte que les deux consuls pouvaient disposer de 300,000 hommes, sur lesquels « les Romains et les Campaniens en avaient fourni 48,000 pour l'infanterie, et 26,000 pour la cavalerie; le reste venait des allies. Il ne faut pas oublier que les Campaniens

sont unis aux Romains, parce que, à cette époque, ils avaient obtenu le droit de cité romain, quoique sans suffrage.

Ce nombre de Romains et de Campaniens en état de porter les armes, s'accorde avec celui que donne le recensement fait l'an 534 de Rome, et qui fournit 270,213 citoyens. Plin^e, avec une petite différence, porte le chiffre des cavaliers à 80,000 (liv. III, ch. 24), et exclut du total des fantassins, qu'il fait monter néanmoins à 50,000, les Transpadans, parmi lesquels Polybe avait compté les Vénètes et les Cénomans. Diodore de Sicile (livre II, ch. v) donne un nombre un peu plus grand, et se contredit lui-même quand il dit : « Les Romains, quelque temps avant la guerre d'Annibal, prévoyant la gravité du danger, firent le recensement des hommes qui, en Italie, étaient capables de porter les armes, et le nombre total, citoyens et alliés, se rapprocha d'un million. » Or Diodore s'est trompé dans son premier calcul, qu'il corrigea ensuite dans le livre XXV, ou bien il a compris dans ce nombre toute la population militaire des Vénètes et des Cénomans, dont Polybe n'a calculé que l'armée active ; mais la première hypothèse est plus probable.

Du reste, l'accord de Polybe, de Fabius et même de Diodore, appuyé du résultat presque égal conservé par Orose et Eutrope, résultat conforme au nombre des cen^s antérieurs et postérieurs à cette époque, doit nous faire admettre comme authentique le total de 770,000, nombre rond, ou de 768,300, nombre exact, parce qu'il a été puisé dans les registres de population, dont j'ai démontré l'existence constante et la scrupuleuse exactitude.

Ces registres, cités deux fois par Polybe qui avait tous les moyens de bien les connaître, étaient communs à toute l'Italie soumise à Rome, et ils donnent avec précision la population libre de ce pays à cette époque.

On ne doit pas néanmoins y comprendre la population de toute l'Italie jusqu'aux Alpes, puisque la domination romaine se limitait vers le nord à la ligne qui, de l'embouchure du Rubicon dans l'Adriatique, coupe la Péninsule jusqu'au port de Luni ; il faut déduire les 20,000 fournis par les Vénètes et les Cénomans, ce qui réduit à 750,000 la population militaire de l'Italie jusqu'à Luni et au Rubicon.

Hume (*Essai*, XI, p. 440 ; Londres, 1784) trouve ce nombre extraordinaire, mais sans révoquer en doute l'exactitude de Polybe ni celle de ses calculs. La population qu'on peut en déduire se rapproche, à son avis, de celle que cette portion de l'Italie présente aujourd'hui ; mais son discernement lui fait entrevoir que les esclaves devaient être alors peu nombreux, excepté à Rome et dans les grandes cités. Ce fait, acquis tout rentre dans les limites du probable ; en effet, puisque les esclaves étaient peu nombreux, et que des mains libres cultivaient la terre, il est tout naturel que les registres de conscription présentassent un grand nombre d'hommes en état de porter les armes.

Ce nombre paraîtrait certainement incroyable, si l'on calculait le reste de la population italienne d'après la proportion actuelle entre le total des soldats sous les armes et la population entière ; mais les levées annuelles

avaient lieu dans les circonstances ordinaires; tandis qu'il s'agissait alors de la vie ou de la mort de la république, de l'existence et de la liberté de l'Italie: c'était le *tumultus gallicus*, et l'on proclamait le *justitium* ou la suspension de toute charge civile; on laissait la toge pour l'habit militaire, et l'on annulait toute exemption de service militaire, en appelant aux armes quiconque était capable de les porter. Une invasion armée exigeait d'autres mesures que celles qu'impose une guerre ordinaire, et, dans ce cas (Polybe le dit), le sénat fit le recensement de toute la population capable de combattre portée sur les registres *ἐπογραφαὶ κατὰ γράμματα*.

On est généralement d'accord qu'il faut multiplier par quatre le nombre des hommes en état de porter les armes pour avoir le total de la population. Deux exemples prouveront que, chez les peuples anciens, ce rapport est parfois exact, mais qu'il cesse de l'être en certaines circonstances.

Les tables de probabilité de la vie, établies à Rome, prouvent que la loi de la population différait peu de la nôtre. « Auguste (dit Strabon) fut contraint de détruire la petite tribu des Salasses, habitants de la vallée d'Aoste, qui étaient des voleurs incorrigibles; il les vendit tous comme esclaves à Éporédie, et le nombre des vendus fut de 36,000, sans calculer 8,000 hommes en état de porter les armes. » Ce nombre est moindre que le quart, qui donne neuf; mais les Salasses avaient perdu beaucoup de soldats avant de tomber dans la servitude.

Un passage de Jules César prouve que l'usage des registres de population et des tables statistiques était pratiqué même par une nation barbare: on trouva dans le camp des Helvètes des tables écrites en lettres grecques, qui furent apportées à César; elles indiquaient nominativement (*nominatim*) le total des Helvètes en état de porter les armes, qui avaient abandonné leur pays, et séparément (*et item separatim*) celui des enfants, des vieillards et des femmes. Le nombre des individus capables de porter les armes s'élevait à 92,000; le total, pour les deux sexes et pour tous les âges, était de 368,000 (*de Bell. gall.*, I. 29). » Le nombre en état de porter les armes est donc comme 9 : 368, exactement le quart.

Appliquant ce calcul aux 750,000 individus propres au service militaire, inscrits, l'an 529 de Rome, sur les registres de population de la partie de l'Italie soumise alors aux Romains, et multipliant par quatre, on a 3,000,000 d'habitants libres de tout âge et de tout sexe; peut-être faut-il en exclure la péninsule des Brutiens non citée par Polybe.

Mais ce nombre est au-dessous du vrai, parce que les prolétaires, à Rome, dans les colonies et les autres cités de l'Italie, les pères sans enfants et les pupilles n'étaient pas sujets au cens ni au service militaire. Tite-Live nous a conservé un renseignement précieux à ce sujet (livre III, ch. 111). « L'année de Rome 289, le consul Quintius fit le recensement, et il trouva 104,214 citoyens, non compris les pères et les mères qui avaient perdu leurs enfants, *præter orbos orbasque*. » L'an 622, Pompée et Métellus, premiers censeurs plébéiens, firent le cens, et

l'on trouva 317,823 citoyens, outre les pupilles et les veuves *præter vi-
duos et viduas* (*Epit.*, LIX, 5).

De ces deux passages, il semble résulter que les mères avec leurs enfants ou leur mari étaient enregistrées avec les citoyens ; et peut-être soumises au service militaire, en payant un suppléant ; sans cela, pourquoi cette exception par rapport aux veuves et aux mères qui avaient perdu leurs enfants, *orbas et viduas* ? J'ai cherché vainement dans le droit romain une autorité à l'appui de cette conjecture ; mais je crois devoir la hasarder, et d'habiles jurisconsultes pourront la mettre hors de doute.

Denys d'Halicarnasse, citant le nombre des esclaves, des marchands, des artisans, des femmes et des enfants à Rome, l'an 278, augmente la difficulté, puisqu'il exclut formellement les femmes du cens des citoyens romains. Pourquoi, dès lors, dans les deux cens cités par Tite-Live, n'acceptait-on que les veuves et les mères qui avaient perdu leurs enfants ?

Si ce point laisse des doutes légitimes, le texte formel de l'éminent historien des antiquités romaines répand une vive lumière sur les rapports de profession, d'âge et de sexe à Rome. « Il y avait alors, dit-il, plus de 100,000 citoyens romains qui avaient atteint l'âge de puberté, comme l'avait prouvé le dernier recensement ; un nombre triple du premier était fourni par les femmes et les enfants, par les esclaves, les marchands et les étrangers exerçant des professions mécaniques, parce qu'il n'est pas permis au Romain de tirer sa subsistance du trafic ou d'une industrie manuelle (livre IX, 383). » L'historien nous affirme qu'il a tiré les preuves des tables de recensement ; nous pouvons donc lui accorder une entière confiance.

On sait que l'âge établi pour le service militaire était de 17 à 60 ans ; ainsi la population de Rome et de son territoire montait, 34 ans après l'expulsion des rois, à 400,040 individus, dont un quart, de 17 à 60 ans, était du sexe masculin, propre aux fonctions civiles et militaires, et recensé comme tel ; le reste, soit 300,030, se composait de vieillards, de femmes, d'enfants de condition libre, d'esclaves, de marchands ou d'artisans étrangers à la cité de Rome.

Prenant pour base les tables de population calculées par Duvillard et M. Mathieu, et insérées dans l'*Annuaire* de 1828, nous trouvons pour Rome, à cette époque :

Citoyens mâles de 17 à 60 ans.....	110,000
Au-dessous de 17 ans et au delà de 60.....	85,145
Femmes libres et citoyens de tout âge.....	195,145
Total.....	390,290

Retranchant ce nombre du total de la population, 440,000, il reste 49,710 pour les esclaves et les étrangers.

Les étrangers, libres, mais privés des droits de cité et de suffrage, exerçaient les professions industrielles ou mercantiles ; mais Rome alors faisait peu de commerce. Dans la supposition qu'à Rome, en 278, le rap-

port des étrangers aux citoyens fût de 12, on trouve 32,524 étrangers, en tout 422,814 hommes libres et 17,186 esclaves. Le rapport de la population libre à la population esclave est donc comme 422,814 à 17,186 ou de 25 à 1.

Ce petit nombre d'esclaves cessera d'étonner, si l'on songe que les lois des Douze Tables, rappelées dans la loi Licinia de l'année 377, limitaient formellement la quantité des esclaves que l'on pouvait employer à la culture de la terre, et préféraient pour ces travaux les bras d'hommes libres.

Ce nouveau résultat m'étonne ; mais, comme il est incontestable, il faut bien l'admettre ; du reste, il jettera une vive lumière sur l'histoire des rapports de la population libre avec les esclaves dans les premiers siècles de la république romaine. Bien plus, il peut nous faire apprécier avec plus d'exactitude le rapport des âges, des sexes, et celui des hommes libres avec les esclaves, l'an 529, dans l'Italie supérieure, dont Polybe a bien calculé la population libre. En même temps il prouve que, malgré les pertes occasionnées par les guerres à Rome et dans l'Italie, le nombre des jeunes gens parvenus à l'âge de porter les armes était beaucoup plus grand, relativement à la population entière, qu'on ne le trouve dans les États moins belliqueux. « Il est probable, dit Malthus, que les pertes continuelles occasionnées par la guerre avaient fait naître l'habitude de ne soumettre à aucune vexation le principe actif de population ; ce fut cette rapide succession de jeunes gens qui mit ces peuples en état de remplacer les armées détruites par de nouvelles forces, sans le moindre signe d'épuisement. »

Le nombre donné par Polybe d'après les tables du recensement de 529, est de 750,000 hommes de 17 à 60 ans. J'ai cherché d'après les tables de population précitées, le nombre d'individus, entre 17 et 60 ans, que fournissaient 10 millions, et j'ai trouvé 5,636,824. Nous avons alors, avec une simple proportion :

Pour la population mâle de 17 à 60 ans.	750,000
De la naissance à 17 ans, ou de 60 jusqu'à la mort. . .	580,536
Population féminine, total.	<u>1,330,536</u>
Citoyens de tout sexe et de tout âge.	2,661,072
Supposant pour l'Italie entière, depuis le détroit jusqu'au 44 ^e parallèle, le rapport des étrangers domiciliés comme 2 à 7, nous avons :	
Population libre, total.	3,421,378
Esclaves, en supposant qu'ils forment le dixième de la population libre.	<u>342,183</u>
Population totale.	3,763,561

J'ai supposé que le rapport des étrangers aux citoyens était, en 529, pour Rome et l'Italie, comme 2 à 7, et que, en 278, ce même rapport, seulement pour Rome et son territoire, se trouvait comme 1 à 12. J'ai porté aussi à un dixième, pour l'époque de 529, le rapport des esclaves avec les hommes libres, rapport qui, en 278, était seulement de 1 à 25.

Il m'a semblé que cette supposition était autorisée par l'accroissement des richesses et de la puissance de Rome, et par l'adjonction des colonies grecques à son empire.

Admettant encore que cette hypothèse puisse produire sur les esclaves et les étrangers une erreur en moins de la moitié ou de 550,217 individus, la population totale de cette partie de l'Italie n'atteindrait même pas 4,315,000 âmes. J'ai supposé pour les guerres le nombre des hommes égal à celui des femmes, bien qu'en France il y ait 15 femmes pour 16 hommes. En outre, pour le nombre des étrangers et des esclaves, j'ai hasardé la supposition, parce que les citoyens libres de l'Italie, à cette époque, n'étaient pas, comme les citoyens romains, exclus des travaux manuels ou du commerce; il est donc probable que ce pays en masse avait un nombre d'esclaves en aussi grande proportion qu'une capitale comme Rome.

Du reste, j'ai procédé avec détail dans mes raisonnements et mes calculs, afin que chacun puisse en vérifier l'exactitude; car il s'agit de faits établis pour la première fois, et d'une grande importance pour la pleine connaissance de l'histoire et des forces de l'empire romain; ils nous conduiront à de nouveaux résultats dans le cours de ces recherches, et pourront en outre jeter quelque lumière sur la théorie de la population dans l'antiquité, en substituant la rigueur des méthodes et l'exactitude du langage des calculs au vague des hypothèses et des raisonnements.

Les Romains et les autres peuples de l'Italie menaient alors une vie simple, frugale, consacrée à l'agriculture, à la guerre, aux arts de première nécessité; or, comme la reproduction des hommes libres était essentielle pour combler les vides causés par des guerres meurtrières, ils n'avaient garde de laisser consommer par des esclaves les produits destinés à nourrir des conquérants et des défenseurs. On ne s'étonnera plus du petit nombre des esclaves à cette époque relativement à la population libre, si l'on considère la force des circonstances qui en fit une condition indispensable pour l'existence de la république romaine.

Un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire romaine, depuis l'expulsion des rois jusqu'au commencement de la seconde guerre punique, rendra cette vérité évidente.

Les patriciens, sous les rois, eurent tout le pouvoir; après l'expulsion des Tarquins et l'établissement des magistratures populaires, l'autorité du peuple s'accrut successivement. Les grands l'épuisent par l'usure; il se délivre de ses dettes en se retirant sur le mont Sacré, obtient l'appel au peuple, la création des tribuns et des édiles plébéiens. La loi des Douze Tables réduisit l'intérêt de l'argent à un pour cent par an. Les violences des déceuvants patriciens ramenèrent l'institution des tribuns; bientôt les mariages entre les familles plébéiennes et patriciennes furent autorisés, et les plébéiens participèrent aux grandes charges. Dès ce moment, tout tend à établir l'égalité entre les deux ordres, à introduire le partage égal des propriétés.

Les lois agraires, proposées la première fois l'an de Rome 268, sont

renouvelées ; ces lois limitaient de deux à sept *jugera* l'étendue des propriétés de chaque citoyen ; on les éludait en distribuant au peuple les terres conquises. 1500 colons envoyés à Labicum, l'an de Rome 339, reçoivent 2 *jugera* (un arpent) par tête. L'an 360, 3,000 citoyens, envoyés chez les Volsques pour y former une colonie, obtiennent 3 *jugera* et demi (un arpent $\frac{1}{2}$). L'an 362, un édit du sénat accorde 7 *jugera* (3 arpents et $\frac{1}{2}$) dans le territoire de Véies, non-seulement à chaque chef de famille plébéienne, mais à chacun des hommes libres qui vivaient dans sa maison, afin de les engager à se marier et de mettre au jour des enfants pour servir un jour la république (Tite-Live, 27 ; V, 30). Ce fut là le maximum de la propriété foncière d'un plébéien. Le besoin de créer une population libre, d'avoir des soldats et des défenseurs, est exprimé dans cette loi.

Licinius Stolon, année 377, fit bientôt passer la loi qui défendait à chaque citoyen, quel qu'il fût, de posséder plus de 500 *jugera* (250 arpents), et ordonnait d'enlever aux riches l'excédant, pour le distribuer à ceux qui n'avaient aucune propriété foncière (Tite-Live, VI, 35 ; Varron, *De Re rustica*, I, 2 ; Valérius, VIII, 6 ; Pline, XVIII, 4 ; Appien, I, 8). Cette même loi fixe le nombre de serviteurs et d'esclaves qui seront employés à la culture des terres ainsi partagées, et fait une obligation de se servir d'Italiens et d'hommes libres. Dix ans plus tard Stolon est condamné en vertu de la loi qu'il avait faite lui-même, parce qu'il possédait plus de 500 *jugera* ; en outre, le peuple lui infligea une amende de 10,000 as (Tite-Live, XII, 16).

Stolon, étant tribun, avait fait la loi relative aux dettes et celle qui fixait l'étendue des propriétés foncières ; en outre, il avait enlevé le consulat aux patriciens qui dès lors lui vouèrent une haine mortelle ; profitant avec beaucoup d'adresse de la faute que l'avarice ou la cupidité avait fait commettre au premier plébéien consulaire, ils se mirent à rivaliser avec le peuple de désintéressement et de frugalité : la modération dans les désirs, le mépris des richesses, qui n'étaient sans doute que l'amour des honneurs et du pouvoir habilement dissimulé, devinrent dans leurs mains un puissant moyen pour regagner la faveur populaire et reprendre l'autorité.

Cette ingénieuse et noble émulation produisit le siècle illustre des mœurs et des vertus des Romains. — Alors (dit Valère Maxime, IV, 4) ces consuls qu'on allait chercher à la charrue aimaient à fertiliser le terrain stérile et malsain de Papirica ; étrangers à nos délicatesses, ils arrosaient de leur sueur les sillons de la terre dure et rebelle ; ce n'est pas tout : ceux que le danger de la république appelait au suprême commandement étaient contraints, à cause de leur pauvreté (pourquoi hésiterais-je à donner son nom à la vérité?), à se faire agriculteurs. »

Cincinnatus, de sept *jugera* qu'il avait possédés, était réduit à quatre, qu'il travaillait de ses mains, et dont le produit lui permit non-seulement de soutenir la dignité de père de famille, mais encore de se rendre digne de la dictature. Fabricius et Paul-Émile ne possédaient, en fait d'argenterie, qu'une petite coupe et une salière, consacrées au culte des dieux ;

les consuls et les généraux de leur temps n'en avaient pas davantage, et ce même Fabricius nous apprend qu'il ne possédait qu'un petit champ, cultivé de ses mains et sans esclaves (Pline, XXXIII, 54; Denys, *Excerpt. leg.*).

Curius Dentatus, le vainqueur de Pyrrhus, refusa sa part de butin et le don de cinquante jugera (vingt-cinq arpents) que le peuple lui offrait en reconnaissance de ses grands services, parce qu'il regardait cette libéralité comme excessive. Dans son discours, dont Valère (IV, 3) et Pline (XVIII, 4) nous ont donné le résumé, il dit qu'un sénateur, de même qu'un personnage consulaire et un triomphateur, qui possède plus de vingt-cinq jugera, est digne de blâme, et qu'il tient pour un citoyen dangereux quiconque ne sait pas se contenter de sept jugera; joignant l'exemple au précepte, il n'accepta que la portion qu'on assignait à chaque citoyen.

Attilius Régulus, vainqueur dans l'Afrique, nommé proconsul, sollicite son rappel en écrivant au sénat que l'administrateur des sept jugera qu'il possédait à Papirica est mort, que le cultivateur à gages, profitant de l'occasion, a pris la fuite après avoir enlevé tous les instruments aratoires; en conséquence, il demande à être remplacé, parce que, si son champ restait sans culture, il n'aurait pas le moyen de nourrir sa femme et ses enfants. Le sénat ordonna que le champ de Régulus fût aussitôt donné en ferme et cultivé, qu'on remplaçât, aux frais du trésor, les instruments dérobés, et que la république se chargeât de nourrir sa femme et ses enfants. (Valère, IV, 4; Sénèque, *Consol. ad Helviam*, 12.)

Rome, avec ces mœurs et ces lois, devait avoir peu d'esclaves; d'ailleurs l'ensemble des faits nous autorise à tirer cette conclusion, à laquelle imprime tous les caractères de la vérité le témoignage d'un historien postérieur seulement de deux siècles, Valère Maxime, qui nous présente le tableau suivant du cinquième siècle de Rome: « Rien ou presque rien en argent, *peu d'esclaves*, sept jugera de terre médiocre, l'indigence dans les familles, les funérailles payées par l'État, les filles se mariant sans dot; mais d'illustres consulaires, d'innombrables triomphes: tel est l'ensemble des mœurs et des faits. »

Ces mœurs simples se conservèrent encore dans la première moitié du sixième siècle de Rome; j'indique les époques avec précision, et j'appelle l'attention sur ce point, parce que, dès la fin de la seconde guerre punique, surtout, après la prise de Carthage et de Corinthe, le tableau est entièrement changé.

« Seize Aélius vivaient autrefois dans une petite maison située là où s'élèvent maintenant les monuments de Marius; ils ne possédaient qu'un seul champ, lequel exigeait moins de cultivateurs qu'il n'avait de maîtres; mais, en revanche, ils occupaient dans le cirque et aux spectacles le poste d'honneur assigné à leur vertu. » (Valère, IV, 4.)

Le dictateur Fabius Maximus avait acheté des prisonniers d'Annibal à un prix convenu; le sénat ayant refusé l'argent, Fabius envoie son fils à Rome pour vendre son unique propriété, dont il remet le montant à Annibal. Cette propriété (dit Valère, IV, 8) était de sept jugera situés sur

le territoire aride de Pupinia ; mais c'était tout l'avoir de Fabius , et ce grand personnage aimait mieux sacrifier son patrimoine que de voir sa patrie infidèle à ses promesses.

Dans la seconde guerre punique, Cnéus Scipion écrivit d'Espagne au sénat pour lui demander un successeur, parce que, disait-il, ayant une fille nubile, il était nécessaire qu'il se trouvât à Rome pour lui faire une dot ; le sénat, d'accord avec la mère et les parents de Scipion, établit la dot, fournit l'argent aux frais du trésor et maria la jeune fille. Cette dot fut de 11,000 as, ou 800 francs ; ce qui fait connaître (dit Valère, IV, 4) l'humanité du sénat et le chiffre des anciens patrimoines.

Ces patrimoines étaient si faibles, que Totia, fille de Césine, avec 10,000 as, ou 880 fr., fut regardée comme apportant une riche dot à son poux ; Magullia, qui en avait 51,000, soit 4,000 fr., reçut le surnom de *Dotée*.

Paul-Émile, après sa victoire sur Persée, remit à Aélius Tubéron, pour sa part de butin, cinq livres d'argent, selon Valère et Plutarque ; Pline (XXXIII, 50) ajoute que Tubéron ne posséda jusqu'à sa mort, en vaisselle d'argent, que deux coupes, récompense publique et honorable de son courage et de sa valeur. Ce Paul-Émile mourut si pauvre, qu'il fallut, pour payer la dot de sa femme, vendre son champ, l'unique propriété qu'il eût laissée.

Enfin, des témoignages positifs établissent que, depuis l'an 550 de Rome jusqu'en 557, l'agriculture fut exercée presque entièrement par les propriétaires et des mercenaires libres. Caton le dit (*De Re rustica*, I, 2) et il en donne la raison politique : « Nos pères, quand ils voulaient indiquer un bon citoyen, le signalaient comme bon colon, bon agriculteur, parce que cette classe fournit les soldats les plus robustes et les plus braves. Les avantages que l'on retire de l'agriculture sont les plus honorables, les plus durables, les moins exposés au blâme et à l'envie. » Parlant de la situation d'un champ, il recommande de le prendre dans un pays sain, où les travailleurs à la journée soient en grand nombre (ch. IV) ; plus loin, il ajoute : « Soyez bons avec vos voisins ; s'ils vous voient de bon œil, vous vendrez plus facilement vos produits, et vous trouverez plus facilement des travailleurs (*operarios*). » Or cette expression de *operarius* n'indiquait jamais les esclaves, *mancipia*, *ergastula*, *servos* ; Varron en fait la distinction formelle (*De Re rust.*, I, 17 et 18).

Pour la culture de cent jugera (50 arpents) de vigne, Caton (XI, 1) dit qu'il faut un surintendant, sa femme, dix mercenaires, un bouvier, un ânier, un *salictarius* chargé de la culture et de l'emploi de l'osier, un porcher : en tout seize individus ; pour celle de deux cent quaranté jugera plantés en oliviers (X, 1), le surintendant, sa femme, cinq mercenaires, trois bouviers, un porcher, un ânier, un berger : en tout treize personnes.

Dans aucun de ces passages il n'est question d'esclaves. Or, si la culture était telle à l'époque de la vieillesse de Caton, après la défaite des Carthaginois, d'Antiochus et la conquête de la Macédoine, le travail cher et peu fructueux des esclaves ne devait pas, avant la seconde guerre pun-

nique, être employé de préférence. Du reste, une loi de nécessité, l'insalubrité de plusieurs contrées fertiles de l'Italie, exigeait pour leur culture des hommes libres, robustes, accoutumés au climat, conditions qu'on trouvait rarement dans les esclaves, qui se reproduisaient en petit nombre dans le pays; affaiblis par la mauvaise nourriture, par le séjour dans les prisons, par le manque d'air et les traitements cruels, ils étaient plus exposés à l'influence pernicieuse du climat.

Le témoignage de Varron (I, 17), contemporain de César et de Cicéron, doit changer les idées reçues sur la manière de cultiver la terre en Italie, lorsque Rome dominait le monde, et que le nombre des esclaves s'était considérablement accru: « Toutes les terres sont cultivées par des hommes libres ou esclaves, ou par un mélange de ces deux classes; les hommes libres cultivent eux-mêmes, comme le font la plupart des petits propriétaires, avec l'aide de leurs propres fils; ils emploient encore des mercenaires ou journaliers libres, loués dans le moment des grands travaux, fauchaison et vendanges, ou bien des individus que nous appelons *operarii* (ils s'engageaient à travailler pour un temps déterminé en paiement de leurs dettes; on les appelait aussi *nexti, vincti*, et ils portaient des fers, mais n'étaient point esclaves). Je dis de toutes les terres en général, car il est plus avantageux d'employer à la culture des lieux malsains des travailleurs salariés (*mercenarii*) que des esclaves; en outre, même dans les terrains salubres, les grands travaux rustiques, comme la récolte des fruits, les moissons et les vendanges, doivent être confiés à cette classe de gens (1). »

Au temps de Trajan, il semble que, dans la Gaule cisalpine, au moins dans la partie située vers le lac de Côme, on ne faisait point usage d'esclaves pour la culture; Plinie le Jeune dit (III, 19): « Dans aucune partie je n'emploie les esclaves à la culture de mes terres, et cet usage est absolument inconnu dans le pays »

Il est donc manifeste que le nombre des esclaves employés à la culture des terres devait être bien inférieur à celui que l'on croit communément; on leur confiait principalement le service domestique dans les cités. D'ailleurs on comprendra facilement que des Gaulois, des Germains, des Syriens, des habitants de l'Afrique ou de l'Asie auraient été promptement victimes d'un climat si différent du leur, de l'air pestilentiel, et de l'épuisement occasionné par de rudes travaux et l'insuffisance de nourriture. Le prix moyen d'un esclave mâle employé aux travaux des champs coûtait, au temps de Caton, 1,500 drachmes (*denarios*), soit 4,200 fr. de notre monnaie.

Jules César imposait aux Italiens l'obligation d'avoir, parmi les bergers, un tiers d'individus libres (Suétone, *Vie de César*, 42); néanmoins, ce genre de service semblait, par sa nature, convenir particulièrement à la classe, à la condition et aux facultés des esclaves.

(1) Il faut remarquer qu'il ne parle pas d'esclaves en général, mais des *vincti*, rendus esclaves pour dettes. Au chapitre IV, nous avons vu les esclaves s'insurger par milliers en tous lieux: faits opposés à des présomptions.

Le passage de Caton, dans lequel il dit que les colons fournissaient les meilleurs soldats, etc., conduit naturellement à la réflexion suivante : Dans un pays, et à une époque où l'intérêt légal était fixé à un et demi pour cent par an, où le trafic et le négoce, l'industrie et les arts mécaniques étaient interdits aux citoyens, la culture de la terre devait offrir l'unique moyen de soutenir ou d'accroître un peu sa fortune; les propriétés devaient être divisées, parce qu'il y avait une grande concurrence, et la division des propriétés entraînait la culture personnelle ou la culture avec le concours de la famille. Il restait donc peu à faire aux esclaves, et un peuple simple et frugal ne court pas après les choses inutiles. Tel me semble l'état de la société à Rome et dans l'Italie, dans les premiers quatre cent cinquante ans, et cette conclusion se fonde sur une masse de faits et de témoignages fournis par l'histoire : voilà pour les temps antérieurs.

A l'autre époque dont j'ai parlé, an de Rome 529, les Romains, après une guerre opiniâtre de soixante-deux ans, avaient subjugué les Samnites, les Brutiens, et conquis toute l'Italie supérieure. La plupart des esclaves fournis par ces guerres étaient morts, et il ne devait rester qu'un petit nombre de vieillards. La guerre était donc le seul moyen de se procurer des esclaves, et les esclaves rendaient le commerce nul; Rome, dans les cinq premiers siècles, n'eut que de la monnaie de cuivre, signe évident que les échanges étaient très-limités.

Bien plus, ce prudent système de réunion qui, après la conquête, convertissait les peuples soumis en citoyens romains, alliés ou colons, tarissait la source de l'esclavage. Dans la Sicile, la subite alliance de Hiéron, roi de Syracuse, avec les Romains, et la prompte sujétion de presque toute l'île, enlevèrent l'occasion de faire des prisonniers, qui seraient devenus esclaves.

Dans la première guerre punique, le nombre des esclaves dut diminuer, si l'on considère la quantité des flottes que les Romains perdirent soit dans les combats et les tempêtes, ou par inexpérience; en effet, les navires avaient deux rameurs pour un soldat, et ce travail de main indigne des fils de Mars et de Romains, retombait presque tout entier sur des affranchis ou des esclaves. Il faut ajouter que, dans la première guerre punique, les Romains et les Carthaginois échangèrent bien rarement les prisonniers. On ne voit donc pas comment, depuis l'année 278 de Rome jusqu'en 529, le nombre des esclaves aurait pu augmenter en Italie.

Nous avons dit, d'après le recensement exact que Denys nous a transmis, que le rapport de la population esclave à la population libre était au plus de 1 à 25, nombre puisé dans les registres de population, avec indication d'âge, de sexe et de condition. Je m'arrête au rapport de 1 à 10 pour l'année 529 de Rome, date à laquelle Polybe nous donne, d'après les tables officielles, l'état de la population libre de l'Italie, depuis le détroit jusqu'au 44° parallèle, et je me tiens au-dessus plutôt qu'au-dessous de la quantité réelle.

(Résumé d'un Mémoire de DUREAU DE LA MAILLE, inséré dans les Mémoires de l'Académie française.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE V.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

GUERRES CIVILES.

	Pages.
CHAPITRE I. — L'Espagne et Pergame.....	1
Viriathe.....	5
Numance.....	7
Pergame.....	8
Eumène II.....	9
Attale II.....	10
Attale III.....	ib.
CHAPITRE II. — Constitution et économie de Rome.....	11
Personnes.....	12
Comices.....	14
Chevaliers.....	15
Sénateurs.....	16
Lois.....	17
Consuls.....	18
Préteurs.....	ib.
Censeurs.....	20
Culte.....	21
Superstitions.....	23
Bourgeoisie.....	24
Municipes.....	25
Droit italique.....	ib.
Magistrats extérieurs.....	27
Provinces.....	ib.
Finances.....	31
Publicains.....	34
Questeurs.....	35
Trésor.....	ib.
Armée.....	ib.
Propriétés.....	39
Plèbe.....	42
CHAPITRE III. — Lois agraires, Les Gracques.....	45
Distributions des terres.....	ib.
Première loi agraire.....	49
Caius Gracchus.....	54
CHAPITRE IV. — Les esclaves, — Guerres civiles.....	59
Leur nombre.....	67
Révolte des esclaves en Sicile.....	68
CHAPITRE V. — Guerres extérieures, — Marius, — Les Cimbres.....	75

	Pages.
Gaule méridionale. 124. 125. 118.	<i>ib.</i>
Iles Baléares.	76
Q. Métellus.	<i>ib.</i>
Licinus Crassus.	77
Accusations à raison des fonctions exercées.	<i>ib.</i>
C. Marius.	78
Numidie.	79
Jugurtha.	<i>ib.</i>
Partage de la Numidie.	80
Meurtre d'Adherbal.	81
Les Cimbres.	83
Bataille d'Aix.	85
Bataille de Vercel, 30 juillet 101.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Guerre sociale. — Sylla.	86
Cornélius Sylla.	87
Parallèle entre Marius et Sylla.	<i>ib.</i>
Livius Drusus.	89
Guerre sociale.	90
Nom d'Italie.	<i>ib.</i>
Loi Julia.	92
Loi Plautia.	94
Sylla attaque Rome.	93
CHAPITRE VII. — La Bithynie, l'Arménie, le Pont. — Guerre civile.	95
Héraclée.	<i>ib.</i>
Arménie.	96
Tigrane 1 ^{er} .	97
Géorgie.	98
Pont. — Ses rois.	100
Paphlagonie. — Cappadoce.	101
Mithridate le Grand.	<i>ib.</i>
Avarice des Romains.	102
Rutilius.	103
Massacre des Romains.	104
Sylla en Grèce.	105
Guerre civile.	<i>ib.</i>
Rappel de Marius.	106
Prise de Rome.	<i>ib.</i>
Fin de Marius, 15 janvier 86.	107
Sylla à Athènes.	108
Paix.	109
CHAPITRE VIII. — Dictature de Sylla.	110
Pompée <i>imperator</i> .	111
Sylla s'empare de Rome.	<i>ib.</i>
Télésinus.	<i>ib.</i>
Proscription.	112
Dictature de Sylla.	114
Lois cornéliennes.	115
Abdication de Sylla.	116
Sa mort, son triomphe et ses funérailles.	117
CHAPITRE IX. — Sertorius. — Seconde et troisième guerre contre Mithridate.	118
Sertorius.	<i>ib.</i>
Espagne.	119
Pompée.	121
Mort de Sertorius et supplice de Perpenna.	123

Pages.		Pages.
<i>ib.</i>	Deuxième guerre contre Mithridate.....	124
76	Lucullus.....	125
<i>ib.</i>	Fuite de Mithridate.....	127
77	Tigrane.....	<i>ib.</i>
<i>ib.</i>	Lois Manilia.....	129
78	Fin de Mithridate.....	131
79	Partage de l'Asie.....	132
<i>ib.</i>	Thraces.....	<i>ib.</i>
80	Seythes.....	<i>ib.</i>
81	CHAPITRE X. — Les gladiateurs. — Les pirates. — Crète.....	133
83	Spartacus.....	136
85	Fin de Spartacus.....	137
<i>ib.</i>	Pirates.....	138
86	Loi Gabinia.....	139
87	Destruction des pirates.....	<i>ib.</i>
<i>ib.</i>	Crète.....	140
89	Triomphe de Pompée.....	141
90	CHAPITRE XI. — Pompée, les chevaliers, Verrès, Caton, Crassus, César.....	<i>ib.</i>
<i>ib.</i>	Cicéron.....	143
92	La Sicile.....	144
94	Verrès en Sicile.....	145
93	Prédominance des chevaliers.....	149
95	Caton d'Utique.....	150
<i>ib.</i>	Crassus.....	153
96	César.....	154
97	CHAPITRE XII. — Situation de l'Italie. — Catilina.....	156
98	Misères de l'Italie.....	<i>ib.</i>
100	Accusation contre Rabirius.....	158
101	Loi de Rullus.....	159
<i>ib.</i>	Catilina.....	162
102	CHAPITRE XIII. — Premier triumvirat. — César dans les Gaules.....	169
103	César en Espagne.....	170
104	Triumvirat.....	<i>ib.</i>
105	César consul.....	<i>ib.</i>
<i>ib.</i>	Gaule.....	172
106	Religion.....	173
<i>ib.</i>	Druides.....	174
107	Prêtresses.....	<i>ib.</i>
108	Doctrines.....	175
109	Bardes.....	176
110	Communes.....	<i>ib.</i>
111	Édifices.....	180
<i>ib.</i>	Situation de la Gaule.....	182
<i>ib.</i>	Invasion des Helvètes.....	183
112	Défaite des Helvètes.....	<i>ib.</i>
114	Défaite d'Arioviste.....	184
115	Grande-Bretagne.....	186
116	Débarquement de César en Bretagne.....	189
117	Second débarquement.....	190
118	Nouveaux troubles dans la Gaule.....	191
<i>ib.</i>	Vercingétorix.....	192
119	Prise d'Avaticum.....	193
121	Prise de Vercingétorix.....	195
123	CHAPITRE XIV. — Rome durant le triumvirat.....	196

	Pages.
Clodius.....	199
Exil de Cicéron 1 ^{er} avril.....	201
Rappel de Cicéron.....	203
Assassinat de Clodius.....	205
Caractère de Pompée.....	206
CHAPITRE XV. — Les Parthes.....	207
Arsace II.....	<i>ib.</i>
Arsace III.....	<i>ib.</i>
Orontès. 61. Mithridate. 57.....	210
Bataille de Carrhes.....	212
Mort de Crassus.....	213
CHAPITRE XVI. — Seconde guerre civile.....	214
César en Espagne.....	220
César dictateur.....	222
Soldats de César.....	223
Sa témérité.....	<i>ib.</i>
Bataille de Pharsale.....	224
Mort de Pompée.....	226
CHAPITRE XVII. — L'Égypte. — Dictature de César.....	<i>ib.</i>
Égypte.....	227
Ptolémée VII.....	<i>ib.</i>
Ptolémée Anléte.....	228
Ptolémaïs.....	229
Soulèvement d'Alexandrie.....	<i>ib.</i>
Pharac.....	230
Parallèle entre Caton et Cicéron.....	231
Clémence de César.....	232
Bataille de Thapsus.....	233
Caton à Utique.....	<i>ib.</i>
Triomphes.....	237
Réformes.....	239
Caractère de César.....	240
Marais Pontins.....	242
Cassius.....	244
Brutus né en 85.....	245
CHAPITRE XVIII. — Situation de Rome à la mort de César.....	246
Population.....	247
Richesses.....	248
Indigents.....	250
Riches.....	251
Palais.....	<i>ib.</i>
Maisons de plaisance.....	253
Corruption.....	255
Grosaièreté.....	257
Soupers.....	259
Femmes.....	262
Enfants trouvés.....	269
Vertu.....	270
Religion.....	<i>ib.</i>
Atticus.....	272
Hortensius.....	273
Lois.....	274
Véras.....	276
Fes.....	279

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

229

Pages.		Pages.
199	CHAPITRE XIX. — Meurtriers et vengeurs de César.....	281
201	Marc-Antoine.....	283
203	Auguste.....	285
205	Guerre de Modène.....	289
206	Proscriptions.....	291
207	Décembre.....	<i>ib.</i>
<i>ib.</i>	Mort de Cicéron.....	294
<i>ib.</i>	CHAPITRE XX. — Guerres civiles jusqu'à l'empire.....	300
210	Bataille de Philippi.....	304
212	Mort de Cassius.....	305
213	Fin de Brutus.....	307
214	Caractère de Brutus.....	<i>ib.</i>
220	Vengeances des triumvirs.....	308
222	Antoine en Asie.....	309
223	Guerre des Parthes.....	310
<i>ib.</i>	Antoine et Cléopâtre.....	<i>ib.</i>
224	Octave en Italie.....	311
226	Fulvie.....	312
<i>ib.</i>	Guerre de Pérouse.....	<i>ib.</i>
227	Antoine en Italie.....	313
<i>ib.</i>	Réconciliation d'Antoine et d'Octave.....	<i>ib.</i>
228	Sextus Pompée.....	314
229	Mécène.....	315
<i>ib.</i>	Agrippa.....	316
230	Défaite de Sextus Pompée.....	<i>ib.</i>
231	Chute de Lépide.....	317
232	Guerre contre les Parthes.....	318
233	Réunion d'Antoine et de Cléopâtre.....	319
<i>ib.</i>	Projets d'Antoine.....	<i>ib.</i>
237	Invasion de la Parthie.....	<i>ib.</i>
239	Retraite.....	<i>ib.</i>
240	Antoine à Alexandrie.....	320
242	Guerre déclarée.....	321
244	Bataille d'Actium.....	322
245	2 septembre.....	323
246	Fin d'Antoine.....	324
247	CHAPITRE XXI. — Auguste.....	326
248	Égards envers le sénat.....	331
250	Provinces.....	332
251	Magistrats.....	333
<i>ib.</i>	Mœurs.....	335
253	Loi Papia-Poppée.....	<i>ib.</i>
255	Finance.....	337
257	Armée.....	338
259	Belles-lettres.....	340
262	Population.....	343
269	La popularité.....	345
270	CHAPITRE XXII. — Guerre d'Auguste.....	346
<i>ib.</i>	Arabes.....	348
272	Parthes.....	<i>ib.</i>
273	Hébreux.....	349
274	Prise de Jérusalem.....	350
276	Gouvernement. — Sauhédrin.....	351
279	Hérode.....	352

	Pages.
Mort d'Antigone.....	353
Marianne.....	354
Mort d'Hérode. 11 de J.-C.....	358
Archélaüs.....	<i>ib.</i>
La Judée, province romaine. 27—36.....	<i>ib.</i>
Maroboduus. — Arminius.....	361
Défaite de Varus.....	362
CHAPITRE XXIII. — Fin d'Auguste.....	364
Famille d'Auguste. — Julie.....	365
CHAPITRE XXIV. — Éloquence et philosophie romaine.....	372
Cicéron.....	374
Traité. — Ouvrages de rhétorique.....	378
Histoire de l'éloquence.....	380
Exercices. — Mémoire.....	382
Seconde époque de l'éloquence.....	383
Troisième époque. 114-50.....	385
Topiques. — Philosophie romaine.....	387
Philosophie.....	389
CHAPITRE XXV. — Savants et historiens.....	406
Bibliothèques.....	407
Varron. — Tite-Live.....	408
Salluste. 86-35.....	411
César.....	415
Cornélius.....	416
Troque Pompée.....	418
Denys d'Halicarnasse.....	419
Diodore de Sicile.....	420
CHAPITRE XXVI. — Poésie.....	422
Lucrèce, né en 61.....	423
Catulle.....	424
Poètes érotiques.....	426
Tibulle. — Propertius, né en 52.....	427
Ovide.....	429
Phèdre.....	435
Babrius.....	436
Acteurs.....	437
Horace.....	439
Virgile, 15 octobre 44.....	446
CHAPITRE XXVII. — Sciences. — Commerce. — Beaux-arts.....	463
Vitruve.....	471
Routes.....	474
CHAPITRE XXVIII. — Inde. — Siècle de Vicramaditya.....	476
Ères indiennes.....	480
CHAPITRE XXIX. — Littérature indienne. Art dramatique.....	481
Épilogue.....	499
Notes additionnelles.....	511

Pages.

353
354
358
ib.
ib.
361
362
364
365
372
374
378
380
382
383
385
387
389
406
407
408
411
415
416
418
419
420
422
423
424
426
427
429
435
436
437
439
446
463
471
474
476
480
481
499
511

